

Patrimonialisation de la montagne et action publique territorialisée : la politique "Grand site" dans le massif du Canigou

Rémi Bénos

▶ **To cite this version:**

Rémi Bénos. Patrimonialisation de la montagne et action publique territorialisée : la politique "Grand site" dans le massif du Canigou. Géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2011. Français. NNT : 2011TOU20137 . tel-00694209

HAL Id: tel-00694209

https://theses.hal.science/tel-00694209

Submitted on 3 May 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Toulouse

THÈSE

En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par :
Université Toulouse 2 Le Mirail (UT2 Le Mirail)

Discipline ou spécialité :

Géographie - Aménagement

Présentée et soutenue par :
Rémi BENOS

le : lundi 12 décembre 2011

Titre :

Patrimonialisation de la montagne et action publique territorialisée.
La politique "Grand Site" dans le massif du Canigou

Ecole doctorale :
Temps, Espaces, Sociétés, Cultures (TESC)

Unité de recherche :
UMR Dynamiques Rurales

Directeur(s) de Thèse :
Directeur de thèse : Bernard CHARLERY DE LA MASSELIERE
Co-directrice de thèse : Monique BARRUE-PASTOR - Tutrice de thèse : Laurence BARTHE

Rapporteurs :
Jean-Charles EDOUARD, Professeur à l'université Blaise-Pascal, Clermont-ferrand
Marie-Christine FOURNY, Professeur à l'université Joseph Fourier, Grenoble

Autre(s) membre(s) du jury

François TAULELLE, Professeur à l'université Jean-François Champollion, Albi

THESE

En vue de l'obtention du
DOCTORAT DE L'UNIVERSITE DE TOULOUSE

Délivré par :
Université de Toulouse 2-Le Mirail

Discipline ou spécialité :
Géographie-Aménagement

Présentée et soutenue par :

Rémi BÉNOS

Le 12 décembre 2011

Patrimonialisation de la montagne et action publique territorialisée.

La politique « Grand Site » dans le massif du Canigou

Ecole Doctorale :
Temps, Espaces, Sociétés, Cultures (TESC)

Unité de recherche :
UMR Dynamiques Rurales (UTM, INP-ENSAT, ENFA)

Directeur de Thèse :
Directeur de thèse : Bernard CHARLERY DE LA MASSELIERE
Co-directrice de thèse : Monique BARRUE-PASTOR
Tutrice de thèse : Laurence BARTHE

Rapporteurs :
Jean-Charles EDOUARD, Professeur à l'université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand
Marie-Christine FOURNY, Professeur à l'université Joseph Fourier, Grenoble

Autres membres du jury :
François TAULELLE, Professeur à l'université Jean-François Champollion, Albi

Remerciements

A Monique, Johan et Emilien sans qui je n'aurais jamais terminé,
Monique pour la complicité, l'immense confiance et les nombreuses heures supplémentaires,
Johan pour la transmission du goût de la chose,
Emilien pour les oreilles du quotidien et, jusqu'au bout, les mains de l'extraordinaire.

A Laurence sans qui je n'aurais tout simplement pas commencé,
A Elsa pour l'énergie souriante, permanente et sans limite,
A Corinne pour la complicité,
A Marie pour la cohérence et la fidélité,
A Lucie pour la fierté d'être la Reine des Pyrénées,
A Aude, Pauline, Susana pour les stimulations écrites ensemble,
A Thomas, Matthieu, Erasme, Valentina, Esteban, Eve-Anne,
pour les moments de partage entre deux pages.

A Maud et Anne-Marion pour tant de choses …
Merci pour les leçons de rire quotidien jusque dans la lutte.
A Marie-Aimée et Christian pour la confiance et le soutien tout azimut,
A Yvonne et René pour le modèle, la présence et les pensées,
A Cécile, Julien, Benoit, Camille, Noélie, Yann et Hélène pour la joie !
A Patrice pour la générosité.

A la bande *héassienne* pour les bols d'air arrosés,
A Flo et Auré qui supportent depuis longtemps mes pensées,
A Yoan et Annabelle pour le frigo, le four et les relectures !

A Arlette, Houcine et Dominique pour les tracasseries vite réglées.

Mon Canigó à moi est un délicieux mélange composé de soirées *urbanyesques*, de l'accueil et des convictions de Jacques et Christiane Taurinya, du courage de Sandrine, des rêves d'Anne, de la malice de Jean Delmas, de la fougue de Florian et Hélène, de la complicité de Paul Mignon, de l'art de vivre de Marco et Véro, de la chaleur d'Olivier et Jean-Jacques, de la simplicité d'Eva et des sourires d'Emma.

Je tiens enfin à remercier Christian Bourquin, Aldo Rizzi et Pierre Lissot
pour le financement de cette thèse et la confiance qui m'a toujours été accordée dans les domaines universitaire et professionnel.

A Monique Oudot,
qui manque tant.

Sommaire

Remerciements 3
Sommaire 4
Liste des sigles 6
Préambule introductif 9
Introduction générale 14
PARTIE 1 32
Pour une approche globale de la patrimonialisation comme référentiel de l'action publique territorialisée des zones de montagne et du massif du Canigó 32
CHAPITRE 1 33
La patrimonialisation comme cristallisation de la dialectique protection/développent dans l'action publique contemporaine 33
Chapitre 2 74
La patrimonialisation comme processus de mise en cohérence d'une action publique complexe et incertaine 74
Chapitre 3 104
De l'objectivation participante comme posture à la description ethno-géographique comme méthode : jalons pour une approche renouvelée des processus de patrimonialisation dans l'action publique territoriale 104
Partie 2 141
Ressorts, supports et figures de la patrimonialisation du « Grand Site » Canigó 141
Chapitre 4 142
La politique « Grand Site » 142
Chapitre 5 183
Les ressorts de la patrimonialisation 183
Chapitre 6 218
Les supports de la patrimonialisation 218
Chapitre 7 284
Les figures de la patrimonialisation 284
Conclusion Générale 346
Références bibliographiques et sources documentaires 352
Table des encarts 391
Table des cartes 392
Table des figures 393
Table des planches photographiques 394
Table des matières 395
Annexes 401

Liste des sigles

ADEPFO : Association de Développement des Pyrénées par la Formation
ANRT : Agence Nationale de la Recherche et de la Technologie
AOC : Appellation d'Origine Contrôlée
ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels
ATR : Agir pour un Tourisme Responsable
BTS : Brevet de Technicien supérieur
CAF : Club Alpin Français (aujourd'hui FFCAM : Fédération Française des Clubs Alpins de Montagne)
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CEE : Communauté Economique Européenne
CG 66 : Conseil Général des Pyrénées-Orientales
CIADT : Comité Interministériel pour l'Aménagement et le Développement du Territoire
CIAM : Commission Interministérielle d'Aménagement de la Montagne
CIAT : Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire
CIATM : Commission Interministérielle à l'Aménagement Touristique de la Montagne
CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la REcherche
CIR : Crédit Impôt Recherche
CPER : Contrat de Projets Etat-Région
CR LR : Conseil Régional Languedoc-Roussillon
CSSPP : Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages
DATAR : Délégation interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale
DDA : Direction Départementale de l'Agriculture
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
DDE : Direction Départementale de l'Equipement
DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DEA : Diplôme d'Etudes Approfondies
DEUG : Diplôme d'Etudes Universitaires Générales
DIREN : DIrection Régionale de l'ENvironnement
DNP : Direction de la Nature et des Paysages
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EDEN : European Destinations of Excellence
EPCC : Établissement public de coopération culturelle
ESSOR : Espaces, Sociétés Rurales, Logiques Economiques
FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
FFN : Fonds Forestier National
FIDAR : Fonds Interministériel de Développement et d'Aménagement Rural
FLNC : Front de Libération Nationale Corse

FNASSEM : Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux
FNSAFER : Fédération Nationale des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
FRNC : Fédération des Réserves Naturelles Catalanes
FFRP : Fédération Française de la Randonnée Pédestre
FSE : Fonds Social Européen
FTT : Fauteuil Tout Terrain
ICOMOS : International Council On Monuments And Sites
ISM : Indemnité Spéciale Montagne
IUP : Institut Universitaire Professionnalisé
IUT : Institut Universitaire Technologique
JO : Journal Officiel
LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale
LOADDT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire
LOADT : Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire
MERU : Mission d'études rurales et urbaines
NATAPH : Nature Accessible à Tous Accueil de Personnes Handicapés
OGS : Opération Grand Site
ONF : Office National des Forêts
ONG : Organisation Non Gouvernementale
PAC : Politique Agricole Commune
PER : Pôle d'Excellence Rurale
PME : Petites et Moyennes Entreprises
PNR : Parc Naturel Régional
PTP : Pôle Touristique Pyrénéen
R&D : Recherche et Développement
RGSF : Réseau des Grands Sites de France
RN : Réserves Naturelles
RTM : Restauration des Terrains en Montagne
SCOT : Schéma de COhérence Territoriale
SDEC : Schéma de Développement de l'Espace Communautaire
SEATM : Service d'Etudes à l'Aménagement Touristique de la Montagne
SIPARC : Syndicat Intercommunal Pour l'Aménagement Rationnel du Canigou
SMCGS : Syndicat Mixte Canigó Grand Site
SNADT : Schéma National d'Aménagement et de Développement du Territoire
SNAM : Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne
SPPEF : Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France
SRADT : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire
STC : Syndicat Touristique du Canigou
TCF : Touring-Club de France

TPE : Très Petites Entreprises
UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UTN : Unités Touristiques Nouvelles

Préambule introductif

14h : Gare de Wimereux-Sangatte

Nous descendons du train après 10 heures de trajets. Partis de Perpignan à 4h30, il a fallu enchaîner 2 heures d'autoroute jusqu'à Montpellier, 3 heures de train jusqu'à Paris, 2 heures d'attente en gare du Nord, puis 2 heures de train jusqu'à Sangatte. A peine descendus du train, les regards commencent à s'identifier sur le quai même. Mon directeur salue plusieurs personnes. Je comprends que nous étions plusieurs dans ce wagon à avoir fait le trajet Paris-Sangatte pour les mêmes raisons.

Je n'étais encore jamais « monté » au-dessus de Paris, et les caricatures sociales du Pas-de-Calais et surtout de Sangatte s'accumulent dans ma tête tandis que j'observe, ébahi, le dispositif de contrôle et de sécurité mis en place dans cette gare posée au milieu de nulle part. Des barbelés hauts et des policiers encerclent la zone. La gare n'a qu'une seule porte d'entrée et de sortie. Welcome.

Un bus nous attend devant la gare. Anne Vourc'h, directrice du Réseau des Grands Sites de France, accueille tous les participants. Les bises fusent. « *Le Canigó est venu en force !* » nous dit-elle, surprise de voir là le Vice-président, le directeur et le chargé d'études du Syndicat Mixte Canigó Grand Site venus à trois depuis l'autre bout de la France. Je reconnais quelques visages déjà croisés dans d'autres séminaires ou rencontres techniques. Un mot de bienvenu explique le programme immédiat. Il est 14h est les 3 jours de colloque ne font que commencer.

Le colloque en lui-même ne débute véritablement que demain matin. Aujourd'hui, seuls les membres du RGSF se retrouvent pour l'assemblée générale du réseau, prévue à 18h. D'ici là, une visite du Grand Site des Deux-Caps est organisée. Nous montons dans le bus affrété et quittons ce no man's land qu'est la gare de Sangatte. A peine assis, un des chargés de mission du Grand Site local fait une présentation institutionnelle, paysagère, historique, du territoire traversé. Les plaines se transforment en paysage bocager. Ayant quitté la méditerranée ce matin, nous apercevons la mer du nord à travers la vitre du bus. Le chargé de mission est bavard et donne l'impression de vouloir nous raconter *son* territoire de manière exhaustive et en quelques minutes. « Nous voilà maintenant dans le village de Wissant, sur la route des deux caps. Là, on rentre maintenant dans le périmètre de l'Opération Grand Site. On va commencer par monter au Cap Blanc-Nez, sur votre droite ». Le trajet se poursuit, le commentaire de la visite aussi.

15h : Cap Blanc-Nez

Le bus s'arrête sur l'aire de stationnement du site, tout le monde descend. Le commentaire se poursuit dehors, de manière ininterrompue. Le voyage a été long et les sollicitations de curiosité m'assomment.

« *Alors nous voici maintenant sur le parking du Cap Blanc-Nez, réalisé dans le cadre de l'Opération Grand Site. Vous pouvez distinguer sur votre gauche la baie et le cap Gris-Nez où nous irons ensuite, sur votre droite, le village de Sangatte. Derrière vous, vous pouvez voir combien ce paysage bocager reste marqué par la guerre [les trous d'obus aujourd'hui pacagés font ressembler chaque prés à un gruyère]. Devant vous, l'obélisque de XX qui domine le cap Blanc-Nez, vers laquelle nous allons maintenant nous diriger* ». Tout en marchant, la visite se poursuit et prend, sans aucune transition, une dimension plus technique. « *Nous avons réalisé ce parking en 2006, il est tout récent. Auparavant, les voitures stationnaient en haut du cap, près de l'obélisque. Vous pouvez encore voir quelques traces de l'ancienne aire de stationnement, nous marchons donc sur l'ancienne route qui y menait, aujourd'hui devenue piétonne. On a réussi à faire reculer les voitures, mais c'est un travail de longue haleine, c'est compliqué. Notre objectif est de reculer le stationnement davantage encore, derrière la colline là-bas. Le parking sur lequel se trouve notre bus, derrière nous, bien que récent, est donc voué à disparaître. C'est une étape intermédiaire dans l'Opération Grand Site. Mais je pense qu'on aura l'occasion de reparler de tout ça, puisque c'est une problématique classique qu'on rencontre tous en tant gestionnaire de Grands Sites* ». La petite troupe que nous formons continue de marcher en direction du sommet du cap Blanc-Nez, avec l'obélisque en pointe de mire. Mais notre guide parle beaucoup et s'arrête constamment. « Je vous ai dis que ce cheminement sur lequel nous sommes était la route d'accès à l'ancien parking du site. Il nous a donc fallu le traiter pour lui donner cet aspect piétonnier et l'intégrer dans le paysage ». Un cercle se forme, les participants sont attentifs. « *Après diverses études et devis, j'ai finalement choisi de refaire ce chemin avec ce matériau appelé X. C'est un matériaux à base chimique qui a l'avantage d'être écologique, puisqu'il est à base de résine* ». Ce n'est alors que le début d'un échange de plus de 30 minutes, à travers lequel les participants vont échanger et poser beaucoup de questions sur les propriétés techniques du revêtement, son procédé de pose, mais aussi son coût, son entretien, la réalisation, etc. Ca en est trop pour moi.

Je quitte discrètement le groupe et poursuit le chemin en direction de l'obélisque qui domine le cap. Enfin, je me retrouve au dessus de ces fameuses falaises de craie qui dominent la mer du nord. Les falaises britanniques de Douvres brillent sous ce soleil d'hiver. Le trafic maritime est intense, la mer du Nord houleuse, les couleurs somptueuses. Enfin, je découvre ce paysage de carte postale célèbre,

séduit par l'ambiance qui y règne. Cette sensation est sans doute augmentée par le fait de le découvrir intimement, seul, en marge du groupe qui continue de parler « revêtement » et « géotextile », les yeux rivés sur le chemin d'accès au site, 200 mètres derrière. Peut-être est-ce parce que nous avons traversés la France aujourd'hui que cette discussion technique me paraît inintéressante, peut être étais-je pressés de « voir » le site, peut-être n'étais-je pas suffisamment préparé à ce type de discussion. La situation me semble un peu surréaliste : ils sont là, à quelques mètre d'un point de vue incroyable qu'ils ignorent encore pour l'instant, et s'éternisent sur une discussion dont quelques bribes me parviennent au sujet des problèmes techniques au quotidien qui les rassemble en tant que gestionnaire de « Grands Sites ». Retour au bus, direction Cap Gris-Nez.

17h : Cap Gris-Nez

La visite se poursuit par le Cap Gris-Nez, autre point de vue suspendu au-dessus de la mer du nord. Les organisateurs préviennent : nous sommes en retard sur le programme, comme toujours dans ce type de rencontres, la visite du site va donc être raccourcie. Mais le chargé de mission qui anime la visite est enthousiaste : il veut faire partager à ses homologues des autres sites les problèmes et les techniques mise en œuvre dans le cadre de l'Opération Grand Site des Deux-Caps. A peine descendus du bus, regroupés autour du véhicule, il détaille les préoccupations fonctionnelles de la toute nouvelle aire de stationnement sur laquelle nous nous trouvons, en insistant sur l'intégration de la problématique paysagère. Heureusement – me dis-je – le planning de la visite est serré : il nous faut avancer. Les discussions se poursuivent sur le sentier qui mène au Cap Gris-Nez. « *Cette lande que nous sommes en train de traverser fait partie d'une des réalisation phares de l'Opération Grand Site des Deux-Caps, puisqu'elle a été complètement refaite : avant, il n'y avait que du béton. Aujourd'hui, comme vous pouvez le constater, on retrouve le paysage de carte postale qui a fait la célébrité du lieu, on a même pu y mettre des moutons* ». Je suis abasourdi. Pas un seul instant je n'avais pensé que cet agréable paysage qui contraste avec les falaises rocheuses de la mer du nord n'existait pas (ou n'existait plus) il y'a moins de 10 ans. Un autre chargé de mission, plus discret, poursuit le raisonnement avancé par son collègue : « *dans les prochaines années, on aimerait pouvoir monter une filière ovine sur le site, pour avoir des produits alimentaires estampillés des Deux-Caps … par exemple, je suis sûr que « L'agneau des Deux-Caps », ça pourrait marcher !* ».

Mais les organisateurs du RGSF pressent la visite qui prend trop de retard. On s'empresse d'accéder au bout de la lande, sur le point de vue aménagé au dessus d'un vieux blocos de la seconde guerre mondiale et qui surplombe, encore une fois, cette somptueuse baie de la mer du nord. A peine le temps de laisser nos

yeux divaguer, de s'émerveiller à la vue d'un phoque qui se joue de la houle en contrebas, que nous remontons dans le bus. Je m'affale sur le siège du fond, songeur. Je n'entends plus le chargé de missions des Deux-Caps qui poursuit d'animer la visite accroché au micro disposé à l'avant du bus et me contente de quelques bribes paysagères à travers la vitre.

18h : Maison du Département de Wimille

Enfin au chaud. L'accueil est à la fois protocolaire et chaleureux : hôtesses d'accueil, sacoche contenant toute la documentation et les brochures touristiques nécessaires pour notre séjour, banquet copieux. C'est ici que se déroulera le colloque. Mais pour l'heure, la Directrice du RGSF invite les membres du RGSF à ce réunir dans l'amphithéâtre pour l'Assemble Générale du Réseau des Grands Sites de France, tout en laissant la séance ouverte à toute personne souhaitant y assister. En effet, plusieurs intervenants au colloque sont déjà arrivés : chargés de mission de PNR, consultants en bureau d'études, membres d'ICOMOS-France, la plupart d'entre eux nous rejoint progressivement. « Le Canigó ! Descendez, venez vous asseoir ici ! » s'écrie Anne Vourc'h en désignant les places de la tribune, à côté d'elle et du Président du Réseau. Le fait que nous soyons montés avec un élu, le Vice-président du Syndicat Mixte Canigó Grand Site, doit expliquer cette invitation. Pierre et Jacques ne peuvent répondre par la négative et descendent à la tribune. Je préfère rester discret et reste dans mon siège, au milieu de l'amphithéâtre, face à eux.

Anne Vourc'h présente l'ordre du jour de l'Assemblée Générale avant de passer la parole à la tribune pour les protocolaires mots de bienvenue : le Président du Réseau des Grands Sites de France, député UMP, remercie le Conseil Général du Pas-de-Calais de nous accueillir ; le Président du Conseil Général du Pas-de-Calais, sénateur PS, exprime son plaisir de nous recevoir et dit toute l'importance de l'Opération Grand Site des Deux-Caps. Il évoque le besoin de faire une Opération Grand Site exemplaire, pour obtenir le label GRAND SITE DE FRANCE® rapidement et espérer, à l'horizon 2020, formuler une candidature transfrontalière au Patrimoine Mondial avec les falaises de Douvre (Angleterre) : « *ça aurait une sacrée allure géologique et une forte charge historique* ». A côté de ces personnalités importantes, Jacques, le Vice-Président du Syndicat Mixte Canigó Grand Site, seulement maire de Baillestavy, petite commune de montagne de 108 habitants, sent que son heure approche ... Mal à l'aise, la parole lui est donnée, malgré lui. Finalement, l'accent « du sud » (comme disent les gens « du nord ») et le récit qu'il fait du périple du voyage que nous avons fait aujourd'hui correspondent bien à l'atmosphère conviviale et bon enfant. Les différents points de l'ordre du jour sont enfin abordés : candidature du Marais Poitevin au label, adhésion du réseau à l'ATEN, projet de formation francophone de « gestionnaire

des sites patrimoniaux », position du réseau vis-à-vis du rapport de l'IGE, constitution d'un groupe de travail du RGSF sur le bilan et la prospective à 10 ans, questions diverses. 20h : la séance est levée. Un bref passage au buffet et nous remontons dans le bus.

20h30 : Wimereux, première soirée en bord de mer

Hôtel et restaurant en bord de mer immédiat : l'organisation de ce colloque s'annonce plutôt réussie, tout est mis en œuvre pour nous séduire. Plusieurs participants au colloque du lendemain sont arrivés. Le restaurant qui a été réservé pour une soixantaine de couverts est de grande classe. Je me retrouve assis avec d'autres chargés de missions de Grands Sites, de Parcs Naturels Régionaux et du Conservatoire du Littoral : « *Tu viens d'où ?* », « *Alors c'est quel site toi ?* ». Programmation, élections régionales de 2010, chantiers d'insertion, comparaison des établissements publics : combien de salariés, financement des postes, structures juridiques. 23 heures, le rendez-vous du lendemain matin est fixé. Hôtel.

Devant nos chambres, un dernier coup d'œil sur le programme du lendemain avec Pierre, mon directeur, nous fait réaliser l'hétérogénéité des interventions et l'internationalisation des problématiques abordées. Notre intervention est prévue en début d'après-midi, dans l'atelier intitulé « *La parole aux habitants* », entre deux exposés sur les Palais royaux d'Abomey au Bénin et sur la prise de parole des Inuits au Canada. Le Canigó, au milieu, prend une nouvelle dimension. On sait que des traducteurs ont été prévus, que plusieurs langues seront parlées. On s'accorde sur ce qu'il faut faire ressortir en priorité de notre intervention. Mais c'est décidé, demain, on proposera à Jacques de commencer l'intervention en catalan, sans prévenir personne et nous, on traduira, comme ce sera fait pour les autres langues. C'est gonflé, mais ça devrait faire son petit effet.

Rémi Bénos,

Le 14 octobre 2009, Wimereux

Introduction générale

Patrimonialisation

Si l'intuition peut être à l'initiative de certaines recherches, celle-ci doit certainement beaucoup à un ressenti : l'impression d'assister à une mise en patrimoine généralisée de la montagne pyrénéenne. L'expression de *mise en patrimoine généralisée* permet d'évoquer aussi bien le phénomène de multiplication quantitative des patrimoines que celui de leur diversification qualitative. Autrement dit, nous sommes nombreux à avoir observé –citoyens, chercheurs et professionnel habitués du massif pyrénéen – une diffusion spatiale du « phénomène patrimonial » (« *le patrimoine pousse comme des champignons* ») et corrélativement, à l'émergence de nouvelles formes de mise en discours et de mise scène de ces patrimoines. A quoi peut-on imputer le slogan « *patrimoine de tout, patrimoine partout* » ? Est-il valide et pourquoi ?

De nombreuses publications scientifiques ont analysé le phénomène de patrimonialisation de manière générale, depuis une vingtaine d'années : toutes s'accordent sur le fait qu'il y a une croissance quantitative et qualitative quasiment continue. Pour Guy DI MEO, « c*e qui étonne dans ce contexte, c'est l'engouement contemporain sans précédent pour le patrimoine et la patrimonialisation (au sens second d'une distinction symbolique) accélérée d'objets, d'événements, de phénomènes, de lieux naguère ordinaires et banals* »[1]. Les sciences sociales ont fait de la patrimonialisation un objet de recherche notamment traité dans le domaine de l' l'ethnologie/anthropologie qui a participé à son institutionnalisation professionnelle dans les instances culturelles (RAUTENBERG M., 2003 ; TORNATORE J-L, 2007 ; POULOT D., 1998). La sociologie s'en est également saisie, la géographie et l'économie plus récemment. Tous ces travaux montrent que cet essor du phénomène patrimonial ne signifie pas pourtant que la maxime « patrimoine de tout, patrimoine partout » soit valide. Au contraire, ils rappellent que « le » patrimoine n'existe pas, qu'il est un construit social résultant de rapports de forces et de pouvoirs, de représentations mentales et de valeurs culturelles dominantes (VESCHAMBRE V., 2006a, 2008 ; GRAVARI-BARABAS (dir.), 2005 ; MICOUD A., 2004a, 2004b, 2005a ; JEUDY H-P., 2001 ; CHOAY F., 1992 ; DI MEO G., 1998b). C'est la raison pour laquelle nous parlerons plutôt de patrimonialisation, afin d'inscrire ce phénomène dans le cadre d'un processus de sélection,

[1] DI MEO G., 2007.

de négociation, de construction de l'action consistant à mettre en patrimoine ce qui est considéré comme relevant d'une dimension identitaire collective aux yeux de certains acteurs. Le problème est alors de savoir lesquels. Il n'existe pas de patrimonialisation en soi, il s'agit d'un processus qui sert forcément de projet pour un groupe d'acteurs sociaux.

Si la patrimonialisation prend une certaine ampleur dans le massif pyrénéen, quelles peuvent en être les explications ? L'une des raisons le plus souvent évoquée est formulée en termes de réponse à une demande sociale de plus en plus clairement exprimée. Plusieurs études de marché touristique ont effectivement mis en évidence la tendance à voir se dessiner un marché du tourisme patrimonial (ATOUT FRANCE, 2007, Enquêtes du Ministère du Tourisme, Cahiers Espaces, etc.). Il s'agirait donc de satisfaire les désirs d'une nouvelle clientèle touristique émergeante, composée de voyageurs, de vacanciers, de résidents, nationaux et internationaux, soucieux de s'informer, de se cultiver et de se renseigner sur l'environnement de leurs lieux de villégiature. Une forme de refus de la consommation touristique telle qu'elle a longtemps été proposée, considérée comme trop superficielle. Une volonté d'accéder à un tourisme plus intelligent. Dans ce contexte, la découverte du patrimoine local s'est imposée comme une « évidence ».

Plusieurs recherches ont effectivement interprété le besoin d'un retour aux origines (CHOAY F., 1992) et aux mémoires nationales (NORA P., 1986) et collectives (LE GOFF J., 1988), marquées par des pratiques commémoratives comme posant question quant à leur connotation idéologique (RICŒUR P., 2000). « L'engouement actuel pour la mémoire, cette demande pressante répond à une pluralité de raisons dont la conjonction pousse la France à une véritable situation de commémorité aiguë », au point que l'on peut parler avec Pierre Nora de « tyrannie de la mémoire, véritable symptôme de la crise identitaire et de la difficile recomposition du vivre-ensemble à un moment où un certain nombre de repères semblent s'évanouir »[2]. Les ethnologues ont montré combien les processus de patrimonialisation représentent des modalités d'ancrage et de constructions de liens sociaux (FOURNIER L-S., 2004 ; DARVICHE M-S., 2002) à un niveau infra local, notamment pour les nouvelles populations de certaines zones rurales (MATTHIEU N., 2004). Tout cela semble confirmer cette demande sociale de patrimoine, même si l'interprétation nostalgique que certains chercheurs ont pu y déceler est aujourd'hui largement remise en cause. La patrimonialisation doit « être prise au sérieux » (MICOUD A., 2006) pour comprendre les recompositions du rapport au temps et à l'espace de nos sociétés européennes.

La demande sociale de patrimoine est également souvent associée à l'idée d'un besoin de « Nature ». Plusieurs travaux démontrent combien la notion de « patrimoine naturel » bouleverse véritablement le rapport que les collectifs humains contemporains établissent avec la nature. Les rapports homme/société/nature sont explorés à partir de notions telles que celles de « patrimoine vivant » (MICOUD A., 2005b), qui remet en cause l'idée que le rapport au patrimoine ne représente qu'un nouveau mode de rapport au passé. La

[2] DOSSE F., 1998, p. 3

patrimonialisation implique que les notions de passé, de présent et de futur soient combinées sous de nouvelles formes, en fonction de visées normatives qui peuvent être d'ordre éthique (SOPER K., 2001 ; TROM D., 2001) voire moral (LARRERE C., 2006) s'agissant de la responsabilité collective (JONAS H., 1979) vis à vis de la nature et des projections mentales qui peuvent y être associées, telles que le paysage (NADAI A., 2007).

Ces nouveaux rapports à la « nature » et au « patrimoine » - entre guillemets pour ne pas oublier qu'il s'agit de processus et de construits sociaux – permettent à certains chercheurs d'expliquer de nouveaux comportements qualifiés d'hédonistes pour les pratiquants des sports de nature par exemple (BOURDEAU P. et al., 2004), ou encore d'esthétiques, s'agissant d'oppositions à des aménagements d'infrastructures électriques (LABUSSIERE O., 2009). Ces nouveaux comportements renouvellent la question de l'accessibilité aux espaces naturels protégés et de la gestion des Parcs Nationaux (HERITIER S., LASLAZ L. (dir.), 2008), des Parcs Naturels Régionaux ou des sites classés. De nouveaux lieux de pratiques apparaissent de manière fragmentée (BOURDEAU P., 1991), au détriment d'anciens « hauts lieux » pour les visiteurs des années 1930 et de l'ère du tourisme de masse (MILIAN J., 2007b). C'est dire combien ces nouvelles configurations du rapport à l'espace et au temps modifient les pratiques et renouvellent les définitions de « *ce qui vaut le détour »* (VOURC'H, 1999). Ce qui pouvait paraître anodin ou ordinaire – tel que ce qui était nommé « petit patrimoine rural » dans les guides touristiques – suscite désormais un intérêt grandissant par la dimension symbolique qui peut lui être attribuée : les murettes de pierres sèches séparant les petites parcelles des vallées ardéchoises, en constituant des traces de cette fameuse société rurale française qui n'est plus, peuvent faire l'objet d'une attention particulière de la part d'acteurs très divers. L'ensemble de ces travaux permettent de mieux appréhender la profusion des qualifications : patrimoine naturel, patrimoine culturel, patrimoine rural, patrimoine bâti, patrimoine industriel, patrimoine maritime, patrimoine gastronomique, patrimoine minier … Autant de patrimoines que de d'éléments qui structurent désormais l'action collective et la mise en œuvre de politiques publiques. La vigueur de ce que l'on nomme avec facilité « demande de patrimoine local » semble aussi forte que le dynamisme des projets de développement territorial « à dimension patrimoniale ».

De son étymologie la plus stricte, à son interprétation la plus contemporaine, le patrimoine est irrémédiablement rattaché à un homme, à une communauté humaine, une nation, voire à un espace ou à un territoire. Il n'y a de patrimoine que de quelqu'un et de quelque part, jamais de patrimoine en soi. C'est sur cette base, reprise et réinterprétée à chaque nouvelle initiative, que réside toute la problématique fondamentalement identitaire des processus de patrimonialisation. Toute référence patrimoniale touche des questions d'ordre identitaire qui forcent le chercheur à se positionner sur l'intérêt qu'il y porte et aux théories qu'il mobilise sur le concept d'identité, l'un des plus discutés par l'ensemble des sciences sociales depuis une vingtaine d'années. Nous verrons comment cette problématique identitaire a été relevée par une géographie s'intéressant aux aménagements et aux dispositifs de gestion d'espaces classés. La notion d'identité territoriale s'est aujourd'hui largement diffusée dans le langage

courant, dans le grand public mais également chez les techniciens du développement et les élus. La rhétorique patrimoniale lui est souvent associée : nombre de plaquettes touristiques évoquent le patrimoine comme étant constitutif de l'identité du territoire, de l'identité locale. Ces notions doivent être maniées avec précaution.

La seconde problématique reliée aux processus de patrimonialisation est celle de la ressource. Nous considérerons ici qu'une ressource est « *l'ensemble des moyens matériels […] dont dispose ou peut disposer une collectivité* »[3], le patrimoine (ou plutôt tout objet considéré en tant que patrimoine) constitue une ressource pour les collectifs humains inscrits dans le paradigme du développement.

Il existe ainsi une tension permanente, un décalage, entre des logiques institutionnelles de valorisation (au sens de promotion) du territoire et des logiques sociales de construction identitaire. Notre propos trouve appuis auprès de Michel RAUNTENBERG qui s'intéresse lui aussi aux formes collectives des projets patrimoniaux : « *il existe un ordre institutionnel de la patrimonialisation par lequel l'objet commun est intégré dans l'ordre patrimonial par l'entremise d'une politique publique de gestion des biens collectifs (le patrimoine est ici construit par la loi ou le règlement) ; et coexiste un ordre social qui naît de la mobilisation d'acteurs sociaux qui, à travers la construction d'un objet patrimonial, vont porter une revendication d'accession à l'espace public* »[4]. Ces deux registres de la patrimonialisation s'épaulent le plus souvent aujourd'hui. L'analyse de leur agencement et de leurs complémentarités implique de mettre en corrélation l'imaginaire et la gestion opérationnelle d'un haut lieu de montagne, en considérant que cet imaginaire est constitutif de l'action (RICOEUR). Notre objectif est de comprendre quels sont les systèmes d'acteurs à l'œuvre dans les processus de patrimonialisation et les procédés utilisés pour relier les imaginaires de sites dans les actions d'aménagements. La problématique de la ressource patrimoniale s'imbrique de manière complexe avec la problématique identitaire, au point que sans discernement, tout peut être érigé au rang de patrimoine.

Nous suivons ainsi Marie-Pierre SOL pour qui la patrimonialisation définit « *la désignation d'un objet quelconque comme patrimoine ; il s'agit à la fois d'une sélection (parmi d'autres possibles) et d'une qualification (dont dépendront les usages patrimoniaux qui seront faits de cet objet), autrement dit d'un processus qui consiste à fabriquer du patrimoine. Nous postulons ainsi que le patrimoine n'existe pas a priori, qu'il n'est pas donné, mais construit socialement* »[5].

[3] *Le Petit Robert*, 1996, p. 1958
[4] RAUTENBERG M., 2004, p.78
[5] SOL M-P., 2007

Montagne

Cette thèse a pour objectif de comprendre le phénomène de patrimonialisation du massif pyrénéen et s'attachera en premier à l'analyse de ses fondements géographiques. Nous suivrons l'hypothèse selon laquelle ces processus de patrimonialisation relèvent aussi bien d'une mise en patrimoine d'objets dispersés (un moulin, une chapelle, un type architectural, une fête traditionnelle, un mythe, etc.) que d'une mise en patrimoine de l'objet géographique qu'est la montagne en elle-même. Il s'agit de montrer qu'il y a une relation entre le choix de ce qui est mis en patrimoine et les représentations de la montagne des (ou plutôt de ce qui fait montagne pour les) acteurs concernés.

C'est sur la piste de ce double processus de patrimonialisation que s'est orientée cette thèse, dont on pourrait dire que son ambition est de contribuer, à son niveau, à la construction d'une théorie de « l'effet géographique » telle que l'appellent de leurs vœux Bernard DEBARBIEUX et Marie-Christine FOURNY[6]. L'effet géographique qualifie le « *processus par lequel l'identification d'un objet spatial et son inscription dans une catégorie d'objets similaires rend possible et efficace le déploiement d'un ensemble d'actions concrètes sur la matérialité de cet objet ou de certains de ses éléments, actions qui tendent à conforter l'objet dans son statut* »[7]. Autrement dit, c'est parce que certains acteurs considèrent que tel type d'objet patrimonial (les ruines de cabanes pastorales par exemple) correspond à ce qui fait « montagne » selon eux, que ces acteurs vont transformer/conserver/réhabiliter ces cabanes : en les valorisant au titre de patrimoine local, cela va renforcer le statut de montagne qu'ils confèrent à leur territoire. Notre recherche s'efforcera donc d'analyser « *la co-détermination de ces représentations géographiques et de ces actions localisées, de l'espace différencié à l'aménagement qui accentue la différenciation, en passant par les prises que procure l'environnement et les opérations symboliques d'objectivation et de catégorisation* »[8].

La mise en évidence de cet effet géographique, de cette co-détermination dans les processus de patrimonialisation nous permettra de montrer que l'objet géographique « montagne » est constamment renouvelé, mis en récit et mis en scène à travers la patrimonialisation d'objets sélectionnés pour être valorisés par un ou différents acteurs. Nous formulons l'hypothèse que c'est une certaine idée de la montagne, de ce qui fait montagne, de ce que doit être « la » montagne qui domine, et c'est bien cette conception-là qui est valorisée, voire, à son tour, mise en patrimoine. Nous nous efforcerons de replacer constamment cette analyse dans le cadre de l'action publique et du développement territorial afin de comprendre dans quelle mesure les mots d'ordre de durabilité, de participation, et surtout de compétitivité/excellence encouragent la spécification et le renforcement d'un objet « montagne » clairement identifié.

---

[6] DEBARBIEUX B., FOURNY M-C., 2004
[7] DEBARBIEUX B., 2004, p. 27
[8] DEBARBIEUX B., 2004, p. 29

En s'inspirant de la problématique d'un numéro de la revue Géopolitics sur la notion de « nation » (When is a nation ?), Bernard DEBARBIEUX a dirigé un récent numéro de la Revue de Géographie Alpine (2009) autour d'une question proche de la notre : « *quand et comment une région de montagne advient-elle ?* » ou, plus précisément, « *quand et comment décide-t-on de se référer aux montagnes pour circonscrire une aire de croyances, d'intentions et de pratiques ?* » ou encore « *à quelles conditions et dans quelles circonstances, un massif ou une chaîne de montagnes se voit pris comme référent d'une construction régionale ?*»[9].

Se demander « quand et comment une région de montagne advient-elle ? » implique d'adopter explicitement une posture constructiviste, laquelle se démarque du positivisme qui a longtemps caractérisé la discipline géographique qui se donnait alors pour but de révéler scientifiquement ce qui existe, c'est-à-dire « le réel », sans s'interroger sur les conditions de possibilités d'existence et sur le rôle du regard et des connaissances comme émetteurs de réalité. Cette réflexion alimente notre propre analyse du massif du Canigó[10]. Mais si l'expression paraît commode, adopter une posture constructiviste remet bien entendu en cause l'existence intrinsèque « du » massif du Canigó. Tout l'enjeu est justement de montrer quand et comment le massif du Canigó advient-il ou, pour mieux reprendre la formulation de Bernard DEBARBIEUX, quand et comment décide-t-on de se référer au massif du Canigó pour circonscrire une aire de croyances, d'intentions et de pratiques. Par prolongement, et en concomitance du quand et du comment, il s'agira de se demander qui décide de se référer au massif du Canigó, en privilégiant l'insertion de la réponse dans un système d'acteurs toujours conflictuels et porteur d'une relation dominant / dominé ; quelles sont les croyances, les intentions et les pratiques qui donnent sens et unité, d'un point de vue topographique, bref, qui donne une réalité au massif du Canigó[11].

Dans cette optique, le massif du Canigó sera appréhendé comme un objet au sens de Bernard DEBARBIEUX : « *Par objet, il faut plutôt entendre ici les entités (telle ville, tel district industriel, tel quartier, etc.) que nous individualisons dans l'hétérogénéité de l'espace pour l'appréhender, lui donner du sens et agir sur lui. Cette construction d'objets participe de ce que l'on appellera « l'objectivation ». La connaissance géographique relèverait donc moins d'un mécanisme de découverte du réel « tel qu'il est », que d'un processus continuel de configuration et de reconfigurations d'objets par lesquels nous pensons ce réel et agissons sur lui* »[12]. Aborder le massif du Canigó en tant qu'objet nous invite à le considérer comme un processus en perpétuelle (re)construction, (re)configuration, (ré)invention. Ce processus

[9] DEBARBIEUX B., 2009a

[10] Nous avons choisi d'utiliser majoritairement l'orthographe catalane du nom « Canigó » dans l'ensemble du manuscrit, conformément à la volonté du Syndicat Mixte Canigó Grand Site de valoriser sa dimension culturelle (celle-ci sera progressivement développée au fil du texte). C'est pour des questions de référencement que l'orthographe française « Canigou » a été privilégiée dans le titre de cette thèse.

[11] Surplombant la plaine du Roussillon, le massif du Canigó est souvent considéré comme le premier haut sommet pyrénéen depuis la mer méditerranée. Il chevauche et relie les deux vallées du Tech et de la Têt, correspondant aux anciens comtés catalans du Vallespir (versant sud, Tech) et du Conflent (Versant nord, Têt). Un aperçu des enjeux socio-démographiques de ces deux entités est proposé dans les ANNEXES 1 et 2.

[12] DEBARBIEUX B., 2004, p. 3

visant ainsi à le re-présenter continuellement, comme nous le verrons par la suite s'agissant du processus de patrimonialisation. C'est dans cette perspective qu'André MICOUD appréhende la patrimonialisation, au sens de « rendre à nous présent », c'est-à-dire « rendre le même présent à nouveau »[13]. L'objectivation du massif du Canigó relève donc de processus divers qui alimentent continuellement sa (re)définition et le sens qui est donné à l'objet « massif du Canigó ». Bernard DEBARBIEUX estime que toute objectivation relève à la fois de « *modalités cognitives (par le biais de la perception, de la représentation, de la catégorisation) mais aussi sociales et politiques (qui décide et comment décide-t-on collectivement des objets pour penser et agir ensemble sur l'espace qui nous est commun ?). Elle a une portée psychologique, sociale et anthropologique (comment des individus et des collectifs humains se construisent leurs propres systèmes d'objets ?), mais aussi géographique (dans quelle mesure les objets par lesquels les sociétés pensent l'espace et leurs territoires induisent des pratiques spatiales et des actions de gestion ou d'aménagement qui transforment le réel géographique conformément à ce système d'objets ?) et plus généralement scientifique (de quel objets spécifiques avons-nous besoin dans une démarche scientifique pour penser le réel que nous voulons expliquer et comprendre ?)* »[14]. En tant qu'objet, le massif du Canigó n'a pas toujours été ce qu'il est aujourd'hui : son évolution ne se lit pas seulement en termes de dynamiques démographiques, économiques, écologiques et paysagères. S'intéresser à son objectivation, revient donc à poser la question de l'évolution de son contenu (qu'est-ce qui lui donne sens à différentes périodes ?) et de son contenant (quelles spatialités et quelles territorialités y correspondent ?), à un instant « T » et par des collectifs « X ». Dans cet esprit, Anne-Laure AMILHAT-SZARY a bien montré comment dans les Andes, des élus de zones marginales, isolées et minoritaires du point de vue ethnique ont su mettre en récit leur ancrage identitaire avec leur appartenance montagnarde pour exister politiquement et stimuler un projet de territoire qui dépasse les frontières de leur pays[15].

Trois pistes de réflexions permettent d'analyser l'objectivation des régions de montagne « en termes d'entité pertinente de préoccupations publiques, en termes de configurations organisationnelles et en terme d'identité régionale »[16]. Nous proposons de les reprendre à notre compte pour approfondir la problématique de notre recherche sur le massif du Canigó. Ces questionnements complètent et approfondissent la problématique de l'appropriation de l'espace basée sur le dire et la relation entre le dire et les marqueurs spatiaux. Ils permettent aussi de mobiliser l'approche développée par Daniel CEFAI en termes de construction des problèmes publics[17].

[13] MICOUD A., 2005a, p. 90
[14] DEBARBIEUX B., 2004, p.3
[15] AMILHAT-SZARY A-L., 2009
[16] DEBARBIEUX B., 2009, p. 2
[17] CEFAI D., 1996.

Action publique territorialisée

Il y a une quinzaine d'années, « politique publique » aurait sans doute était l'un des mots clés de cette thèse. Mais les enjeux ont évolué et si j'ai plutôt fait le choix de parler d'action publique, c'est pour prendre un peu de distance avec la conception d'un Etat centralisé et tout puissant qui a l'initiative des politiques publiques. Les travaux de politistes, de sociologues, de géographes et d'économistes publiés ces dernières années ont montré la pertinence de la notion d'action publique pour prendre en compte la multiplication des échelles d'intervention (Union Européenne, Régions, Département, etc.), la complexité des alliances transnationales (coopération transfrontalière, ONG, etc.), mais également l'influence des grandes firmes financières, consultants et juristes qui introduisent dans les politiques publiques des mécanismes de marché, des privatisations, ou encore des partenariats publics-privés[18]. L'usage de la notion d'action publique est caricatural d'une époque caractérisée par la complexité de la décision, la diversification des échelles de pouvoirs et l'imbrication des problématiques sociales, institutionnelles, économiques et environnementales.

Dans ce contexte, de nombreuses définitions ont été données de l'action publique. Il semble que chaque auteur ait besoin de délimiter le périmètre de ses recherches en spécifiant à chaque fois ce qu'il définit comme étant l'action publique dans ce vaste ensemble de choix d'action collective, de dispositifs et d'instruments (au sens de MULLER[19]) qui font le quotidien de la vie en société. A mon tour, et au risque de la dispersion, je choisis donc de sélectionner le plus précisément possible les qualités constitutives de l'action publique observée autour du « Grand Site » Canigó. Je me rapproche en cela de la posture adoptée par Patrice MELE qui désigne « *sous le terme d'action publique non pas l'ensemble des actions des pouvoirs publics, mais précisément certaines modalités de constitutions de sphères publiques locales au sein desquelles sont mises en débats les procédures, objectifs et finalités de l'intervention des pouvoirs publics. En effet, […] il est possible d'adopter ce vocable pour caractériser toutes les actions qui mettent en jeu un public, qui répondent à l'impératif de publicisation, qui ont pour objectif la définition de « bien communs » et des modalités de l'intervention publique* »[20]. La suite de notre raisonnement et l'ensemble de cette thèse justifieront les caractéristiques ici retenues pour se plonger dans l'action publique en tant que constitution de sphère publique locale définissant des procédures, des objectifs, etc.

Une telle approche de l'action publique dans une réflexion sur les processus de patrimonialisation pose la question de savoir s'il y'a une action publique strictement patrimoniale. J'ai rappelé plus haut la diversité des travaux sur le patrimoine et

[18] LASCOUMES P., LE GALES P., 2007, p. 5
[19] MULLER P., 2000, 2003.
[20] MELE P., 2009, p. 45-46

l'effervescence du phénomène patrimonial dans les espaces naturels de montagne. Comme le montre le rapport dirigé par Jean-Pierre BADY remis au Ministre de la Culture en 2002, l'idée de « politique nationale du patrimoine » développe une approche bien distincte des enjeux de la patrimonialisation des espaces naturels. C'est la raison pour laquelle, sans réduire ma réponse à ce rapport, cette thèse proposera d'appréhender la patrimonialisation comme référentiel de l'action publique. Il semble bien qu'il n'y ait pas d'action publique patrimoniale à proprement parler. Ce qui fait l'action publique patrimoniale, c'est une multitude de valeurs injectées dans l'action publique, raccrochées à des dispositifs et à des procédures, qui utilisent la polysémie de la notion et toute l'amplitude des acceptions de « patrimoine » : en tant que lien social, en tant que ressource économique, en tant que rapport au temps, etc. C'est aussi une approche technicienne du patrimoine telle qu'elle est injectée dans la production territoriale. A ce titre, je considérerai le patrimoine comme un « domaine d'action publique »[21], au même titre que l'environnement par exemple.

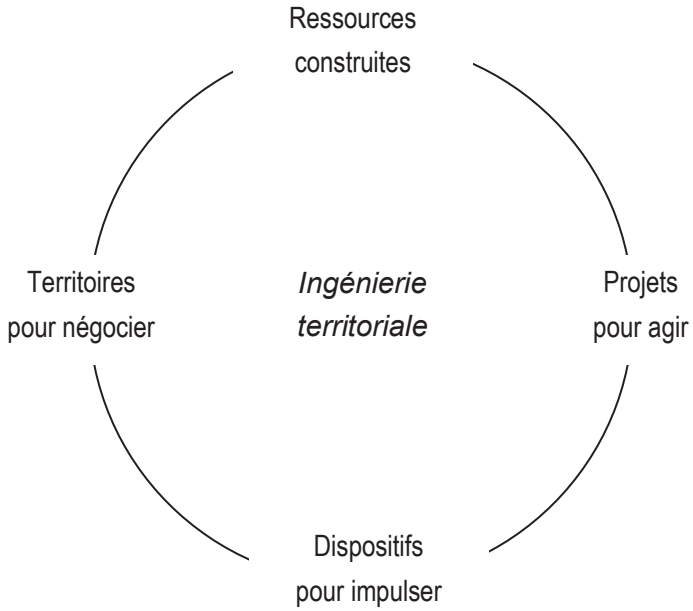
Cela implique d'appréhender les processus de patrimonialisation du massif du Canigó dans le cadre des processus de construction de ressources. Ressource naturelle, territoriale, patrimoniale, etc. : cette notion a largement été abordée par la littérature des sciences du territoire ces quinze dernières années et nous retenons de ces publications une idée fondamentale : toute ressource est une construction sociale, politique, technique. La notion de ressource occupe une place particulière dans le cadre de cette thèse : elle n'est pas abordée de manière frontale mais sous-tend l'ensemble du raisonnement. En effet, ce n'est pas la notion de ressource qui nous intéresse pour elle-même. Abordant les processus de patrimonialisation à travers l'observation de l'ingénierie territoriale et de l'action publique territorialisée, notre raisonnement renvoie à l'approche de Romain LAJARGE et Emmanuel ROUX qui placent la ressource au cœur d'un triptyque Territoires-Projets-Ressources. « *L'ingénierie territoriale n'est rien d'autre que ce référentiel métier qui organise la recherche de ressources propres dans un territoire donné et qui participe à construire, à partir d'elles, du projet et du territoire renouvelés* »[22]. Cette approche amène à considérer comme interdépendants les processus de construction de territoires, de projets et de ressources. C'est notamment à ce niveau que le concept d'effet géographique intervient : d'un point de vue théorique, la construction de la ressource dépend en partie de la qualification territoriale que le projet a permis de faire advenir.

Il semble néanmoins nécessaire de compléter l'approche de Romain LAJARGE et Emmanuel ROUX à partir de l'idée que les dispositifs peuvent eux-mêmes devenir des ressources pour le territoire et le projet : c'est le cas de l'Opération Grand Site dans le massif du Canigó et de la politique Grand Site plus généralement. En ce sens, la démarche que nous proposons d'adopter est relativement proche de celle de Sylvie LARDON pour qui « *l'enjeu des dispositifs est bien d'organiser la discussion, les échanges, la coordination entre les différents acteurs concernés, tant institutionnels que locaux, individuels ou*

[21] MELE P., 2009, p. 46
[22] LAJARGE R., ROUX E., 2007, p. 137

collectifs, pour convenir d'objectifs communs, produire des normes acceptées et légitimées, les traduire en règles et les mettre en application. Ces dispositifs trouvent un ancrage dans les territoires et visent leur gouvernance »[23]. En abordant les processus de patrimonialisation au travers de dispositifs tels que les Opérations Grands Sites, cette thèse cherche donc à montrer que le contenu normatif et organisationnel des dispositifs structurants pour l'action publique territorialisée joue un rôle essentiel dans les processus de patrimonialisation. Romain LAJARGE et Emmanuel ROUX reconnaissent que « *la recherche de ressource s'appuie impérativement sur la capacité des acteurs décisionnels locaux à se connecter aux sources de financements des projets de territoire (Départements, Régions, Etat, UE)* »[24]. Au point qu'« un grand nombre de ressources ainsi constituées le sont par la procédure elle-même »[25]. Cette thèse invite donc à prolonger le triptyque Ressource-Territoire-Projet pour y intégrer la notion de dispositif :

FIGURE 1 - La dynamique de la ressource dans l'action publique territorialisée
(Inspiré de LAJARGE R., ROUX E., 2007)



Le renouvellement des ressources dans le temps prend une nouvelle dynamique à travers le triptyque de Romain LAFARGE et Emmanuel Roux. Ce processus devient dépendant de l'évolution du territoire et de l'évolution du projet, tous les trois étant interdépendants. L'insertion du dispositif dans le triptyque augmente l'incertitude et requiert une capacité d'adaptation d'autant plus grande de la part des acteurs techniques et politiques.

La notion de ressource patrimoniale proposée par Véronique PEYRACHE-GADEAU paraît pertinente pour l'analyse des processus de patrimonialisation observés dans l'action publique territorialisée du Canigó car elle combine la dimension économique et l'horizon

[23] LARDON S., 2008, p. 21
[24] LAJARGE R., ROUX E., 2007, p.138
[25] LAJARGE R., ROUX E., 2007, p.139

normatif de la durabilité : « *Nous nous référerons à une conception de la ressource qui doit adopter un point de vue très éloigné de la conception héritée de la pensée classique selon laquelle la ressource n'a d'autre existence que de participer au processus productif. Nous privilégions une conception patrimoniale de la ressource envisagée du point de vue du lien d'une société à son environnement* »[26]. Elle permet de donner corps à une approche de la ressource qui appréhende la nature autrement qu'en tant que capital naturel, identique au capital productif ou capital humain. Nous verrons que cela correspond aux enjeux des Opérations Grands Sites. Pour cela, il s'agit d'appréhender la ressource de manière à ce que soit « *induit un rapport de l'homme autant à des objets qu'à des valeurs, une conception du rôle de l'homme vivant en société et susceptible de rendre compte de ses actes comme héritier ou légataire* »[27]. Au final, la notion de ressource patrimoniale a l'intérêt de prendre en compte le « *compromis entre la problématique économique de l'exploitation et la perspective écologique de la conservation* »[28]. L'analyse des processus de patrimonialisation du Canigó doit donc prendre en compte, par exemple, le fait que l'enjeu de l'image qui est renvoyée aux visiteurs constitue une ressource. L'image du Canigó est une ressource patrimoniale tout à la fois basée sur des objectifs de développement économique (attractivité, compétitivité) et de conservation (environnementale, mémorielle, aussi bien réglementaire que normative). L'attractivité du Canigó dépend de sa préservation, et tout particulièrement de sa préservation paysagère, ce qui est au cœur de la politique Grand Site.

« Grand Site » Canigó

Le 29 juin 2010, en votant la loi « portant engagement national pour l'environnement » dite Grenelle II, les parlementaires ont fait entrer le label Grand Site de France® dans le Code de l'Environnement. Le communiqué de presse publié par le Réseau des Grands Sites de France s'empressait alors d'honorer une « consécration »[29] car la reconnaissance de ce label symbolise, plus largement, celle de la politique des Grands Sites. Cette politique n'existe pourtant qu'à posteriori : il s'agit d'une somme de dispositifs opérationnels, d'initiatives conceptuelles et de réalisations ancrées dans différents contextes locaux qui, depuis une trentaine d'années, l'alimentent progressivement. C'est la raison pour laquelle les grandes étapes de sa construction, depuis la loi de 1906 relative à la protection des sites jusqu'à la reconnaissance juridique du label en 2010, constituent un objet de prédilection pour analyser l'évolution des rapports entre les deux pôles qui lui servent d'ancrage, la protection et le développement, par l'intermédiaire d'une notion revêtant ici valeur d'outil, celle de patrimoine. Dans le contexte de sites de montagne, cette dynamique « Grand Site » permet de renouveler la manière dont l'idée de patrimoine naturel notamment, éminemment

[26] PEYRACHE-GADEAU V., 2004, p. 8
[27] PEYRACHE-GADEAU V., 2004, p. 9
[28] PEYRACHE-GADEAU V., 2004, p. 9
[29] Communiqué de presse du 1er juin 2010 (l'amendement proposant l'inscription du label dans la loi a été voté le 11 mai 2010).

importante dans les discours portés sur la montagne, est saisie et interprétée comme un cadre de construction de l'action publique.

Les Grands Sites sont généralement habités et peuvent relever d'icônes naturelles (Massif du Canigó, Pointe du Raz, Sainte-Victoire, etc.) comme d'icônes monumentales (Pont du Gard) et architecturales (Rocamadour). Il n'existe pas véritablement de définition formelle et définitive de la notion de Grands Sites à partir de laquelle il serait possible d'établir une liste précise des Grands Sites. Comme l'indique le Ministère, on peut considérer que sur environ 2 500 sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930 de protection des sites et des paysages, une centaine sont emblématiques et peuvent potentiellement être des Grands Sites. Une cinquantaine d'entre eux a fait l'objet – ou fait encore l'objet – d'une Opération Grand Site (OGS). 37 sites se sont regroupés au sein du Réseau des Grands Sites de France (association nationale réunissant les collectivités qui gèrent les Grands Sites). Sur ces 37 sites, 10 ont obtenu le label « Grand Site de France » décerné par le Ministère en charge des sites.

Au 1er janvier 2011, on compte 49 Opérations Grands Sites (en étude, en travaux ou achevées) qui portent sur 375 communes, 21 régions et 44 départements (dont 2 DOM). Elles reçoivent environ 33 millions de visiteurs et concernent environ 1 % du territoire métropolitain.

Une Opération Grand Site[30] est une démarche partenariale entre l'Etat, des collectivités locales et tout acteur impliqué dans la gestion du Site. Dès son fondement, les OGS ont pour objectif de réhabiliter des sites « prestigieux » que les acteurs publics considèrent comme étant « dégradés » par la « fréquentation » touristique. Les OGS se concrétisent par une série de réalisations visant à réhabiliter des zones dégradées, à améliorer l'accueil des visiteurs, à créer des équipements structurants permettant de valoriser le site. Toutes ces interventions reposent cependant sur des principes forts de « *respect de l'esprit des lieux propre à chaque site* », d'accueil du public et de pédagogie, de compatibilité avec sa conservation, ce qui veut dire que la fréquentation doit être maîtrisée et gérée, mais aussi d'association des habitants aux projets et à la vie du Grand Site, et de gestion des recettes éventuelles issues de la visite du site qui doivent servir en priorité à entretenir et préserver le site, de rayonnement régional du site afin de favoriser les retombées en termes de développement durable.

Aujourd'hui, 10 GS ont reçu le label GSF[31]. Ce label GSF a été créé en 2003 par l'Etat qui l'a déposé à l'Institut national de la propriété industrielle. C'est l'Etat qui l'attribue, pour une durée de 6 ans renouvelable, à toute structure gestionnaire ayant prouvé sa capacité à remettre son site en bon état, à réhabiliter dans le respect de l'esprit des lieux, à mettre en œuvre une gestion dans les principes du développement durable. Les membres du RGSF se

[30] « Opération Grand Site » est une marque protégée, propriété de l'Etat.
[31] Voir liste chapitre 4.

donnent pour objectif de travailler à l'obtention du label. L'obtention du label nécessite l'avis favorable de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, et du Réseau des Grands Sites de France.

Récemment, le label GSF a été intégré au Code de l'environnement (Art. L 341-15-1) par la publication de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement[32].

ENCART 1 - Code de l'environnement Art. L 341-15-1

> « *Le label Grand site de France peut être attribué par le ministre chargé des sites à un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation. L'attribution du label est subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable.*
>
> *Le périmètre du territoire concerné par le label peut comprendre d'autres communes que celles incluant le site classé, dès lors qu'elles participent au projet.*
>
> *Ce label est attribué, à sa demande, à une collectivité territoriale, un établissement public, un syndicat mixte ou un organisme de gestion regroupant notamment les collectivités territoriales concernées. La décision d'attribution fixe la durée du label* »

L'entrée du label dans le code de l'environnement a été vécue comme une marque de reconnaissance forte des Grands Sites et, par là, du RGSF et des acteurs engagés dans la politique de réhabilitations des hauts lieux[33]. Il reconnaît que la gestion mise en œuvre par la structure qui en a la charge est conforme aux principes du développement durable, conciliant préservation du paysage et « esprit des lieux », qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site.

Choisir d'analyser les processus de patrimonialisation du massif du Canigó, c'est se confronter à la spécificité d'un site renommé, connu et reconnu, vecteur d'une certaine attractivité notamment touristique. L'une des pistes que la géographie et l'anthropologie ont développées à ce sujet est celle des hauts-lieux. Au-delà de sa gouvernance, du périmètre de son classement, ou encore des dispositifs qui le concernent, le Canigó est-il un haut

[32] Depuis cette date, la circulaire publiée le 21 janvier 2011 précise le contenu de la politique des Grands Sites (ANNEXE 3).
[33] Son inscription dans le Code de l'environnement constitue également un « soulagement » pour les acteurs du Réseau des Grands Sites de France. Selon eux, la montée en puissance d'initiatives régionales telles que la politique des « Grands Sites de Midi-Pyrénées » menace la lisibilité du label, désormais protégé par la loi.

lieu ? Parler de haut-lieu, c'est mobiliser une notion incontournable pour spécifier la qualité particulière d'un site, voire d'un territoire, à partir d'un important travail conceptuel dont je retiendrai ici trois perspectives complémentaires.

La première proposition est de Mario BEDARD. Elle nous invite à considérer que le « haut-lieu » est plus « haut » qu'il n'est « lieu ». Cela signifie que contrairement au lieu, le haut-lieu n'est peut être pas délimité par des coordonnées géo-référencées. Et c'est bien là que réside le problème du haut-lieu qui est d'abord une évocation. Poser comme préalable que le massif du Canigó est un haut lieu, c'est considérer qu'il ne se résume pas à un site géodésique, mais à un ensemble d'images et de mots que plusieurs sites plus ou moins contigus peuvent représenter. Le haut-lieu est un ensemble d'agencements de qualités idéelles et matérielles. C'est ce qui fait dire à Mario BEDARD que le haut lieu est « *agent et témoin d'une connaissance, d'une mémoire, d'une identité* »[34]. Reste donc à analyser le fait que le « haut-lieu » soit justement si « haut ». Il suffit de se référer aux définitions du Dictionnaire historique de la Langue française pour rappeler que le vocable « haut » signifie avant tout « élevé dans l'échelle des valeurs »[35]. Cette définition suggère alors l'une des clés de ce concept : le haut-lieu est affaire de valeurs. Et cela revêt une dimension particulière en sciences sociales, dans la mesure où toute valeur est hiérarchisée. S'intéresser à la « grandeur » des « Grands Sites » implique de poser que la dialectique dominant/dominé est au cœur de tout phénomène social, tel que la patrimonialisation. Sur ce point, la notion de valeur se distingue de celle de représentation en instaurant une symbolique verticale des lieux et des espaces. Or Bernard DEBARBIEUX a bien montré, à partir de Mircea ELIADE et de SAMIVEL, que cette verticalité symbolique avait suscité dans la plupart des cosmologies traditionnelles la structuration d'un axe reliant le monde céleste des puissances divines et le monde souterrain. Au milieu de cet axe se trouve un « centre du monde » qui est un lieu sacré, permettant de communiquer avec le ciel et le monde d'en bas[36]. De nombreuses montagnes ont joué et jouent encore ce rôle particulier, fondateur et structurant : l'Olympe en Grèce, le Fuji Yama au Japon, l'Ayers Rock/Uluru en Australie, etc. La hauteur idéelle et symbolique s'est ainsi incarnée dans la hauteur altimétrique et la verticalité topologique.

Cette réflexion incite à intégrer la deuxième proposition qui nous semble indispensable : celle visant à considérer que « *cette hauteur procède de sa distinction sociale et physique : le haut lieu est à la fois reconnu par une communauté et souvent matérialisé par une superstructure ou une forme naturelle qui permet de le repérer facilement dans le paysage* »[37]. Cela explique peut être que de nombreux hauts lieux soient incarnés dans ce que les sociétés appellent « montagne », à la fois élevée en altitude et en valeur. Cette forme remarquable qui semble cristalliser, en quelque sorte, toute la « hauteur » de ces lieux particuliers constitue selon Pascal CLERC un marqueur spatial de premier ordre : « *un haut lieu est organisé autour d'un marqueur spatial – un bâtiment, un sommet, une statue – parce*

[34] BEDARD, 2002, p. 51
[35] REY A. (dir.), 2003, p. 1249
[36] DEBARBIEUX B., 1995c, p. 10
[37] CLERC J., 2004

que la forme, parfois simplement la silhouette, est un élément d'identification essentiel »[38]. A ce titre, le haut-lieu a la structuration des territorialités et l'organisation de l'espace des sociétés qui l'ont érigé en tant que tel. Il s'agit là d'une des caractéristiques de la problématique des hauts-lieux qui m'intéressent le plus. Dans quelle mesure, jusqu'à quel niveau et de quelle manière le massif du Canigó, en tant que haut-lieu constamment reproduit et réinventé, influence-t-il les spatialités et les territorialités de la patrimonialisation que l'on peut y observer ? Michel LUSSAULT parle d' « opérateur spatial non humain » pour qualifier ce que nous attribuons au haut-lieu[39]. Les hauts lieux ne sont pas seulement « *des repères et des aimants vers lesquels convergent ceux qui les reconnaissent comme tels* »[40], ils participent à la structuration de « *la territorialité d'une communauté [qui] s'appuie notamment sur ses hauts-lieux* »[41]. Le haut-lieu est un facteur structurant de l'action, et notamment de l'action publique territorialisée.

La troisième piste que nous suivrons s'intéresse aux pratiques de l'espace du haut-lieu. Bernard DEBARBIEUX a notamment développé cette approche pour le Mont-Blanc. Selon lui « *Il y'a au moins deux conditions d'émergence d'un haut lieu : qu'il soit le site d'un évènement, et qu'un rassemblement régulier de personnes en atteste la fonction symbolique […] Le haut lieu suppose le rassemblement et ne subsiste en tant que tel que si le rassemblement perdure* »[42]. Les pratiques de l'espace sont à la fois causes et conséquences de la dimension structurante du haut-lieu. En ce sens, les pratiques touristiques contribuent ou ont pu contribuer à l'invention des hauts-lieux, mais elles participent aussi à sa reproduction en tant que haut-lieu. Ce n'est en soit qu'un type de pratique parmi d'autres. Mais celui-ci est particulièrement incontournable pour relier la problématique du haut lieu à celle des Grands Sites.

Dans cette thèse, nous abordons la démarche Grand Site comme une déclinaison technique, opérationnelle, administrative et politique du concept de haut lieu. Nous verrons que les Grands Sites sont fondés par un certain niveau de fréquentation touristique et l'impact de cette fréquentation sur l'état de « dégradation » du site. Or le massif du Canigó est un haut-lieu qui revêt une dimension collective et publique caractérisée par la notion anglophone de « public symbol ». Elevé en altitude, il structure le champ de vision quotidien de tout le nord de la Catalogne, département des Pyrénées-Orientales et province de Gérone comprise. C'est un marqueur spatial de premier ordre qui occupe une position de centralité et en fait un marqueur dominant. Cette distinction physique s'accompagne d'une distinction sociale. Ses pratiques touristiques (comme l'ascension du pic lui-même), culturelles (comme la Trobada à l'occasion des Feux de la Saint-Jean) ou économiques (comme la transhumance estivale des troupeaux) constituent autant de rites contemporains qui reproduisent continuellement le haut-lieu. Le paradoxe réside dans le fait que la concentration dans le temps et dans

[38] CLERC J., 2004
[39] LUSSAULT M., 2009
[40] CLERC J., 2004
[41] CLERC J., 2004
[42] DEBARBIEUX B., 1993, p.8

l'espace de ces pratiques constituent aussi, du point de vue de la démarche Grand Site tout au moins, de sérieuses menaces pour l'ensemble des caractéristiques qui fondent la grandeur du Canigó. Eventuellement, dire que le haut-lieu demeure quand le Grand Site se dégrade permet de spécifier les nuances entre grandeur et hauteur. L'un semble structurel (concept de haut-lieu), l'autre conjoncturel et dépendant d'un contexte socio-politique particulier (démarche Grand Site). La politique Grand Site se nourrit donc du haut-lieu. Nous verrons qu'elle l'alimente et contribue à la reproduction du haut-lieu en sélectionnant certains de ses éléments : la valorisation patrimoniale est autant basée sur le contenu du haut-lieu qu'elle contribue à le faire exister. Les processus de patrimonialisation sont à la fois contenu et contenant des hauts-lieux.

L'ensemble de ce raisonnement a pour objectif de nouer des relations entre les notions de haut-lieu, de Grand Site, de ressource, d'action publique territorialisée et de patrimonialisation. Au cœur de ce réseau conceptuel figure la problématique de l'appropriation de l'espace développée par Vincent VESCHAMBRE[43] depuis une dizaine d'années. Ses travaux constituent une toile de fond du raisonnement de cette thèse dans la mesure où elle se focalise sur la dimension idéologique de l'inscription dans le temps et dans l'espace de références identitaires. Dans le massif du Canigó, les processus de patrimonialisation relèvent d'agencements entre plusieurs mémoires engagées dans des stratégies symboliques et autant de présences portées par des stratégies de légitimation et de contrôle de l'espace. La patrimonialisation est un processus social d'appropriation de l'espace au profit d'acteurs déterminés qui ne sont pas pour autant dans des logiques d'affrontement. La conflictualité de la patrimonialisation que nous proposons d'analyser dans le massif du Canigó est souvent non violente. Elle se perçoit dans les traces et les marques qui constituent un support privilégié de ces processus. BENARD et FELLI estiment ainsi que « *la revendication de la mise en valeur d'un patrimoine à des fins de touristification apparaît comme un outil territorial majeur. Il sert à la légitimation des transformations matérielles d'une part, mais aussi à la présentation promotionnelle d'un territoire dans un but de valorisation touristique. Le patrimoine apparaît selon ce point de vue comme une marchandise, produit et valorisé comme tel. Il forme la pierre angulaire du discours à la fois justificatoire et programmatique produit par les pouvoirs publics* »[44]. Cette recherche s'intéresse donc à l'appropriation symbolique de l'espace en zone de montagne touristique dans le cadre d'une Opération Grand Site.

* * *

Cette thèse est composée de deux parties. La première partie se propose d'appréhender la patrimonialisation comme référentiel de l'action publique territorialisée dans les zones de montagne.

[43] VESCHAMBRE V., 2005, 2006a, 2006b, 2007, 2008
[44] BONARD Y., FELLI R., 2008, paragraphe 40

Dans le premier chapitre, nous avons choisi d'analyser le rapport entre les logiques de développement et les logiques de protection que contiennent les politiques de la montagne et d'aménagement du territoire en France. Ce raisonnement nous permet de prendre pour hypothèse le fait que la patrimonialisation est une cristallisation contemporaine des rapports entre protection et développement, au sens d'un dépassement de cette dialectique réunie dans une seule et même approche.

Dans le second chapitre, nous constatons que les évolutions de l'action publique durant les trente dernières années ont fortement bouleversé ses structures. La mondialisation, la décentralisation, l'intégration européenne, les recompositions territoriales ont suscité de nouveaux enjeux. Du point de vue des structures porteuses de territoires de projets, l'un d'eux consiste à rendre l'action publique lisible, légitime et cohérente. C'est à ce niveau qu'une deuxième hypothèse est avancée : l'action publique se saisit du patrimonial à travers une multitude de procédures, de dispositifs et de projets de natures différentes qui sont mis en récit, en scène et en cohérence à travers les processus de patrimonialisation.

Le troisième chapitre présente la posture et la méthodologie mises en œuvre dans cette recherche. Elle tente d'esquisser les contours d'une ethnogéographie de l'action publique territorialisée à partir de l'expérience professionnelle acquise dans le cadre d'une convention CIFRE signée avec le Syndicat Mixte Canigó Grand Site.

La seconde partie de cette thèse s'intéresse à l'orientation prise par les processus de patrimonialisation observés dans le cadre de la politique « Grand Site ».

C'est dans le quatrième chapitre que nous analysons la politique « Grand Site ». Lancée par l'Etat dans les années 1970, celle-ci s'est progressivement dotée de deux dispositifs : les Opérations Grands Sites et le label « Grand Site de France ». Nous tentons alors de montrer que la politique Grand Site a développé, avec le soutien d'experts et de partenaires divers, un appareil conceptuel original qui illustre le dépassement de la dialectique protection/développement dans les processus de patrimonialisation et ouvre de nouvelles perspectives d'action.

Sur cette base, le cinquième chapitre s'intéresse aux ressorts de la patrimonialisation dans le massif du Canigó. L'invention touristique du Canigó a été stimulée par de nombreux projets d'aménagements et d'équipements. L'un d'eux – la création d'une piste intervallées – fait l'objet d'une analyse approfondie qui révèle les principaux ressorts qui structurent l'action publique territorialisée contemporaine.

Le sixième chapitre révèle le rôle de quatre supports de la patrimonialisation. Nous montrons que l'application du dispositif « Grand Site » dans le massif du Canigó oriente définitivement ce processus. Des outils techniques (le génie écologique) et réglementaires (la procédure

d’extension du site classé) constituent également de puissants supports, à la fois appropriés par les acteurs locaux et engagés dans l’activité patrimoniale. Les projets de valorisation et d’animation territoriale qu’ils mettent en œuvre traduisent leur capacité à stimuler de nouveaux supports correspondant à une stratégie de développement territorial.

Enfin, le septième chapitre s’intéresse à trois figures de la patrimonialisation dans le massif du Canigó. La première figure est celle d’une montagne-vécue, vivante fondée sur une mémoire sociale. La seconde décrit une montagne-réseau du temps libre et du loisir. La troisième figure correspond à une montagne ouverte et accessible à tous. Chacune de ces trois figures patrimoniales structurent tour à tour l’action publique territorialisée et symbolisent les enjeux contemporains du développement durable en montagne.

PARTIE 1

Pour une approche globale de la patrimonialisation comme référentiel de l'action publique territorialisée des zones de montagne et du massif du Canigó

CHAPITRE 1

La patrimonialisation comme cristallisation de la dialectique protection/développent dans l'action publique contemporaine

Le plus souvent historiques et descriptifs, il existe de nombreux ouvrages relatifs à la politique de la montagne[1]. De manière non exhaustive, l'objectif est ici de montrer que l'itinéraire de la politique de la montagne a longtemps oscillé entre deux pôles opposés : celui qui relève de la *protection* et celui qui relève du *développement*. C'est au travers de ce parcours que nous proposerons d'appréhender la patrimonialisation comme une configuration particulière de la dialectique protection/développement, configuration nouvelle qui semble la dépasser. Il s'agit là d'une hypothèse fondatrice de cette thèse : la patrimonialisation est une cristallisation contemporaine des rapports entre protection et développement, une mise en tension de ces deux paradigmes de politiques publiques qui cherche à les joindre dans un seul et même mouvement, dans une seule destinée. C'est la raison pour laquelle nous proposons de rappeler l'évolution des grandes étapes de la politique de la montagne à partir d'une focale particulière, celle de la relation protection/développement. Il s'agit d'appréhender toute la « *la complexité de la gestion de ce lieu* » [2] qu'est la montagne, selon l'expression de Françoise GERBAUX. Car la montagne, forte de nombreuses représentations spatiales, est sujette à de multiples politiques sectorielles concurrentes, voire contradictoires.

Le rappel de cet itinéraire nous permettra de mettre en avant le passage d'une accumulation de politiques sectorielles à une politique plus globale de la montagne consacrée par la loi montagne de 1985. Sur cette base, nous analyserons l'évolution de l'action publique et des politiques de développement territorial des années 1990 et 2000 pour révéler l'émergence d'une action publique incertaine, opportune et devenue particulièrement technique.

[1] Le cheminement historique proposé s'inspire très largement du rapport d'évaluation que le CONSEIL NATIONAL DE L'EVALUATION et le COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN ont produit en 1999 (CNE / CGP, 1999.).
[2] GERBAUX F., 1989, p. 309.

1.1 L'évolution du rapport au développement en zone de montagne

1.1.1 L'apparition de la problématique du développement en montagne via les « forestiers sociologues »

C'est par la problématique forestière que les premières politiques publiques ont abordé les zones de montagne. Le raisonnement est d'ordre géophysique et relève d'un point de vue exogène : le déboisement pratiqué par les populations montagnardes serait responsable des catastrophes naturelles que connaissent certaines villes en aval. La notion de « risque naturel » est donc à la base de la prise de conscience des enjeux de la montagne par les administrations politiques. De graves inondations répétitives poussent les pouvoirs publics à mettre en œuvre, en 1841, sur la base du rapport SURRELL[3], la première politique spécifique à une zone de montagne. Ce dernier désigne comme responsable de ces catastrophes naturelles les déboisements abusifs, dans la lignée du Code forestier de 1827 qui avait donné une importance stratégique à l'administration forestière. En conséquence, tout propriétaire forestier doit faire agréer ses gardes privés par les préfets et déclarer toute action de coupe. Ainsi, le débat forestier s'impose tout au long du XIXème siècle.

Les premières politiques publiques portant un intérêt spécifique aux zones de montagne relèvent donc de la prévention des risques naturels. C'est par la forêt que la montagne est en quelque sorte « découverte » par les administrations. S'en suivent deux lois (1860 et 1864) dont l'objectif est de reboiser et de ré-engazonner des zones précisément délimitées. Cela concerne essentiellement les Pyrénées et les Alpes. L'objectif étant de limiter le droit de pâturage en forêt, considéré par les techniciens forestiers comme responsable de la dégradation des terres. Un rapport de force s'installe alors avec les populations montagnardes qui revendiquent des droits ancestraux de gestion et d'usage de l'espace. Ces programmes d'actions s'avèrent difficiles à mettre en place car cette période correspond au maximum de la démographie agricole dans de nombreux massifs. C'est notamment le cas des Pyrénées où l'exploitation de l'espace croît considérablement, au point de faire de cette période, celle du plus vaste processus d'anthropisation en milieu montagnard. La loi de 1859, permettant déjà à l'Etat de s'opposer au défrichement en cours de pans entiers de la montagne pour des motifs légaux de maintien des terres sur les montagnes ou sur les pentes et de défense du sol contre les érosions et l'envahissement des fleuves, rivières et torrents, s'était déjà heurtée aux résistances locales.

L'histoire de l'action publique en zone de montagne est continuellement marquée de telles oppositions entre l'Etat et les montagnards. L'ouvrage de référence de Françoise GERBAUX[4] rappelle un certain nombre de rapports de préfets qui désignent explicitement

[3] SURRELL A.-C., 1841.
[4] GERBAUX F., 1994.

pour responsables les populations locales du processus de déboisement et, indirectement, de ses conséquences (inondations par exemple). Plus largement encore, plusieurs conflits violents éclatent entre différents « groupes » de l'époque. C'est notamment le cas en Ariège avec « La Guerre des Demoiselles » qui met en débat la gestion de l'espace pastoral et forestier de montagne entre autorités publiques et usages traditionnels.[5]
La tension illustrée par des prises de positions de représentants de l'Etat ou autres a certainement joué un rôle encore prégnant dans l'imaginaire collectif des politiques en montagne. Conséquence directe ou indirecte de ce conflit, en 1882, une nouvelle loi marque un premier tournant. Elle agit principalement par l'intermédiaire de deux mesures : tout d'abord, en limitant les pouvoirs des administrations forestières, au point de ne prévoir d'intervenir pour la restauration des terrains de montagne que dans les zones présentant un « danger né et actuel » et, en second lieu, en n'autorisant les travaux suscités que sur la propriété de l'Etat, ce qui marque la fin du droit d'expropriation des habitants et des communes réfractaires. Au final, l'Etat augmentera de 150 % sa propriété forestière domaniale en montagne. Nous verrons combien cette période a été marquante dans le massif du Canigó dont la conduite de l'action publique territorialisée demeure liée à cette étape de la reforestation quantitativement très importante dans le Conflent et le Vallespir.

Ces débuts de la politique de reforestation ne prennent pas vraiment place dans la dialectique protection/développement telle que nous l'avons définie. Mais cette loi est perçue comme un échec du point de vue de nombreux forestiers, corporation qui va diversifier ses propres points de vue. Les plus dominants d'entre eux décident ainsi de recueillir un maximum de soutiens défendant la « cause » de la forêt de montagne : leur objectif est ainsi de faire accepter aux populations locales les politiques de reforestation qu'elles refusent jusqu'à présent. C'est en dehors du champ politique que les forestiers feront alliance avec des associations et des institutions diverses toutes mobilisées par un intérêt particulier, s'entourant de divers appuis et faisant alliance avec des élites intellectuelles et urbaines. Il s'agit tout d'abord de l'Association centrale pour l'aménagement des montagnes créée, à Bordeaux, par Paul DESCOMBES en 1904. Celle-ci entend « *Sauver la terre de la patrie* ». Cette expression permet d'appréhender la finalité des premières politiques appliquées à la montagne, élaborées dans une optique de contrôle de la nature par des décisions totalement exogènes. Mais un rôle très important est surtout joué par les sociétés de loisirs comme le Touring-Club de France (TCF). Celui-ci est le premier à se soucier des loisirs de plein air. Il s'intéresse donc à la forêt où l'enjeu est considérable dans la mesure où la beauté et la sécurité des lieux touristiques sont des éléments valorisants et primordiaux à son activité. Face à cela, l'action de l'administration forestière est également soutenue par des sociétés forestières regroupant des propriétaires puissants et des négociants en bois. Mais l'opposition reste vive et l'affrontement se propage au sein même des forestiers. En effet, cette corporation voit peu à peu s'opposer deux courants, qualifiés de « forestiers étatistes » et de « forestiers sociologues ». Ces derniers se soucient davantage du sort des sociétés pastorales et généralisent l'idée que l'enjeu du reboisement est directement dépendant de

[5] PINGAUD M-C., 1980.

leur qualité de vie. A travers cette césure apparaissent les premiers débats entre politiques sectorielles et politiques plus englobantes. L'idée d'une corrélation entre l'exploitation du milieu montagnard et le mode de vie local commence à émerger. C'est dans ce contexte de débat d'apparence technique, administratif et politique qu'émerge la problématique du développement des zones de montagne.

Ainsi, après avoir été en position de recul, l'Etat édite une loi qui instaure le statut juridique de la « forêt de protection », en 1922. L'intérêt de cette énième mesure affectée à la problématique forestière réside dans le fait qu'elle est conçue dès le départ pour être appliquée spécifiquement aux zones de montagne. Par la suite élargie à l'ensemble du territoire, elle peut être considérée comme une première illustration du rôle de laboratoire qu'a joué la montagne dans les politiques publiques françaises, notamment au niveau environnemental. Au final, plus de 50 % des zones classées en tant que « forêt de protection » se situent en zone de montagne, ce qui explique que la loi instaure un régime d'indemnisation – tentant d'esquiver les oppositions locales potentielles – pour les propriétaires justifiant d'une perte de plus de la moitié de leur revenu. Mais comment ce paramètre pourrait-il s'apprécier ? Au final, cette législation rencontre une forte opposition locale qui limitera considérablement la satisfaction de ses objectifs.

La question des risques naturels est remise à l'ordre du jour après la seconde Guerre Mondiale. En effet, la fréquentation hivernale liée à l'essor des sports d'hiver induit de nouveaux enjeux. Il en est ainsi de la protection des voies communales, du domaine skiable et des habitations essentielles. Les catastrophes naturelles des années 1970 font, au bout du compte, évoluer les réflexions sur cette problématique. Désormais, existe le souci des plans d'exposition aux risques naturels dans chaque zone de montagne. Car l'après-guerre correspond à une période de reconstruction brutale qui bouleverse l'intervention de l'administration forestière par la naissance d'enjeux nouveaux. De plus, sur le plan international, l'approvisionnement en bois diminue tandis que la consommation de pâte à papier augmente. Cela fonde une nouvelle loi, promulguée en 1946, dont la mission est la reconstitution et l'extension du couvert forestier. Un Fonds Forestier National (FFN) est créé afin de mettre l'accent sur le reboisement intensif. Il est précisé que « *Le FFN n'est ni un fonds de remise en valeur des régions déshéritées, ni une loi d'aide à la montagne. Son but est d'ordre avant tout économique : assurer la satisfaction des besoins en bois du pays et surtout des résineux les plus utiles à l'industrie moderne*[6] ».

Au final, les dispositions relatives à la forêt signent deux caractéristiques qui marqueront longtemps l'action publique en montagne : vis à vis de la population tout d'abord, avec la résistance locale envers des lois inadaptées aux pratiques traditionnelles ; ensuite, par rapport à la représentation même de la montagne de la part de l'Etat. Plus précisément, la montagne apparaît comme un enjeu de par les conséquences de sa gestion pour les plaines (prise de conscience des relations amont / aval avec les inondations). Du point de vue des

[6] Loi 1946 relative à la création du Fonds Forestier National

forestiers, les habitants de la montagne, unanimement nommés « montagnards », semblent perçus comme une population quasiment étrangère au pays. Cette affirmation se vérifie par les critiques citées ci-dessus mais également dans les déclarations des premiers dissidents de cette thèse accusatrice. Françoise GERBAUX cite notamment Félix BRIOT qui est chargé d'un service spécial d'améliorations pastorales en 1884. Celui-ci affirme que l'amélioration des conditions de vie des montagnards est un préalable à la résolution de la problématique « déboisement ». Ainsi, il propose de faire évoluer la politique de l'époque pour que son nouvel objectif soit de modifier les usages coutumiers des populations, dans le but de rationaliser l'utilisation du sol.

Cette position émerge alors que certains forestiers, appuyés par des contributions scientifiques apportant la dimension sociale au pastoralisme, commencent à ne plus souhaiter traiter la politique forestière sans prendre en compte le contexte local où elle est appliquée. Schématiquement, on peut dire qu'après une période où la priorité a été dévolue à la gestion des risques naturels, la recherche de l'équilibre sylvo-pastoral constitue le thème dominant des années 1930. Le rapport d'évaluation de 1999 rappelle que l'objectif devient de « *réserver au bétail les terres les plus riches préalablement améliorées et permettre à la forêt de retrouver ses anciennes limites [d'où le fait que] le Fonds forestier National*[7] *est alors utilisé dans des actions d'amélioration pastorale »*[8]. Par la reconnaissance du pastoralisme, c'est la « culture montagnarde » qui semble être acceptée – et distinguée – pour la première fois. Mais de cette reconnaissance découle rapidement la question de la rentabilité des productions agricoles dans les zones difficiles, au premier rang desquelles se place la montagne. Le rendement est une notion incontournable et consensuelle à la fin de la seconde guerre mondiale. Dès lors, les nouvelles mesures propres à la montagne concernent le secteur agricole, premiers signes d'évolution de la représentation de la montagne dans l'action publique. De ce fait, les montagnes deviennent officiellement des territoires en crise. La période d'après-guerre est donc surtout marquée par l'importance que prend la problématique agricole dans le monde politique. La question du reboisement se voit prolongée par celle relative à la fonction et au rôle de l'agriculture de montagne.

Ainsi, le passage d'une politique de reforestation donne à voir deux aspects différents du paradigme du développement concernant les zones de montagne :

- d'une part, le développement apparaît dans sa dimension « qualitative » à travers la question des conditions de vie des habitants des zones de montagne que l'Etat souhaite reboiser. On retrouve là toute la réflexion qu'a pu mener François PERROUX[9] sur le développement comme étant une forme qualitative de croissance productive ;
- d'autre part, paradoxalement, le développement apparaît dans sa conception la plus caricaturale de la modernité productive et industrielle puisque l'avènement du

[7] Créé en 1946, le Fonds forestier national a donné une impulsion considérable à ces enjeux.
[8] CNE / CGP, 1999, p.109.
[9] PERROUX F., 1961.

« rendement agricole » apporte un nouveau regard sur la montagne considérée comme « en crise », au sens de sous-développée.

1.1.2 Entre développement sectoriel et développement territorial : la problématique agricole fait des zones de montagne à « handicap naturel » des territoires en retard de développement

C'est à travers la conception fondatrice de l'aménagement du territoire français, née d'un contexte d'après-guerre particulier, que le paradigme du développement est définitivement appliqué. La nécessité de reconstruire le pays d'un point de vue économique et social confère à l'Etat un rôle d'entrepreneur central toujours présent dans la conscience collective. A cette fin, l'élaboration de Plan national en est une des meilleures illustrations. La montagne y est immédiatement intégrée : les premiers et seconds Plans insèrent la problématique de l'agriculture de montagne au sein des réflexions de développement régional. Comme l'indique le Rapport d'évaluation de 1999, « *c'est en 1947, au moment de la mise au point du premier plan de reconstruction de l'économie française [...] qu'est posée en termes de politiques publiques la question du développement des zones rurales et notamment des zones de montagne* ». Plus précisément, « *le développement de la recherche et de l'encadrement, la réorganisation foncière, l'aide aux investissements sont présentés comme devant être les trois fers de lance de la modernisation de l'agriculture de montagne* »[10]. En fait, il s'agit surtout de trouver les outils pour satisfaire l'objectif fixé par le plan Marshall en 1952 : l'agriculture ne doit pas seulement retrouver son niveau d'avant-guerre mais véritablement le dépasser (+ 15%) dans la mesure où il est prévu que l'équilibre de la balance des paiements se fasse sur la base de cet excédent. Une note de la Commission de modernisation de la vie rurale en montagne (créée en 1948 et rattachée au Plan) considère que sa mission est « *d'étudier les moyens d'assurer le développement économique et humain des régions de montagne dont l'apport en ressources et en hommes est indispensable à la société française*[11] ». La force du développement en tant que référentiel d'action publique est ici évidente. Cette seule phrase introduit l'un des débats de fond qui bouleversent la montagne en général et, de manière plus spécifique, son secteur agricole. C'est le début officiel de ce qui sera considéré comme étant la « crise » de l'agriculture de montagne. Toujours d'actualité, cela confère au monde politique une perpétuelle approche « condescendante » de la montagne qui se retrouve à travers la notion dominante de « résorption des handicaps naturels ». Ce nouveau regard porté sur les zones de montagne introduit l'idée que leur développement est désormais indispensable pour combler leur retard.

[10] CNE / CGP, 1999, p.110
[11] COUTIN P., 1950, p. 11.

Des points de vue divergents s'expriment cependant dans cette période d'après-guerre. Certains se résignent tout simplement à l'abandon de ces espaces où toute tentative de suivre la course économique semble vaine. D'autres sélectionnent des investissements précis, tandis qu'une action globale et intégrale est posée par certains de manière prioritaire. Dans les années 1950, les politiques mises en œuvre pour l'agriculture de montagne sont parfois intégrées à de vastes aménagements régionaux qui tentent de coordonner diverses expériences de développement local. Dans les Alpes, selon Françoise GERBAUX, s'opposent deux conceptions du développement. Alors que le Queyras s'inspire des modèles autrichiens et suisses pour valoriser « *au maximum des potentialités locales dans leur ensemble* », en Isère, les syndicats agricoles locaux « *refusent l'exception montagnarde et prônent le développement d'une agriculture au plan national et international*[12]». Ces oppositions demeurent symptomatiques de l'ambivalence historique de l'action publique en montagne. Le Commissariat général du Plan semble soutenir la thèse qu'il n'existe pas de déterminisme naturel en créant, en 1948, une commission de modernisation de la vie rurale en montagne. Un grand nombre d'enquêtes territoriales aboutiront à une prise de conscience de la spécificité des pays de montagne. Cette thèse s'appuie également sur plusieurs travaux de René Dumont qui, dès 1949, renverse la problématique agricole de la montagne en produisant un certain nombre de propositions nouvelles qui laissent entrevoir une chance pour son agriculture et ses territoires. Il faut noter que « *la perspective du Marché commun amplifie les débats syndicaux montagnards autour de l'avenir des exploitations des régions de montagne et du rôle qu'y jouent les pouvoirs publics*[13] ».

Dans ce contexte général – d'où émerge la question du devenir de la montagne – la loi de finance de 1959 instaure une « *clause spéciale pour les exploitations agricoles montagnardes dans le régime de retraite agricole dans le but d'accélérer à la restructuration des exploitations* [14]». Cette loi préfigure les résolutions de la loi d'orientation agricole de 1961 qui signe la première « grande » reconnaissance des ces territoires en instituant le zonage « montagne[15] ». La DATAR considère que « *les années 1959-1972 constituent à cet égard une période clé*[16] » puisque les éléments véritablement fondateurs de la politique de la montagne sont alors mis en place. Il s'agit des zones spéciales d'action rurale (loi d'orientation agricole de 1960, article 20) et des zones déshéritées (article 27). Le Rapport d'évaluation de 1999 souligne que « *les hésitations sont grandes à tous les niveaux (administrations, acteurs locaux...) quant au positionnement de la zone de montagne dans ces cadres, ou en dehors, à travers une politique spécifique* [17]». Ainsi, très peu de départements de montagne seront intégrés dans les zones d'actions rurales, de même que la « zone montagne » est « *in extremis ajoutée à la liste* » des territoires classés par la politique de rénovation rurale, lancée pour expérimentation en 1967. Ces hésitations

[12] Le rapport indique que « *l'agrandissement des structures, la mécanisation, la coopération, la spécialisation des cultures et l'intensification fourragère doivent être les moteurs de cette modernisation* » (CNE / CGP, 1999, p.110).
[13] CNE / CGP, 1999, p.111
[14] CNE / CGP, 1999, p.111
[15] Décret n°61-650 du 23 juin 1961 ; arrêté du ministre de l'Agriculture du 26 juin 1961
[16] DATAR, 2002, p. 26
[17] CNE / CGP, 1999, p.112

illustrent les vifs débats menés au sein des syndicats agricoles eux-mêmes. Alors que certains demandent une intervention publique privilégiée pour des raisons « naturelles » (selon l'idée de compensation des handicaps naturels), le mouvement syndical se résigne à adopter une attitude qu'il considère « courageuse » et admet qu'un certain nombre d'exploitations ne pourra être maintenu. Ces exploitations là ressemblent fortement à celles des zones de montagne. Les jeunes agriculteurs sont les plus virulents, au point de faire éclater une sorte de conflit de génération avec leurs aînés qui, selon eux, n'ont pas su prendre les choses en main quand il en était encore temps. La FNSEA formule à plusieurs reprises le souhait d'établir un distinguo entre, d'une part, une politique agricole qui renforcerait les exploitations les plus compétitives et, d'autre part, une politique rurale à connotation plus « sociale » qui relèverait davantage d'une problématique d'aménagement du territoire. On distingue ici deux conceptions différentes du développement : l'une concerne le développement du secteur productif agricole et s'inscrit dans une logique de production nationale à laquelle les espaces productifs de montagne doivent contribuer ; l'autre se base sur la dimension territoriale de l'agriculture en tant qu'activité productive considérée comme l'un des piliers de l'équilibre socio-démographique des zones de montagne. On perçoit ainsi l'émergence de l'idée d'un développement territorial (qui deviendra bientôt « local ») multidimensionnel conçu comme une alternative au développement sectoriel de filières productives spécifiques. Mais la défense d'une approche alors qualifiée de « sociale » de l'agriculture de montagne semble davantage nécessaire au milieu montagnard qu'au milieu agricole. Or, à cette époque, le milieu montagnard cherche sa finalité. Françoise GERBAUX indique que la multiplication des zonages pour la montagne révèle les hésitations du monde politique. Faut-il considérer les zones de montagne comme zones spéciales d'action rurale ou décréter un statut particulier ?

La montagne, en tant qu'espace défini par un projet national traduit par des politiques publiques, manque alors de lisibilité. C'est la raison pour laquelle la constitution de « représentations montagne » dans chaque organisation ou administration concernée est vivement recommandée et encouragée au niveau national et local. Une commission montagne est créée en 1968 à la FNSEA. De même, Lucien BISET produit des rapports et des avis[18] importants qui s'inscrivent dans le cadre des réflexions préconisant une politique globale. Cette reconnaissance est une étape majeure pour que la politique de la montagne aboutisse à la fameuse loi Montagne de 1985. Ainsi, les années 1970 voient « *les premiers engagements publics substantiels de l'Etat pour la relance de l'agriculture montagnarde* » qui, comme l'indique le Rapport d'évaluation, traduisent enfin « *la reconnaissance de la spécificité de l'agriculture montagnarde (essentiellement ses handicaps) et la nécessité de la modernisation de l'économie agro-pastorale*[19] ». Suite aux circulaires de 1970 et 1971 qui instaurent un certain nombre de mesures particulières à l'agriculture de montagne, la loi pastorale est votée en 1972. Elle représente une grande avancée pour la reconnaissance de

[18] Rapport sur les « Problèmes qui se posent aux agriculteurs de montagne », Avis sur la « Définition d'une politique de la montagne », CES, 18 avril 1969
[19] CNE / CGP, 1999, p.113

la montagne en tant que politique publique de manière générale. Le pastoralisme est ainsi envisagé comme étant symptomatique d'une culture montagnarde spécifique dont la pratique à des implications à la fois économiques, sociales, culturelles et environnementales. Point fondamental, par exemple, la loi reconnaît la « *spécificité du problème foncier en montagne (et en particulier, l'inadaptation du statut du fermage dans les régions où le faire-valoir et les indivisions sont une tradition) et donne un cadre légal à des pratiques collectives d'utilisation des pâturages (associations foncières pastorales, groupements pastoraux, conventions pluriannuelles de pâturage...)*[20] ». C'est aussi l'époque de la troisième conférence annuelle agricole de 1973, qui fixe l'ensemble des éléments constituant « *le socle de la politique de la montagne nationale, puis européenne, en faveur de la politique de montagne*[21] ». Parmi elles[22], l'Indemnité Spéciale Montagne (ISM). C'est donc au tour de l'Europe, en 1975, de reconnaître les difficultés spécifiques de l'agriculture de montagne et des zones défavorisées au niveau communautaire au travers de la directive CEE 75/268. Cette avancée sera à la fois majeure pour l'affirmation du droit à une politique spécifique pour la montagne, tout en limitant à long terme l'identification précise de ses enjeux. Elle entérine l'idée que le développement de la montagne européenne est d'abord celui de régions marginales et en retard de développement, au sens où elles ne participent pas directement au vaste mouvement de production industrielle qui caractérise les Trente Glorieuses. Quoi qu'il en soit, la politique de la montagne demeure très liée aux évolutions communautaires, et plus particulièrement à la politique agricole commune, puisqu'elle est avant tout dominée par l'ISM. Ces évolutions législatives et leurs contextes rappellent que la problématique agricole est l'élément central de la politique de la montagne. C'est elle qui, dans les années d'après-guerre, favorisera les premières mesures substantielles de la part de l'Etat. L'objectif principal est le maintien de l'agriculture dans ces territoires, reconnue comme étant la base socio-économique de l'équilibre montagnard. Cet objectif demeure permanent tandis que d'autres viennent peu à peu compléter l'ensemble. Néanmoins, sans lisibilité de leur part, l'objectif le plus facilement perçu est celui de la compensation des handicaps naturels.

A ce niveau, il apparaît que la politique sectorielle agricole introduit deux approches à la fois opposées et complémentaires du développement de la montagne : l'une pointe avant tout ses « handicaps naturels », l'autre tente de défendre l'idée que l'agriculture de montagne est pluridimensionnelle et implique donc d'être abordée à l'échelle de ses territoires. Cette dernière approche fait écho, dans une certaine mesure, à ce que défendaient déjà les « forestiers sociologues ». Mais tandis que le devenir de l'agriculture de montagne et les moyens à mettre en place font débat, le tourisme apparaît comme une nouvelle composante et s'affirme comme un élément incontournable de ce débat. Pour beaucoup d'observateurs,

[20] CNE / CGP, 1999, p.113
[21] CNE / CGP, 1999, p.114
[22] Le Rapport d'évaluation de 1999 liste les principales mesures comme suit : « *Dotation aux jeunes agriculteurs s'installant en montagne sous forme d'une subvention en capital, abaissement d'un point du taux des prêts à moyen terme, prime au ramassage du lait pour compenser les surcoûts de collecte en montagne, prise en compte dans le programme d'équipement des exploitations des investissements à caractère touristique ou artisanal (chambres d'hôtes, gîtes ruraux, camping à la ferme, auberges rurales), augmentation des forfaits de subvention pour les bâtiments d'élevage* ».

la politique touristique de l'époque demeure l'une des stratégies de l'Etat dont l'impact global en zone de montagne sera le plus fort. Nous allons voir que c'est à cette période que s'affirme de manière plus tranchée la dialectique protection/développement dans les politiques publiques destinées aux zones de montagne.

1.1.3. La grande épopée du développement touristique de la montagne : les imites d'un développement de type industriel et l'émergence du paradigme de la protection

Alors que les années 1960 s'illustrent par la volonté du monde agricole de concevoir la politique de modernisation à travers une politique de compensation des handicaps, le développement touristique de la montagne commence à s'imposer et fait intervenir de nouveaux acteurs territoriaux. Ces nouveaux acteurs sont synonymes de nouveaux usages de l'espace, de nouvelles formes de développement, de nouvelles manières d'appréhender la montagne. Le tourisme amène son lot de problématiques nouvelles pour la montagne qui sont toujours d'actualité.

La montagne est une destination touristique ancienne. Plusieurs travaux ont montré que c'est en montagne que le tourisme a pour une bonne partie été « inventé » en Europe (BOYER[23]), tout autant que le tourisme a en quelque sorte « inventé » la montagne telle que représentée par les modernes dès le 19ème siècle (DEBARBIEUX[24]). Les villes thermales attirent, dès le XIXème siècle, une bourgeoisie à la recherche du traitement de ses maux et en attente de bien être (CHADEFAUD[25]). La diversification des activités proposées – climatisme et cure de plein air sont les prémices du tourisme estival en montagne – et caractérisent très vite le tourisme comme un secteur d'activité à part entière dans l'économie montagnarde. Cependant, cela reste marginal tant au niveau des massifs, les Alpes et les Pyrénées essentiellement, que des territoires de ces massifs dans la mesure où seules quelques villes sont bénéficiaires. C'est la grande épopée de « l'or blanc » qui bouleverse réellement l'équilibre montagnard et impose le tourisme en montagne. Pour Jean-Paul GUERIN, « *c'est le tourisme d'hiver qui a été l'élément déclencheur d'une bonne partie de ce qui constitue la Politique de la Montagne*[26] ». Mais les politiques publiques en faveur du développement touristique de la montagne interviennent bien après la création des premières stations de ski, notamment dans les Alpes dans les années 1930. Si la politique agricole aborde la montagne à la marge et demeure hésitante quant à la stratégie à adopter, l'Etat devient porteur d'un véritable projet de développement touristique basé sur l'industrie du ski pour les zones de montagne à partir des années 1950.

---

[23] BOYER M., 2005.
[24] DEBARBIEUX B., 1995c.
[25] CHADEFAUD M., 1987.
[26] GUERIN J-P., 1984, p. 325

Un Comité des stations françaises de sports d'hiver est créé et sert de lobbying au niveau national. Mais en 1945, seules les stations pyrénéennes de Font-Romeu, Barèges et Luchon-Superbagnères y sont représentées. Ce comité joue un rôle structurel, législatif et règlementaire. Les stations disposent ainsi des moyens juridiques et financiers qui doivent favoriser et accroître leur développement touristique. Mais une étape importante – bien que peu isolée – s'opère au cours des années 1960 avec la diffusion progressive d'une certaine approche élitiste de l'activité « ski ». A la recherche d'une pratique de ski intégrale où les dénivelés peuvent s'enchaîner sans que le touriste ait à déchausser et sans attente démesurée, la commission Tourisme du quatrième Plan redessine les stratégies de développement de stations. La dimension « sociale » du tourisme de montagne qui avait prévalu durant un certain temps est reléguée à un second plan. Cette remarque est majeure puisqu'elle symbolise un rôle nouveau pour la politique touristique qui doit maintenant peser dans la balance des paiements. Cela confère à la montagne des objectifs nouveaux. Ainsi, le développement touristique doit s'inscrire dans une dynamique régionale qu'une politique d'envergure nationale vise à encadrer et à stimuler. Mais cette ambition favorise l'essor d'une sorte de technostructure à la recherche d'investissements lourds et prestigieux. Ces derniers tendent à s'imposer et, avec eux, une certaine approche du développement. Les perspectives immédiates que cette approche propose confèrent au développement touristique une puissance que nul individu n'oserait contrecarrer. C'est la raison pour laquelle l'Etat s'inscrit dans cette logique et crée une Commission Interministérielle pour l'Aménagement touristique de la Montagne (CIAM), à laquelle est rattachée le SEATM (Service d'Etudes à l'Aménagement Touristique de la Montagne). Celui-ci est composé d'ingénieurs des Ponts et Chaussées chargés d'un certain nombre de missions précises, illustrant le désir de l'Etat de disposer d'une ingénierie technique et opérationnelle dans un secteur économique qu'elle juge primordial. La philosophie du service d'études s'inscrit dans le contexte du moment, d'autant plus que des relations privilégiées s'instaurent avec les grands promoteurs intéressés. Ces relations sont facilitées par des individus issus de milieux communs et de formations de haut niveau. La montagne devient avant tout un support de l'équipement touristique. Pour les élus locaux, le tourisme peut permettre de redevenir attractif pour une partie de la jeunesse qui a quitté la montagne et de maintenir celle qui y a grandi.

Ce n'est finalement qu'en 1964 qu'une Commission interministérielle pour l'aménagement touristique de la montagne est créée[27]. Ce retard est symptomatique de la préoccupation principale des dirigeants politiques de l'époque, plongés dans un contexte de croissance économique accrue et de société en perpétuelle évolution. C'est la raison pour laquelle le Rapport d'évaluation indique que « *la politique d'aménagement touristique des zones de montagne (essentiellement dans les Alpes) relève d'abord de cette démarche industrielle [qui] est caractérisée par une intervention volontariste de l'Etat, en vue de développer une offre de sports d'hiver dans une triple perspective : répondre à l'accroissement des départs en vacances des Français, faire face à la compétition internationale en la matière, lutter*

[27] Un Service d'étude et d'aménagement touristique de la montagne (SEATM) lui est immédiatement rattaché.

contre la désertification de la montagne[28] ». Ces éléments révèlent un décalage toujours présent entre, d'un côté, une montagne-refuge de « paysages culturels[29] » et, de l'autre, une montagne-consommée dépendante de pics de surfréquentation et de demande urbaines (donc externes).

La démarche même de l'Etat illustre clairement une ambition industrielle pour l'aménagement de la montagne, dès lors considérée comme l'une des pistes de développement à appuyer dans la bataille concurrentielle à laquelle la France compte bien participer. Conséquence directe ou indirecte, la France demeure la première destination touristique mondiale. Une attitude délibérément volontariste est prononcée, notamment à partir du IVème plan (1964) qui met en œuvre un ensemble de mesures et une organisation des services de l'Etat correspondante[30]. Pour l'Instance d'évaluation « *ce dispositif contribue à élaborer un concept d'aménagement des stations d'altitude (stations intégrées) et par là même à créer un secteur d'activité économique associant étroitement les banques (...) aux promoteurs (...)*[31] ». Cette envolée industrielle de la montagne répond à des principes que M. Michaud, directeur du SEATM, résume de la façon suivante : priorité aux grandes opérations qui permettent des rentrées de devises, implantations de haute altitude pour des raisons climatiques et foncières (terrains peu coûteux permettant une certaine maîtrise foncière), partenariat Etat – collectivités – aménageurs dans une logique d'intégration des activités économiques et de financement des équipements par l'immobilier de loisir. Les objectifs ont le mérite d'être clairs et précis. Ils renvoient à une conception du développement directement liée à l'idée de croissance au sens d'Edgar MORIN : « *La croissance est conçue comme le moteur évident et infaillible du développement, et le développement comme le moteur évident et infaillible de la croissance*[32]*»*.

Soulignons que cet aspect rappelle les conflits relatifs à l'équilibre sylvo-pastoral du XIXème siècle. Certes les chiffres de la fréquentation touristique attestent d'un succès spontané et immédiat, mais très vite la cohabitation du tourisme de masse avec les pratiques locales devient plus difficile que prévu. Si l'Etat poursuit néanmoins le développement de sa stratégie industrielle, il propose peu à peu un contre – modèle : les stations – villages. Il est censé répondre à la colère des montagnards qui critiquent la dénaturation de la montagne. L'instance d'évaluation y voit même « *le point d'inflexion vers une politique cherchant à mieux prendre en compte les questions environnementales et les intérêts locaux*[33] ». La politique de la montagne comme prémices du développement durable ? Le fait est que l'Etat,

---

[28] CNE / CGP, 1999, p.120

[29] BELLEFON (De) P., CLIN M., BALCELLS ROCAMORA E., LE NAIL J-F., 2000.

[30] Le Rapport d'évaluation (1999) précise qu'il « *fixe des objectifs quantitatifs et qualitatifs d'hébergements et d'équipements de domaines skiables (Plan neige), [...] met en place des aides financières [...] et une organisation administrative ad hoc : la Commission interministérielle pour l'aménagement touristique de la montagne est chargée d'instruire les dossiers de financement, le SEATM doit identifier les sites skiables et harmoniser les aides publiques en vue de leur équipement* » (p.120).

[31] CNE / CGP, 1999, p.120

[32] MORIN E., 2011, p.23

[33] CNE / CGP, 1999, p.121

par certains aspects, a progressivement pu adopter un rôle d'arbitre régulateur des excès de l'industrialisation de la montagne lancée dans une course de « l'or blanc ». Il proscrit des règles d'urbanisme, d'autorisation et de protection qui tentent de favoriser une meilleure intégration du tourisme au niveau local. Mise en place en 1977, la procédure des UTN (Unités Touristiques Nouvelles) demeure toujours d'actualité. Pourtant, les mesures de développement touristique ont fortement évolué et sont très différentes aujourd'hui. La loi montagne et la décentralisation ont contribué à ces changements, mais ceux-ci doivent avant tout être perçus comme une adaptation législative à un nouveau contexte économique. En effet, depuis les années 1980, les stations de sports d'hiver connaissent des difficultés financières qui, conjuguées à de nouvelles demandes de la société envers la montagne et la nature au sens large, forcent les pouvoirs publics à une nécessaire modification de sa stratégie : la qualité, la parcimonie des investissements matériels et la diversification des activités font notamment partie des nouvelles priorités.

Plus largement, le développement touristique fait partie d'une interprétation de la montagne que Françoise GERBAUX analyse comme étant le « *temps des technocrates*[34] ». Cette dénomination permet de schématiser les confrontations qui s'opèrent entre aménageurs et écologistes, forestiers et agriculteurs, l'ensemble étant guidé par des considérations avant toutes urbaines et des approches non autocentrées. Les élus locaux ont néanmoins joué un rôle primordial dans cette conquête touristique industrielle, notamment en pensant sauver leur territoire d'un avenir agricole sombre. Cette « technocratisation » des enjeux de la montagne peut se vérifier dans les différents systèmes d'interventions de l'Etat, de réglementations spécifiques et d'aides financières qui encouragent un type précis d'équipement touristique et favorise une politique d'aménagement très centralisée. Cela rappelle une des caractéristiques des politiques forestières du siècle précédent. Il s'agit là d'une spécificité de l'aménagement touristique *à la française* puisque, dans les autres pays, seuls les investisseurs immobiliers parient sur la montagne. Le SEATM a joué un rôle fondamental dans cette entreprise en favorisant le modèle de station intégrée. La montagne est un objet au potentiel découvert mais dont un type de richesse très précis est exploité, le reste étant considéré comme un handicap à compenser.

Des oppositions à ce modèle porté par l'Etat se font rapidement entendre. Il s'agit des groupes de pressions traditionnels que sont le CAF, des associations écologistes et certains partis de gauche, mais également un certain nombre d'experts dont, notamment, l'architecte Laurent CHAPPIS pourtant à la base de cette épopée de développement de l'industrie touristique. Parmi les dissidents, de nombreuses communes manifestent également leur opposition à ce modèle qu'elles considèrent dévastateur. Des affaires liées au financement entre aménageurs, collectivités et investisseurs légitiment alors un discours de dénigrement envers l'équipement touristique de la montagne. C'est la raison pour laquelle se développe le modèle de stations-villages que porte le service à la rénovation rurale, lui-même rattaché à la DATAR. Soucieux de ne pas déséquilibrer l'économie locale en assurant une transition

[34] GERBAUX F., 1994.

progressive, ce modèle est fondé sur une stratégie locale de développement nouvelle. Les années qui suivront montreront qu'il s'agissait alors d'un préambule à l'idée d' « autodéveloppement » placé au cœur de la loi Montagne de 1985. Il apparaît ainsi que la problématique du développement des zones de montagne se trouve complètement bouleversée par l'industrie du ski érigée en modèle soutenu par l'Etat à partir des années 1960. Avant de subir un début d'infléchissement introduit par le modèle de la station-village, le modèle de la station d'altitude « ex-nihilo » est porteur d'un développement de type moderne qui représente une rupture essentielle dans l'équilibre socioéconomique des espaces concernés. Cela modifie également les modes de gestion publique des territoires de montagne et recompose en profondeur leur gouvernance : de nouveaux acteurs s'affirment, porteurs de référentiels différents et souvent opposés à l'industrialisation du tourisme de station. Dans ce contexte, les problématiques environnementales deviennent progressivement incontournables.

1.2 Développement, conservation et ressources identitaires

1.2.1 L'affirmation de problématiques environnementales et l'émergence d'une nouvelle conception du développement dans les zones de montagne et dans les Parcs Naturels Régionaux

A l'image de l'expansion du tourisme pour qui la montagne a servi de lieu d'expression de l'industrie touristique, les premières mesures de conservation environnementales sont majoritairement mises en place dans des territoires montagnards et se généralisent dans les années 1970. Comme le souligne l'Instance d'évaluation, « *la montagne fut en France le lieu de réflexion et des premières initiatives ayant conduit à l'élaboration d'une politique nationale de protection de la nature*[35] ». Je ne reviendrai pas ici sur le début du XXème siècle et l'émergence d'un courant « romantique[36] » militant pour que la notion de « site » soit reconnue. On sait que cette approche esthétique de la montagne a porté les germes d'une certaine « sanctuarisation » des paysages conçus comme des monuments et devant rester en dehors de l'action humaine. Les lois de 1906 et 1930[37] permettent de classer les sites et les « monuments naturels » dont la plupart se révèleront être des sites montagnards [cf. partie 2.1 relative à l'émergence des Opérations Grand Site]. Cette approche poétique, littéraire ou artistique de « paysages remarquables » est peu à peu renforcée par un groupe de pression naturaliste et scientifique qui, même si les causes ne sont pas communes, militent pour une constitution de « réserves » dont la matérialisation spatiale s'apparente aux

[35] CNE / CGP, 1999, p.124

[36] Ce courant était composé d'architectes, d'historiens, d'artistes, mais également d'alpinistes (à travers le Club Alpin Français essentiellement). Dans les Pyrénées, le Compte de Russell est le symbole de cette époque.

[37] Il est intéressant de relever que la loi du 2 mai 1930 est longtemps restée en charge des Beaux-arts puis des Affaires culturelles.

sites classés. L'objectif est de mettre en œuvre un certain nombre de « refuges » pour les espèces – animales et végétales – en péril. A défaut de texte spécifique, la loi sur les « sites » est utilisée pour créer en 1936 la réserve du Néouvielle dans les Pyrénées et celle du Vallon du Lauzanier dans les Alpes du sud. De même, « *le seul Parc National ayant un objectif de protection de la nature à finalité cynégétique avait été créé également en montagne au cœur du massif du Pelvoux, par décret du 31 décembre 1913*[38] ». Cette logique ponctuelle se poursuit par la suite avec la notion de « réserves[39] » mais sa « *seule logique de rigoureuse conservation et de surveillance administrative, sans organisation des modalités et gestion des espaces ainsi protégés, a engendré des situations locales difficiles : dégradation physique des lieux touristiques les plus fréquentés, médiocrité de l'accueil ou absence presque totale de retombées économiques*[40] ». Mon objectif n'est pas de retracer ici l'évolution des politiques de conservation : ce survol généraliste a pour seul objectif de montrer qu'au départ, en France, ce qui relève de la conservation n'est pas à proprement dit porteur d'une idée de développement. A l'inverse, la conservation demeure longtemps conçue comme un rempart aux projets de développement (touristique, industriel, etc.) dont les conséquences environnementales et paysagères sont remises en cause.

Une nouvelle approche de la conservation émerge peu à peu dans l'objectif de relier les mesures de protection aux enjeux socioéconomiques et démographiques des espaces concernés. En 1960, une nouvelle loi est votée : elle institue le système de double zone concentrique pour les Parcs Nationaux français (zone centrale et zone périphérique). Ce nouveau modèle s'oppose en quelque sorte à celui des Parcs nationaux que les Nord-Américains avaient inventé au début du XXème siècle. Rapporteur du projet de loi et futur président du Parc de la Vanoise, Pierre DUMAS explique l'impact du Parc sur l'économie locale : « *La reconstitution de la faune et de la flore qui résultera de la création d'un parc national, l'attrait touristique qu'il constituera, les réalisations sociales et culturelles qu'il rendra possible dans sa zone périphérique apporteront une élévation du niveau de vie et une amélioration des conditions sociales profitables à chaque région concernée, cependant que la nation toute entière retirera des satisfactions morales et matérielles du plus haut intérêt*[41] ». L'implantation et la multiplication des Parcs Nationaux ont profondément bouleversé les zones de montagne concernées. Le système de double zone concentrique induit un renouvèlement des rapports entre protection et développement.

Cette évolution se concrétise définitivement avec la création de la DATAR en 1963 qui positionne la problématique environnementale dans celle de l'aménagement du territoire. Décrets et circulaires de 1967 précisent et définissent les objectifs des Parcs Naturels Régionaux qui ont pour objectif la protection de la nature, la promotion socio-économique et culturelle d'une région et le développement d'un tourisme rural. Pour la première fois l'objectif de développement touristique n'est pas opposé à l'objectif environnemental et la

[38] CNE / CGP, 1999, p.125
[39] Issue d'une modification législative de 1957
[40] CNE / CGP, 1999, p.127
[41] DUMAS P., 1971, p. 98

cohérence territoriale d'un ensemble relativement vaste est recherchée, contrairement aux logiques de sites et des réserves. La lecture rétrospective du décret signé par De Gaulle en 1967 peut laisser croire que les PNR ont été conçus en des termes proches de la loi de 1960 sur les Parcs Nationaux. Un PNR est ainsi « *le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes lorsqu'il présente un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, qu'il importe de protéger et d'organiser*[42] ». Trois objectifs sont mis en avant : équiper les grandes métropoles d'équilibre en aires de détente ; animer les secteurs ruraux en difficulté ; trouver la possibilité d'une mise en valeur des richesses naturelles et culturelles, de la préservation de la flore, de la faune, des paysages. En ce sens, les PNR diffèrent fortement des Parcs Nationaux car ils constituent une rupture radicale avec l'approche gaullienne d'un aménagement du territoire strictement fonctionnaliste. Les PNR ont été créés pour gérer des problèmes nouveaux qui paraissent difficiles à gérer depuis Paris : étalement urbain, exode rural, uniformisation des campagnes, problématiques environnementales, interrogations fondamentales sur la civilisation urbaine elle-même. En faisant preuve d'une capacité à inventer quelque chose de nouveau, la DATAR reconnaît ainsi qu'il s'agit de problèmes intersectoriels qui impliquent de renouveler le modèle de développement fonctionnaliste, tel qu'il a pu être exprimé dans les zones de montagne à travers le Plan Neige et l'avènement de l'industrie du ski basée sur l'idéal-type de la station intégrée.

Le propos général de ce chapitre m'incite à insister sur le rôle majeur que joue la création des PNR dans le renouvèlement des rapports protection/développement. C'est un modèle de développement radicalement différent de la politique forestière, agricole et touristique qui est ici porté. Ce modèle ne fait pourtant pas que s'opposer au modèle fonctionnaliste qui prévalait jusqu'alors : les PNR intègrent dans leurs principes mêmes les référentiels de développement précédents, tels que l'idée de retard de développement et de « handicaps naturels » pour les zones de montagne. Au tout début, les PNR sont même en partie créés dans une approche fonctionnaliste visant à équiper les grandes aires urbaines d'espaces de détente préservés des désagréments de la ville (d'où l'idée de « parc »). Plutôt qu'une opposition, il faut voir dans les PNR l'intégration des critiques qui avaient émergé dans les politiques forestières et agricoles concernant la dimension multisectorielle des problématiques spécifiques aux zones de montagne. Pour la première fois, la métrique territoriale est utilisée dans l'objectif de concilier mesures de conservation et mesures de développement économique.

Cette rupture relative au modèle de développement paraît d'autant plus évidente à partir des années 1980. Les PNR sont alors à leur apogée quantitative et qualitative : ils se sont définitivement installés dans le paysage français de l'aménagement du territoire. La décentralisation initiée en 1982-1983 amène à les renforcer au travers d'un décret instauré en 1988 qui réajuste le dispositif conformément au rôle désormais assumé par les collectivités locales. Enfin, la loi Paysages de 1993 achèvera de leur donner l'assise

[42] Décret 67-158 du 1er mars 1967, instituant les Parcs naturels régionaux.

juridique qu'ils réclamaient depuis des années en institutionnalisant l'idée de paysage-cadre de vie. La conception du développement paraît fondamentalement différente de celle menée, par exemple, dans le cadre du Plan Neige ou de la mission « Littoral » datant alors d'une vingtaine d'années. Cette évolution est d'autant plus perceptible qu'en 1994, dans la continuité de cette loi, un décret daté du 1er décembre définit les PNR en tant que « *territoire à l'équilibre fragile, au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation de ce patrimoine* ». Cinq grandes missions leurs sont alors associées : protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ; contribuer à l'aménagement du territoire ; contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ; assurer l'accueil, l'information et l'éducation du public ; réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

Bien que la politique des PNR ne soit pas spécifique aux zones de montagne, il m'a semblé nécessaire d'en détailler les contours pour montrer l'évolution du rapport protection/développement dans les politiques d'aménagement du territoire en France à partir des années 1970. Cette période correspond à l'émergence de l'idée de développement local qui montera en puissance à partir des années 1980. Je ne reprendrai pas ici les nombreux travaux ayant analysé ce mouvement. L'essentiel me semble être de cibler l'analyse de ce nouveau modèle de développement et de sa relation à la protection/conservation à partir d'un cas idéal typique : la loi Montagne de 1985.

1.2.2. L'affirmation d'une nouvelle relation entre protection/développement dans la loi Montagne de 1985 : les premiers contours d'une approche patrimoniale du développement

L'analyse des entrées sectorielles (forêt, agriculture, tourisme) par lesquelles la montagne a longtemps été appréhendée permet de mieux comprendre l'importance d'une loi « montagne » en 1985. Celle-ci est une étape majeure pour les territoires concernés, mais elle l'est également dans la recherche de nouveaux concepts pour l'aménagement du territoire français. Le principal objectif de la loi Montagne est d'en finir avec le cloisonnement en politiques sectorielles. Il s'agit d'une volonté politique nouvelle. L'intégration de la zone de montagne au sein de la politique de rénovation rurale de 1967 met au grand jour la nécessaire prise en compte globale de ces enjeux. Quatre commissaires à la rénovation rurale sont portés par la DATAR, dont un pour la montagne. Le bilan de cette politique est positif pour un grand nombre d'observateurs qui reconnaissent néanmoins que les objectifs de développement global se sont finalement réduits à des actions concentrées sur le secteur agricole. Si le Commissariat à la rénovation rurale en montagne demeure marginal par manque de moyens, son rôle semble avoir été capital en traduisant « *en termes admis par une large majorité le rapport montagne/société globale...*[43] ». Une trame générale mais consensuelle est rédigée dès 1968 puis formalisée par un rapport du commissaire Paul

[43] GERBAUX F., 1983, cité dans CNE / CGP, 1999, p. 135

RAMBEAUD en 1974. La loi « montagne » semble bientôt se concrétiser. Dès lors, comme le souligne l'Instance d'évaluation, « *l'élargissement souhaité de la politique de rénovation rurale en zone de montagne vers une action plus globale d'aménagement du territoire se traduit notamment par un redécoupage des zones d'économie montagnarde : trois Commissariats à l'aménagement de la montagne sont crées par le CIAT du 20 décembre 1973*[44] ». Se distinguent donc les montagnes de l'Est, Alpes et Corse, du Massif central et des Pyrénées[45]. La DATAR est chargée de la politique de la montagne, l'élaboration de schémas d'orientation et d'aménagement est suggérée pour chaque massif. Appuyée par de nouveaux acteurs (notamment les services d'utilité agricole inter-départementaux, Fédération française d'économie montagnarde, etc.), « *l'idée de massif fait son chemin à tous les échelons, national et local*[46] ». En 1979, le Fond de rénovation rurale est remplacé par le Fonds Interministériel de Développement et d'Aménagement Rural qui a pour objectif de valoriser les ressources et les productions des espaces ruraux fragiles (incluant les montagnes). C'est une étape essentielle pour l'aménagement du territoire dont la finalité ne semble plus simplement être de compenser un défaut d'équipement.

C'est l'ensemble des politiques et des mesures en place au début des années 1980 qui légitime une politique spécifique à la montagne bénéficiant jusqu'alors des outils mis en place pour les espaces ruraux fragiles. Dans ce contexte, la loi Montagne suscite un extraordinaire engouement dès sa publication. Elle marque « *la reconnaissance légale de la montagne en tant que territoire spécifique nécessitant une action publique adaptée et globale, se différenciant définitivement des politiques appliquées aux territoires ruraux, auxquels la montagne était jusqu'alors intégrée*[47] ». La loi Montagne fait de la transversalité de l'action un principe sur lequel elle est entièrement construite : « *c'est maintenant un texte adopté par le Parlement qui met en place des dispositions cohérentes entre elles concernant de vastes pans de l'activité humaine : l'agriculture, la prévention des risques naturels, la protection des sites et des espèces, l'artisanat et le commerce, le tourisme, les infrastructures, la formation...* », et d'insister sur le fait que *« certaines [dispositions] modifient, pour la montagne, les textes fondateurs du droit français : code rural, code de l'urbanisme, code du travail, code des communes...*[48] ». C'est la raison pour laquelle *« la référence à la politique de la montagne n'a de sens, aux yeux de certains, qu'à partir de ce texte fondateur* [49]». L'importance de la loi sur la montagne est manifeste, dès la première lecture : elle comporte 102 articles, elle est signée par 24 membres du gouvernement.

Contrairement à ce que son nom pourrait laisser penser, cette loi est assez largement une loi d'orientation car ce sont avant tout des principes d'action qui sont posés. Conformément à l'attention portée dans ce chapitre sur la relation protection/développement, la loi Montagne

[44] CNE / CGP, 1999, p. 135
[45] De nouveaux découpages interviendront par la suite pour aboutir à la situation actuelle.
[46] CNE / CGP, 1999, p. 135
[47] DATAR, 2002, p. 35
[48] DATAR, 2002, p. 35
[49] CNE / CGP, 1999, p. 137

affirme un certain nombre de principes novateurs qui signent le début d'une transition conceptuelle de l'aménagement du territoire.

La dialectique protection/développement apparaît d'emblée dans le titre de la loi « *relative au développement et à la protection de la montagne* ». Nous allons pourtant voir que la juxtaposition de ces deux termes n'amène pas forcément à un nouvel équilibre clairement exprimé.

La loi Montagne de 1985 consacre la notion d'autodéveloppement qui est présente dans la plupart de ses objectifs, dont celui de « *la parité des revenus et des conditions de vie entre la montagne et les autres régions suivant un principe d'autodéveloppement* ». Aujourd'hui désuète, cette notion représente en 1985 une véritable innovation dans la mesure où le texte juridique qui lui donne sens la définie à la croisée du développement local, en plein expansion à cette époque, et du développement durable, même si la notion n'apparaîtra elle-même qu'à partir de 1992. Mais la notion d'autodéveloppement a été vivement discutée lors des débats parlementaires. Rappelons d'ailleurs que le Sénat en avait même rejeté l'expression. Le terme « d'autodéveloppement » introduit une rupture conceptuelle dans les principes de l'aménagement et du développement territorial fonctionnaliste et centralisé. Il remet également en cause l'idée que l'échelle administrative soit la plus pertinente pour lancer des dynamiques de développement. L'idée d'autodéveloppement a ainsi conforté l'idée de massif dans la mesure où le préfixe « auto- » insinue qu'un territoire, homogène et cohérent, peut trouver les moyens de son propre développement. Dès son premier article, la loi considère d'ailleurs que « *la montagne constitue une entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culturel nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection* ».

Il me paraît ici intéressant d'énumérer certains aspects de la notion d'autodéveloppement telle que la loi Montagne la définie en 1985 :

- la mobilisation simultanée et équilibrée des ressources disponibles en vue d'une valorisation des aptitudes aux productions agricoles, forestières, artisanales, industrielles et énergétiques ;
- la diversification des activités économiques et le développement des capacités d'accueil et de loisirs nécessaires à la promotion du tourisme, du thermalisme et du climatisme ;
- la protection des équilibres biologiques et écologiques ;
- la préservation des sites et des paysages, la réhabilitation du bâti existant et la promotion du patrimoine naturel ;
- la reconnaissance du droit à un développement spécifique et à la prise en compte des différences par un effort particulier de recherche et d'innovation et l'adaptation, au niveau national comme à celui des régions et des massifs, des dispositions

législatives ou réglementaires et des autres mesures de portée générale lorsque les particularités de la montagne le justifient ;

- l'adaptation et l'amélioration des équipements et des services afin de procurer aux populations montagnardes des prestations comparables à celles qui sont accessibles sur le reste du territoire national ;
- la prise en compte des handicaps que subissent les collectivités locales et les activités économiques dans tous les domaines et, notamment pour la définition des politiques de soutien à l'emploi, l'organisation des productions agricoles et de leur mise sur le marché comme, plus généralement pour l'attribution des crédits publics et l'emploi de l'épargne locale ;
- le soutien prioritaire des programmes globaux pluriannuels de développement engagés de manière coordonnée par les collectivités territoriales et les partenaires économiques et sociaux au niveau intercommunal des petites régions ou pays.

Deux aspects de cette notion d'autodéveloppement me paraissent plus particulièrement important ici à relever.

Le premier aspect concerne le fait que l'autodéveloppement se définisse par des termes aussi divers que valorisation, diversification, développement, protection, préservation, droit à un développement spécifique, adaptation, etc. C'est la première fois qu'une loi d'orientation consacre en un seul et unique terme autant de dimensions constituantes. Ces différents vocables sont initialement vecteurs de normes d'actions publiques différentes, voire opposées. En ce sens, la notion d'autodéveloppement peut être appréhendée comme une dialogique, au sens d'Edgar MORIN : « *unité complexe entre deux logiques, entités ou instances complémentaires, concurrentes et antagonistes qui se nourrissent l'une de l'autre, se complètent, mais aussi s'opposent et se combattent* »[50]. Je reviendrai sur tout cela ultérieurement car c'est dans cette dialogique identifiée à partir de la notion d'autodéveloppement que se dessinent les premiers contours d'un ordre « patrimonial ». Notons d'ailleurs que le terme de « patrimoine » est contenu dans la loi de 1985 entre protection et développement : « *La montagne constitue une entité géographique, économique et sociale dont le relief, le climat, le patrimoine naturel et culturel nécessitent la définition et la mise en œuvre d'une politique spécifique de développement, d'aménagement et de protection* (…) *La politique de la montagne a pour finalité de permettre aux populations locales et à leurs élus d'acquérir les moyens et la maîtrise de leur développement en vue d'établir, dans le respect de l'identité culturelle montagnarde, la parité des revenus et des conditions de vie entre la montagne et les autres régions. Elle se fonde sur la mise en valeur optimale des potentialités locale* » (Article 1). Comme pour les PNR, il apparaît donc bien que la loi Montagne renouvelle le modèle de développement et les rapports protection/développement portés par les politiques publiques.

[50] MORIN E., 2001, p. 18

Le second aspect concerne d'avantage le renouvellement des procédures et des dispositifs de gouvernance. En effet, l'idée d'autodéveloppement est associée, dans la loi Montagne, à de nouveaux outils tels que le « massif », les Comités de massif, les Commissariats de massif et le Conseil National de la Montagne. Au-delà de la reconnaissance du massif comme territoire pertinent pour l'action publique, les Comités de massif représentent la volonté de créer de nouveaux niveaux d'interactions entre différents types d'acteurs locaux. Nous savons ce que sont devenus les comités de massif dont la portée de l'action conduite depuis leur mise en place paraît bien limitée. Néanmoins, il faut prendre la mesure de ce que cela représente en 1985. Avec le recul, l'autodéveloppement est un terme seulement adapté au contexte d'aménagement qui prévalait jusqu'aux années 1980. Reste qu'avec la loi Montagne, l'autodéveloppement et le massif, les outils mis en place dans les zones de montagne participent à un processus de recomposition territoriale novateur, en avance par rapport au reste du pays et aux conceptions du développement qui ne seront institutionnalisées que dans les années 1990.

On le voit bien, la politique de la montagne que la loi de 1985 institutionnalise définitivement questionne à la fois le modèle de développement dans ses principes (protection, patrimoine) et dans sa méthodologie de mise en œuvre (en créant de nouveaux outils). C'est ce qui rend cette loi incontestablement originale pour l'époque. Elle représente le premier signe d'une rupture dans la conception même de l'aménagement du territoire français. La loi Montagne institutionnalise une forme de développement qui ne se diffusera plus généralement qu'au milieu des années 1990.

1.2.3. Les implicites politiques d'une nouvelle conception du développement pour la montagne

A ce niveau, il me paraît nécessaire de poser la question de ce décalage dans le temps entre l'émergence d'une nouvelle approche du développement pour la montagne dès 1985 et sa généralisation dans d'autres politiques publiques au milieu des années 1990. Quelles sont les spécificités de la montagne qui, à l'époque, ont favorisé l'émergence de ce texte « fondateur » ? Céline BROGGIO répond à ces interrogations au travers d'un filtre géopolitique et sociologique qui permet notamment de comprendre comment la loi Montagne est votée à l'unanimité par la représentation nationale : la force de la représentation de la montagne aurait réussi à rallier l'opposition – en lui rappelant son propre discours antérieur sur la montagne – et la majorité en place « *qui n'approuve pas forcément les postulats intellectuels sur lesquels elle repose, ni les nouvelles pratiques de l'aménagement qu'elle porte en germe, mais accepte l'argument géographique de la singularité montagnarde* [51]». En fait, il apparaît que la politique de la montagne de 1985 n'émane pas forcément d'une demande locale. Elle semble davantage être issue d'une volonté de réforme territoriale qui

[51] BROGGIO C., 2002, p. 148.

instrumentalise les représentations qu'inspire la montagne. La loi Montagne aurait ainsi permis de « *contourner les réticences et les préventions qu'un gouvernement de gauche ne pouvait manquer de susciter, auprès d'associations d'élus notamment, sur ce dossier de la réforme du local*[52] ». C'est la raison qui légitime, selon Céline BROGGIO, le « *détour d'une loi "géographique " sur l'autodéveloppement en montagne* ». Fondée sur un inconscient politique collectif qui produit un consensus sur la montagne, la loi Montagne permet alors de lever des blocages du dossier local et institue le développement local qui n'en est qu'à ses premiers balbutiements. Cela traduit une nouvelle conception de l'action territoriale de l'Etat qui apparaît comme une petite révolution lorsqu'est positionnée la promulgation de la loi Montagne en parallèle de la victoire de la gauche en 1981 et des lois de décentralisation de 1982. Il faut relever la portée symbolique de cette stratégie qui, en soit, aurait pu se contenter de dispositions réglementaires infléchissant les politiques en place.

Se pose alors la question d'identifier le contenu et la genèse de cette « fameuse » représentation de la montagne qui a été si utile à la gauche. Ces représentations naissent suite aux années 1970. A cette époque, le thème de la « *montagne colonisée*[53] » - titre de l'ouvrage de Bruno COGNAT - symbolise les inégalités socioéconomiques si fortes en montagne où les grands équipements touristiques ne visent qu'à satisfaire les « privilèges d'une minorité ». L'auteur parle même de « *prolétarisation de la montagne* » qui n'effraie pas la gauche de l'époque. Le Parti socialiste unifié se réunit autour du thème « *Décoloniser la province* » à Grenoble en 1966. Rapporteur des débats parlementaires préalables à la loi, Robert DE CAUMONT introduit l'idée « *qu'il faut en finir avec cet enchaînement fatal de périodes de dévitalisation et de périodes de reconquête de type colonial* ». Cela fonde pour l'essentiel l'« autodéveloppement » et le « massif ». D'autres références existent et confirment l'importance de cette thématique pour la gauche des années 1970 et 1980. L'opposition spatiale issue du modèle « centre-périphérie » véhicule un discours dont la montagne se fait le réceptacle symbolique. L'essor d'une écologie politique et des théories sociologiques sur les mouvements sociaux localisés joue également un rôle important. Céline BROGGIO explique comment la lutte des habitants du Larzac (opposés à l'Etat et son projet d'extension du camp militaire) ainsi que le conflit de la Vanoise (symbolisant la résistance de la préservation du patrimoine de la montagne contre les assauts de promoteurs immobiliers) ont joué un rôle important. Fortement médiatisés, ces conflits ont reçu la sympathie d'une majorité de Français – de la quasi-totalité de la gauche – et ont forgé un imaginaire montagnard qui se retrouve dans la loi Montagne.

L'ensemble de ces éléments explique en partie l'approche « militante » de la loi Montagne qui affirme le droit à la différence territoriale et, indirectement, le droit à la révolte de ces territoires. Cela permet également de comprendre que soit posée la question de la pertinence de l'échelon territorial local et de la « philosophie des procédures ». Le principe de subsidiarité, largement repris à l'heure actuelle, trouve ici l'une de ses premières

[52] BROGGIO C., 2002, p. 149.
[53] COGNAT B., 1973.

illustrations. « *La politique de la montagne peut ainsi être considérée comme l'une des plus intéressantes étapes du projet de décentralisation, dans la mesure où elle est largement l'expression, à travers la notion d'autodéveloppement, de l'héritage des années 1970* [54] ».

Cependant, l'auteur relève une ambiguïté très intéressante : tandis qu'une majorité de la gauche même n'est certainement pas, au fond, véritablement conquise par les apports de la loi Montagne, se pose la question de son applicabilité dans des régions montagnardes majoritairement à droite. Selon Céline BROGGIO, « *le nouveau zonage des massifs va y contribuer* », tout comme « *l'Indemnité Spécial Montagne avait contribué, en son temps, à faire perdurer le réservoir électoral de la droite en montagne*[55] ». Derrière le souci officiel d'instituer un zonage plus pertinent comprenant « villes et montagne », la gauche aurait-elle inventé ce nouveau zonage d'aménagement dans l'objectif de « *tester quelques éléments clés de la réforme territoriale*[56] » ? L'analyse des forces électorales et de l'élargissement des zonages « montagne » et « massif » que fournit Céline BROGGIO est plutôt convaincante. Sur la base des consultations électorales présidentielles de 1974 et législatives de 1978[57], elle rappelle que la montagne vote majoritairement à droite (sauf dans certaines zones comme l'ensemble des Pyrénées, excepté les Pyrénées-Atlantiques), ce qui ne lui est donc pas favorable. Après avoir démontré qu'il existe une « *relation directe assez étroite entre la faiblesse du nombre d'ISM distribuées et la gravité des handicaps géographiques* [58]», il apparaît que l'originalité d'inclure dans la zone « massif » des villes ou agglomérations qui n'y figuraient pas auparavant ne relève pas seulement d'une quête absolue de pertinence territoriale. Ainsi, les maires de villes importantes telles que Grenoble, Montluçon, Guéret, Roanne, Brioude, Cahors, Clermont-Ferrand, Issoire (...) ont tous la particularité d'être de gauche. Il en de même de « *l'élargissement de la zone de montagne à des circonscriptions récemment passées à gauche aux législatives de 1981*[59] ». Par la suite, des rapports d'Etat souligneront cette relation sur la base d'exemples flagrants : des circonscriptions de gauche de Corrèze, de l'Aveyron et du Lot sont intégrées à la zone massif tandis qu'elles n'appartiennent pas du tout à la zone de montagne ! Et Céline BROGGIO de conclure que « *le zonage massif reflèterait ainsi la constitution d'un espace d'aménagement qui soit à la fois de montagne et de gauche*[60] » ...

D'un point de vue géographique, géopolitique et sous le spectre du développement local, la pertinence du zonage « massif » semble fondée et l'explication officielle cohérente. Mais la

---

[54] BROGGIO C., 2002, p. 151.

[55] L'auteur indique que « *limiter les risques d'avalanches est le motif le plus souvent mis en avant dans le contexte du développement rapide des sports de neige (...). Restaurer l'image positive de l'action du gouvernement en montagne, de plus en plus dégradée par la politique touristique et l'action des promoteurs, et contrer l'appropriation du thème montagnard par l'opposition en constitue sans doute un autre* » (BROGGIO C., 2002, p. 156).

[56] BROGGIO C., 2002, p. 148.

[57] A cette époque, l'aménagement du territoire symbolise un Etat centralisé et entrepreneur contesté comme autant de choix de sociétés.

[58] La zone ayant le plus bénéficié de l'ISM est le Massif central, bastion politique de J.CHIRAC, G.POMPIDOU et V.GISCARD d'ESTAING, tous trois au gouvernement de l'époque.

[59] BROGGIO C., 2002, p. 158.

[60] BROGGIO C., 2002, p. 158.

démonstration de Céline BROGGIO n'en est pas moins légitime. Elle permet tout d'abord de comprendre comment la politique de la montagne de 1985 a été pensée. Elle permet, surtout, de relever toute l'importance de considérer que son contexte d'émergence est historiquement situé. Il apparaît alors que toute évolution des politiques publiques et des modèles d'action publique dépend à la fois d'évolutions normatives, d'intérêts stratégiques conjoncturels, de bouleversements davantage structurels, etc. Brefs, les grands principes structurants côtoient les intérêts les plus partisans : il s'agit là d'une constante de la conduite de l'action publique sur laquelle je fonderai, par la suite, une de mes hypothèses de travail.

L'institutionnalisation et l'organisation des instances de massifs révèlent également une nouvelle conception de l'aménagement et du développement territorial. Les comités de massif sont par exemple composés de représentants des régions, des départements, des communes (ou de leurs groupements), des chambres consulaires, des organisations socio-professionnelles, d'associations et autres personnes qualifiées[61]. L'objectif est de favoriser l'émergence de processus « d'autodéveloppement » en encourageant l'échange et l'élaboration de stratégies communes à l'ensemble des acteurs concernés par la montagne. En ce sens, la composition du comité de massif préfigure d'une organisation nouvelle des instances représentatives des territoires tels que seront par exemple imaginés les Conseils de développement des pays. La formation des comités de massif doit être mise en parallèle des lois de décentralisation de 1982. Rappelons que les Régions sont à l'époque de jeunes collectivités (la loi Montagne devance les Régions qui « naissent » réellement en 1986). Céline BROGGIO va jusqu'à écrire que « *les comités de massif ne sont pas vraiment de petits parlements de montagne, mais ils s'en approchent...* [62] ». En 1985, la loi Montagne prévoit que la présidence du comité de massif soit assurée par le Préfet coordinateur de massif. Mais la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002 instaure une co-présidence entre le Préfet coordinateur et le Président de la commission permanente du comité de massif. Un élu du massif siège donc aux côtés du Préfet, ce qui met fin à une situation antérieure vécue par les montagnards comme une tutelle de la part de l'Etat. L'organisation institutionnelle prévoit néanmoins que le garant de l'interrégionalité du massif est le Préfet coordonnateur de massif. S'il faut attendre 2001 pour que ses missions soient précisées, il a notamment la compétence d'agir au-delà de sa circonscription pour négocier et conclure l'ensemble des conventions relatives au massif avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Concrètement, sa fonction de coordinateur se retrouve dans la recherche d'une cohérence d'actions de la part de l'ensemble des Préfets concernés. Depuis le décret de 2002[63], sa mission principale concerne la simplification de la gestion financière dans le souci d'améliorer la lisibilité des politiques et des mesures qui jouent sur des échelles interrégionales.

---

[61] *Décret n° 2004-51 du 12 janvier 2004 relatif à la composition et au fonctionnement des comités de massif du massif des Alpes, du Massif central, du Massif vosgien.*
[62] C.BROGGIO, 2002, p.147
[63] JO n°955 du 4 juillet 2002

Cette analyse de la loi Montagne menée à travers le filtre du rapport entre protection et développement révèle ainsi que le modèle de développement porté par les politiques publiques se traduit, au-delà des grands principes publiquement énoncés, par une adaptation des outils envisagés pour la conduite de l'action publique. Ainsi, l'originalité de la loi Montagne m'apparaît être d'avoir mis en place, une dizaine d'années avant, une organisation territoriale novatrice qui préfigure du nouveau rôle donné à la mobilisation des acteurs eux-mêmes à partir des années 1995, communément reconnu sous la notion de « territoires de projets ».

1.2.4. 25 ans après la loi Montagne : la fin des grandes orientations porteuses de sens pour le rapport protection/développement de la montagne ?

Depuis 1985, la loi Montagne et les décrets qui ont été mis en place les années suivantes, aucune production législative équivalente n'a semblé directement concerner la politique de la montagne. On pourrait donc penser qu'elle n'a pas connu d'évolutions majeures. C'est en tout cas ce qui ressort d'un nombre important de lectures sur le sujet, depuis le Grand Débat National sur l'Aménagement du Territoire lancé par Charles PASQUA au début des années 1990 jusqu'aux lois les plus récentes. Ces 25 dernières années ont pourtant été marquées par une évolution radicale dans la conduite de l'aménagement et du développement territorial.

Christel ALVERGNE et François TAULELLE[64] datent le début de ce renouveau législatif à la loi ATR (Administration Territoriale de la République) de 1992, faisant suite à la mise en place d'une mission sénatoriale d'information sur l'aménagement du territoire. Trois séries de mesures peuvent y être identifiées : une première série de mesures porte sur le « *renforcement de la coopération entre collectivités territoriales* », à la fois aux niveaux intercommunal et interrégional ; une seconde série de mesure introduit le principe de subsidiarité au sein même de la réforme de l'Etat, prévoyant que « *les compétences de l'échelon central se réduisent à des missions présentant un caractère national* » ; enfin, une troisième série de mesures traduit un « renforcement démocratique », en créant un « *droit à la participation des administrés par l'intermédiaire des commissions consultatives* » ainsi que des « *référendums communaux pour toute décision concernant les affaires de la commune* »[65].

Si la loi ATR est la première d'une longue série qui caractérise les années 1990, c'est certainement le Comité interministériel d'aménagement du territoire de 1993 qui marque le renouveau en lançant une consultation nationale « *sous la forme d'un ''grand débat'' dans*

[64] ALVERGNE C., TAULELLE F., 2002.
[65] ALVERGNE C., TAULELLE F., 2002, p. 75

les milieux politiques, universitaires, dans les lycées et dans les associations[66] » dès 1994. Ce débat conduit à la LOADT (loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire) de 1995. C'est la première *véritable* loi d'aménagement du territoire généraliste, alors que cette politique est cinquantenaire : « *cette loi, par sa procédure d'élaboration et par le grand débat qui l'a précédé montre que l'aménagement du territoire s'ouvre au grand public et ne relève plus seulement des compétences de quelques technocrates* »[67]. La nouveauté de la démarche se retrouve dans plusieurs innovations : une dimension prospective (un schéma national d'aménagement et de développement du territoire doit dessiner les contours de la France en 2015 et doit être relayé au niveau des régions par des schémas régionaux (SRADT), outils de préparation des contrats de plan 2000-2006) ; l'avènement de la notion de Pays, conçus comme des nouveaux territoires qui doivent donner lieu a des expérimentations dans 42 circonscriptions.

Mais les élections anticipées de 1997 modifient la majorité gouvernementale et bloquent la mise en place des décrets d'application de la LOADT. Surtout, la politique d'aménagement et revisitée en devenant l'un des objectifs principaux du gouvernement Jospin (1997-2001) qui en fait une priorité. C'est ce gouvernement là qui va globalement remodeler tout l'arsenal législatif de l'aménagement du territoire en apportant de nouveaux principes, de nouveaux outils, de nouveau objectifs. Le portefeuille de l'aménagement du territoire revient au ministère de l'environnement de Dominique VOYNET*,* plutôt qu'au ministère de l'équipement comme c'était précédemment le cas. L'idée d'un schéma national est abandonnée et les schémas régionaux un temps oubliés. Le Comité interministériel d'aménagement du territoire de 1997 passe commande pour quatre rapports dont les conclusions permettent de modifier et de compléter la loi de 1995 : le 25 juin 1999 est votée la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement *durable* du territoire (la LOADT devient la LOADDT). En s'appuyant sur l'analyse de Christel ALVERGNE et François TAULELLE, deux principales modifications sont effectuées :

- « *La loi remplace le SNADT par neuf schémas de services collectifs. Il ne s'agit pas seulement d'un retour à une planification sectorielle [car] des secteurs inédits dans le domaine de la planification sont maintenant concernés : les espaces naturels et ruraux, le sport. (…) ces schémas de services ont pour mission de proposer une vision à vingt ans. La procédure d'élaboration de ces schémas doit résulter d'une co-construction entre les services centraux de l'Etat (…) et les régions (…)*[68] ».
- « *La loi définit une nouvelle nature de territoires : des territoires de projets, les agglomérations et les pays. Ils se constituent à partir de la concertation des acteurs locaux (…) qui, par contrats, définissent le contenu de la politique de développement économique et durable qu'ils mettent en œuvre. (…) De fait, cette loi introduit une nouvelle architecture de territoire*[69] ».

[66] ALVERGNE C., TAULELLE F., 2002, p. 71
[67] ALVERGNE C., TAULELLE F., 2002, p. 76
[68] ALVERGNE C., TAULELLE F., 2002, p. 77
[69] ALVERGNE C., TAULELLE F., 2002, p. 78

L'une des grandes innovations de ce texte d'orientation générale est d'introduire le principe de *durabilité* dans le droit et les principes de l'aménagement du territoire. La loi Voynet n'est pas isolée et s'inscrit dans une stratégie globale qui vise à redéfinir l'ensemble de l'aménagement du territoire à la suite de Rio en 1992. Deux autres textes sont votés.

En juillet 1999, la loi Chevènement « *modifie les procédures et les formes de coopérations intercommunales [et] incite les communes à se regrouper dans de nouvelles structures, à fiscalité intégrée ou non* ». Pour « *établir les termes de la concertation entre les communes [et] inscrire ces choix dans le cadre des contrats de plan Etat-région », la loi Voynet « institue une procédure de contractualisation* ». Celle-ci « *comporte trois étapes : l'élaboration d'un projet (…), la discussion de ce projet avec les milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs au sein du conseil de développement, puis la préparation et la signature de contrats d'agglomérations et de chartes de pays avec l'Etat et la région*[70] ». Ces contrats de plan ont désormais un *volet territorial* de plus en plus conséquent pour ces deux types de contrats, auxquels s'ajoutent les contrats de ville et les Parcs Naturels Régionaux, et sont calés sur les périodes de financement des fonds structurels européens. Ces nouveaux territoires, le contrat, le lien avec l'Europe, l'importance croissante du *territoire*, etc., sont des éléments majeurs pour comprendre, par la suite, mes hypothèses relatives à la généralisation des processus de patrimonialisation.

Enfin, « *la loi Gayssot-Besson (relative à la solidarité et au renouvellement urbain) institue le niveau de l'agglomération comme niveau pertinent de mise en œuvre des politiques d'habitat et de transport. Le schéma de cohérence territoriale (SCOT) qui se substitue aux anciens schémas directeurs doit constituer l'application spatiale du projet de développement prévu par la loi Voynet*[71] ». Notons que le *territoire* est ici concrètement conçu pour la spatialisation d'un projet politique.

L'aménagement du territoire fait donc l'objet d'une relance politique qui se traduit par un foisonnement législatif à partir des années 1990. La connaissance même partielle de ces différents textes est nécessaire à la compréhension des évolutions de l'aménagement du territoire, et aux différentes interprétations qui peuvent en être faites. Mais deux autres éléments sont également indispensables : le rôle de l'Union Européenne dans l'aménagement du territoire et, bien entendu, le processus de décentralisation lancé en 1982.

De fait, il n'existe pas de compétence communautaire d'aménagement du territoire, il n'empêche que l'Union européenne est de plus en plus impliquée. Nous ne citerons ici que les principales raisons. On peut dire que « *globalement, le principal argument de l'Union européenne est la cohésion. L'Europe ne peut être unie si de trop grandes disparités de développement persistent. Pour ce faire, la communauté européenne a mis en œuvre une*

[70] ALVERGNE C., TAULELLE F., 2002, p. 78
[71] ALVERGNE C., TAULELLE F., 2002, p. 78

politique d'attribution de fonds structurels[72] ». Parmi ces fonds, le FEDER (fond européen de développement régional) correspond au plus gros budget. Il est en grande partie responsable, si l'on peut dire, de l'affirmation de l'Europe au sein même des politiques régionales, qu'il contribue ainsi à renforcer. De manière générale, on a pu déceler l'importance des fonds européens à travers les récents débats relatifs au référendum sur le traité constitutionnel, ou encore à travers la *fronde* menée par les pays les plus bénéficiaires (Espagne, Portugal, Irlande) qui craignent les conséquences financières de l'élargissement de l'Europe. Cette affirmation croissante de l'Europe s'illustre aussi en 1993 par la décision d'élaborer un schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC), « *permettant de définir les grandes perspectives du territoire européen à long terme*[73] ». Le document final sera adopté en 1999 en Conseil des ministres. Le SDEC a pour fonction d' « *orienter les politiques territoriales des pays membres et permettre une approche concertée, à l'échelle européenne, des grandes orientations de l'aménagement du territoire. Il pourra inspirer les politiques communautaires, nationales, régionales et locales ayant un impact territorial. Il prône un développement polycentrique, qui s'appuie sur des agglomérations de taille moyenne, ainsi que l'articulation entre ces zones urbaines et le monde rural, et une gestion plus prudente de la nature et du patrimoine culturel*[74] ». Ainsi, l'Union européenne n'a pas la compétence d'aménager le territoire, considéré par les Etats comme garant de leur souveraineté, mais s'équipe d'un schéma d'aménagement européen et consacre la deuxième plus grosse dépense de son budget total (après la PAC) au développement territorial.

L'Union Européenne s'affirme comme un acteur de plus en plus important de l'aménagement du territoire. Cette évolution est liée au processus de décentralisation lancé dans les années 1980. Il ne me semble pas nécessaire de revenir ici sur les bouleversements apportés par la décentralisation dans ce manuscrit de thèse. Je soulignerai seulement qu'entre changements de majorité gouvernementale et débats parlementaires contradictoires, la décentralisation redevient une priorité de l'Etat sous le gouvernement Raffarin (2001-2005). Celui-ci fait voter la loi « démocratie de proximité »[75] en 2002, qui vise à notamment améliorer la participation des citoyens à la vie locale grâce aux conseils de quartiers. Surtout, c'est ce même gouvernement qui entérine ce que l'on nomme *l'acte II de la décentralisation* en 2003, en procédant notamment à un changement constitutionnel depuis longtemps débattu et en admettant un « droit à l'expérimentation » qui permet – en principe – aux collectivités locales de prendre en charge certaines compétences supplémentaires à celles que les lois de décentralisations rendent communes à toutes les collectivités (système du « bloc de compétence »). Sans entrer dans les détails et les complexités de cet *acte II*, il faut relever une double omniprésence dans les débats parlementaires mais aussi publics. D'abord celle de la question démocratique, les citoyens doivent être davantage intégrés aux politiques publiques ; puis, celle de l'équité territoriale et de la péréquation, dans lequel l'Etat

[72] ALVERGNE C., TAULELLE F., 2002, p. 79
[73] ALVERGNE C., TAULELLE F., 2002, p. 79
[74] ALVERGNE C., TAULELLE F., 2002, p. 79
[75] Loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

est accusé de se désengager – une nouvelle fois – de ses missions sociales républicaines. Sans les commenter, ces remarques intéressent particulièrement notre étude car elles stigmatisent ce que Daniel BEHAR appelle « *l'injonction paradoxale qui hante les réformateurs territoriaux* » : « *Toujours plus de globalité macrogéographique au nom de l'efficacité, toujours plus de proximité microgéographique au nom de la démocratie*[76] ».

Ce panorama général de l'évolution de la politique d'aménagement et de développement depuis les années 1990 traduit une inflexion dans les modes d'intervention et illustrent les nouvelles modalités de territorialisation de l'action publique. Nous verrons que les années 1990 témoignent de l'avènement de l'ingénierie territoriale à l'échelle de tous les territoires, y compris la montagne qui n'est plus spécifiquement abordée. Toutes ces dispositions concernent bien évidement l'ensemble du territoire national. Mais cet arsenal législatif et planificateur s'inscrit dans un contexte concurrentiel qui redéfinit les politiques d'aménagement du territoire. Elles ont désormais pour objectif d'encourager l'essor des potentialités de chaque territoire, afin de les intégrer aux dynamiques économiques qui ont changé d'échelle. Apparaissent les débats relatifs aux interactions entre le « global » et le « local », prenant plus ou moins des dimensions militantes telles que le néologisme « glocal » qui symbolise l'enjeu auquel sont confrontés les territoires autour de la dialectique intégration/marginalisation. De fait, elles abordent davantage les milieux urbains, car c'est là que se dissimulent les potentialités économiques à faire émerger où à consolider. Plusieurs dispositions s'emploient à définir de nouveaux territoires de projets institutionnels mieux adaptés à la réalité territoriale.

1.3 De la dialectique protection/développement à l'ordre patrimonial

1.3.1 Fragmentation des principes de développement et avènement du local

A partir des années 1990, et peut être même depuis la loi Montagne, toutes ces évolutions législatives donnent à voir une certaine fragmentation du territoire national. Rappelons que l'aménagement du territoire devient, dans la France des années 1960, la projection spatiale d'un projet politique plus large : une cinquième République forte et structurée autour d'un président stable, le Général De Gaulle. De nombreux travaux insistent d'ailleurs sur le rôle qu'a joué le territoire national (« l'hexagone ») au sein même de ce projet politique, dont l'aménagement du territoire, qui le structure et le hiérarchise, a constitué l'outil principal. A partir des années 1990, tous les travaux de prospective et les desseins politiques d'aménagement du territoire dégagent « *l'impression d'un territoire national à la fois éclaté et fragmenté*[77] ». Il me semble ici nécessaire de souligner que cela traduit un changement de modèle de développement évident. Selon Daniel BEHAR et Philippe ESTEBE, les

[76] BEHAR D., 2002, p. 82
[77] BEHAR D., ESTEBE P., 1999, p. 1 (pagination de la version électronique)

déclarations officielles du CIADT (comité interministériel pour l'aménagement et le développement du territoire) de décembre 1998 illustrent ce propos en reconnaissant que « *la géographie du développement est (…) manifestement éclatée selon les réseaux (grands bassins hydrographiques, relations maritimes, régions de montagne) qui ont plus à voir avec la morphologie qu'avec le politique [alors qu'il] y a trente ou quarante ans on pouvait encore envisager l'hexagone comme vaste système cohérent où chaque territoire occupait la place qui lui était assignée dans la division spatiale du travail*[78] ». Plus que la morphologie, ce sont de véritables ruptures qui structurent désormais les réflexions en aménagement du territoire national. A la rupture Paris-province s'ajoutent les ruptures entre villes *qui gagnent*, insérées à « l'économie-monde », et villes *qui perdent*, en déclin économique et démographique continue ; entre quartiers riches et quartiers pauvres ; entre centres villes muséifiés et banlieues résidentielles banalisées, entre espaces ruraux résidentiellement et/ou touristiquement attractifs et ceux pour lesquels n'émergent pas de perspective de développement, etc. Au seuil des années 2000, il apparaît ainsi que le territoire national n'est plus la seule échelle pertinente pour concevoir un projet de développement et de solidarité, fondement même de l'aménagement.

1.3.2. La contractualisation, nouveau principe confirmant un renouveau des conceptions du développement

Les principes de l'aménagement sont donc bouleversés par un contexte mondial qui rend l'action étatique de l'aménagement de plus en plus difficile, constamment écartelée entre deux objectifs devenus – semble t-il – antinomiques. C'est le modèle de développement lui-même qui est remis en cause. De nouveaux principes peuvent alors encourager l'Etat à remodeler les territoires de l'action publique. Daniel BEHAR et Philippe ESTEBE rappellent que dans les années 1960, la puissance publique avait « *procédé à un remodelage complet du territoire national*[79] » avec la décentralisation industrielle, les villes-nouvelles, les métropoles d'équilibre et leurs universités, leurs hôpitaux, etc. De plus, « *les outils financiers s'appuyaient (…) sur un redécoupage du territoire politique dont les communauté urbaines et les Régions constituaient ce fleuron*[80] ». Désormais, les stratégies de développement sont synonymes d'empilement contractuel : contrats de ville, contrats d'agglomération et contrats de Pays viennent désormais s'ajouter aux contrats de Plan Etat-Région. Cette architecture est censée trouver sa force dans l'emboîtement de ces différents contrats mais stimule également des stratégies concurrentielles et des montages de projets d'opportunité, sans véritable fondement territorial ni portage collectif.

[78] BEHAR D., ESTEBE P., 1999, p. 1 (pagination de la version électronique)
[79] BEHAR D., ESTEBE P., 1999, p. 2 (pagination de la version électronique)
[80] BEHAR D., ESTEBE P., 1999, p. 2 (pagination de la version électronique)

Ce vaste mouvement de contractualisation a révolutionné l'action publique. Certes, le contrat existe depuis longtemps dans la gestion publique. D'ailleurs « *le contrat ne marque pas la fin des modes traditionnels d'intervention de la puissance publique, il en est souvent l'utile complément, mais, comme on a pu le souligner, la multiplication de ses applications et le contenu même des contrats tendent à en renouveler la signification et la portée au point d'en faire bel et bien un instrument nouveau d'action*[81] ». Il faut donc considérer que « *les développements de l'activité contractuelle attestent en effet des profondes transformations de l'action publique tant au niveau de son cadre que de sa nature même*[82] ». Ces transformations sont évidemment liées à la décentralisation, qui rend les collectivités locales autonomes et fait du contrat l'outil privilégié des relations entre les différentes autorités publiques. Cela tend à reconnaître l'existence d'acteurs institutionnels autonomes susceptibles de discuter avec l'Etat : entre cette tendance et l'aménagement des années 1960, le bouleversement est majeur. Patrice DURAN considère que « *nous vivons désormais dans un monde multipolaire et plus ouvert, caractérisé par la fragmentation de la souveraineté et la segmentation des pouvoirs qui mettent fin à une vision hiérarchique et intégrée de l'ordre politique et rendent les modes de pilotage centralisés de moins en moins crédibles (…). L'aménagement du territoire a longtemps relevé d'une action publique maîtrisée de manière parfaitement endogène par l'Etat ; aujourd'hui, les politiques d'aménagement et de développement du territoire dépendent inversement de la capacité de mobilisation d'acteurs tant privés que publics en se situant à des niveaux d'actions différents*[83] ». Le foisonnement et la généralisation du contrat pousse à de nouvelles démarches, de nouveaux processus relationnels de négociations où les acteurs, aux intérêts divergents mais interdépendants, précisent à la fois leurs objectifs et les moyens qu'ils y affectent. Ainsi, la contractualisation a un impact direct sur la conduite de la gestion territoriale. Mais cette multiplication de procédures, de plus en plus ouvertes et diverses, issues de plus ou moins longues périodes de négociations et de rapports de force, complique la lisibilité de l'action publique. Nous formulerons une hypothèse de recherche à ce sujet, car l'une des réflexions développée dans cette thèse concerne justement le rôle que peuvent jouer les processus de mise en patrimoine pour donner du sens à l'action publique. Nous verrons ainsi que les acteurs en charge des stratégies de développement ont recours aux initiatives patrimoniales dans cet objectif.

La contractualisation trouve d'ailleurs une déclinaison spécifique à la montagne puisque dès 2000, un « volet montagne» est intégré au « volet régional » de huit des vingt-deux CPER signés[84]. Des Conventions Interrégionales de Massif ont été signées en 2000 entre le Préfet coordonnateur, représentant de l'Etat, et les conseils régionaux concernés. Globalement pour les cinq conventions signées en 2002, l'Etat contribue financièrement à hauteur de 450 millions d'Euros tandis que les collectivités territoriales ont pour leur part mobilisé près de

[81] DURAN P., 2002, p. 191
[82] DURAN P., 2002, p. 191
[83] DURAN P., 2002, p. 192
[84] Les CPER d'Auvergne et du Limousin n'ont pas de « volet montagne » spécifique car l'ensemble des mesures y sont adaptées, leur territoire étant entièrement compris en zone de montagne.

150 millions d'Euros. Les fonds structurels européens interviennent également dans le financement de ces conventions qui ont pour objectif la recherche d'une plus-value interrégionale des actions et des mesures prévues. Ainsi, elles peuvent être considérées comme héritières du principe de subsidiarité que la loi Montagne a largement imposé lors de son élaboration.

Les conventions interrégionales révèlent également des enjeux propres à chaque massif. S'ils traduisent leurs spécificités, l'un de ces enjeux est récurrent et se retrouve dans toutes les conventions : la valorisation de l'identité de leur massif, de ses activités et de son potentiel qualitatif semble particulièrement préoccuper les montagnards. On remarque ainsi que l'enjeu de l'attractivité du territoire n'apparaît pas dans le cas des Alpes qui a, à l'opposé des Pyrénées, ont comme principal souci de se protéger d'une pression humaine croissante.

La généralisation de la contractualisation a bouleversé l'action publique territorialisée. Celle-ci va progressivement se caractériser par l'avènement de la notion de « projet » et l'émergence de structures d'ingénierie spécialisées qui développent une compétence particulière pour capter des financements, en montagne comme ailleurs.

1.3.3 L'avènement du « projet » comme catégorie d'action publique

Entre les deux grands schémas de l'organisation territoriale française habituellement débattus, communes/intercommunalités/départements/Etat d'une part, et Europe/Régions/ Pays/intercommunalités de projet d'autre part, Eric GRASSET et Romain LAJARGE considèrent dès 1999 que « *Naît ainsi cette nouvelle catégorie de territoires que l'on appelle ''de projet'', qui se calent dans les interstices laissés libres par la maille administrative française et qui expliquent la complexité croissante des processus de développement territorial (Giraut-Vanier, 1999). Bien que de nombreux députés la dénoncent avec virulence, cette complexité est constatée dans la LOADDT*[85] ». Cette complexité m'intéresse particulièrement car elle est à la base de la manière dont cette thèse aborde les processus de patrimonialisation. Le rôle des acteurs locaux évolue et prend de plus en plus d'importance dans la construction des territoires et dans les stratégies de développement qu'ils s'assignent. En se complexifiant, la construction des territoires les place en situation d'interdépendance. La multiterritorialité des élus illustre particulièrement bien ce phénomène, de même que « *les méthodes de l'animation territoriale de l'Europe, notamment avec la référence devenue obligatoire aux projets de territoires négociés et contractualisés, avec multi-partenariat et financement croisés (Lajarge, 1999), donnent le cadre de cette recomposition lente, différenciant ''les modernes'' qui savaient monter des projets de territoire des ''anciens'' qui s'en méfiaient*[86] ». Une nouvelle architecture territoriale a donc

[85] GRASSET E., LAJARGE R., 1999, p. 286.
[86] GRASSET E., LAJARGE R., 1999, p. 287

été mise en place par la LOADT, même si elle repose largement sur les cadres territoriaux en place : c'est la complexité des interdépendances, des liens, des partenariats qui en constitue la trame. L'évolution de l'intervention de l'Etat contractualisant avec les territoires locaux en est une catégorie principale.

Cette complexité des constructions de territoire ne peut seulement se définir par des modalités d'actions interdépendantes. S'il s'agit d'une rupture, c'est bien parce que la LOADDT de 1999 prend en compte l'évolution des manières de se représenter le territoire : elle remet en cause, pour la première fois de manière législative, l'*antique* dichotomie rural/urbain. Alors que « *la loi de 1995 était fondée sur le postulat simplificateur d'une France fracturée, écartelée entre la désertification des campagnes et l'hyperconcentration de ses agglomérations*[87] », les débats parlementaires qui précèdent 1999 marquent la fin de cette lecture du territoire. L'image d'un rural pauvre et en voie de désertification est toujours présente dans les débats. Il est d'ailleurs possible de voir dans l'avènement du territoire local et l'appel aux logiques de projet la matérialisation de la fin de cette représentation rural/urbain. « *En appelant à la constitution de "pays" et en évoquant les quartiers, ce sont les notions de projet de territoire ou projets d'agglomération qui sont mises en avant (…). Plus que la catégorisation qui permettait de hiérarchiser les interventions étatiques, ce qui compte dorénavant relève plus de la dynamique endogène (rural ou urbaine), bref de la dynamique territoriale*[88] ». Ce qui permet de penser que « *progressivement la dichotome ville riches / campagnes pauvres risque donc bien d'être remplacée par une nouvelle différenciation entre d'un côté des territoires (urbains ou ruraux) à projet et de l'autre des territoires sans projet*[89] ». Je rajouterai à cette idée que la dichotomie pourrait se faire entre territoires dotés d'ingénierie et ceux qui en sont dépourvus.

Pour conclure, à la suite d'Eric GRASSET et Romain LAJARGE, on peut considérer que la rupture marquée par la loi de 1999 est « *qualitative (…). Elle rendra la politique d'aménagement du territoire plus sensible aux spécificités territoriales, aux configurations locales, plus soucieuse des dynamiques endogènes, moins redistributive, plus spatiale, moins économique. S'il y a moins d'affectation a priori sur l'ensemble du territoire national de fonctions clairement définies pour les territoires (affaiblissement du principe du zonage et abandon du SNADT), s'il existe une volonté de se baser d'abord sur les richesses propres des territoires qui veulent faire du développement (plutôt qu'assurer la péréquation des richesses) et si la dichotomie urbain/rural disparaît derrière le modèle du territoire de projet, on constate alors que le centre de gravité des politiques d'aménagement du territoire glisse du territoire (singulier et national) vers les territoires (au sens générique avec tous les particularismes qu'ils impliquent)*[90] ».

[87] GRASSET E., LAJARGE R., 1999, p. 288
[88] GRASSET E., LAJARGE R., 1999, p. 290
[89] GRASSET E., LAJARGE R., 1999, p. 290
[90] GRASSET E., LAJARGE R., 1999, p. 291

1.3.4 Après le développement local, l'émergence d'une ingénierie territoriale dotée de nouvelles normes d'actions

Dans ce contexte, de nouveaux acteurs émergent avec parmi eux de nouveaux professionnels spécialement formés aux enjeux et aux outils du développement local et territorial apparaissent sur le marché du travail. Qu'entendre par « ingénierie territoriale » ? Il semble que la notion d'ingénierie territoriale ait été employée pour la première fois de manière officielle lors d'un Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) de 2003, à l'occasion duquel elle a été définie comme étant :

- « *l'ensemble des savoir-faire professionnels dont ont besoin les collectivités publiques et les acteurs locaux pour conduire le développement territorial ou l'aménagement durable des territoires* » ;
- et l' « *ensemble des concepts, outils et dispositifs mis à la disposition des acteurs du territoire pour accompagner la conception, la réalisation et l'évaluation de leurs projets de territoire* » (cité par Pierre-Antoine LANDEL[91]).

Ces définitions ont l'avantage de préciser notre objet d'étude mais ne doivent pas pour autant donner l'impression de circonscrire notre objet de recherche : il y a certes une définition de l'ingénierie territoriale, mais pas de modèle-type. C'est d'ailleurs tout l'enjeu de notre recherche que d'arriver à mettre en avant ce que les expériences concrètes et locales « font » en termes d'ingénierie territoriale.

Si cette thèse privilégie la notion d'ingénierie territoriale, c'est surtout parce que celle-ci nous semble révélatrice des dynamiques en cours dans l'action publique territoriale. Les caractéristiques de l'ingénierie territoriale peuvent être considérées comme des indicateurs de ce qui se trame en termes d'enjeux du développement territorial. Certaines études ont bien montré que l'ingénierie territoriale résulte d'un processus d'apprentissage réciproque (SEBILLOTTE[92]) qui est spécifique à chaque territoire selon son historicité, l'évolution du paysage institutionnel qui l'environne, les acteurs qui l'ont portée et ceux qui le portent actuellement, l'expérience et les différentes initiatives, projets et/ou procédures qui ont été mises en œuvres. Pierre-Antoine LANDEL considère qu' « *elle répond de façon différenciée et spécifique à des problèmes de natures très différentes posés à une multitude d'échelles. Pour répondre à la complexité, elle doit intégrer des dimensions d'incertitude, de hasard, d'imprécision. En opposition aux corps constitués, elle est le fait de « postures professionnelles éclatées » au sein de structures multiples, porteurs d'intentionnalités diverses* (GUMUCHIAN et *al*, 2003)[93] ».

---

91 LANDEL P-A., 2006.
92 SEBILLOTTE M., 2000.
93 LANDEL P-A., 2006, p. 7

L'ingénierie territoriale apparaît donc comme un champ de pratiques multiples et différenciées d'un territoire à l'autre, voire au sein d'un même territoire selon les fonctions des agents et des techniciens. Et c'est bien là une tendance majeure du développement territorial actuellement : poursuivre en apparence une lente et laborieuse conduite de projet collectif tout en « bondissant » d'opportunités en déroutes techniques et financières dans les coulisses de chaque structure.

Qu'est-ce qui permet alors d'englober toutes ces pratiques disparates et territorialisées sous la même expression d'ingénierie territoriale ? Ces différentes pratiques ont tout d'abord une même origine puisqu'elles sont héritées de l'ingénierie publique d'antan, « *dominée par des objectifs de services publics, que traduisaient des conditions simples d'accès aux services, la continuité du service, mais aussi sa capacité à évoluer au gré des mutations technologiques en faisant appel aux meilleures formations de la République. La notion d'intérêt général constituait la référence de bien des textes. Les corps constitués pour sa mise en œuvre mettaient en évidence des postures professionnelles hiérarchisées et homogènes, susceptibles de répondre aux impératifs de planification et d'aménagement définis par l'Etat central*[94] ». Cette ingénierie publique fonctionnait de manière relativement simple dans la mesure où elle appliquait une décision politique centralisée. Est ensuite apparue la fonction publique territoriale et, malgré l'adaptation au modèle étatique des services et du fonctionnement hiérarchique, de nouvelles formes de négociations ont été mises à jour.

Une seconde caractéristique de l'ingénierie territoriale est l'émergence d'une nouvelle compétence : la médiation entre les différentes structures. Les fonds européens deviennent de plus ne plus présents dans la conduite de projets locaux, et ce dès 1985 environ. L'Etat, les départements, les Régions commenceront à adopter des postures spécifiques et des stratégies différentes, parfois opposées. Les services de l'Etat et des collectivités territoriales deviendront progressivement concurrents en termes d'expertise. Mais surtout, « *la nécessité de comprendre les mécanismes européens, la complexité de montage des programmes et la recherche des contreparties financières induisent des besoins de soutien technique, qui favorise l'émergence de besoins en expertise*[95] *»*. Ces besoins peuvent être externalisés, notamment vers des bureaux d'études ou des laboratoires universitaires.

Enfin, cette évolution s'accompagne également de la généralisation des processus d'évaluation[96] importés par la conduite de projets européens et qui ne font que confirmer le besoin de compétences renouvelées par rapport aux métiers de l'ingénierie publique, voire du début du développement local des années 1975 et 1980.

[94] LANDEL P-A., 2006, p. 3
[95] LANDEL P-A., 2006, p. 4
[96] BUREAU M-C., 2010.

L'ingénierie territoriale apparaît donc comme un domaine d'activité regroupant différentes missions et spécialisations professionnelles qui restent cependant relativement proches et interdépendantes. En ce sens, nous suivrons les auteurs qui considèrent préférables de parler d'action publique plutôt que de politiques publiques, tant les caractéristiques mêmes de l'ingénierie territoriale révèlent la complexité et la multiplicité des acteurs, des périmètres d'interventions, des objectifs, des thématiques, etc. Autant de différences qui nécessitent une négociation permanente et une régulation fragmentée, y compris dans le domaine de la patrimonialisation qui nous intéresse.

Il me semble également intéressant d'affiner les éléments constitutifs de l'ingénierie territoriale à partir d'une réflexion sur le modèle de développement qu'elle diffuse implicitement. Il apparaît que nous interrogeons la notion de développement à partir d'une approche opérationnelle et technique : c'est plus fondamentalement le projet de développement d'un territoire porté par des acteurs engagés dans cette perspective qui nous intéresse en dernière instance. Nous associons ainsi l'idée de développement à celle d'ingénierie territoriale telle que l'ont définie Sylvie LARDON et Jean-François PIN en tant qu' « *ensemble des concepts, méthodes, outils et dispositifs mis à disposition des acteurs des territoires, pour accompagner la conception, la réalisation et l'évaluation des projets de territoire. Cela concerne non seulement les acteurs du développement local, élus, habitants et animateurs locaux, mais aussi l'ensemble des acteurs confrontés aux enjeux du développement territorial* »[97]. L'ingénierie territoriale me semble ainsi intrinsèquement liée à l'idée de « développement » au sens large, c'est-à-dire en tant que les différentes théories du développement partent du principe que la croissance est nécessaire pour améliorer le revenu donc la qualité de la vie et le bien-être des populations. Le développement fait toujours référence à quelque chose de mieux, à travers des dimensions sociologiques, économiques, culturelles. Laurence BARTHE estime ainsi que depuis 2003, une nouvelle étape caractérise cette ingénierie territoriale en ce qu'elle « *correspond à un moment où les notions de compétitivité, d'excellence territoriale, d'innovation, de durabilité deviennent les nouveaux crédos de l'action publique territoriale. De nouvelles méthodes sont promues : parallèlement à la contractualisation se généralisent les mécanismes d'appel à projet, qui impliquent une capacité de réactivité forte de la part des territoires. Ces appels à projet ont pour caractéristiques communes : un ciblage de l'action sur des thèmes précis, une priorité donnée à des investissements matériels, des délais de réalisation resserrés, un renforcement des partenariats public / privé* »[98]. Plusieurs de ces caractéristiques nous semblent ainsi liés au développement en tant que référentiel d'action publique : compétitivité, excellence territoriale, innovation, appel à projet, partenariats public / privé etc.

Dans le contexte d'interterritorialité et de construction d'une nouvelle gouvernance territoriale tel que nous l'avons détaillé plus haut, la participation de tous les acteurs à la construction d'une information territoriale se fait dans la perspective du développement des territoires.

[97] LARDON S., PIN J-F., 2007.
[98] BARTHE L., 2010, p. 34.

Les politiques publiques de « développement territorial » mettent en jeu des partenariats, concertations etc. qui posent la question de la médiation et du rôle des acteurs intermédiaires. Cette ingénierie met en jeu des compétences ciblées[99], au service d'un champ professionnel récent. Elle fait également remplir aux professionnels différents rôles. Souvent animateurs, ils peuvent également devenir médiateurs en cas de conflit, ou encore facilitateurs, etc. Ce développement dont il est question est un processus, il croise les différents secteurs d'activité d'un territoire et a besoin d'espaces sociaux et de lieux pour que s'élabore un projet négocié et qu'il soit mis en œuvre. Il est localisé et se caractérise par la transformation du système d'action local.

En ce sens, l'ingénierie territoriale repose sur les codes d'un modèle de développement qui a intégré, au sein même de son système de valeurs tels que l'excellence et la compétitivité, les impératifs de protection, de valorisation etc. C'est à ce niveau qu'émerge selon moi un « ordre » patrimonial. L'ingénierie territoriale se pose en interface des référentiels de protection comme des référentiels de développement. Elle procède à une patrimonialisation « en acte ». Le technicien (ou l'agent de développement, le chargé de mission, etc.) de chacune de ces structures de projet est dans une position d'interface : entre le pouvoir, le technique et le social ; entre les différentes structures qui participent à l'ingénierie territoriale ; entre différents ordres de justifications, etc.

1.3.5 L'évolution des politiques de conservation : de l'approche protectionniste à l'approche « gestionnaire »

Depuis l'intégration des espaces montagnards à la société industrielle et son référentiel moderniste, une lecture des politiques publiques et de leurs impacts paraît donc pertinente à travers les deux grandes problématiques du *développement* et de la *protection*. Ainsi dans les montagnes françaises, la force des représentations et des convictions véhiculées par l'idéal du Progrès, devenues archétypales durant les Trente Glorieuses, a fait des montagnes des milieux géographiques perçus en grande partie comme des zones défavorisées. Une rhétorique bien connue s'est ainsi répandue, mettant en scène les retards structurels qui pénalisaient les capacités de développement des populations locales, que seule pouvait venir compenser la réalisation d'équipements conçus sur le modèle de développement de la société urbaine.

Les montagnes ont parallèlement cristallisé depuis les débuts des démarches de mise en protection l'attention de leurs promoteurs. En France comme sous d'autres latitudes, elles ont ainsi servi de berceau à de nombreux dispositifs de protection, notamment du fait de la qualité de leurs richesses écologiques bien que les motivations des *protectionnistes* ne se limitaient pas à ce seul aspect. Cette mise en protection toutefois s'inscrit alors dans une

[99] BARTHE L., TROGNON L., 2011.

relation de sujétion au référentiel de la croissance industrielle, un référentiel dont l'idée même de protection était le produit (RICHEZ[100]). Ainsi, dans la mouvance du courant conservationniste né en Amérique du Nord à la fin du XIXème siècle, la protection a longtemps été présentée comme une "antithèse complémentaire" de l'artificialisation de l'espace et de la consommation des ressources naturelles, présentées comme nécessaires pour propager le modèle de développement de la société industrielle (FINGER-STICH, GHIMIRE[101]). La tension entre ces deux pôles, entre ces deux ancrages portant des regards contrastés sur la montagne, promouvant des projets apparemment concurrents et des formes spécifiques d'organisation et d'aménagement de l'espace, a nourri nombre de controverses et de conflits sur les orientations à privilégier (GERBAUX[102]). Des discours aménageurs volontaristes aux thèses de Biella proposées par l'Organisation Non Gouvernementale Mountain Wilderness, en passant par les tentatives pour ménager un équilibre et avancer en direction d'un accompagnement environnemental du développement, cette tension s'est imposée comme une dimension majeure des débats sur l'aménagement du territoire en montagne. La relation dialectique qu'elle a posée entre ces deux pôles et la manière dont elle influe sur les postures et les rapports qu'entretiennent les différents groupes d'acteurs impliqués dans l'organisation et l'utilisation des espaces montagnards, fournit donc un cadre de lecture pour comprendre comment se forge et comment évolue la conduite de l'action publique en montagne. Ce choix se justifie d'autant plus que cette relation est loin d'être figée et se singularise par les dynamiques de recomposition qui l'animent à partir des années 1990 et, plus particulièrement, à partir des années 2000.

Dans le souci de planification de l'espace et de ses usages porté par les politiques d'aménagement du territoire du gouvernement français, des outils dévolus à la protection se sont ainsi vus affecter dès la fin des années 1960 des objectifs de développement, notamment par l'entremise des politiques de rénovation rurale et de promotion des formes institutionnelles de développement local. On a ainsi relevé combien la conception des Parcs Naturels Régionaux a pu à la fois constituer une innovation et une rupture radicale concernant la dialectique protection/développement. Il est aujourd'hui reconnu que la protection de la nature participe des formes de recomposition des systèmes ruraux, en favorisant notamment l'essor de nouvelles activités fondées sur les pratiques récréatives (DEVERRE[103]). Au-delà de la contrainte territorialisée qu'elle peut constituer, la protection peut être revisitée dans une approche dynamique et évolutive, à l'interface entre objectifs écologiques et pratiques sociales, s'ouvrant ainsi au dialogue avec les enjeux du développement (Mc NEELY[104]). Par ailleurs, les discours sur le développement ont progressivement intégré puis favorisé la valorisation des ressources environnementales comme un facteur de développement. Le regard porté sur l'objet géographique montagne

[100] RICHEZ G., 1992.
[101] FINGER-STICH A., GHIMIRE K., 1997.
[102] GERBAUX F., 2001.
[103] DEVERRE C., MORMONT M., SOULARD C., 2002.
[104] Mc NEELY J., 2006.

(DEBARBIEUX, FOURNY[105]) s'est parallèlement modifié, au fur et à mesure qu'une problématique globale de la montagne a émergé sur la scène internationale, recevant de l'ONU une reconnaissance comme bien commun (DEBARBIEUX, RUDAZ[106]) du fait des nombreux services environnementaux précieux au bien-être de nos sociétés et au fonctionnement de leurs activités qu'assurent les systèmes montagnards (MESSERLI, IVES[107]). En conséquence le développement de la montagne passe t-il, pour partie du moins, par sa protection.

Aujourd'hui plus encore qu'hier, se vérifie le fait que la protection de la nature n'est pas seulement une technique de gestion de l'espace et des ressources naturelles mais constitue bien un champ social (RODARY[108]). *Protéger la nature* c'est *agir*, la protection pouvant être définie comme une forme d'action destinée à organiser des usages de l'espace, au moyen d'une orientation des pratiques, qui implique un choix d'atteintes à un état des lieux afin de favoriser une évolution choisie (Ecole nationale du patrimoine, 1994). En proposant ainsi un champ d'action publique, la protection participe à des modalités d'aménagement du territoire. Pour espérer agir plus efficacement dans la conduite de sa mission visant à limiter l'érosion de la biodiversité, il lui a parallèlement fallu apprendre à sortir des enclaves territoriales où l'avait positionnée le référentiel industriel, les *aires protégées*. En montagne comme ailleurs, le champ d'intervention de la protection s'est élargi, enrichi, complexifié, ce processus venant réinterroger la place de son action et sa contribution dans la manière de concevoir les relations des sociétés à leur environnement et les choix de mise en valeur effectués pour établir les modalités de développement de ces espaces.

1.3.6 L'hypothèse d'un ordre patrimonial intégrant la dialectique protection/ développement à son fondement même

Pour fonctionner, l'articulation entre protection et développement a besoin d'objets hybrides, transactionnels, qui permettent une médiation entre ces deux pôles longtemps conçus comme antagonistes. Mais nous venons de voir que protection et développement s'imbriquent de plus en plus, notamment dans le cadre des recompositions territoriales et des nouveaux cadres de l'action publique. La dialectique a donc besoin d'un nouvel élan pour réguler cette tension dynamique.

La construction de cette hypothèse nécessite d'interroger des notions « médiatrices » comme celle de patrimoine naturel. La notion de patrimoine naturel est l'une d'entre elles

[105] DEBARBIEUX B., FOURNY M.-C. (dir.), 2004.
[106] DEBARBIEUX B., RUDAZ G., 2010.
[107] MESSERLI B., IVES J-D. (dir.), 1999.
[108] RODARY E., 2003.

(BENOS, MILIAN[109]). Rares sont les termes qui, comme elle, semble aussi peu définis dans leur contenu malgré un emploi devenu commun. C'est la raison pour laquelle nous sommes tout d'abord partis d'une définition de Jean-Claude LEFEUVRE pour qui le patrimoine naturel peut être entendu comme « *l'ensemble des éléments naturels et des systèmes qu'ils forment qui sont susceptibles d'être transmis aux générations futures ou de se transformer* » (LEFEUVRE[110]). Face à cette définition qui met d'abord l'accent sur l'importance du statut *physique* des composants du patrimoine naturel, notamment dans leur réalité matérielle indépendante de l'homme et de son action, d'autres approches proposent une lecture qui met davantage l'accent sur les processus nécessaires à l'émergence d'une « mise en patrimoine ».

Nous savons que l'idée de patrimoine appelle en effet un processus de construction sociale auquel la notion de patrimoine naturel ne saurait échapper. C'est ce qui a amené d'ailleurs Olivier GODARD[111] (1989) à considérer que le terme même de patrimoine naturel semble incohérent, antinomique car unissant deux termes opposés. En s'appuyant sur la théorie de la justification de Luc BOLTANSKI et Laurent THEVENOT, il estime ainsi que la mise en avant de la notion de patrimoine naturel « *manifeste la tentative de construction d'une nouvelle référence de justification pour ordonner ce champ et qu'elle le fait en empruntant des éléments aux différents ordres mis en présence par l'émergence de problèmes et conflits liés aux usages de l'environnement. En d'autres termes, la notion de patrimoine naturel est la clé de voûte d'un compromis à la recherche d'un nouvel ordre de justification* »[112] Ce qui m'intéresse ici, c'est qu'Oliver GODARD parle de compromis au sens que lui a donné Yves BAREL[113] : celui de « *la mise en recherche de moyens de « compromettre » (promettre ensemble) des logiques qui s'opposent, en les intégrant dans un ordre plus large* »[114]. Cet usage se distingue donc fondamentalement de l'usage courant qui fait du compromis l'idéal des arrangements opportunistes, ponctuels et non-justifiés. Ici au contraire, « *la volonté de justification reste donc entière mais se réfère encore à un ordre qui n'est encore que virtuel ou pas bien établi* »[115]. L'idée que le patrimoine naturel est un compromis implique donc que la justification de ses usages relèvent de plusieurs domaines et imbriquent plusieurs dimensions, jusqu'alors opposées, dans un même et unique récit autonome, homogène et unifié.

Il me semble alors pertinent d'élargir cette idée à la notion de patrimoine elle-même (qu'il soit ensuite qualifié de naturel ou de culturel ou autre). « *La voie de tels compromis peut être frayée par des notions et des êtres dont l'ambiguïté et les affinités les amènent à pouvoir se ranger dans l'un ou l'autre ordre, et à pouvoir assurer relais et transitions. C'est ainsi que le terme de patrimoine, qui fut emprunté et non inventé de toutes pièces, appartenait*

[109]BENOS R., MILIAN J., 2010.
[110]LEFEUVRE J-C., 1990, p. 29.
[111] GODARD O., 1990.
[112] GODARD O., 2004.
[113] BAREL Y., 1979.
[114] GODARD O., 2004, p. 312.
[115] GODARD O., 2004, p. 312.

conjointement au langage de la tradition, de l'économie, du politique et de l'administration »[116].

En tant que construit social le patrimoine naturel s'appuie, non pas sur des artefacts, c'est-à-dire des objets entièrement créés par l'homme, mais sur des usages que l'on a de la nature et des pratiques qui lui sont associées. Il est ainsi le produit d'une sélection de représentations (GUMUCHIAN[117]) et dès lors comme le notent Stéphane HERITIER et Sylvie GUICHARD-ANGUIS[118] la notion relève d'une problématique culturelle. Une difficulté pointe alors. Chaque communauté socioculturelle développe ses propres espaces vécus, reflets de ses pratiques, celles-ci évoluant en fonction des variations des rapports entre les sociétés et leur environnement (OST[119]). De fait la notion de patrimoine naturel devient polysémique et son contenu à géométrie variable. Comment alors gérer cette diversité de conceptions et de relations à la nature que les groupes sociaux peuvent développer ? Comment prendre en compte et réguler les controverses, les rivalités qui en émanent ? Peut-on faire converger leurs visions idéelles et matérielles, ainsi que les normes sociales qui y sont attachées, pour leur donner un sens commun ?

La protection de la nature a donc beaucoup à voir avec l'idée de patrimoine. Dans son sens le plus large, l'acte de *protéger la nature*, quelles qu'en soient les modalités pratiques, demeure lui aussi fondé sur le principe d'une sélection : celle d'objets *naturels*, comprenons physiques, qui n'ont pas le statut d'artefact et dont on craint la disparition ou la dégradation. Ce faisant il s'appuie sur *une* définition de la nature et donc sur des mécanismes de sélection parmi les représentations qui sont attachées à ces objets. C'est ce qui explique à la fois la variabilité et la diversité des choix qui ont caractérisé les dispositifs de protection mais aussi l'importance qu'a revêtue la dimension paysagère dans l'histoire de la protection, une approche aussi importante que la préoccupation portée aux espèces et aux milieux eux-mêmes. Derrière l'idée de paysage ce sont des valeurs culturelles qui sont convoquées, permettant d'exprimer une autre forme de revendication et d'appropriation de la nature.

Le patrimoine naturel, enfin, permet d'identifier quels sont les groupes qui agissent car la mise en patrimoine est une affaire de revendication et devient l'objet d'une compétition. Instrumentalisé car potentiellement porteur de discours sur la manière de regarder l'espace et d'en organiser l'usage, chaque groupe social cherche à objectiver le contenu du patrimoine naturel, à faire reconnaître les marqueurs qu'il lui attribue, et cela, dans deux buts. D'abord nourrir les représentations qui sont utiles à la cohésion et la reproduction du groupe, mais aussi renforcer sa légitimité à participer à l'appropriation de l'espace et à en organiser les modalités d'usage.

---

116 GODARD O., 2004, p.312
117 GUMUCHIAN H., 1996.
118 HERITIER S., GUICHARD-ANGUIS S., 2008.
119 OST F., 1995.

Chapitre 2
La patrimonialisation comme processus de mise en cohérence d'une action publique complexe et incertaine

Introduction

Le chapitre 1 a permis de poser l'hypothèse selon laquelle la patrimonialisation correspond à un nouvel équilibre entre protection et développement, faisant émerger un nouvel ordre (« référentiel ») pour l'action publique en montagne. Le chapitre 2 abordera davantage la patrimonialisation dans son contenu et ses modalités d'action qui sont au cœur du processus.

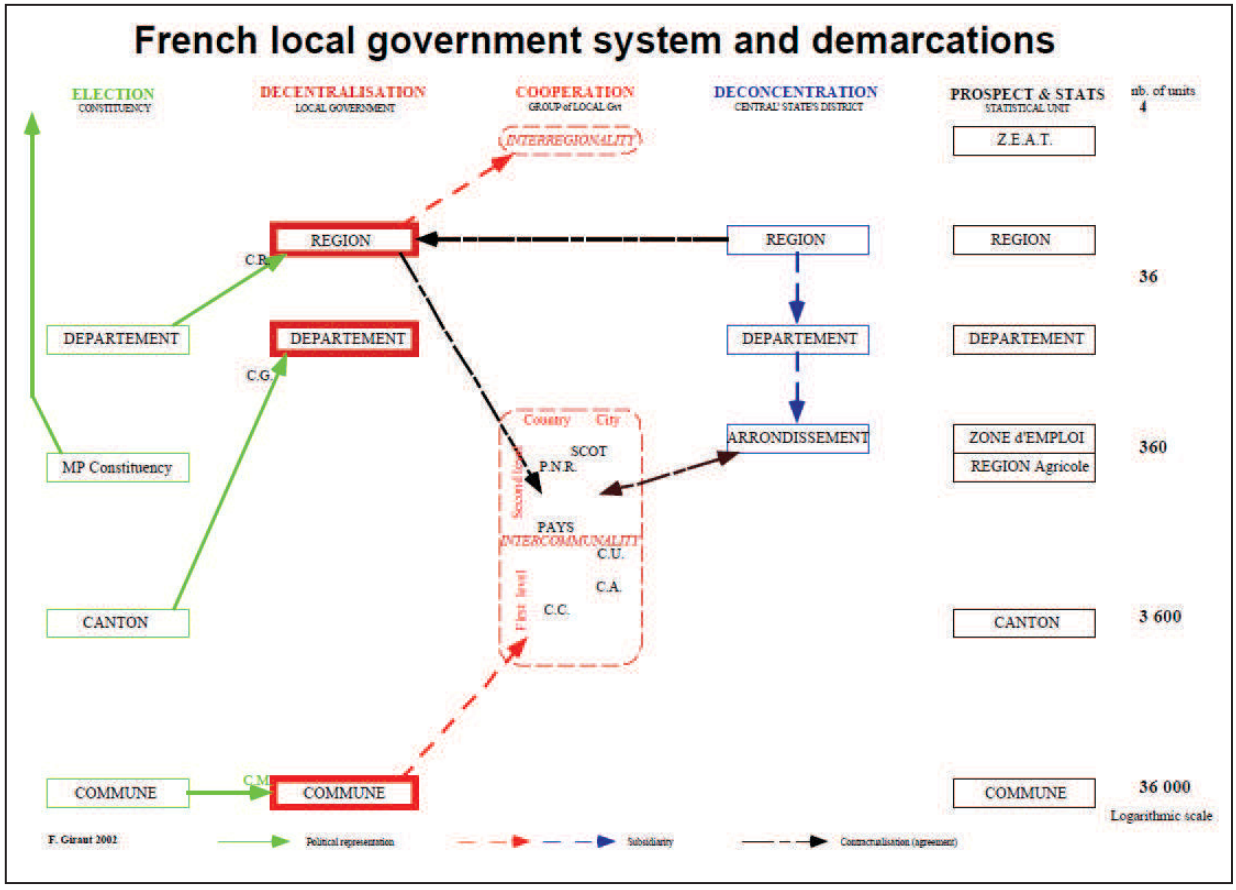
L'hypothèse qui guide ce deuxième chapitre est la suivante : il n'y a pas d'action publique patrimoniale à proprement parlé ; ce qui fait l'action publique patrimoniale, c'est une multitude de procédures, de dispositifs et de projets très hétérogènes qui sont mis en cohérence par un ensemble de valeurs pour donner du sens à l'action publique territorialisée. Il s'agit donc pour l'action publique d'exploiter toute la polysémie et l'amplitude des acceptions de « patrimoine » en tant que lien social, en tant que ressource économique, en tant que rapport au temps, en tant que ressource touristique, etc. Une approche du patrimoine que l'on pourrait qualifier de « technicienne » émerge ainsi dans l'objectif de « fabriquer du territoire » pour mener à bien l'action publique. Se pose alors la question de savoir comment, dans toute cette diversité, l'action publique « se tient », qu'est-ce qui relie ces différentes initiatives, etc. ? Quels rôles jouent le territoire, le haut-lieu, le patrimoine, la mémoire, etc. dans la « cimentation » d'une action publique tangible et lisible ?

Pour répondre à ces interrogations, il nous faut partir d'un cadrage problématique permettant d'appréhender les enjeux qui se posent pour la conduite de l'action publique contemporaine. Ce n'est qu'à cette condition que le rôle joué par la patrimonialisation, conduite par l'ingénierie territoriale, prend toute son importance.

2.1. La patrimonialisation entre effervescence territoriale et la recherche d'un « positionnement » des acteurs via une intense activité symbolique

Nous avons vu que plusieurs lois ont profondément reconfiguré le portage de l'action publique territoriale depuis 1992. Les structures se sont multipliées, les domaines de compétences se sont imbriqués, l'action publique s'est complexifiée. La figure de Frédéric GIRAULT[1] ci-dessous permet d'identifier de manière caricaturale le domaine de la « coopération » : c'est à ce niveau, dans ce grand carré rouge central, que sont apparues de nouvelles structures fortement hétérogènes du point de vue quantitatif et qualitatif.

FIGURE 2 - French local government system and demarcations



Source : GIRAUT, 2003

« *Réformer et rationaliser les territoires administratifs, recomposer et multiplier les acteurs susceptibles d'y intervenir, redéfinir les règles de leurs actions, tels sont les enjeux des nouvelles gouvernances publiques en Europe* »[2]. Il faut situer la problématique des recompositions territoriales dans une perspective non seulement française mais européenne.

[1] GIRAUT F., 2003, p. 1
[2] DEFFIGIER C., 2007, p. 79

Cela paraît d'autant plus intéressant qu'au-delà de la diversité des enjeux et des configurations spatiales, sociales, politiques, culturelles, etc. qui contraignent la déclinaison de ce mouvement de fond dans chaque Etat membre, l'observation de leurs recompositions territoriales respectives révèlent de nombreuses caractéristiques partagées. Parmi elles, Clotilde DEFFIGUIER relève que les formes d'intercommunalités évoluent progressivement, passant de structures de gestion prioritaire aux compétences sectorielles vers des intercommunalités de projet, notamment pour assurer « *la co-responsabilité sur des phénomènes impliquant plusieurs territoires* »[3]. Ce passage de l'intercommunalité vers « l'intercommunautaire »[4] serait une condition d'efficacité des pouvoirs locaux, bien que l'action publique, fortement imbriquée, devienne de plus en plus difficile à lire.

La généralisation de l'intercommunalité et de l'intercommunautaire complexifie en effet les rapports de force et les systèmes d'acteurs qui rentrent paradoxalement à la fois dans une nouvelle situation de concurrence et de complémentarité des institutions publiques. Plusieurs travaux ont notamment montré que les Parcs Naturels Régionaux ont du adapter leur conduite et leur positionnement pour trouver leur place dans ce paysage institutionnel local reconfiguré. Françoise GERBAUX[5] estime qu'une logique d'articulation entre les différentes structures s'est progressivement inventée autour de la notion de subsidiarité, laquelle amène les Parcs à devenir partenaires d'actions qu'ils ne portent pas directement. Ils sont dorénavant amenés à se positionner en tant qu'intermédiaires porteurs d'expertise et de conseil pour l'action des communes notamment. Plus qu'un dessaisissement de leur champ d'action, il s'agit là d'une reconfiguration de leurs compétences et de leur pouvoir d'action dans ce contexte d'interterritorialité.

Cette approche des structures supracommunales et intercommunautaires pose alors la question du rapport entre spécialisation fonctionnelle et représentation politique de l'action publique. Selon Daniel BEHAR et Philippe ESTEBE, la nouveauté réside dans le fait que l'intercommunalité n'a pas tellement amené à une spécialisation fonctionnelle car aucune structure ne détient réellement les rênes locales : « *À la spécialisation technique des compétences sectorielles succède - via le processus de globalisation des compétences - une spécialisation politique* »[6]. Il apparaît ainsi qu'à l'instar des PNR, dans un autre registre, la multiplication des structures, la globalisation des compétences et le croisement des domaines d'intervention au niveau local a souvent fait émerger des figures de la médiation comme les conseils généraux. C'est ce qui les amène à faire l'hypothèse qu'en pratique « *la rationalisation de l'action publique locale ne se produit pas par la globalisation des compétences juridiques dans une géographie institutionnelle, mais plutôt par une spécialisation des fonctions politiques entre les diverses institutions ou instances territoriales. Les unes assurent plutôt une fonction d'énonciation de projet, les autres de représentation politique assise sur l'élection, tandis que la capacité à agir est de plus en plus partagée. Si*

[3] DEFFIGIER C., 2007, p. 93
[4] BEHAR D., 2007.
[5] GERBAUX F., 1994
[6] BEHAR D., ESTEBE P., 2001, p. 4

une telle hypothèse se vérifiait, elle aboutirait, au bout de vingt ans, à la maturité de la décentralisation, c'est-à-dire à une politisation de l'action publique locale »[7]. Le portage politique des structures intercommunales, intercommunautaires et supracommunales impliquerait ainsi l'émergence d'un leadership territorial, correspondant à des priorités d'action et d'intervention non nécessairement sectorielles. La mobilisation de l'idée de durabilité dans l'action publique territorialisée constitue sans doute l'un des meilleurs exemples de la spécialisation politique de certaines structures publiques émergentes encore en mal de légitimité dans ce contexte d'effervescence territoriale. Sylvie CLARIMONT et Vincent VLES ont ainsi montré que les déclinaisons de la durabilité, notamment en termes de « tourisme durable », sont davantage portées par les structures intercommunales à l'échelle pyrénéenne[8]. Ce sont elles qui innovent du point de vue des domaines d'intervention. Leur création récente s'est produite dans un paysage institutionnel déjà « occupé », ce qui les a obligées à dépasser les clivages thématiques traditionnels pour se saisir de la transversalité de nouvelles problématiques émergentes telles que le développement durable local. Nous verrons par la suite qu'il s'agit là d'une donnée essentielle pour cette thèse car ce phénomène est au fondement de l'action publique portée par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site. La portée symbolique de l'action menée par cet établissement public administratif est d'ordre politique, au sens où sa légitimité d'exister doit en permanence être justifiée par les actions engagées et décidées par son conseil d'administration. Il n'y a aucune obligation juridique qui impose son existence, contrairement à d'autres structures intercommunautaires.

De manière plus générale, l'émergence de l'intercommunalité, de l'inter-communautaire et du supracommunautaire a donné lieu à la création de nouveaux périmètres décisionnels. En s'intéressant aux stratégies de positionnement des structures territoriales dans le paysage institutionnel local ainsi recomposé, c'est la question de leur capacité à durer et à se pérenniser dans le temps et dans l'espace qui est posée[9]. Or, nous faisons l'hypothèse que c'est à ce niveau que les processus de patrimonialisation se sont généralisés dans l'action publique territorialisée.

2.1.1 L'interterritorialité comme dilemme territorial

Faire l'hypothèse que ce contexte de recompositions territoriales est au fondement de la généralisation des processus de patrimonialisation mérite d'approfondir la problématique contemporaine du territoire. La multiplication des entités territoriales a pour corollaire la multiplication des limites (de chaque zonage, dispositif, établissement, etc.), ce qui accélère

[7] BEHAR D., ESTEBE P., 2001, p. 4
[8] CLARIMONT S., VLES V., 2004.
[9] Pour approfondir cette problématique fondamentale de la géographie et de l'aménagement : BONERANDI E., 2000.

le nécessaire positionnement des structures porteuses d'action territorialisée dans le concert territorial.

L'objectif n'est pas de revenir sur les nombreuses contributions ayant questionné la notion et/ou le concept de territoire, notamment chez les géographes et les politistes, depuis plus de 15 ans. Il me semble pertinent de partir des réflexions de Patrice MELE qui distingue, parmi tous ces travaux, un premier groupe de recherches qui *« tente de saisir les modalités d'appropriation de l'espace par des habitants ou des usagers »* tandis qu'un second *« se focalise plutôt sur les actions de découpages et de contrôle de l'espace par des pouvoirs, sur les modalités de saisir des sous ensembles spatiaux par des politiques publiques, sur les modes de relations entre acteurs publics et privés au sein d'un espace local »*[10]. La problématique patrimoniale est à la croisée de ces deux types de réflexions : les processus de patrimonialisation concernent aussi bien les territoires en tant que sujets politiques que les territoires en tant que sujets sociaux[11].

Dans cette équation, le « génie du territoire » consiste à relier ces deux pôles théoriquement distincts. C'est à cette condition que les processus de patrimonialisation méritent d'être appréhendés à travers la problématique du développement territorial. Le génie du territoire consiste à composer les formes territoriales et de retrouver une identité politique selon Jacques BEAUCHARD[12], ce qui pose la question de savoir dans quelle mesure et de quelle manière une identité politique collective peut-elle advenir dans le contexte de recompositions territoriales et de multiplications des références spatiales, des discours, des images. Parler de génie du territoire, c'est s'intéresser aux stratégies et aux processus qui permettent de formuler du sens collectif transcendant les découpages institutionnels et les ancrages territoriaux sans les exclure mais, bien au contraire, en les intégrant. La patrimonialisation est l'une des modalités possibles : c'est en tout cas celle observée dans le cadre de l'action publique conduite par le SMCGS

Cette problématique de la relation entre territoires politiques et territoires sociaux renvoie directement au dilemme posé par Martin VANIER en termes d'interterritorialité : « *en tant que descripteur du changement social, l'interterritorialité est désormais admise par une part croissante de observateurs, analystes et scientifiques. Qu'elle soit nommée comme telle, ou qu'elle soit appréhendée à travers les pratiques de mobilité, celles de la télécommunication, la multi appartenance et la multi résidentialité, le métissage culturel, les trajectoires de vie, les réseaux sociaux, elle n'est plus une hypothèse mais une réalité sociale, sinon universelle du moins très répandue* »[13]. Ce qui m'intéresse ici, c'est que l'interterritorialité pose la question de la production de territorialité par le politique, c'est-à-dire la production de signes et de symboles qui permettent l'appropriation – toujours hiérarchisée comme nous le verrons

[10] MELE P., 2009, p. 45
[11] VANIER M., 2008.
[12] BEAUCHARD J., 2003
[13] VANIER M., 2008, p.2

par la suite – d'espaces par l'action collective en général et par la conduite de l'action publique en particulier.

La production d'identité par la saisie de l'espace de la part des pouvoirs locaux n'est pas une problématique nouvelle en tant que telle. Ce qui modifie le processus, c'est la prise en compte de nouvelles normes structurantes du rapport à l'espace[14]. En ce sens, les recompositions territoriales et les phénomènes sociaux ont considérablement bouleversé l'échelle pertinente d'identification collective et les processus de patrimonialisation participent à ces différentes reconfigurations. C'est la raison pour laquelle nous suivons Martin VANIER pour qui « *les territoires en tant que sujets politiques sont en retard sur les territoires en tant que sujets sociaux et économiques. Tandis que ces derniers passent progressivement à l'âge de l'interterritorialité, les premiers demeurent construits selon leur conception initiale, qui n'est rien d'autre que féodale dans ses origines* »[15]. C'est au creux de cette mise en tension entre territoires sociaux et territoires politiques qu'il est intéressant de rappeler l'importance de la diversification quantitative et qualitative des échelles de l'action collective. Les processus de patrimonialisation se développent en se jouant de cette diversification d'échelles : les acteurs de projets de territoire se saisissent des catégories patrimoniales dans l'objectif de repositionner leurs périmètres d'action et/ou d'éligibilité dans le paysage institutionnel local. Il apparaît alors que « *du fait de la dynamique sociale et économique, les territoires sujets politiques ont désormais moins à organiser et exercer le pouvoir sur l'étendue qu'ils délimitent chacun en et pour eux-mêmes (…) qu'à contribuer à organiser et exercer le pouvoir interterritorial, lequel est, par définition, partagé* »[16]. Le contexte d'interterritorialité renouvelle ainsi fortement la problématique fondamentale du pouvoir et de la légitimité de l'action publique.

2.1.2 De l'interterritorialité à l'enchevêtrement des dispositifs participants à la patrimonialisation

L'ensemble de cette problématique de la territorialité ne concerne pas seulement les « territoires » politiques dans leurs différents aspects (communales, intercommunales, supracommunales, bref, reposant toujours sur une base communale). Patrice MELE et d'autres chercheurs[17] ont bien montré que tous les types de zonage, en tant que délimitation de périmètres de prescriptions ou d'intervention, « *constituent un mode particulier de spatialisation de l'action publique* [qui] *peut être analysé sous l'angle de la production de*

[14] Bernard DEBARBIEUX et Martin VANIER en identifient trois : « *la diversification des processus de construction identitaire en fonction desquels se définissent groupes et individus contemporains* » ; « *la diversification des modalités pratiques et techniques du rapport à l'espace et au mouvement* » ; « *la diversification des échelles au sein desquelles les actions collectives trouvent leur pertinence* » (DEBARBIEUX B., VANIER M., 2003, p.15).
[15] VANIER M., 2008, p. 3
[16] VANIER M., 2008, p. 3
[17] MELE P., 2008.

territoires »[18]. Cette approche permet d'inclure dans la problématique de l'interterritorialité tous les dispositifs reposant sur un périmètre d'intervention et d'éligibilité. « *Il s'agit donc de prendre au sérieux les actes de délimitation mis en œuvre dans différents domaines de l'action publique (aménagement urbain, lutte contre les risques et les nuisances, protection de l'environnement, développement économique). Ces découpages sont aussi des processus d'identification, de nomination, de définition des qualités et valeurs d'ensemble spatiaux, c'est-à-dire des actions de qualification. L'espace ainsi qualifié est affecté à une fonction, à un usage, intégré dans une vision du monde fondant une politique publique ; il est le plus souvent doté d'une réglementation particulière*[19] ».

En s'intéressant ainsi au rôle joué par toute limite et toute forme de discontinuité, c'est la question des dispositifs, de leur conception à leur mise en œuvre, qui est posée. De nombreux géographes font référence à la définition que Michel FOUCAULT a pu donner de la notion de dispositifs suite à ses travaux sur la prison, l'école, etc. Selon lui, un dispositif est « *Un ensemble résolument hétérogène, comportant des discours, des institutions, des aménagements architecturaux, des décisions réglementaires, des lois, des mesures administratives, des énoncés scientifiques, des propositions philosophiques, morales, philanthropiques, bref : du dit, aussi bien que du non-dit. Le dispositif lui-même, c'est le réseau qu'on peut établir entre ces éléments* »[20]. Cette définition confère à la notion de dispositif une dimension normative et une fonction de contrôle par l'organisation et la structuration des relations sociales établies en son sein. L'interterritorialité, qu'elle soit politique ou simplement procédurale et réglementaire (urbanisme, zonage financier, etc.), se fait toujours autour d'une table. C'est l'une des grandes innovations de la gouvernance qui a fait émerger de nouvelles scènes de décision autour d'enjeux pluridimensionnels. A la suite de Sylvie LARDON, j'estime ainsi que « *l'enjeu des dispositifs est bien d'organiser la discussion, les échanges, la coordination entre les différents acteurs concernés, tant institutionnels que locaux, individuels ou collectifs, pour convenir d'objectifs communs, produire des normes acceptées et légitimées, les traduire en règles et les mettre en application. Ces dispositifs trouvent un ancrage dans les territoires et visent leur gouvernance* »[21].

La notion de dispositif permet d'englober à la fois les enjeux de l'interterritorialité et ceux de la multiplication des zonages et des périmètres. Mais elle permet surtout de montrer comment les processus de patrimonialisation se nourrissent de tout un ensemble de dispositifs qui sont contournés, réinterprétés, remobilisés par les acteurs dominants. Il n'y aurait donc pas de politique patrimoniale générale mais un ensemble d'opportunités réglementaires, financières, administratives ou juridique qui favorisent la diffusion de valeurs patrimoniales ou sollicitent leur structuration. Les processus de patrimonialisation jouent un

---

[18] Si l'on définie le territoire par l'utilisation juridique et politique du terme selon laquelle « *le territoire est un espace délimité caractérisé par la continuité et l'exhaustivité et chargé de valeurs par une idéologie* » (MELE P., 2008, p.15)
[19] MELE P., 2008, p.16
[20] FOUCAULT M., 1975, cité par LARDON S. *et al.*, 2008, p.21
[21] LARDON S. *et al.*, 2008, p. 21

rôle majeur dans le contournement et l'appropriation de ces dispositifs. Ils facilitent la construction d'agencements permettant aux acteurs de trouver leur place dans ce contexte d'interterritorialité en mettant en cohérence l'hétérogénéité des domaines d'intervention, des procédures administratives, des contraintes réglementaires, des temporalités juridiques, etc. Un sens global est donné par les processus de patrimonialisation à la nature même des actions portées dans le cadre de ces dispositifs. Les dispositifs permettent donc la coordination des acteurs et constituent, par là même, un système de coordination des intérêts.

2.1.3 Gouvernance et patrimonialisation

L'enchevêtrement des dispositifs, des procédures et des structures porteuses de projets de territoire m'amène à mobiliser la notion de gouvernance. La gouvernance appelle la coordination. Les modes ont leurs expressions, leurs concepts, y compris dans le discours scientifique. La « gouvernance » a longtemps été montrée du doigt comme étant le dernier avatar des recherches portant sur les politiques publiques et l'action publique. Plusieurs échelles d'applications lui sont associées : mondiale, européennes, etc.

J'intègre l'ensemble de ces réflexions à la manière dont je mobilise la notion de gouvernance, et plus particulièrement l'idée d'une « gouvernance patrimoniale » qui relève donc d'une problématique de pouvoir. Selon Maria GRAVARI-BARBAS, la gouvernance patrimoniale « *intègre non seulement les transformations de la manière de produire le patrimoine (et le fait que dans la patrimonialisation participent désormais, à côté de l'Etat central et des collectivités territoriales, une multitude d'acteurs), mais aussi tout un ensemble de processus et de dynamiques qui sont étroitement liés à la patrimonialisation : la question de la légitimité de ceux qui « font » le patrimoine, des luttes de pouvoirs, des conflits, du rôle des différents acteurs qui y participent, de l'émergence ou disparition d'acteurs (de « producteurs de patrimoine ») de la scène sociale* »[22]. La notion de gouvernance patrimoniale intègre ainsi la dimension conflictuelle et les rapports de domination qui sont à l'œuvre dans les processus de patrimonialisation observés dans le massif du Canigó. Avec elle, la complexité des relations quantitativement et qualitativement plurielles entre les acteurs qui sont impliqués dans le processus de patrimonialisation relève d'une problématique de pouvoir. « *La multiplicité et la diversité des acteurs qui interviennent (ou qui sont susceptibles d'intervenir) dans la gestion et la conduite du projet patrimonial nécessitent en effet, et ce de plus en plus, l'interdépendance des pouvoirs associés à l'action collective* »[23]. Il s'agit là de considérer que la généralisation de la mise en patrimoine et des

[22] GRAVARI-BARBAS M., 2003, p.63
[23] GRAVARI-BARBAS M., 2003, p.63

processus de patrimonialisation est, au-delà de la dimension normative « consensuelle » de la gouvernance, également « *porteuse de conflits et de crispations* »[24].

Inscrire l'ingénierie territoriale à l'œuvre dans le cadre d'une gouvernance patrimoniale en gestation, c'est mener l'analyse des concepts, outils, dispositifs et savoir-faire professionnels mobilisés dans le cadre de projets patrimoniaux pour déterminer comment s'imbriquent et s'alimentent les stratégies d'acteurs, les valeurs et les normes qu'ils génèrent, ainsi que les représentations sociales et les imaginaires géographiques sur lesquels ils reposent. Pour chaque projet patrimonial, le sens de la mise en patrimoine me paraît seulement accessible dans ce contexte là et ne peut se limiter aux représentations que s'en font les associations ou les habitants qui en ont eu l'initiative. Dans un contexte d'interterritorialité et de multiplication des dispositifs, les financements croisés, les compétences partagées et les documents de programmation/planification auxquels ils sont intégrés pour être mené à bien ont indiscutablement une influence sur la forme et le type de mise en patrimoine définitifs. Ne serait-ce que parce que la patrimonialisation nécessite, même à minima, une certaine ingénierie territoriale qui joue désormais un rôle de médiation et de mise en relation entre les différents acteurs/partenaires, mais également médiation entre les différents objectifs conduits par l'action publique dans les dispositifs, les procédures, etc.

2.1.4 Donner du sens à l'action publique à travers la mise en cohérence des projets et de l'identitaire

La question que pose l'enchevêtrement de territoires, de territorialités, de procédures et de dispositifs qui caractérise l'action publique contemporaine est celle du pouvoir, de sa légitimité et, de manière plus générale de la conduite de l'activité politique au sens large. On comprendra que c'est là que réside l'intérêt d'analyser les processus de patrimonialisation à partir de l'observation directe de l'action publique territorialisée. Car dans cette confusion apparente, le politique a dû faire évoluer ses rapports à la visibilité de son action. Comment, sinon, justifier des ses actes et, par là, de son pouvoir et de sa légitimité, dans la multiplicité des initiatives lancées par des structures toujours différentes ? C'est la raison pour laquelle nous faisons l'hypothèse que le problème de la lisibilité de l'action publique est au fondement de l'effervescence patrimoniale qui permet, par sa capacité à mettre en cohérence, de donner du sens à l'action publique. L'activité politique consiste ainsi à sélectionner ce qui pourra être présenté comme symbolique de l'action conduite, donc de la légitimité de celui qui l'a portée. Il s'agit là d'une caractéristique des processus de patrimonialisation dont la dimension normative implique une forte charge symbolique.

[24] GRAVARI-BARBAS M., 2003, p.64

Chaque projet patrimonial ou « objet mis en patrimoine » cristallise – dans une configuration toujours unique – toute la complexité des interrelations, des négociations, des interdépendances, des imbrications entre normes, valeurs, représentations, intérêts, stratégies, des différents acteurs concernés. Ces projets ou *objets* peuvent être considérés comme des symboles (par exemple, une *cabane pastorale* réhabilitée dans une approche patrimoniale a une forte charge symbolique et peut être conçue comme un symbole). J'ai néanmoins bien conscience que s'agissant de symbole, « *la vigilance s'impose* »[25], selon les mots de Françoise RAFFIN. La notion de symbole relève de divers champs de l'expérience humaine. Elle fait partie de ces notions polysémiques, porteuses d'ambiguïtés, de contraintes et de tensions internes, de paradoxes qui révèlent la richesse d'une langue que d'aucuns jugeront responsable de la rendre inutilisable pour le travail scientifique. De vives polémiques, opposant de grands penseurs et de grands scientifiques d'alors, ont permis de publier dans les années de structuralisme ambiant dès 1960 et 1970 une littérature abondante que nous pouvons mobiliser aujourd'hui. Mais nous ne reprendrons pas les termes de ce débat intellectuel. Si la notion de symbole est polysémique, il semble possible d'en tirer toute la profondeur et la puissance pour appuyer notre raisonnement. Eriger la notion de symbole en concept ne doit pas pour autant vider l'ambiguïté ou les paradoxes qui en font son intérêt.

Il semble ici nécessaire d'enquêter furtivement sur l'origine de - ce qui n'est encore qu'une notion de - *symbole*. Nous retiendrons quatre éléments[26] :

1. Symbole « *est emprunté au latin chrétien* symbolum *qui conserve les sens du latin classiques* symbolus *"signe de reconnaissance", "pièce justificative d'identité" »* ;
2. « *Le latin reprend le grec* sumbolon*, désignant un signe de reconnaissance, à l'origine un objet coupé en deux dont deux hôtes conservaient chacun une moitié qu'ils transmettaient à leurs enfants : on rapprochait les deux parties pour faire preuve que des relations d'hospitalité avaient été conservées* » ;
3. « Sumbolon *dérive du verbe* sumballein *"jeter ensemble", "joindre, réunir", "mettre en contact", d'où diverses valeurs que l'on retrouve dans le nom* » ;
4. « *La valeur concrète est réalisée dans le vocabulaire didactique où le mot désigne, en parlant de l'Antiquité, le signe constituant une marque de reconnaissance pour les initiés aux mystères (1690) et un jeton servant de signe monétaire (1798)* ».

Sans qu'il soit question de se contenter de ces quatre éléments de définition pour justifier son intérêt, il apparaît déjà combien la notion de *symbole* renvoie à quelque chose de l'ordre de la mise en relation, de la dialectique, de la mise en tension. Pour aboutir à la formulation d'un concept de *symbole* propice à l'analyse de la patrimonialisation, Françoise RAFFIN rappelle avant tout que le symbole fait partie de la grande famille des signes. La proximité d'usage entre ces deux notions peut être embarrassante, ce à quoi souscrivent les contributeurs rassemblés par Alain REY dans le *Dictionnaire historique de la langue française* : « *l'emploi du mot* [est] *délicat dans un discours scientifique, notamment par*

[25] RAFFIN F., 2004, p. 16
[26] REY A., 2000.

rapport à signe*, autre terme polysémique* »[27]. Mais « *le symbole se caractérise par une polarité : à la fois unité et différence, et tension entre deux parties qui sont inséparables* »[28]. On retrouve là l'idée que nous avons principalement retenue de notre parcours étymologique précédent. C'est la raison pour laquelle le symbole se distingue des autres signes : « *dans le symbole, le symbolisé est présent et agissant, alors que dans la majorité des signes, le rapport au signifié est arbitraire et extérieur* [29]» ou encore « *Le symbole appartient en effet à la classe des signes car il présente comme lui, une structure duelle : sa matérialité sensible renvoie à autre chose qu'elle-même. Mais le symbole (…) présente un lien plus profond avec ce qu'il symbolise. Il n'y a aucun arbitraire à ce que ce soit le renard qui symbolise la ruse, et non le poulet … (…) il y a une unité intérieure du symbole et de ce qu'il symbolise* »[30]. Nous retiendrons pour l'heure cette propriété non-arbitraire qui lie le symbole et le symbolisé, rendant nécessaire le travail d'interprétation, de mise en récit et de mise en scène que j'aborderai par la suite.

Sur cette base, je retiendrai dans un premier temps les **trois fonctions** du *symbole* que distingue l'auteur et que nous importons dans l'élaboration du concept : l**e symbole montre**[31] ; l**e symbole réunit et exclut**[32], l**e symbole a une force et une efficacité**[33]. Si l'on en revient au contexte d'enchevêtrement de l'action publique contemporaine, le travail effectué sur le symbolique par le politique et/ou l'ingénierie territoriale au sein des processus de patrimonialisation permet de donner du sens et de mettre en visibilité de manière efficace. L'intérêt du travail sur le symbolique est qu'il « suggère ». Françoise RAFFIN estime ainsi qu'il y a d'abord un **sens large**, correspondant aux expressions « symboliser » ou « fonctions symboliques » pour lesquelles « *on entend l'ensemble des actes par lesquels l'homme exprime ou déchiffre un sens (…). En ce sens très large, est symbole tout ce qui médiatise notre appréhension de la réalité. On ne voit jamais les choses telles quelles sont (…). Notre rapport au réel est toujours déjà médiatisé symboliquement* »[34]. On reconnaît là le sens qui semble le plus souvent utilisé dans le langage scientifique et dans toutes les disciplines. Dans un second temps, les expressions univoques confèrent un **sens étroit** au *symbole*. Ce sont par exemple ceux que « *se donne une science [pour] éviter les pièges du langage naturel (…), qui peuvent être mathématiques, logiques, chimiques, etc.* »[35]. Ces symboles sont précis, circonscrits, identifiés, à sens unique, sans interprétation possible, ce qui est leur fonction première. Ces symboles scientifiques sont strictement opposés aux expressions multivoques, héritées de la tradition chrétienne et littéraire caractérisant le symbole par « *le double sens, l'effet d'énigme, la richesse et la profondeur du sens* »[36]. C'est

---

[27] REY A., 2000
[28] RAFFIN F., 2003, p. 17
[29] RAFFIN F., 2003, p. 17
[30] RAFFIN F., 2003, p. 24
[31] « *Il manifeste et fait apparaître en lui quelque chose qui ne s'y réduit pas (…) Le symbole dévoile en voilant : le sens visé ne se donne qu'à travers un sens premier* » (RAFFIN F., 2003, p. 17).
[32] « *Le partage opère au sein d'une communauté et la renforce. L'affirmation d'une appartenance forge l'identité de la communauté et pousse à l'exclusion de l'altérité* » (RAFFIN F., 2003, p.18).
[33] « *Il n'a pas seulement un sens et un rôle cognitif, mais il prescrit attitudes et comportements* » (RAFFIN F., 2003, p.18).
[34] RAFFIN F., 2003, p. 19
[35] RAFFIN F., 2003, p. 20
[36] RAFFIN F., 2003, p.20

le sens philosophique du *symbole.* Ce troisième et dernier **sens philosophique**, Françoise RAFFIN le définie à partir de HEGEL qui prend le soin d'élaborer un concept philosophique de symbole dans son *Cours d'esthétique*. C'est à lui que revient la formule – fameuse – selon laquelle « le *symbole donne à penser*[37] », ce qui permet à Olivier ABEL (et *al*.) d'affirmer que « *sa valeur expressive importe moins* (…) *que sa portée exploratoire* »[38]. Paul RICŒUR sera donc amener à définir le symbole comme « *lieu de significations complexes où un autre sens tout à la fois se donne et se cache dans un sens immédiat* »[39]. Ce troisième sens dit « philosophique » du *symbole* cible bien notre domaine d'investigation et met en exergue la nécessité d'aller au delà du sens immédiat que donne tel ou tel symbole.

C'est à ce niveau qu'il convient d'analyser les processus de patrimonialisation, car c'est à travers cette activité symbolique que l'action publique se redonne du sens. Puisque ces processus sont marqués par la sélection d' « objets » qui sont mis en patrimoine, le concept de symbole va nous permettre de renouveler l'intérêt porté à ces objets patrimonialisés. En les considérants comme des symboles, nous proposons d'analyser les différents sens (immédiats, seconds, cachés, dissimulés, etc.) donnés à ces objets, publiquement exprimés ou plus intimement reconnus. Il s'agira de les confronter et d'établir les normes et les valeurs que chacun de ces sens véhicule avec, pour ligne de mire, l'identification de ceux qui ont le pouvoir de les énoncer. On atteint là la dimension strictement problématique de la question symbolique et, par là, l'intérêt d'une telle approche pour l'analyse des processus de patrimonialisation. Si le symbole montre seulement à travers un sens second qui n'est jamais arbitraire, s'il réunit tout en excluant et reconnaît tout en distinguant, s'il a une force prescriptive et une influence sur les comportements, c'est que cela sert des intérêts et participe à la reproduction d'un ordre social toujours conflictuel. En ce sens, l'interprétation des symboles que sont les objets mis en patrimoine dans le massif du Canigó permettront de comprendre les forces à l'œuvre à travers le développement territorial et, surtout, de connaître les fondements véritables de leur mise en patrimoine (ce qui les motive : conservation, reconnaissance, réification, marketing, distinction, etc.).

2.2. La patrimonialisation relève avant tout d'une problématique mémorielle et identitaire

2.2.1 Appréhender la patrimonialisation à partir du mémoriel et de l'identitaire

Pour appréhender les processus de patrimonialisation en tant que pratiques mémorielles et identitaires, nous suivrons la démarche proposée par Michel RAUTENBERG. D'autres en sont également porteurs mais c'est lui qui nous semble la caractériser le plus efficacement. Nous partageons en effet le souci de « *relier ce patrimoine aux conceptions modernes qui*

[37] RICOEUR P., 1969, p. 283
[38] ABEL O. et *al*., 2007, p. 75
[39] RICOEUR P., 1969, p. 17

intègrent dans le patrimoine des places publiques, des savoirs faire, des produits alimentaires [40] ». Nous pouvons rajouter, afin de se rapprocher de notre problématique des hauts lieux de montagne (espaces naturels devenus patrimoines naturels et culturels), le souci de relier le patrimoine paysager des Grand Sites nationaux, le pastoralisme comme patrimoine montagnard, le patrimoine naturel et la question de la biodiversité, par exemple. C'est la raison pour laquelle nous proposons de prendre nos distances avec la conception monumentale et territoriale du patrimoine et pour l'analyser « *en partant d'un autre point de vue, celui de la construction de la mémoire collective et de sa cristallisation en faits ou en artefacts patrimoniaux*[41] ».

L'objectif de cette partie est de proposer un cadre théorique qui permette de comprendre comment l'ingénierie territoriale procède « dans les faits » à la mise en cohérence d'une action publique complexe et incertaine car partie prenante d'un contexte d'interterritorialité aux enjeux particuliers. Je propose pour cela de repartir de la base, à savoir les fondements identitaires et mémoriels de la patrimonialisation, pour mettre en avant l'enjeu de la réinterprétation et montrer que c'est à l'ingénierie territoriale que revient le pouvoir de mettre en récit et en scène. Pour cela, il faut d'abord que se produise une rupture patrimoniale.

2.2.2 Une « rupture patrimoniale » indispensable

Mettre en évidence les relations qu'entretiennent les notions de mémoire et de patrimonialisation revient à considérer qu'elles ne se confondent pas. Notre projet est donc bien de partir de la mémoire (construite et sélective) pour appréhender la patrimonialisation, et non pas de parler de mémoire là où il est question de patrimonialisation. D'évidence, parler de mémoire et de patrimonialisation nous renvoie à un certain rapport à la temporalité : comme le souligne Danny TROM et Jean-Philippe HEURTIN « *le temps ne constitue pas une problématique en soi mais une catégorie générale, qui demeure indéterminée tant qu'elle n'est pas insérée dans un programme de recherche* [42]».
Sans trop détailler, convenons que la mémoire peut être considérée comme un processus qui nous rattache au passé à partir, depuis Henri BERGSON (1968), de deux types de mémoires différentes. Le premier, sous la forme d'images-souvenirs, qui enregistrent tous les évènements de la vie d'un point de vue chronologique et cumulatif ; et le second qui est pragmatique, « *tendue vers l'action, assise dans le présent, et ne regardant que l'avenir*[43] ». C'est ce second type de mémoire, orienté vers l'action, qui nous intéresse ici : dans le cours de l'action, cette mémoire est ressaisie et remobilisée, ce qui constituera un moment clé de la patrimonialisation de la montagne.

[40] RAUTENBERG M., 2004, p. 74
[41] RAUTENBERG M., 2004, p. 74
[42] HEURTIN J-P., TROM D., 1997, p. 7
[43] BERGSON H., 1968, cité par HEURTIN J-P., TROM D., 1997, p. 9

Selon Danny TROM et Jean-Philippe HEURTIN, le problème propre au passé est « *l'absence d'un objet, l'irréversibilité de sa disparition. […] Il faut se* référer *au passé, l'évoquer, l'appeler. C'est, précisément, ce que Husserl appelle le « ressouvenir ». Il s'agit là du passé qui n'est pas le moment passé retenu dans le présent, mais celui qui a perdu le lien avec le présent, qui s'en est déconnecté*[44] ». Cette déconnection passé/présent constitue un moment clé de ce que Michel RAUTENBERG appelle la rupture patrimoniale[45]. Nous reprenons cette idée à notre compte. Il s'agit de considérer que la patrimonialisation n'est possible qu'après une mise à distance (spatiale ou temporelle) du passé qui sert de base à la patrimonialisation actuelle et qui nous informe sur les enjeux socio-économiques actuels. Autrement dit, pour faire d'un tel objet une ressource patrimoniale, il est nécessaire d'avoir pris ses distances avec lui pour percevoir son potentiel en tant que perçu aujourd'hui par rapport à un projet. Pour être érigé en patrimoine, tout objet doit en quelque sorte avoir été *oublié* ou mis à l'écart un certain temps. Michel RAUTENBERG constate cela dans plusieurs de ses travaux, notamment sur les questions de mémoire ouvrière et de patrimoine industriel. Vincent VESCHAMBRE le rejoint globalement lorsqu'il parle de nécessaire « désaffection »[46] des grands ensembles urbains préalablement à leur mise en patrimoine. Nous verrons comment la notion de site « dégradé » a, dans le même élan, été à l'origine du lancement d'une Opération Grand Site dans le massif du Canigó. C'est bien ici la mémoire qui joue le rôle de *liant* entre le passé et présent, dans le cadre d'une projectivité activée, c'est-à-dire d'une action tirée vers le futur.

2.2.3 De la mémoire comme mise en récit à l'identité narrative

Si l'on part ainsi de l'idée que c'est la mémoire qui cristallise le rapport passé/présent/futur, deux types de questions se posent : d'une part, pourquoi et comment en venons-nous aujourd'hui, dans le présent actuel, à représenter le passé (« *à présentifier ce qui fut antérieurement* »[47]) ? D'autre part, quelle est la véracité du ressouvenir, comment être certain que ce passé a vraiment eu lieu ?

Nous laisserons de côté cette dernière interrogation. L'objectif n'est pas de vérifier la véracité du passé re-mobilisé par les acteurs dans les processus de patrimonialisation. Laissant ce travail aux historiens, il importe davantage de comprendre les raisons qui motivent cette mobilisation du passé et les modalités de cette re-mobilisation dans l'action d'aménager et de gérer le massif du Canigó en tant que haut lieu. Pour répondre au pourquoi et au comment nous en venons à représenter le passé aujourd'hui, nous reprendrons le rôle majeur que donne Jean-Philippe HEURTIN et Danny TROM à la narrativité, « *qui, en tant que compétence anthropologique, organise l'acte de raconter une histoire, la production des*

[44] HEURTIN J-P., TROM D., 1997, p. 12
[45] RAUTENBERG M., 2003.
[46] « *Ce qui devient patrimoine, c'est ce qui est désaffecté et qui tend à disparaître* » (VESCHAMBRE V., 2005, p. 83).
[47] HEURTIN J-P., TROM D., 1997, p. 12

récits[48] ». Ainsi, en appréhendant la patrimonialisation à partir de la mémoire comme capacité à se « *référer au passé* »[49], nous portons un intérêt aux formes de narrativités observées dans les processus de patrimonialisation principalement axées sur le récit. Paul RICŒUR, dans l'ensemble de son œuvre, fournit les outils permettant de travailler en détail la question du récit. « *Le récit ne désigne pas seulement, aux yeux de Paul Ricœur, la relation d'un fait réel ou imaginaire, mais l'ensemble des procédés narratifs destinés à la « configuration » d'un événement. Enjambant la distinction entre fiction et histoire, la catégorie du récit permet d'englober l'ensemble des procédures par lesquelles l'homme met en forme son rapport à la réalité. C'est dans ce cadre que Ricœur fait de la « narrativité » (la faculté de raconter, faire récit) une caractéristique de l'homme* »[50].

De ses réflexions sur le récit, nous retenons de Paul RICŒUR la fonction technique de « configuration[51] », que nous comprenons comme une capacité à « **mettre en cohérence** » qui lui est propre : mettre en récit, c'est mettre en cohérence plusieurs évènements ou faits marquants dont je me souviens, ou bien qui laissent des traces matérielles / immatérielles, et que j'organise de manière diachronique ou synchronique. Cela nous permet d'avancer que la patrimonialisation revient à « configurer », c'est à dire à mettre en récit, donc en cohérence, le passé d'un lieu, d'un collectif, d'une époque, d'un territoire, etc. Cette mise en cohérence d'évènements et de faits disparates confère au processus de patrimonialisation une certaine puissance dans la capacité à *représenter* : c'est là que réside la question du pouvoir et de la domination dans la patrimonialisation, en tant que pouvoir de *dire* et d'imposer une représentation conforme ou non à l'ordre de valeur et de légitimité dominant.

A l'échelle individuelle comme à l'échelle collective, Paul RICŒUR montre également que cette fonction de « mise en cohérence », qui caractérise le récit, a des conséquences sur la construction identitaire des individus et/ou des groupes. Cette seconde caractéristique nous conduit directement au concept d'identité narrative[52] qui, bien que conçu pour des logiques individuelles, me paraît tout à fait pertinent pour expliquer les logiques de « mise en cohérence » dans les processus d'identification collectives. L'identité narrative « *articule l'identité-idem et l'identité-ipse, le même et l'autre sur le plan de l'affirmation subjective, assure le passage du descriptif au prescriptif, du phénoménologique à l'éthique. Mais, inséparable qu'elle est d'une interrogation philosophique portant sur la triplicité du temps – enroulement d'un passé, d'un présent et d'un avenir –, l'identité narrative fait écho à la condition historique de l'homme. Elle ne peut faire l'impasse sur la mémoire et, moins encore, sur l'oubli*[53] ». Le concept d'identité narrative nous semble donc particulièrement riche pour l'analyse de la patrimonialisation. Telle que nous la concevons, l'identité narrative nous permet d'envisager que la « mise en récit » d'un territoire, d'un lieu, d'un groupe (ou de

48 HEURTIN J-P., TROM D., 1997, p. 13
49 HEURTIN J-P., TROM D., 1997, p. 12
50 FOESSEL M., MONGIN O., 2005, p. 5
51 RICOEUR P., 1990.
52 RICOEUR P., 1990.
53 FOESSEL M., MONGIN O., 2005, p. 53

la montagne) soit non seulement une « mise en cohérence » d'évènements, de faits et de traces multiples, mais également une mise en tension entre le passé et le futur au cœur même d'une action présente. L'identité narrative se caractérise bien par cette capacité à se raconter dans l'articulation même de l'identité-idem à l'identité-ipse, capacité qui n'est rien d'autre qu'un moyen de relier un caractère permanent, une « tradition » pourrions-nous dire (identité idem), avec une volonté plus située et contextualisée qui peut se démarquer de ce caractère permanent sans pour autant s'y opposer (identité ipse). Nous tenterons de montrer en quoi le concept d'identité narrative permet de comprendre comment les territoires se construisent et se reconstruisent en permanence sur le mode d'une dialectique alliant permanence et innovation. Dans le cadre des processus de patrimonialisation, cette innovation semble rendue possible par la mise en récit du passé et la construction d'une identité narrative localisée ; autrement dit par la capacité à se projeter vers l'avenir en fonction de nouveaux modèles (et de nouveaux rapports) qui n'altèrent pas la dimension *identitaire* ressentie localement, ou symboliquement. Tout l'enjeu sera de montrer que dans la patrimonialisation, le pouvoir revient à celui qui *dit* autant qu'à celui qui *fait*.

2.2.4 La dimension identitaire des processus de patrimonialisation

Ainsi, si l'on appréhende la patrimonialisation à partir de la mémoire (cristallisation des rapports passé/présent/futur dans des artefacts sociaux), cet ensemble de processus se caractérise par une indispensable « rupture patrimoniale » (prise de distance) permettant aux groupements humains concernés de développer une identité narrative qui configure, par la cohérence du récit et de l'image (nous le verrons plus tard), une identité collective relativement partagée.

Qu'est-ce que « l'identité collective » ? Parler d'identité en géographie revient trop souvent à réduire les rapports homme/espace à la seule figure de l'habitant ancré et hyper-territorialisé tel que le fût le *paysan* de la IIIème République. Alors comment se sortir de cette approche ? Quelle posture adopte cette thèse ? Quel rapport entre la problématique des processus de patrimonialisation des hauts lieux de montagne et la question plus générale des identités en géographie ? C'est l'objectif de cette partie que de répondre à cela.

Compte tenu de la multitude de travaux mobilisables depuis des décennies – et particulièrement la dernière – sur les questions d'identité, nous considérons avec Bernard DEBARBIEUX[54] que cela revient à « prendre position » vis à vis de l'approche et de la manière de mobiliser cette notion d'identité en géographie. En ce sens, nous partageons le constat qui est le sien : la question des identités en géographie est constamment confrontée aux limites du **double paradigme territorial**. Celui hérité de Paul VIDAL DE LA BLACHE et Jean GOTTMANN dans un premier temps, qui considère que « *les identités sociales sont*

[54] DEBARBIEUX B., 2006.

co-extensives aux identités géographiques[55] » que ce soit dans le cadre d'un modèle basé sur les milieux de vie (Paul VIDAL DE LA BLACHE) où l'Etat-Nation (Jean GOTTMANN) ; et celui de l'anthropologie de l'espace (LEVY, SEGAUD) dans un second temps, qui a pour cœur l'idée « *que les communautés, les groupes ou les sociétés locales étudiés construisent des mondes dans lesquels les identités collectives, les cultures et les territoires sont fortement redondants, voire isomorphes*[56] », au point que ce « *corpus anthropologique relatif à l'inscription territoriale des groupements humains s'apparente à celui des théories politiques de l'identité nationale* »[57], justifiant ainsi l'expression commune de « paradigme territorial ». Ces deux propositions ont joué un rôle incontournable dans la reconnaissance de la dimension spatiale des identités, d'ailleurs souvent qualifiées de « géographiques ». Cependant, « *pour intéressant qu'il soit, ce double paradigme territorial pose deux problèmes de nature différente mais pour partie liés entre eux. L'un, de nature empirique, porte sur sa capacité à proposer des outils pour analyser la spatialité de groupes qui ne s'inscrivent pas ou plus dans des configurations territoriales de ce type. L'autre, de nature théorique, porte sur la nature profonde des identités collectives invoquées et de leur rapport aux identités personnelles*[58] ».

Le risque est grand de limiter les processus de patrimonialisation aux questions d'identités dans le cadre de ce paradigme territorial. Comme nous l'avons vu, des tentatives reconnues se sont clairement orientées dans ce sens (DI MEO[59] ; GRAVARI-BARBAS[60] ; FERRIER[61]) : Guy DI MEO écrivait par exemple en 1998 que « *le territoire, en tant que forme identitaire d'un groupe social, s'apparente d'une certaine façon à un patrimoine*[62] *»,* avant de finalement réactualiser sa réflexion plus récemment[63]. Mais on voit bien dans cette citation avec quelle « évidence » l'auteur associe *territoire* et *patrimoine*, association qui serait impossible hors du paradigme territorial comme trame de fond de la géographie jusqu'à la fin les années 1990. Cette réactualisation récente de la « *parenté conceptuelle* » qu'il constatait entre *territoire* et *patrimoine*[64] révèle tout l'enjeu, pour les géographes, de s'extraire du seul paradigme territorial pour bien prendre la mesure des processus de patrimonialisation actuels.

A l'heure où la question de l'acteur devient majeure dans les recherches en géographie (DI MEO[65] ; RIPOLL[66] ; CAVAILLE et MILIAN[67] ; STOCK[68], etc.), on voit bien que le double

55 DEBARBIEUX B., 2006, p. 343
56 DEBARBIEUX B., 2006, p. 345
57 DEBARBIEUX B., 2006, p. 345
58 DEBARBIEUX B., 2006, p. 346
59 DI MEO G., 1995, 1998
60 GRAVARI-BARBAS M., 2005
61 FERRIER J-P., 1998
62 DI MEO G., 1998, p. 59
63 DI MEO G., 2007.
64 DI MEO G., 1995.
65 DI MEO G., BULEON P., 2005.
66 RIPOLL F., 2006.
67 CAVAILLE F., MILIAN J., 2008
68 STOCK M., 2005

problème relevé par Bernard DEBARBIEUX dans le paradigme territorial est l'impossibilité d'intégrer l'ensemble du « tournant actoriel[69] » qui, dépassant désormais l'opposition entre individu et collectif, implique de renouveler nos manières de mettre en relation les entités géographiques et les identités sociales/collectives. « *L'individu dont s'occupent maintenant les géographes est constitué d'une identité plurielle, ce qui est révolutionnaire, après toutes les enquêtes sociales sur le « ménage » comme entité. Cette identité est sexuée, sexuelle, professionnelle, générationnelle, géographique, etc. Ainsi, de l'espace est construit de façon permanente par une multitude d'acteurs aux logiques d'action différenciées et dont les discours expriment des valeurs différentes à l'espace*[70] ».

L'importance de ce « tournant actoriel » n'a pas fini de bouleverser les rapports à l'espace des groupements humains et, par conséquent, de renouveler les outils de lecture du géographe. Autrement dit, « *l'adéquation entre entité géographique, d'une part, et identités sociales et collectives, de l'autre,* [doit] *être pensée non plus comme le modèle, mais comme une des modalités possibles de la spatialité des groupes sociaux et des constructions géographiques qui en résultent* [71] ». A ce niveau, nous posons comme hypothèse que les processus de patrimonialisation constituent l'une des modalités contemporaines des territorialités collectives ; ce qui implique que d'autres modalités peuvent co-exister, avoir existé auparavant et/ou ailleurs, existeront prochainement et/ou ailleurs.

Cette position nous amène à mobiliser des approches de l'identité davantage réflexive (GIDDENS[72] ; CORCUFF[73]) construites dans l'action (ARENDT[74] ; BOLTANSKI-THEVENOT[75]) permettant des allers-retours entre l'identité personnelle et l'identité collective (CORCUFF[76] ; RICŒUR[77]). Avec les processus de patrimonialisation comme objet de recherche, il faut préciser que ce sont ces dernières – les identités collectives – qui méritent en premier lieu notre attention, car « *la signification existentielle et culturelle de ces identités collectives est intimement couplée à leur dimension politique. (…) Elles fédèrent des sujets politiques soucieux de défendre ensemble une cause au nom d'une des dimensions de leur identité personnelles* ». Ainsi, ces approches « *permettent de penser la construction de facettes de l'identité personnelle par les prises de position et les actions qui dérivent d'elles dans l'espace public, et les identifications des individus à des collectifs multiples. Elles permettent aussi de comprendre que les spatialités et les temporalités, celles de l'imaginaire et celles du projet collectif, sont devenues multiples et hétérogènes et relèvent donc de registres différents* ».

---

[69] STOCK M., 2006, p. 27
[70] STOCK M., 2006, p. 28
[71] DEBARBIEUX B., 2006, p. 347
[72] GIDDENS A., 2000.
[73] CORCUFF P., 2007.
[74] ARENDT H., 1983.
[75] BOLTANSKI L., THEVENOT L., 1991.
[76] CORCUFF P., 2007.
[77] RICOEUR P., 1992, 2000, 2004

La patrimonialisation qui nous intéresse peut être entendue comme l'une des modalités contemporaines d'identification des individus à des collectifs multiples, modalité caractérisée par des spatialités et des temporalités qui lui sont propres en termes d'imaginaire et de projet collectif. C'est ce que nous essayons de démontrer. Pour comprendre les différents registres de la patrimonialisation, il nous faut – dernière étape – maintenant revenir brièvement sur le rapport entre *identité* et *mémoire* pour interroger les différentes configurations spatiales qui émergent de ce rapport.

2.2.5 Identité et mémoire dans la patrimonialisation

Appréhender la patrimonialisation à partir de la mémoire collective et comme modalité d'identification des individus à des collectifs multiples implique de préciser les termes que nous employons et leurs qualificatifs. En effet, mémoires et identités peuvent tour à tout être qualifiées de *vécue*, de *sociale*, de *collective*, de *territoriale*, etc. Il s'agit là d'une étape incontournable pour que nous puissions aborder leurs dimensions géographiques respectives.

Concernant les qualificatifs de la notion de *mémoire*, nous retiendrons comme proposition minimale le trio suggéré par Michel RAUTENBERG : « *Nous parlerons de mémoire sociale pour évoquer des pratiques sociales de la mémoire en général ; de mémoire collective lorsque nous aborderons une mémoire portée par un groupe social déterminé, lorsque cette mémoire sera constitutive de l'image que le groupe se fait de lui-même ; de mémoire vécue lorsqu'il s'agira de l'ensemble des souvenirs que chaque agent peut mobiliser pour répondre à une sollicitation extérieure*[78] ». De nombreux auteurs se sont confrontés à la distinction de ces différentes configurations de la mémoire, dont plusieurs « classiques » tels qu'Henri BERGSON, Jürgen HABERMAS, Paul RICŒUR notamment. Leur lecture confirme tout l'intérêt de la classification proposée par Michel RAUTENBERG (ci-dessus), qui leur est conforme et dont il s'est lui-même inspiré.

Il paraît intéressant d'y accoler la typologie des qualificatifs de la notion d'identité que propose Bernard DEBARBIEUX[79] : l'identité sociale serait « *le type d'identité attribuée ou imputée par d'autres à un individu ou à un groupe pour le situer dans une représentation de la société (…) en fonction d'un critère dominant* » qu'il appelle « *identifiant* » et dont la dimension spatiale peut renvoyer « *tantôt à des logiques de localisation (les quartiers ouvriers, le « continent noir », etc.), tantôt à des logiques environnementales (les « montagnards », les « peuples tropicaux », etc.)* » ; l'identité collective désignerait « *le sentiment et la volonté partagés par plusieurs individus d'appartenir à un même groupe (…) en soulignant ainsi la part active qui revient aux individus dans la représentation et dans*

[78] RAUTENBERG M., 2003, p. 44
[79] DEBARBIEUX B., 2006.

l'adhésion à ces collectifs », renvoyant notamment aux identités territoriales et diasporiques qu'étudient plusieurs géographes ; l'identité personnelle est « *généralement conçue comme étant le produit d'un exercice de « conscientisation » de soi* », pouvant ainsi être « qualifiée de « *subjective », logée dans la conscience que le sujet a de lui même* », comme c'est le cas dans les travaux de géographie analysant le « *rôle des expériences des lieux et des trajectoires individuelles dans la constitution de cette identité personnelle* ».

Ainsi mis côte à côte, une grande proximité et complexité de sens apparaissent entre les notions de mémoire vécue et d'identité personnelle, de mémoire et d'identité collective, de mémoire et d'identité sociale. Cette association pourrait paraître abusive si l'objectif était de proposer de confondre ces notions. Il s'agit au contraire de jouer de ces deux notions distinctes tour à tour utiles pour comprendre les processus de patrimonialisation que nous observons dans le massif pyrénéen. Il ne nous semble pas pour autant indispensable de s'attarder sur ce qui les différencie, car cet immense « chantier » a été ouvert par les philosophes et les anthropologues principalement, mais plutôt de recentrer notre réflexion sur le concept d'identité narrative.

Pourquoi ces deux notions de mémoire et d'identité nous sont-elles utiles pour construire une approche géographique de la patrimonialisation ? Si l'on s'en tient aux propositions de Michel RAUTENBERG et Bernard DEBARBIEUX, relevons d'abord la réflexivité tout à fait prégnante dans les notions de mémoire/identité collectives et de mémoire vécue/identité personnelle, tandis que cette dimension est absente de la notion d'identité sociale (théoriquement désignée par d'autres que l'individu et le groupe concerné) notamment. En outre, il apparaît que les distinctions de mémoire proposées par Michel RAUTENBERG se définissent directement à partir de la position d'un observateur extérieur à ces mémoires, ce qui n'est pas le cas des types d'identités mis à jour par Bernard DEBARBIEUX qui semblent toujours constituer une certaine ontologie, comme allant de soi. C'est peut être là que réside l'intérêt du rapprochement de ces notions : il nous permet de mettre en évidence que les pratiques mémorielles relèvent toujours d'une mobilisation identitaire, tandis que les revendications identitaire peuvent en théorie se soustraire d'une dimension mémorielle (revendication par le sang, par le sol, logique éthologique du territoire, etc.). C'est la raison pour laquelle nous avons choisi d'appréhender les processus de patrimonialisation à partir des pratiques mémorielles, entrée selon nous pertinente pour mettre à jour les modalités contemporaines d'identifications collectives à l'œuvre dans la patrimonialisation. En résumé nous pouvons dire que la patrimonialisation est d'abord une affaire de mémoire, ensuite de référent identitaire. Il faut d'abord mobiliser une mémoire pour éventuellement s'y identifier et s'en revendiquer de manière discriminante (au sens de distinctive vis-à-vis des autres). C'est d'ailleurs ce qu'il faut comprendre du concept d'identité narrative emprunté à Paul RICŒUR, en tant qu'identité formée par l'articulation d'une mémoire mobilisée en pratique dans une action, action qui s'en distingue et/ou reconfigure cette mémoire, sans pour autant qu'elle (l'action) implique un changement d'identité. C'est donc par la mise en récit (et en image) d'une mémoire que se donne à voir la dimension identitaire des processus patrimoniaux.

Pour autant, cette dimension identitaire peut, à partir d'une même mémoire, prendre des formes très différentes en fonction du récit qui lui donne sens. C'est à l'étude de ces formes que nous procéderons : la mémoire peut s'observer empiriquement à travers des pratiques mémorielles, l'identité ne peut s'analyser qu'en tant que construction du discours sur le mode d'un registre argumentaire et justificatif.

2.3 Comment la patrimonialisation est une affaire de mise en scène

Nous sommes partis du constat que la patrimonialisation relève avant tout d'une problématique identitaire et mémorielle, en soulignant combien cette dimension est nécessaire dans la structuration et la territorialisation de l'action collective qui nous intéresse [cf. partie précédente]. Cependant, bien que toujours présente, cette dimension identitaire et mémorielle ne suffit pas à comprendre comment la patrimonialisation s'est imposée dans le champ du développement territorial en général, et dans la trame de l'action publique observée dans le massif du Canigó en particulier. Une autre dimension, davantage communicationnelle et idéologique, est indissociable des processus de patrimonialisation que nous observons : c'est autour de la notion de « mise en scène » que nous allons tenter de l'approfondir.

2.3.1 La notion de « mise en scène » dans les travaux portant sur la ville

La notion de « mise en scène » est souvent utilisée en sciences sociales, notamment dans les travaux traitant de la patrimonialisation. On trouve pourtant peu d'approfondissement conceptuel, le sens donné à cette notion dans le langage courant semblant apporter suffisamment de richesse pour qu'elle soit employée[80] : la mise en scène fait ainsi référence au spectaculaire, à la volonté d'agencement d'une structure spatiale (décor) et d'une intrigue, éventuellement portée par des acteurs.

J'ai essayé, un temps, de prendre mes distances avec cette métaphore théâtrale dont le champ sémantique m'était étranger. Mais il est de ces expressions dont on a parfois du mal à se défaire, au point de se persuader qu'il doit bien y avoir *quelque chose* qui en fait son intérêt. Est ainsi devenu nécessaire de borner le sens et le périmètre dans lequel nous utilisons cette notion.

La notion de mise en scène semble davantage utilisée dans les recherches portant sur la ville en tant qu'objet géographique, sur les projets urbains et le marketing urbanistique à

[80] Voir notamment PERIGOIS S. 2006, "Signes et artefacts.", EspacesTemps.net, Textuel, 26.04.2006

destination des investisseurs et du tourisme d'affaires et/ou de masse. Mais cela n'empêche pas de construire une réflexion pour notre propre recherche sur le Canigó.

2.3.2 Les apports d'une métaphore théâtrale pour comprendre les processus de patrimonialisation

Dans sa thèse[81], Caroline LENOIR-ANSELME rappelle que la notion de « mise en scène » vient d'abord du théâtre : « *Face aux évolutions des techniques scéniques, à l'avènement de la scénographie, à la diversification des publics, la multiplication des lieux de représentation et face à la « crise du drame », le théâtre nécessite une organisation sémio-esthétique du spectacle. Répondant à ce besoin d'harmonisation et de mise en évidence de sens, le concept de mise en scène se développe dans le domaine théâtral dans la seconde moitié du XIX*^{ème} *siècle*[82] ». On relèvera que son usage, relativement récent, procède d'une adaptation de la représentation théâtrale aux évolutions de registres artistiques d'une part, et à de nouvelles techniques de spectacles d'autre part. A cette époque, c'est à de nouvelles manières de jouer la représentation qu'a répondu la mise en scène : nous verrons que son usage dans le domaine patrimonial marque également une rupture dans les processus de patrimonialisation contemporains (société de l'image, nouvelles technologies de diffusion, etc.).

Il nous faut poursuivre un instant l'analogie théâtrale pour comprendre ce qu'apporte cette notion à l'analyse de la patrimonialisation. S'il peut légitimement sembler dangereux de vouloir transcrire dans le domaine de l'aménagement et du développement ce qui relève d'abord d'une discipline artistique dont la finalité est formellement différente, nous rappelons que ces références doivent être appréhendées en tant que *stimuli* secondaires, qu'il serait regrettable d'ignorer dans la construction de notre propre outillage conceptuel.

Dans son dictionnaire du théâtre, Patrice PAVIS estime que « *la mise en scène proclame la subordination de chaque art ou simplement de chaque signe à un tout harmonieusement contrôlé par une pensée unificatrice*[83] ». Apparaît ainsi l'une des caractéristiques fondamentales de la mise en scène : celle de la mise en cohérence d'éléments de natures différentes, au sein d'un même élan fortement structuré. On retrouve ici l'une des fonctions majeures de la mise en récit qui est à l'œuvre dans la patrimonialisation. Avec la mise en scène, il ne s'agit plus seulement de réécrire une trajectoire collective par la réappropriation d'événements et d'histoires communes. La coordination à l'œuvre dans la mise en scène s'accorde aux récits qu'elle intègre pour mieux les dépasser, tout en y restant fidèle. « *Selon Patrice Pavis, la mise en scène au théâtre assure quatre grandes fonctions majeures qui*

[81] LENOIR-ANSELME C., 2008.
[82] LENOIR-ANSELME C., 2008, p.104
[83] PAVIS P., 2002, « Mise en scène », *Dictionnaire du théâtre*, A. Colin, Paris, p. 210, cité par LENOIR-ANSELME C., 2008 p.104

concernent la direction d'acteurs, la mise en accord avec le public, la mise en espace et la mise en évidence du sens de la représentation[84] ». Sans transposer mot à mot ces quatre grandes fonctions théâtrales au domaine de l'aménagement, c'est ici que l'on perçoit toute la puissance de cette notion pour l'analyse des processus de patrimonialisation : des sites sont mis en scène par le volontarisme de groupements humains dominants (acteurs politiques, techniques, territoires de projet, etc.), en fonction de l'interprétation qu'ils font de la demande touristique (« *mise en accord avec le public* »), ce qui conduit à une intervention *dans* et *avec* l'espace d'un point de vue matériel (aménagements, « *mise en espace* ») et immatériel (« *mise en évidence du sens de la représentation* »). Dans un rapport de recherche spécifique aux villes touristiques dirigé par Vincent VLES, les auteurs se servent aussi de la métaphore théâtrale pour aborder la notion de mise en scène : « *Comme dans toute pièce théâtrale, quatre éléments en structurent le déroulement : les comédiens représentés par les passants, le décor qui sert aussi bien l'action que l'image, le conflit qui est au cœur de l'intrigue et permet l'interaction et enfin les règles définies par le temps, le lieu et l'action*[85] ». Ainsi, c'est bien la dimension de coordination (d'une intention, de l'espace, d'acteurs, de déplacements, etc.) qui nous intéresse dans les références théâtrales de la notion de mise en scène.

Une seconde caractéristique de la mise en scène théâtrale mérite d'être intégrée pour l'analyse des processus de patrimonialisation : « *la mise en scène théâtrale combine différents exercices de coordination visant à produire du sens pour construire une représentation esthétique*[86] ». La recherche d'une représentation esthétique englobante, dans laquelle tous les éléments de la patrimonialisation se retrouvent progressivement coordonnés, constitue également une perspective intéressante pour comprendre ce qui se trame dans la mise en scène de sites touristiques tels que le Canigó. La dimension esthétique[87] de la patrimonialisation est pourtant centrale. Au-delà du rapport identitaire et mémoriel, la mise en patrimoine d'un site vise à le rendre *beau*, au sens de monumental, ce qui renvoie à des normes et des valeurs précisément situées dans le temps et dans l'espace, dans lesquelles nous verrons que s'expriment une forme de domination culturelle.

2.3.3 La mise en scène : entre théâtre, communication et médias

Rappeler que la mise en scène est avant tout une métaphore théâtrale nous a permis de relever les qualités fondamentales de cette notion : elle permet de mettre en cohérence une diversité d'éléments qui peuvent être de natures différentes, d'une part ; elle permet

84 LENOIR-ANSELME C., 2008, p.104
85 VLES V., BERDOULAY V., CLARIMONT S., 2005.
86 LENOIR-ANSELME C., 2008, p.104
87 Nous limitons ici la dimension esthétique de la patrimonialisation à celle relevant du monumental, du culturel et de l'artistique, malgré la possibilité de prolongements stimulants vers les travaux plaçant la notion d'esthétique au cœur d'une approche sensible des milieux géographiques (cf. notamment BLANC N., 2008 ; LABUSSIERE O., 2009.)

d'affirmer la perspective esthétique recherchée dans toute mise en scène, et que l'on retrouve dans les processus de patrimonialisation, d'autre part. Mais la notion de mise en scène ne peut se limiter à la métaphore théâtrale : différents types de mise en scène existent aujourd'hui, dans des domaines divers. La mise en scène apparaît alors comme un dispositif de coordination qui dépasse largement l'art et la représentation théâtrale. « *Les différents univers qui s'attachent à construire des représentations telles que les arts, les médias ou la communication ont tous adopté la mise en scène comme technique d'organisation de la représentation et, ont tous adopté la mise en scène aux contraintes de leurs univers*[88] ». On aborde ici la troisième et dernière caractéristique fondamentale de la mise en scène qui m'intéresse : mobilisée à la fois par le théâtre, les médias et la communication, la mise en scène apparaît comme un dispositif à la fois généralisé et diffus, opératoire et très précis, bordant les frontières de la communication et des médias.
Ainsi, la notion de mise en scène qui au cœur de la patrimonialisation permet d'aborder tout ce qui relève d'aménagements, de production écrite, d'évènements, etc., sans leur soustraire leur dimension communicationnelle. Il s'agit là d'un aspect essentiel des processus que nous étudions : la mise en patrimoine vise à communiquer sur le sens des objets érigés au rang de patrimoine, mais également sur les démarches de distinction engagées par les gestionnaires (de type Natura 2000, Grand Site de France, etc.). La limite entre ce qui relève de la présentation technique d'un projet, de sa promotion en tant que site d'intérêt touristique, ou de sa médiatisation portée par des logiques de légitimation politique paraît souvent floue. La mise en scène patrimoniale se joue justement au croisement même du théâtral, de la communication et des médias ; on pourrait également dire qu'elle se joue habilement de la proximité entre ces trois domaines dans la mesure où le flou de ces différentes limites constitue sans doute l'une des clés de la dynamique patrimoniale. « *Face à cet enjeu de représentation dans l'espace public, la communication politique a rapidement utilisé des techniques proches de celles du théâtre et du spectacle en général. D'après Georges Balandier la « théâtrocratie*[89] *» qui fait que tout pouvoir met en place un dispositif destiné à produire des illusions créées par la machinerie du théâtre, a toujours existé*[90] ».

La notion de mise en scène s'applique donc aussi bien à des aménagements divers qu'à la manière dont les responsables politiques utilisent ces aménagements dans la construction de leur légitimité locale. « *En communication politique, la mise en scène signifie littéralement « mettre sur scène ». C'est-à-dire porter la représentation ou l'information sur les différentes scènes de visibilité publique*[91] ». Reprenant à notre compte une citation de Bernard LAMIZET à propos de la ville, on pourrait dire qu'un site naturel touristique tel que le massif du Canigó *« est un espace de représentations politique car [c'est] un espace de mise en scène des décisions et des choix du politique*[92] *»*

88 LENOIR-ANSELME C., 2008, p. 104
89 BALANDIER G., 1992, p. 13
90 LENOIR-ANSELME C., 2008, p. 106
91 LENOIR-ANSELME C., 2008, p. 107
92 LAMIZET B., 2002, p. 198

Le rôle des collectivités locales et des établissements publics associés, tel que le Syndicat Mixte Canigó Grand Site, n'est pas négligeable dans la diffusion de la mise en scène comme dispositif communicationnel englobant de la patrimonialisation. « *Les stratégies de la communication politique ont également menées les collectivités territoriales, puis d'autres groupements politiques dans un second temps à construire une scène de la communication politique. Cette scène de la communication politique est présente dans l'espace physique urbain sous la forme de panneaux publicitaires, fanions, banderoles… Elle est également présente dans l'espace public médiatique sous la forme de bulletin municipal, de site Internet, de plaquettes…*[93] ». Une scène de la communication politique est apparue. Selon nous, elle se nourrit du patrimonial en mélangeant activement le développement, le protectionnisme, le marketing, le spectaculaire, etc. Présente dans l'espace physique et dans l'espace médiatique, cette scène est notamment alimentée par l'ingénierie territoriale qui a pour mission de mettre en avant les symboles qui ont été choisis dans la perspective d'une mise en patrimoine. La notion de mise en scène appliquée à l'analyse des processus de patrimonialisation nous permet donc d'étudier aussi bien les aménagements, les dossiers, les récits, etc. La notion de mise en scène nous permet de raccrocher les processus de patrimonialisation au domaine de la communication politique, donc par prolongement, de qui est le « metteur en scène » dominant.

2.3.4 Toute mise en scène implique un volontarisme fort, dans le cadre d'un dispositif contrôlé/maitrisé

On le voit, la notion de mise en scène qui nous intéresse implique un volontarisme fort : toute mise en scène procède d'une intension identifiable et formulable, qui peut se défendre et être justifiée par ses auteurs.

On peut se reporter, encore une fois, au théâtre dans lequel existe toujours un « metteur en scène » qui a la responsabilité de mettre en cohérence textes, décors et jeux d'acteurs, en donnant à ce complexe sa propre marque de fabrique. C'est ce mécanisme de réinterprétation qui permet de jouer et rejouer de manière toujours différente un même texte vieux de plusieurs décennies. A un autre niveau, nous avons vu que la patrimonialisation est un processus d'interprétation mémoriel et identitaire à travers lequel des groupements humains se re-présentent – au sens de rendre à nouveau présent – un passé commun, concrétisé dans des objets, des pratiques, etc. Cette caractéristique peut ainsi être rapprochée de la mission confiée au metteur en scène dans le monde du théâtre : la patrimonialisation consiste bien à réinvestir quelque chose qui est *déjà là*, et cette mobilisation du passé se fait selon une ligne directrice (plus ou moins clairement formulée) qui est portée par un (des ?) acteur(s) dominant(s).

[93] LENOIR-ANSELME C., 2008, p. 108

Dans la mise en scène, l'intentionnalité des acteurs se manifeste par la mise en cohérence de symboles et du contexte. Sans traiter directement des processus de patrimonialisation, Xavier CRETTIEZ permet de comprendre comment la mise en scène procède d'un dispositif global. Ses travaux concernant le nationalisme corse montrent que sa visibilité (ou *publicisation*) provient d'une mise en scène soigneusement montée : « *Simple coquetterie technique, fruit d'une tradition historique ou, plus vraisemblablement, résultat d'une stratégie des " acteurs " la mise en scène guerrière de la contestation nationalitaire oriente la violence sur un espace symbolique*[94] ». L'exemple des conférences de presse du FLNC, pourvoyeuse d'images télévisuelles que la plupart des Français ont en tête, illustre particulièrement l'efficacité d'une mise en scène basée sur des symboles précis, disposés dans un cadre particulier, pour mettre en visibilité tout un ensemble de revendications et d'idées dans un laps de temps court et intense (espace-temps médiatique). « *A travers le rituel dont fait montre le FLNC transparaît cette rivalité mimétique : les positions des hommes, le sérieux qu'ils adoptent pendant leur prestation, l'usage d'objet à forte connotation symbolique tels que la table de la conférence de presse, les lampes de travail et le drapeau corse. L'utilisation du drapeau notamment est caractéristique de la mise en scène du pouvoir* [95]». Cet exemple nous permet d'approfondir le sens donné à la notion de mise en scène telle que nous la formulons pour l'analyse de la patrimonialisation. Dans ce cas, la conférence de presse du FLNC se caractérise par un espace-temps court et bien délimité que les membres organisateurs maîtrisent totalement. Il s'agit d'un dispositif de contrôle approfondi, qui ne laisse place à aucune improvisation ou évolution par rapport au plan préparé. A l'inverse, nous verrons que la mise en scène d'un site touristique se situe à différentes échelles de temps et d'espace, et qu'il s'agit d'une coordination de plusieurs domaines d'interventions. Elle n'est pas maîtrisée de manière linéaire sans qu'aucun agent extérieur ne puisse la perturber. On retrouve par contre l'idée que toute mise en scène provient d'une volonté forte, manie des symboles et s'adresse à un destinataire, un public, après duquel un sens particulier doit être exprimé (un message, une image, etc.). Dans notre cas d'étude, la mise en scène du Canigó est alimentée par des acteurs multiples aux intérêts divers : hôteliers, chaînes de stations thermales, collectivités locales qui peuvent avoir des intérêts antagoniques, etc. C'est la raison pour laquelle la mise en scène d'un site touristique tel que le Canigó procède d'un effort marqué de coordination et, par conséquent, d'une logique de pouvoir : la nécessaire coordination qui définit toute mise en scène implique qu'un acteur dominant s'en saisisse. Nous verrons que l'Opération Grand Site a bouleversé la gouvernance du site

[94] CRETTIEZ X., 1993, p. 1 (pagination de la version électronique)
[95] CRETTIEZ X., 1993, p. 8 (pagination de la version électronique)

2.3.5 Les individus peuvent eux-mêmes se mettrent en scène dans la cadre d'une dialectique différenciation / intégration

L'intentionnalité forte que contient la notion de mise en scène ne doit cependant pas être seulement reportée à un acteur dominant. C'est tout l'intérêt de la réflexion proposée par Michel BOZON qui montre que les individus peuvent eux-mêmes se mettre en scène à travers la manipulation de signes et de symboles vestimentaires, de lieux fréquentés, etc. A propos de l'étude monographique d'une petite ville de province, il conclut que « l*a fréquence et l'hétérogénéité des rencontres et des contacts même superficiels que les individus sont amenés à avoir, en raison de la faible taille de la ville, les portent à des comportements ostentatoires, susceptibles de manifester sans équivoque leur appartenance, sociale (réelle ou désirée) sur la scène locale. Attitudes théâtrales, mise en scène de l'identité de l'intéressé, production de signes ou de symboles d'appartenance, référence à des valeurs ou à des comportements de groupe permettant cette identification tant désirée*[96]». La mise en scène participe donc à une stratégie de mise en visibilité située dans un système social formé de valeurs et de représentations. La notion de mise en scène permet ainsi d'appréhender le comportement des individus qui s'intègrent à un jeu de rôles dont ils sont, au moins en partie, eux-mêmes les acteurs. Le lien entre mise en scène et productions de signes et de symboles déjà évoqué paraît d'autant plus fort.

Les acteurs peuvent eux-mêmes se mettre en scène. Ainsi la patrimonialisation peut amener à la mise en scène de l'identité et des mémoires dans une perspective a priori éloignée de ses objectifs initiaux : c'est notamment le cas dans le cadre de la valorisation touristique. Cette tendance à la « folklorisation » est d'autant plus marquée que la patrimonialisation est une ressource pour le développement, ce qui fait que la mise en scène entre dans des stratégies commerciales qui ont tendance à caricaturer certaines caractéristiques du lieu ou du collectif symbolisé. Si les acteurs peuvent eux-mêmes se mettrent en scène, cela est fait conformément à une stratégie bien précise comme le montre l'exemple des commerces maghrébins qu'a étudiés Anne RAULIN. Dans cet article, elle a recours à la notion de mise en scène pour analyser les procédés de présentation et de distinction des commerces dits « ethniques », maghrébins pour l'essentiel. Elle utilise la notion de mise en scène pour appréhender « *les signes de « présentation de soi » de l'établissement*[97] ».

Ce qui nous intéresse pour l'analyse des processus de patrimonialisation, c'est qu'elle montre que la dimension stratégique et intentionnelle de la mise en scène se situe dans une dialectique différenciation/intégration (homogénéisation). L'exemple des commerces maghrébins est particulièrement éclairante à ce sujet : « *A une extrémité, l'on joue sur la mise en scène de la distance d'origine, on cultive la différenciation, on multiplie les signes de l'exotique ; à l'autre, on s'essaie au contraire au rapprochement, on crée la complicité, on*

[96] BOZON M., 1982, p. 75
[97] RAULIN A., 1986, p. 2 (pagination de la version électronique)

met en scène l'autochtonie. Et du point de vue commercial, les deux stratégies de présentation, avec leurs variantes intermédiaires, sont efficaces — compte tenu des facteurs étroitement combinés tels que la spécialisation commerciale, sa localisation, et en fonction de ces deux éléments, la nature potentielle de la clientèle[98] ». En jouant sur différentes manières de se présenter, en intégrant leur visibilité à un dispositif construit de présentation de soi, ces commerces arrivent à la fois à être identifiés comme appartenant au groupe des commerces maghrébins et à se différencier de ce groupe à travers leur spécificité. Cette dialectique différenciation/intégration est au cœur de la patrimonialisation qui se joue dans les espaces naturels, et particulièrement dans les sites touristiques en zone de montagne : nous verrons comment les gestionnaires tentent à la fois de mettre en avant des signes de reconnaissance propres au milieu montagnard (aux représentations qu'ils s'en font) tout en essayant de se rendre uniques (par les spécificités culturelles, géologiques, paysagères, etc.) au sein de ces espaces de montagne là. Il faut ainsi que le Canigó soit reconnu en tant que « destination montagne » mais que son originalité (montagne sacrée des Catalans, montagne de fer, près de la méditerranée, etc.) la distingue de ces autres destinations, dans la mesure où chacune d'elles jouent ce jeu de différenciation/intégration. De même, le Canigó espère bénéficier de sa reconnaissance en tant que « Grands Sites de France » mais compte bien, parmi ces sites *complices*, s'en distinguer (à travers l'image montagne et catalane notamment). A un autre niveau, c'est toute la problématique de la politique de massif que d'arriver à donner un sens pyrénéen aux stratégies localisées.

2.3.6 Décor et mise en scène : vers une professionnalisation et une autonomisation des manières de mettre en scène l'action publique

Découle de cela un deuxième enseignement : le rôle joué par tout ce qui relève du *décor* dans la mise en scène patrimoniale. On retrouve ici une métaphore théâtrale, dans lequel le décor sert la mise en scène et en est le principal support. Ainsi, la mise en scène des commerces maghrébins « *se caractérise par un décor d'arcades mauresques en placage, une grande profusion de lustres en cuivre jaune ajouré [à l'origine lustres de mosquée] et plateaux de cuivre ciselé, quelques calligraphies arabes, dans un ensemble de faux marbre, de plantes vertes et de vasques fontaines évocatrices de patio. Outre le caractère onéreux des éléments requis pour une telle mise en scène, celle-ci nécessite l'intervention d'un professionnel de la décoration compte tenu de sa sophistication et de l'étrangeté qu'elle peut présenter pour un patron kabyle passé d'abord par le café-hôtel et la petite brasserie franco-algérienne*[99] ». Poussée à son maximum, la mise en scène devient ainsi une affaire de professionnels-spécialistes et une activité à part entière. Par prolongement, difficile de ne pas relever ce qui se passe dans les espaces naturels depuis plusieurs années déjà. Tout établissement public gestionnaire reçoit des financements publics qui le poussent à se doter

[98] RAULIN A., 1986, p. 2 (pagination de la version électronique)
[99] RAULIN A., 1986, p. 8 (pagination de la version électronique)

d'une charte graphique (déclinée à l'ensemble de sa communication sur papier, Internet, mais également sur toute la signalétique *in situ*). Le Plan de gestion du SMCGS comprend, pour la période 2010-2016, des actions de réfection de barrières, et la remise en eau de fontaines d'altitude s'est accompagnée d'œuvres en fer forgé « à la catalane », conformément à l'ensemble des travaux de réfection qui doivent respecter « l'esprit des lieux » !

2.3.7 La mise en scène des éléments remarquables avant tout

Mais la mise en scène, qu'elle soit politique, identitaire ou commerciale, ne se fait pas de manière si globale qu'elle n'y paraît, la mise en scène sélectionne, on l'a vu, l'importance des symboles, car elle doit être efficace et marquer les esprits. Il y a donc sélection, comme dans la patrimonialisation. Dans un article, les auteurs utilisent la notion de mise en scène pour analyser comment des objets de nature remarquables que sont les grands arbres souvent individualisés sont distingués et gérés différemment dans les forêts et les parcs urbains.

Ce qui m'intéresse, c'est qu'ici la notion de mise en scène permet de montrer qu'une attention particulière est portée à des « individus » précis, rares, symboliques. On ne met pas en scène n'importe quoi, la stratégie et l'intentionnalité de ce dispositif s'applique à des objets précis, même lorsqu'il s'agit d'éléments naturels. « *Les arbres remarquables, objets naturels hors normes, par leur âge, leur taille, leur aspect, leur histoire, sont devenus des produits de consommation culturelle. Ils sont nommés, photographiés, cartographiés, soignés. En tant qu'individus exceptionnels ils parlent plus à l'imaginaire que le massif forestier, société d'arbres anonymes*[100] ». Il en de même pour la mise en scène de certains sites dans le massif du Canigó : les Cortalets et Marialles sont clairement prioritaires, la mise en scène y est plus globale, tandis qu'elle est « ponctuelle » au-delà.

Conclusion du chapitre 2 :

Comme le note Marc ABELES, « *la représentation de notre monde induit une simple constatation : symboles, rituels, dramaturgies diverses sont couramment associés à l'activité politique dans les sociétés humaines. Apparat, cérémonial accompagnent toute démonstration de puissance et d'autorité. Ils contribuent à la mise en spectacle du pouvoir* »[101]. Nous allons voir qu'au sein du processus de patrimonialisation se multiplient ces occasions de mise en spectacle.

[100] ARNOULD P., CIESLAK C., 2004, p. 157
[101] ABELES M., 2007, p. 37

Nous sommes d'abord partis du constat que l'action publique contemporaine et sa conduite se sont fortement complexifiées sous l'effet des problématiques interterritoriales et de l'enchevêtrement des dispositifs et autres procédures en tout genre. Les questions de gouvernance prennent ainsi un caractère de gestion des coordinations des acteurs et de leurs intérêts.

Dans ce contexte, la conduite de l'action publique pourrait paraître confuse et difficilement déchiffrable par le citoyen. Or, le politique a besoin d'un régime de visibilité suffisant pour justifier de son pouvoir, légitimer sa position et en assurer sa reproduction. « *Donner à voir semble donc une dimension consubstantielle de l'ordre politique. Ce dernier opère dans la sphère de la représentation : il n'y a de pouvoir que « sur scènes » selon l'expression de G. Balandier. Quel que soit le régime adopté, les protagonistes du jeu politique se présentent comme mandatés par la société tout entière. La légitimité, qu'elle trouve son fondement dans l'immanence ou dans la transcendance, est une qualité assumée du pouvoir. A charge pour lui de renvoyer à la collectivité qu'il incarne l'image de la cohérence et de la cohésion. Le pouvoir représente, cela signifie qu'un individu ou un groupe se pose comme porte-parole de l'ensemble. Mais le pouvoir représente aussi, en tant qu'il met en spectacle l'univers dont il est issu et dont il assure la permanence* »[102].

Nous posons ainsi l'hypothèse selon laquelle les processus de patrimonialisation donnent du sens et mettent en cohérence l'action publique en permettant aux acteurs de mettre en récit et en scène, par différents procédés (réhabilitation, évènementiel, labellisation, etc.), ce qui leur semble particulièrement symbolique. La patrimonialisation est en quelque sorte une appropriation[103] d'objets et/ou d'items par des acteurs ayant une stratégie précise. Nous montrerons ainsi que le SMCGS peut être amené à mettre en patrimoine certains attributs territoriaux et/ou mémoriels dans une perspective strictement touristique et/ou gratifiante pour la structure (recherche de labellisation).

[102] ABELES M., 2007.
[103] VESCHAMBRE V., RIPOLL F., 2006

Chapitre 3

De l'objectivation participante comme posture à la description ethno-géographique comme méthode : jalons pour une approche renouvelée des processus de patrimonialisation dans l'action publique territoriale

Cette thèse se propose d'alimenter la réflexion scientifique sur le statut de la « patrimonialisation » dans le développement territorial à partir de l'exemple des « Grands Sites » et de leurs dynamiques pyrénéennes. L'élaboration et la réalisation concrète d'actions, programmées dans le cadre des « Opérations Grand Site », relève d'ajustements délicats et permanents entre demande sociale, projet politique et ingénierie technico-financière. La patrimonialisation est ici considérée comme l'un des principaux processus permettant ces ajustements. Nous posons donc l'hypothèse selon laquelle la patrimonialisation, en tant que processus symbolique de mise en récit, permet de mettre en cohérence la disparité de ces ajustements dans l'objectif de répondre aux impératifs contemporains du développement territorial. Il s'agit d'appréhender la patrimonialisation comme mise en tension entre les objets mis en patrimoine (ex. : la faune, la flore, l'histoire, etc.) et les stratégies qui alimentent ce processus en permettant à la structure territoriale de prendre place dans la compétitivité des territoires. La recherche de l'exemplarité et de l'excellence du Grand Site n'implique pas seulement le choix de ce qui est patrimonialisé, elle influence aussi les procédés utilisés pour la mise en patrimoine. L'entrée par les pratiques de gestion des Grands Sites a été privilégiée. Elle permet de mettre en évidence des formes de reconnaissances (reconnaissance du « patrimoine », reconnaissance de la structure gestionnaire, etc.) subordonnées à des formes de distinctions (l'objectif de labellisation Grand Site de France notamment) : se jouant de la dimension normative de la patrimonialisation à travers l'usage généralisé des notions de « fragilité », de « respect » et de « responsabilité », ces formes de reconnaissances et de distinctions permettent d'appréhender les recompositions du rapport nature/culture dans le contexte européen de compétitivité territoriale.

3.1 Essai d'objectivation des conditions de la recherche en bourse CIFRE

3.1.1 Le point de départ de cette thèse :

Peut-être cela ne devrait-il pas figurer dans une thèse au-delà d'un avant-propos … Au départ de cette recherche, figure une lassitude personnelle vis-à-vis du « tout patrimoine généralisé » que l'on peut constater dans les montagnes pyrénéennes que je parcours depuis plus de 15 ans. Mon expérience professionnelle à Gavarnie, en tant que chargé de mission « Patrimoine culturel », a été déterminante à ce niveau. Cette lassitude m'a amené à m'interroger sur les causes de ce phénomène. Le développement territorial de ces zones de montagne passe t-il forcément par sa mise en patrimoine ? Est-ce l'initiative croissante des collectivités de plus en plus autonomes, et à toutes les échelles, qui en est responsable ? Ou bien est-ce lié à une nouvelle sensibilité des habitants vis-à-vis de la richesse culturelle des Pyrénées ?

Ce sont ces interrogations qui m'ont progressivement amené à conduire un projet de thèse autour des rapports entre développement territorial et patrimonialisation. Mais ce n'est pas l'analyse des politiques publiques et de leur territorialisation qui m'intéresse. L'aménagement et le développement territorial est un champ d'analyse qui a déjà donné lieu à de nombreux travaux, notamment depuis la relance de la politique d'aménagement du territoire lancée par Charles PASQUA, Ministre de l'Intérieur en 1993, et poursuivie par la Ministre de l'Environnement Dominique VOYNET en 1997. Les territoires d'actions publiques se sont multipliés et les champs de compétences se sont considérablement imbriqués à partir des années 2000. Cependant, de nombreux éléments me semblent encore peu pris en compte. Peu de recherches interrogent notamment la dimension normative du développement territorial à partir du rôle de l'ingénierie elle-même et du vécu des techniciens engagés dans des structures porteuses de projets de développement. Les potentialités d'analyse du *champ* du développement territorial, au sens de Pierre BOURDIEU, me semblent encore trop peu exploitées.

Avec la décentralisation et les transferts de compétences au profit des élus locaux qu'elle implique, une nouvelle catégorie d'acteur a crû de manière exponentielle dans ce que l'on nomme aujourd'hui « l'ingénierie territoriale ». Celle-ci s'est étoffée en nombre, a diversifié ses domaines d'interventions, au point qu'elle a aujourd'hui une certaine capacité d'action et de mobilisation partagée avec les élus. Autrement dit, se pose la question du rapport entre ingénierie territoriale et pouvoir. Les marges de manœuvres des techniciens semblent relativement importantes : leur rapport au pouvoir est quotidien, ils assurent une médiation technique entre les guides de bonnes conduites de l'action publique et les élus qui conservent le pouvoir délibératif, leurs missions consistent à rédiger, proposer, imaginer, associer les contraires, ce qui les amène désormais à se poser en interface entre l'élu et

l'électeur, le pouvoir et le citoyen. Eux-mêmes sont actifs, en tant que personne porteuse de valeurs, de principes d'actions, de représentations sociales. Ce sont eux, par exemple, qui rédigent la plupart des discours politiques relativement convenus, difficilement mobilisables pour la recherche (documents de programmation, chartes, courriers officiels, etc.) avant de « mettre à la signature ». Ce sont eux qui recherchent les financements, captent les opportunités de toutes sortes, les amenant à réorienter les objectifs et la mise en récit des projets réalisés. Il semblerait donc que leur réseau soit aussi structurant que celui des élus auquel on pense directement, de même que le relationnel. Ils constituent également un intermédiaire très largement sous-estimé pour la mise en œuvre d'axes politiques qu'ils tentent, le plus adroitement possible, de transmettre à leurs élus ou supérieurs à travers de véritables stratégies de justification. Ainsi, l'ingénierie des projets de territoire et des collectivités territoriales me semble devoir être appréhendé en tant que véritable sujet de recherche nécessitant la mise en œuvre de méthodes d'investigation adaptées.

C'est en abordant les questionnements méthodologiques suscités par cette réalité sociale que j'ai construit mon projet de recherche. J'ai commencé par rendre compte d'un sentiment personnel de « lassitude » envers la mise en patrimoine généralisée de la montagne pyrénéenne. J'ai cité quelques remises en causes de l'analyse classique des politiques territoriales lorsqu'il s'agit de structures telles que les Parcs Naturels, les Pays, les Grands Sites, etc. en insistant sur la figure du technicien. Ce que je veux montrer et apporter à travers cette thèse réside dans la jonction de ces deux idées : mon objectif est d'expliquer la généralisation de cette « mise en patrimoine », donc des processus de patrimonialisation, en la reliant aux enjeux et aux pratiques des collectivités territoriales concernées et de l'ingénierie territoriale qui leur est attachée. C'est la raison pour laquelle j'ai tenu, dès mon inscription en thèse, à réaliser cette recherche tout en travaillant dans le domaine de l'action publique territoriale[1] dans le cadre d'une bourse CIFRE.

3.1.2 Qu'est-ce qu'une thèse CIFRE ?

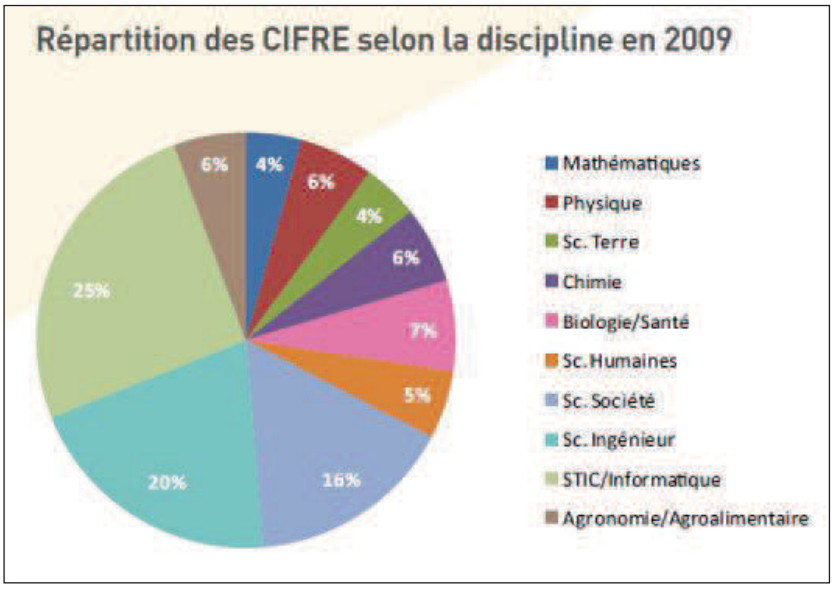
Cette thèse a donc été réalisée dans le cadre d'une bourse CIFRE[2]. Ce dispositif du Ministère de l'enseignement supérieur et de la Recherche que gère l'ANRT[3] associe un doctorant, un laboratoire de recherche et un employeur (privé ou public) autour d'un projet de recherche appliquée. Nous assistons depuis peu à une explosion des bourses CIFRE qui représentent une part croissante des financements de thèse à l'échelle nationale.

Les CIFRE concernent toutes les disciplines scientifiques mais s'adressent avant tout au monde de l'entreprise, donc aux domaines de recherches appliquées tels que les sciences

[1] Inscrit en thèse au mois de novembre 2005, la négociation puis la signature de la Convention CIFRE s'est étalée sur plus de 18 mois.
[2] Convention Industrielle de Formation par la REcherche
[3] Agence Nationale Recherche Technologie

de l'ingénieur et l'informatique, mais aussi la chimie, la physique, etc. « *On enregistre 50% de nouvelles entreprises chaque année, essentiellement des PME. […] Les PME, voire les TPE, l'utilisent davantage en proportion de leur contribution à l'activité nationale de R&D, parce qu'il constitue un outil de proximité, simple à mettre en place, facile à suivre* »[4]. Ces conventions permettent généralement à des projets de recherche-développement de mettre au point des prototypes, des nouveaux produits, de déposer de nouveaux brevets, de créer et d'améliorer des procédés, etc. : « *le dispositif CIFRE a vocation à contribuer au processus d'innovation des entreprises françaises et à leur compétitivité. Il favorise les échanges entre les laboratoires de recherche publique et les milieux socio-économiques et contribue à l'emploi des docteurs dans les entreprises, grandes ou petites* »[5]. Le graphique de répartition des CIFRE montre que les sciences humaines et sociales représentent à peine plus d'1/5ème de l'ensemble en 2009[6].

FIGURE 3 - Répartition des CIFRE selon la discipline en 2009



Source : ANRT, 2009

On assiste ainsi plus récemment à une augmentation importante des projets de recherches en sciences sociales et humaines conduits dans le cadre d'une thèse financée par une Convention Industrielle de Formation à la Recherche. Le laboratoire Dynamiques Rurales est révélateur de cette tendance puisque le 2 juillet 2007, jour de la signature de mon contrat, j'étais encore le deuxième doctorant en géographie-aménagement à me lancer dans une CIFRE[7], ce qui leur donnait un caractère expérimental. Par la suite, trois bourses de ce genre ont depuis été obtenues par d'autres doctorants géographes (une nouvelle chaque année universitaire), soit une nouvelle chaque année.

[4] anrt.asso.fr, 2011, réf. n°1, p. 5.
[5] anrt.asso.fr, 2011, réf. n°1, p. 5.
[6] anrt.asso.fr, 2011, réf. n°1, p. 4.
[7] Julien FRAYSSIGNES a terminé sa thèse CIFRE et soutenu en 2004.

Mon propos ne vise pas à rechercher les causes de cette multiplication[8]. S'il me semble nécessaire de consacrer ces quelques paragraphes à la spécificité de ces financements, c'est parce qu'ils ont des implications directes sur la conduite des recherches en sciences sociales en général et sur cette thèse en particulier. Il existe pourtant peu de références théoriques sur le sujet, ce qui s'explique sans doute par le fait que les sciences sociales n'ont accès à ces financements que depuis peu. Au-delà d'un état de l'art des CIFRE réalisé en 2005 à l'échelle de la France[9], il existe encore peu de contributions relatives aux problématiques de posture de recherche et rares sont celles qui développent une approche critique. Parmi eux, Laurent MORILLON a conduit une enquête qualitative auprès de doctorants CIFRE en sciences de la communication : « *La formation par la recherche sous CIFRE est a priori avantageuse pour les trois partenaires en présence. Elle permet à des professionnels en quête de réflexivité de se doter d'un jeune diplômé a priori très impliqué dans la réussite du projet et ce, à coût modéré. Elle donne l'opportunité au doctorant d'accéder à un terrain de manière privilégiée et sur une longue durée, tout en étant rémunéré. Enfin, le laboratoire offre à ses chercheurs un contexte de développement et finance une thèse à forte probabilité de soutenance. […] Mais ces conventions, parfois idéalisées, ne vont pas sans contraintes. Comme tout chercheur impliqué, le doctorant CIFRE se trouve dans une situation ambiguë. D'une part, s'il est l'un des acteurs de l'entreprise, il est dans le même temps soumis aux catégories, méthodes et exigences épistémologiques de l'université […] D'autre part, il conduit son activité dans une tension entre engagement et distanciation vis-à-vis des sujets, du sujet et du commanditaire (Bézille, Vicente, 1996). L'immersion de longue durée ne facilite ni le détachement ni la gestion du temps. […] Une longue immersion peut également rendre difficile le bon usage des techniques de recueil (gestion délicate des entretiens informels, difficile tenue d'un journal de bord, observations biaisées…). En parallèle, le passage d'une position d'acteur intégré à un point de vue distancié ainsi que l'usage d'identités multiples peut donner l'impression d'une certaine forme de duplicité du chercheur […] et provoquer un sentiment de « trahison » au sein de l'organisation. Les pratiques d'écriture en deviennent « héroïques » et dans certains cas « paradoxales », avec un terrain peu présenté ou analysé (parfois pour des raisons de confidentialité)* »[10].

Au constat que de plus en plus de thèses en sciences sociales sont et seront conduites dans le cadre d'un financement CIFRE, cet extrait des résultats de l'enquête menée par Laurent MORILLON révèle combien il paraît nécessaire pour le doctorant de se construire une posture de recherche de référence qui lui permette de mieux comprendre d'*où*, *pourquoi*, *comment* et *pour qui* il parle.

---

[8] On notera qu'il s'agit d'un contrat particulièrement attractif pour l'employeur, comme le rappelle la plaquette de présentation des CIFRE : « *L'ANRT, pour le compte du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, vous verse une subvention annuelle de 14 000 € pour un salaire d'embauche annuel brut, en CDI ou CDD de 3 ans, au moins égal à 23 484 €. Les coûts restants à votre charge sont éligibles au Crédit Impôt Recherche (CIR) et donnent lieu à un crédit d'impôt d'au moins 14 294 €* »

[9] LEVY R., 2005.

[10] MORILLON L., 2008

3.1.3 Objectiver les conditions de possibilités de la recherche

Au terme de pérégrinations théoriques diverses, toutes guidées par la conviction que je trouverais enfin une référence adaptée aux questionnements esquissés ci-dessus, c'est finalement autour de l'idée d'objectivation participante de Pierre BOURDIEU que j'ai pu éclaircir l'ensemble de ma posture de recherche.

Qu'est-ce donc que l'objectivation participante ? Il s'agit, selon Pierre BOURDIEU de « *l'objectivation du sujet de l'objectivation, du sujet analysant, bref, du chercheur lui-même* »[11]. Cette démarche, dont la formulation contient le risque d'être confondue avec la notion d'observation participante, se donne ainsi pour objet « *d'explorer, non « l'expérience vécue » du sujet connaissant, mais les conditions sociales de possibilité (donc les effets et les limites) de cette expérience et, plus précisément, de l'acte d'objectivation. Elle vise à une objectivation du rapport subjectif à l'objet qui, loin d'aboutir à un subjectivisme relativiste et plus ou moins antiscientifique, est une des conditions de l'objectivité scientifique. Ce qu'il s'agit d'objectiver, en effet, ce n'est pas l'anthropologue faisant l'analyse anthropologique d'un monde étranger, mais le monde social qui a fait l'anthropologue et l'anthropologie consciente ou inconsciente qu'il engage dans sa pratique anthropologique; pas seulement son milieu d'origine, sa position et sa trajectoire dans l'espace social, son appartenance et ses adhésions sociales et religieuses, son âge, son sexe, sa nationalité, etc., mais aussi et surtout sa position particulière dans le microcosme des anthropologues* »[12]. Ces propos me semblent devoir être relativisés. En effet, depuis Pierre BOURDIEU, la pseudo objectivité de la science et de la recherche a été remise en cause, étant porteuse elle-même d'idéologie et de représentations propre à un chercheur, à une posture théorique ou à une discipline. En outre, l'interdisciplinarité a sans doute fait éclater les microcosmes disciplinaires tant leurs cloisonnements se sont révélés incapables de prendre en compte les objets complexes découlant de l'évolution des sociétés dans leur environnement. Il m'apparaît donc qu'avec l'avènement nécessaire du pluri-disciplinaire, pluri-dimensionnel, pluri-fonctionnel (etc.) la valeur scientifique attribuée à toute recherche tient à la cohérence entre le positionnement du chercheur, la définition d'un sujet, la problématique choisie, les hypothèses formulées par ce même chercheur, l'explicitation des moyens méthodologiques qu'il se donne et la manière de recueillir les données qu'il mobilise.

Malgré ces réserves, c'est dans sa conception radicalement opposée aux approches relevant d'une réflexivité textuelle « *faussement sophistiquées* » et auto-qualifiée de « post-moderne » que l'objectivation participante constitue un réel apport. La démarche de Pierre BOURDIEU permet ainsi de ne pas succomber aux charmes faciles d'une littérature égo-géographique dans laquelle j'aurais pu injecter toutes les anecdotes, tristes ou heureuses,

[11] BOURDIEU P., 2003, p.43
[12] BOURDIEU P., 2003, p. 45

de mon vécu de thèse CIFRE en tant qu'expérience personnelle et intime. Elle permet surtout d'insister sur une dimension autrement plus importante à mes yeux : les conditions sociales de possibilité de cette recherche.

Selon lui, la réflexivité qui définie l'objectivation participante vise *« à saisir tout ce que la pensée de l'anthropologue (ou du sociologue) peut devoir au fait qu'il est inséré dans un champ scientifique national, avec ses traditions, habitudes de pensée, problématiques, évidences partagées, etc., et au fait qu'il y occupe une position particulière (celle du nouvel entrant qui doit faire ses preuves ou celle du maître consacré, etc.), avec des « intérêts » d'un type particulier qui peuvent orienter inconsciemment ses choix scientifiques (de discipline, méthode, objet, etc.)* »[13]. Pierre BOURDIEU estime d'ailleurs que « *l'objectivation scientifique n'est complète que si elle inclut le point de vue du sujet qui l'opère et les intérêts qu'il peut avoir à l'objectivation (notamment quand il objective son propre univers), mais aussi l'inconscient historique qu'il engage inévitablement dans son travail* »[14].

Je me propose de conduire cette approche pour cerner dans quelles conditions – selon quelles normes et quelles contraintes – cette thèse a été conduite. Je prendrai cependant un peu de recul par rapport à la démarche d'ensemble de Pierre BOURDIEU.

En le suivant jusqu'au bout, l'une des principales tâches que se donne tout objectivation participante serait d'analyser, au sein du champ scientifique, sa propre pratique de chercheur, son propre itinéraire académique, donc ses intérêts propres à adopter telles théories, telles méthodes, telles références, à travailler sur tels objets de recherches. Pierre BOURDIEU conçoit ces différents points comme autant de critères de distinction en jeu dans le champ scientifique. C'est la raison pour laquelle il estime que le sujet s'objectivant a lui-même un intérêt à conduire cette objectivation. Compte-tenu de la conception qui est la sienne de la notion de champ, les différents choix qu'effectue le chercheur sembleraient déterminés par des structures au sein desquelles il tenterait de se distinguer. Cette dimension structurelle resurgit notamment dans l'idée d' « *inconscient historique* »[15], notion qui lui permet d'aborder les conséquences des traditions scientifiques nationales : il existerait selon lui une grande différence entre les continentaux et les anglo-saxons par exemple, ce qui impacterait directement les recherches et les chercheurs dans leurs plus intimes motivations. Il y aurait ainsi une sorte d'habitus national que partageraient les chercheurs français bien que cela soit aujourd'hui complètement bouleversé (projets européens, obligation à l'internationalisation, etc.).

La mise à jour de ces différentes dimensions structurelles dans mon travail de thèse dépasse, très largement, mes ambitions initiales. Le niveau d'objectivation dépend beaucoup, me semble t-il, du niveau de reconnaissance que connaît le sujet objectivant lui-

[13] BOURDIEU P., 2003, p. 47
[14] BOURDIEU P., 2003, p. 47
[15] BOURDIEU P., 2003, p. 47

même. Les points évoqués ci-dessus ont un sens dans la bouche de Pierre BOURDIEU d'autant qu'il est l'un des principaux sociologues du XXème siècle, père fondateur de l'un des courants de la sociologie française permettant de « s'exporter » à l'international, au point d'être de plus en plus appréhendé en tant que sociologue-philosophe. Cette ambitieuse conception de l'objectivation participante s'impose à lui-même parce qu'à son niveau, discuter telle ou telle théorie n'est pas anecdotique et « engage » effectivement telle université, tel laboratoire, tel courant, etc. Ce qui l'intéresse au bout du compte, ce sont les effets de connaissance sur le social, autrement dit, les transformations du monde social lorsqu'il devient objet de recherche.

Je me contenterai, à mon niveau, de décortiquer les conditions de possibilités de cette thèse CIFRE en prenant le soin de préciser les enjeux qu'ont pu représenter cette thèse pour les différentes parties engagées. Il s'agit donc de prendre au sérieux la distinction entre l'objectivation participante de Pierre BOURDIEU et le « *retour intimiste et complaisant à la personne singulière et privée* »[16] du chercheur, qui ne relève pas d'une question d'échelle de distinction universitaire et sociale ; je considère simplement que les enjeux « structurels » de cette recherche sont relativement limités, tout en demeurant indispensables à la compréhension globale de mon travail. La conduite de cette démarche amène à révéler certains enjeux essentiels.

3.1.4 L'Objectivation de ma participation : quelle voie entre le théorique et la pratique ?

Par quel bout entamer cette modeste application de l'idée d'objectivation participante ? Comment mettre à jour les conditions de possibilités, les effets de situations, de cette thèse ? Après diverses tentatives, je suis parti de quelques réflexions relatives à ma formation supérieure faisant de moi un doctorant en géographie et un agent de développement local. Le rapport entre ces deux « casquette » sera le fil conducteur de ce chapitre.

J'ai effectué la totalité de ma formation universitaire au département de géographie de l'Université Toulouse-Le Mirail. Cela fait aujourd'hui 10 ans que je fréquente, de près ou de loin, les mêmes personnes, les mêmes locaux, les mêmes bibliothèques, etc. Contrairement à l'unité apparente de l'ensemble, mon itinéraire personnel de géographe 100% toulousain m'a plutôt donné l'impression d'avoir été partagé par l'expérience tangente entre deux *mondes* prétendument complémentaires qui, en termes de normes et de valeurs, semblent surtout s'opposer : celui de la formation générale et celui de la formation professionnelle. Peu m'importe ici de vérifier la pertinence de ce qui n'est qu'un sentiment : son rappel m'apparaît seulement nécessaire pour objectiver les stratégies et les intérêts qui ont pu guider mes choix. Après une première année de DEUG de Géographie classique, j'ai intégré

[16] BOURDIEU P., 2003, p. 45

la filière IUP[17] « Aménagement et développement territorial » pour une durée de trois ans. Agé d'une vingtaine d'années, je décidais de m'orienter vers un diplôme qui me semblait plus opérationnel et davantage reconnu, ce qui me garantirait de trouver un emploi. Les filières professionnelles représentent ainsi une espèce de repli sécurisant pour certains lycéens ayant été forcés, si l'on peut dire, de s'inscrire à l'Université à défaut d'avoir pu intégrer tout autre chose (classes préparatoires, écoles d'ingénieur, IUT / BTS, etc.). J'étais de ceux là. La sensation que cette formation professionnelle était un peu « à part » s'appuyait me semble t-il sur des éléments objectifs. Tout semblait avoir été mis en place pour distinguer les étudiants – sélectionnés, eux – de la promotion IUP des autres : une salle de classe leur était affectée quand les étudiants de formations générales changent de salle à chaque nouveau cours, une salle matériellement appropriée par l'installation d'une armoire dévoilant machines à café, bouilloires, biscuits et autres commodités incitant la promotion à partager des moments de convivialité dans « leur » salle. Dans les couloirs, un panneau d'affichage s'adresse spécialement aux étudiants d'IUP pour leur transmettre tout type d'information et publier des offres d'emploi et de stage, comme s'il était évident qu'eux, contrairement aux autres en formation générale, veulent vraiment travailler. Une secrétaire particulière est également dévouée auprès de la formation et des étudiants IUP. Bref, une belle introduction à l'analyse de la dimension spatiale du social en géographie ! J'ai longtemps senti une certaine animosité, ou méfiance, entre ces deux mondes, surtout de la part des autres étudiants. Ces deux filières s'opposent par caricature : l'une valorise l'approche *universitaire*, l'autre l'approche *technique* et *pratique*. L'une reproche à l'autre de manquer de culture générale et de dimension *critique* ; l'autre lui reproche d'être trop générale, abstraite, voire *utopique* et ne servant *à rien*.

Ces deux mondes structurent en partie l'université contemporaine et introduisent une certaine tension entre formations générales et formations professionnelles. Celles-ci se multiplient dans la foulée des évolutions législatives qui incitent à la recherche croissante de partenariats extérieurs et remettent en cause une certaine idée de l'université comme « service public » d'éducation. L'exercice d'objectivation dont je rends compte ici m'a permis de révéler combien cette tension quelque peu caricaturale entre ces deux mondes a structuré mon itinéraire personnel et, sans doute, ce travail de thèse.

Je terminais ainsi l'IUP en septembre 2004 et décidais, contrairement au cursus classique des « *Ingénieurs-maître en Aménagement et développement territorial* » ainsi formés, de poursuivre ma formation dans le domaine de la recherche en m'orientant vers un D.E.A.[18] particulièrement interdisciplinaire et porté sur les méthodes d'enquêtes qualitatives et compréhensives (au sens de Jean Claude KAUFMANN[19]). Nous étions trois, sur une vingtaine d'étudiants, à choisir la voie du doctorat, mais j'étais le seul à m'orienter vers ce DEA là. Je crois aujourd'hui qu'il s'agissait pour moi de faire mes preuves dans le domaine

[17] Institut Universitaire Professionnalisé
[18] Diplôme d'Etudes Approfondies ESSOR (Espaces, Sociétés Rurales, Logiques Economiques) porté par l'Ecole Nationale de Formation Agronomique, l'INP-ENSAT et l'Université Toulouse-Le Mirail
[19] KAUFMANN J-C., 2004.

universitaire en procédant à une rupture fondamentale avec l'approche quantitative et explicative du développement territorial. Je soutenais ainsi en octobre 2005 un mémoire de DEA entièrement théorique, ne contenant aucun entretien et ne reposant sur aucun terrain d'application, ce qui était pourtant l'habitude du DEA ESSOR. Il faut y voir sans doute une volonté *inconsciente* de tester ma capacité à maitriser *également* l'approche universitaire et ses principes. Si je souligne « également » c'est parce que, ne souhaitant surtout pas perdre les qualités de technicien qui m'avaient été reconnues lors des différents stages de la formation IUP, j'avais entre temps répondu favorablement à une offre d'emploi en tant que Chargé de mission « Paysage Culturel Patrimoine Mondial » de la Communauté de communes Gavarnie-Gèdre, (département des Hautes-Pyrénées). J'occupais donc ce poste pendant la rédaction du mémoire et au moment de la soutenance du D.E.A., désormais confortablement installé dans le double profil de technicien du développement local et d'apprenti chercheur ayant fait la preuve qu'il était capable d'analyser le développement territorial dans ses rapports aux thématiques du pouvoir, de l'identité et de l'action sociale.

C'est précisément par ce détour que j'ai commencé à me persuader que la pratique technicienne du développement territorial constituait un terrain de recherche qui pouvait être fertile. J'entérinais – en quelque sorte – la double casquette à laquelle je m'identifiais en m'inscrivant en doctorat dès le mois de novembre 2005. On retrouve ainsi la dualité entre le technique et le théorique dans le sujet de thèse déposé le jour de ma première inscription en doctorat : « *Recompositions des référentiels individuels (habiter et citoyenneté) et collectifs dans les politiques d'aménagement des territoires : l'exemple du périurbain toulousain et de la montagne pyrénéenne* ». Ce projet initial avait pour ambition d'unir les approches techniques de l'aménagement et du développement avec celles des habitants multiples et se distingue donc du travail finalement réalisé dans le cadre du contrat CIFRE. J'avais ainsi déposé un sujet de thèse proche de mon D.E.A. en sachant bien qu'il me serait sans doute difficile, avec lui, de trouver le financement d'une thèse qui semblait correspondre à mon profil d'étudiant : la bourse CIFRE. Pour quelles raisons ? Poser la question implique, avant même d'en énoncer les réponses, que le type de financement joue un rôle indiscutable sur la définition de la thèse elle-même. A la croisée de l'approche scientifique et de l'approche technicienne, les bourses CIFRE me semblaient idéales pour réunir les deux champs de compétences que j'avais essayé de développer jusqu'alors. Je savais qu'il me faudrait pour cela réadapter mon projet de thèse initial, trop théorique, afin de le rendre attractif, séduisant et intéressant du point de vue d'un employeur potentiel. Je passais ainsi plus d'un an à réécrire et à reformuler des problématiques de recherche en essayant d'intégrer mes propres affinités thématiques aux besoins de structures publiques potentiellement intéressées. Puis il fallut en cibler une, ce qui relança le travail de définition du sujet et de son contexte.

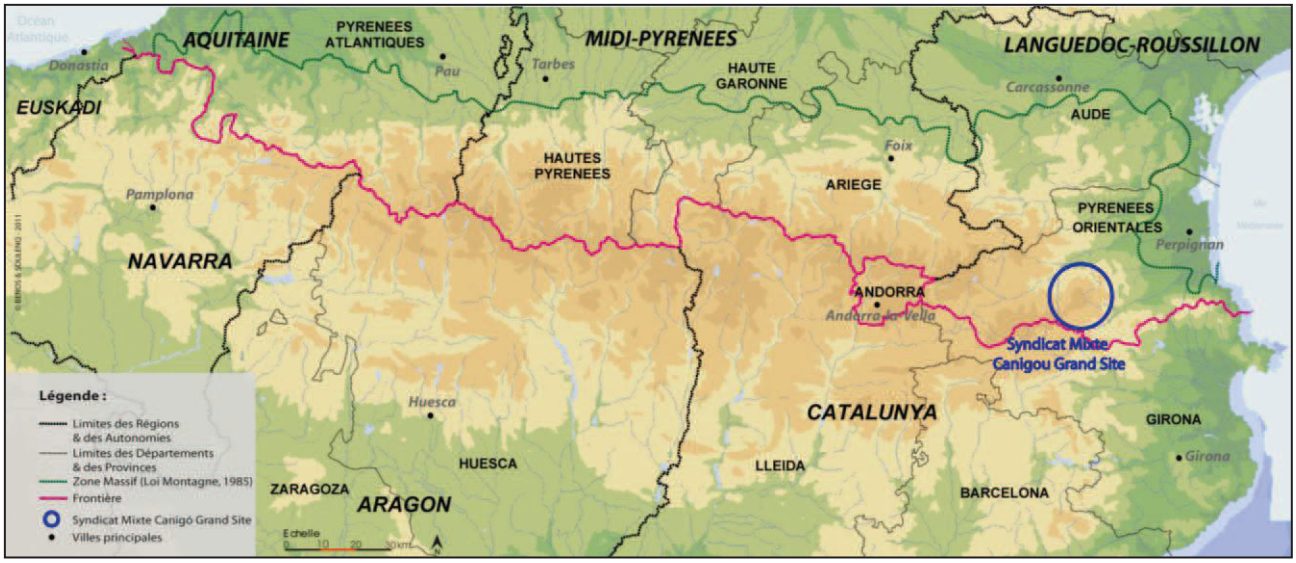
Ce processus de formulation/reformulation abouti ainsi à la conclusion d'une convention CIFRE et d'une embauche en tant que Chargé d'études au Syndicat Mixte Canigó Grand Site officialisé le 2 juillet 2007, ce qui sera développé dans le chapitre suivant. A ce niveau,

l'objectivation de mon itinéraire révèle une donnée essentielle, à savoir le tiraillement qui a été le mien, dès les débuts de ma formation universitaire et de manière croissante, entre deux pôles que l'on aurait auparavant reportés à la géographie fondamentale VS géographie régionale appliquée. Souhaitant tantôt les unir, tantôt essayer de gagner une reconnaissance dans chacun d'eux, je suis passé de l'un à l'autre en cumulant différentes expériences. L'obtention d'une bourse CIFRE et les implications que cela a pu avoir sur la recherche entreprise mérite donc un paragraphe d'explicitation.

3.1.5 Ce que révèle mon embauche au Syndicat Mixte Canigó Grand Site dans le cadre d'une convention CIFRE

Du 2 juillet 2007 au 1er juillet 2010, j'ai été chargé d'études du Syndicat Mixte Canigó Grand Site, dans les Pyrénées-Orientales. Le Syndicat Mixte est un établissement public administratif composé du Conseil Général, de l'Office national des forêts et de 39 communes encerclant le Pic du Canigó, ce qui représente 75 000 hectares (intégrant un site classé de 8 000 hectares, deux zonages Natura 2000 et trois réserves naturelles) et concerne environ 25 000 habitants. Il a été créé en 2002 pour renforcer la dynamique par l'Opération Grand Site « Massif du Canigou » lancée dès les années 1995 et ayant abouti à une première convention Grand Site signée en 2000. L'organisation et le fonctionnement du Syndicat Mixte sont régis par les articles L. 5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Dans le cadre de l'Opération Grand Site, il est chargé de veiller aux grandes orientations de ce dispositif et de mettre en œuvre des actions qui concourent à cette réalisation, conformément aux recommandations validées par la Commission supérieure des sites du Ministère de l'Environnement le 9 septembre 1999. Cet établissement public fonctionne statutairement sur la base d'un conseil d'administration composé de seize membres, un conseil scientifique et un conseil opérationnel de programmation, cinq commissions thématiques.

CARTE 1 – Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site à l'échelle du massif des Pyrénées



Dans la perspective d'objectiver les conditions de possibilités de cette thèse, il me paraît instructif, après ces 3 années, de revenir au projet de thèse CIFRE définitif ; celui-là même qui résultait de la négociation entre ma direction de thèse, mon laboratoire de rattachement et le SMCGS. En embauchant un doctorant dans le cadre d'une CIFRE, le projet de thèse stipulait :

> « *L'objectif du Syndicat Mixte Canigou Grand Site est précis : la politique des « Opération Grand Site », dont il vient de contracter une seconde phase pour la tranche 2007-2009, doit aboutir à l'obtention du label « Grand Site de France ». Or cette attribution est loin d'être acquise. Dans ce but, la réalisation de cette thèse est l'une des conditions incontournables de la réussite. Elle doit lui permettre d'engager une véritable réflexion sur sa politique d'aménagement et de développement territorial afin de réorienter, progressivement et durant les trois années de thèse, l'ensemble de ses actions vers les principes d'un développement durable basé sur les ressources patrimoniales du territoire* »

S'ils proviennent d'une négociation tripartite, les projets de thèses CIFRE sont le plus souvent rédigés par l'une des parties, celle qui porte généralement l'initiative, l'entreprise. En l'occurrence, celui-ci a été rédigé par le doctorant, c'est-à-dire moi-même, qui demeurait le principal intéressé. Il faut donc appréhender ce texte comme étant la version minimale sur laquelle les parties ont donné leur accord, ce qui signifie que l'employeur a été séduit par le projet. Or l'entreprise de séduction ne se limitait pas à l'employeur, cette version devait également être approuvée par l'ANRT qui n'octroyait pas systématiquement les bourses CIFRE en sciences humaines et sociales. Un jury devait l'examiner avec ses propres critères, qui n'étaient pas les mêmes, ce qui supposait une argumentation du projet de thèse sur les deux registres[20].

Il me semble d'autant plus intéressant de revenir sur ce processus qu'il révèle de quelle manière j'ai cherché à délimiter les contours de ma contribution scientifique et/ou technique et mon rôle même dans la structure employeuse. Au-delà du ton et de certaines formules au travers desquels je souhaitais rendre lisible ma contribution (« *l'une des conditions incontournables de la réussite* » notamment), apparaît la volonté de préciser les missions qui me seraient confiées.

> « *La recherche en entreprise doit notamment contribuer à la redéfinition des zones à enjeux prioritaires pour l'action de protection/ développement dont il a la charge, à la conclusion d'un jumelage et d'un partenariat avec les gestionnaires du Grand Site « Cirque de Gavarnie », à la rédaction d'une Charte de Massif (document de politique générale du Syndicat Mixte Canigou Grand Site encore*

[20] Cela était d'autant plus vrai qu'il s'agissait, en 2007, des premières CIFRE accordées auprès d'établissements publics.

inexistant), à l'insertion dans les réseaux transfrontaliers du massif pyrénéen et catalans et, surtout, à l'élaboration du dossier de candidature au label « Grand Site de France ». Pour cela, un véritable travail de fond doit être entrepris sur le territoire et l'ensemble de la chaîne pyrénéenne. L'ambition du Syndicat Mixte Canigou Grand Site est grande, la responsabilité de la mission aussi »

Ces différentes missions sont de natures différentes et ne relèvent pas du même registre. Il m'apparaît aujourd'hui, par la lecture rétrospective de ce projet, que j'avais dû intégrer les demandes du directeur du SMCGS de l'époque, ou du moins ce que je pouvais en comprendre, en les triant selon les compétences que je pensais pouvoir m'attribuer (rédactionnelles, d'animation, etc.) d'une part et les dossiers qui pourraient constituer des lieux d'observation privilégiés pour ma thèse (Gavarnie, etc.) d'autre part. Je ne savais pas encore qu'au SMCGS, équipe légère de moins de 5 employés, je travaillerai sur tout type de dossier. Ce détour par les conditions d'élaboration de mon projet de thèse permet ainsi de révéler la prégnance avec laquelle la question de la posture de recherche est posée.

Il ne faut cependant pas limiter l'interprétation de ces deux extraits à la volonté de circonscrire mon domaine d'intervention. Ils permettent également de déchiffrer les motivations du SMCGS dans l'embauche d'un doctorant CIFRE et d'estimer plus particulièrement que mon profil universitaire, professionnel et extraprofessionnel a été déterminant. Il faut pour cela replacer mon embauche dans le contexte du SMCGS. Le 17 mars 2007, le SMCGS obtenait enfin la signature d'une seconde convention Grand Site auprès de l'Etat et de la Région Languedoc-Roussillon[21], longtemps revendiqué comme étant le symbole de la montée en puissance de cette structure dans le paysage institutionnel local. Mais le Président du SMCGS tient à ce qu'il reste de taille modeste et ne prenne surtout pas la voie des Pays et des PNR qui comptent jusqu'à une vingtaine de salariés. Mon recrutement a donc été mûrement réfléchi et argumenté par le directeur de l'époque qui devait convaincre le Président de l'opportunité. Plusieurs types de motivations furent exprimés :

- D'un point de vue financier, mon embauche coûtait bien moins que tout autre employé grâce à la subvention annuelle de l'ANRT ;
- Pour le SMCGS, il s'agissait aussi de rassurer les partenaires signataires de la convention Grand Site (Etat et Région) quant à la solidité de la structure et à sa capacité de remplir à bien ses missions. Mon embauche fut alors présentée comme l'intégration d'un scientifique au sein même de l'équipe, ce qui permettrait à la fois d'assurer une expertise continuelle sur chaque dossier et d'économiser le recours à certains bureaux d'études pour « *la redéfinition des zones à enjeux prioritaires pour l'action de protection/ développement* », pour la « *rédaction d'une Charte de Massif* »

[21] Ce qui fera l'objet de développements dans d'autres parties.

et « *l'élaboration du dossier de candidature au label Grand Site de France* » notamment ;

- Enfin, mon embauche contribuait au déploiement d'une stratégie de positionnement et d'affichage du SMCGS à l'échelle du massif pyrénéen, notamment par « *la conclusion d'un jumelage et d'un partenariat* » avec Gavarnie et par « *l'insertion dans les réseaux transfrontaliers du massif pyrénéen et catalans* », Commissariat à l'aménagement des Pyrénées (DATAR) en tête, deux structures qui m'étaient proches et qui constituaient les deux lignes les plus récentes de mon Curriculum Vitae.

Au final, que retenir du sens donné à mon embauche au SMCGS dans le cadre d'une thèse CIFRE ? En tant que structure à convaincre, j'ai cherché à séduire le SMCGS en mettant en évidence des compétences techniques, scientifiques et des réseaux. Je ferai plutôt aujourd'hui référence à l'idée de reconnaissance pour caractériser cette relation entre individus et/ou entre structures. Cette idée de reconnaissance vaut également pour le SMCGS qui, en m'embauchant, joue une part de distinction et de « séduction », donc, vis-à-vis de ses partenaires. Là où l'objectivation participante implique, selon Pierre BOURDIEU, de déterminer les enjeux de distinction que connaît le chercheur lui-même au sein du champ académique auquel il appartient, il apparaît que mon embauche au SMCGS participe de stratégies de distinctions/reconnaissances de différents niveaux. Ces stratégies sont donc à la base de cette thèse.

Cette embauche fait suite à une longue négociation entre le domaine universitaire et un établissement public. Il ne s'agit donc pas d'une offre de bourse CIFRE publiée par une structure employeuse, comme c'est souvent le cas, offre à laquelle répond un laboratoire qui sélectionne un de ses meilleurs doctorants. Il a donc fallu appréhender l'intérêt des différentes parties à s'engager dans le projet selon une logique de construction/négociation qui s'est étalée sur plusieurs mois. Ce projet a connu de nombreuses versions avant d'arriver à la formalisation du projet de thèse final soumis à la signature de la convention CIFRE. Ce processus ne s'est pas arrêté avec cette signature, il s'est poursuivi au cours des trois années qui ont suivi l'embauche dans une sorte de construction permanente. Les allers-retours entre la Haute-Garonne et les Pyrénées-Orientales, entre Toulouse et Prades, entre le laboratoire et le SMCGS, entre les bouquins, les articles, les réunions et les vallées du Canigó : c'est tout cela qui a alimenté le processus de construction d'une méthodologie de recherche adaptée et un dispositif d'enquête approprié à mon statut de chargé d'études/doctorant.

3.1.6 D'abord chargé d'études ou d'abord doctorant ?

On aura compris que mon travail est porté par la volonté de montrer que les deux approches ne sont pas inconciliables et qu'une CIFRE et un cursus professionnel peuvent tout à fait alimenter des réflexions disciplinaires et scientifiques en y apportant même une valeur ajoutée : c'est ce « plus » là que j'ai longtemps cherché avant d'en formaliser l'intérêt dans l'affirmation d'une construction méthodologique de type ethno-géographique[22].

J'ai construis tout ma formation, universitaire et professionnelle, sur une spécificité et un petit peu en marge des cursus dits classiques : en unifiant ces deux mondes dans ma pratique personnelle. Mais dans le cadre professionnel, lorsque je suis en poste, étais-je d'abord chargé d'études ou d'abord doctorant ? Aux yeux d'une poignée de personnes avec qui je travaille (directeurs, un ou deux élus), je n'étais pas un « vrai » technicien. Auprès d'eux, j'ai plutôt bénéficié d'une certaine confiance et complicité liée à ma casquette de « doctorant », notamment au début. Je n'aurai sans doute pas accédé à l'intimité des discussions et la confidentialité des informations sans avoir été un peu mis à l'écart du reste de l'équipe. Cela a eu d'importantes conséquences méthodologiques et de choix de matériaux.

3.1.7 Faire une CIFRE : quelles contraintes sur la posture de recherche ?

Les employeurs d'un doctorant CIFRE ont en général des attentes précises en termes de productivité, la thèse étant une commande. Mais dans mon cas, la problématique et le sujet ont été laissés dans l'ensemble à mon libre arbitre moyennant quelques variables d'ajustements détaillées précédemment. Après plusieurs mois, j'ai compris que mes compétences d'universitaire, les réseaux auxquels j'appartiens dans les Hautes-Pyrénées (du fait de mon expérience professionnelle à Gavarnie) comme dans le domaine des sports de montagne, et la subvention ANRT constituaient des atouts suffisants pour le Syndicat Mixte Canigó Grand Site. Autrement dit, mon employeur n'avait pas d'attente précise vis-à-vis de la production finale que constitue le manuscrit de thèse. C'est la mission définie pour mon embauche qui représentait son principal intérêt. Cela a eu un impact direct sur la posture qui a été la mienne durant 3 ans, aussi bien dans le cadre professionnel que dans celui de la conduite de la thèse : partition artificielle d'une seule et unique manière de travailler. L'ensemble des partenaires et des acteurs avec qui j'ai été amené à travailler pour le Syndicat Mixte Canigó Grand Site me considérait d'abord comme un chargé d'études. Certains ne savaient même pas que je poursuivais une thèse en géographie-aménagement. Dans ce contexte, les filiations épistémologiques qui m'ont permis de me positionner sont un mélange de recherche action (BARRUE-PASTOR[23], KNAFOU[24]), d'observation participante

[22] BARRUE-PASTOR M., 2004.
[23] BARRUE-PASTOR M., BARRUE M., 1991.

et de participation observante (SIMOES[25]), selon les phases, les évènements et leur contexte, et selon mon niveau d'implication et d'engagement dans la structure.

Longtemps, l'issue de cette thèse me parue bien incertaine. Quel était fondamentalement l'objet de ma recherche ? Quelle(s) grande(s) question(s) guidai(en)t mon travail ? S'il semble s'agir d'interrogations ordinaires pour tout apprenti chercheur investi dans un travail de thèse, ces questionnements me semblent prendre une dimension différente en situation de thèse CIFRE. L'expérience professionnelle, en effet, alimente continuellement les données observables, réactualise quotidiennement les observations, imbrique aux mots et aux stratégies des habitudes, des routines, des actes, des corps en mouvements, des discussions a priori sans lien aucun avec l'activité à proprement parler, mais qui, tous assemblés, donnent une réalité difficilement décortiquable de l'activité professionnelle. Puis viennent les questions de fonds et le souhait d'utiliser toute cette expérience pour donner corps à une ingénierie territoriale, de l'intérieur. Donner à voir la relation entre un cadre technique, un cadre politique, un cadre administratif, formé par des hommes, des principes, qui ont chacun leurs lots de représentations et d'imaginaires concernant l'espace. Accepter de sortir des formats de recherches qui semblent me guider pour construire, à partir d'une expérience personnelle et professionnelle, une *ethno-géo-graphie* de l'action publique.

Pourtant, si l'expérience était à refaire, je ne la referai pas. Certains vivent l'expérience CIFRE comme une chance, pourquoi la vois-je seulement comme une contrainte ? Et quelles sont les conséquences de ce reniement sur mon travail ? La posture est, par principe, imposée par le terrain. Dans une CIFRE, la posture est fixée par l'employeur, volontairement ou indirectement… Dans mon cas, c'est le type de mission et la confidentialité du poste qui m'ont imposé la posture. J'ai mis du temps à le comprendre, puis à l'accepter. J'ai finalement choisi d'être le plus évasif et discret possible sur la posture de recherche, partant du fait que de toute façon « *ils savaient* » ce qu'étaient les sciences sociales et une thèse. Mais quoi qu'il en soit, j'ai été obligé de reconstruire ma posture de recherche et d'adapter ma méthode d'investigation : c'est ce qui m'a amené à choisir les approches ethnographiques. Cependant, la démarche d'objectivation participante m'amène à relever « *les « intérêts cachés qui s'y trouvent investis, les profits qu'ils promettent* »[26]. Comme par exemple la possibilité, au terme de ma démonstration, d'être identifié de manière originale dans le champ universitaire, sans pour autant me fermer définitivement les portes de l'action publique territoriale. Ainsi, les choix méthodologiques que j'ai fais ont directement été liés au fait d'être en CIFRE, tout en étant rattaché à un laboratoire interdisciplinaire particulièrement porté sur les méthodes qualitatives.

---

[24] KNAFOU R. (dir.), 1997.
[25] SIMOES A., 2007.
[26] BOURDIEU P., 1978, p. 68

3.2 Dispositif d'enquête et ethnographie de l'action publique territorialisée

3.2.1 La filiation avec la recherche-action : vers une approche minimale

Compte-tenu de ces questionnements relatifs à la posture de recherche, j'ai rapidement cherché à ancrer ce projet de thèse dans les principes de la recherche-action. Il s'agissait pour moi de partir de l'approche élaborée par Monique BARRUE-PASTOR[27] en tentant de l'adapter et de la prolonger à partir de mon expérience au SMCGS, la pertinence de la posture et de la méthodologie étant avant tout déterminées par l'objet de recherche lui-même et par le contexte dans lequel elle est effectuée.

La recherche-action est une méthode qui « *repose sur un double pari : pari de contribuer à la satisfaction d'une demande sociale ; pari d'enrichir la connaissance des dynamiques sociales et économiques en rompant avec la pratique de distanciation face au terrain, en participant à un processus concret de développement*[28] ». Ce double pari est également celui des conventions CIFRE. La relation étroite qui lie ce projet de thèse aux attentes du partenaire, le Syndicat Mixte Canigó Grand Site, va dans ce sens. Mais il faut relever combien ce double pari revêt une dimension particulière dans le cas des sciences sociales. « *En effet, le défi lancé à la recherche dans le domaine des sciences sociales est la maîtrise de la participation et de l'observation au point d'en faire un moyen de rénover les problématiques et les méthodologies. Et cela, à la fois par l'observation et le suivi permanent de l'opération et par une participation active qui nous place dans une position de synthèse liée à l'action revêtue d'un caractère expérimental. D'une certaine manière, la pratique est intégrée à l'objet étudié*[29] ». En articulant la finalité des sciences sociales et la finalité des sciences de l'ingénieur, le recours à la recherche-action permet de valoriser l'*interaction*, au sens strict d'*interdépendance*, entre la demande sociale et le domaine de la recherche. Il ne s'agit donc pas seulement de mettre les outils classiques (théoriques et méthodologiques) de la recherche en sciences sociales au service d'une commande, mais plutôt d'élaborer de nouveaux outils qui soient à la fois ceux de la recherche et ceux de l'action. C'est à ce niveau que la recherche-action est en rupture avec le modèle classique de la recherche en sciences sociales, notamment en géographie-aménagement et en sociologie. Ce modèle classique fait du chercheur un *observateur* placé à l'*extérieur* du terrain là où la recherche-action lui confère une position d'acteur agissant *dans* et *sur* le terrain. Il s'agit donc d'une nouvelle relation entre le chercheur, son terrain de recherche et ses partenaires. Cette nouvelle relation est relativement innovante dans le cadre d'une thèse en géographie-aménagement telle que nous la concevons. « *La situation ainsi créée comporte autant d'atouts que de contraintes nouvelles pour les chercheurs, insérés dans de nouvelles contradictions […]. La réussite semble dépendre de deux éléments : des conditions de la*

[27] BARRUE-PASTOR M., BARRUE M., 1991.; BARRUÉ-PASTOR M., 1989.
[28] BARRUE-PASTOR M., 1991, p. 38
[29] BARRUE-PASTOR M., 1991, p. 39

définition de l'objet de recherche, de la problématique et du terrain de l'intervention ; mais aussi de la cohérence d'ensemble du dispositif et de sa capacité à intégrer et à analyser les déterminants multidimensionnels en œuvre (sociaux, économiques, écologiques, techniques, culturels et politiques)[30] ».

Reste que la recherche-action n'est ni un domaine, ni une méthode de recherche clairement définie. Certains domaines de recherches se sont plus particulièrement investis dans des recherches-actions, au premier rang desquels figurent les sciences de l'éducation et de la didactique. Il existe une diversité d'approches s'en réclamant. Toutes ne partagent pas forcément le même fond théorique et méthodologique, en rapport au fait que chaque recherche-action naît d'une situation particulière : les personnes impliquées, les attentes exprimées, les besoins à combler déterminent largement les dispositifs méthodologiques choisis. La problématique même de chaque recherche-action engagée implique l'adoption de méthodes ajustées à la situation, au point « *qu'un non-spécialiste peut ne voir dans certaines d'entre elles ni plus ni moins que des relations d'expérience. Il peut, en conséquence, se demander à juste titre si ce qu'il lit relève de la recherche ou de l'analyse d'activités* »[31].

Il existe cependant plusieurs caractéristiques fondamentales que partage toute démarche de recherche-action, dont la principale : le fait que *« les acteurs concernés travaillent ensemble, « sur », « avec » et « pour » un terrain spécifique* », ce qui est une condition de possibilité même de la démarche[32] selon Marie-Renée VERSPIEREN. C'est la raison pour laquelle les recherches-actions produisent non seulement des connaissances mais « *des innovations sociales importantes* »[33].

Je m'arrêterai d'emblée sur cette caractéristique qui fait de la recherche-action un exercice de co-production de connaissances conduit par des acteurs-partenaires engagés dans une stratégie commune : « *la véritable recherche-action est celle qui poursuit conjointement deux objectifs : production de connaissances et changement de la réalité par l'action* »[34]. Celle-ci constitue une base minimale permettant de positionner mon travail : les 3 années passées en tant que doctorant-chargé d'études au SMCGS l'ont-elles été dans le cadre d'une recherche-action ? Assurément non. La filiation revendiquée avec les démarches de recherche-action ne repose ainsi que sur une base minimale. Je me retrouve en effet dans les références à une recherche-action « amputée », celle que pointe du doigt Marie-Renée VERSPIEREN lorsqu'elle désapprouve que certaines recherches-actions servent avant tout de « *transcription de pratiques, au mieux de réflexion sur cette pratique, ce qu'elle n'est pas, tout au moins pas seulement* (…) *Il existe aussi une forme de recherche-action où le chercheur se rapproche des acteurs pour obtenir d'eux des informations de première main, au plus près de la source. Ce chercheur, acteur « masqué », ne mène pas non plus une*

30 BARRUE-PASTOR M., 1991, p. 38
31 VERSPIEREN M-R., 2002, p. 2 (pagination de la version électronique)
32 VERSPIEREN M-R., 2002, p. 1 (pagination de la version électronique)
33 VERSPIEREN M-R., 2002, p. 1 (pagination de la version électronique)
34 VERSPIEREN M-R., 2002, p. 2 (pagination de la version électronique)

véritable recherche-action dans le sens où nous l'entendons, puisqu'il se sert des praticiens comme l'on se sert d'informateurs dans d'autres lieux... Il n'est pas, à proprement parlé, acteur-chercheur sur une pratique à laquelle il est mêlé, ou à laquelle il se mêle »[35]. Je me retrouve tout à fait dans les critiques formulées ici concernant la position ambigüe de cet acteur « masqué ». Je n'ai pourtant jamais volontairement porté de masque, mais il est évident que la plupart des relations que j'ai eues pendant 3 ans auprès d'une multitude d'interlocuteurs n'avait rien à voir avec le dispositif d'enquête d'un chercheur autonome ni d'une recherche-action fondée sur la collaboration entre l'action publique et le monde de la recherche. C'est la raison pour laquelle je peux me retrouver dans une approche minimaliste de la recherche-action, et que je me sens davantage proche d'une enquête ethnographique classique.

3.2.2 De la recherche-action à l'enquête ethnographique : quelle réflexivité ?

Ainsi, il paraît essentiel de préciser les outils méthodologiques qui seront mobilisés dans cette thèse et d'expliciter la manière dont nous les utiliserons. En effet, « *les méthodes d'interprétation des résultats ne peuvent être celles qui sont utilisées dans les situations de recherche classique. Dans ce contexte, les avancées se font par tâtonnement et avec modestie*[36] *»*. C'est la raison pour laquelle notre méthodologie mobilise trois grands types d'information : de l'écrit, de la parole, des pratiques.

En outre, les principes de la recherche-action, même dans une approche minimale, imposent que le statut des matériaux de recherche soit clairement défini. La cohérence de l'ensemble du dispositif repose elle-même sur la cohérence de ces matériaux puisque le statut qui leur est accordé dans une recherche classique n'est plus valide ici. Si l'on prend le cas d'un document de planification tel qu'un plan de gestion par exemple, cela constitue généralement un matériau d'analyse de discours très riche et particulièrement utilisé pour la recherche en géographie-aménagement. Mais que devient la pertinence de cette source lorsque le chercheur lui-même participe à sa réalisation ? Au-delà de la question de la pertinence, cette question a le mérite d'insister sur les atouts et les contraintes de la recherche-action qui n'a ni le même objet, ni les mêmes outils que la recherche classique. Mais ce qui paraît être un handicap peut se révéler être un atout dans la mesure où la participation et l'implication directe dans un processus en temps réel permet de mobiliser des sources et des matériaux inédits pour la recherche. Comme le souligne Alexandre MOINE, « *une difficulté majeure, lorsque l'on considère les systèmes d'action, réside dans le fait qu'une grande partie des relations sont informelles et constituent le cœur du système alors que les relations formelles n'ont qu'une faible importance. Il en ressort bien entendu une très*

[35] VERSPIEREN M-R., 2002, p. 2 (pagination de la version électronique)
[36] BARRUE-PASTOR M., 1991, p. 39

grande difficulté à appréhender un système d'action »[37]. La recherche-action permet d'intégrer ces relations informelles dans la réflexion et, ainsi, de mieux comprendre les relations formelles et le système d'action dans sa globalité. C'est dans cet objectif que nous avons construit notre dispositif.

3.2.3 Le dispositif d'enquête bricolé et la diversité des matériaux recueillis

De manière générale, le dispositif d'enquête sur lequel repose cette thèse correspond à la démarche ethnographique telle que l'a théorisée Olivier DE SARDAN dans un de ses articles phares intitulé « *La politique de terrain : sur la production des données en anthropologie* »[38]. Laurent BERGER rappelle qu'une ethnographie de terrain permet de rapporter deux types de traces matérielles : des documents et des intuitions[39]. Ce dispositif d'enquête permet plus particulièrement de rapporter un journal de bord (chronologie des évènements vécus), un fichier linguistique, des cartes, des croquis, des photos, des textes, des protocoles d'entretien, des carnets de terrain remplis d'observations et d'énoncés saisis au vol, des savoir-faire locaux, etc.[40]. Se pose alors la question de l'hétérogénéité des matériaux recueillis et de leur traitement. Pour autant, Olivier DE SARDAN fait de cette caractéristique de l'enquête au long cours une valeur-ajoutée essentielle pour l'appréhension de certaines problématiques, idée que j'emprunte et que je transfère pour l'analyse de l'action publique et des processus de patrimonialisation.

Dans cet élan, Olivier DE SARDAN qualifie l'enquête ethnographique comme étant « polymorphique »[41]. Cela signifie qu'une enquête ethnographique est construite sur le principe même d'articulation de plusieurs techniques d'investigations[42]. Je ne suis pas certain que l'anthropologie ait l'exclusivité de cette caractéristique. Selon leur terrain et leurs objets de recherches, chaque enquête profondément ancrée dans les sciences humaines et sociales implique de combiner différents matériaux : les géographes desquels je me sens proche (ceux qui se revendiquent, grosso modo, de la géographie sociale) se basent depuis longtemps sur le questionnaire ou l'entretien (oralité), le commentaire et l'analyse de documents (écrit), la cartographie, la photographie, les croquis, etc. Si Olivier DE SARDAN attache autant d'importance au caractère polymorphique de l'enquête ethnographique, c'est parce que celle-ci est faite de variations inductives et de réagencements théoriques et méthodologiques qui le rende indispensable. Quoi qu'il en soit, le caractère « polymorphique » de l'enquête ethnographique est le plus souvent hiérarchisé : Laurent BERGER parle de caractère « barycentré » pour préciser le fait qu'elle repose plus

[37] MOINE A., 2006, p. 124
[38] SARDAN (de) O., 1995.
[39] BERGER L., 2005, p. 87
[40] BERGER L., 2005, p. 87
[41] SARDAN (de) O., 1995
[42] BERGER L., 2005, p. 87

particulièrement sur une technique d'investigation privilégiée qui oriente toutes les autres techniques « *pour sa propre productivité* »[43].

L'enquête menée au sein du SMCGS et du massif du Canigó s'accommode particulièrement bien de cette approche. Celle-ci est en effet polymorphique et barycentrée :

- Polymorphique, car les matériaux retenus relèvent de l'observation, du recueil de données, de la participation, de l'analyse de textes, etc. ;
- Barycentrée, car cette thèse s'appuie, plus particulièrement, sur la description ethnographique et l'observation directe relatée dans un carnet de terrain.

3.2.4 Quatre grandes formes de production de données : description des matériaux de la thèse

Nous avons vu que l'enquête de type ethnographique consistait en un bricolage progressif et évolutif. Nous avons plus particulièrement relevé combien le temps long de cette thèse, 3 années, avait connu différentes phases méthodologiques. Il convient néanmoins, au moment de la rédaction finale, de rendre compte des différentes manières que j'ai utilisées pour recueillir des matériaux et comprendre les processus de patrimonialisation. C'est la raison pour laquelle la partie introduite ici s'appuie principalement sur « *La politique du terrain* » d'Olivier DE SARDAN et sur l'adaptation qu'en fait Laurent BERGER dans « *Les nouvelles ethnologies* », ces deux propositions constituant le socle de référence m'ayant permis de recentrer mes observations durant les 3 années d'enquête. Je reprends ainsi plus précisément à mon compte l'idée que « *l'enquête de terrain, ou enquête ethnographique, ou enquête socio-anthropologique, repose très schématiquement sur la combinaison de quatre grandes formes de production de données : l'observation participante (l'insertion prolongée de l'enquêteur dans le milieu de vie des enquêtes), l'entretien (les interactions discursives délibérément suscitées par le chercheur), les procédés de recension (le recours à des dispositifs construits d'investigation systématique), et la collecte de sources écrites* »[44]. Tout en prenant soin de les discuter, je me baserai donc sur la distinction de ces 4 formes de production de données pour préciser ma propre méthodologie.

A. La participation-observante et le Carnet de terrain

L'observation participante constitue sans aucun doute la principale caractéristique de l'enquête de type ethnographique. Ma situation de chargé d'études, au sens d'employé d'une structure administrative et politique produisant de la localité, m'a immédiatement conduit à

[43] BERGER L., 2005, p. 87
[44] SARDAN (de) O., 1995, p. 3 (pagination de la version électronique)

m'intéresser à ce type de production de donnée. C'est d'ailleurs par l'observation participante que je me suis progressivement et plus largement tourné vers l'ethnologie.

B. Entre observation participante et participation observante : le dispositif d'enquête

Le terme d'observation participante a souvent été discuté et remis en cause. Il apparaît symptomatique que la plupart des nouvelles thèses soutenues en doctorat de géographie intègrent l'observation participante dans leur dispositif méthodologique pour rendre compte de la présence du chercheur dans des réunions, des commissions, des manifestations, des évènements de tout ordre. Sans contester la pertinence de ces observations, il me semble néanmoins nécessaire de revenir à une définition classique et quelque peu rigide de l'observation pertinente : « *Peu importe si l'expression, souvent contestée, est heureuse ou non. Ce qu'elle connote est relativement clair. Par un séjour prolongé chez ceux auprès de qui il enquête (et par l'apprentissage de la langue locale si celle-ci lui est inconnue), l'anthropologue se frotte en chair et en os à la réalité qu'il entend étudier. Il peut ainsi l'observer, sinon « de l'intérieur » au sens strict, du moins au plus près de ceux qui la vivent, et en interaction permanente avec eux* »[45]. L'observation participante se définie donc avant tout par la longue durée de la présence *in situ*, durée qui permet l'acquisition de codes/normes contextualisées (apprentissage) et la confrontation aux réalités matérielles/ immatérielles de son terrain. L'observation participante se définie ensuite par l'interaction permanente entre l'enquêteur et la société – ou système d'acteurs – qu'il s'est donné pour objet de recherche. Cela suppose donc que le chercheur, « *au-delà de sa position de simple témoin, participe pleinement à la production des évènements, des conversations et des activités y ayant lieu*[46] ».

Au regard de ces deux principales caractéristiques, temps long de l'immersion et intégration/participation active du chercheur, cette thèse correspond pleinement aux canons de l'observation participante puisqu'elle fut longue et largement impliquée… peut être trop. En effet, l'observation participante est le plus souvent présentée en tant que procédé de recueil de données précisément circonscrit. Or cela n'a pas toujours été le cas dans le cadre de cette thèse et de ce contrat CIFRE. Quelle est, par exemple, la représentation la plus pertinente pour quantifier cette méthode ?

[45] SARDAN (de) O., 1995, p. 3 (pagination de la version électronique)
[46] BERGER L., 2005, p. 88

ENCART 2 - Deux manières de quantifier l'observation participante

Selon le temps de présence *in situ* : **78 semaines (mais 312 jours)**

Après des débuts irréguliers ayant très largement été dominés par un temps de présence au SMCGS à Prades, l'organisation de mon temps de travail s'est équilibrée à la fin du printemps 2008 sur la base d'une alternance entre une semaine au SMCGS (Prades) et une semaine en laboratoire de recherche (Toulouse).

Cela correspond donc annuellement à 52/2 = 26 semaines de présence au SMCGS, soit : 26 x 3 = **78 semaines** de présence *in situ* (en 3 ans)
Néanmoins, considérant qu'à partir du printemps 2008, j'effectuais mes 35 heures hebdomadaires contractuelles sur 4 jours seulement, le nombre de jours de présence *in situ* peut être estimé à : 78 x 4 = **312 jours** de présence *in situ* (en 3 ans)

Selon la durée du contrat : **3 ans (du 2 juillet 2007 au 1er juillet 2010)**

L'observation participante se limite-elle au temps de présence *in situ* ? Car en tant que chargé d'études engagé dans la structure auprès de son directeur, ma « participation », mon « immersion » et les « interactions » ne se sont pas limités au temps de présence à Prades. Depuis Toulouse, nos relations restaient quasi quotidiennes, que ce soit par mail ou par téléphone. Des imprévus dans le calendrier, des aléas administratifs, des décisions de dernière minute, bref la vie quotidienne de la structure a animé mes journées durant 3 années. Je vivais en continu, depuis Toulouse, ce qui se passait à Prades et dans les Pyrénées-Orientales. Combien de

La question de la quantification de l'observation participante renvoie à second problème : celui de l'activation de l'observation à proprement parlé. Autrement dit, le temps de présence *in situ* ne peut être considéré comme étant totalement un temps durant lequel le chercheur ne sort absolument pas de son rôle d'enquêteur. Il me paraît ici absolument nécessaire d'affirmer que les 3 années passées en tant que chargé d'études ne peuvent être considérées à 100 % comme de l'observation participante. Ces temps de présence et d'immersion qui ne sont pas activement soumis par l'enquêteur à sa grille d'observation mais sont tout simplement vécus ne sont pas pour autant perdu. Olivier De SARDAN distingue artificiellement deux types de situation : « *celles qui relèvent de l'observation (le chercheur est témoin) et celles qui relèvent de l'interaction (le chercheur est co-acteur). Les situations ordinaires combinent selon des dosages divers l'une et l'autre composantes* »[47].

[47] SARDAN (de) O., 1995, p. 3

Ce découpage est donc basé sur le niveau d'implication du chercheur dans la situation vécue. Il ne correspond donc pas totalement à notre souci exprimé plus haut et qui concerne l'activation, par le chercheur lui-même, d'un certain niveau d'observation, qu'il soit ou non en interaction directe. Disons plus simplement que là où Olivier DE SARDAN semble implicitement estimer que la présence de l'enquêteur sur le terrain est en soi un moment d'observation participante, je ne considère pas que l'ensemble des 3 années passées en tant que chargé d'études du SMCGS représentent 3 années d'observation participante. Constatant cela dans le courant de mon contrat, j'ai pensé que la nuance introduite par la notion de « participation-observante » proposée par Aquilès SIMOES dans sa thèse permettait de mieux cerner la méthode de travail adoptée dans cette recherche[48]. « *Ce mot composé traduit notre engagement en tant qu'acteur dans le terrain qui a produit notre objet d'étude. En fait, notre problématique d'étude découle de la participation effective dans le processus de développement ; l'engagement est situé « avant », « pendant » et « après » ce travail de recherche* »[49]. C'est principalement autour de la question de l'engagement que la participation-observante est un type d'observation participante particulier. Aquilès SIMOES caractérise d'ailleurs la participation-observante par la « *formulation d'une problématique située* »[50], l'importance donnée à « *l'opportunité* »[51] et l'adoption de « *démarches hétérodoxes d'analyse* »[52]. La problématique de recherche n'est pas seulement évolutive pendant la longue durée de l'enquête, elle surgit en quelque sorte du terrain dès ses premiers balbutiements et demeure à l'esprit du chercheur au-delà du temps propre de l'enquête. Il me semble ainsi que l'observation participante théorisée par les anthropologues correspond davantage à un protocole de recherche plus fortement fondé sur l'interculturel et la distance entre le terrain du chercheur et son propre milieu de vie. Notre approche demeure cependant une ethnographie des plus ordinaires, fondée sur le fait qu'il s'agit avant tout d'une « *expérience personnelle de la société étudiée* »[53].

[48] SIMOES A., 2007.
[49] SIMOES A., 2007, p. 31
[50] SIMOES A., 2007, p. 31
[51] SIMOES A., 2007, p. 31
[52] SIMOES A., 2007, p. 32
[53] COPANS J., 1996, p. 18

ENCART 3- L'organisation du dispositif d'observation directe de l'action publique territorialisée (adapté de ARBORIO & FOURNIER[54])

Trois objectifs d'observation :

- Mettre en évidence le cadre contraignant et normatif des situations
- Révéler les ressources que les acteurs mobilisent dans leur pratique
- Recueillir le sens que les acteurs donnent à leur pratique

Trois cibles particulières :

- l'examen détaillé de scènes de vie sociales et professionnelles
- la décomposition d'évènements/de dossiers particuliers
- le repérage d'enchainements d'action …
  - … amenant les acteurs à utiliser des objets divers (documentation, Internet, archives, etc.)
  - … amenant les acteurs à des situations d'interaction avec d'autres

Deux temps forts d'observation :

- pendant la pratique …
  - … dans des propos en situation (mots qui accompagnent la pratique)
  - … dans les attitudes d'engagement qui accompagnent la pratique (sérieux, décontraction, etc.)
  - … dans les signes des sentiments éprouvés par les acteurs en situation (satisfaction, déception, agacement, etc.)
- en dehors de la pratique, dans les commentaires (ce qui est dit, à qui, sur quel ton)

Deux ensembles de description :

- l'occupation du temps :
  - consacré à la pratique
  - passé à la préparer
  - passé à la commenter
  - contraint qui l'entoure
- l'occupation de l'espace :
  - parcouru dans la pratique
  - ordonné pour la pratique elle-même
  - disponible pour d'autres usages
  - portant des marques d'appropriation par les pratiquants

Les lieux de l'observation :

- Scènes de la vie sociale détaillées
- Enchaînement d'actions
- Situations des acteurs en interaction
- Propos en situation
- Commentaire « off »
- Mais aussi description spatiale
- Recension

Les carnets de terrain et les matériaux recueillis par la participation-observante

[54] ARBORIO A.-M., FOURNIER P., 2005.

La tenue de carnet de terrain est une pratique qui semble aujourd'hui s'être généralisée dans les recherches en sciences sociales. Que l'on soit géographe, sociologue, ethnologue, politiste, etc., il est effectivement pratique de conserver sur soi un cahier permettant de consigner différentes observations, idées, mots ou expressions relevées sur le terrain. Son contenu constitue un « pense-bête » indispensable et permet de faire progresser la recherche de manière cumulative. Mais dans le cadre d'une enquête de type ethnographique, le carnet de terrain prend une autre dimension : il n'est plus seulement un « pense-bête », il est un matériau pour la recherche lui-même. Son contenu peut partiellement être proche du carnet de terrain « pense-bête » puisqu'il contient également des observations et/ou des faits avant tout notés dans l'objectif de ne pas les oublier, mais il ne s'y limite pas. Dans le carnet de terrain de l'enquête ethnographique, le chercheur « *consigne systématiquement ce qu'il voit et ce qu'il entend. D'où l'importance de ces carnets : seul ce qui est écrit existera ultérieurement comme données, fera fonction de corpus, et pourra être ensuite dépouillé, traité, restitué* »[55].

L'hétérogénéité de ce qui peut être considéré comme carnet de terrain mérite d'être relevée dans le cadre de l'explicitation méthodologique de cette thèse. En effet, si j'ai passé ces trois dernières années en tant que chargé d'études avec un cahier dans la poche de ma veste ou de mon sac, il serait abusif de considérer qu'il a toujours été un carnet de terrain au sens de l'enquête ethnographique. En 2007, mes premiers carnets correspondent davantage à ce que j'appelais précédemment des « carnets pense-bêtes ». Ils ne contiennent quasiment aucune description, regorgent de questionnements et de pistes de recherches extrapolées à partir de courtes situations professionnelles et listent des informations de tout ordre, relevées ici ou là, dans un article de presse, une discussion, etc. Ces premiers carnets rendent néanmoins compte d'une volonté de s'astreindre à la tâche besogneuse que constitue sa tenue mais révèlent un manque de maîtrise de l'outil lui-même et l'absence de soucis de traitement futur de son contenu. Ayant tardivement pris conscience de l'enjeu que constituaient ces carnets et réalisant progressivement, au fil des mois, qu'il me faudrait me glisser dans la peau d'un ethnologue en adoptant ses outils, j'ai commencé à étoffer mes notes en diversifiant leur nature et leur statut. Le carnet commencé au mois d'avril 2008 contient, en première page, un mémo m'incitant à décrire, afin d'en prendre l'habitude. Ce carnet est le premier que je puisse considérer en tant que véritable carnet de type ethnographique. Avec un peu de recul, la masse d'information et de données qui le compose semble confuse. Ce n'est que dans ses dernières pages, donc à partir du mois d'octobre 2008, qu'apparaît un système de classement des notes rédigées : celui-ci sera finalement utilisé dans l'ensemble des carnets suivants, et ce jusqu'à la fin du contrat (ainsi qu'à sa suite comme nous le verrons). Le système de classement, utilisé à l'intérieur du carnet et qui constitue une base pour l'analyse qui en est ensuite extraite, s'inspire très fortement des propositions de Anne-Marie ARBORIO et Pierre FOURNIER[56] : il permet de rendre compte

[55] SARDAN (de) O, 1995, p. 3
[56] ARBORIO A-M., FOURNIER P., 2005, p. 45

de la diversité des notes écrites, mais également de l'hétérogénéité des objectifs d'observations qui en dépendent.

ENCART 4 - Types de notes contenues dans mes carnets de terrain (adapté de ARBORIO & FOURNIER[57])

Mes carnets de terrains contiennent 4 types de notes distinctes :

- **Les notes descriptives** décrivent des lieux ou des personnes, rendent compte de récits d'évènements, d'interactions, de propos/commentaires pris sur le vif. Dans mon cas, elles contiennent également les « notes repères » qui sont notées sur le vif comme « pense-bête » à remobiliser par la suite ;

- **Les réflexions personnelles** rendent compte de mon propre vécu de chargé de mission-doctorant, de mes impressions/réactions à diverses situations ;

- **Les notes prospectives** rassemblent des idées notées après la journée de travail ou pendant des moments de repos, des pistes d'observation à explorer le lendemain, des lectures à approfondir par la suite ;

- **Les notes d'analyse** tentent de relier l'observation à la problématique de recherche générale. Elles sont généralement déployées après quelques notes descriptives exploitées pour validation immédiate. Bien qu'elles soient provisoires, ces analyses sont très présentes dans mes carnets de terrain.

C. Les entretiens thématiques

Si l'observation participante est au centre de mon enquête de type ethnographique, celle-ci a bien entendu été associée à la conduite d'entretiens thématiques. Cette technique d'investigation s'est aujourd'hui généralisée dans la plupart des sciences sociales. C'est tout particulièrement le cas d'un certain type de recherches en géographie (sociale, culturelle, politique, etc.) qui fait des entretiens l'un de ces principaux outils méthodologiques.

Issu d'une formation doctorale privilégiant fortement ce type d'outil, j'ai commencé cette thèse en étant persuadé que l'entretien serait ma principale technique d'enquête. Mais cette certitude a été remise en cause par mes premiers mois passés au SMCGS en tant que chargé d'études-doctorant. J'ai rapidement compris que les entretiens n'étaient peut être pas le meilleur outil de recueil de données, compte tenu du biais qui pouvait exister entre moi-même et les enquêtés, la plupart étant des partenaires du SMCGS impliqués dans l'opération Grand Site. J'avais à faire à eux régulièrement, en tant que technicien du SMCGS, porteur d'une parole fidèle aux décisions de l'exécutif et défendant des stratégies

[57] ARBORIO A-M., FOURNIER P., 2005.

précises avec lesquelles ils pouvaient tout à fait être en désaccord. Comment pouvais-je les solliciter, quelques jours après, pour bénéficier d'un moment privilégier d'empathie et d'échanges constructifs ? Je n'ai pas su faire cette démarche, même si j'ai essayé à quelques reprises. Chacune de ces occasions m'a donné l'inconfortable impression d'être en situation de double-jeu et de falsification de la relation. Mais c'est la piètre qualité du discours recueilli qui m'a définitivement décidé de changer de méthode.
Peu d'entretiens semi-directifs (5 au total), conduits à la manière de Jean-Claude KAUFMANN[58] par exemple, ont été réalisés dans le cadre de cette thèse. Je n'ai donc pas mis en œuvre de technique d'exploitation particulière.

Par contre, j'ai procédé à de nombreux entretiens que je qualifierai d'entretiens « conversationnels ». Ces derniers se distinguent de l'entretien semi-directif et compréhensif évoqué plus haut par le cadre non formel et toujours différent de leur tenu. Ces entretiens conversationnels ont eu lieu en dehors de mes heures de travail principalement, auprès de personnes toutes investies dans la dynamique de l'Opération Grand Site depuis plus ou moins longtemps. Je n'ai posé aucun critère de choix sur ces personnes et ne prétend en aucun cas disposer d'un corpus solide. S'il me paraît important de signaler la tenue de ces entretiens conversationnels, c'est parce qu'ils ont pu jouer un rôle important dans la réorientation permanente de mon enquête.

Ces entretiens conversationnels se sont tenus au cours de repas à domicile, d'apéritifs, de randonnées, de trajets en voiture ou en train, avec des personnes dont j'appréciais la compagnie. Les questions qui me préoccupaient et dont je souhaitais discuter avec eux étaient annoncées d'emblée : « *Je voulais te voir parce que, dans le cadre de mes recherches, je ne comprends pas pourquoi …* » ou encore « *Qu'est-ce que tu penses de …, Je te demande cela car c'est un point qui me pose question* ».

Ces entretiens conversationnels ont également été l'occasion de recueillir de l'information factuelle : « *Vous pourriez me raconter comment s'est passé …* » ou « *Mais finalement, comment ce chantier a été réalisé ?* ». Néanmoins, j'ai toujours pris le soin de vérifier les données recueillies au cas où je les aurais introduites dans ce manuscrit. Quelle que soit leur précision, le recueil de données factuelles au cours d'entretiens conversationnels a constitué un indispensable aiguillon pour cette thèse.

L'intérêt de l'entretien conversationnel est de contourner, en grande partie, les dilemmes qui peuvent être rencontrés par le chercheur tels que Pierre BOURDIEU en rend compte concernant ses premières difficultés en tant qu'ethnographe en Kabylie : avec du recul, il se dit que les enquêtés devaient le prendre pour un « *ethnologue un peu naïf, plein de cette bonne volonté dérisoire qui le définit professionnellement : c'est un type de la ville, il est gentil, il a une bonne tête, il m'écoute, il est poli … En plus, il est français … En situation coloniale, on respecte cette espèce de respect… ceci dit, on a un rapport un peu protecteur :*

[58] KAUFMANN J-C., 2004.

on lui explique gentiment les valeurs officielles du groupe, l'honneur, tout ça … on ne va pas aller lui raconter les petites histoires qui sont pourtant l'essentiel »[59]. Les entretiens conversationnels que j'ai réalisés me paraissent avoir su contourner cette mise en cohérence de façade de la part de l'enquêté que l'on peut rencontrer en situation d'entretien. Pour autant, il ne s'agit pas ici de valoriser une technique par rapport à une autre, ni un type de donnée par rapport à l'autre : « *Il serait absurde de privilégier le discours ordinaire, que l'on peut tenir entre soit, comme le plus vrai, plus authentique, par rapport au discours formel, en forme, des situations extraordinaires, parmi lesquelles la relation, en forme, des situations extraordinaires, parmi lesquelles la relation d'enquête comme rapport avec un étranger. Les deux sont vrais.* »[60]. Il s'agit bien de considérer que chaque enquête nécessite un bricolage méthodologique adapté à ses objectifs et à ses conditions de possibilités mêmes. La personnalité du chercheur joue également un rôle décisif : je suis depuis longtemps persuadé qu'un autre doctorant, dans la même situation que moi, aurait tout à fait pu conduire des entretiens semi directifs classiques. C'est la raison pour laquelle j'ai précisé ne pas avoir « su » faire cela.

L'entretien conversationnel peut dérouter le partisan de la rigueur méthodologique. Mais je m'inscris dans une approche ethnographique qui valorise les réorientations théoriques, les questionnements méthodologiques, au point de considérer que ces différentes étapes sont porteuses de sens pour l'enquête elle-même. C'est la raison pour laquelle il me semble important de préciser ce qu'ont pu être ces entretiens particuliers. A l'issu de chacun d'eux, j'ai toujours procédé au compte rendu puis à l'analyse dans mon carnet de terrain, conformément à la méthodologie de classement esquissée plus haut. Contrairement à ce qu'il peut sembler, il n'est pas aisé de réaliser de véritables entretiens conversationnels qui alimentent la recherche. Il faut notamment bénéficier d'une immersion sur le terrain suffisamment longue et reconnue pour être en mesure d'accéder à un niveau de discussion élevé en tant qu'acteur impliqué. Réaliser une thèse CIFRE sur un terrain dans lequel je résidais quotidiennement m'a permis d'y accéder. Nouer des relations extraprofessionnelles, même de premier niveau, m'apparaît tout aussi indispensable. Idéalement, les entretiens conversationnels se distinguent des autres techniques d'entretiens car ils ne relèvent pas d'un jeu de rôle entre enquêté/enquêteur. Ils constituent plutôt un moment d'échange approfondi et de débats entre deux personnes livrant mutuellement leurs avis et leurs impressions. C'est la raison pour laquelle ils ne peuvent en aucun cas constituer un recueil de données brutes, mais jouent un rôle majeur dans la construction du raisonnement, l'enrichissement de la problématique et la réorientation des axes d'investigations que se fixe le chercheur.

[59] BOURDIEU P., MAMMERI M., 2003, p. 11
[60] BOURDIEU P., MAMMERI M., 2003.

D. Les procédés de recension

Ce que Laurent BERGER nomme les procédés de recension constitue tout simplement « *une palette de techniques de mesure, de comptage, ou de recensement d'éléments matériels incontournables à la réalisation d'activités spécifiques, et qui prennent principalement en ethnographie la forme de grilles d'observation, de cartes, de relevés de parcelle, de mesure du temps de travail et de pesage des quantités produites, de lexiques, de listes et d'inventaires matériels, de généalogies établies, etc.* »[61]. Ainsi présentés, l'intérêt des procédés de recension paraît relativement éloigné des données qui me sont nécessaire pour appréhender les processus de patrimonialisation. Je me suis pourtant inspiré de cette technique pour analyser certaines dimensions de ces processus dans le massif du Canigó, ce qui constitue in fine un matériau particulièrement riche et original qui sera restitué dans la troisième partie. J'ai plus particulièrement procédé à la recension de trois types d'éléments :

- Les réunions (et séminaires, formations, etc.) auxquelles le SMCGS participe ;
- Les projets programmés (réalisés ou non) par le SMCGS ;
- Les tâches professionnelles qui m'ont été confiées ;
- Les allers-venues de personnes autres que le personnel du SMCGS au sein de ses locaux.

Ces procédés m'ont permis de réaliser des fiches d'analyse en tout genre à partir desquelles la seconde partie de cette thèse a été construite.

E. La collecte de sources écrites/iconographiques

Quatrième type de matériau collecté, parler des sources écrites et iconographiques ne revient pas à traiter ici des nombreuses sources écrites que tout doctorant mobilise pour mettre en perspective son terrain et son enquête. Celles-ci sont indispensablement distillées tout au long du manuscrit.

Ce qu'il me semble au contraire nécessaire de préciser, c'est la nature d'un type de matériau particulier très largement mobilisé dans cette thèse : les comptes-rendus (de réunion, conseil d'administration, etc.) et les délibérations prises par les structures porteuses de projets de développement. En effet l'une des caractéristiques de cette thèse est de souvent travailler à partir de matériaux « techniques », c'est-à-dire de demandes subventions, notes, articles, études, etc. Tout cela constitue des matériaux originaux pour l'analyse de l'action publique territorialisée. Les recherches réalisées dans ce domaine ont l'habitude de travailler avec ce type de matériaux, mais il me semble que la perspective généralement adoptée mérite d'être questionnée compte tenu du type de discours que ces documents contiennent.

[61] BERGER L., 2005, p. 95

Tout cela constitue des matériaux en or pour l'analyse de l'action publique territorialisée car ils comportent à la fois les exigences techniques, de terrains, cherchent à répondre à des problématiques de gestion réelles, tout en incorporant des normes (vocabulaire choisi, etc.) qui renseignent la manière dont l'espace est aujourd'hui produit en partie par l'ingénierie et les normes de l'action publique. Il faut donc expliquer l'intérêt mais aussi les limites et notamment considérer ces matériaux **comme du discours,** relevant d'un certain registre de discours.

F. Le compte-rendu de réunion

Dans le cadre de mes fonctions de chargé d'études, j'ai moi-même été amené à rédiger de très nombreux comptes-rendus en tout genre. C'est la raison pour laquelle je me suis plus particulièrement interrogé sur le statut que le chercheur peut accorder à ces matériaux. En analysant ce qui caractérise ce type de discours, on accède non seulement au sens mais également aux régimes de justifications mobilisés par les acteurs qui ont la charge de rédiger ces comptes-rendus. Ainsi, nous allons voir qu'une fois menée, cette réflexion permet d'extraire davantage d'éléments qu'une simple lecture « factuelle » qui pourrait être faite de ces comptes-rendus.

Chaque production écrite a ses propres codes et ses propres normes. Pour sa part, un compte-rendu doit avant tout restituer le contenu des échanges qu'ont pu avoir plusieurs acteurs dans un cadre spatio-temporel précis. Il s'agit là d'une caractéristique fondamentale qui fait du compte-rendu de réunion un document lié à une scène d'action publique. Mais la restitution des propos doit être appréhendée comme un prolongement de la discussion et non pas comme une synthèse stricte. En effet, le compte-rendu est rédigé par l'un des acteurs qui détient, par la responsabilité de la rédaction d'un tel document, un avantage comparatif indiscutable. En détenant le *pouvoir de dire*, c'est à lui que revient l'interprétation finale de la forme et du fond des échanges tenus. Toute analyse de compte-rendu doit donc attacher une importance particulière à l'acteur qui en a fait la rédaction.

Un compte-rendu ne se limite donc pas à la restitution d'informations formelles et de décisions collectives. Il restitue également ce qu'un acteur dominant, qui a la charge de sa rédaction, considère comme étant important d'entériner par écrit. Le chercheur peut ainsi accéder à la hiérarchisation des enjeux faite par rédacteur. « *Le travail de l'ethnographe ne consiste pas seulement […] à collecter une moisson d'informations, mais à s'imprégner des thèmes obsessionnels d'une société, de ces idéaux, de ses angoisses. L'ethnographe est celui qui doit être capable de vivre en lui la tendance principale de la culture qu'il étudie* »[62].

En outre, mon expérience professionnelle et l'immersion dans une structure régulièrement rédactrice de ces documents invitent à appréhender le compte-rendu comme un processus

[62] LAPLANTINE F., 2002, p. 20

plutôt qu'un résultat. Le processus se décompose de différentes phases d'échanges et de validation du personnel technique puis politique, donc de réécritures, de reformulations, ce qui témoigne de l'importance accordée à la production de matériaux écrits dans l'ingénierie territoriale. La prise en compte de ce processus me permet ainsi d'accéder à la hiérarchisation des thèmes obsessionnels, car « *une des choses les plus difficiles […] est de savoir ce qui est important, ce qui est sérieux ou pas sérieux, la juste pondération des choses* »[63]. Un compte-rendu pourra ainsi être porteur d'une image tantôt apaisante tantôt concurrentielle entre les acteurs, selon les enjeux et la stratégie de l'acteur dominant. Certaines informations apparemment bénignes pourront être intégrées, afin de créer un antécédent et pouvoir justifier d'actions futures. Dans la mesure où il est envoyé aux administrations de tutelles, c'est un document politique, porteur d'une image que la structure rédactrice souhaite orienter.

En portant une attention particulière au statut des comptes-rendus rédigés entre 1960 et 2010 par des structures investis dans l'action publique sur le massif du Canigó, c'est l'évolution de l'action publique qui apparaît. Souvent rédigés par des secrétaires de Mairie et paraphés par les participants à l'issue même de la réunion, les comptes-rendus des années 1960 sont beaucoup moins consensuels (voire « creux ») que ceux rédigés aujourd'hui par des techniciens de l'ingénierie territoriale. Ils rendent compte de la vigueur des échanges et de l'affrontement des arguments. Cela n'est que très rarement le cas aujourd'hui, ce qui implique de bien cerner les limites de tels matériaux pour le chercheur pour en comprendre toute la richesse. Il faut donc considérer que ce qui est écrit dans un compte-rendu informe surtout sur « *ce qu'on estime devoir être écrit à un moment T* ». Soit parce que la structure en aura l'utilité et pourra y revenir, soit pour détourner l'enjeu de la réunion et « remplir », dire quelque chose, justifiant la réunion, etc. Il faut donc connaître les conditions de réalisation de ces comptes rendus. On peut ainsi estimer que les compte-rendus donnent accès à « *ce qu'il est convenu de dire et/ou d'entendre* », sans pour autant que ce soit quelque chose qui fasse consensus. Ces documents marquent ainsi souvent des avancées, des étapes, des prises de consciences de ce qui est stratégique ou pas. C'est en ce sens qu'ils sont révélateurs de la manière dont l'action publique se construit, et qu'analysés sur le long terme, ils permettent de comprendre l'action publique en construction sur un espace social donné.

G. La demande de subvention

Autre production écrite constituant un matériau original pour l'analyse de l'action publique territorialisée, les demandes de subventions reposent sur une construction de discours radicalement différente des comptes-rendus.

[63] BOURDIEU P., MAMMERI M., 2003, p. 11

L'observation directe et l'expérience professionnelle elle-même permettent de qualifier la demande de subvention comme l'un des piliers de l'ingénierie territoriale. De manière générale, c'est toute la question du financement des opérations et du fonctionnement qui constitue un élément central dans le quotidien de l'ingénierie territoriale. Je ne m'attarderai pas ici sur ces points pourtant porteurs de sens (notamment pour comprendre les systèmes d'acteurs et les rapports de force en présence). Je considère la demande de subvention comme un moment privilégié de tout ce long processus qu'est le financement de l'action, aussi bien du point de vue qualitatif que du point de vue quantitatif. Ne serait-ce que du point de vue du temps qui y est consacré à certaines périodes : la constitution des dossiers demandes peut occuper plusieurs techniciens de la structure pendant plusieurs jours successifs, voire plusieurs semaines.

Ce qui m'intéresse d'un point de vue qualitatif, c'est qu'une demande de subvention relève du domaine de la justification. Elle doit à la fois préciser pour convaincre et rester suffisamment évasive pour permettre au projet, qui n'est généralement pas abouti (compte tenu du fait que le financement est un préalable à sa conception même), de pouvoir évoluer et s'adapter au niveau de financement. La demande de subvention est donc porteuse de normes, et plus particulièrement de celles portées par le destinataire du dossier de subvention (le financeur potentiel). La structure demandeuse intègre dans son argumentaire les valeurs et les enjeux du financeur lui-même. Ces normes peuvent être contenues dans des documents de programmation, de planification ou de prospective. Chaque financeur peut avoir des ordres de justification différents, ce qui dépend notamment de la structuration des services qui réceptionnent les dossiers. Par exemple, une demande envoyée par le SMCGS sera conjointement traitée par la direction du « Tourisme » (service Economie & Emploi) au Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, tandis que les mêmes projets seront traités (et souvent financés) par la DREAL de la région au service « *Biodiversité, eau, paysage* ». Or on comprend bien que chacun de ces mondes professionnels a ses normes, ses valeurs, ses objectifs et pourtant chaque financeur doit trouver un intérêt particulier à soutenir tel ou tel projet. Cette situation quelque peu caricaturale a des conséquences importantes sur le portage de l'action publique territorialisée qui doit littéralement « mettre en récit » ses projets, ses actions, ses dossiers, afin de pouvoir « séduire » les financeurs et prétendre les réaliser.

Travailler avec des dossiers de demandes de subvention mérite d'être réaliser avec un angle d'attaque bien précis. Il m'est ainsi apparu que le chercheur ne doit considérer que le discours contenu dans ces dossiers renseigne seulement sur les éléments suivants :

- Il permet de préciser et de comprendre le système d'acteurs, avec toutes ses variations dominant/dominé qui paraît inhérente à l'interterritorialité en acte dans l'action publique territorialisée ;
- Il permet d'appréhender les ordres de justifications mobilisés pour séduire le financeur, donc d'accéder aux normes structurantes des acteurs financeurs.

Les demandes de subventions ne disent donc pas tant ce que la structure qui les porte attend comme résultat et poursuit comme objectif. Elle renseigne surtout sur ce que la structure demandeuse se sent dans l'obligation de dire auprès des financeurs potentiels. En ce sens, les dossiers de subventions permettent à la fois d'appréhender les grands paradigmes globaux (la durabilité par exemple) et les enjeux d'échelles qui sont au cœur de l'action publique (différents entre l'échelle départementale, pyrénéenne, régionale, interrégionale, nationale, etc.). Les demandes de subvention permettent ainsi de comprendre le processus de mise en récit qui est au cœur de la patrimonialisation d'un massif tel que le Canigó, mise en récit entre différents ordres de valeurs, régimes de justification et échelles d'enjeux.

H. La note de synthèse

Une note de synthèse est un document à usage strictement interne et contient donc tout un lot de contraintes liées à la confidentialité. Dans le cas de l'expérience professionnelle qui est la mienne, j'ai été amené à produire de nombreuses notes à destination du Président de la structure et/ou du directeur. Ces documents constituent des matériaux difficiles à intégrer dans un travail de thèse compte tenu du fait qu'ils ne sont pas « publics ». Mais leur intérêt me paraît important car ils développent un argumentaire à deux niveaux complémentaires :

- La note soumet à l'exécutif un positionnement général de la structure à partir des actions réalisées et qu'il faut défendre face au grand public. Elle permet donc d'accéder à un autre type de récit que celui des demandes de subventions notamment. Ici, la mise en récit associe les enjeux des projets aux priorités politiques et aux grands thèmes constitutifs du positionnement politique de l'exécutif lui-même ;
- A un autre niveau, la note doit permettre d'accéder à la quête de reconnaissance du technicien qui la rédige auprès de son exécutif. Cette mise en tension mérite d'être considérée à sa juste valeur dans la mesure où l'action publique est fortement marquée par les affinités personnelles des techniciens eux-mêmes, sans lesquelles il semble difficile de comprendre le processus de patrimonialisation à l'œuvre dans l'action publique territoriale. Nous savons en effet combien le développement local dépend, dans son ensemble, des personnalités qui le portent dans chaque territoire.

La complémentarité des ces deux niveaux d'appréhension des notes de synthèse réside dans la recherche de cohérence de l'action conduite sur le terrain. La mise en récit y est plus que jamais mise en cohérence. L'exécutif qui en est destinataire doit y trouver des faits, des données, des actions déjà réalisées qui justifient les nouveaux projets annoncés et la politique globale qui est menée, de manière plus générale, à l'échelle du territoire concerné.

I. Les supports de communication

Enfin, différents outils de communication ont également été mobilisés : articles de presse, articles revues « techniques », communications au sein de séminaires, panneaux signalétiques, brochures touristiques (produites par les collectivités locales), rapports d'activités, etc. Le statut de ces documents diffère d'un type à l'autre. Mais tous partagent un objectif : rendre visible, faire exister, marquer les esprits. C'est aussi bien le cas d'un article de presse que d'un rapport d'activités qui, d'usage plus intime, relève également d'un souci de justification de la politique menée par la structure qui le produit.

Une place particulière doit être réservée à tout ce qui relève de la signalétique d'information, d'orientation et de sensibilisation dont les gestionnaires d'espaces naturels se sont fait spécialistes. L'une des missions qui m'a été confiée durant trois années était justement de produire des supports de communication en tout genre. Sans développer le raisonnement à ce niveau, on notera donc qu'ils occupent un rôle crucial dans l'appropriation de l'espace par marquage[64] maitrisé et contrôlé par les structures qui ont le pouvoir de « dire » le patrimoine, l'espace, le territoire, l'identité, etc. On renverra également aux réflexions menées par Olivier VOIROL[65] sur le pouvoir des procédés de description (d'un paysage, d'un patrimoine, d'une histoire par exemple) pour insister sur la dimension idéologique de l'ensemble des supports de communication.

Conclusion : Retour sur le dispositif d'enquête

La présentation de la diversité des matériaux utilisés dans cette thèse peut servir à autre chose qu'à la seule description méthodologique. Une hypothèse fondamentale peut en effet être présentée à ce niveau : celle de la patrimonialisation comme « pathologie du social »[66].

Si la patrimonialisation se généralise notamment parce que les ordres de la protection et du développement se sont désormais imbriqués, c'est en grande partie parce que la protection elle-même est devenue une valeur-ajoutée pour le développement. Nous savons aujourd'hui l'avantage comparatif que représente la protection environnementale pour le secteur privé comme pour le secteur public. La grande avancée de l'avènement international de la durabilité depuis 1992 aura sans doute été d'imposer l'environnemental dans les stratégies de développement économique, territorial, etc. Si la protection de l'environnement a pu émerger, dans les années 1970, en opposition au modèle productiviste des Trente Glorieuses, le capitalisme contemporain a parfaitement su intégrer sa critique pour en faire un nouveau domaine de valorisation. Luc BOLTANSKI et Eve CHIAPELLO ont expliqué dès

[64] VESCHAMBRE V., 2008.
[65] VOIROL O., 2005.
[66] HONNETH A., 2006.

1999 comment le système capitaliste savait « digérer » sa critique pour mieux s'en nourrir et finalement s'étendre à partir d'elle[67]. La multiplication des labels et des normes de qualités industrielles comme territoriales traduisent cette tendance. Les signes de qualités dans le domaine des productions agricoles et agroalimentaires peuvent également être intégrés à ce vaste mouvement de reconnaissance et de distinction. Chaque fois, de nouveaux marchés se créent en fonction des labels obtenus. Tout ce qui relève de la labellisation constitue en ce sens un des horizons du capitalisme duquel même les initiatives équitables, solidaires et sociales ont bien du mal à s'extraire (le label Max Havelar crée une valeur ajoutée par exemple).

A leur tour, les territoires en tant que sujets politiques et administratifs participent pleinement à ce vaste mouvement de labellisation. Le paradigme de la qualité est une quête quotidienne pour les acteurs de l'action publique et cela d'autant plus que les exécutifs politiques sont engagés et identifiés en tant que tels. Autrement dit, le politique se doit aujourd'hui de participer à la course aux labels et aux signes de reconnaissance de qualité qui participent à la visibilité de son action et au rayonnement électoral. Je reviendrai plus largement sur ce processus dans la seconde partie à travers l'exemple de la démarche Grand Site et de la quête du label « Grand Site de France » dans le Massif du Canigó. Signes de qualité architecturale, environnementale, patrimoniale, classement des villes, des stations de ski, des régions, des départements, tout cela est à la fois cause et conséquence de l'interterritorialité et de la compétitivité. Mon objectif n'est pas d'en déterminer l'ordre des composantes et la compréhension mécanique de cette lame de fond. Il s'agit davantage de prendre la mesure de ce contexte particulier et relativement récent dans lequel se conduit l'action publique territorialisée.

Quelle est plus particulièrement la place des processus de patrimonialisation dans ce contexte ? Dans quelle mesure contribuent-ils à cette tendance ? La patrimonialisation s'inscrit-elle finalement dans le paradigme du développement en tant que « croyance moderne » basée sur la productivité et la recherche de croissance économique ? Ou bien permettent-ils l'émergence de nouveaux modèles ? C'est l'une des questions de fond qui anime la réflexion proposée dans cette thèse.

Si l'on se reporte à la posture d'observation du quotidien de l'action publique, les processus de patrimonialisation apparaissent surtout s'étendre à partir de procédés de mises en récit et de mises en scène. La mise en récit permet de se jouer d'une tension entre un pôle identitaire-mémoriel et un pôle compétitivité-distinction, considérant que ces deux pôles alimentent tour à tour cette mise en récit. Mais si l'on s'intéresse aux matériaux utilisés dans cette thèse, il apparaît une certaine forme de routinisation de la mise en patrimoine. Marc BREVIGLIERI nous aide à mieux comprendre l'idée de routine et ses conséquences. Il rappelle d'abord que « *la littérature sociologique développe deux principaux regards sur la « routine » : un regard critique, qui voit la routine comme portant atteinte à la liberté de*

[67] BOLTANSKI L., CHIAPELLO E., 1999.

l'acteur et soulève ainsi la question de la domination ; et un regard attentif au savoir pratique qui anime la routine, incluant alors l'environnement d'où elle émerge »[68]. Aujourd'hui totalement généralisée et généralisante (matériel/immatériel, exceptionnel/banal, naturel/culturel, etc.), la patrimonialisation se développe dans le cadre de procédures et de dispositifs que les techniciens ont la charge de mettre en œuvre. C'est la raison pour laquelle il paraît intéressant de se plonger dans leur travail, leurs missions et leurs productions pour comprendre ce qui alimente ces processus de patrimonialisation.

[68] BREVIGLIERI M., 2004, p. 18.

Partie 2
Ressorts, supports et figures de la patrimonialisation du « Grand Site » Canigó [1]

[1] En partie rédigés dans le cadre de mes fonctions professionnelles de chargé d'études-doctorant CIFRE, des extraits de cette seconde partie ont déjà été exploités dans les publications internes du Syndicat Mixte Canigó Grand Site.

Chapitre 4
La politique « Grand Site »

La première partie de cette thèse m'a permis de montrer que l'effervescence patrimoniale est en partie liée aux évolutions des politiques d'aménagement et de développement territorial et aux recompositions des structures porteuses de projets de territoire. Afin de mieux comprendre ces processus, nous proposons d'analyser dans une seconde partie l'une des politiques françaises qui nous semble le mieux illustrer ce propos : la politique « Grand Site ».

La politique « Grand Site » demeure mal connue et relativement marginale dans le paysage français des politiques publiques. Signe révélateur, il existe très peu de recherches qui s'y intéressent explicitement. Deux références récentes comblent partiellement ce vide : un article de Mélanie DUVAL et Christophe GAUCHON en 2007 et la thèse de Vincent BAWEDIN en 2009. Ces références sont récentes. Jusqu'alors, les seuls travaux portant qui se sont intéressés aux Grands Sites sont d'origines ministérielles : notes techniques, fiches descriptives, rapports, etc. Il faut dire que la notion de « politique Grand Site » est elle-même récente. On parlera d'ailleurs autant de démarche que de politique dans ce chapitre, car il n'est de politique « Grand Site » qu'à posteriori : c'est par l'accumulation d'outils opérationnels, d'expériences de terrain et de travaux de publications que la démarche Grand Site est progressivement devenue une « politique ». Cette ambigüité est à l'origine du choix d'encadrer « Grand Site » de guillemets, jusqu'au titre même de cette thèse[1].

4.1. Des sites classés aux « Grands Sites de France » : structuration et émergence d'une politique « patrimonialisante » engagée dans une quête de reconnaissance

4.1.1. Des sites classés comme principe de conservation « passive »

Avec la loi « *organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique* » présentée par le Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes le 21 avril 1906, la Troisième République fondait une politique de protection des paysages naturels. Elle prolongeait ainsi la politique de protection des monuments historiques lancée

[1] Cependant, pour le confort du lecteur, nous ne mettrons pas toujours ces guillemets qui alourdissent le corps du texte.

dès 1887, en projetant sur la nature la même démarche muséographique fondée sur une lecture picturale. Comme l'a montré Christophe GAUCHON[2] pour les Alpes du Nord, de nombreux sites naturels sont classés dès cette époque en montagne dans une logique de distinction touristique. Cette première initiative a été suivie par la loi du 2 mai 1930[3] qui constitue toujours l'assise juridique fondant la politique des sites en France. Cette politique centenaire a permis de classer plus de 2860 sites[4] (historiques et naturels) en France. Plusieurs publications récentes auxquelles nous renvoyons le lecteur ont analysé dans le détail le contenu et la mise en pratique de la politique des sites[5].

La politique des sites repose sur un principe de protection « défensive » : le classement – et dans une moindre mesure l'inscription – permet d'instaurer une veille sur le devenir des sites concernés, avec pour seul moyen d'action celui de contraindre et d'interdire certains projets susceptibles de modifier leur configuration. Avec les Opérations Grand Site, un nouveau principe est activé par l'Etat : celui d'une protection « active ». Face à ce qui est considéré comme de sérieuses menaces pour certains sites classés, l'Etat adopte une posture volontariste et met en place un nouveau dispositif de réhabilitation des sites. Ainsi, en constituant la fréquentation touristique en nouveau problème public, les Opérations Grand Site ouvrent une nouvelle approche entre protection et développement.

La politique des Grands Sites a longtemps eu pour seule légitimité la loi de 1906 sur les sites classés. C'est sans doute pour cela que le Réseau des Grands Sites de France (RGSF) s'est fortement mobilisé dans les célébrations du centenaire de cette loi pionnière pour la protection des monuments naturels et des sites. Le Président fondateur et la directrice du RGSF sont intervenus à la tribune pour illustrer l'une des évolutions contemporaines de la politique des sites classés que représentent les Grands Sites (OGS, label, etc.). Celle-ci a notamment permis de contraindre le sacro saint droit de propriété privée dans l'objectif de préserver les monuments naturels ou bâtis reconnus par la nation. Récemment, la filiation entre la politique des sites classés et les Grands Sites est notamment perceptible dans certaines formules du communiqué de presse publié par le RGSF à l'occasion du colloque organisé le 8 décembre 2006 par le Ministère de l'Ecologie intitulé « Centenaire de la protection des sites, une politique d'avenir ». Selon le RGSF, cet évènement avait pour objectif de rassembler « *la grande famille des protecteurs des sites* »[6], parmi lesquels « *les plus emblématiques d'entre eux, les Grands Sites, sont réunis au sein du Réseau des Grands Sites de France* »[7].

---

[2] GAUCHON C., 2002.

[3] Loi relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

[4] Chiffres du Ministère publiés au mois de mai 2011, developpement-durable.gouv.fr, 2011, réf. n°1

[5] On peut notamment citer GAUCHON C., 2002; MILIAN J., 2007; DUVAL M.& GAUCHON C., 2007; THIBAULT J-P., 2009 et le numéro spécial de la revue *Tourisme & Droit* n°89, 2007.

[6] grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°1.

[7] grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°1.

4.1.2. 1970's : La fréquentation touristique comme problème public et le passage à une protection « active »

On peut considérer qu'une nouvelle phase de la politique des sites classés est lancée avec l'apparition des *Grands Sites*. En 1976, la DATAR renouvelle la problématique des sites classés en se souciant de la fréquentation touristique de certains d'entre eux : le développement incontrôlé de structures d'aubaines – cabanes à frites, stationnements anarchiques, etc. – et la trop forte concentration de visiteurs sur des laps de temps brefs sont considérés en tant que menaces pour le devenir du site lui-même. L'idée que « *trop de tourisme tue le tourisme* » se répand : les dégradations paysagères liées au tourisme menacent la ressource touristique elle-même, c'est-à-dire l'ambiance, la renommée, l'icône paysagère que sont les sites concernés. Des régions entières dépendent économiquement de sites tels que la pointe de Raz, la Dune du Pilat, le Pont du Gard, etc. Ainsi, la relation entre tourisme et protection évolue. Le tourisme est appréhendé comme une menace pour les sites et les paysages, menace qu'il convient de limiter dans un objectif assumé : celui de maintenir la ressource en l'état. C'est donc à la fois *contre* et *pour* le tourisme que les grands sites sont lancés.

Les années 1970 sont caractérisées par la montée des sensibilités environnementales qui, dans le cas des zones de montagne tout particulièrement, sont indissociables des grandes opérations touristiques d'altitude lancées à cette même période. Jean-Paul BOZONNET et Bernard FISCHESSER évoquent à ce sujet une « *attitude manichéenne* » opposant systématiquement, « *en matière de développement touristique, la nature exploitée à celle protégée*[8] ». Il semble par ailleurs révélateur qu'un Ministère de l'environnement soit créé à cette époque en France, parallèlement aux grands travaux conduits sous l'égide de la DATAR et bientôt érigés en modèle de politique de développement pour le territoire national[9]. Dans cet élan, le Conservatoire du littoral est créé en 1975 et la loi relative à la protection de la nature, définissant notamment les modalités de création des Réserves naturelles, est votée en 1976. Selon Marc BOYER, « *la conservation de la nature face à l'impact du tourisme est le motif central de la création du Conservatoire du littoral français, de la loi Littoral et aussi de la loi Montagne et de la création des Parcs*[10] ». La relation entre les opérations d'aménagement touristique et ce qui relève de la protection de l'environnement s'avère particulièrement ténue. La figure du touriste devient progressivement synonyme de menace pour les espaces *naturels* : « *Tous ceux qui sont soucieux de défendre l'Environnement et de sauvegarder la Nature, dénoncent l'impact désastreux des hordes de touristes, les entreprises des promoteurs, la concentration des résidences de vacances très proches des littoraux, la construction de stations de ski de plus de vingt mille lits avec des barres et des tours qui surgissent dans l'alpage. Plus les mots*

[8] BOZONNET J-P., FISCHESSER B.,1985.
[9] ALVERGNE C., TAULELLE F., 2002.
[10] BOYER M., 2002, p. 398.

sont laids, mieux ils dénoncent les maux : bétonisation, touristification, sarcellisation[11] ». On relativisera néanmoins ces propos en rappelant que viennent également d'être créés les Parcs Naturels Régionaux (1967), dans lesquels le tourisme est considéré comme l'un des facteurs de dynamisme pour les zones rurales concernées.

C'est dans ce contexte de réactions variées au développement du tourisme, de la protection de l'environnement et du développement local que l'idée de Grand Site va émerger. Jean-Pierre THIBAULT, qui deviendra l'un des principaux acteurs de cette politique à partir des années 1990, considère qu'elle est « *la version française d'une réponse à la question internationale de la surfréquentation touristique*[12] ». Face au développement du tourisme qui caractérise les années 1970, l'Etat aurait ainsi été « *sollicité par les autorités locales pour réagir face à un double problème : d'une part, les doléances des habitants excédés par des visiteurs peu au fait des intérêts et des règles du monde rural, et, d'autre part, la banalisation croissante des sites emblématiques de notre pays par des équipements d'accueil, trop souvent de qualité médiocre*[13] ».

La politique des sites a évolué, ses référentiels aussi, modifiant partiellement ses objectifs. Une phase nouvelle s'est amorcée avec l'apparition du dispositif des *Grands Sites* dans les années 1970. La montée de la sensibilisation environnementale, caractéristique de cette époque a été indissociable des grandes opérations touristiques alors en cours, notamment dans les zones de montagne.

4.1.3. 1980's – 1990's : Une approche monumentale des sites naturels à « réhabiliter » au cas par cas

La problématique est nouvelle et spécifique. Le passage à une protection « active » a une conséquence essentielle pour l'action publique : les Opérations Grands Sites sont conçues pour que l'Etat donne les moyens aux pouvoirs locaux de gérer une situation ponctuelle qui a ses caractéristiques propres. La politique Grand Site est dès le départ une politique partenariale qui permet à l'Etat d'intervenir au cas par cas. Il s'agit là d'une innovation qui se développera dans les années 1990-2000 avec la généralisation de la contractualisation, des appels à projets, etc. Cette approche rompt radicalement avec les politiques environnementales précédentes, notamment celle des Parcs Nationaux.

L'Etat souhaite donc impulser une posture volontariste et si besoin encourager la réhabilitation des sites considérés comme étant dégradés. La fréquentation étant instituée comme un problème relevant à la fois de l'ingénierie touristique et de celle de la

[11] BOYER M., 2002, p. 397.
[12] THIBAULT J-P., 2009, p. 23.
[13] THIBAULT J-P., 2009, p. 20.

conservation, les OGS inaugurent une nouvelle approche dans la relation entre protection et développement. L'Etat veut mobiliser les acteurs concernés et leur donner les moyens de gérer ces situations. La Mission d'études rurales et urbaines (la MERU) réalise les premières études et dès 1976, un soutien financier est apporté à quelques sites pilotes, tels que Rocamadour, la Dune du Pilat et la Pointe du Raz[14]. Les OGS proprement dites sont par la suite créées sur cette base. Méthodologiquement, elles sont destinées aux sites « *retenus par l'inspecteur général chargé de coordonner l'opération en fonction des urgences mais surtout de la volonté locale d'y participer* »[15]. Un système de liste de sites à réhabiliter en priorité est alors mis en place. La première liste est publiée en 1978, sur laquelle figurent « *26 grands sites nationaux menacés* ». Des études sont lancées pour chacun d'eux, sur la base desquelles le Ministre de l'Environnement publiera officiellement en 1980 une liste de 15 grands sites prioritaires. De nouvelles listes seront publiées en 1981 et 1989, correspondant à chaque fois à de nouveaux sites sur lesquels l'Etat se dit prêt à intervenir de manière prioritaire (études ou réalisations)[16].

Contrairement aux Parcs Naturels Régionaux, aux Réserves Naturelles ou même au Conservatoire du Littoral créés à la même époque, les Opérations Grand Site ne sont pas conçues dans l'idée d'instaurer une nouvelle *couche* territoriale. Il s'agit seulement de lancer des programmes de réhabilitation d'envergure et de trouver un portage politique local suffisamment fédérateur pour être capable d'en assurer la gestion. « *L'OGS se présente avant tout comme une opération. Celle-ci vise à corriger certains dysfonctionnements observés sur des sites classés et faisant l'objet de fréquentation touristique considérée comme importante. A ce titre, il ne s'agit pas d'une mesure de protection entraînant son lot de servitudes supplémentaires mais d'un programme de réhabilitation* »[17]. Ce qui est considéré comme novateur en 1976, c'est de concevoir que la fréquentation d'un site naturel puisse être gérée comme le serait un monument historique : ses différents accès, ses zones de stationnement, les cheminements qui y mènent, ses entrées principales et secondaires, ses espaces de chalandise, sont méticuleusement recensés dans l'objectif d'être réorganisés. C'est la raison pour laquelle Vincent BAWEDIN relève que « *à leur lancement, les OGS concernaient des sites de faible surface et répondaient à une problématique précise, comme le déplacement d'un parking (ex. de la pointe du Raz et de la dune du Pilat)*[18] ». La notion d'accueil touristique permet, dans le cadre des OGS, de véritablement aménager les sites sur lesquels se rendent les visiteurs. L'OGS menée dans le Grand Site de la Pointe des Châteaux (Guadeloupe) en 2008 semble bien illustrer ce propos. Un des promontoires du site a ainsi été complètement réhabilité : chemin piétonnier, table d'orientation de qualité, rambardes adaptées, etc. Ce type d'aménagement est un modèle de ce qui se fait sur la plupart des sites touristiques. Les sites sont appréhendés en tant que systèmes d'espaces fonctionnels et complémentaires. Mais au-delà de quelques réalisations

[14] PILLAS A-F., 2005
[15] PILLAS A-F., 2005
[16] PILLAS A-F., 2005
[17] DUVAL M., GAUCHON G., 2007, p. 150.
[18] BAWEDIN V., 2009, p. 286.

ponctuelles, peu d'Opérations sont véritablement lancées au début des années 1980 et la mise en place d'un système de gestion concertée au niveau local se confrontera notamment à la problématique de la propriété foncière qui, contrairement aux monuments historiques, peut être particulièrement complexe dans les sites naturels. Plus de 300 propriétaires étaient concernés par le site classé de la pointe du Raz[19], par exemple.

L'impact relativement limité de cette politique à son lancement doit également être mis en relation avec les bouleversements politiques et institutionnels des années 1980 qui contribuent à contenir la dynamique ministérielle. Les lois de décentralisation bouleversent notamment le pouvoir et le rôle des collectivités locales qui deviennent progressivement initiatrices. Dans ce contexte, un nouveau type d'Opération Grand Site est conceptualisé puis inauguré en 1986 par le programme de réhabilitation de la Dune du Pilat, sur la côte Aquitaine. Cette nouvelle voie est confirmée en 1989 avec la publication d'une nouvelle liste de Grands Sites, garantie par « *de nouvelles bases financières, avec une approche renouant avec les concepts originels, une véritable relance est présentée en conseil des ministres et fait l'objet d'une campagne de communication en 1990* »[20]. Ainsi, considérant qu'un nombre important d'OGS est lancé à partir des années 1990, qui plus est dans un contexte de volontarisme de l'Etat particulièrement marqué dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire[21], c'est à partir de cette date que nous pouvons considérer que la politique des Grands Sites devient véritablement une politique de gestion des sites[22].

4.1.4 1990's : Relance et montée en puissance des Opérations Grand Site pour la rupture politique qu'elles apportent

Au-delà de l'augmentation quantitative liée au nombre croissant d'opérations conduites à partir des années 1990, c'est, qualitativement, une nouvelle période de re-conceptualisation des grands sites qui débute.

L'originalité des Opérations Grand Site était de n'être fondée sur aucune assise juridique[23], si ce n'est que pour entreprendre un tel programme de réhabilitation, un site devait avoir été préalablement classé au sens de la loi de 1930. Si les OGS n'apportent rien de nouveau du point de vue du droit opposable, dans quelle mesure constituent-elles une rupture dans l'itinéraire des sites concernés ?

---

19 PILLAS A-F., 2005

20 PILLAS A-F., 2005

21 Grand débat national sur l'aménagement du territoire en 1993, Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement du territoire en 1995, Loi d'orientation sur l'aménagement et le développement durable du territoire en 1997, etc.

22 Deux exemples caractéristiques de la dimension « opérationnelle » de la politique Grand Site sont présentés dans la planche photographique n°1 (p.182).

23 Cela a changé avec l'entrée du label GSDF dans le code de l'environnement en juillet 2010.

Au niveau local, du point de vue de la gestion de chaque site, nous sommes en accord avec Vincent BAWEDIN pour qui une Opération Grand Site est avant tout un outil politique[24]. Elle marque un retour du politique et une reprise en main par la puissance publique du devenir de certains espaces sur lesquels des efforts matériels, humains et financiers sont concentrés. Plusieurs études de cas, notamment celles qu'il mène sur la Baie de Somme et la Dune du Pilat, montrent bien que les OGS marquent une rupture, car elles permettent de lancer une nouvelle dynamique de gestion globale dans un système de gouvernance largement renouvelé. Nous verrons d'ailleurs que c'est dans ce sens qu'est considérée la signature de la première Opération Grand Site dans le massif du Canigó, le 11 juillet 2000. Autrement dit, on peut considérer que cet évènement constitue un changement radical de conception et de portage de l'action publique au niveau local. La problématique de gestion du site devient un objet politique nouveau qui recompose les rapports de force et permet à des acteurs de second plan de (re)venir au devant de la scène. Mais au-delà de quelques réalisations de sites, peu d'opérations sont véritablement engagées dans les années 1980, pour deux raisons principales. La première tient à ce que la mise en place d'un système de gestion concertée au niveau local s'est vite heurtée aux contraintes liées à la propriété foncière qui peut être particulièrement complexe dans les sites naturels[25]. La seconde tient aux bouleversements politiques et institutionnels des années 1980 qui ont modifié le pouvoir et le rôle des collectivités locales à partir de 1983 et freiné l'impulsion ministérielle. Par ailleurs, l'absence de reconnaissance juridique limite la portée d'une OGS qui ne peut être assimilée à un véritable outil de planification, tel un SCOT ou une charte de PNR. Les OGS ont dès le départ été conçues comme des démarches contractuelles et partenariales entre l'Etat et les collectivités locales. De fait, comme cela a été montré pour l'ensemble de la politique des sites en général, de nombreuses configurations sont possibles en fonction de l'appropriation qui en est faite localement[26].

4.1.5. Le besoin de redéfinir la politique des grands sites dans les années 2000

Dans les années 2000, une grande diversité de contextes et de situations, combinée à l'absence de précision juridique relative à la notion de Grand Site, ont conduit à une situation relativement confuse. Certains sites utilisent leur simple inscription sur l'une des listes de Grand Site comme distinction touristique, d'autres revendiquent l'appellation de « Grand Site » par le fait qu'ils aient lancé une Opération Grand Site, quelques autres considèrent enfin que leur adhésion (volontaire) au Réseau des Grands Sites de France leur permet de s'afficher en tant que « Grand Site de France » sans avoir engagé la moindre candidature au label « Grand Site de France ». Qui a le droit de s'afficher en tant que Grand Site ? En fonction de quels critères ? Maladroites ou abusives, chacune de ces utilisations de

[24] BAWEDIN V., 2009, p. 288.
[25] Par exemple plus de 300 propriétaires se partageaient le site classé de la Pointe du Raz (PILLAS A.F, 2005).
[26] MILIAN J., 2007.

l'appellation Grand Site révèle à la fois combien les collectivités locales sont aujourd'hui en quête de distinction touristique et que l'idée de « Grand Site » est particulièrement recherchée.

Cette situation a entrainé une certaine confusion que l'Etat a souhaité clarifier en essayant de redéfinir le sens même de la politique des Grands Sites et son contenu. Cet effort de précision avait aussi pour but de protéger la notion de « Grand Site » d'une trop grande généralisation qui aurait diminué son caractère honorifique. En 2005 le Ministère en charge des sites et des paysages a fait le bilan de l'ensemble de ses interventions et de la diversité des situations susceptibles d'être raccrochées à cette politique[27]. Cela a donné lieu à d'intéressantes reformulations concernant la définition de la politique des grands sites. Le Ministère estime désormais que « *les sites classés les plus renommés et les plus fréquentés font l'objet d'une politique spécifique impulsée par le ministère en charge des sites depuis une trentaine d'années, en partenariat avec les collectivités locales* », dans l'objectif de « *restaurer les sites qui subissent une forte fréquentation et* [d'] *élaborer des projets qui permettent de les gérer dans la durée*[28] ». Pour ce faire, l'Etat propose deux « outils » : les Opérations Grands Sites et le label Grand Site de France®[29]. Si l'on s'en tient à leur description formelle, ces deux outils paraissent aujourd'hui particulièrement complémentaires. Une Opération Grand site est ainsi présentée comme étant une « *démarche proposée par l'Etat aux collectivités territoriales pour répondre aux difficultés que posent l'accueil des visiteurs et l'entretien des sites classés de grande notoriété soumis à une forte fréquentation. Elle permet de définir et de mettre en œuvre un projet concerté de restauration, de préservation et de mise en valeur du territoire. Il s'agit de retrouver les qualités qui ont fait la renommée du site, mais aussi d'élaborer un projet qui permette d'en assurer la pérennité et de mettre en valeur le site dans toute sa diversité*[30] ». Il s'agit donc de répondre à une situation d'urgence et de poser les bases d'une gestion pérenne, laquelle pourra ensuite être distinguée par le label *Grand Site de France* ®. Créé par l'Etat « *pour reconnaître la qualité de la préservation et de la gestion d'un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation*[31] », son attribution est « *subordonnée à la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable*[32] ». L'OGS serait ainsi la phase opérationnelle de réorganisation de la configuration matérielle du site et de sa gouvernance, tandis que le label relève davantage d'une dynamique de projet de territoire garantissant la pérennité des évolutions apportées par l'Opération Grand Site.

---

[27] L'état des lieux des Opérations Grands Sites et des Grands Sites de France est aujourd'hui régulièrement actualisé. La liste publiée par le Ministère en juin 2011 est présentée en ANNEXE 5.

[28] developpement-durable.gouv.fr, 2011, réf. n°2.

[29] Le logo du label Grand Site de France est présenté dans la planche photographique n°1 (p.182).

[30] developpement-durable.gouv.fr, 2011, réf. n°3.

[31] developpement-durable.gouv.fr, 2011, réf. n°4

[32] developpement-durable.gouv.fr, 2011, réf. n°4 : « *Le label se matérialise par une marque déposée à l'Institut National de la Propriété Industrielle depuis 2002 par le ministère en charge des sites, à laquelle est attachée un règlement d'usage. Elle est attribuée au gestionnaire du site par décision ministérielle pour une période de six ans renouvelable et se caractérise par un logo spécifique ».*

A l'issue de ce bilan, le Ministère estime qu'« *un Grand Site est un territoire remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, dont la dimension nationale est reconnue par un classement d'une partie significative du territoire au titre de la loi de 1930, qui accueille un large public et nécessite une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour en conserver la valeur et l'attrait. On utilise couramment ce terme pour qualifier des territoires qui sont entrés dans une telle démarche*[33] ». On relèvera ici l'usage de la notion de *territoire* plus riche et complexe que celle de *paysage* employée jusqu'alors. Ce choix implique que le portage politique et la nécessaire « *démarche partenariale* » soient désormais constitutifs de l'idée de grand site au même titre que le paysage.

Aujourd'hui, plusieurs nouvelles Opérations Grand Site sont envisagées par des collectivités locales connaissant ponctuellement des problèmes de gestion et d'accueil du tourisme. Par effet d'entraînement, il peut notamment s'agir d'espaces relativement proches d'Opérations Grands Sites aujourd'hui achevées. C'est par exemple le cas de l'estuaire de la Charente et de l'Arsenal de Rochefort pour lequel les élus du Pays Rochefortais envisagent une démarche Grand Site sur le modèle du Marais Poitevin[34].

4.2. Les Grands Sites entre expertise, protection et développement

4.2.1 1990's – 2010's : Une politique réorientée par les réseaux d'experts

L'originalité de la politique Grands Sites réside dans la diversité de ses applications. A partir des années 1990 les ruptures conceptuelles, organisationnelles et politiques que peuvent apporter les OGS dans la gestion d'un site en font un objet hybride. Il peut correspondre parfois à une simple réhabilitation matérielle quand d'autres en font un véritable projet de territoire (Sainte-Victoire, Marais Poitevin, Massif du Canigó notamment).

Si l'on se place à un niveau national, il semble bien que l'absence de texte fondateur déterminant de manière générique les enjeux, les objectifs et les moyens que se fixe l'Etat à travers les Opérations Grand Site, ait aiguisé l'intérêt d'experts, de scientifiques, de privés et d'ONG spécialisées dans la protection des patrimoines naturels et culturels. Jean-Pierre THIBAULT et Anne VOURC'H fondent l'association « Chemins fragiles » en 1992. Cette initiative fait suite à une étude menée par Anne VOURC'H sur la réhabilitation de la Pointe du Raz pour le compte du bureau d'études URBANIS, site qui joue une nouvelle fois un rôle expérimental majeur dans la construction de la politique Grand Site. La Ministre de l'écologie reconnaîtra elle-même que « *cette association sera le noyau dur, à partir de 1996, d'un*

[33] developpement-durable.gouv.fr, 2011, réf. n°1.
[34] Labellisé « Grand Site de France » en 2010.

groupe de travail sur les grands sites de la section française de l'ICOMOS ». A cette date, la Direction de la Nature et des Paysages (DNP) du Ministère sollicite les experts de la section française de l'ICOMOS pour constituer un groupe de réflexion sur les Grands Sites. Deux années de réflexion collective permettent alors d'alimenter l'idée de Grand Site à partir du concept d' « esprit des lieux » qui devient central et les amène à identifier une communauté de problèmes de gestion des sites. Ces réflexions aboutissent à la tenue d'un premier séminaire qui se déroulera à la Pointe du Raz au mois de septembre 1997 et constitue un moment fondateur de la nouvelle dynamique de la politique des Grands Sites. En effet, c'est par l'intermédiaire d'évènements, de publications et de travaux menés par ce collectif d'expert que les OGS vont apporter une rupture conceptuelle qui alimentera l'action publique territorialisée et permettra une nouvelle mise en récit et en image des sites concernés.

Pour comprendre la trajectoire originale de la politique Grand Site, et notamment son épanouissement conceptuel novateur, il faut se pencher sur les relations qu'entretiennent ICOMOS-France et le RGSF. Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) a été créé en 1965. Son siège est à Paris. Il est composé de 84 Comités nationaux. Parmi eux, la section française de l'ICOMOS est née en 1972 sous la forme associative (loi 1901). Il s'agit d'une ONG internationale qui a pour objectif de sensibiliser aux richesses patrimoniales, naturelles et culturelles. Elle rassemble tout type de professionnels exerçant des responsabilités dans la gestion, la réhabilitation et la valorisation du patrimoine et des sites. Proche de l'UNESCO, l'ICOMOS « *est le conseiller scientifique et professionnel auprès du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO sur tous les aspects du patrimoine culturel. L'ICOMOS est plus particulièrement chargé de l'évaluation des biens culturels et mixtes en fonction du critère principal de "valeur universelle exceptionnelle" et des critères établis par la Convention du Patrimoine Mondial* »[35]. On relèvera ici que l'ICOMOS est expert sur les questions *culturelles* avant tout, ce qui, comme nous allons le voir, a des conséquences évidentes sur la conceptualisation de la politique des Grands Sites à laquelle cette organisation participe activement. De plus, cette spécialité *culturelle* représente pour ICOMOS une sorte de pré-carré dans la mesure où les questions relatives au patrimoine *naturel* sont du ressort de l'UICN, l'autre grand expert de l'UNESCO. Cette partition résulte du rapport de forces existant au moment de la signature de la convention de 1972, entre les conceptions européennes et américaines du patrimoine.

Comme le reconnaît son ancien Président[36] en 2004, « *le Réseau des Grands Sites de France doit beaucoup à ICOMOS, puisque sans ICOMOS, le RGSF n'existerait probablement pas ».* C'est en effet lors du colloque d'Arles, en mars 1999 qu'a émergé l'idée d'organiser une rencontre des organismes locaux qui gèrent des grands sites, réunion qui a eu lieu à l'initiative du ministère de l'Ecologie et du Développement durable au Domaine du Rayol, en décembre 1999. *« Notre Réseau y est né, et ICOMOS l'a porté sur les fonds*

[35] international.icomos.org, 2011, réf. n°1

[36] Même si nos observations ont constaté que c'est Anne VOURC'H qui écrit ses discours.

baptismaux[37] ». Selon lui, les rôles des deux associations sont complémentaires : « *ICOMOS développe une réflexion de fond sur le patrimoine, et RGSF sur les problèmes que les gestionnaires rencontrent au quotidien sur leur site. Ces rôles sont tout à fait complémentaires et s'enrichissent les uns les autres*[38] ». Cette distinction donnerait donc à voir une partition classique entre théorie et pratique. L'ICOMOS conduirait une « *réflexion théorique de fond* » quand le RGSF s'occuperait de la « *gestion pérenne* » légitimée par une communauté de praticiens.

L'étroite relation entretenue entre l'ICOMOS et le RGSF se traduit tout particulièrement par les publications spécialisées sur le sujet et l'organisation conjointe de manifestations scientifiques et techniques : « *Vaut le détour ! Les Grands Sites* » (1999), « *Accueil, aménagement et gestion dans les Grands Sites* » (2000), « *Grand Site et patrimoine mondial, quel accueil touristique ?* » (2001), « *Vivre dans un grand site, le pari du développement durable* » (2004), « *Petit traité des Grands Sites* » (2009) en sont des exemples probants. Leur collaboration n'est pas systématiquement officialisée, mais les membres d'ICOMOS-France ne manquent aucune assemblée générale ni une rencontre annuelle des Grands Sites. Ils se revendiquent d'ailleurs auteurs des principales réflexions sur la politique française des Grands Sites[39] qu'ils considèrent comme un laboratoire de la politique du patrimoine mondial.

La réussite de l'insertion du RGSF dans les réseaux nationaux et internationaux se traduit également par la remise de la Légion d'Honneur à Anne VOURC'H, directrice fondatrice du Réseau, par Nelly OLIN, Ministre de l'écologie et du développement durable en 2006. A cette occasion, la Ministre fait part de son « *plaisir à récompenser des personnalités du monde environnemental* »[40] ayant permis d'identifier « *ce qu'il faut faire pour la réhabilitation des sites délaissés à des fins touristiques* »[41] avec « *passion* »[42]. Cette distinction honorifique souligne selon elle la « *référence en matière d'expertise dans le champ de la protection, de la mise en valeur et de la gestion des grands sites et des sites du patrimoine mondial* »[43] dont Anne VOURC'H incarnerait « *l'une des figures les plus dynamiques et certainement le pivot indispensable à la bonne marche (…) de cette association d'une importance capitale pour la protection des sites français* »[44]. Une dernière salve solennelle amène Nelly OLIN à conclure par ces mots : « *Je tenais personnellement à vous remercier pour tout ce que vous faites pour la France et pour le ministère que je gère. Cette distinction*

[37] GUELLEC d'A., 2004, p. 23.
[38] GUELLEC d'A., 2004, p. 23.
[39] THIBAULT J-P., 2009, p. 23 : à propos de la problématique de la fréquentation excessive dans certains sites : « *Depuis de nombreuses années, les colloques se succèdent sur ce sujet, organisés par ICOMOS-France en particulier* ».
[40] grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°2, p. 2
[41] grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°2, p. 4
[42] grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°2, p. 6
[43] grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°2, p. 2
[44] grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°2, p. 7

que je vous remets aujourd'hui est l'expression de cette reconnaissance. Acceptez-la comme la marque d'un remerciement unanime de la nation »[45].

Dans son discours de remerciement prononcé à l'occasion de la réception de la Légion d'Honneur, Anne VOURC'H précise les ramifications qui la lie à une poignée d'institutions et de personnalités. C'est dans ce réseau là que réside les fondements de la politique Grand Site, c'est au creux de ces relations de grande proximité qu'est née sa refondation conceptuelle innovante pour une politique se rattachant à la fois à la protection du patrimoine naturel, du patrimoine culturel et à l'attractivité des territoires. Il me paraît tout à fait révélateur qu'elle évoque ainsi, dans un moment solennel, ses relations privilégiées avec le bureau d'études URBANIS dans lequel elle a travaillé sur la réhabilitation de la Pointe du Raz, Yves GORGEU de Mairie-Conseils, Jean-Pierre THIBAULT « *depuis près de 20 ans* »[46] de la section française de l'ICOMOS, Jean-Marc MICHEL de la Direction de la nature et des paysages du Ministère, Catherine BERGEAL de la sous-direction des sites et des paysages et Anne-Françoise PILLIAS chargée des Opérations Grands Sites.

Ces références, loin d'être anecdotiques, révèlent certaines caractéristiques qui paraissent indispensables à la compréhension de la reconnaissance des Grands Sites récemment acquise par le RGSF.

- La grande proximité entre le RGSF, l'ICOMOS et le Ministère en charge des sites ;
- Cette proximité est en grande partie liée aux relations interpersonnelles qu'a su tisser Anne VOURC'H, la directrice du Réseau. Ses sensibilités intellectuelles, ainsi que celles de Anne-Françoise PILLIAS, Catherine BERGEAL et Jean-Pierre THIBAULT ont considérablement marqué la re-conceptualisation et la relance de la politique Grand Site dans les années 1990 ;
- Le fait qu'une poignée d'individus incarne la politique Grand Site au point d'influencer son contenu en fonction de leurs propres sensibilités intellectuelles explique également l'imbrication des approches environnementales et culturelles injectées dans cette politique. La politique des Grands Sites, rattachée à la Direction de la Nature et du Paysage, est aussi marquée par des acteurs clés d'une approche culturelle et patrimoniale des emblèmes nationales.

4.2.2 Les Opérations Grand Site comme rupture conceptuelle : esprit des lieux, dégradation, fragilité et authenticité

Conformément à sa volonté de relancer la politique des grands sites à partir des années 1990, le Ministère définit précisément les conditions préalables nécessaires à la mise en place d'une OGS : « *1/ être un site classé ; 2/ être un espace d'intérêt national, c'est-à-dire*

[45] grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°2, p. 8
[46] grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°3, p. 3

un paysage remarquable, symbolique ou d'une portée culturelle largement reconnue ; 3/ connaître des périodes de fréquentation excessive au point de perdre les qualités esthétiques, naturelles ou culturelles qui sont à l'origine de sa réputation ; 4/ faire l'objet d'une volonté de réhabilitation et de gestion pérenne, soutenue par un large consensus au niveau local »[47]. Ces critères, toujours en vigueur aujourd'hui, peuvent être considérés comme autant de critères d'éligibilité pour « devenir » un Grand Site.

Ce qui semble plus intéressant, c'est que les réflexions menées conjointement par la DNP et la section française de l'ICOMOS dépassent très vite cette définition formelle, en l'enrichissant d'une dimension éthique et normative qui n'est pas sans rappeler l'enveloppe conceptuelle de la convention sur le patrimoine mondial adoptée par l'UNESCO. La « grandeur » des « grands » sites est ainsi questionnée pour elle-même : « *le site devient « grand » lorsqu'il atteint une notoriété qui dépasse l'échelle locale et qu'il est socialement consacré. Cette notoriété, et surtout cette consécration, ne sont pas nécessairement liées au nombre de visiteurs : c'est lorsqu'il devient emblématique d'une géographie, d'un paysage, d'une histoire ou d'un mythe que le site devient « grand ». Dans certains cas, mais pas toujours, il est qualifié de « haut lieu ». La manière dont il est sorti du lot commun à tel ou tel moment de l'Histoire, la qualité des visiteurs, parfois illustres, et l'appropriation de cette célébrité par ses habitants, contribuent aussi à cette appréciation* »[48].

A. Le concept d'esprit des lieux au cœur des Grands Sites

Le concept d'esprit des lieux est particulièrement révélateur de l'influence de l'appareil normatif que diffuse l'ICOMOS et dont la politique des grands sites s'imprègne à partir des années 1995. De ce point de vue, la politique des grands sites constitue un cas unique dans les politiques de protection en France. Le point de départ se situe dans le recul pris sur les expériences de réhabilitation lancées sur plusieurs sites dans les années 1990. Si le principe de réhabilitation des sites est le dénominateur commun des OGS, les acteurs impliqués dans ces travaux se retrouvent confrontés à la question de savoir quels types de réhabilitation entreprendre pour améliorer l'accueil des visiteurs et stopper les dégradations liées à la fréquentation tout en préservant les caractéristiques qui rendent le site attractif. Cette équation délicate a été interprétée par les notions d'identité, de caractère, d'authenticité et, finalement, d'esprit des lieux. C'est rapidement devenu l'une des problématiques fédérant les gestionnaires de sites qui se sentent garants de la préservation de « l'esprit des lieux » qu'ils réhabilitent. Les premières rencontres organisées entre gestionnaires de sites se saisissent de cette notion. « *La première recommandation issue du séminaire de la Pointe du Raz en 1997, pose que tout « projet de réhabilitation et de mise en valeur d'un grand site [...] devrait se faire dans le respect de son caractère propre ». De même, le colloque organisé en mars 1999 sur "Accueil, aménagement et gestion dans les grands sites", soulignait que les projets concernant les sites devaient "s'appuyer sur l'identité des lieux afin de mieux la servir", faute*

[47] Repris dans VOURC'H A., 1997, p. 13
[48] THIBAULT J-P., 2009, p. 20

de quoi les opérations grands sites risqueraient de ne devenir que des "opérations sans sites" »[49]. On comprend bien les nuances délicates qui se jouent entre les notions de grandeurs, d'identité, de caractère, d'esprit, etc.

Associer une notion telle que celle d'esprit des lieux à un dispositif d'action publique peut être considéré comme novateur dans les années 1990. On remarquera en effet que la loi du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux a adopté, à son tour, la notion proche de « caractère » : « *Art. L. 331-4-1. - La réglementation du parc national et la charte prévues par l'article L. 331-2 peuvent, dans le cœur du parc […] soumettre à un régime particulier et, le cas échéant, interdire la chasse et la pêche, les activités commerciales, l'extraction des matériaux non concessibles, l'utilisation des eaux, la circulation du public quel que soit le moyen emprunté, le survol du cœur du parc à une hauteur inférieure à 1 000 mètres du sol, toute action susceptible de nuire au développement naturel de la faune et de la flore et, plus généralement, d'altérer le caractère du parc national* ».

Si l'ensemble de ces réflexions est fondé par l'opérationnalité des travaux de réhabilitation, la notion d'esprit des lieux va considérablement élargir l'éventail des tâches que s'assignent les gestionnaires de sites, car l'esprit des lieux ne relève pas d'un des domaines administratifs ordinaires : ce n'est pas que de l'environnemental mais ça le recouvre en partie, ce n'est pas que du culturel mais ça le concerne aussi, ce n'est pas que du paysager mais ça l'est un peu, etc. Grâce à la diversité des réseaux d'experts impliqués dans la conception de la politique Grand Site, on assiste progressivement à un élargissement des problématiques paysagères, environnementales et touristiques qui se saisissent de références habituellement marginales. Anne VOURC'H revendique dès le départ le fait que l'esprit des lieux n'est accessible que si l'on accepte de « *découvrir l'identité d'un site par la géographie, la littérature, la peinture, l'histoire, grande et petite laisser parler l'homme de l'art mais aussi l'habitant, le visiteur, écouter la science mais aussi les sens* »[50]. Le concept d'esprit des lieux permet effectivement de qualifier à la fois la ressource territoriale (considérant que c'est cet esprit du lieu qui fait l'attractivité d'un site) et la réhabilitation paysagère et environnementale. Avec le concept d'esprit du lieu, la politique Grand Site a par exemple indirectement contribué à diversifier la ressource territoriale des sites concernés en intégrant dans la définition de leur esprit les citations d'auteurs, d'artistes ou d'intellectuels célèbres et consacrés au niveau national. Le RGSF consacre par exemple une part importante de la présentation de la politique Grand Site à définir « l'esprit des Grands Sites » à partir d'une liste de citations classées par auteur et par site.

[49] VOURC'H A., 1999
[50] VOURC'H A., 1999

FIGURE 4- « Logothèque » diffusée par le Réseau des Grands Sites de France visant à définir l'esprit des Grands Sites à partir de citations d'auteurs célèbres[51].

Logothèque : les mots pour le dire

De tous temps les Grands Sites ont inspiré poètes, écrivains, voyageurs. Artistes renommés ou figures régionales, ils se sont attachés à faire découvrir ce patrimoine inestimable à leurs contemporains et à transmettre leur expérience de ces lieux très forts. Sans aucune exhaustivité, en voici quelques exemples...

SITE	CITATION	AUTEUR
TOUS	Il a compris la nature comme il faut la comprendre, empreinte de réalité et pénétrée d'idéal.	Victor Hugo à propos du peintre paysagiste Paul Huet
TOUS	Un lieu d'où non seulement on peut voir grand mais où l'on peut s'ouvrir à l'univers… Où nous pouvons écouter le monde.	Kenneth White, poète, essayiste contemporain, fondateur de l'institut de géopoétique
BAIE DE SOMME	Une mathématique de la lumière qui est unique.	Alfred Manessier
BAIE DU MONT SAINT-MICHEL	Les flots sont loin, si reculés qu'on ne les voit plus, qu'on n'entend pas leur bruit, mais je ne sais quel vague murmure, insaisissable, aérien, comme la voix même de la solitude qui n'est peut-être que l'étourdissement de ce silence.	Gustave Flaubert, Voyage en Bretagne par les champs et par les grèves
BAIE DU MONT SAINT-MICHEL	La Baie, le Mont, peut-être ne le saviez-vous pas, c'est le monde entier. Visitez la Baie et le Mont et vous ferez cette expérience extraordinaire d'un lieu peut-être prédestiné, conjuguant tous les éléments qui composent le monde.	Yves Berger, Alpha-Baie
BAIE DU MONT SAINT-MICHEL	Au Mont et alentours les heures du paysage sont toutes de belles heures. Le ciel agrandit les grèves, et les grèves paraissent agrandir le ciel.	Emile Bauman
BAIE DU MONT SAINT-MICHEL	Le Mont Saint-Michel, acropole des brouillards, forteresse mystique, récif qui s'achève en prière...	Thierry Maulnier
BIBRACTE - MONT BEUVRAY	Si l'on veut essayer de retrouver quelque chose des Gaulois, j'entends quelque chose que le paysage porte encore, même après tant de siècles, c'est à Bibracte qu'il faut aller, sur ce mont Beuvray dominant les plateaux du Morvan.	Jacques Lacarrière
CAMARGUE GARDOISE	Consonance d'une désolation incomparable ! [...] J'étais saisi par l'émouvante simplicité du paysage. A Aigues-Mortes, l'atmosphère chargée d'eau laisse se détacher les objets avec une prodigieuse netteté et leur donne des colorations tendres qu'on ne trouve qu'à Venise ou en Hollande. [...] Aigues-Mortes, misérable damier de toits de tuiles rouges, était ramassé dans l'enceinte rectangulaire de ses hautes murailles que cerne l'admirable plaine : [...] étangs d'argent et de bleu clair.	Maurice Barrès, Le Jardin de Bérénice
CIRQUE DE GAVARNIE	C'est une montagne et une muraille tout à la fois, c'est l'édifice le plus mystérieux des architectes ; c'est le Colosseum de la nature ; c'est Gavarnie.	Hippolyte Taine, Voyage aux Pyrénées,1863.

Dans cette logique, le Grand Site Sainte-Victoire est allé jusqu'à mettre en place une résidence d'artiste en 2009. Un livre intitulé « *Les trente-six vues de la Sainte-Victoire* » a ensuite été publié, projetant un regard artistique contemporain sur cette fameuse montagne[52].

[51] La totalité de cette « logothèque » proposée par le RGSF est disponible en ANNEXE 7.
[52] BALLOT J-C., HANDKE P., 2010.

B. L'influence de l'idée « d'expérience du lieu » de Kenneth WHITE

Dès le 9 décembre 1999, Kenneth WHITE prend part à la séance plénière des Premières rencontres des gestionnaires des grands sites sur la thématique : « *L'expérience du lieu : perspectives géopoétiques* ». Celui-ci est invité en tant que grand témoin, « *poète, prosateur, essayiste, fondateur de l'Institut international de géopoétique* ». Au 1er septembre 2011, le RGSF présente la politique Grand Site en insistant notamment sur le fait que « *Les responsables des Grands Sites, réunis au sein du "Réseau des Grands Sites de France", poursuivent une ambition : mettre la préservation de "l'esprit des lieux" au cœur de leur action. Afin que chaque visiteur, aujourd'hui et demain, puisse vivre, à son tour, "l'expérience du lieu", au sens que lui donne Kenneth WHITE, écrivain et fondateur de l'Institut international de géopoétique, invité d'honneur de la réunion fondatrice du Réseau et auteur, avec Jacques MAIGNE, du livre V, Panorama des grands sites* »[53] publié par le RGSF en 2007. Kenneth WHITE est une figure centrale de la politique des Grands Sites. Souvent loin des bureaux, des administrations et même des rencontres entre gestionnaires, ses réflexions ont trouvé un écho particulièrement attentif auprès du petit groupe d'experts responsable de la relance des OGS dans les années 1990. La teneur de cet écho peut surprendre l'analyste des politiques publiques, forcé de prendre en compte les détours poétiques d'un personnage original pour comprendre les processus de mise en patrimoine dans le massif du Canigó, par exemple. On retrouve cette approche poétique et romantique de « l'esprit des lieux » dans la place occupée par les écrits de Kenneth WHITE dans l'esprit de la directrice du RGSF notamment. Celui-ci a notamment contribué au livre « Voir Grand » publié par le RGSF en 2007. « *Aujourd'hui, tous les langages sont dans l'air. Il suffit d'ouvrir n'importe quelle brochure de tourisme pour voir tous les concepts de l'histoire de la culture se donner rendez-vous, dans un méli-mélo total. Un exemple : « C'est la tombée de la nuit, dans le silence sacré, que le mythe et la magie du lac Majeur, ce lieu légendaire, emplit notre âme d'émotions indéfinissables et inoubliables ». A la place d'une véritable culture nouvelle portée par un langage adéquat, on nous présente une cuisine écœurante où toutes les sauces se mélangent* […] *Bref, nous avons grandement besoin d'un nouveau langage, et de cette densification du langage qu'est une poétique, car il n'y a pas de culture qui vaille et qui dure sans poétique. Et si la poétique a, dans le passé, tourné autour des dieux, des mythes et des héros, autour du sacré, complexe d'émotion et d'exaltation, d'adoration et de dévotion, ordonnancé et ritualisé par la religion, si elle a tourné par la suite autour de l'idéal et de la raison métaphysique, plus mesurée, plus humaniste, ce qu'il nous faut aujourd'hui (au-delà de tout le spiritualisme vaporeux qui se répand dans l'atmosphère, au-delà de toute la littérature du « retour des dieux », etc.), c'est une poétique, puissante et rayonnante, de l'espace, de la terre, du monde. C'est cela que j'appelle la géopoétique* »[54]. Avec son soutien, avec ces références, il faut comprendre que l'ambition de la politique des Grands Sites n'est pas seulement de réhabiliter des sites en diminuant l'impact des voitures et du piétinement des visiteurs. La vaste littérature des Grands Sites laisse entrevoir la volonté

[53] grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°4.
[54] WHITE K., 2007

d'agir en contribuant à redéfinir le sens de la visite pour dépasser, en quelque sorte, la seule approche touristique des lieux et pour leur redonner sa puissance culturelle et éthique.

C. Trois registres de valeurs fondatrices

En abordant la problématique du contenu des opérations de réhabilitations à travers la problématique de l'identité, du caractère et de l'authenticité, les Grands Sites tendent à être « personnifiés » dans le discours de leurs concepteurs. On y parle de ces grands sites comme de personnes malades, trop longtemps abandonnées, à qui l'on doit du respect, etc. Catherine LARRERE a longtemps identifié ce type d'approche comme relevant d'une éthique biocentrique : il s'agit d'une éthique du respect fondé sur l'idée que « s*i je m'attribue à moi-même une valeur morale, parce que je suis une fin en soi, je dois reconnaître la même valeur à toute entité présentant les mêmes caractéristiques. C'est ce qui fait de toute entité vivante un substitut d'intentionnalité ou un quasi-sujet, digne de considération morale. Ces morales biocentriques sont des morales du respect, des morales déontologiques : dans toute entité vivante elles découvrent une entité digne de respect, par elle-même ou en elle-même* »[55]. Cette éthique a un caractère mobilisateur très efficace et reconnu par de nombreux militants engagés dans des luttes d'aménagements.

Dans le sillage de la notion d'esprit du lieu, l'appareil normatif progressivement développé par les échanges entre gestionnaires de grands sites accorde une place importante à l'idée de « fragilité ». Il me semble important de décortiquer ces différentes notions qui sont au cœur de la re-conceptualisation des Grands Sites parce que c'est dans cet outillage conceptuel que les gestionnaires de sites vont puiser, comme nous le verrons dans le cas du Canigó, les éléments permettant de renouveler la mise en récit de l'action publique qu'ils mènent sur leurs sites respectifs. L'idée de fragilité est associée à celle de menace dans les grands sites : c'est parce que l'esprit des lieux des Grands Sites est fragile qu'il faut le protéger des menaces de la fréquentation touristique. Mais on peut aussi, au contraire, considérer que cette fragilité est constitutive de l'idée même d'esprit du lieu. Ephémère et périssable, et donc inscrite dans une temporalité en mouvement, il n'y aurait d'esprit du lieu que fragile et équivoque. L'esprit du lieu serait un équilibre délicat. Considérer que les Grands Sites sont fragiles contribuerait à préserver l'esprit du lieu. L'idée de fragilité prend toute sa mesure dans la dimension spatiale des Grands Sites et l'idée de leur dégradation. C'est à Odile MARCEL, philosophe impliquée dans le groupe de réflexion de l'ICOMOS et dans la conception de la politique Grand Site depuis les années 1990, que revient la fameuse formule : « *En fait, qu'est-ce qu'un grand site ? Un grand site, c'est d'abord un site piétiné !* »[56]. On retrouve alors le problème de la fréquentation touristique apparu dès les années 1970. La « fragilité » a des conséquences spatiales importantes : prise en compte par les politiques de conservation de la nature, la « fragilité » requalifie l'espace et créée de

[55] LARRERE C., 2006, p. 17.
[56] Cité dans THIBAULT J-P., 2009.

nouvelles territorialités pour les gestionnaires : tourbières, zones humides, pelouses sèches, etc.

Dans la perspective des Grands Sites, l'intérêt de mobiliser la notion de fragilité avec celle d'esprit des lieux est de rendre les dimensions temporelles, spatiales, environnementales, culturelles, politiques interdépendantes dans les aménagements réalisés par le gestionnaire. Cela confère aux initiatives strictement opérationnelles un ordre normatif et éthique. Il me semble intéressant de reproduire ici un long extrait de la première publication fondatrice de la dynamique Grand Site dans laquelle Anne VOURC'H[57], présente la problématique commune aux grands sites dans une expression caractéristique de ce groupe d'experts : « *La pointe du Raz et sa lande désolée, battue par les vents, défiant le raz de Sein redouté de tous les navigateurs … Les Gorges du Tarn et leurs falaises vertigineuses tombant sur une étroite rivière se faufilant entre des défilés abrupts … La Dune du Pilat, immense sableuse faussement rassurante, dans un univers tout en mouvement de sables, de flots et de vents … quelques uns des grands sites emblématiques du territoire français, les trois étoiles des guides touristiques, gravés dans l'esprit de chacun. Mais il arrive parfois que le visiteur ayant « fait le détour » recommandé, ou venu découvrir de visu ce qui n'était qu'image du livre de géographie de son enfance, soit quelque peu déconcerté. Il aura du mal à vivre intacte l'émotion attendue, noyé dans une foule confrontée comme lui à l'envahissement par les voitures et les panneaux en tout sens, aux chemins d'accès défoncés, à la végétation soumise à rude épreuve, aux détritus jonchant le sol … Il y a souvent loin du mythe à la réalité* »[58]. Cet extrait montre d'abord combien la politique des Grands Sites est dès le départ associée à tout un dispositif normatif donnant une grande place au récit littéraire, ce qui renouvelle une approche romantique des sites et des paysages. Mais il permet aussi de comprendre que le principe de décalage entre la renommée d'un site (donc l'imaginaire qui y est associé) et les effets de leur « touristification » constatée par le visiteur *in situ* représente la principale problématique assignée aux Grands Sites. Les récents propos de Jean-Pierre THIBAULT manifestent encore l'importance de celle-ci pour le collectif d'experts : « *un Grand Site est un lieu où s'expriment une rencontre forte et un partage entre ce lieu et les hommes. C'est un lieu où s'expriment des croyances, des admirations, des adhésions, des souvenirs, des frayeurs, des joies* […] *Un Grand Site est ainsi une rencontre entre un lieu, ses habitants et ses visiteurs : une rencontre entre une surprise et un ravissement, une découverte et une émotion, une attente et un émerveillement. S'il n'y a ni étonnement, ni sentiment, ni désir, mais le souvenir pénible de foule et de désorientation, il n'y a plus de Grand Site* »[59].

La notion de fragilité est médiatiquement omniprésente : elle renvoie aussi bien aux hommes qu'à des systèmes économiques et sociaux en place mais mouvants. La fragilité concerne également l'espace : la notion d' « espace fragile » s'est imposée dans le champ scientifique

[57] Future directrice du Réseau des Grands Sites de France.
[58] VOURC'H A., 2004
[59] THIBAULT J-P., 2009, p. 20

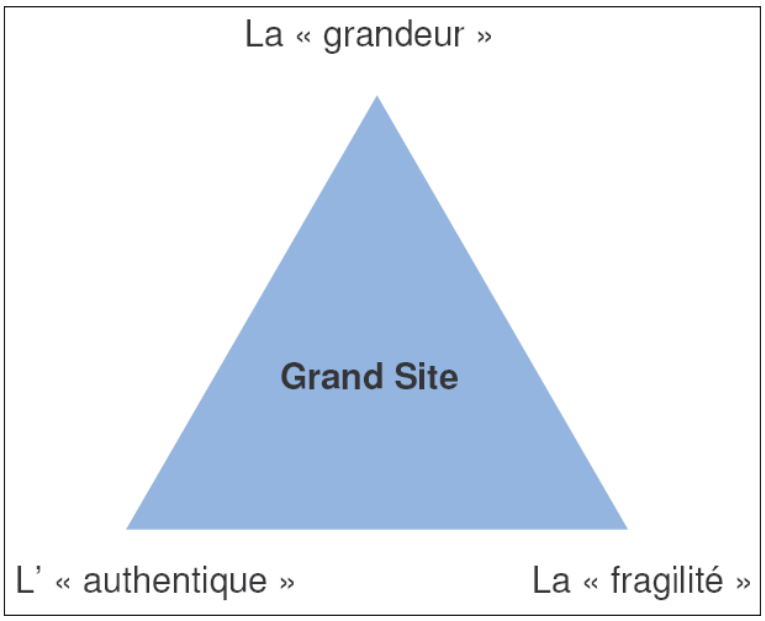
mais également politique. De nombreux travaux, appels à communication et articles portent sur les « espaces fragiles » qui sont devenus des objets géographiques permettant à la société et aux scientifiques de penser le réel, d'organiser leurs pensées et leurs actions, pour mieux envisager leur avenir et leur devenir.

Tous les espaces ne sont pas fragiles. Quels espaces sont fragiles ? Quels sont leurs attributs ? Qu'est-ce qui les fragilise ? Quand est-ce qu'apparaît l'idée que ces espaces sont fragiles ? Les espaces fragiles sont-ils les mêmes d'une époque à l'autre ? Rien n'est moins sûr que cela corresponde avec un souci de protection. Longtemps, les espaces fragiles ont été les zones rurales, touchées par l'exode rural et la décomposition des économies paysannes. La fragilité était démographique, économique et sociale. Il a fallut un certain temps pour que la fragilité des espaces ruraux devienne une fragilité environnementale. La fragilité d'un espace semble à la fois relever de données structurelles, de vécus sociaux et de données matérielles. Il y a aussi l'expression de « milieu » fragile qui revient en force et connaît un regain d'intérêt à l'heure du développement durable, du réchauffement climatique, des grandes sécheresses, etc. L'analyse de l'essor de cette notion pourrait permettre de montrer qu'on est passé de la domination d'une conception biologique de la fragilité à une conception plus sociale. Mais la fragilité d'un espace, aujourd'hui, c'est aussi la fragilité de son patrimoine. Qu'il s'agisse d'un « patrimoine naturel ou culturel », peut-il exister du patrimoine qui ne soit pas fragile ? Qu'est-ce qui fragilise le patrimoine : sa dégradation matérielle (conserver la *trace*, les *ruines*), sa perte mémorielle (le conservatoire de la « mémoire ») ? La transmission, la récupération, la réinterprétation de ce patrimoine ne fragilisent t-elles pas également le patrimoine ? Cela constitue t-il forcément une menace ? Menace de l'équilibre, esthétique, économique, sociale ? A ce niveau, la fréquentation touristique n'a pas toujours constitué une menace et les sites fréquentés n'ont sans doute pas toujours été considérés comme étant fragiles. L'exemplarité se construit en quelque sorte par la prise en compte de la fragilité. Il y a une dialectique entre reconnaissance de la fragilité et exemplarité qui fonde, aujourd'hui, l'un des critères d'attractivité des espaces naturels et des Grands Sites en particulier. Appréhender l'esprit des lieux comme étant une ressource fragile des Grands Sites implique de le préserver pour rendre la ressource durable.

Ce qui nous intéresse ici, c'est que ce dispositif ait été conçu pour réhabiliter des sites qui, à un moment donné, ont été considérés comme étant « dégradés ». Fragilité et dégradation vont de pair. Autour de cette problématique de la dégradation opère ainsi une tension entre systèmes de valeurs et systèmes d'acteurs. La présentation qu'en fait le Ministère alimente l'idée selon laquelle les sites seraient dégradés par la figure du *touriste* au sens large : « *Une OGS est une démarche originale et pragmatique que propose le gouvernement français en réponse au problème de dégradation d'un site majeur sur le plan national et à ce titre classé. Victime de sa notoriété et généralement d'une surfréquentation touristique, c'est un lieu où l'accueil est indigne de la renommée. Il s'agit donc de procéder à la remise en état d'un espace en partenariat avec les collectivités territoriales et grâce au suivi et au concours*

financier de l'Etat. [Il s'agit] *d'assurer la restauration et l'entretien des sites classés*[60] ». Considérer le site comme une *victime* du tourisme au point de le rendre *indigne de sa renommée* révèle une approche monumentale et muséographique d'un haut lieu avant tout réhabilité pour ses fonctions touristiques. C'est la raison pour laquelle une OGS, à travers ses opérations de réhabilitation, consiste d'abord à préserver une ressource touristique qui n'est autre que le site lui-même, ce qui implique de maintenir son attractivité.

FIGURE 5 - Les trois registres de valeurs fondatrices de la politique des Grands Sites.



L'un des registres est celui de la fragilité des milieux, de la nature, du patrimoine, de l'esprit des lieux, etc. Il faut de la fragilité, de la rareté, pour qu'il y ait ressource, ce qui est la finalité. La fragilité contribue aussi à la grandeur. Nous avons par exemple montré qu'à ce titre le végétal joue un rôle majeur : c'est le marqueur sur un gradient de fragilité, son absence est interprétée comme un signe, une preuve de la menace. C'est un indicateur de la fragilité d'un site considéré comme naturel[61].

Le second registre, celui de la grandeur, est d'abord l'héritage d'une longue tradition culturelle française ancrée dans le monumentalisme (loi de 1906, sites classés). Les OGS se fondent sur une distinction sociale, donnant une valeur aux lieux qui « méritent » d'être traités à part (donc dans le cadre d'une OGS). Cette grandeur a franchi un pas en 2003 avec la création du label "Grand Site de France". On est en plein dans le paradigme de la distinction qualitative, de l'excellence, de la compétition entre territoires. Nous avons montré que le végétal est interprété comme un attribut de la grandeur d'un site de montagne, au sens où il doit mettre en avant un imaginaire stéréotypé de la montagne agreste, bucolique

[60] Note du Ministère, 1997.
[61] BENOS R., MILIAN J., 2009.

et verdoyante au sens de Jean-Paul BOZONNET[62].

Enfin, le troisième registre de l'authentique renvoie à l'idée de site préservé, inviolé dans sa substance. Cette grille fait du touriste un élément à la fois perturbateur mais indispensable parce que c'est lui qui justifie la distinction. Le site doit donc être géré de manière à intégrer les perturbations, « cacher les traces » des usages touristiques. A ce niveau, le végétal est utilisé comme l'un des outils de l'empaysagement du site au sens de Bernard DEBARBIEUX[63], destiné à cacher les traces des perturbations. Cela traduit aussi, pour reprendre la formule de Michel RAUTENBERG évoquée en première partie, une rupture patrimoniale : c'est après une période sans végétal que l'on se rend compte que celui-ci constitue une composante patrimoniale essentielle, voire identitaire. Il est alors mobilisé comme outil, pour opérer un retour vers ce patrimoine authentique, lui redonner un aspect idéalisé forcément reconstruit et réinterprété.

4.2.3 Les Grands Sites, une communauté de problèmes de protection et de développement

La réflexion ne se limite pas aux aspects conceptuels, elle a pour objectif d'identifier les problèmes de gestion qui se posent dans chaque site. Ainsi, les Grands Sites s'affirment progressivement à travers l'avènement d'une « *communauté de problèmes* » (VOURC'H, 1999). De nombreux échanges font du concept de *capacité d'accueil*, largement débattu dans les champs scientifique et technique, une clé de lecture méthodologique propre aux Grands Sites. Les séminaires réunissant l'ICOMOS et les gestionnaires de Grands Sites à partir de 1997 donnent lieu à des publications collectives qui permettent de diffuser des concepts, des procédés et des valeurs qui contribuent à créer du collectif. Ces forums, rencontres, colloques sont autant de rites constitutifs d'un être ensemble[64] : les actes des premières rencontres insistent sur la volonté de « *comprendre pourquoi nous sommes tous là* », sur l'intérêt « *que vous restiez entre vous, gestionnaires de site* » et renvoient à des évènements passés où « *la plupart d'entre vous étaient* »[65].

Sur cette base émerge le Réseau des Grands Sites de France (RGSF) en 2000, fortement soutenu par le Ministère. De forme associative, il fédère majoritairement des sites engagés dans une Opération Grand Site et devient le représentant des Grands Sites à l'échelle nationale. En parallèle, le métier de *gestionnaire de site* s'affirme localement à travers la figure du directeur de Grand Site à la tête d'une équipe mixte de chargés de mission

[62] BOZONNET J-P., 1992.
[63] DEBARBIEUX B., 2007.
[64] Afin de mieux comprendre l'importance de ces évènements collectifs, le lecteur pourra prendre connaissance de la plaquette-programme éditée par le RGSF et l'ICOMOS en 2010 à l'occasion du colloque « Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ? » (ANNEXE 4)
[65] VOURC'H A., 1999, p. 8.

protection et de chargés de mission *développement*. Le RGSF fait ainsi reconnaître ses gestionnaires adhérents tant dans les réseaux du tourisme que dans ceux des espaces naturels.

Pour Anne VOURC'H, ce n'est « *ni la taille, ni un quelconque record de fréquentation qui définit un « grand site », mais c'est une communauté de problèmes liées à la présence dans un site fragile d'un public de visiteurs attiré par sa renommée* »[66]. On peut alors synthétiser les trois dimensions fondamentales qui constituent le socle normatif conçu par le groupe d'experts pour la politique des grands sites : une dimension politique (le fait qu'il constitue un problème public pour une communauté humaine donnée), une dimension éthique (l'omniprésence des notions de fragilité, de respect et de responsabilité appelle une éthique des comportements *in situ* visée par l'idée de dégradation qui désigne, de fait, des coupables), une dimension économique (sa renommée, son attractivité sont autant de ressources pour le développement local). Le but de la politique Grand Site est de *gérer* la fréquentation, c'est-à-dire de la maîtriser, de l'orienter, de l'accueillir, voire de la faire progresser … Ambroise LE GUELLEC, président du RGSF en 2004, estime quant à lui « *qu'il n'y a pas tant une fréquentation excessive des sites qu'il conviendrait de réduire, qu'une situation de fait que nous, gestionnaires et collectivités, avons à gérer : les gens viennent nous voir, en grand nombre, à nous de faire en sorte qu'ils soient bien accueillis tout en nous assurant que la qualité du site en soit non pas affaiblie, mais si possible renforcée* [67]».

A partir de la fin des années 1990, après avoir redéfini l'appareil conceptuel des Grands Sites, le collectif d'experts va principalement consacrer son énergie à faire émerger une communauté de problèmes fédératrice des grands sites. A ce niveau, le Réseau des Grands Sites de France qui est né en 2000 joue un rôle incontournable dans la diffusion des problématiques de gestion et l'adoption d'un vocabulaire commun. La structuration d'un véritable lobbying agissant auprès des politiques et des administrations atteste d'une attente de reconnaissance de la part des grands sites rassemblés dans le RGSF. L'idée directrice est d'inscrire la gestion des grands sites dans la durée, conformément au référentiel de durabilité qui s'impose alors : « *les grands sites demandent une gestion active et à long terme menée par du personnel présent sur le terrain* » dans l'objectif « *d'anticiper et de prévenir les problèmes posés par la fréquentation*[68] ». Les publications du RGSF, soutenues et alimentées par la DNP et l'ICOMOS, mettent tout en œuvre pour préciser les contraintes inhérentes à la gestion de sites connaissant des périodes de surfréquentation touristique : « *concrètement, gérer un grand site, c'est : protéger le site et assurer le suivi scientifique et technique de ses évolutions ; assurer l'accueil du public et lui offrir les services nécessaires à l'appréciation et à la compréhension des lieux (visites guidées, chemins d'interprétation, informations environnementale et culturelle, intégration paysagère de l'accès et du*

[66] VOURC'H A., 1999, p. 8.
[67] GUELLEC d'A., 2004, p. 23.
[68] MAIGNE J., WHITE K., 2007, p. 10.

stationnement, toilettes, restauration …) ; assurer des retombées sociales et économiques positives pour le territoire environnant (soutien de l'artisanat, de l'agriculture et des services touristiques de qualité, …)[69] ».

Les années 2000 sont par ailleurs caractérisées par l'apparition de nouvelles structures territoriales et de projets de territoire qui se multiplient en France, dans la lignée des lois VOYNET de 1999. C'est dans ce contexte que le RGSF réussit rapidement à fédérer de nombreuses structures gestionnaires de sites. Il offre aux professionnels qui en ont la charge, un lieu de rencontre et d'échange qui vient combler leur isolement au sein de leur propre structure employeuse. En effet, au début des années 2000, la plupart des sites n'ont qu'un seul employé, souvent bien seul. Ceux qui sont rattachés au sein de structures importantes, telles que les conseils généraux par exemple, n'en sont pas moins isolés. Difficile pour eux de partager et de faire reconnaître la spécificité de leurs missions lorsque l'interlocuteur ne connaît, au mieux, les Opérations Grand Site qu'en tant que dispositif de réhabilitation patrimoniale. Or le seul volet opérationnel est désormais dépassé : : à partir des années 2000, une OGS devient une nouvelle scène locale dans laquelle se retrouvent autour de la table des communes, des communautés de communes, des pays, et tout autre territoire de projet concernés. Le RGSF se préoccupe ainsi de la mise en réseau et de l'échange d'expérience des responsables de sites. Ces derniers s'impliquent dans la vie du réseau et participent activement aux évènements menés conjointement avec l'ICOMOS. Le transfert de référentiels et d'enveloppe conceptuelle n'en est alors que plus efficace. Avec le RGSF, les responsables d'OGS ont progressivement les moyens de s'imposer localement au même titre que d'autres projets de territoires. Une réflexion est même engagée en 2006 pour dégager les valeurs communes à chaque grands sites : « *le travail en commun sur notre identité et nos valeurs communes, discutées, approfondies, renforce encore les liens qui unissent les membres du réseau. À terme, cette "communauté d'âmes" devrait avoir des répercussions sur la façon dont nous sommes perçus, le lien identitaire entre les Grands Sites devenant mieux perceptible de l'extérieur* »[70].

Le RGSF s'active nationalement pour gagner la reconnaissance des autorités politiques, administratives et techniques. J'ai déjà abordé le rôle joué par la personnification de la politique Grand Site dans ce processus de reconnaissance. L'originalité de sa démarche est d'orienter sa quête aussi bien auprès des milieux du tourisme que de ceux de l'environnement. Ce double jeu est rendu possible par la conception même de la politique des grands sites, fondée sur la protection paysagère appréhendée en tant que ressource touristique. Les communiqués de presse s'enchaînent aussi bien pour dire l'importance des retombées économiques[71] des grands sites que pour annoncer le lancement d'une réflexion

[69] MAIGNE J., WHITE K., 2007.
[70] VOURC'H A., 2007.
[71] *Les retombées économiques des Grands Sites*, Quatrièmes Rencontres des Gestionnaires de Grands Sites Sixt-Fer-à-Cheval - 3-4 Octobre 2002.

sur leur stratégie touristique[72], pour informer les visiteurs des mesures d'accueil prises « *au cœur de paysages fragiles* »[73] que pour regretter l'absence des sites classés et des paysages dans le grenelle de l'environnement[74]. Le positionnement des Grands Sites rassemble toujours plus les enjeux de la protection et ceux du développement. Dans l'ouvrage intitulé « *Voir grand : Panorama des grands sites* » qu'a publié le RGSF en 2009, on peut lire que désormais, les OGS ont pour objectif « *de faire des grands sites des lieux d'excellence conjuguant harmonieusement la préservation de l'environnement, du patrimoine et des paysages avec l'accueil de visiteurs chaque jour plus nombreux* [75]». La mobilisation du vocabulaire de l'excellence atteste ici de la volonté de rattacher la politique des grands sites dans le paradigme plus large de l'aménagement et du développement du territoire actuel.

Cette logique de structuration de réseau et de lobbying est sans limite ; elle peut progressivement devenir une quête en soi, caractéristique de la dynamique des organisations sociales qui adoptent une forme tautologique. Ainsi, le RGSF est depuis plusieurs années sur la piste d'un élargissement de son réseau. En 2004, le Président LE GUELLEC estime qu'en tant que gestionnaires de Grands Sites, « *nous avons l'ambition de nous ouvrir en grand, sur le vaste monde. D'abord à l'échelle européenne en concevant des collaborations, mais aussi avec ceux qui, sur d'autres continents, ont en fin de compte les mêmes objectifs, les mêmes idées et les mêmes problèmes que nous*[76] ». En 2010, le RGSF s'investit effectivement dans une formation internationale de gestionnaires du patrimoine.

La reconnaissance des Grands Sites et du RGSF amène à mettre en avant l'originalité de cette politique en France. Dans cet élan, le RGSF s'est donné une stature internationale en s'investissant dans la fondation d'un « *Pôle international francophone de formation et d'échanges des gestionnaires de sites patrimoniaux* ». On retrouve dans la manière de présenter ce pôle la volonté de placer les enjeux de gestion des Grands Sites au cœur des problématiques internationales : « *En ce début du XXIème siècle, la préservation à long terme des sites à forte valeur patrimoniale est interpellée par la montée en puissance des enjeux globaux : le développement durable, le réchauffement climatique, la réduction de la pauvreté, la diversité culturelle, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité* »[77]. La création du pôle confirme la volonté d'ancrer les Grands Sites dans le contexte de l'action publique qui implique de diversifier les compétences des gestionnaires de sites. « *Autour de leur "cœur de métier" du champ du patrimoine, les gestionnaires se doivent de développer des compétences nouvelles : démarche de projet, plans de gestion, aménagement et mise en valeur, concertation, négociation et résolution de conflits, maîtrise*

---

[72] *Grands sites et stratégies touristiques des territoires*, actes des 8ème Rencontres du Réseau des Grands Sites de France, Bibracte-mont Beuvray, 31 mai – 1er juin 2006, octobre 2007.
[73] Communiqué de presse du 3 juillet 2007 « Accueillir des millions de vacanciers au cœur de paysages fragiles »
[74] Communiqué de presse du 22 octobre 2007 « Grenelle de l'environnement : où sont les sites et les paysages ? »
[75] MAIGNE J., WHITE K., 2007, p. 11.
[76] GUELLEC d'A., 2004, p. 23.
[77] polepatrimoine.org, 2011, réf. n°1.

des flux touristiques, gestion d'activités économiques, communication et marketing, recherches de financements »[78]. Le pôle propose ainsi des cycles de formations aux gestionnaires francophones de sites du monde entier, sous la houlette d'un comité de pilotage élargi aux différents partenaires engagés dans la structure[79]. La structuration du *Pôle international francophone de formation et d'échanges des gestionnaires de sites patrimoniaux* contribue ainsi à donner de l'ampleur au RGSF qui, par la même occasion, s'ouvre à de nouveaux acteurs et conforte son réseau d'experts.

4.2.4 Le Réseau des Grands Sites de France aux commandes

Avec 37 membres en 2011, tandis qu'il comptait 17 sites à sa création en 2000, le RGSF a l'habitude de se présenter comme étant le représentant de 27 millions de visiteurs : « *37 Grands Sites, 27 millions de visiteurs* ».

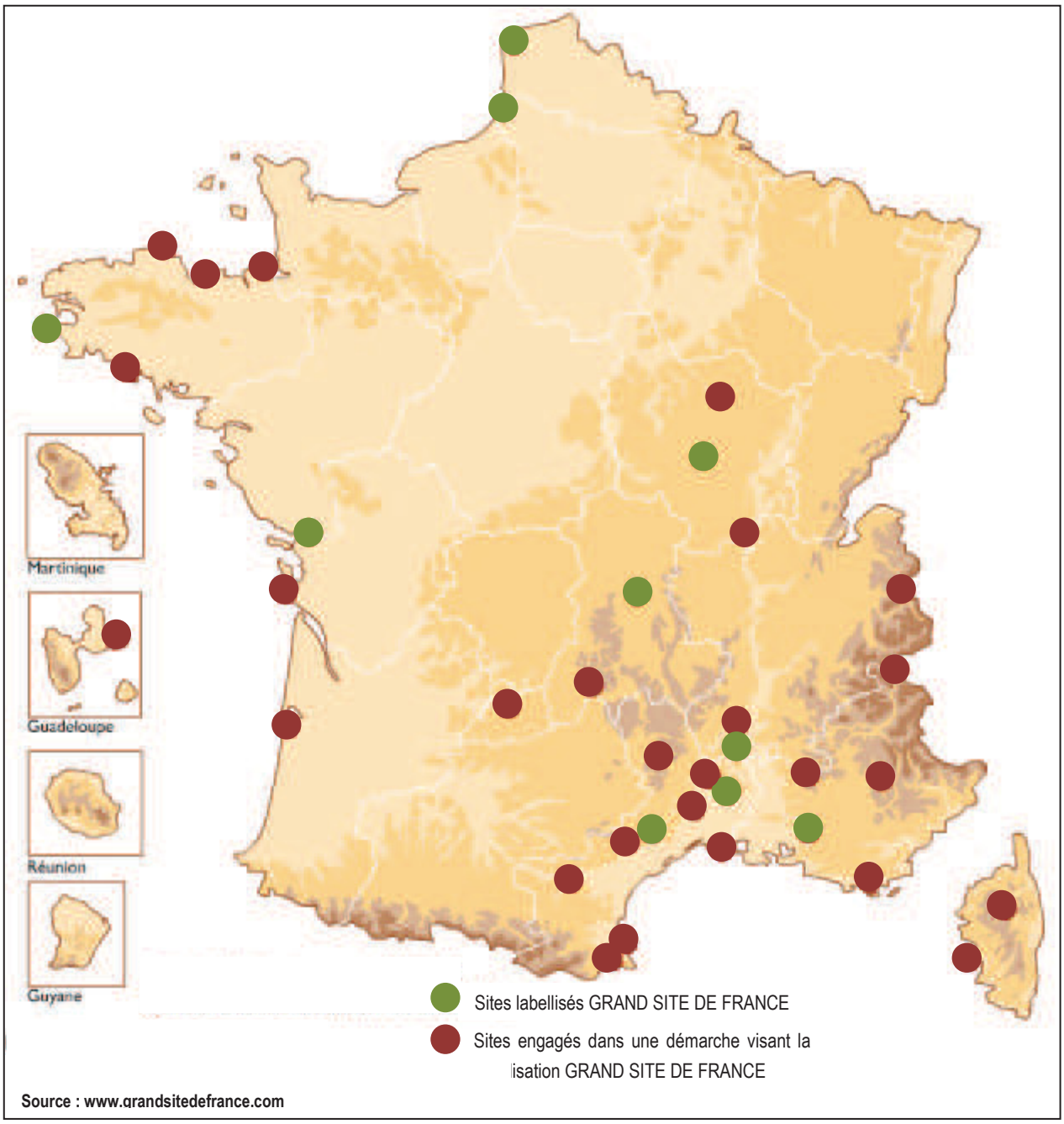
Parmi eux, 10 se sont déjà vus décerner la marque officielle « Grand Site de France »[80] : **Aven d'Orgnac** (Ardèche, en 2004), **Pont du Gard** (Gard, en 2004), **Sainte-Victoire** (Bouches du Rhône, en 2004), **Pointe du Raz** (Finistère, en 2004), **Bibracte Mont-Beuvray** (Morvan, en 2007), **Puy de Dôme** (Puy de Dôme, en 2008), **Marais poitevin** (Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée, en 2010), **Saint Guilhem le désert - Gorges de l'Hérault** (Hérault, en 2010), **Les Deux caps Gris-Nez Blanc-Nez** (Pas de Calais, en 2011), **Baie de Somme** (Somme, en 2011). Les autres sites sont encore en phase d'études ou de réhabilitation et prétendront à l'obtention du label par la suite. Notons d'emblée qu'il y a peu de Grands Sites présentant des problématiques spécifiques au milieu montagnard tel que le pastoralisme par exemple, si ce n'est Sixt-fer-a-cheval[81] et, auparavant, Gavarnie[82].

Les statuts du RGSF précisent qu'un « *gestionnaire de grand site est une personne morale assurant gestion et mise en valeur pour le public, dans une perspective de développement durable et de respect de l'esprit des lieux, d'un site reconnu au plan national, soit un site dont l'organisme de gestion est détenteur du label "Grand Site de France", propriété de l'Etat ; soit un site faisant ou ayant fait l'objet d'une Opération Grand Site ; soit un site protégé au sens de la loi du 2 mai 1930 faisant l'objet d'une démarche de mise en valeur de qualité similaire à une OGS* »[83]. Les deux premières catégories d'adhérents sont membres actifs du Réseau,

[78] polepatrimoine.org, 2011, réf. n°1.
[79] En 2010, le Comité de pilotage du Pôle était composé du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, de l'Association des biens français du patrimoine mondial, de trois ministères français (Ministère des Affaires étrangères et européennes, Ministère de la Culture et de la Communication, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer), du Conseil régional de Bourgogne, de l'Université de Bourgogne, de l'Ecole Arts et Métiers ParisTech de Cluny, du Centre des Monuments nationaux, de l'Etablissement public de coopération culturelle de Bibracte.
[80] Des données complémentaires pour chacun des sites labellisés sont disponibles en ANNEXE 6.
[81] Seul site à pouvoir organiser des expositions sur les alpages et le pastoralisme par exemple, comme ce fut le cas en 2008.
[82] Gavarnie n'a pas renouvelé son adhésion au RGSF depuis plusieurs années.
[83] Statuts du Réseau des Grands Site de France (version révisée par l'assemblée générale du 25 mai 2005)

tandis que ceux de la dernière catégorie – jamais impliqués dans une OGS – ne peuvent prétendre devenir que « membre associé ». Concernant les Pyrénées-Orientales, le massif du Canigó est membre actif du RGSF tandis que les sites des Bouillouses et de l'Anse de Paulilles sont membres associés.

CARTE 2 Le Réseau des Grands Sites de France



Le RGSF associe donc des collectivités et des établissements publics au titre de gestionnaires des Grands Sites. Revendiquant son statut de membre du Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS), le RGSF se veut être un lieu

d'échange et de réflexion sur les problématiques de gestion communes à l'ensemble de ses membres. « *Les sites ont tous en commun d'être à la recherche de fonctionnements novateurs, permettant d'assurer un accueil de qualité tout en respectant l'esprit des lieux, et de générer un impact positif sur le tissu social et économique environnant. Le Réseau participe aussi à la réflexion nationale et internationale sur le devenir de ces hauts-lieux patrimoniaux, confrontés au défi de leur préservation à long terme dans le contexte d'une pression touristique croissante* »[84].

En 2011, le RGSF est devenu une association d'utilité publique. Ses thèmes de prédilection tournent, selon ses propres expressions, autour de : « *Patrimoine Paysager, Biodiversité, Accueil du public, Gestion de la fréquentation, Ecomobilité, Tourisme et retombées locales, Gouvernance, Europe et l'international* ». Ces mots clés permettent de caractériser les grandes références du RGSF et les principales problématiques transversales à ses différents membres. Ils sont néanmoins non exhaustifs de l'action menée par le Réseau.

L'un des rôles joué par le RGSF est de représenter les Grands Sites auprès des instances nationales mais également auprès des fondations et des entreprises susceptibles de financer des projets tels que cela a été fait dans le massif du Canigó. Ce travail de représentation et de sensibilisation est rendu possible par l'addition des caractéristiques de l'ensemble des sites membres du Réseau, par exemple pour le nombre de touristes qui les fréquente. En interne, ce travail de représentation est aussi ce qui permet à l'équipe du Réseau de légitimer son travail et de montrer aux sites membres l'intérêt et la plus-value qu'apporte le RGSF. C'est en ces termes qu'on peut notamment interpréter sa participation au « Jeudi du mécénat » organisé en avril 2008 par la Mission mécénat du Ministère de la culture et de la communication en partenariat avec l'Institut national d'histoire de l'art. L'objectif de cette rencontre était de rappeler que le mécénat environnemental est très faible en France malgré l'existence de plusieurs sociétés leader à l'échelle mondiale dans leur domaine. Le RGSF s'est ainsi fait l'écho de son expérience de mécénat menée avec la Fondation d'entreprise Gaz de France en insistant sur le fait qu'il s'agit d'une « alliance entre nature et culture »[85]. Le RGSF a progressivement obtenu de l'expérience dans le domaine du mécénat à la fois environnemental et culturel. Il a ainsi participé et partagé un stand avec l'ICOMOS et sa section française au Salon du patrimoine culturel organisé en 2008 au Carrousel du Louvre sur les thèmes « patrimoine et mécénat » et « patrimoine et tourisme culturel ». Le RGSF montre ainsi que le mécénat, en tant qu'opportunité de financement, vaut autant pour ce qui relève de l'environnement que du culturel. Son implication dans le mécénat révèle bien le rôle de représentation et de lobbying joué par le RGSF.

Mais ce profil de prospecteur n'est pas incompatible avec l'approche romantique, monumentale et artistique des Grands Sites dans les décisions du RGSF. Il semble à ce propos révélateur que le Réseau ait récemment souhaité symboliser le label GSF dans une

[84] grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°5.
[85] grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°6.

œuvre d'art. Il a en effet commandé une œuvre originale pour « *affirmer le caractère novateur des valeurs incarnées par les Grands Sites, celles du développement durable et celles de "l'esprit des lieux"* »[86]. L'idée d'incarner les valeurs du label Grand Site dans une œuvre monumentale correspond bien à ce que nous essayons de décrire en termes d'imaginaire de la part des responsables de la politique Grand Site. Le RGSF souhaite ainsi qu'à l'avenir « *chaque gestionnaire de Grand Site qui, par décision du Ministre, se verra labellisé "Grand Site de France ®" recevra à son tour un exemplaire de cette œuvre, qu'il exposera au public dans sa "maison de site"* »[87]. C'est un artiste français, Bernard DEJONGHE, renommé et reconnu à l'international, qui a été choisi. Avec des pièces exposées dans certains des plus grands musées de Paris, Londres, New York, Sapporo et d'autres, c'est un peu plus de « grandeur » ajoutée aux Grands Sites. La composition du jury de sélection de l'œuvre me semble bien représenter la diversité des réseaux qui gravitent autour du RGSF. Au-delà de représentants de certains sites membres du RGSF, ce jury était ainsi composé ainsi : Fondation Gaz de France, mécène de l'opération ; inspectrice générale (Etat), ancien directeur du Patrimoine et de la Délégation aux Arts plastiques, Gilles CLÉMENT, paysagiste, Anne-Marie MILLIOT-WETZEL, plasticienne, Marion FESTRAËTS, journaliste.

4.2.5 Le label Grand Site de France, un horizon ultime ?

Après avoir abordé les principales caractéristiques du label GSF, l'objectif est ici de s'interroger sur le sens de ce dispositif. Un règlement d'usage du label a été rédigé par le Ministère, précisant les objectifs du label. Ils rappellent fortement ceux des OGS mais renvoient explicitement au développement durable.
A l'article 1:

- *En préservant l'environnement par le maintien de la qualité paysagère et culturelle du site candidat et de ses milieux. Cette qualité peut résulter, entre autre d'une réhabilitation, dans le cadre d'une Opération Grand Site par exemple. Le label garantit aussi la recherche de l'amélioration de la qualité du site à chaque fois que cela est possible. Il garantit également la qualité des prestations compatibles avec la préservation du site et avec sa notoriété, la qualité de sa gestion au quotidien comme à long terme.*
- *En intégrant le développement économique local dans le schéma de gestion du site*
- *En assurant que le projet de mise en valeur du site a été établi de façon concertée avec les partenaires et les habitants concernés.*
- *En s'assurant que la fréquentation touristique reste compatible avec le respect des conditions de vie des habitants.*

[86] grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°7
[87] grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°7

On notera qu'à ce niveau, une OGS n'est pas indispensable pour obtenir le label. Selon Anne-Françoise PILLAS, le label a été mis en place car « *l'expérience a montré qu'au delà de la phase travaux les sites ayant bénéficiés de ces opérations devaient continuer à être gérés, au quotidien comme sur le long terme, pour sauvegarder la qualité retrouvée du site* »[88], ce qui explique que ce soit avant tout la « gestion » qui est labellisée. Le label est ainsi présenté et conçu comme « *un nouveau dispositif incitateur, centré sur le rôle du gestionnaire, garant pour le visiteur de la qualité du site* »[89]. On verra que l'incitation se révélant bien faible, c'est surtout la distinction qualitative qui est recherchée par les gestionnaires.

L'article 2 du règlement estime que sont éligibles :

- *les espaces naturels ou bâtis qu'il est convenu d'appeler des "grands sites", c'est-à-dire des monuments naturels ou des espaces prestigieux, dont la qualité paysagère, naturelle et culturelle, est telle qu'elle entraîne une double reconnaissance de leur intérêt national, d'une part par une mesure de protection forte (Art. L 341-1 et suivants du code de l'environnement), d'autre part par une consécration sociale et une grande notoriété.*
- *les sites répondant à ces conditions dont l'état, l'entretien et la gestion sont satisfaisants selon les critères du développement durable.*

Le règlement définit 4 conditions (et non pas critères, le mot est important semble t-il) précisant qu'il faut être un site :

- *classé au titre de l'article L 341-1 et suivant du code de l'environnement (loi du 2 mai 1930) pour tout ou partie de l'espace considéré,*
- *dans lequel les aménagements et services nécessaires aux visiteurs (stationnements, accueil, déplacements, sécurité, hygiène, information) doivent être fondés sur le respect de l'identité et de la singularité des lieux,*
- *comportant une structure de gestion partenariale dont le fonctionnement est assuré d'une manière pérenne au moyen d'un budget identifié et adapté aux enjeux,*
- *doté d'un schéma de gestion à long terme (10 ans environ) visant à satisfaire les objectifs définis ci-dessus.*

On relèvera que dans l'esprit de ces critères, il y a fusion totale entre l'enveloppe matérielle du site, sa couche immatérielle et la structure de gestion qui en la charge. Ces trois composantes se retrouvent tour à tour derrière la dénomination de « site ». Il s'agit là d'une piste de recherche que nous suivrons par la suite, car elle pose la question non seulement du rapport patrimoine naturel/culturel dans la politique Grand Site, à laquelle de surcroît elle ajoute la présence de la structure qui, nous le montrerons, est de plus en plus assimilée au site lui-même. La question de la confusion progressive entre la structure de gestion d'un lieu et le lieu lui-même (par exemple entre SMCGS et Massif du Canigó, l'un représentant l'autre

[88] PILLAS A-F., 2005, p. 15.
[89] PILLAS A-F., 2005, p. 5.

et inversement) a été abordée par Saskia COUSIN dans sa thèse[90]. Elle relève par exemple que dans un Salon du tourisme culturel auquel elle participe, les participants se félicitent que « toutes les régions soient présentes ». Cette confusion est peut être quelque chose sur lequel le ministère a pu jouer pour penser le label qui est attribué au gestionnaire et non pas au site. Cela en fait une originalité dans les politiques publiques, même si rien n'est vraiment fait pour le faire assimiler dans chaque esprit : spontanément, chacun pense que c'est le site qui est labellisé, de la même manière qu'un PNR. La confusion site/structure est une tendance forte : les PER, les Pôles de compétitivité, etc., sont pensés sur le mode des AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) alors qu'il s'agit de labellisation d'établissements publics.

La procédure d'obtention est décrite aux articles 4, 5 et 6 du règlement d'usage du label auquel on se reportera pour cette description formelle. Le gestionnaire du site doit constituer un dossier de « demande de labellisation » et le déposer en préfecture qui « *en assure l'instruction au niveau local avec l'appui de la DIREN et la transmet au ministre chargé des sites* ». On voit d'ores et déjà comment l'Etat se donne une place centrale et se rend incontournable avec la création de ce label. La procédure est tenue par les administrations et les instances centralisées : « *Au reçu de la demande par le ministre, un rapport sur l'état du site est demandé à l'Inspection générale en charge des sites. Le dossier, accompagné du rapport de l'Inspection, est ensuite présenté à RGSF pour avis, puis examiné par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP) en tant que de besoin* ». C'est d'ailleurs au niveau ministériel que se joue en dernière instance l'attribution du label : « *le label est attribué par décision ministérielle ou par convention signée par le gestionnaire avec le ministre en charge des sites* » (art. 5). Cette ressaisie des Grands Sites par le Ministère doit aussi être vue comme un moyen de ne pas laisser un libre court total au RGSF. DUVAL et GAUCHON font l'hypothèse d'un découplage entre les OGS et les sites du RGSF/labellisés[91]. Avec ce rapport, l'Etat propose sa propre solution.

Cette dimension centralisée est ressentie localement. J'ai notamment pu constater à quel point la venue de la Chargée de mission Grand Site du Ministère en 2009 dans le massif du Canigó[92] avait pu rendre l'Inspecteur des sites des Pyrénées-Orientales anxieux. Le passage du massif du Canigó devant la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages est également un moment préoccupant pour lui, dans la mesure où il se trouve confronté directement à sa hiérarchie parisienne.

La procédure de labellisation prend beaucoup d'importance dans le quotidien des gestionnaires de Grands Sites et des administrations qui en ont la charge. Cela représente un objectif absolu. La procédure a été conçue pour donner du prestige au label et à son obtention. Le sérieux de la procédure est installé dans la durée en demandant au gestionnaire d'établir « *un rapport annuel qui devra être présenté au préfet et transmis par ce*

[90] COUSIN S., 2003.
[91] DUVAL M., GAUCHON C., 2007.
[92] Le compte-rendu de cette visite de terrain, rédigé par les agents du Ministère, montre bien les enjeux et les objectifs des différents acteurs (ANNEXE 14).

dernier à la DNP : outre le bilan financier, ce rapport évaluera la pertinence de la gestion du site au regard du schéma de gestion à l'aide des indicateurs sur lesquels le gestionnaire se sera engagé lors de sa demande de labellisation ». Fortement centralisée, la candidature au label GSF donne une place centrale au Ministère en charge des sites, proportionnellement inverse à son engagement financier dans les opérations de terrain.

D'un point de vue technique, le dossier de candidature constitue une fameuse occasion, pour la structure gestionnaire, de « mettre en récit » la patrimonialisation du massif à travers les opérations qui ont été conduites. Il doit réaliser un dossier qui constitue « *l'engagement du gestionnaire sur le maintien ou l'amélioration de l'état du site et plus généralement sur le projet de gestion du site à long terme* » (art. 6) :

ENCART 5 - Règlement d'usage du label "GRAND SITE DE FRANCE", Article 6 (Version révisée 2010) :

Le dossier de candidature au label constitue l'engagement du gestionnaire sur le maintien ou l'amélioration de l'état du site et plus généralement sur le projet de gestion du site à long terme. Il comporte :

1. La déclaration d'engagement signée du représentant élu de l'organisme de gestion, qui atteste de sa motivation à demander le label et résume ses engagements pour l'avenir ;

2. La présentation du site et de son contexte territorial, avec les caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles qui font de ce territoire un Grand Site (protections règlementaires, caractère remarquable, fréquentation, consensus local). Un état des lieux de la préservation, de l'entretien et de la gestion du site au moment de la demande est présenté, ainsi que la démarche suivie pour le restaurer, le préserver ou le mettre en valeur ;

3. Les éléments clefs du projet de préservation de gestion et de mise en valeur du site pour les années à venir. Ces éléments permettront d'apprécier, au regard des enjeux mis en évidence, comment seront assurés l'entretien, la préservation et la gestion du site selon les principes du développement durable, pendant la période future de labellisation ;

4. Les moyens techniques et financiers de gestion du site et l'organisation de la structure gestionnaire. Sont également précisées les modalités de la gouvernance, incluant la concertation avec les acteurs et la population locale ainsi que l'information du public ;

5. Les modalités d'évaluation et de suivi, et notamment les indicateurs et outils de suivi choisis, le suivi de la fréquentation, l'observatoire photographique du paysage.

Ce dossier de candidature est un exemple parfait d'initiative patrimoniale dans la mesure où il doit faire le lien entre passé et futur, garantir la relation entre les deux (observatoire, etc.), montrer qu'un maximum d'actions ont été réalisées dans l'objectif de gérer le site « durablement », etc. Chacune de ces étapes incite alors les techniciens en charge de sa rédaction à créer du liant et à donner du sens à l'action publique.

En labellisant la structure et non plus le territoire, le législateur renvoie la responsabilité d'un site national sur les acteurs locaux et limite ainsi sa responsabilité. C'est en correspondance avec les financements limités qu'il donne. Cela confirme également la tendance de l'aménagement du territoire à fonctionner par pôle et à concentrer les efforts sur certains sites. Dans cette perspective, le RGSF s'est depuis le début préoccupé des retombées économiques des Grands Sites à l'échelle régionale, dans l'objectif de justifier les investissements réalisés.

4.2.6 Quête de reconnaissance et croisement des registres économiques, environnementaux et paysagers

En incitant les communes impactées par l'attractivité d'un site à s'investir dans sa gestion au sein d'une unique structure, la politique des Grands Sites s'est très rapidement confrontée à la question des retombées économiques sur le territoire environnant. Les objectifs de développement local et territorial sont un des fondements essentiels de la politique des Grands Sites qui se distingue en cela de la politique des sites, mais est en conformité avec la compétition territoriale qui oppose les destinations touristiques entres elles. Les acteurs des Grands Sites ont développé tout un ensemble de justifications au niveau économique. On peut trouver de nombreux exemples comme celui-ci, diffusé par le RGSF lui-même : « *Labellisé Grand Site de France®, le Site du Pont du Gard accueille chaque année 1,2 millions de visiteurs venus admirer l'aqueduc romain. Si l'entretien et la gestion d'un tel site représentent un investissement certain, ses retombées locales sont conséquentes. Pour les évaluer, l'EPCC gestionnaire du site a mené une étude en 2005. Chaque année, le site génère 135 millions € de retombées économiques sur la région, correspondant à 1209 emplois et engendrant 21,5 millions € de recettes fiscales. Chaque visiteur du Pont du Gard dépense ainsi 3,27 € sur le site et 123 € à l'extérieur du site* »[93].

La problématique des retombées économiques des Grands Sites a été posée dès le fondement du RGSF. C'était d'ailleurs le thème des Rencontres des Grands Sites organisées à Sixt-Fer-A-Cheval (Haute Savoie) en 2002. Plusieurs études ont été menées pour quantifier l'activité et l'attractivité touristique de certains Grands Sites. Ces études permettent en quelque sorte de justifier les investissements réalisés par les collectivités et d'en attirer de nouveaux en quantifiant les différentes retombées économiques engendrées.

[93] grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°8.

En référence au développement durable, il s'agit ainsi d'asseoir le pilier économique et social des Grands Sites. Les premières études ont intégré différents paramètres, que ce soit les retombées directes (dépenses directement engagées par la visite du site) ou indirectes (les dépenses réalisées par les visiteurs hors du site). Mais elles ne prennent pas en compte les retombées induites (richesses produites par l'injection de flux financiers dans l'économie locale) ni les retombées des investissements importants réalisés par les pouvoirs publics. Une première étude a été faite sur le Grand Site du Pont du Gard en 2005. Elle a permis de chiffrer l'activité économique de ce site qui a la particularité contrairement au Canigó, d'être un site fermé (accès contrôlé). Une seconde a porté en 2006 sur le Grand Site du Puy de Dôme avec l'appui du Conseil Général du Puy de Dôme qui souhaitait démontrer le rayonnement de ce sommet emblématique pour l'ensemble du département. On notera ici quelques analogies entre le Puy de Dôme et le Canigó qui trônent au cœur de leurs départements respectifs et sont visibles par la plupart des habitants et font l'objet d'une attention particulière de la part des Conseils généraux. L'étude des retombées économiques du Puy de Dôme permettait d'adapter à ce site la méthodologie utilisée pour l'étude du Pont du Gard, même si son périmètre demeure assez limité, et ses accès peu nombreux et mal identifiés.

FIGURE 6: Extrait de la synthèse de l'étude *Les retombées économiques des Grands Sites*, novembre 2007 publiée par le RGSF (page 3)

PONT DU GARD ET PUY DE DOME : PRINCIPAUX RESULTATS

Chaque année, le site du Pont du Gard génère :
- **135 millions € de retombées économiques sur la région**
- **correspondant à 1209 emplois**
- **engendrant 21,5 millions € de recettes fiscales**

Chaque année, le site du Puy de Dôme génère :
- **76 millions € de retombées économiques,**
- **correspondant à 696 emplois**
- **engendrant 11 millions € de recettes fiscales.**

	Pont du Gard	Puy de Dôme
Nombre de visiteurs annuels	1,1 million	430 000
Dépenses totales des visiteurs durant leur séjour (touristes) ou la journée de visite (locaux)	€ 263 millions	€ 150 millions
Dépenses affectables au site	**€ 135 millions**	**€ 76 millions**
Retombées sociales : nombre d'emplois directs et indirects créés (en ETPT	**1209 emplois**	**696 emplois**
Retombées fiscales totales (nationales et locales	**€ 21,5 millions**	**€ 11 millions**

Dépenses hors coûts de transport.
Source : EPCC du Pont du Gard, Conseil général du Puy de Dôme / FIgesma

En 2010, une troisième étude portant sur les retombées économiques a été réalisée sur le Grand Site Sainte-Victoire. Sa configuration est proche de celle du massif du Canigó puisqu'il s'agit d'un vaste périmètre, avec de multiples entrées difficiles à identifier, des usages nombreux et pas uniquement touristiques, d'importantes problématiques environnementales, etc. C'est la raison pour laquelle cette étude « *s'est attachée à répondre aux questions suivantes : 1/ Quelles sont les retombées du site consécutives à la fréquentation des touristes et des excursionnistes ? (Impact sur l'économie touristique) ; 2/ Quelle est la valeur du nom et de l'image « Sainte-Victoire » ; 3/ Quel est l'impact du site protégé sur la valeur de l'immobilier de la proche région ? ; 4/ Quelle est la valeur de la sauvegarde de la forêt générée par la prévention des incendies, qui constitue un objectif important de l'action de gestion du Grand Site ? ; 5/ Quelle valeur est attribuée par le public à la préservation et à la bonne gestion du site ?* »[94]. Cet extrait de l'étude récemment publiée par le RGSF montre bien les différentes plus-values que les acteurs impliqués dans la politique Grand Site souhaitent mettre en avant afin de gagner en reconnaissance. Il révèle aussi l'importance du registre de l'image du site, c'est-à-dire du haut lieu, dans la conception de l'action publique territorialisée qui y est mise en place. Le RGSF et la politique Grand Site en général s'insèrent ainsi dans le jeu du quantitativisme monétaire pour légitimer les actions mises en place. Cela correspond à la posture de Marc PRIETO et Assen SLIM qui, dans la lignée d'Olivier Godard, estiment que la préservation des paysages, de la biodiversité, de l'image d'un site ou encore de l'esprit des lieux dans le cas des Grands Sites impliquent de pouvoir en quantifier leur valeur. « *Le problème des biens environnementaux est qu'il n'existe aucun système institutionnel privé ou public, qui permette de leur attribuer un prix. La qualité de l'air, le bruit, la beauté d'un paysage sont donc gratuits (du fait de l'absence de droits de propriété définis). Cette apparente gratuité masque de très nombreux risques liés à certaines dérives (surexploitation des ressources, pollution des écosystèmes, etc.). Les conséquences sont alors de grande ampleur à la fois pour l'équilibre de l'environnement dans son ensemble et pour l'Homme qui rend plus complexe ses conditions de survie. Cette gratuité conduit les agents (entreprises, ménages, Etats) à user et parfois abuser de ces ressources, sans pour autant en intégrer toutes les conséquences* »[95]. Les études des retombées économiques des Grands Sites s'inscrivent indirectement dans cette volonté d'identification de la valeur des Grands Sites selon un registre strictement économique et monétaire.

En 2003, la création du label Grand Site de France entérinait la volonté d'insérer les Grands Sites dans le marché concurrentiel des destinations touristiques. Fidèles à l'idée que la politique Grand Site relève à la fois du développement et de la protection, chaque Grand Site essaie d'obtenir toute distinction lui permettant de prendre sa part de visibilité touristique. La problématique des labels qui se veulent à la fois environnementaux et touristiques, tels que

[94] « Evaluation des avantages économiques liés au Grand Site Sainte-Victoire », *Fil des Grands Sites*, n°7, Réseau des Grands Sites de France, p. 3.
[95] PRIETO M., ASSEN S., 2009.

celui de Grand Site de France, s'élargit désormais à l'ensemble des signes de qualités. C'est le cas du concours EDEN (European Destinations of Excellence). Créé et organisé par la Commission européenne depuis 2006, celui-ci « *donne l'opportunité à une destination française de rejoindre, autour des principes de la durabilité (économique, sociale et environnementale), un réseau international de destinations touristiques d'excellence* »[96]. Les gestionnaires de sites ont bel et bien placé les démarches de promotion au cœur de leurs missions comme en témoigne l'usage qu'en fait le Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin sur son site web, véritable vitrine touristique : « *après la labellisation Grand Site de France en mai 2010, le Marais poitevin a reçu le 30 juin 2010 le prix des Destinations Touristiques Européennes d'Excellence. Ce prix est attribué par le ministère en charge du tourisme et Atout France, dans le cadre d'un concours européen* »[97]. Le RGSF publie alors un communiqué de presse se félicitant que le Marais Poitevin « *se voit ainsi à nouveau reconnu pour son patrimoine exceptionnel et la qualité de sa valorisation touristique […] Ce prix est une reconnaissance du travail accompli par le gestionnaire du Grand Site pour sauvegarder et mettre en valeur un patrimoine biologique et paysager exceptionnel et faire de ce territoire une véritable destination éco touristique* »[98]. Nous verrons par la suite l'importance des thématiques de l'écotourisme et des sports de nature pour les Grands Sites qui semblent avoir parié sur ce positionnement marketing.

L'importance du registre économique ne se résume pas à la production d'attractivité touristique. Il permet également de renforcer la structuration des territoires de projets à partir de dispositifs de développement tels que les Pôles d'excellence rurale (PER). En 2006, le RGSF publie un communiqué se félicitant que six Grands Sites soient labellisés PER[99]. Quatre de ces Pôles d'Excellence Rurale ont été octroyés pour financer un équipement structurant sur le modèle des maisons de Sites : une maison d'accueil pour les Roches de Solutré-Pouilly-Vergisson, un centre d'interprétation pour la maison de site de la Pointe de la Pointe du Raz, un réseau des maisons de sites thématiques pour le Puy Mary, une Maison du Grand Site au Pont du Diable de Saint-Guilhem le désert. Chacune de ces réalisations a pour objectif de valoriser les patrimoines naturels et culturels grâce au dispositif d'information, d'interprétation et à la vente de produits locaux. Les maisons de sites rejoignent en cela la politique des Pôles d'Excellence Rurale qui ont notamment pour objectif de favoriser « *l'ancrage territorial et l'inscription dans une stratégie de développement durable permettant notamment de renforcer l'attractivité des territoires* » sur la base du « *caractère d'excellence : potentiel d'innovation, caractère pilote et transférable du projet* »[100]. En misant sur ces équipements structurants et en concevant les maisons de sites comme de véritables vitrines touristiques généralistes (accueil, information, sensibilisation, interprétation, commerce), les Grands Sites ayant répondu à l'appel à projet des Pôles

[96] atout-france.fr, 2011, réf. n°1
[97] parc-marais-poitevin.fr, 2011, réf. n°1
[98] grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°9
[99] « *Après les Gorges du Tarn, le Puy Mary, St Guilhem le désert-Gorges de l'Hérault et l'Aven d'Orgnac le 23 juin 2006, la Pointe du Raz et les Roches de Solutré-Pouilly-Vergisson ont été retenues par l'Etat comme « Pôles d'Excellence Rurale » au titre de la seconde vague de labellisation* » datée du 8 décembre 2006.
[100] poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr, 2011, réf. n°1

d'Excellence Rurale poursuivent une stratégie qui vise à la fois à revaloriser un capital d'image positif, à préserver des éléments patrimoniaux remarquables et à conforter des pôles de développement[101]. Ce dernier objectif paraît essentiel dans le contexte d'interterritorialité où « *la compétition ne se fait plus sur les richesses naturelles et les donations, elle se fait sur la capacité des territoires à s'organiser* »[102]. C'est à ce niveau que le RGSF voit dans l'attribution de PER à plusieurs de ses membres la reconnaissance des politiques qu'ils mènent et, par prolongement, la reconnaissance des Opérations Grands Sites par les instances nationales de l'aménagement et du développement des territoires telles que la DATAR.

Parallèlement à sa reconnaissance par les secteurs du tourisme, le RGSF cherche à être reconnu par le secteur environnemental. L'une des initiatives les plus parlantes est son rapprochement avec l'Atelier technique des espaces naturels (ATEN) auquel il a définitivement adhéré le 18 novembre 2010. Créé en 1997 à l'initiative du Ministère de l'Environnement, l'Atelier technique des espaces naturels est un groupement d'intérêt public qui a pour mission de mettre en réseau et de professionnaliser les acteurs des espaces naturels. Il fonctionne à partir du principe que la formation, l'assistance opérationnelle et juridique, la publication et l'animation permettent d'échanger des savoirs-faires sur des problématiques communes[103]. L'ATEN a ainsi développé, durant les années 2000-2010, une expertise reconnue sur les dispositifs et les politiques ayant une influence directe pour la gestion des espaces naturels (Natura 2000, Trame verte et bleu, etc.). Initialement composé du Ministère, du Conservatoire du Littoral et des rivages lacustres, des Fédérations des Parcs Nationaux, des Parcs Naturels Régionaux et des Réserves Naturelles, le réseau s'est considérablement élargi en 2010. L'adhésion du RGSF est en effet concomitante de l'adhésion de plusieurs collectivités (les Régions Ile-de-France, Rhône-Alpes et Languedoc Roussillon, les Départements de l'Isère et de la Drôme, le syndicat mixte EDEN 62 du Conseil Général du Pas de Calais), d'établissements publics (Parc Nationaux de France[104], Office National des Forêts, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, Agence des Aires Marines Protégées), de réseaux de collectivités (Rivages de France et RGSF), d'une ONG (Ligue de Protection des Oiseaux) et d'un privé (Station biologique de la Tour du Valat). Avec ces 19 membres, dont 12 de statut public et 6 de statut associatif, l'ATEN est devenu un acteur incontournable représentant « *plus de 5000 professionnels travaillant à la sauvegarde des patrimoines naturels* »[105]. En regroupant les principaux organes liés aux politiques publiques environnementales françaises, l'ATEN est un réseau institutionnel à forte visibilité. Le RGSF considère donc son adhésion comme une reconnaissance de son

[101] C'est le résultat que nous avons tiré de notre contribution à l'analyse des stratégies de réponse à l'appel à projet PER de 29 territoires de Midi-Pyrénées. (BARTHE L., MILIAN J. & TAULELLE F., 2009)
[102] GUIGOU J-L., 2008; JEAN Y., VANIER M., 2008.
[103] Les formations de l'ATEN sont se plus en plus connues dans le domaine de la gestion des espaces naturels protégés. Leur cahier de formation, dont la couverture est présentée dans la planche photographique n°1 (p.182), est une publication diffusée dans la totalité des structures concernées à l'échelle nationale.
[104] Créé par la loi du 14 avril 2006, « Parc nationaux de France » est un établissement public regroupant les différents parcs nationaux distinct de l'ex Fédération des Parcs Nationaux de France, de statut associatif.
[105] espaces-naturels.fr, 2011, réf. n°1

travail, de ses missions et, plus largement, come une reconnaissance des Grands Sites et de ses structures gestionnaires.

La montée en puissance des Grands Sites durant la décennie 2000-2010 permet aujourd'hui au RGSF de solliciter régulièrement les Ministres en charge des sites. Par exemple, la remise du label Grand Site de France au site de Bibracte – Mont Beuvray a été faite en avril 2008 par Nathalie KOSCIUSKO – MORIZET elle-même, Secrétaire d'État à l'Écologie[106]. Plus récemment, le programme des treizièmes Rencontres annuelles des Grands Sites organisées les 20 et 21 octobre 2011 sur le site des Iles Sanguinaires (Ajaccio) contenait l'intervention de Frédéric LEFEBVRE[107] et un discours de clôture de Nathalie KOSCIUSKO – MORIZET, désormais Ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Le RGSF s'investi également dans les réseaux d'acteurs du paysage. Il se mobilise depuis plusieurs années sur la question des observatoires photographiques paysagers, mais il s'est surtout impliqué dans la fondation du collectif des Etats Généraux du Paysage en 2007. Ce collectif rassemble la Fédération des Conservatoire d'Espaces Naturels, la Fédération des PNR, la Fédération Française du Paysage, la Fédération Nationale des CAUE, la SPPEF, la FNSAFER, Mairie-Conseils CDC, Rivages de France, la FNASSEM, Maisons Paysannes de France et le RGSF. Plusieurs sites membres du RGSF ont ainsi apportés leurs contributions aux réflexions menées dans le cadre du colloque « Paysage, fil conducteur du développement durable » organisé par le Collectif des Etats Généraux du Paysage et le Réseau rural français le 22 novembre 2010[108] : le Directeur du Grand Site du Puy Mary et la Responsable du Service Aménagement & Développement Economique au Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin témoignent de leur expérience dans la conduite d'études paysagères conçues comme socles de leur politique de gestion et de valorisation dans leur Grand Site respectif.

Conclusion : Grands sites, biodiversité et patrimoine

Le Ministère en charge des sites évoque toujours la politique des Grands Sites en faisant référence à la Convention du patrimoine mondial de 1972 (UNESCO), à la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe de 2000 (ratifiée par la France en 2006), ainsi qu'aux recommandations n° R(94)7 et R(95)10 du Conseil de l'Europe relative à une politique générale de développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement. Ces références internationales permettent de transcender la seule échelle locale, régionale ou nationale de la politique Grand Site. C'est également en leur sein qu'elle puise l'inspiration conceptuelle. En fait, chacune de ces 3 références internationales

[106] Ce site est géré par un syndicat mixte présidé par Gérard VOISIN, sénateur UMP et Président du RGSF.
[107] Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services, des Professions Libérales et de la Consommation
[108] fncaue.fr, 2011, réf. n°1

constitue autant de balises pour délimiter les contours de la politique Grand Site à la fois dans les domaines de la culture, du paysage et du tourisme durable. C'est en quelque sorte les trois composantes de la durabilité (sociale, économique, environnementale) que les défenseurs des Grands Sites mettent en avant dans l'affichage de ces trois références internationales.

Le « patrimoine » n'a pourtant pas toujours directement été au cœur de références portées par les acteurs de la politique Grand Site. Dans le « manifeste pour les grands sites » adoptés par les participants du premier séminaire de la pointe du Raz organisé par l'ICOMOS en 1997, huit « recommandations »[109] constituent autant de principes d'actions ayant pour objectif de renforcer cette politique alors en quête de reconnaissance. A la lecture de ce manifeste, il apparaît que tout ce qui relève du paradigme de la protection demeure fortement ancré dans une tradition paysagiste, romantique et esthétique. Aucune allusion n'est faite à la biodiversité, ce terme n'est d'ailleurs jamais employé. On reste donc sur l'idée que c'est l'ambiance, le caractère, l'esprit du lieu qui doivent être préservés : ce que l'on nommerait aujourd'hui les *richesses floristiques et faunistiques du site* ne sont pas évoquées. Il y est question de « *projet global de réhabilitation et de mise en valeur dans le respect de son caractère propre et de son paysage* », de préserver « *l'intégrité physique des lieux et de leur qualité paysagère* ». Cela renvoie au souci des signataires de limiter les aménagements de sites : « *les travaux de réhabilitation ou de mise en valeur doivent être modestes. Ils exigent une qualité de détail dans l'exécution et l'intervention d'artisans spécifiquement formés* ». On relèvera d'ailleurs que parmi les quatre critères préalables au lancement d'une OGS définis par le Ministère en 1989, seule l'idée de « *qualités esthétiques, naturelles ou culturelles qui sont à l'origine de sa réputation* » est intégrée. Il s'agit bien de s'inscrire dans la continuité de la renommée paysagère et du monumentalisme naturel. Or celle-ci s'est construite au début du 20ème siècle, en plein romantisme. Autrement dit, de manière caricaturale, ce n'est ni la flore ni la faune qui est à l'origine de la renommée des grands sites. La biodiversité est une entrée conceptuelle qui est très peu présente dans la politique des grands sites. Elle n'y est abordée qu'au détour de l'idée de *fragilité* et de *dégradation*. L'exemple du Canigó illustrera ce propos à partir de la manière dont Natura 2000 a été intégré dans la politique Grand Site menée localement.

De même, la notion de patrimoine est absente en 1997 du vocabulaire employé par les experts qui sont à l'origine de la relance de la politique « Grands Sites ». Dans ce même manifeste, la notion de *patrimoine* est totalement absente : d'autres lui sont préférées telles que « caractère propre », « paysage », « intégrité physique du lieu », « qualité paysagère », « maintien d'activités autres que touristiques ». Bien sûr, si le vocable est absent, l'idée générale de *patrimoine* n'est pas étrangère à la politique des grands sites. Son non usage est plutôt à mettre sur le compte de la lenteur avec laquelle la notion s'est parfois diffusée, à

[109] VOURC'H A., 1999, p. 29.

l'instar des recherches en géographie dont Vincent VESCHAMBRE a montré qu'elles s'étaient saisies des processus de patrimonialisation seulement dans les années 2000[110].

La reformulation plus récente des objectifs d'une OGS contient l'idée de patrimoine[111]. Et tandis que les membres d'ICOMOS et les fondateurs du RGSF ont longtemps évité l'emploi de la notion de patrimoine, dans le rapport 2009 sur les Grands Sites, les missionnaires ont choisi d'afficher un parti pris : « *les Grands Sites comme éléments d'une politique globale du patrimoine national* », en cherchant « *à resituer la question des grands sites dans la plénitude de sa relation avec la politique du patrimoine au sens de l'article 1er du code de l'urbanisme, « le territoire patrimoine commun de la Nation* »… ». Car selon eux, « *La question des grands sites concerne bien le patrimoine de la Nation* »[112]. Jean-Pierre THIBAULT lui-même intègre la notion au sous-titre de l'ouvrage intitulé « *Petit traité des grands sites : réfléchir et agir sur les hauts lieux de notre patrimoine* ». Pour le RGSF, « *La loi de 1906, instituant la protection des monuments naturels et des sites, a fondé la notion de patrimoine naturel* »[113] : cela montre que pour le RGSF, aujourd'hui, le mot patrimoine est devenu incontournable mais qu'il a du mal à s'y rattacher, son approche restant principalement d'inspiration paysagère.

De même, si la loi 2002 l'intègre au patrimoine national (ci-dessous), « *la chronologie de cette reconnaissance patrimoniale a placé les sites et paysages à mi-chemin entre les œuvres nées de la main de l'homme et les différentes composantes de la biodiversité dont la politique de protection de la nature a structuré la prise en considération* ». Aujourd'hui, les textes de 2010-2011 inscrivent la politique des Grands Sites directement dans le domaine de la protection du patrimoine national. Cela est révélateur de l'importance qu'a prise la posture « patrimoniale ». On relèvera néanmoins qu'elle est présentée du point de vue de l'Etat, les Grands Sites faisant selon lui partie du patrimoine de la nation. C'est donc par leur mise en réseau qu'ils constituent une collection de cartes postales attractives pour la France en tant que destination touristique.

Ce chapitre a mis en évidence le rôle de la dynamique conceptuelle et partenariale lancée autour de l'ICOMOS dans les années 1990 et prolongée par le RGSF dans les années 2000. La création du Réseau et cette du label en 2003 constituent deux étapes essentielles de l'affirmation de la politique Grand Site. Naviguant entre le domaine de l'environnement et celui de l'économie touristique, sa reconnaissance récente dans le Code de l'environnement paraît symptomatique du dépassement de la dialectique protection/développement que nous avons identifiée dans la première partie. La logique de « l'excellence » paraît ici dominante. Le label Grand Site de France est attribué en fonction de critères qui visent à faire des sites labellisés des sites « exemplaires » d'un certains nombre de points considérés comme

110 VESCHAMBRE V., 2007.
111 MAIGNE J., WHITE K., 2007, p. 11.
112 Rapport déjà cité, p 7
113 Communiqué de presse publié par le RGSF en septembre 2006 pour le colloque réuni à l'occasion du centenaire de la loi de 1906

relevant de l'excellence (patrimoniale, environnementale, économique, etc.). La politique Grand Site, comme les autres, s'inscrit dans un contexte concurrentiel entre territoires pour qui la « compétitivité » se définit du point de vue économique, médiatique et social. L'innovation, la durabilité environnementale et sociale, les retombés économiques, participent à la construction de l'excellence territoriale.

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE n°1 – L'esprit des Grands Sites

Logo du label « Grand Site de France »© déposé par l'Etat en 2003



Inauguration de la transformation d'anciens parkings en pâturages (Opération Grand Site des Deux Caps – Blanc Nez Gris Nez, Pas-de-Calais)

© RGSF, 2008

Aménagement d'une table d'orientation dans le cadre de (Opération Grand Site de la Pointe des Châteaux, Guadeloupe)

© RGSF, 2009





Cahier des formations dispensées par l'Atelier des espaces naturels

Chapitre 5
Les ressorts de la patrimonialisation

Le chapitre précédent a permis de poser les principaux éléments de contexte indispensables à l'analyse des processus de patrimonialisation dans le massif du Canigó. La politique « Grand Site » constitue une trame générale qui sera progressivement distillée dans le prolongement de notre étude. Nous montrerons comment la patrimonialisation est intimement liée à cette démarche à partir des années 1995 dans le massif du Canigó. L'un de ses principaux outils, les Opérations Grand Site, seront d'ailleurs appréhendés comme support de ces processus dans le chapitre suivant. Mais il nous faut préalablement définir les conditions d'émergence du fait touristique dans cette zone de montagne pyrénéenne. C'est tout l'objet du présent chapitre.

Différentes approches théoriques s'intéressent à la notion d'invention touristique. Sans développer ce champ de recherche, nous souhaitons positionner notre propos dans la lignée des travaux réalisés par l'équipe de recherche MIT autour de Rémy KNAFOU[1]. A partir des années 2000, la principale innovation de ce collectif consiste à proposer d'analyser le tourisme à partir du touriste lui-même et de ses propres intentions[2] . Cela amène à considérer que « *Le tourisme n'est ni une activité ou une pratique, un acteur ou un espace ou une institution : c'est l'ensemble mis en système* »[3]. Deux attributs principaux caractérisent le fait touristique : un déplacement (au sens changement de place, de manière d'habiter, et pas seulement de parcours topographique) et une inscription dans le hors-quotidien (ce qui les différencie des pratiques de loisirs quotidiennes, hebdomadaires, etc.). « *Le déplacement est dû à la mise en œuvre d'une pratique (repos, jeu ou découverte) dans un lieu vu par le touriste comme adapté à son projet et susceptible d'en permettre la réalisation effective. Un lieu devient donc touristique parce que des touristes s'y rendent pour mettre en actes une intention de récréation* »[4]. Cette approche conforte notre intérêt pour les aménagements réalisés dans le massif du Canigó dans l'objectif de faire venir des touristes. Nous montrerons ainsi que les équipements projetés ou réalisés dans cet objectif ont structuré deux ressorts incontournables de la patrimonialisation : la constitution de Canigó comme objet d'action publique à l'échelle de ses deux versants et la structuration d'un système d'acteurs conflictuel autour du modèle de développement à adopter. Ces deux éléments continuent d'alimenter les processus de patrimonialisation contemporains dans le massif du Canigó. Il faut donc comprendre la notion de ressort au sens de « *cause agissante, énergie, force (généralement occulte) qui fait agir, se mouvoir quelque chose* »[5].

---

[1] KNAFOU R., 1997, 1998, 2000 ; EQUIPE MIT, 2002, 2005
[2] EQUIPE MIT, 2002.
[3] KNAFOU R., STOCK M., 2003, p. 931
[4] VIOLIER P., 2008, p. 81
[5] REY A., 2003, p. 2274

C'est dans le contexte de déclin des activités industrielles des vallées et du piémont que la l'invention touristique du Canigó émerge. En 1896, la construction d'un refuge par le Club Alpin Français en plein cœur du lieu-dit des Cortalets, à 2150 mètres d'altitude, constitue l'élément fondateur de sa mise en tourisme. Le Canigó est déjà célèbre. L'étude des bulletins de la section du CAF de Prades conduite par Jean-Pierre BOBO montre la symbolique de ce premier aménagement. « *Jusque là, la montagne était le domaine des bergers, des forestiers ou des contrebandiers, avec les bourgeois elle devient une terre de science et d'exploits sportifs* »[6]. Il montre bien que s'y regroupent les préfets, les hauts fonctionnaires du département, les grands élus, dont Emmanuel BROUSSE qui deviendra secrétaire d'Etat aux finances sous le gouvernement Millerand (1920-1921) et Jules PAMS qui sera nommé Ministre de l'agriculture en 1911. Les grands industriels du département sont également membres de la section de Prades et contribuent directement au financement du refuge. C'est donc « *une bourgeoisie de sensibilité républicaine, conservatrice et laïque qui anime la section du Canigou* […] *A l'image des clubs anglais de la même époque, le CAF du Canigou est un milieu fermé dont les membres se côtoient, se fréquentent, voyagent à travers l'Europe* »[7]. Il me semble ici nécessaire de compléter ce descriptif en citant l'implication de l'écrivain Rudyard Kipling car ses écrits contribuent à rattacher le Canigó aux valeurs portées par la politique Grand Site. Habitué des thermes de Vernet-les-Bains, celui-ci rédige le 2 février 1911 une lettre d'intention d'adhésion au CAF de Prades dans laquelle il évoque son « *retour au Royaume du Canigou* », « *montagne enchanteresse* » envers laquelle il se « *soumis à son pouvoir* » : « *Il sut reproduire pour moi, selon la rêverie ou le désir du moment, tantôt un pic des Himalaya, tantôt la silhouette de certaines collines de l'Afrique du Sud qui me sont chères* » au point que « *cette année, le Canigou a pris pour moi sa véritable place dans mon esprit et dans mon cœur, et je le contemple avec admiration et ravissement* »[8]. On reconnaît dans ces extraits l'approche romantique sollicitée par les experts de la politique Grand Site dans les années 1990-2000. Plus surprenant de la part d'un CAF très patriotique à cette époque, cette mondanité qui gravite autour du Canigó s'étend également aux clubs excursionnistes barcelonais et catalans. « *Le Canigou est un lien puissant qui rapproche, unit les deux Catalognes à la fin du 19ème siècle* ». Jean-Pierre BOBO conclue d'ailleurs que dans un contexte de renaissance catalane puissant des deux côtés de la frontière à cette époque, « *la prise de conscience de la catalanité passe par le Canigou* »[9]. Ce sentiment s'incarnera par la publication du fameux poème « Canigó » de Jacint Verdaguer, grand poète catalan faisant l'objet de nombreuses investigations contemporaines, notamment parce que ces écrits associent les montagnes de Catalogne à l'identité catalane[10]. Les clubs d'excursionnistes de Catalogne-sud (Barcelona, Girona) sont d'ailleurs présents à l'inauguration du refuge des Cortalets en 1899[11]. Sa construction

[6] BOBO J-P., 1997, p. 212
[7] BOBO J-P., 1997, p. 213
[8] Cité par BOBO J-P., 1997, p. 215
[9] BOBO J-P., 1997, p. 220
[10] FRABREGAS i TORRENT J., 1987, 1992 ; COLLADO I BELTRAN P., 1990 ; FRADERA J., 1987
[11] BEATO i VICENS F., 1997, p. 261

marque le passage à une nouvelle ère : celle de pénétration du tourisme et des véhicules. Le CAF construit effectivement la piste de Balaig qui permet d'accéder en voiture au refuge des Cortalets, d'ailleurs qualifié de « Chalet-Refuge ». Le premier véhicule monte au refuge en 1903. Le pic du Canigó n'est plus qu'à moins de deux heures de marche et les protagonistes fêtent l'ouverture de la montagne au grand public. Nous verrons que la thématique de l'accessibilité structurera l'ensemble des projets d'action publique jusqu'aujourd'hui.

Le début du 20ème siècle connaît une croissance économique qui se matérialise par l'aménagement d'infrastructures de transports dans tout le pays et particulièrement dans les zones de montagne qui sont encore sous équipées. Un projet anime particulièrement le Conflent à partir de la promulgation en 1903 de la loi autorisant la compagnie du Midi à construire une ligne ferroviaire entre Villefranche-de-Conflent et Mont-Louis dont l'objectif est de développer un tourisme d'hiver en Cerdagne-Capcir. Les premiers tronçons de voie ferrée sont inaugurés en 1911. Les personnalités du CAF, notables des Pyrénées-Orientales, suivent le mouvement en projetant de créer une route reliant les vallées du Conflent et du Vallespir. Emmanuel BROUSSE, député des Pyrénées-Orientales et membre de la section du CAF de Prades, obtient de la part du gouvernement que la route sera réalisée dans les cinq prochaines années[12]. L'objectif est de relier Villefranche-de-Conflent à Prats-de-Mollo afin de désenclaver les vallées et de développer le tourisme. Les premières études sont menées en 1911. La première Guerre Mondiale ralentira le projet mais d'autres initiatives voient le jour. En 1938, un projet de téléphérique est sérieusement envisagé entre Vernet-les-Bains et les Cortalets. Plusieurs communes souhaitent également créer leur propre station de ski mais aucune ne voit le jour mis à part l'installation de quelques remontées à Prats-de-Mollo dans les années 1950. Conformément à la dialectique protection / développement que nous avons analysée précédemment, cette effervescence de projets d'aménagements a son corolaire en termes de mesure de protection : en 1927, l'abbaye de Saint-Martin est classé au titre de la loi de 1906 ; le ravin de Saint-Vincent (Vernet-les-Bains) est classé en 1943 et, enfin la partie sommitale du Canigó est classé en 1951.

Le massif du Canigó a fait l'objet de plusieurs projets d'aménagements directement liés au développement touristique. Si la plupart de ces projets n'a finalement pas vu le jour, celui de la Route intervallées du Canigó a été mené jusqu'à son terme. Certes, il a définitivement bouleversé les paysages mais il nous intéresse surtout parce que le projet de Route Intervallées est au cœur de la structuration de l'action publique locale. Le massif du Canigó devient à travers lui un objet d'action publique. La constitution du Syndicat Touristique du Canigou (STC) peut être considérée comme son point de départ. En effet, si le projet de liaison intervallées reliant le Conflent et le Vallespir était depuis longtemps en gestation, c'est la constitution du STC qui sera décisive en devenant son véritable bras armé politique.

Nous centrerons donc notre analyse sur les débats du STC pour montrer comment l'action publique territorialisée s'est structurée dans le massif du Canigó autour de la dialectique

[12] BOBO J-P., 1997, p. 222

protection / développement et de la constitution d'une cellule technique accompagnant la programmation et la budgétisation, au point d'être un facteur de recomposition des systèmes d'acteurs. C'est avec le projet de route intervallées que l'objet « massif Canigó » va progressivement émerger dans l'action publique.

5.1 Le ressort d'une action publique à l'échelle du massif

5.1.1 1966 : Le syndicat fait le choix du tracé par le Pla Guillem

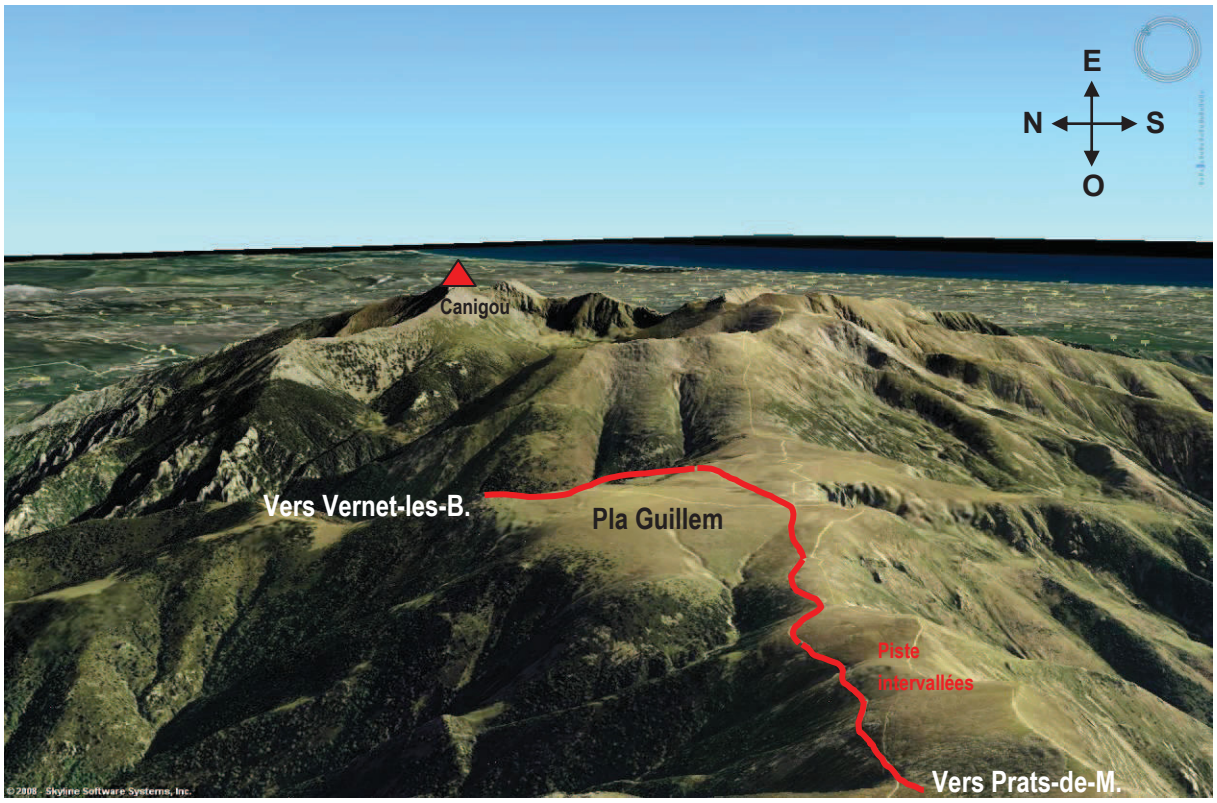
Les premiers relevés de terrain dans la perspective de créer une liaison entre les vallées du Conflent et du Vallespir datent de 1911. Mais ce n'est qu'avec la constitution officielle du Syndicat Touristique du Canigou (STC), le 1er février 1966, qu'un tracé définitif est choisi. Ce syndicat est créé à l'initiative du Docteur JALIBERT, alors Maire de Vernet-les-Bains. La présidence est confiée M. MONESTIER, Maire de Prades, supplée par quatre Vice-présidents : M.SAGELOLY, Conseiller Général et Maire de Céret ; M. JULIA, Conseiller Général et Maire de Saint-Laurent-de-Cerdan ; M. VILALONGUE, Maire de Prats-de-Mollo et, enfin, le Docteur JALIBERT, Maire de Vernet-les-Bains. La manière dont ce premier bureau a été structuré révèle d'ores et déjà plusieurs éléments importants : sont représentées, en tant que membres fondateurs, les deux stations thermales de Prats-de-Mollo-La-Preste (Vallespir) et de Vernet-les-Bains (Conflent), ainsi que les deux sous-préfectures de Prades et Céret et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales. Le STC s'affirme donc, dès sa création, comme un établissement public très bien implanté dans le paysage politique local dominant des années 1960.

La nouveauté qu'amène le STC n'est pas le projet de liaison intervallées en tant que tel. Après les divers itinéraires envisagés, le STC tranche en faveur d'une liaison traversant le Pla Guillem à 2300 mètres. C'est cet « *objectif précis, celui de créer une route reliant la vallée de la Têt à la vallée du Tech par le Pla Guillem dans le massif du Canigou* [13] », qui est alors soutenu par les principales forces politiques locales. Le STC devient d'emblée incontournable et donne alors une nouvelle dynamique à ce projet, dépassant l'étape du choix d'itinéraire le plus approprié. Il constitue un regroupement proche du pouvoir qui le rend en quelque sorte garant de l'avancée du projet, capable d'exercer une pression politique sur les aléas techniques et sur l'impossible unanimité des communes qui tergiversent, depuis plusieurs décennies, entre les quatre tracés proposés. La composition du bureau doit donc être comprise comme un choix politique qui prend les choses en main. Pour adhérer au syndicat, il ne suffit donc pas de soutenir le projet de liaison intervallées, il faut être d'accord avec le tracé par le Pla Guilhem : « *aujourd'hui les communes adhérentes sont d'accord pour réaliser une liaison routière partant de VERNET-LES-BAINS et*

[13] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical du 04/09/66

aboutissant à PRATS DE MOLLO, et plus particulièrement le tronçon du Col de Jou au Col de la Régine [14] ».

FIGURE 7 – Le projet de Route intervallées reliant le Conflent et le Vallespir via les stations thermales de Vernet-les-Bains et Prats-de-Mollo par le Pla Guillem



5.1.2 Un syndicat créé par les stations thermales et pour le développement touristique à partir des stations thermales

Dès la fondation du STC, l'itinéraire passant par le Pla Guillem reçoit un large soutien politique et institutionnel. Ce choix est régulièrement justifié par ses administrateurs comme étant le plus adapté pour permettre :

- « *la jonction entre les deux vallées du Tech et de la Têt,*
- *le désenclavement des stations thermales de Vernet-les-Bains et La Preste,*
- *et l'accroissement des échanges touristiques franco-espagnols par le Col d'Ares* [15]»

Alors que les communes des différentes vallées espéraient toutes voir le tracé de la route intervallées les traverser, le STC peut être lu comme un coup de force des communes importantes sur le plan politique, démographique (Céret, Saint-Laurent, Prats-de-Mollo, Vernet-les-Bains et Prades sont les 5 communes les plus peuplées) et économique (dont l'activité thermale des deux stations touristiques de Vernet-les-Bains et Prats-de-Mollo

[14] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical du 04/03/66
[15] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical du 03/06/66

représente une part non négligeable). On retrouve donc là l'importance du thermal[16]isme comme système d'acteurs majeur au niveau social, politique et économique des vallées pyrénéennes du XXème siècle. Les entreprises et villes thermales de Vernet-les-Bains et de Prats-de-Mollo sont les véritables locomotives de ce projet, cherchant à la fois à se partager et à échanger leurs clientèles respectives tout en l'élargissant aux voisins immédiats espagnols (Prats-de-Mollo est la première ville française, moins de 10 kilomètres après le Col frontière d'Ares). Le rôle des villes thermales s'affirmera toujours plus à travers le STC, ce sont elles les initiatrices et les locomotives[17].

5.1.3 Une dynamique à replacer dans le contexte régional et national

L'empressement des fondateurs du STC ne relève pas seulement d'une impatience arrivée à maturité : il est à mettre en rapport avec les dynamiques d'aménagement, menées à l'échelle nationale et régionale, qui bouleversent notamment les côtes roussillonnaises du département. Nous sommes effectivement en 1966, à l'apogée d'une culture de l'aménagement du territoire planifiée et conduite depuis l'Elysée, incarnée par la Vème république gaulliste ; c'était l'époque où « *l'Etat construisait une vision totale du territoire français à la hauteur des enjeux de l'époque. De 1963, au moment ou l'Etat crée la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) à 1969 – date de l'échec du référendum sur la régionalisation –, le territoire constitue un champ de manœuvre pour la puissance publique* [18]». Or le département des Pyrénées-Orientales se retrouve en première ligne de cette conception de l'action territoriale, puisque l'on considère aujourd'hui que « *le Languedoc-Roussillon est l'une des régions emblématiques de l'aménagement du territoire* », l'une de celles « *qui doit le plus à l'action de l'Etat* [19] ». Philippe ESTEBE rappelle ainsi que « *les années 50 et 60 sont celles de l'expansion économique, de la mobilisation de la main-d'œuvre et de la diminution du temps de travail. Le temps libéré pour le loisir est une opportunité de croissance : on découvre, et on invente, le tourisme de masse. Dans la perspective d'un aménagement du territoire fondé sur la division spatiale du travail (chaque portion du territoire national s'inscrit dans une spécialisation et devient l'un des « ateliers » de la grande usine hexagonale), le Languedoc-Roussillon devient une terre de loisirs. La mission d'aménagement du littoral languedocien, dirigée par Pierre Racine, à partir de 1963, est l'un des fleurons des opérations initiées par la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale). En vingt ans, elle assure la viabilisation de la côte languedocienne, la réalisation de six stations balnéaires – dont la Grande Motte – séparées par des zones naturelles protégées, et permet au tourisme régional de passer de 350 000 personnes en 1963 à environ 10 millions* [20] » en 2008.

---

[16] L'architecture de ces deux stations thermales tranche avec les autres villages du massif, comme en témoigne les deux cartes postales du début du 20ème siècle présentées dans la planche photographique n°2 (p. 216-217).

[17] On remarquera néanmoins l'absence d'Amélie-les-Bains à la création du STC.

[18] BEHAR D., ESTEBE P., 2009, p. 288

[19] ESTEBE P., 2008, p. 2

[20] ESTEBE P., 2008, p. 2

En 1966, une étude des Ponts et Chaussées a été réalisée : elle précise le tracé de la route et envisage les aspects techniques. Pour le STC, l'objectif est donc de mettre l'Etat et les autres communes devant le fait accompli en traçant, dans un premier temps, une piste routière « *par un simple travail au bulldozer, et éventuellement à la mine. La liaison étant assurée, il sera beaucoup plus facile d'obtenir dans le cadre de l'aménagement de l'intérieur du pays qui devra suivre obligatoirement l'aménagement du littoral* [21] ». Il s'agit de lancer le chantier au plus-vite, de créer un précédent, pour ensuite profiter d'une prochaine phase du volontarisme de l'Etat qui ne manquera pas – du moins l'espèrent-ils, de s'élargir aux arrières pays des nouvelles côtes méditerranéennes. Pour la première fois, les projets pour le Canigó sont conçus parallèlement avec la mer, proche de moins de 50 kilomètres, qui représente une ressource touristique indéniable aux yeux des dirigeants du STC. Ils développeront à partir de cette époque une posture de victime faisant du Canigó le laisser pour compte du développement touristique, coincé entre les industries touristiques de la nouvelle côte roussillonnaise et de la dynamique Cerdagne. Parallèlement, ils n'auront de cesse de mettre en avant « *l'intérêt touristique essentiel que présente le massif du Canigou sur le plan local, comme sur le plan national et la nécessité pour les collectivités du développement touristique de la région* [22]».

5.1.4 Quand l'ONF remplace le bulldozer : Les premières actions révélatrices de la césure entre petites et grandes communes

L'un des premiers actes du STC, dès son premier conseil syndical du mois de mars 1966, sera de projeter l'achat du matériel qui, avec un minimum de personnel et sous la direction des Ponts-et-Chaussées, permettra de « **réaliser lui-même** la première tranche de travaux, c'est-à-dire l'établissement de la piste[23] ». Le premier Comité syndical se conclue par la décision de réaliser un emprunt de 300 000 francs pour acheter, entre autre, « *un appareil de type lourd (environ de 25 tonnes) et de fixer le choix sur du matériel éprouvé, pour ce modèle, une fabrication américaine de préférence, vu l'organisation du service après-vente de la marque Caterpillar* [24] ».

Cependant, en application de la loi du 23 décembre 1964 créant l'Office National des Forêts, le concours de l'ONF est sollicité par le STC pour l'étude, l'exécution et la surveillance des travaux projetés. Cela amène le Président MONESTIER, dès le mois de juin 1966, à proposer aux communes adhérentes du STC l'abandon du projet d'acquisition de matériel, compte tenu que l'ONF sera désormais maître d'œuvre de la liaison intervallées, du moins pour son versant Conflent. Mais tous les membres du STC ne sont pas en accord avec cette proposition : certains communes souhaitent que l'opportunité d'acheter du matériel de

[21] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical du 04/03/66
[22] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical du 22/12/66
[23] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical du 04/03/66
[24] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical du 03/06/66

travaux public soit bien réfléchie, plusieurs étant désireuses d'en faire l'acquisition comme cela avait été prévu, pour l'utiliser notamment pendant l'hiver. Elles concèdent seulement que du matériel plus léger puisse être acheté, considérant qu'il n'aura pas à créer la piste intervallées de toute pièce.

Cette controverse anecdotique révèle l'ambiguïté originelle d'un établissement tel que le Syndicat Touristique du Canigou. Plusieurs communes ont adhéré au STC prioritairement pour pouvoir disposer de ce matériel d'entretien des routes acheté et mis en commun. Les communes influentes que sont Prades, Céret, Vernet-les-Bains et Prats-de-Mollo notamment, sont probablement déjà équipées en la matière. Les intérêts divergent entre *petites* et *grandes* communes : ces dernières ont effectivement le pouvoir, mais ce sont les *petites* qui, par leur nombre, confèrent une assise territoriale suffisante pour le légitimer et augmenter son influence. Le STC ne peut se permettre de décevoir dès ses premiers mois d'existence : le principe de l'acquisition est finalement maintenu, une somme de 250 000 francs est inscrite dans le budget prévisionnel, une enquête auprès des communes est prévue pour 1966 pour faire un programme d'utilisation et calculer la rentabilité et l'amortissement. La décision finale est suspendue aux conclusions de cette étude interne.

5.1.5 La « diversification des ressources », déjà …

La création d'une route intervallées n'est pas seulement considérée comme une infrastructure nécessaire à l'amélioration des échanges entre Conflent et Vallespir : dès le départ, elle est aussi envisagée comme une ressource attractive pour la clientèle thermale à la recherche de paysages. Les points de vue sur la Méditerranée qu'offre le Pla Guillem, à 2300 mètres d'altitude, ajouterait à ces lieux de villégiatures une attractivité renouvelée.

L'objectif est « *d'équiper le Canigou pour qu'il joue à plein le rôle qui lui est dévolu* [25] » dans l'attraction touristique de la région. Cette logique d'équipement, dont le projet final est ambitieux, se perçoit dans la volonté du STC de commencer rapidement, en proposant de lancer une opération pilote dans la vallée du Cady (versant Conflent, Vernet-les-Bains). Le comité syndical s'accorde ainsi – dès sa première année de création – à réaliser des études et des travaux portant sur les voies d'accès au col de Jou et à Marialles, les lieux de stationnement, l'aménagement de sentiers touristiques, l'aménagement de campings sauvages, et l'aménagement de « *terrains de jeu et pique-nique* ». Il s'agit donc bien de créer de nouvelles ressources touristiques en reliant dans un premier temps la ville thermale de Vernet-les-Bains, dont la capacité hôtelière est importante, à la haute montagne en direction du Pla Guillem. Cette action pilote constitue le premier tronçon de la liaison intervallées.

[25] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical du 22/12/66

Il apparaît ainsi que l'ordre de justification principal de la piste intervallées tourne autour du développement touristique de la région du Canigó. On aurait pu penser que ce soit avant tout la fraternité entre le Conflent et le Vallespir, ou encore la volonté de se désenclaver … C'est là que la spécificité des comptes-rendus de réunion de ce type doit être prise en compte lorsqu'ils constituent des matériaux pour la recherche en sciences sociales. En effet, la redondance de l'argumentation en faveur du développement touristique ne doit pas seulement être appréhendée comme reflétant l'argumentaire des acteurs concernés. De tels comptes-rendus montrent avant tout qu'en 1966, c'est le développement touristique qui constitue l'horizon normatif de l'Etat aménageur auprès duquel les membres du STC, qu'ils soient maires de villes thermales ou de petits villages de piémont, espèrent bien trouver un soutien financier[26] pour réaliser cette route, quelle que soit leur motivation première.

L'étude préalable au lancement d'une action pilote en vallée de Cady est réalisée par l'ONF en 1967 « *en vue de la création d'un parc forestier de détente et de repos dans la zone de Marialles et du Pla de Cady* ». Cette dénomination fait *a priori* bien référence à la volonté affichée de diversification des ressources touristiques, l'idée de « parc » étant suffisamment englobante et territorialisante pour concerner diverses dimensions en termes d'accueil des visiteurs. Mais si l'on poursuit notre enquête, il apparaît que la première tranche de travaux de ce parc de détente et de repos du Cady concerne la création de l'infrastructure routière (cette première tranche consiste à « *créer ou mettre en état la portion de route située entre le Col de Jau et le col de Marialles* », soit 400 000 francs et 50 % Etat). Au-delà de la logique formelle (il faut pouvoir accéder à la zone avant d'en faire un lieu de repos), on peut se demander si les comptes-rendus sur lesquels nous basons notre analyse ne nous permettent pas avant tout d'assister à l'une des principales techniques de l'action publique de développement et qui consiste – selon l'expression populaire – à « noyer le poisson ». Autrement dit, et nous le verrons dans la suite de notre étude, nous faisons l'hypothèse que le développement local et territorial est affaire d'ajustements normatifs, ce que cette affaire illustre parfaitement : 1 / le maître d'ouvrage, l'ONF, qualifie de parc « forestier » l'aire d'accueil envisagée pour rester dans un vocabulaire qui lui est propre et donner l'impression de ne pas transgresser son champ de compétences habituel ; 2 / pour obtenir des financements sur les infrastructures routières, le projet de route intervallées est dilué dans un programme de développement touristique plus vaste basé sur l'accueil et le repos ; 3 / enfin, l'ONF exprime – par la tenue modérée de son programme touristique – le début de la montée des opinions environnementalistes qui aboutiront, 10 ans plus tard, à la directive sur la montagne (1977).

La piste intervallées est pour la première fois qualifiée de « Route Touristique du Canigou » dans le compte-rendu du Conseil syndical de décembre 1967, et les premiers investissements du STC porteront sur l'achat de concessions forestières, dans l'objectif

[26] Le STC adressera une demande de subvention de 50% à l'Etat dès le mois de décembre 1966, considérant que la vallée du Cady est en Forêt Domaniale de Casteil (2627 Ha)

d'améliorer l'assise de la piste qui va devenir la « Route Touristique du Canigou », en élargissant les virages pour l'adapter aux véhicules de tourisme du grand public.

5.1.6 Le double financement du projet

Après la phase de lancement du STC, les premières années sont peu actives en termes d'investissement. Aucune réalisation n'est véritablement entreprise : l'étude de l'ONF, concernant l'aménagement de la vallée du Cady qui avait été prévu comme action pilote sur le versant Conflent, n'a pour l'instant donné aucune suite.

Le STC est avant tout engagé dans la recherche de subventions. On relèvera combien cette phase de préparation financière scinde totalement les deux versants nord et sud du Canigó : les réseaux et les lobbyings empruntés diffèrent selon que c'est l'ONF qui mène la manœuvre, en tant que gestionnaire du domanial et donc d'une grande partie de la forêt à aménager pour accéder au Pla Guillem, ou bien que c'est la commune de Prats-de-Mollo qui y travaille elle-même directement.

La grande nouvelle arrive en 1969 pour le versant sud : la commune de Prats-de-Mollo annonce qu'elle s'est décidée à commencer les travaux (soit la moitié de l'itinéraire total), en les finançant sur ses fonds propres : « *Ce travail peut être commencé dès cette année-ci, sur un programme approuvé par le Ministère de l'Agriculture, et financé partiellement par la commune de Prats-de-Mollo* [27] ». Il s'agira finalement plus précisément pour le versant Sud d'un projet pris en charge par des emprunts d'autofinancements pris par la commune « *avec le concours de la Direction Départementale des Services de l'Agriculture, par le canal du Syndicat d'élevage et de l'économie montagnarde* [28]», ce qui constitue une donnée importante pour comprendre le rôle des éleveurs dans le système d'acteurs que nous mettrons à jour concernant les années 1990 / 2000, soit 30 ans plus tard. De manière générale, l'engagement direct de la commune dans le financement des tronçons-sud constituera pour des décennies une donne indispensable pour comprendre le rapport à la « piste intervallées ».

Côté Conflent, des démarches sont faites « *auprès de diverses administrations : Ministère de l'agriculture, Préfecture, Office des Forêts. Bilan positif, puisqu'une récente correspondance de l'Office des Forêts et de Monsieur le Préfet a fait connaître à Mr le Président du Syndicat qu'un programme de travaux subventionnables de 180.000 F était inscrit sur les crédits 1970 ; le taux de la subvention était de l'ordre de 50%, soit un montant de 90.000 F* [29]». Le rôle de l'ONF est donc directement assimilé à celui de l'Etat.

[27] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 09/03/69
[28] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 10/10/71
[29] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 14/05/70

Le STC décidera de contracter un prêt de 90 000 francs (somme complémentaire à la subvention de 90 000 francs sur les crédits d'Etat pour l'équipement des forêts domaniales). Cette décision anecdotique et semblant relever d'un détail technique doit cependant être prise en considération pour comprendre l'un des multiples ressorts qui permettent la construction et la structuration de l'action publique autour du massif du Canigó. Envisagé pour une durée de 30 ans, le STC paiera 30 annuités de 7071,49 francs (capital + intérêts) et s'engage, selon l'article 3 du contrat de prêt « *pendant toute la durée du prêt à exiger des communes adhérentes, en cas d'insuffisance de ses ressources propres, le versement des contributions indiquées dans le tableau ci-dessous et, au besoin, à leur imposer la création d'impositions directement suffisantes pour assurer le versement de ces contributions* ». De fait, il faut prendre en compte ce que représente un tel engagement dans la politique du STC pour des communes aux capacités financières forcément limitées : c'est aussi par ce type de décision que passe la structuration de l'action publique et la soi-disant unanimité / cohérence autour d'un projet fédérateur.

De tels détails apportent également des indications sur les intérêts directs de chacune des communes. Une rapide lecture spatiale des différentes contributions des communes est intéressante : sur les 7071,49 francs d'annuités, Prades apporte 3161,44 francs (soit presque la moitié de l'annuité) ; puis Saint-Laurent-de-Cerdans (984 francs, soit 1/7ème) ; Prats-de-Mollo (676 francs) et Vernet-les-Bains (674 francs), puis vient Villefranche-de-Conflent (250 francs). D'autres communes participent de manière plus anecdotique : Campôme, Mosset et Molitg pour le Conflent ; Saint-Laurent-de-Cerdans, Lamanère, Coustouges et Serralongue pour le Vallespir. Cette brève analyse permet de mettre en évidence qu'avec les 18 communes qui sont adhérentes du STC et engagées dans le prêt en 1970, c'est finalement un nouvel axe routier qui se profile : partant des communes de Campôme, Mosset et Molitg, qui font face au Canigó dans le Conflent, puis descendant dans la plaine de Prades, Villefranche-de-Conflent, etc., et remontant vers le Canigó par Vernet-les-Bains et Casteil mais aussi la vallée de la Rotja (Sahorre, etc.), puis de l'autre côté, dans le Vallespir, avec Prats-de-Mollo, Lamanère, Coustouges, Saint-Laurent-de-Cerdans, etc. C'est un nouvel axe de communication départemental qui apparaît, reliant le Col de Jou (limite avec l'Aude) au Col d'Ares (frontière Espagne), perpendiculaire à la principale route nationale des Pyrénées-Orientales qui relie, dans la vallée de la Têt, le Roussillon perpignanais à la montagne cerdane comme une colonne vertébrale incontournable et vitale.

La structuration de cet axe de communication semble être confirmée par la réélection du bureau du STC en 1971. Le Président M. MONESTIER est réélu à l'unanimité, supplé par les Vice-présidents M. NIVET de Saint-Laurent-de-Cerdans, M. BOBE de Vernet-les-Bains et M. VILALONGUE de Prats-de-Mollo. Après que Céret ait quitté le STC dès 1967, les villes adhérentes les plus importantes se partagent ainsi Présidence et Vice-présidence. La composition du bureau renouvelé permet de retrouver l'axe de communication reliant le Col de Jou au Col d'Ares.

5.2 Le ressort du modèle du développement en débat

5.2.1 La période d'enthousiasme

Les travaux de la « Route Touristique du Canigou » commencent véritablement durant l'année 1971. Sur le versant nord, le tronçon reliant le Col de Jou à la croix de la Llipoudère a été réalisé, ce qui représente près de 50% du tracé total pour le Conflent. Une deuxième tranche de travaux a également été lancée (de la Llipoudère au Pla Guillem). Sur le versant sud, les deux premières tranches[30] de travaux ont été réalisées et la troisième « *sera lancée en 1972 ; certainement la dernière, puisqu'il est à peu près certain que la jonction s'opèrera* [31]». Autant dire que les élus du STC sont enthousiastes : M. VILALONGUE, Maire de Prats-de-Mollo n'hésite pas à former « *le vœu* […] *que la jonction des deux tronçons puisse se faire au cours de l'exercice prochain* [32] ». Le STC est mobilisé, les financements publics sont présents, le soutien politique et institutionnel semble total, les travaux avancent : la stratégie mis en place dès 1966 par les fondateurs du STC porte ses fruits, l'alliance politique et technique formée par le syndicat a effectivement permis de débloquer ce projet de liaison, déjà débattu au milieu des années 1900.

Le compte-rendu de la séance du 20 septembre 1972 permet d'accéder à un bilan exhaustif de l'avancée des réalisations, dont le discours est porté à M. CALMON, ingénieur des Eaux & Forêts en charge de l'aménagement de la vallée du Cady, lequel participera, à partir de cette date, à la tous les conseils syndicaux du STC. Concernant le versant nord : « *en plus du tracé de la route, des équipements touristiques ont été réalisés, et notamment des aires de stationnement au Col de Jou et une de pique-nique à Marialles. Ont également été exécutés des travaux d'entretien et de remise en état de sentiers, tel que le sentier de la Tour de Goa. Il reste actuellement des équipements complémentaires touristiques à réaliser au Col de Jou, à Marialles et à la Tour de Goa, comme la mise en place de balisage, de signalisation et de pose de panneaux éducatifs. D'autre part, il est envisagé la confection d'un abri à Marialles. En ce qui concerne les travaux du tracé de la route, il reste environ 3,200 Kms à réaliser pour relier la Croix de la Llipoudère au Col du Vent ; 400 mètres sont actuellement terminés. Il est probable que ces travaux seront terminés dans le courant du mois de septembre 1973* [33]». Ce bilan des réalisations du versant nord atteste, en 1972, de l'insertion du projet de route intervallées dans un programme plus vaste d'aménagement et de développement touristique de la vallée du Cady qui fait l'objet de toutes les attentions politiques envers le massif du Canigó. Le programme de « parc forestier » est ainsi composé de problématiques de gestion de véhicules (bandes de roulement et aires de stationnement),

[30] Tranche 1 pour un montant de 56 millions de Frs réalisés en 1968-69 ; Tranche 2 pour un montant de 90 millions de Frs réalisés en 1970
[31] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical du 10/10/71
[32] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical du 10/10/71
[33] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical du 20/09/72

d'accueil des visiteurs (tables de pique-nique, signalétique et balisage) et de sensibilisation (panneaux éducatifs) : nous verrons que ces ingrédients composent jusqu'à aujourd'hui, les recettes de l'action menée dans le cadre de l'Opération Grand Site du Massif du Canigó depuis 2000. Il s'agit là d'un apport indispensable à la bonne compréhension du système d'acteurs et des enjeux de ce dispositif qui fera l'objet d'une analyse approfondie d'une partie ultérieure de notre étude.

Concernant le versant sud, le bilan est dressé par M. HOMS, conseiller municipal de Prats-de-Mollo, que le compte-rendu de 1972 retranscrit ainsi : « *Il a été construit une route de 6 m de large qui arrive actuellement à 50 mètres du Roc Nègre. Les travaux de goudronnage de la première fraction seront entrepris incessamment, afin de rendre la route carrossable en toute saison. (…) le montant des travaux réalisés à ce jour est de l'ordre de 190 millions d'anciens francs* [34] ». Le volontarisme de la commune de Prats-de-Mollo commence ainsi à porter ses fruits : versant Vallespir, le tracé de la route est quasiment terminé, le goudronnage bien avancé, ce qui constituera à terme, dans la tête des élus, une garantie pour l'ouverture annuelle de l'itinéraire en toute saison.

Ainsi, les années 1971-1972 voient apparaître un réel enthousiasme de la part des élus locaux investis dans le STC. Leur projet de route touristique est engagé et avance à bon rythme. La quasi-totalité de l'itinéraire est tracé, certaines parties sont déjà goudronnées en Vallespir. Alors que les premiers repérages de cette liaison intervallées datent de 1911, soit 60 ans avant, le STC a réussi à imposer un tracé faisant consensus à la fois au sein des notables, des différents élus, et des différentes institutions. Pourtant, c'est dans ce contexte de relative euphorie que les premières tensions vont apparaître entre le STC, structure porteuse de l'action publique, et l'ONF, gérant le foncier pour le compte de l'Etat.

5.2.2 Les premières tensions apparaissent avec l'ONF

La comparaison de l'état d'avancement des travaux entre les versants sud et nord, est à l'avantage du Vallespir (Sud) : ils sont à seulement 50 mètres du Roc Nègre, la chaussée est bien calibrée pour les véhicules de tourisme et la pose de l'enrobé est déjà entamée, ce qui présage d'une possible ouverture prochaine de la route intervallées. Cette disparité deviendra progressivement l'objet de protestations de la part des communes du Conflent et plus particulièrement des élus de Vernet-les-Bains qui, par la voie de leur Maire M. ESTIENNE retranscrite dans le compte rendu de séance, « *déplore qu'une politique cohérente n'a pas été pratiquée par l'Office. Il s'insurge contre la disparité des travaux qui ont été réalisés sur la face nord et sur la face sud* [35]».

[34] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical du 20/09/72

[35] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical du 20/09/72

Les critiques portées envers l'ONF se multiplieront à partir de cette date, et c'est bien le retard de l'avancée des travaux du versant nord qui semble en être le révélateur. Pourtant, l'ONF n'a ni la maîtrise d'ouvrage ni la maîtrise d'œuvre sur le versant sud, contrairement à ce que sous-entendent les élus du Conflent qui lui reprochent de traiter les deux versants de manière inégale. L'émergence de cette situation conflictuelle doit être comprise comme un élément structurant dans l'évolution de l'action publique. Elle repose tout d'abord sur un passif, un héritage, particulièrement conséquent dans le massif du Canigó compte tenu de la grande période des travaux RTM qui a amené l'ONF à exproprier propriétaires et communes de surfaces importantes dans le massif du Canigó, lesquels semblent toujours « marqués » par cette situation.

Mais l'avènement d'une situation conflictuelle avec l'ONF n'est pas seulement lié à ce passif historique. La lecture des comptes-rendus montre combien elle correspond aussi au contexte d'évolution de la structure juridique de l'ONF qui gère les terrains domaniaux au nom de l'Etat sans pour autant constituer un service clairement déconcentré comme peuvent l'être les DDE, les DDA, etc. Cette structuration paraît ambiguë aux yeux des administrateurs du STC qui perçoivent mal les conséquences induites par la transformation des « Eaux et Forêts » en Office National des Forêts. Les comptes-rendus réalisés par le secrétaire du STC dans les années 1970 rendent compte de nombreuses formulations fausses ou ambiguës, qui sont autant d'indices de cette incompréhension. L'ONF, quant à elle, semble parfois jouer de cette ambiguïté pour se positionner en tant qu'acteur incontournable dont le pouvoir de décision est relativement fort sur le tracé et la réalisation de la piste côté Conflent notamment, sans pour autant endosser la responsabilité de l'Etat lui-même[36]. Le compte-rendu du comité syndical du 20 septembre 1972 à Prades fait notamment part d'une énième critique d'élus reprochant à l'ONF de faire payer des droits de chasse en constante augmentation, ce à quoi le représentant de l'Office répond que « *l'Office National des Forêts est un établissement commercial qui doit tirer profit de toutes les ressources des forêts dont il a la gestion* ».

5.2.3 Rapports de force au sein du STC

L'émergence des conflits avec l'ONF va engendrer de nouveaux rapports de force dans l'assemblée des élus au sein du STC. La critique virulente que certains élus du Conflent formulent envers l'ONF, en particulier ceux de Vernet-les-Bains, ne semble pas faire l'unanimité. Ces derniers sont pourtant particulièrement influents en vertu de leur poids dans le système politique et économique du massif et de leur rôle historique en tant qu'initiateurs du tracé de la piste intervallées, du lancement des travaux et de la dynamique politique symbolisée par le STC. Des tensions apparaissent au sein du STC car les représentants de Vernet-les-Bains ont progressivement fait évoluer leur conception de la liaison intervallées

[36] Aujourd'hui encore, cette « suspicion » permanente envers l'ONF qui adopterait une position souvent ambivalente est très présente dans la conduite de l'Opération Grand Site.

vers celle d'un axe carrossable et ouvert en toute saison, afin d'en faire un véritable itinéraire touristique.

En 1972, l'ONF reconnaît que sur le versant nord, il reste encore un peu plus de 3 kilomètres de route à réaliser entre la Llipoudère et le Col du Vent[37], et estime qu'ils seront achevés en 1973. Mais il rappelle que par contre de nombreux aménagements touristiques ont déjà été réalisés sur sa seule initiative, comme notamment, plusieurs aires de stationnement au Col de Jou, une aire de pique-nique au niveau de Marialles, des travaux d'entretien et de remise en état des sentiers autour du site de la Tour de Goa. Et que d'autres équipements sont déjà planifiés, comme le balisage, la signalétique, des panneaux d'interprétation (appelés en 1972 « panneaux éducatifs ») et la construction d'un abri au niveau de Marialles. Dans ce contexte, certains élus considèrent que les critiques à l'égard de l'ONF doivent être relativisées, d'autres, plus radicaux, pas.

On remarquera à ce niveau que l'ensemble de ce programme d'aménagement correspond tout à fait à ce qui sera fait à partir des années 2000 dans le cadre de l'Opération Grand Site : accessibilité, accueil des visiteurs et valorisation du patrimoine naturel et paysager. Ce décalage entre les deux versants irrite le maire de Vernet-les-Bains, qui accuse l'ONF d'être responsable de l'impossibilité d'établir concrètement la liaison entre les deux versants à cause du retard du versant nord sur le versant sud. Il apparaît alors que la dialectique des rapports entre versant sud et versant nord, structure les échanges et les aménagements du massif du Canigó. Elle se décline aussi au niveau des financements plus importants au sud qu'au nord, mais également sur le portage de la maitrise d'ouvrage et la gestion de la forêt qui est confiée à l'ONF sur le nord et à la DDA sur le sud.

5.2.4 Des conflits apparaissent à partir de l'année 1972

La volonté de rendre la route accessible toute l'année grâce à son goudronnage ne fait pas l'unanimité au sein même du STC. L'ONF mais également plusieurs communes s'opposent à Vernet-les-Bains sur ce point. « *Mr Estienne, Maire de Vernet demande s'il ne serait pas possible de rendre la route carrossable en toute saison sur le versant sud. Il s'élève avec véhémence contre le fait que sur le versant Nord nous n'aurons qu'une route forestière qui ne permettra pas d'accéder à la forêt pendant les douze mois de l'année et qui plus tard dans le cadre de l'aménagement touristique du Canigou ne permettra pas l'accès aux champs de neige*[38] ». Certaines communes refusent que la route soit un itinéraire quatre saisons sur le versant nord. Sans être achevée, la piste connaît déjà un succès certain auprès de différents publics qui l'empruntent au moins jusqu'à Marialles. La commune de Fillols suggère d'ailleurs dès 1972 qu'une réglementation soit prise pour en limiter la fréquentation. Pour Vernet-les-Bains, la route n'est que le premier équipement d'un dispositif

[37] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 20/09/72
[38] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 20/09/72

d'aménagement touristique plus global avec station de ski et commerce en altitude. La commune de Mosset, de l'autre côté de la vallée de la Têt annonce également au STC son projet de création de pistes de ski et obtient le soutien moral du STC qui lui permettra de le déposer auprès de l'administration de tutelle. On est en plein dans la grande période d'aménagement de la montagne en France. Le STC fonctionne comme un lobby touristique majeur qui milite pour les routes et les stations de ski dans le massif du Canigó. Son objectif est de ne pas le laisser à l'écart des grands plans d'aménagements en cours sur le littoral et la montagne. Dans ce contexte, le Président du STC s'oppose à Vernet-les-Bains en rappelant que l'objectif premier décidé lors de la création du STC était de relier les deux vallées. Témoin des effets de langage mesurés et contrôlés, le secrétaire des séances prend soin de ne plus parler de « Route Touristique du Canigou » à partir de 1973 et insiste sur le terme de « piste intervallées ». C'est le début de relations conflictuelles qui amèneront à limiter les échanges et à marginaliser Vernet-les-Bains dont les représentants prendront l'habitude de boycotter les réunions du STC. La problématique du devenir touristique du Canigó monte en puissance.

La fréquentation de la piste intervallées, même si elle ne permet par encore la liaison entre les deux versants, inquiète de plus en plus d'élus de petites communes peu influentes. Mais également l'ONF qui se met à mobiliser le registre de la protection et l'expression de « dégradation » arrive pour la première fois, en 1973. Son représentant estime ainsi que « *l'accent pour la protection des sites qui doit être assurée d'une façon parfaite afin d'éviter la dégradation du massif du Canigou* »[39]. On relèvera ici que les Opérations Grands Sites, conçues pour lutter contre les dégradations liées à la fréquentation touristique, sont à cette époque en pleine gestation[40]. Mais l'ONF tient néanmoins un discours ambigu puisqu'il poursuit par ailleurs ses investissements sur les équipements touristiques. Le registre de justification environnemental commence, à cette période, à être associé aux projets de développement. L'ONF vient justement d'inaugurer, pêle-mêle, des aires de stationnement et des coins de pique-nique d'un côté et, de l'autre, des sentiers-piétons et des « zones de silence » qui marquent l'apparition, encore symptomatique, du rejet de la voiture en montagne. Le représentant de l'ONF redéfinira le rôle de l'établissement public « *qui n'est pas qu'un organisme à titre lucratif, mais s'occupe de l'entretien de la vallée et de sa pérennité* » en 1974. Pourtant, la fréquentation automobile et pédestre augmente, comme en témoigne la requête formulée par la commune de Clara qui estime désormais primordial d'améliorer la signalisation et le balisage pour éviter aux « nombreux promeneurs » de s'égarer.

Les conflits liés à la fréquentation sont également liés aux usages de la piste, et particulièrement ceux des camions qui exploitent les forêts. Il s'agit là d'une nouvelle occasion pour la commune de Vernet-les-Bains d'accuser l'ONF de profiter de

[39] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 25/06/73

[40] Les OGS sont proposées par l'Etat en 1976 à la suite de sollicitations de la part d'élus locaux et d'organismes publics tels que l'ONF.

l'investissement selon ses seuls intérêts. La commune de Casteil prend un arrêté interdisant le passage des camions sur son territoire en 1974 : « *l'étroitesse de la chaussée et l'affluence des touristes en été posent un dangereux problème de circulation* »[41]. La commune de Py menace d'en faire de même mais son conseil municipal est partagé entre l'opportunité que représente la piste en termes de fréquentation et les nuisances associées. Un contournement est imaginé mais le coût freine le projet. Si la question du passage des poids lourds m'intéresse tout particulièrement, ce n'est pas seulement du point de vue des conflits d'usage qu'elle révèle. Pour M. ESTIENNE, maire de Vernet-les-Bains, « *le seul objectif de la route est touristique, la circulation de gros véhicules à bois, entraîne un préjudice certain à la station de Vernet les bains, à tel point, ajoute t-il, que le Conseil municipal a pris la décision d'interdire le passage de certains véhicules sur son territoire* »[42]. Les conflits avec l'ONF sont forts et anciens dans le massif du Canigó. Mais la construction de la piste intervallées révèle une nouvelle phase : contrairement aux conflits des années 1940-50, l'objet de discorde n'est plus l'agriculture et le pastoralisme mais le tourisme.

Dans ce contexte, le STC rentre dans une crise structurelle à partir de 1975. La commune de Vernet a pris une délibération le 2 novembre 1974 dans laquelle elle demande son retrait du syndicat :

ENCART 6 - Extrait délibération du 02 novembre 1974 du Conseil Municipal de Vernet-les-Bains :

« *Le Conseil Municipal de VERNET-LES-BAINS :*

- *constate que la route a été réalisée dans le seul intérêt des exploitants forestiers, que l'Office n'a pas tenu ses engagements, que le profil de la pente devait être compris entre 6% et 10%, alors que les pentes réalisées varient de 10 à 17%, que la commune de Vernet-les-Bains a été trompée …*
- *demande la prise en charge par le STC des annuités et des emprunts contractés par Casteil et pris en chargé par Vernet, que l'Office honore ses engagements, qu'une nouvelle route transpyrénéenne soit créée.*
- *décide de se retirer du Syndicat, de continuer à régler sa participation au Syndicat pour les engagements antérieurs.* »[43]

41 SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 29/10/74
42 SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 29/10/74
43 SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 07/05/75

La réaction du Président MONESTIER, Maire de Prades, est de demander à son tour le retrait de Prades. Selon lui, puisque le STC est né de l'initiative de Vernet-les-Bains et que la commune de Prades n'a pas d'intérêt direct à construire cette route, il n'y a plus aucune raison de poursuivre l'engagement dans le syndicat. Il s'agit là d'un moyen de faire pression sur la commune de Vernet-les-Bains. La dissolution du STC est collectivement envisagée lors du comité syndical du 7 mai 1975. Une crise des alliances s'ajoute à la crise du projet. Cette période trouble favorise certes l'émergence de discours qui, ponctuellement, remettent en cause le modèle de développement touristique porté par le STC depuis sa création. Mais la crise qui touche deux des communes les plus importantes du syndicat fait surtout craindre à l'ensemble des autres communes que la Route du fer soit abandonnée, à seulement quelques kilomètres de la jonction finale. Les représentants de Corneilla-de-Conflent, Campôme et Mantet, particulièrement inquiets, insistent sur le fait que la dissolution du STC ne soit pas envisagée avant que la liaison avec le versant sud ne soit définitivement terminée. Pour Vernet-les-Bains, le conflit porte sur l'usage de la route, tandis que pour les autres il s'agit avant tout d'une liaison entre les deux vallées. Vernet-les-Bains critique en effet l'usage des exploitants forestiers et la raideur qui empêche l'usage touristique comme le fait qu'elle ne soit pas ouverte toute l'année. Contrairement à Prades, et semble-t-il à d'autres, qui voulaient avant tout une liaison qui désenclave, selon leur terme, le Conflent.

Cette période conflictuelle va finalement accélérer les travaux que le STC souhaite achever au plus vite, avant de décider de son avenir. L'itinéraire est donc prolongé. Et la piste intervallées est définitivement achevée en 1976 (liaison Col de Jou, Marialles, Llipoudère, Pla Guillem, Collada del Vent, Roques Blanques).

5.2.5 Conflits autour de la suite à donner à la route intervallées

L'achèvement de la piste intervallées ouvre une nouvelle époque dont les débats du STC rendent bien compte. L'objectif principal du syndicat a été atteint : le Conflent et le Vallespir sont reliées par un itinéraire carrossable. Cette réussite soulage les communes engagées dans le projet au sein du STC qui s'impose comme la structure politique ayant enfin conduit un projet d'équipement dans le massif du Canigó jusqu'à son terme. Mais il ne s'en sort pas indemne. Depuis 1972, de nombreuses divergences sont apparues entre les membres du syndicat. Les stratégies diffèrent selon les communes et les retombées ou les nuisances qu'elles ont directement de l'ouvrage. La première partie de l'analyse a montré la vigueur de ces mésententes. Tous les membres du STC ne partagent pas le modèle de développement touristique porté par la commune de Vernet. Ces dissensions vont prendre de l'ampleur à partir de 1976 : elles traduisent non seulement des imaginaires de la montagne différents, mais également des conceptions opposées quant au sens de l'action publique conduite à l'échelle du massif.

Il est révélateur que la première réunion syndicale ayant lieu après l'achèvement de la liaison soit ouverte par un long discours de M. ESTIENNE (Vernet-les-Bains) qui « *insiste sur la participation de tous pour sauvegarder notre région et fait un exposé sur la montagne à laquelle il assigne trois vocations principales : agricole, d'accueil, de conservation des richesses naturelles* »[44]. Mais le compte-rendu de séance du 8 juin 1976 attribue également au maire de Vernet-les-Bains les propos suivants : « *la « Montagne » est une ressource pour la vallée du Cady à tel point que CASTEIL –CORNEILLA et VERNET veulent créer une branche « Développement de la montagne ». Les accords tacites ont été passés avec les belges pour créer une station de ski sur les domaines énumérés ci-dessus, ce qui entraînerait la création de télécabines. Ce projet permettrait l'amortissement de l'infrastructure hôtelière de Vernet en assurant une saison complémentaire à la période estivale* »[45]. Cet extrait montre combien pour lui la route n'a aucun intérêt si elle n'est pas accessible l'hiver. Son objectif est de créer une station de ski sur le versant nord du Canigó, activité complémentaire du thermalisme et du tourisme estival. C'est bien la ressource en neige qu'il évoque en se référant à la « Montagne source d'énergie ». Son témoignage renvoie à une conception classique des processus de construction de la ressource en montagne : dans ce cas, la montagne est un milieu naturellement doté d'attributs qu'il suffirait d'activer pour créer des retombées économiques.

Certaines communes souhaitent que de nombreux tronçons de la piste intervallées soient améliorés et que l'inclinaison de la pente soit réduite afin d'adapter l'itinéraire aux véhicules de tourisme. Une jonction supplémentaire entre Marialles et Py est envisagée. Vernet-les-Bains est particulièrement insistante sur le sujet et propose à l'ONF de mettre à sa disposition un capital de 2 millions de francs pour mener à bien ces travaux. Mais celui-ci refuse au nom du « *risque de nuire à la qualité de la vie* »[46]. C'est une nouvelle fois des arguments que l'on qualifierait aujourd'hui d'environnementaux qui permettent de s'opposer à Vernet dont le Maire est prêt à tout pour que cette route soit carrossable et touristique toute l'année. Le lobbying de la station thermale ne se contente pas de la liaison entre les deux versants. L'Etat reste sourd aux demandes d'améliorations. L'ONF se pose en garant d'une montagne non touristique, non aménagée de manière univoque pour le tourisme. Un changement de paradigme de développement, qui s'était laissé entrevoir les années précédentes, se confirme. Peu importe que les justifications de l'ONF soient réelles (sincères) ou stratégiques (l'ONF pourrait vouloir se garder l'usage principal des pistes, craindre pour sa responsabilité civile en cas d'accidents de touristes, vouloir faire des économies, etc.). Dans le cadre de cette thèse, c'est la mobilisation de la rhétorique environnementale pour s'opposer à des projets d'aménagement qui nous intéresse. Elle constitue à elle seule une preuve que le modèle de développement en montagne évolue : l'ONF ne s'en saisirait pas si l'environnement n'était pas devenu une justification environnementale reconnue dans le domaine de l'action publique en montagne.

[44] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 08/06/76
[45] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 08/06/76
[46] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 08/06/76

5.2.6 Une lecture spatiale de l'action publique

L'objectif du STC étant de réaliser une liaison intervallées, les cotisations des communes étant calculées d'après l'intérêt que les communes en retiraient : Vernet-les-Bains, Casteil et Prats-de-Mollo payaient davantage que les autres membres eux-mêmes différemment contributeurs selon leur éloignement de la piste intervallées. Il s'agit là d'une donnée intéressante pour interroger la construction de l'entité « massif » dans le Canigó. Dans les années 1970, l'intercommunalité de projet n'est bien entendu pas aussi normalisée qu'elle peut l'être aujourd'hui. Mais l'idée de massif est-elle pour autant plus forte, plus puissante, lorsque chaque commune paye une cotisation identique (prix/habitant) ? On peut y voir le fait que dans le cas du STC, c'est bien la logique de massif qui domine, alors que dans le cas du SMCGS aujourd'hui, c'est davantage la logique de Syndicat.

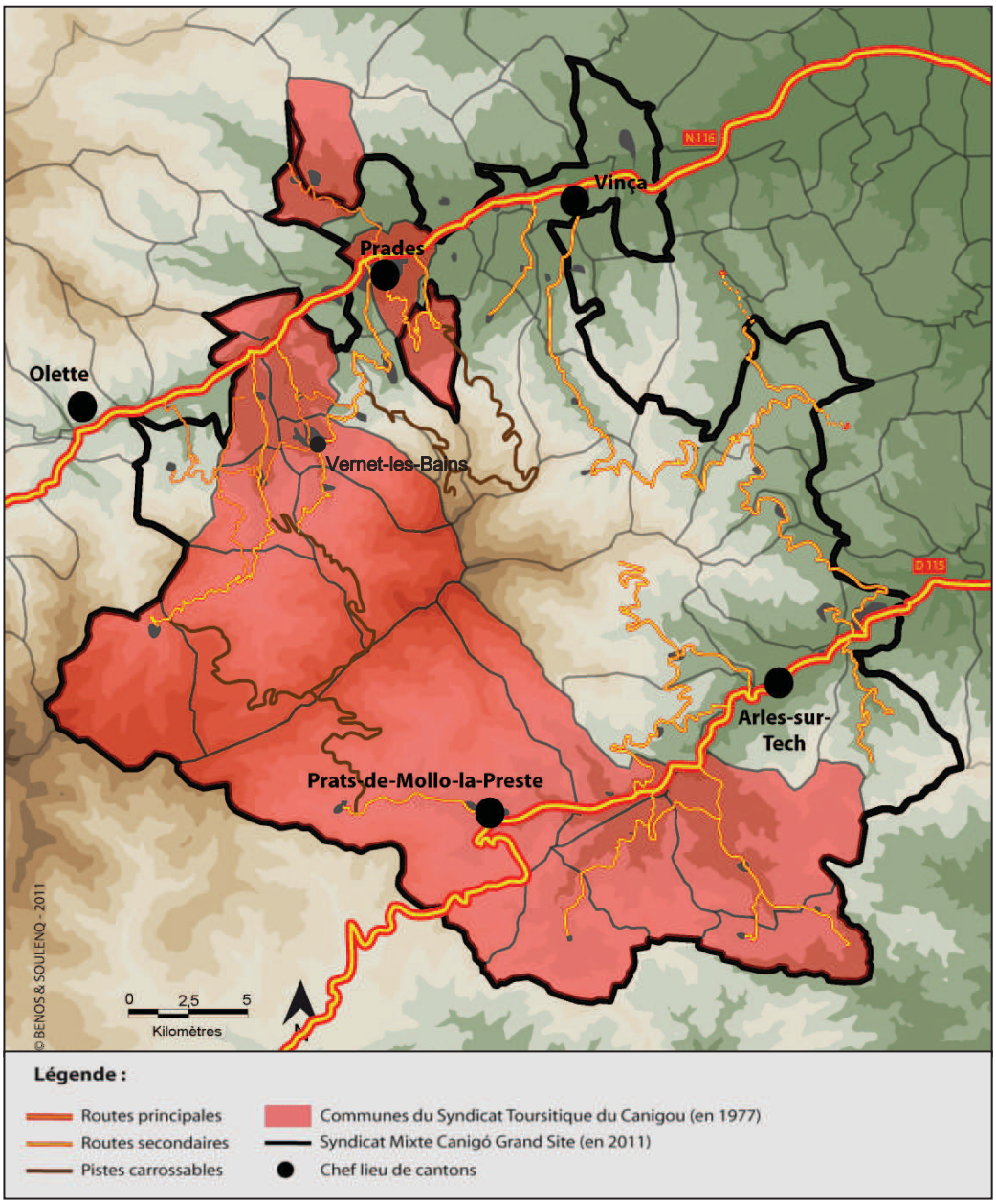
En 1977, le STC est composé de 18 communes :

- Campôme et Molitg-les-Bains pour la rive gauche de la Têt ;
- Casteil, Vernet-les-Bains et Corneilla-de-Conflent pour la vallée du Cady ;
- Py, Mantet et Sahorre pour la vallée de la Rotja
- Villefranches-de-Conflent, Fuilla, Prades et Clara-Villerach pour le bassin de vie de la Têt ;
- Prats-de-Mollo et Le Tech pour le versant nord du Canigou ;
- et enfin Lamanère, Coustouges, Serralongue et Saint-Laurent-de-Cerdan pour la rive droite du Tech.

Cette liste permet de mettre en lumière le fait que les stations thermales sont encore très bien représentées (Molitg, Vernet-les-Bains, Prats-de-Mollo). Mais elle révèle aussi combien la Route du Canigó demeure un projet des hauts cantons du Vallespir et du Conflent. Même la station thermale d'Amélie-les-Bains est absente. Mise à part celle du Tech, le Vallespir est seulement représenté par ses communes frontalières les plus isolées (Prats-de-Mollo, Lamanère, Coustouges, Serralongue et Saint-Laurent-de-Cerdans). Dans le Conflent, tout le bassin de Marquixanes, Vinça et la vallée de la Lentilla ne sont pas du tout impliqués dans la dynamique de massif. Molitg et Campôme ouvrent quant à eux la voie vers le Col de Jau et la Haute vallée de l'Aude. L'analyse des membres du STC en 1977 correspond encore à la rhétorique du désenclavement de la montagne puisqu'il réunit les communes isolées ayant porté beaucoup d'attentes sur la piste intervallées, notamment pour développer leur économie touristique (Prats-de-Mollo et Vernet-les-Bains principalement).

On remarquera également l'absence des communes telles que Taurinya, Fillols, Estoher, Finestret, Baillestavy, Valmanya… dont le territoire s'étend jusqu'à la partie sommitale du massif, que ce soit dans le périmètre classé au titre de la loi de 1930 ou jusqu'au pic lui-même. Les communes de la Route du fer, lancée en 1995, sont elles aussi absentes (Corsavy, Arles, La Bastide, Valmanya, Baillestavy, Estoher, Finestret, Taurinya, Escaro, etc.).

CARTE 3 - Les communes adhérentes au Syndicat Touristique du Canigó en 1977



5.2.7 La diversification des activités du STC : vers une nouvelle approche de l'entité « massif » et de la montagne

L'évolution de ce paradigme aménageur semble se confirmer à la suite des élections municipales de 1977 qui incite le Président MONESTIER, Maire de Prades réélu, à laisser son mandat au STC. Maître François SARDA propose sa candidature à la présidence « *dans la mesure où le rôle du Syndicat pourra s'élargir. Une fois la route terminée et améliorée, des initiatives dans les circuits pédestres, les gîtes, la publicité pour la région, les aménagements*

de camping, etc. pourraient voir le jour »[47]. Le ton est donné ! La nouvelle présidence semble vouloir incarner un autre développement touristique, davantage axé sur le tourisme « vert ». L'amélioration de la piste intervallées reste pourtant prioritaire. François SARDA prend le soin de dire que les nouveaux domaines d'action du Syndicat ne seront appliqués qu'après la fin de la jonction. M. BOBET, de Vernet-les-Bains, « *rappelle que l'objectif prioritaire est la jonction ; actuellement il n'y a qu'une piste. Il insiste pour l'améliorer, certains pourcentages de déclivité étant trop importants. Il faut prendre des mesures contre le ravinement* »[48].

Progressivement, ce sont deux modèles de développement touristique qui vont cohabiter : d'un côté, la priorité donnée à l'amélioration de la route s'inscrit toujours dans l'objectif de désenclavement, et de l'autre, « *faire l'inventaire des activités dont pourrait se soucier le Syndicat* »[49] révèle une volonté d'élargir les missions du STC. Deux initiatives me semblent particulièrement révélatrices de cette évolution. La problématique de la valorisation des sentiers pédestres tout d'abord. Celle-ci émerge en 1977 à la demande de petites communes qui ne sont pas traversées par la piste intervallées et souhaitent que le STC porte un programme touristique commun à l'ensemble des communes adhérentes. Leur demande consiste à ce que le syndicat prenne en charge le coût de l'entretien des sentiers que les communes créent pour les visiteurs. Cette demande renvoie également à la montée en puissance du CAF qui vient de construire un refuge non gardé sur le Pla Guillem en 1977. Le président de la section CAF de Prades adresse d'ailleurs une lettre au STC demandant à ce que « *les organismes dont l'activité est liée à la montagne soient représentés au sein du Syndicat* »[50]. Le STC y répond favorablement et invitera à partir de cette date, selon l'avancement de ses projets, les structures qu'il a pris le soin de recenser sur le massif du Canigó : associations de chasse et de pêche, Club Alpin Français, spéléo-club, club équestre, association « Delta Plane », ski-club, Grup Pyrénéen Rossillones, etc.

C'est un véritable changement de référentiel. A travers ces collectifs, un certain type d'objets « montagne » devient l'élément structurant pour l'action publique dans toutes ses dimensions : aménagement, partenariat, réseau, etc. C'est le début d'une action publique plus ouverte. C'est l'inscription du Canigó dans le réseau pyrénéen du développement de la randonnée et du pyrénéisme. Mais l'émergence de la problématique « sentier » bouleverse surtout la vision intercommunale qui prévalait autour du rapport à la route et invite à repenser les solidarités entre communes adhérentes. En débattant des sentiers, c'est l'émergence de l'objet « massif » qui évolue car l'interconnexion des villages diffère du seul tracé de la route intervallées. Des questions financières et techniques sont venues ainsi contribuer à faire émerger l'idée de « massif ». Avec cette nouvelle attente exprimée vis-à-vis du STC, c'est finalement une nouvelle conception de son rôle qui est envisagée. « *Maître SARDA dit qu'il est disposé à envisager un programme plus vif, le Syndicat étant un aiguillon au niveau de l'information, des initiatives à prendre pour améliorer le tourisme social et rural et organiser*

[47] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 14/11/77
[48] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 14/11/77
[49] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 14/11/77
[50] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 14/11/77

des demandes de subvention, etc. »[51]. Il s'agit bien là de l'émergence d'une nouvelle forme d'action publique. Deux formes d'action publique se côtoient : celle, traditionnelle, dans laquelle le STC est à la fois porteur, financeur et maitre d'ouvrage des projets ; et la nouvelle pour qui l'intercommunalité peut servir à mutualiser des moyens techniques, à maîtriser de l'ingénierie financière, à stimuler des financements croisés. Cette dernière conception de l'intercommunalité se soucie également de travailler sur « l'image » (promotion, publicité, etc.) dont le président SARDA a bien compris qu'une représentation « massif » impliquant toutes les communes était nécessaire. L'image implique une approche globale et collective qui bénéficie à chaque commune. En 1977, on assiste ainsi à l'émergence d'une action publique basée sur l'ingénierie autour de projets (sentier, nouveau référentiel de développement basé sur la randonnée et ses attributs[52]) ne correspondant pas forcément à une maîtrise d'ouvrage complète et conduite à l'échelle du massif.

Cette perspective nouvelle ne fait pas l'unanimité, notamment auprès des communes thermales. Le maire de Prats-de-Mollo, par exemple, estime que tout ce qui relève de la recherche de financement est du ressort des maires de chaque commune. Le représentant de Vernet-les-Bains estime quant à lui que l'élargissement des activités du STC implique de repenser son financement et notamment la participation des communes. Ces réserves montrent combien l'action publique mérite d'analyser l'imbrication des trois piliers interdépendants que sont les ressources financières, la maitrise d'ouvrage et le projet lui-même. Le STC est désormais partagé entre différentes conceptions de ses missions, lesquelles ont des conséquences sur son assise territoriale et sur ses ressources. Les modèles de développement s'opposent entre les tenants d'équipements lourds et coûteux d'un côté et, de l'autre, les défenseurs d'investissements plus légers et partagés par chaque commune. Nous verrons que cette dualité demeure centrale dans la politique Grands Sites menée par le SMCGS.

La réorientation du STC en structure intercommunale assurant la promotion du massif du Canigó dans son ensemble et ne se limitant pas à l'équipement d'une route intervallées, invite certaines communes à proposer que le syndicat soutienne l'organisation d'évènements tels que le festival Pablo Casals[53]. La diversification des activités du Syndicat est de plus en plus présente dans les échanges qui animent le STC depuis que la liaison entre le Conflent et le Vallespir a été achevée. Mais au-delà de l'anecdote, cette proposition – radicalement rejetée par les communes thermales – illustre bien la volonté de travailler à la promotion du massif du Canigó comme destination touristique. Dans cet ordre d'idées, le président SARDA propose au STC de concevoir un dépliant basé sur la route et toutes les activités qui peuvent naître autour de la route avec le slogan suivant : « *CHANGEZ VOTRE ROUTE, PASSEZ DEUX JOURS EN CATALOGNE FRANCAISE* »[54]. C'est la première fois que l'idée

[51] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 14/11/77
[52] La problématique des sentiers amène avec elle la question des refuges, comme celui construit sur le Pla Guillem par le CAF de Prades en 1977.
[53] Festival de musique classique créé en 1950 ayant un rayonnement très important auprès de la communauté mélomane.
[54] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 27/10/78

de faire du Canigó une destination touristique catalane est officiellement affirmée. La proposition peut paraître innovante en 1978. Elle s'explique pour partie par la personnalité du nouveau président du STC, qui fut l'avocat de plusieurs affaires médiatiques notamment pour le Président MITTERAND et pour la Mairie de Paris dans les années 1980, bien intégré aux réseaux d'experts parisiens. François SARDA a d'ailleurs été reçu au cabinet du Ministre du Tourisme en 1978 et fait part de son intention de rencontrer également le secrétaire d'Etat à l'environnement les semaines suivantes, ce qui renvoie pour partie à la dialectique protection / développement que nous avons identifiée comme ligne directrice de la mise en objet d'action publique du massif du Canigó. Il fera de la promotion du massif du Canigó une condition indispensable à son positionnement dans le marché touristique. En 1980, le président SARDA propose d'allouer des crédits du STC pour assurer « *une publicité dans un certain nombre de magazines et ce pour les communes faisant partie de son aire géographique* »[55], et mettre en avant les équipements touristiques de chaque commune. Le STC se pose en intermédiaire à grande échelle pour la promotion des communes et du massif. Il se propose alors de mettre en scène le massif en maitrisant la manière de « dire » la destination Canigó. Les années 1980 correspondent au grand boum de l'investissement des collectivités locales dans le domaine de la promotion touristique.

5.2.8 Le coup d'arrêt du STC : vers une dissociation des deux versants ?

Depuis que la liaison entre les deux versants du massif est réalisée (1976) et le changement de présidence du STC, deux grandes orientations parfois conflictuelles guident l'action du syndicat : l'amélioration de la piste intervallées et la création d'une destination « Canigó » aux ressources diversifiées. Ces deux orientations divisent les communes membres et rend l'action du syndicat délicate, d'autant plus que le STC n'est plus le seul à se soucier des aménagements réalisés dans le Canigó : l'Etat et le milieu associatif, notamment celui des pratiques de loisirs en montagne et des sensibilités environnementales, veillent sur l'action publique qui y est conduite. Dans ce contexte, la transformation de la liaison intervallées en véritable route touristique a de plus en plus de mal à trouver un écho favorable. Le discours prononcé par le Maire de Prats-de-Mollo en 1978 me semble particulièrement révélateur[56]. Il espère toujours que « *l'aboutissement du projet initial* » est proche, parce qu'« *il serait regrettable et inadmissible de ne pas réussir cette liaison tant souhaitée* » et que « *les efforts faits par le Syndicat ne doivent pas rester inutiles* ». Il rappelle que sur le versant Vallespir, « *l'opération a pratiquement été menée à bonne fin, puisque sur la totalité des 19 kilomètres calibrés à 6 et 7 mètres, 10 kilomètres ont été goudronnés* ». Mais la piste « *ne peut être considérée comme route de liaison* » car « *la descente sur Casteil et Vernet-les-Bains est difficile et la remontée encore plus* ». Il lui semble alors nécessaire de mettre en avant l'intérêt touristique de cette route qui « *permet d'accéder en haute montagne, au col de*

[55] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 18/08/80
[56] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 27/10/78

« Rocas Blanques », le plus haut en France de la chaîne des Pyrénées et au « Pla Guillem » qui a une importance touristique reconnue par nos séjournants ». Cette route est selon lui « *une des plus belles des Pyrénées-Orientales* » et il estime que le Vallespir connaît grâce à elle « *une poussée touristique et thermale importante qui satisfait bien sûr, nos ambitions, mais qui serait aussi bénéfique à l'ensemble de nos communes. Nous souhaitons la venue de vos séjournants* [du Conflent]*, pensez aussi à l'importante clientèle du Haut-Vallespir d'Amélie-les-Bains, de Prats-de-Mollo et de celle venue d'Espagne par le Col d'Ares* ». Le décalage entre les deux versants dure depuis longtemps : « *nous aurions voulu nous sentir des voisins solidaires dans nos réalisations, cette situation est encore à remettre* » ; « *il faut que notre dynamisme commun ne soit pas séparé, mais je crois que si nous avons appris à nous connaître, notre rapprochement n'a pas progressé* » ; « *Monsieur le Président, nous sommes solidaires de tous les projets que vous voudrez bien nous présenter, mais n'oubliez pas et réussissez le but premier de notre Syndicat* ».

Ce long extrait illustre combien la piste intervallées ou Route Touristique du Canigó ne suscite plus la même volonté politique au seuil des années 1980. Le contexte politique, économique, social et environnemental a trop évolué. L'épopée des grands aménagements touristiques en montagne est terminée. Premier équipement lourd et structurant du Canigó après le site des Cortalets, la Route touristique du Canigó constitue finalement l'un des derniers projets de ce type des Pyrénées-Orientales et en paye les conséquences : la transformation de la piste en véritable route n'aboutit pas. Une étude de la DDA est réalisée en 1980 pour estimer précisément le coût des travaux nécessaires à l'adaptation du tracé pour des véhicules de tourisme. Le Ministère de l'agriculture et le Préfet soutiennent encore, à cette date, le projet de goudronner l'itinéraire dans sa totalité. Ce n'est pourtant pas la position de l'ONF qui pose la question de la rentabilité d'un tel ouvrage (ouvert seulement 6 mois dans l'année en raison de l'enneigement) et estime que « *la commission des sites et de la protection de la nature* » y serait défavorable. Cette allusion montre que la commission des sites commence à devenir un outil de régulation de l'action publique mobilisé par les autorités pour s'opposer à des projets non souhaités.

L'ONF oppose également « *la circulaire d'aménagement de la montagne qui est très restrictive* »[57] qui amène classiquement les élus du STC à s'opposer aux directives nationales : « *l'intérêt des deux vallées ne peut en aucun cas être fixé par une circulaire nationale. Ce sont les élus locaux qui sont responsables envers les populations* » ; « *il ne faut en aucun cas tendre à l'absurde dans la protection de la nature* » ; *« la directive nationale de la montagne est un handicap énorme pour la création d'une voirie définitive* » ; etc. De nombreuses recherches ont depuis longtemps rendu compte de ce type de réactions locales aux injonctions nationales et européennes. Mais l'analyse des comptes-rendus de séances du STC montrent combien l'Etat est lui-même empêtré, dans les années 1980, dans des contradictions inhérentes à la dialectique protection / développement. Parmi elles, le fait que la circulaire d'aménagement de la montagne impose, du côté du Ministère en charge de

[57] Circulaire sur la protection et le développement de la Montagne de 1977, issue du discours de Vallouise

l'environnement, qu'une étude d'impact soit réalisée tout en assurant, du côté du Ministère en charge de l'aménagement du territoire, une contribution financière dans le cadre de la Rénovation rurale en montagne. L'Etat cache ainsi ses ambigüités en se référant à des textes et à l'organisation de la tuyauterie financière portée par les programmes de développement. La posture des représentants de l'Etat, incarné par le sous-Préfet lors du comité syndical du STC du mois d'août 1980, traduit cette situation : celui-ci « *confirme l'impact économique de cette route et la nécessité pour les économies locales de sa maintenance* » mais estime que ce n'est pas réalisable car « *les textes interdisent un aménagement au dessus de 1 500 mètres* »[58]. Au cas où ce double langage correspondrait à une subtilité de discours d'un haut-fonctionnaire souhaitant ménager les différents points de vue, on relèvera que l'ambiguïté de l'Etat se retrouve simplement dans le soutien au projet que la DDA depuis le début a porté. Face à ces difficultés, les élus du STC les plus influents (Prades, Vernet-les-Bains, Prats-de-Mollo) prennent l'initiative d'aller rencontrer le Préfet. Le Maire de Vernet-les-Bains ira jusqu'à alerter le Premier Ministre sur cette affaire de route.

Au début des années 1980, les critiques se radicalisent au sein du STC. Des communes comme Mantet, repeuplée dans les années 1970 par des néo-ruraux, estime que le STC a suffisamment investi dans cette route qui, en outre, ne correspond plus aux enjeux de développement touristique des territoires de montagne rurale. D'autres communes mettent en garde le STC contre d'éventuelles réactions des éleveurs qui désapprouvent fortement l'idée d'une route touristique fréquentée contraignant, selon eux, l'accès aux estives. Le conflit apparent entre le pastoralisme et le tourisme n'est qu'une énième déclinaison des conséquences de la création de la route que de plus en plus de communes espèrent ne jamais goudronner, afin de limiter sa fréquentation. On peut donc dire que la piste intervallées commence à être sérieusement remise en cause dès le début des années 1980, soit environ 5 ans à peine qu'elle ait été terminée. Même la DDA et la DDE suivent désormais l'ONF et souhaitent « *éviter au maximum la pénétration en montagne par le tourisme* »[59]. Le STC est plus que jamais dans une situation politique délicate. Lors du comité syndical de novembre 1979, le Maire de Prats-de-Mollo s'exclamera que « *toute personne qui serait contre la route, n'a rien à faire à cette assemblée* »[60]. Sentant le vent tourner, Vernet-les-Bains tente de commencer le goudronnage coûte que coûte, quitte à emprunter pour ne pas avoir à attendre les financements. Le comité prendra ainsi à l'unanimité « *la décision de principe de financer une première tranche au budget primitif 1979* ». La commune de Mantet quittera le STC en 1981.

[58] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 18/08/80
[59] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 18/08/80
[60] SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, Compte-rendu du conseil syndical 30/11/79

5.2.9 De la piste intervallée à l'affaire du Pla Guillem : quand le Canigó devient un « problème public »

Le projet de liaison intervallées occupe une place importante dans notre démonstration en vue de comprendre comment s'est accomplie la structuration progressive de l'action publique dans le massif. Il est tout autant un témoin clef des mutations socioéconomiques et paysagères qui touchent le Canigó. C'est un témoin qui nous présente en miroir la complexité qui existe dès cette époque dans la régulation des jeux d'acteurs. Il souligne l'importance déterminante que détiennent certains de ces acteurs en situation d'autorité comme l'ONF, et révèle aussi combien la lenteur et les tergiversations entourant les prises de décision sont aussi des éléments stratégiques. A la fois incarnation et instrument de la période triomphante de l'aménagement du territoire en montagne, il reflète bien le contexte de son époque, et notamment les postures et les convictions affichées par les acteurs qui portent alors l'esprit et les capacités du développement territorial. Il donne ainsi du massif du Canigó l'image d'une « barrière à franchir », illustrant parfaitement l'un des enjeux alors placés au cœur des politiques de rénovation rurale et de développement touristique conçues dans le référentiel aménagiste, celui du désenclavement.

Parallèlement, ce projet constitue le creuset des problématiques futures. Sa réalisation s'accomplit alors même qu'au niveau national la puissance publique change de référentiel d'aménagement de la montagne : le projet apparaît en quelque sorte caduque, décalé, problématique, à peine est-il achevé. Sa gestation, le déroulement des travaux et les vicissitudes qui accompagnent sa réalisation montrent alors comment émergent peu à peu des antagonismes entre les acteurs impliqués dans la gestion du massif. On perçoit en effet au travers de sa mise en œuvre d'où et comment surviennent des décalages d'objectifs entre les parties impliquées, dont les intérêts et les objectifs divergent voire se révèlent en définitive assez contradictoires : entre communes touristiques et petites communes rurales, entre services de l'Etat, entre collectivités et administration. Espoir déçu pour les uns, la liaison inter-vallées va alimenter une forme de ressentiment et de fermeté au vu de l'énergie et de l'investissement consentis par ses promoteurs. Ressource territoriale potentielle devenue pour d'autres la source d'un problème, environnemental mais aussi social, il joue d'une certaine façon aussi un rôle fondateur pour certaines de ces communes rurales qui vont alors explorer d'autres options de développement que celles attendues dans ce projet. La liaison intervallées constitue ainsi le point d'origine de la rupture structurelle et conceptuelle qui se produira quelques années plus tard avec la percée de la tranchée du Pla Guillem.

Les tensions qui sont apparues autour de la piste intervallées persistent au début des années 1980. Dans ce contexte, le STC est dissout en 1983. Fondé pour mener à bien le projet de la liaison entre le Conflent et le Vallespir, sa légitimité est définitivement remise en cause par l'affrontement de référentiels d'aménagement de la montagne opposés. Mais la

dynamique de massif unifiant les deux versants demeure forte, particulièrement dans les petites communes non-thermales et peu touristiques qui ont progressivement adhérées au projet collectif. La dissolution est donc encouragée par la création d'une nouvelle structure : le Syndicat Intercommunal Pour l'Aménagement Rationnel du Canigou (SIPARC). Celui-ci se substitue immédiatement au STC et attire de nouvelles communes jusqu'alors réticentes aux projets du STC dominés par les stations thermales. L'adjectif « Rationnel » est lourd de sens : on est en 1983 et la volonté d'adopter un nouveau modèle de développement est forte. La création du SIPARC s'inscrit dans la montée en puissance du référentiel de développement local à l'échelle nationale et d'autodéveloppement dans les zones de montagne. L'échelle d'action demeure celle du massif. Celui-ci est même quasiment sacralisé par la volonté de montrer qu'il est une réalité sociale, culturelle et politique qui ne se limite pas à une liaison routière. Nous verrons d'ailleurs qu'il suscitera plus tard la reconstruction d'une mémoire collective aux deux versants à travers le patrimoine minier. Pour l'heure, c'est la thématique des sentiers qui structurent les échanges au sein des communes membres. Si la création du SIPARC représente une rupture sémantique et conceptuelle radicale, la problématique de la route intervallées persiste. Le SIPARC participe à l'entretien de l'équipement dont il est en partie responsable du point de vue du Préfet. Les communes thermales, et notamment Vernet-les-Bains et Prats-de-Mollo, sont des membres actifs du nouveau syndicat. On assiste donc davantage à un rééquilibrage des logiques de développement qu'à une rupture radicale dans la conduite de l'action publique sur le massif du Canigó.

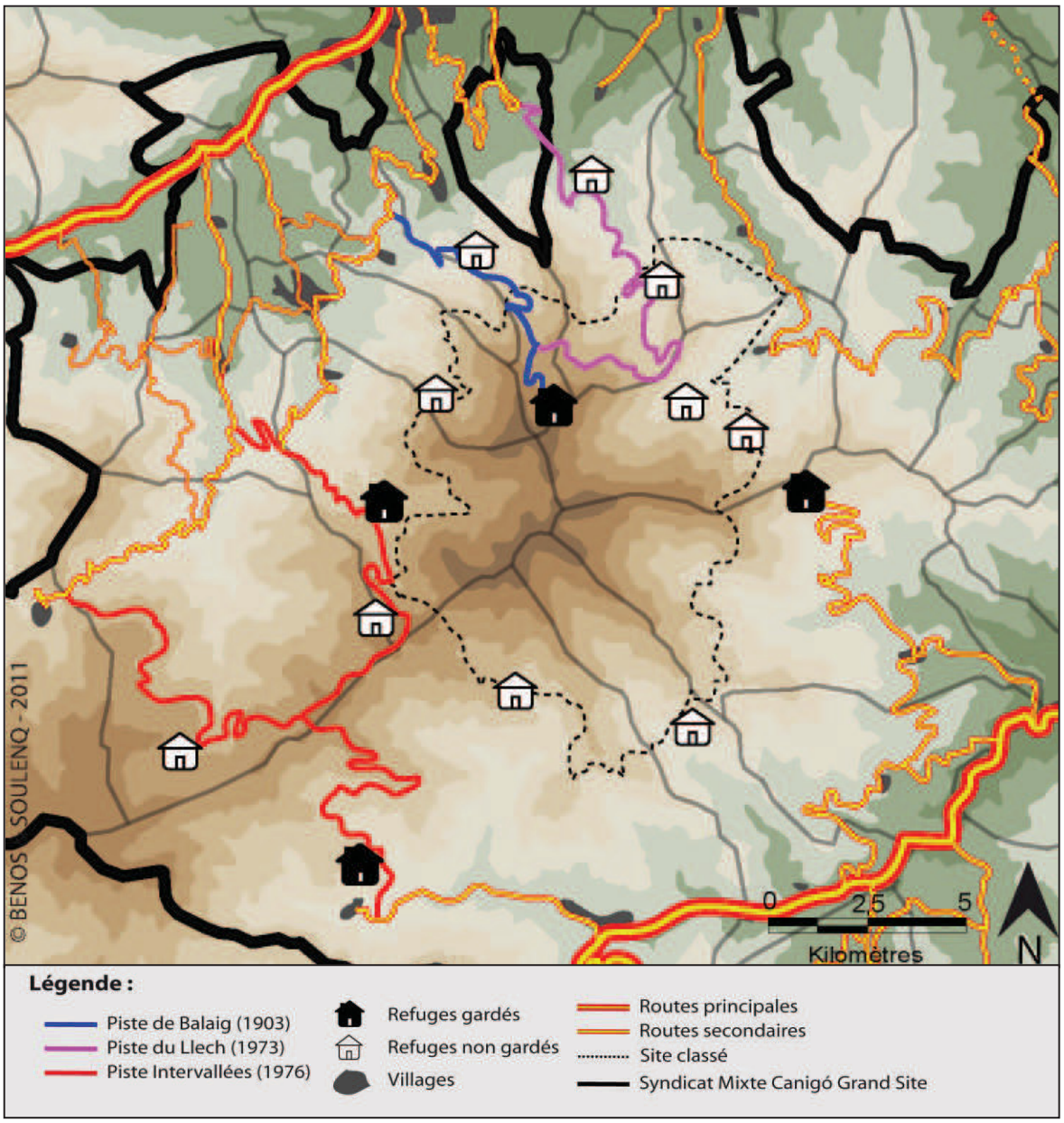
Les années 1980 sont caractérisées par une augmentation importante de la fréquentation du massif du Canigó, à l'image de ce qui s'observe dans la majorité des zones touristiques française à la même époque. Deux secteurs sont particulièrement fréquentés. Le site des Cortalets continue d'attirer un maximum de visiteurs[61]. La piste de Balaig, vieille de presque cent ans, est encore empruntée. Les voitures de tourisme atteignent d'autant plus le secteur des Cortalets qu'un seconde piste a été créée en 1973 par l'ONF dans le ravin du Llech : celle-ci rejoint la piste de Balaig un kilomètre en aval du refuge des Cortalets. Elle est calibrée pour les camions d'exploitation de la forêt et constitue donc un itinéraire particulièrement adapté aux véhicules de tourisme. Avec ces deux accès routiers et son refuge renommé, le site des Cortalets connaît une fréquentation très importante durant la saison touristique. L'accès est tellement aisé que les habitants sont des habitués du site et e la table du refuge qui fait office de véritable restaurant d'altitude chaque fin de semaine.

Du côté de la piste intervallées, le succès est incontestable : elle constitue d'ailleurs davantage une attraction touristique qu'un moyen de s'échanger les clientèles d'un versant à l'autre. Elle a définitivement consacré le site de Marialles comme aire de détente, point de vue et de départ pour randonner. Le SIPARC décide d'ailleurs d'y construire un refuge de montagne inauguré en 1993. Situé en bord de piste et donc accessible en voiture, ce projet constitue un investissement considérable qui a su fédérer les positions divergentes au sein

[61] Une carte postale des Cortalets de 1911 est présentée dans la planche photographique n°2 (p. 216-217)

du SIPARC. Il représente en effet un équipement structurant qui contribue aussi bien au développement touristique qu'au développement de la randonnée dans le massif. La création du refuge de Marialles illustre bien la position ambivalente du SIPARC qui tente de promouvoir un autre modèle de développement que celui porté jusqu'alors par le STC, sans pour autant condamner définitivement la route intervallées qui a coûté si cher aux communes.

CARTE 4 – Chronologie de construction des pistes carrossables dans le Massif du Canigó



Les secteurs de Marialles et des Cortalets sont les hauts-lieux touristiques du massif du Canigó qui structurent à la fois les pratiques des visiteurs et occupent l'essentiel des projet portés par le SIPARC qui continue, en parallèle, d'essayer de répondre aux attentes des petites communes en les soutenant dans le domaine de la valorisation de la randonnée. Plusieurs actions sont réalisées en ce sens sur chaque versant du Canigó. Mais la

concentration de la fréquentation touristique sur un nombre limité de sites pose problème. Si les voitures peuvent facilement monter en montagne, cela reste la montagne … Les équipements nécessaires à l'accueil des visiteurs en altitude font défaut. Les véhicules stationnent sur les talus et les pelouses en bord de piste. Les manœuvres sont difficiles compte-tenu de la raideur des versants, de l'étroitesse de la voie et du stationnement gênant. Les déchets s'accumulent sur les principaux lieux de concentrations et se diffusent le long des sentiers. Les refuges sont loin de l'idéal romantique de l'abri de montagne : ils jouent le rôle d'auberge d'altitude pour des visiteurs qui font l'aller-retour dans la journée. Leurs abords immédiats jouent à la fois le rôle de parking, de dépôt d'ordures et d'aire de détente pour les visiteurs qui ne randonnent pas. Quarante minutes de trajet suffisent à relier le village de Casteil et Marialles. L'accès aux Cortalets est plus long mais très bien desservi par des compagnies privées de transports équipées de 4x4 et assurant la liaison avec le piémont toute la saison touristique. Les « 4x4 du Canigou » sont connus : s'offrir une ascension du pic *via* la piste de Balaig sur leurs banquettes-arrière constitue une offre touristique traditionnelle dans la région. De nombreuses cartes postales des années 1950 illustrent bien la place qu'ont pu occuper les 4x4, et plus largement l'accès motorisé en altitude, dans l'imaginaire touristique du Canigó[62].

Dans ce contexte, la fréquentation touristique devient de plus en plus problématique. Plusieurs associations environnementales dénoncent son impact sur des milieux naturels qualifiés de fragiles. Mais elles ne sont pas les seules à demander qu'une véritable gestion de la fréquentation soit mise en œuvre : les autorités locales s'inquiètent elles mêmes de la concentration des visiteurs, notamment pour des questions de sécurité. Les conditions d'accueil sont déplorables et les efforts fournis par le SIPARC et l'ONF pour tenter de canaliser les visiteurs et atténuer l'impact de leur présence sur les paysages et les milieux sensibles restent vains. L'Etat est sollicité par les élus locaux : l'idée de lancer une Opération Grand Site dans le massif du Canigó commence à émerger. Le Canigó est finalement intégré à la liste des Grands Sites publié en 1989 par l'Etat. Ce classement est accueilli positivement par les communes du SIPARC qui voient à la fois un signe de reconnaissance et une opportunité pour obtenir un financement de l'Etat. L'objectif initial est conforme au modèle des OGS qui est alors en vigueur, à l'image de ce qui a été réalisé sur la Pointe du raz notamment. Il s'agit principalement d'améliorer l'accueil des visiteurs en aménageant les principaux « points noirs » du massif, c'est-à-dire le problème de stationnement sur les pistes et dans les secteurs de Marialles et des Cortalets.

Mais un autre secteur, proche de Marialles, fait l'objet de plus en plus d'attention : c'est le Pla Guillem. Ce vaste plateau est situé à 2300 mètres d'altitude. C'est un lieu historiquement stratégique : point le plus bas de la crête frontière, il a toujours été convoité par les populations locales en tant que principal lieu de passage entre le Conflent et le Vallespir (donc la Catalogne et l'Espagne). De plus, il constitue depuis toujours une ressource

[62] La planche photographique n°2 présente plusieurs clichés révélateurs de la place de la voiture dans l'imaginaire touristique du Canigó (p.216-217).

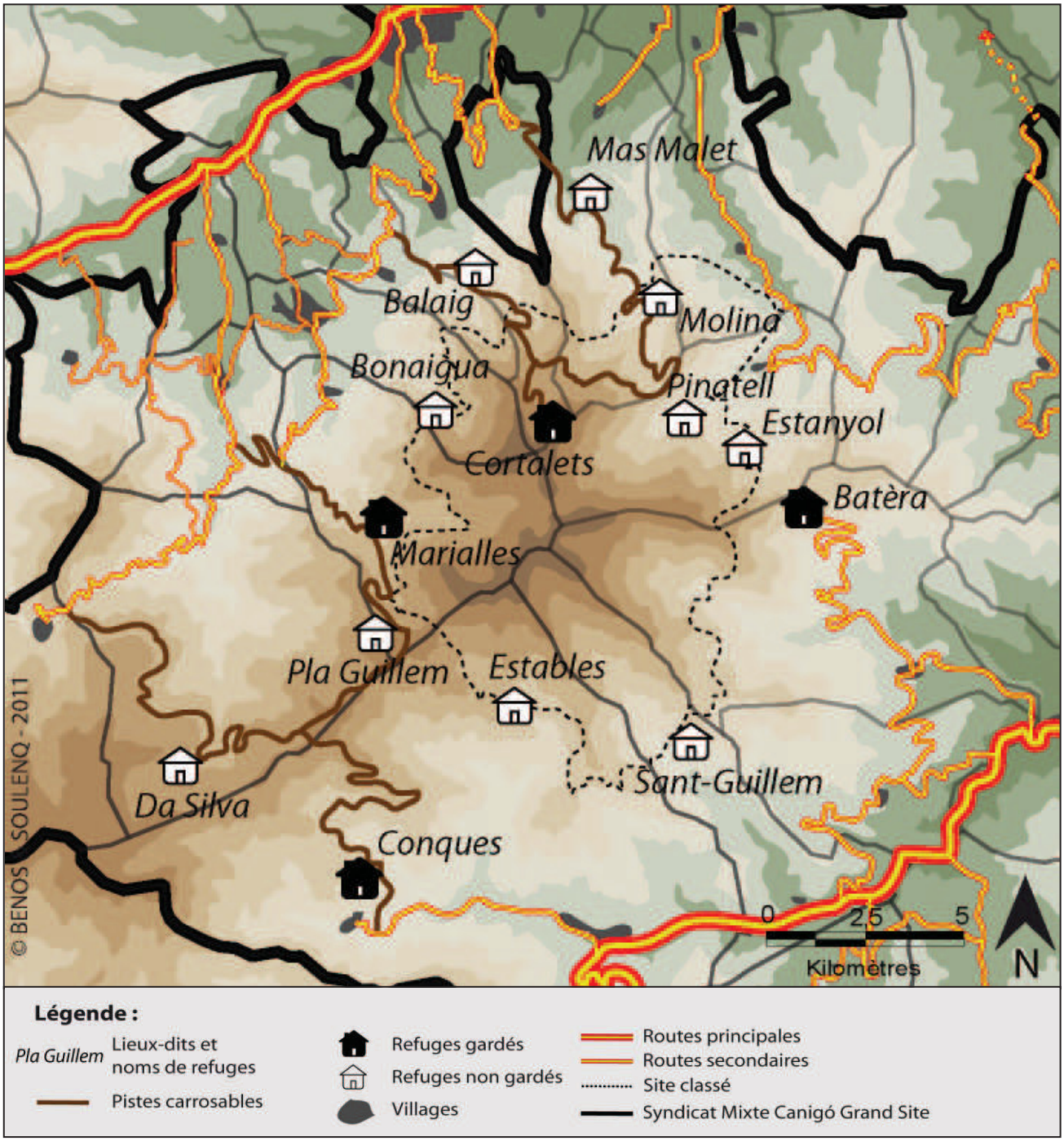
herbagère précieuse pour les civilisations montagnardes et fait l'objet de nombreuses convoitises. De ce point de vue, on peut considérer que la création de la route intervallée s'inscrit dans la continuité du rapport entretenu avec le Pla Guillem : d'une part, la route traverse le principal itinéraire traditionnel de liaison entre les deux vallées ; d'autre part, les éleveurs ont dès le départ soutenus le projet dans l'espoir de pouvoir accéder plus facilement aux estives. Nous avons d'ailleurs montré que sur le versant Sud, la commune de Prats-de-Mollo a financé l'aménagement de la route à partir de fonds de la Direction Départementale de l'Agriculture. L'amélioration de l'accès aux estives fait donc parti du projet de route intervallée. Pourtant, et malgré les apparences, sa création a radicalement bouleversé l'équilibre du Pla Guillem en modifiant la hiérarchie de ses usages : il est devenu un espace à fonction touristique. Cette évolution fonctionnelle mérite néanmoins d'être relativisée : c'est avant tout un bouleversement symbolique qui prévaut.

Durant la saison estivale, la fréquentation du Pla Guillem via la piste intervallée peut atteindre des niveaux importants, mais elle demeure relative compte tenu que le versant nord n'est pas entièrement adapté aux véhicules de tourisme (forte inclinaison et goudronnage partiel) qui s'arrêtent en partie à Marialles. L'impression de bouleversement est surtout cristallisée par deux phénomènes. Dans un premier temps, la concentration dans le temps et dans l'espace des véhicules et des touristes est particulièrement forte. Visuellement et symboliquement, cette transformation saisonnière du Pla Guillem en objectif d'excursion d'altitude marque les esprits. Certaines associations dénoncer le phénomène dès le début des années 1980. Mais c'est plus particulièrement les pratiques de certains usagers qui posent problème. On constate à cette date l'accroissement de la divagation des véhicules tout terrain de type 4x4 sur les abordes de la piste. Le profil horizontal et peu accidenté du Pla Guillem est propice aux loisirs automobiles. Les voitures sortent de la piste, parcourent les pelouses d'altitudes et perturbent d'autant plus la fonction pastorale du site. Comme nous l'avons vu, la piste n'a finalement pas été goudronnée jusqu'au Pla Guillem et les phénomènes d'érosions sont accélérés par la multiplication de l'empreinte laissée par la divagation des véhicules.

Les membres du SIPARC, encore partagés par des solutions divergentes, s'avère bien impuissant et laisse le phénomène se développer de manière croissante. Progressivement, la piste se dégrade en amont de Marialles mais les 4x4 continuent de circuler librement jusqu'au Pla Guillem et au col de Roques Blanques pour ceux qui rejoignent l'autre versant. La démarche Grand Site est acceptée mais se concentre avant tout sur la question du portage politique à mettre en place. En 1991, une association des « Amis du Grand Site Canigou » est créée par des élus du SIPARC. Elle est soutenue par le Préfet et le Conseil général. Son objectif est de lancer puis coordonner les études préalables à l'Opération Grand Site. Une première étude est réalisée en 1992. Pendant ce temps, les véhicules et les visiteurs continuent à parcourir le massif chaque année. Le Canigó commence à acquérir l'image de « montagne à 4x4 » auprès du public d'excursionnistes et de randonneurs. La pression monte dans les rangs des associations environnementales ainsi qu'auprès de

certains élus des petites communes du SIPARC qui réclament une intervention rapide des autorités, particulièrement sur le Pla Guillem. C'est dans ce contexte de latence politique que survient un évènement qui bouleversera définitivement l'action publique dans le massif du Canigó et qu'il est convenu d'appeler « l'affaire du Pla Guillem ».

CARTE 5 – Lieux-dits et noms des refuges du Massif du Canigó



L'affaire est surprenante. Entre le 6 et le 8 juin 1994, quelques élus du SIPARC s'équipent d'une pelle mécanique et prennent l'initiative de créer une tranchée d'un mètre de large et autant de profondeur sur le Pla Guillem. La tranchée raye le plateau dans toute sa largeur

sur un kilomètre. Cette décision a été prise de manière autonome et ne relève pas du conseil d'administration du SIPARC. Elle est stimulée par la volonté d'enrayer la divagation des véhicules sur le Pla Guillem : la tranchée oblige désormais les 4x4 à rester sur la piste, plus aucun autre point de passage n'est désormais possible. Mais la solution mise en œuvre pour canaliser les véhicules et limiter leur impact paysager et environnemental ne fait pas l'unanimité. Les réactions sont violentes. L'Etat, les associations environnementales, la communauté scientifique et même certains élus du SIPARC réagissent. Les habitants s'associent à la dénonciation de cet acte qui est considéré comme ravageur. Le Canigó devient un « problème public » au sens Daniel CEFAI[63]. Les conséquences paysagères et environnementales sont finalement décuplées : le ravinement des sols est accéléré par la tranchée, le Pla Guillem est définitivement marqué par une balafre paysagère. L'initiative de quelques élus isolés devient une affaire largement débattue et relayée par la presse locale.

Dès le mois d'août 1994, l'Etat annonce qu'il va désormais prendre les commandes de l'aménagement et du développement dans le massif du Canigó. La politique Grand Site est lancée dans les mois qui suivent. L'Opération Grand Site sera en quelque sorte le « bras armé » d'une nouvelle conception du développement dans le massif du Canigó. Le Pla Guillem devient l'emblème d'un Canigó « dégradé » et le creusement de la tranchée l'acte fondateur qui va réorienter l'action publique à l'échelle des deux versants.

[63] CEFAI D., 1996.

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE n°2 – Imaginaire touristique du massif du Canigó (1900-1970)





Les stations thermales de Vernet-les-B. et Prats-de-M. (début du 20ème siècle)

C'est à l'initiative des stations thermales prestigieuses de Vernet-les-Bains et de Prats-de-Mollo La-Preste que le projet de Route intervallées sera réalisé par le Syndicat Touristique du Canigou.

Source : http://jeantosti.com/

L'invention touristique du Canigó et ses symboles

Ces deux cartes postales témoignent de l'imaginaire touristique du début du 20ème siècle : ci-dessous, « la » fameuse carte postale consacrant l'icône paysagère du Canigó (prise depuis le refuge, face au Pic, postée en 1910) ; ci-contre, sur la crête du Canigou, le passage de la brèche Durier, fièrement percée à la dynamite par un membre du CAF au moment de la création du refuge et de la route de Balaig. Source : http://jeantosti.com/









La place de la route de Balaig dans l'imaginaire touristique du Canigó

Terminée en 1903, la route de Balaig est dès le départ célébrée par l'aristocratie régionale et nationale. Elle occupe une place importante à toutes les époques : ci-contre, promenade en calèche en direction des Cortalets (datation inconnue) ; ci-dessus, carte postale d'un des virages les plus connus : celui de « l'homme mort » (datation inconnue).

Source : http://jeantosti.com/

Stationnement au cœur du site classé (années 1960)

Source : Inconnue





Stationnement considéré comme « anarchique » aux abords du site classé (années 2000)

La place de la voiture dans l'imaginaire touristique du Canigó (années 1970)

© Dino



La voiture est intimement liée à l'imaginaire touristique du Canigó. Sa présence en altitude ne posait aucun problème (elle était même mise au premier plan des cartes postales comme ci-dessus), jusqu'à ce qu'elle soit considérée comme une nuisance qui « dégrade » l'esprit des lieux (l'ambiance, le caractère).

Chapitre 6
Les supports de la patrimonialisation

Les processus de patrimonialisation reposent sur un certain nombre d'éléments devenus structurants au fil des ans. L'invention touristique du Canigó, la construction de la piste intervallées, l'affaire du Pla Guillem mais également l'émergence d'une action publique à l'échelle du massif et la mise en débat du modèle de développement constituent, chacun à leur niveau, ce que nous avons appelés les « ressorts » de la patrimonialisation. Ils fournissent encore aujourd'hui, même indirectement et inconsciemment, l'énergie stimulant la conduite de l'action publique territorialisée. Les ressorts de la patrimonialisation ne font pas qu'alimenter les processus de patrimonialisation. Ils les orientent, les influencent, les positionnent et les contraignent. La patrimonialisation a quelque chose à voir avec le temps long et c'est pour cela que nous l'avons avant tout abordé en tant que problématique mémorielle[1]. Le fait qu'elle se fonde sur un passé relève de l'évidence. Mais ce que je souhaite montrer avec la mise à jour des ressorts de la patrimonialisation dans le massif du Canigó, c'est ce que ce passé n'est pas seulement un facteur de positionnement « thématique » : les ressorts jouent également sur le portage politique et social de ces processus. Ils sont parcimonieusement distillés dans différentes réalisations ou décisions qui matérialisent aujourd'hui leur importance.

Ces réalisations, ces décisions, ce sont les supports de la patrimonialisation. Un dictionnaire de langue française définie le vocable « support » comme étant tour à tour « *ce sur quoi une chose repose […] Elément concret, matériel, qui sert de base à une œuvre graphique […] Substrat matériel […] Moyen matériel par lequel se fait une publicité ou se diffuse un message* »[2]. Comme pour la notion de « ressort » dans le chapitre précédent, notre objectif n'est pas de conceptualiser celle de « support ». Ce qui nous intéresse, c'est l'idée de support en elle-même. Nous appelons donc « supports » tout moyen matériel par lesquels se diffusent les processus de patrimonialisation. Pour montrer leur diversité, nous avons choisi d'analyser dans ce chapitre quatre types de supports de natures très différentes : l'Opération Grand Site du Canigó, la procédure d'extension de classement du massif, les opérations de revégétalisation et enfin, les actions de mise en patrimoine du pyrénéisme, nous permettent d'illustrer le rôle essentiel des supports de la patrimonialisation.

[1] Cf. chapitre 2
[2] REY A., 2003, p.2521

6.1 Le support du dispositif « Opération Grand Site »

Le premier type de support que nous avons choisi d'analyser est celui du dispositif des Opérations Grand Site. Comme l'indique Camille TIANO, un dispositif a l'intérêt d'être « *un cadre à la fois géographiquement (un périmètre), chronologiquement (un calendrier) et politiquement (un groupe d'acteurs) délimité* »[3]. Ils permettent de *situer* l'analyse. Un dispositif est aussi un cadre pour les processus de patrimonialisation, notamment dans le cas de l'Opération Grand Site du Canigó qui contient une dimension normative essentielle. Nous étudierons plus particulièrement le dispositif OGS à travers les études préalables, les actions-pilotes et les textes de la convention Grand Site. Ils constituent tous un support au processus de patrimonialisation.

6.1.1 Mise en place de l'Opération Grand Site : le support des études préalables

Conformément à la méthodologie employée dans les années 1990, l'OGS Canigó commence d'abord par une phase d'études préalables à la programmation. Celles-ci serviront de base pour définir les axes de la politique qui sera menée par la suite. Mais elles participent également, de manière indirecte, à la mise en récit de la dégradation du Canigó qui constitue un ressort essentiel de sa patrimonialisation.

La politique Grand Site a été lancée dans le massif du Canigó en 1989. L'idée d'une gestion collective du massif, de son développement et de sa protection fait son chemin depuis le début des années 1990 sans jamais se concrétiser. La politique Grand Site n'avance pas depuis l'inscription du Canigó sur la liste ministérielle. C'est finalement comme nous l'avons vu avec l'affaire du Pla Guillem, en 1994, que l'Etat accélère le processus et lance l'OGS. Dès les premiers mois de 1995, il organise des instances de concertation ouvertes aux différents intervenants locaux, politiques et associatifs. Un comité de pilotage de lancement de l'OGS est créé en novembre 1995. Il regroupe les élus, les administrations et le monde associatif qui ont pour mission de suivre les études et les diagnostics dans l'objectif de définir la politique à mener sur le massif. Il adopte dès 1997 un « projet de protection et de valorisation » qui est signé par le SIPARC, l'ONF et la DIREN.

La première étude est publiée en 1996. Elle est conduite par l'Agence Paysages qui a déjà produit plusieurs références sur des problématiques identiques et participé à la définition de plusieurs Opérations Grands Sites, dont celle du Pont du Gard et de Gavarnie. Basée à Avignon, l'Agence Paysages a la confiance de la DIREN Languedoc-Roussillon qui est la direction régionale sollicitant le plus l'outil des OGS en France. Cette expérience joue un rôle important dans l'avancement des réflexions qui accompagnent la construction d'un nouveau

[3] TIANO C., 2007, p. 21

projet sur le massif du Canigó. L'Agence Paysages manie minutieusement les concepts développés par les cercles nationaux qui redéfinissent, à cette même période, la politique des Grands Sites. L'étude publiée en 1995 est composée d'un diagnostic, d'une étude de fréquentation et d'un programme de valorisation et de gestion de la fréquentation. Les enjeux plus strictement naturalistes sont abordés dans une seconde étude conduite par le Conservatoire des Espaces Naturels de Languedoc Roussillon en 1997. Celle-ci permet d'améliorer les connaissances en termes d'inventaire écologique et constitue la base des propositions de gestion environnementale et des mesures d'éducation et de sensibilisation qui seront prises dans l'Opération Grand Site.

Ces études sont discutées au sein du Comité de pilotage qui a suivi leur réalisation et a produit en 1999, sur la base des différentes propositions, un rapport de présentation et des fiches-action « Opération Grand Site Canigou 1999-2001 ». Une dernière étude économique et juridique relative à la gestion de l'Opération Grand Site complètera et achèvera cette phase d'étude préalable au mois de janvier 2000. La première convention Grand Site peut être signée le 11 juillet 2000 et la structure de gestion unique, le SMCGS, verra le jour en septembre 2002.

La fréquentation, problème considéré comme majeur dans la démarche Grand Site, a été appréhendée par deux études complémentaires. Celles-ci ont cherché à décrire les grandes caractéristiques du type de touriste venant dans le massif du Canigó. La première enquête de fréquentation a été réalisée par l'Agence Paysages en 1996[4]. Il s'agit de la première étude lancée dans le cadre de l'OGS Canigó, ce qui révèle l'importance de la problématique « fréquentation » dans l'esprit des porteurs de projet OGS. Cette enquête s'est notamment donnée pour objectif de produire un portrait-robot du touriste moyen fréquentant le Canigó : « *Il vient en général avec sa famille, en voiture pour une durée moyenne de 6 jours. Il est intéressé par les lieux culturels mais souhaite également réaliser de petites randonnées. Il est satisfait de la qualité des espaces publics et accepterait l'interdiction des véhicules dans les espaces fragiles (75% de réponses favorables). Enfin, il souhaite avoir plus d'informations sur les « activités nature »*[5]. Les résultats ont servi de base pour la seconde étude de fréquentation qui a été réalisée en 2000 par le bureau d'étude De Visu auprès de quatre publics différents[6] : grand public, randonneurs, transporteurs et pratiquants de canyoning. L'audit de 2005 synthétise les résultats ainsi : « *Les motivations n'ont pas changé mais la perception du massif semble se dégrader. 32 % des visiteurs ont constaté des dégradations sur les espaces naturels. Parallèlement l'adhésion des personnes à une réglementation plus stricte de la circulation est toujours très forte. 82 % se déclarent prêts à accéder aux zones d'altitude sans véhicule à moteur. Les reproches les plus insistants portent sur le manque d'informations concernant les activités et les richesses culturelles du site, ainsi que sur la signalisation* ».

[4] Réalisée durant les 3 mois d'été, en 11 journées. 262 personnes interrogées.
[5] SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2005.
[6] 625 questionnaires recueillis

Au-delà des résultats obtenus, il semble intéressant de préciser la conception de ces études. Elles fonctionnent en effet comme des enquêtes de satisfaction de clientèle. Elles placent le touriste en situation de donner son avis sur un produit qu'il consomme ou qu'il vient de consommer. L'élaboration d'un portrait robot permettant d'identifier le touriste-type en est l'objectif final qui doit permettre de traiter la question de la « fréquentation » conçue sur le rapport *produit/clientèle*. La conception de cette notion a eu des conséquences directes sur le processus de patrimonialisation dans le massif du Canigó. Nous verrons par la suite que ce rapport a contribué à hiérarchiser les priorités d'investissement, ce qui a eu pour effet, par exemple, de laisser de côté le projet de « Route du fer », considéré comme peu attractif pour les visiteurs.

Au-delà du profil des visiteurs et de leurs attentes, la fréquentation automobile fait l'objet d'une attention particulière de la part de la DIREN et des associations. Plusieurs comptages routiers ont été réalisés dans le cadre des études de fréquentation de 1996 et 2000. Le dispositif consiste à installer des compteurs routiers sur les pistes du Llech, de Balaig et de Marialles qui constituent, dès le lancement de l'OGS, les trois « points noirs » de la pénétration automobile en altitude[7]. Depuis la fermeture définitive de la liaison intervallée, ce sont ces trois pistes qui drainent les visiteurs du piémont vers le site classé en altitude. Elles font donc l'objet d'une attention spéciale de la part des autorités et notamment de l'Etat.

Pour les protagonistes de l'OGS, DIREN et ONF en tête, l'intérêt des compteurs est de pouvoir quantifier cette fréquentation automobile tant décriée sur les pistes qui mènent en altitude. Or, si l'on en croit Jules DUCHASTEL et Danielle LABERGE : « *la mesure ne dépend pas de propriétés intrinsèques de l'objet, mais de notre aptitude à en conceptualiser des aspects mesurables et de l'ingéniosité à traduire ces propriétés en nombres […]. En d'autres mots, la représentation qualitative ou quantitative d'un objet dépend du choix d'un système de représentation symbolique de ce même objet* »[8]. La quantification en elle-même ne suffit donc pas à traiter le problème. Et il est très vite apparu que le problème de la fréquentation ne résidait pas uniquement dans les pratiques et les usages de la piste que pouvaient en avoir les automobilistes, mais qu'il était, pour certains, tout simplement « qu'il y ait des automobilistes ». Par ailleurs, les sessions de comptage mises en place en 1996 comme en 2000 s'avèreront décevantes et ne permettront pas d'obtenir des résultats fiables pour des raisons principalement techniques (défauts de fonctionnement occasionnels) et méthodologiques (mauvais emplacements). Certains compteurs ont par ailleurs subis des actes de vandalisme et de sabotage, témoignant de la crainte que pouvaient avoir une partie des habitants de se voir restreindre les accès qu'ils ont l'habitude d'emprunter. Des propositions de gestion très précises de ces pistes ont tout de même été élaborées.

[7] L'étude de 2000 étendra l'enquête à la piste de Saint-Guillem (Vallespir)
[8] DUCHASTEL J., LABERGE D., 2011.

ENCART 7- Synthèse des résultats obtenus par les comptages routiers de 1996 et 2000 (Extrait de l'Audit 2005).

En 1996, des comptages ont été réalisés par la DDE du 13 au 20 Août sur les routes de Balaig (au niveau du col de Millères), du Llech (en amont du Mas Malet) et de Marialles (en amont du col de Jou). Le nombre maximal de véhicules est de 242 pour la route de Balaig le16 Août ; la moyenne journalière étant d'environ 175 véhicules pour les 3 sites. Il faut néanmoins souligner que les compteurs posés sur les routes ont vraisemblablement enregistré les véhicules dans les deux sens de circulation, ce qui a doublé environ la fréquentation effective. Le nombre moyen de véhicules a minima sur chacune des routes s'élève donc à 90.

En 2000, parmi les résultats obtenus, on note une étonnante fréquentation sur la piste de Marialles : 131 véhicules en moyenne par jour et 341 véhicules sur la RD 24 avant Villerach pour la période du 12 Juillet au 11 Septembre. Pour le Vallespir, on a dénombré 25 véhicules par jour en moyenne sur la route forestière des Estables et 229 véhicules sur la RD 43 qui mène à Batère. »

Les conceptions différentes de la place de la voiture sur un site classé de haute montagne qui se sont exprimées, traduisent bien la diversité des sens et des attentes que peut prendre un même processus de patrimonialisation selon les catégories de population. La manière de concevoir la fréquentation contribue également à orienter ces processus.

6.1.2 Le ressort des actions-pilotes pour la mise en scène du Canigó

Le processus de patrimonialisation a trouvé un support de premier ordre dans le lancement d'action-pilotes, appelées aussi « actions de préfiguration », qui ont été réalisées entre 1998 et 2000 en parallèle de la définition d'une stratégie globale et des négociations contractuelles entre partenaires. Considérées comme prioritaires avant même que les études préalables ne soient rendues, ces action-pilotes sont justifiées par la rhétorique de l'urgence : elles sont décidées pour des zones et des thématiques qui condensent l'ensemble des inquiétudes des différents protagonistes. Leur analyse vient donc enrichir la compréhension des ressorts de la patrimonialisation engendrée par la politique Grand Site.

Les action-pilotes ont été réalisées sur les principales zones considérées comme étant « à enjeux » et symbolisant la volonté de limiter la fréquentation touristique en altitude pour mieux la diffuser dans le piémont. Trois zones ont fait ainsi l'objet de toutes les attentions dès 1996 : le Pla Guillem, Les Cortalets (et le pic), Marialles. Leur choix a été légitimé par l'étude de l'impact environnemental de la forte fréquentation touristique réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon pour le compte de l'ONF en 1996. Celle-ci a en quelque sorte révélée la « fragilité », pour reprendre l'élément de langage employé, de ces trois zones. De même, la nature des aménagements avait préalablement été fixée par une étude paysagère définissant les grands principes de réalisation, par

exemple, les parkings de dissuasion. C'est la raison pour laquelle le Pla Guillem, les Cortalets et Marialles incarnent à eux seuls la territorialité de l'Opération Grand Site. C'est en effet, à partir de ces trois sites là, que l'état de dégradation ou de préservation du Canigó va être jugé. L'Opération Grand Site a fait de ces trois zones des « géosymboles » au sens de Joël BONNEMAISON : « Un lieu, un relief, un itinéraire, une route, une construction, un site qui, pour des raisons religieuses, culturelles ou politiques, prennent aux yeux des groupes ethniques et sociaux une dimension symbolique qui les ancre dans une identité héritée, peuvent être considéré comme des géosymboles »9. L'ancrage dans ce qu'il nomme une « identité héritée » renvoie à l'invention et à la construction du Canigó comme haut lieu touristique. Pla Guillem, les Cortalets et Marialles sont des géosymboles de la destination touristique et des politiques d'aménagement ou de protection qui y sont liées.

Les premières action-pilotes sont donc lancées à partir de 1998 sur le Pla Guillem, théâtre de « l'affaire » de 1994. La piste intervallée étant définitivement fermée à la circulation par arrêté préfectoral, deux action-pilotes consistent à limiter l'érosion par ravinement et à revégétaliser le tracé de la piste intervallée.

La revégétalisation est également utilisée sur le site des Cortalets mais celle-ci est intégrée à un dispositif plus large de réorientation des pratiques et de limitation de la pression touristique et pastorale sur le site. Le site des Cortalets est le plus fréquenté. Les abords du refuge, composé de pelouses d'altitude, connaissent une fréquentation importante, par les véhicules, et un fort piétinement par les troupeaux compte tenu des rares points d'eau. Dès 1995, le Club Alpin Français avait pris les devants en incitant les véhicules à stationner en aval du refuge. L'aménagement de plusieurs parkings avait permis de limiter, voire de stopper le stationnement des véhicules sur les pelouses d'altitude du Pla des Cortalets aux abords du refuge. Des action-pilotes conduites par l'ONF entre 1997 et 2000 ont complété cette initiative par l'installation de plots et de barrières. Un rond-point a même été aménagé devant le refuge pour inciter les véhicules à redescendre stationner plus bas sans avoir les désagréments des manœuvres. Cet aménagement a aussi permis de rendre le devant du refuge plus agréable. Par ailleurs, des zones de défens ont été installées : ce dispositif vise à interdire toute fréquentation de certaines parties du site des Cortalets par des barrières, afin de mesurer l'écart entre l'évolution de la végétation, sans et avec piétinement. Des places à feux ont été mises en place pour limiter la multiplication des foyers sauvages sur les pelouses. Nous analyserons davantage la dimension symbolique de ces opérations par la suite.

Le cheminement qui conduit au Pic constitue en quelque sorte la colonne vertébrale du site des Cortalets. Sa fréquentation est très importante et concentrée sur un itinéraire étroit qui traverse des zones d'éboulis au substrat instable et fragile. Une des action-pilotes a donc consisté à reconstruire les murs de soutènement en pierres sèches et à réordonner la signalétique pour éviter la divagation des randonneurs au-delà du sentier.

[9] BONNEMAISON J., 1992.

La fermeture de la piste intervallée a accentué la concentration touristique au niveau de Marialles, site rendu attractif par son point de vue, le point de départ vers le Canigó et la présence du refuge créé en 1993 par le SIPARC. Une action-pilote a permis de créer un réseau de trois aires de stationnement représentatives de la stratégie de gestion adoptée dans le cadre de la démarche Grand Site. Un premier parking a été créé au niveau du col de Jou, point de départ de la piste de Marialles (ex-piste intervallée). C'est le premier parking « de dissuasion » créé dans le massif : il doit inciter les visiteurs à ne pas s'engager sur la piste, relativement endommagée sur les premiers kilomètres, grâce à une signalétique dissuasive et l'indication des sentiers de randonnée qui permettent de monter au refuge de Marialles. Un sentier de découverte reliant le col de Jou à Marialles a même été ouvert en 2002 pour rendre le cheminement attractif. Plus haut, un second parking de dissuasion a été créé au lieu-dit du Randé, le long de la piste, à seulement 2 Km du refuge. Il est également conçu comme stationnement dissuasif et correspond au départ d'un sentier qui mène au refuge de Marialles en moins de 45 mn de marche[10]. Un dernier parking, le plus important, a enfin été créé au niveau de la barrière qui fait désormais des abords du refuge, le terminus de la piste. Les voitures stationnaient auparavant de manière anarchique sur le bord de la piste et sur les pelouses avoisinantes. Ce parking permet de canaliser les véhicules.

Relevant de la justification de l'urgence et de la priorité d'intervention, nous pouvons considérer qu'aucune de ces action-pilotes n'est anecdotique. Ce sont elles qui révèlent le sens de l'Opération Grand Site aux acteurs locaux. Elles doivent marquer les esprits en schématisant la comparaison avant/après, notamment auprès des habitant et des habitués du massif. A ce titre, deux autres action-pilotes paraissent révélatrices du sens que l'Etat a voulu donner à l'Opération Grand Site du Canigó dès les premières années, il s'agit du schéma de ramassage des ordures et du dispositif de mesure d'impact du canyoning dans les gorges du Llech, tous deux mis en place en 1998 et toujours en vigueur aujourd'hui. L'adoption précoce du schéma de ramassage des ordures symbolise l'urgence ressentie par les protagonistes du projet qu'il y avait à traiter de l'entretien de l'espace public qu'est devenue la montagne. La présence de déchets en montagne bloque l'imaginaire de la nature sauvage encore présent. Il est donc décidé d'emblée avec l'OGS, que les déchets accumulés dans les poubelles seront redescendus et traités en vallée pour rendre le site conforme aux attentes des visiteurs. La convocation de cet imaginaire prévaut également dans le choix qui a été fait d'installer dès 1998 un dispositif de mesure d'impact du canyoning dans les gorges du Llech. Cette pratique sportive est alors en plein essor et le massif du Canigó, qui dispose de nombreux parcours facilement accessibles, connaît une fréquentation accrue de la part des pratiquants. Si le lancement de ce dispositif de suivi se justifie d'un point de vue écologique, il faut le mettre en rapport avec la promotion qui commence pour d'autres activités de pleine nature comme la randonnée et le VTT pour identifier un domaine d'intervention dont l'Opération Grand Site va progressivement se saisir.

[10] Avec la pose d'une barrière, le parking du Randé deviendra en 2010 le terminus de la piste de Marialles durant la saison estivale.

Nous verrons plus loin que la gestion et la promotion des sports de nature dans le massif du Canigó permet à l'OGS, et particulièrement au SMCGS à partir de 2002, de se positionner dans le paysage institutionnel local.

Ce rapide parcours des principales action-pilotes montre combien elles constituent des supports essentiels de la patrimonialisation du Canigó. D'une part, elles spatialisent le projet territorial en associant l'idée « d'urgence de l'intervention » à trois sites réputés et attractifs du point de vue touristique. D'autre part, elles définissent les principales modalités d'intervention apportées par l'arsenal conceptuel et technique de l'Opération Grand Site : création de parkings, pose de barrières et revégétalisation. Finalement, elles apparaissent essentielles dans le dispositif de mise en récit et de mise en scène qui caractérise les processus de patrimonialisation.

6.1.3 Le support des textes officiels

Au-delà des études préalables et des action-pilotes qui caractérisent le dispositif OGS, les textes officiels de programmation constituent le troisième socle sur lequel s'appuient les processus de patrimonialisation. C'est notamment le cas des conventions Grands Sites adoptées dans le massif du Canigó : elles constituent tour à tour un support de premier ordre, pour la mise en récit de l'action publique conduite par les responsables locaux dans le massif du Canigó et pour renforcer sa mise en patrimoine.

La première convention Grand Site a été signée le 11 juillet 2000. Elle s'inscrit dans la continuité des action-pilotes engagées dès 1998 et intègre les recommandations des études préalables dans 51 fiches-actions. Après avoir été approuvée par le Comité de pilotage de l'Opération Grand Site le 11 mars 1999, elle a reçu un avis favorable de la Commission départementale des sites du 3 juin 1999, puis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, du 9 septembre 1999. Suite a un audit réalisé en 2005 sous la forme de bilan prospectif, une seconde convention Grand Site a été signée le 17 mars 2007. Celle-ci a pris fin en 2010 d'un point de vue administratif. Un avenant la prolongeant jusqu'à l'obtention du label « Grand Site de France » était en négociation en 2011.

L'objectif de ce chapitre est de montrer en quoi les conventions Grands Sites constituent un support de la patrimonialisation et comment elles influencent ce processus. Mais une précision méthodologique est nécessaire. L'ensemble de ce chapitre est basé sur l'analyse de la première convention Grand Site. Il s'agit donc d'un document contractuel dont le propos doit être étudié en tant que tel. Son contenu résulte d'une négociation entre plusieurs partenaires et correspond à une base de consensus minimal qui ne peut-être attribuée à aucun des signataires. On reconnaît tour à tour des phrases, des idées, des principes que l'un ou l'autre des partenaires à défendu ou au contraire relativisé. Ces aléas constituent des limites à prendre en compte, mais c'est aussi ce qui fait l'intérêt de ce type de matériau : il ne

contient que les éléments que les signataires considèrent comme étant conformes à « ce qui doit être écrit » pour faire consensus au niveau local et national.

A. Les conventions Grand Site comme support de la patrimonialisation

Le préambule de la première convention Grand Site contient la présentation de trois types d'acteurs : le SIPARC, qui regroupe 31 communes du massif en 2000 et « *a pour objet la mise en valeur et la gestion du massif dans son ensemble, afin d'y assurer l'accueil du public* » ; l'ONF, qui « *est responsable de la gestion intégrée et durable des Forêts Domaniales et communales du Massif du Canigou et du Haut-Vallespir. Il a en charge l'exploitation forestière, mais aussi la protection des paysages et des milieux naturels fragiles contre les dégradations naturelles ou artificielles* » et les Réserves Naturelles de Py, Mantet et Prats-de-Mollo qui « *ont pour objet la protection des milieux naturels de grande valeur, en y favorisant la sensibilisation du public* » [11]. La place de premier choix accordée aux RN est paradoxale : depuis l'affaire du Pla Guillem, celles-ci sont restées relativement distantes de la dynamique Grand Site dont l'approche paysagère diffère de la leur, plus naturaliste. Les Réserves naturelles ne seront d'ailleurs pas signataires de la Convention ratifiée le 11 juillet 2000 par le Préfet du département des Pyrénées-Orientales, le Président de la Région du Languedoc-Roussillon, le Président du Département des Pyrénées-Orientales, le Président du Syndicat intercommunal pour la protection et l'aménagement rationnel du Canigó (SIPARC) et le Directeur Régional de l'Office national des forêts.

La maîtrise d'ouvrage de l'OGS 1 est partagée par le SIPARC, l'ONF et le Conseil général. Mais conformément aux injonctions nationales de la politique Grand Site, ces trois partenaires s'engagent, à travers cette convention, à mettre en place une structure de gestion commune qui disposera de moyens humains et financiers pour porter l'Opération Grand Site à long terme. Il est précisé que cette structure devra améliorer l'accueil du public dans le massif, et conforter l'économie touristique tout en maitrisant son évolution[12]. Le partage de la maitrise d'ouvrage 2000 constitue une première rupture dans la conduite de l'action publique sur le massif. Mais c'est surtout le fait qu'elle soit partagée par des structures aux missions et aux cultures professionnelles et politiques différentes qui vont contribuer à renforcer ce que nous appelons « l'ordre patrimonial ». Les logiques de développement et de protection s'entrecroisent et disparaissent parce que les partenaires sont engagés dans un projet commun.

La première convention Grand Site institutionnalise l'intégration d'acteurs hétérogènes dans les décisions qui concernent l'avenir du massif. Il s'agit là d'une rupture fondamentale pour la conduite de l'action publique que l'analyse des dernières années du STC avait identifiée. Le

[11] SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2000.
[12] Le SMCGS verra le jour en 2002.

dispositif Grand Site instaure ainsi deux nouvelles instances d'évaluation et des commissions thématiques qui vont participer à la publicisation de l'action publique[13].

La rupture de la gouvernance du massif est tout d'abord matérialisée par la création d'un Comité de suivi de l'OGS. Celui-ci correspond au comité de pilotage qui avait été mis en place dès 1995. Outre les collectivités engagées dans la convention (SIPARC, communes du Conflent et du Vallespir, Conseils général et régional), il est composé de nombreux représentants de l'Etat (préfecture, DIREN, plusieurs directions et services départementaux : Architecture et Patrimoine, DDAF, RTM, DDE, ONF) ainsi que de l'association Charles Flahaut et du Comité départemental du tourisme.

On retrouve un certain nombre de ces membres dans le second outil de contrôle et d'évaluation créé par la convention Grand Site, le Conseil Scientifique. Présidé par l'ONF, il rassemble à la fois des représentants d'établissements publics ou de fédération d'établissements publics (SIPARC, ONF, DIREN, Département, Région, RTM, Réserves Naturelles de Py, Mantet, et Prats-de-Mollo, Conservatoire Régional des Espaces Naturels), des chercheurs (Université de Perpignan, CNRS Montpellier, Laboratoire Arago, Office pour l'Information Eco-entomologique), d'associations environnementales (Association Charles Flahaut, Groupement Ornithologique Roussillonnais, Société Catalane de Botanique) et des socioprofessionnels (Syndicat Interprofessionnel Montagne Elevage). A la différence du Comité de suivi, ce Conseil scientifique est envisagé comme instance consultative. La convention prévoit qu'il émette des avis sur les aménagements prévus dans le cadre de l'OGS et qu'il produise annuellement un rapport d'évaluation de la politique de gestion conduite par les trois maîtres d'ouvrages. La seconde convention Grand Site ajoutera à la liste l'Université de Toulouse[14], contribuant ainsi à élargir les partenaires participant à la politique menée sur le massif. A partir de 2008, un comité de pilotage Natura 2000 sera à son tour mis en place pour le suivi des trois sites dont le SMCGS est opérateur. Ce comité de pilotage rassemble à peu de choses près les mêmes organismes que ceux déjà présents dans le conseil scientifique de la première convention grand site.

Les commissions « sentiers », « circulation », « route du fer », et « Porte des Terres Romanes » du SIPARC sont également reconnues et institutionnalisées par la première convention Grand Site qui en fait des groupes de travail thématiques. Ces derniers ont été mis en place par le SIPARC dans la décennie 1990-2000 afin de réorienter la politique de développement du massif et de gérer collectivement ce qui était considéré comme étant des nuisances liées à la fréquentation touristique. Ces commissions sont ouvertes aux communes, associations et organismes qui souhaitent participer à l'orientation de l'Opération Grand Site dans les domaines qui leur sont chers. Elles seront reprises dans la seconde convention de 2007 qui leur fait une place plus importante dans le système de gouvernance :

[13] CEFAI D., 1996.
[14] Au moment de sa rédaction, la bourse CIFRE à l'origine de cette thèse était en négociation.

« *Commission patrimoine, commission paysages et environnement, commission infrastructures, commission activités physiques de pleine nature, commission dynamique du territoire. Elles furent initialement créées pour le suivi des projets, elles constitueront à présent de véritables cellules internes de réflexion, associant des organismes et personnalités extérieures. Leurs conclusions seront transmises régulièrement aux membres du comite de suivi* »[15]. La reconnaissance des commissions et les attentes exprimées vis-à-vis de leur contribution est par ailleurs un moyen pour préserver la mobilisation des communes dans la politique Grand Site mais aussi pour qu'elles s'approprient le SMCGS, structure encore jeune et concurrente, d'une certaine façon, du SIPARC (même périmètre, même objet statutaire, même portage juridique). Tandis que le SIPARC décline depuis les années 2005, le SMCGS compte sur les commissions héritées de son « aîné » pour assurer une continuité d'action.

Avec ces différentes instances, la convention Grand Site instaure une rupture radicale dans la gouvernance de l'action publique du massif. Cette structuration est devenue ordinaire dans l'action publique contemporaine. Mais il faut songer à la manière dont le Syndicat Touristique du Canigou conduisait ses projets, aux conflits et aux évènements tels que l'affaire du Pla Guillem dans les années 1990, pour mesurer l'ampleur du changement que cela représente. On précisera d'emblée que l'institutionnalisation de ces instances dans la convention Grand Site ne signifie pas forcément qu'une véritable dynamique collective et participative ait été mis en place dès les années 2000. Mais le document a une dimension prescriptive fondamentale : il instaure et légitime une nouvelle scène qui favorise la publicisation de l'action publique[16] et peut engendrer des « amorces de politisation », selon l'expression de Marion CAREL[17], pour des publics jusqu'alors distants. La rupture de gouvernance contribue à l'élargissement de l'appropriation des décisions prises sur et pour le massif du Canigó.

L'élargissement des acteurs impliqués dans l'OGS Canigó, même à différents niveaux et plus ou moins directement, a une conséquence importante sur les processus de patrimonialisation. La dimension spatiale de ce phénomène est particulièrement bien illustrée dans les partenariats de gestion des « territoires de superposition » sur lesquels différentes structures sont bien obligées de coordonner les actions : « *des conventions partenariales seront signées par le Syndicat Mixte afin de définir les modalités d'action et de financement sur les territoires de superposition des acteurs suivants : l'Office National des Forêt, le Centre Régional de la Propriété Forestière, le Parc Naturel régional des Pyrénées catalanes, le gestionnaire des réserves naturelles* »[18]. Même limitée, la montée en puissance d'un modèle de gouvernance partenariale et collégiale apportée par le dispositif OGS joue un rôle dans la cristallisation de la dialectique protection/développement dans le massif du Canigó.

[15] SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2007.
[16] CEFAI D., 1996.
[17] CARREL M., 2006.
[18] SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2007.

B. Un dispositif qui dépasse la dialectique protection/développement et aborde le double problème de la fréquentation touristique

L'analyse de la convention Grand Site et des actions qui ont été menées entre 2000 et 2005 montre que la fréquentation touristique n'est pas seulement appréhendée en tant que problématique paysagère et environnementale. L'OGS se donne aussi pour objectif de mieux répartir les visiteurs à l'échelle du massif. Autrement dit, c'est la concentration spatiale des véhicules et des promeneurs qui est remise en cause : « *L'existence de pistes d'altitude (la route forestière des Cortalets fut créée dès 1896 par le club alpin français) a cependant développé sur des espaces fragiles une fréquentation touristique importante et incontrôlée. Celle-ci contribue à la dégradation de l'environnement et bénéficie insuffisamment au développement local des villages de piémont* »[19]. La première Opération Grand Site du Canigó affiche donc clairement « *un double objectif : définir les mesures propres à restaurer et à pérenniser les équilibres physiques, écologique, et paysager ; déterminer des modalités de fréquentation du site qui puissent bénéficier au développement local* »[20]. La problématique de la fréquentation n'a pas qu'une dimension environnementale. Elle a aussi une dimension économique qui remet en cause le niveau de retombées au niveau local.

L'affirmation de cette double problématique renvoie à la conception même des Opérations Grands Sites, conçues pour préserver la ressource que représente « l'esprit des lieux » pour l'attractivité touristique des sites concernés. On est alors bien loin des conflits qui avaient pu émerger au sein du Syndicat Touristique du Canigó au seuil des années 1980. Avec cette OGS, l'Etat tente d'associer le souci de préservation des paysages avec les attentes de développement économique exprimées par les élus locaux. C'est l'une des clés essentielles pour expliquer l'accueil favorable fait par les collectivités à ce dispositif qui ne relève ni de la protection environnementale (la fameuse « mise sous cloche ») ni du développement économique ayant un impact environnemental et paysager (la fameuse piste intervallée notamment).

Cette approche réside dans le fait que le « paysage », au sens qui lui est donné par l'ingénierie territoriale, est clairement conçu comme une ressource pour le développement. Dès la première convention Grand Site, il est considéré que « *la qualité et l'authenticité des paysages sont un motif de séjour touristique pour une grande partie de la clientèle et, à ce titre, une donnée fondamentale de l'économie du massif. Il y a donc lieu de veiller à ce qu'ils ne perdent pas leur attractivité* ». On reconnaît dès 2000 le vocabulaire de l'excellence territoriale et de la compétitivité des destinations touristiques. Le paysage du Canigó que définie la convention Grand Site est le paysage de la destination touristique. C'est la raison pour laquelle « *Les sites qui feront l'objet d'une intervention ont été sélectionnés en raison de leur fréquentation actuelle et de la sensibilité du milieu* ». Ce sont les sites attractifs qui

[19] SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2000.
[20] SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2000.

recevront le plus d'investissements : « *l'Opération Grand Site vise à réhabiliter les sites et monuments oubliés, dégradés, et néanmoins capables d'occuper une grande place dans la stratégie touristique du massif* ».

La première convention se fixe un certain nombre d'objectifs à travers lesquels ont perçoit l'influence des services de l'Etat dans ses déclinaisons locales mais aussi nationale. Le Ministère et le personnel de la Direction de la Nature et des Paysages ont supervisé son contenu. La première Opération Grand Site du massif du Canigó se donne donc pour objectif de « *définir les conditions d'une gestion pérenne adaptée à la réalité du site* », « *réhabiliter les espaces naturels fragiles, notamment pour la maîtrise de la fréquentation automobile », « mettre en valeur le massif dans toute sa diversité* », « *organiser un accueil du public digne de la renommée du site* » et « *susciter localement des retombées économiques plus conséquentes* ».

Les axes stratégiques d'intervention fixés par l'OGS 1 ont été validés en comité de pilotage le 17 juillet 1997.

ENCART 8- Les quatre orientations principales des deux conventions Grand Site

- *Réduire la pression sur les espaces fragiles : il s'agit de favoriser les mesures de protection sur les sites sensibles, tout en évitant la pénétration automobile sur certains secteurs.*
- *Redéployer les flux touristiques dans l'espace rural pour favoriser la création de ressources économiques. C'est la résultante directe de la restriction de l'accès en altitude.*
- *Protéger le paysage en veillant tout particulièrement à éviter son enfermement naturel (maintien du pastoralisme et gestion forestière durable) tout autant que son artificialisation.*
- *Accueillir, orienter, informer par des moyens de communication appropriés pour valoriser rationnellement les aménagements entrepris.*

Conformément au montage de toute programmation pluriannuelle, ces objectifs se déploient au travers de cinq axes thématiques : « *Le paysage du Grand Site* », « *Mise en valeur des patrimoines* », « *Patrimoine rural et industriel* », « *Protection du milieu naturel* », « *Maîtrise des flux et de la circulation* ». Une cinquantaine de fiche-action est associée à la convention pour détailler les réalisations et les chantiers envisagés. Du point de vue du contenu, l'analyse des axes thématiques n'apporterait pas grand-chose au propos de cette thèse : leurs intitulés dissimulent mal le fait qu'ils rassemblent des actions très différentes, tant bien que mal rassemblées dans quelques thématiques élargies et insignifiantes[21]. C'est davantage l'absence de certains mots clés dans cet affichage thématique qui m'interpelle : le fer, le pastoralisme, le pyrénéisme et la catalanité, bien que certaines actions s'en saisissent, ne constituent pas encore des cibles privilégiées pour positionner l'Opération Grand Site

[21] Nous analyserons plus loin le processus de construction des programmes d'actions, cf. chapitre 7

dans le paysage institutionnel local. Nous verrons que la création des communautés de communes, des pays et du PNR quelques années plus tard imposeront d'intégrer ces mots clés dans la seconde convention Grand Site de 2007.

Pour l'heure, il me paraît tout à fait intéressant de s'intéresser aux actions et aux projets transversaux qui n'ont pas été intégrés à l'un de ces axes thématiques de l'OGS 1. C'est notamment le cas de « *la réglementation progressive de la circulation sur les pistes ouvertes au public* » qui est à la fois associée à la création de « deux maisons de site » (qui rassembleraient toutes les informations disponibles incitant les visiteurs à « adopter une attitude respectueuse ») et à la mobilisation d'outils de conservation (l'OGS comprend à la fois un projet d'extension du site classé, d'inscription d'un site complémentaire, de création d'une Réserve biologique domaniale et de la mise en place d'une politique foncière par la création de zones de préemption). Ces différentes actions transversales illustrent l'épaisseur et la largeur des processus de patrimonialisation. Elles impliquent à la fois des efforts de réglementation restrictive, de promotion et de labellisation qui participent à la construction d'une action publique globalisante[22].

6.1.4 Le support de la spatialisation du dispositif

Les deux conventions Grand Site constituent également des supports de la patrimonialisation par les différentes lectures spatiales de l'action publique qu'elles proposent.

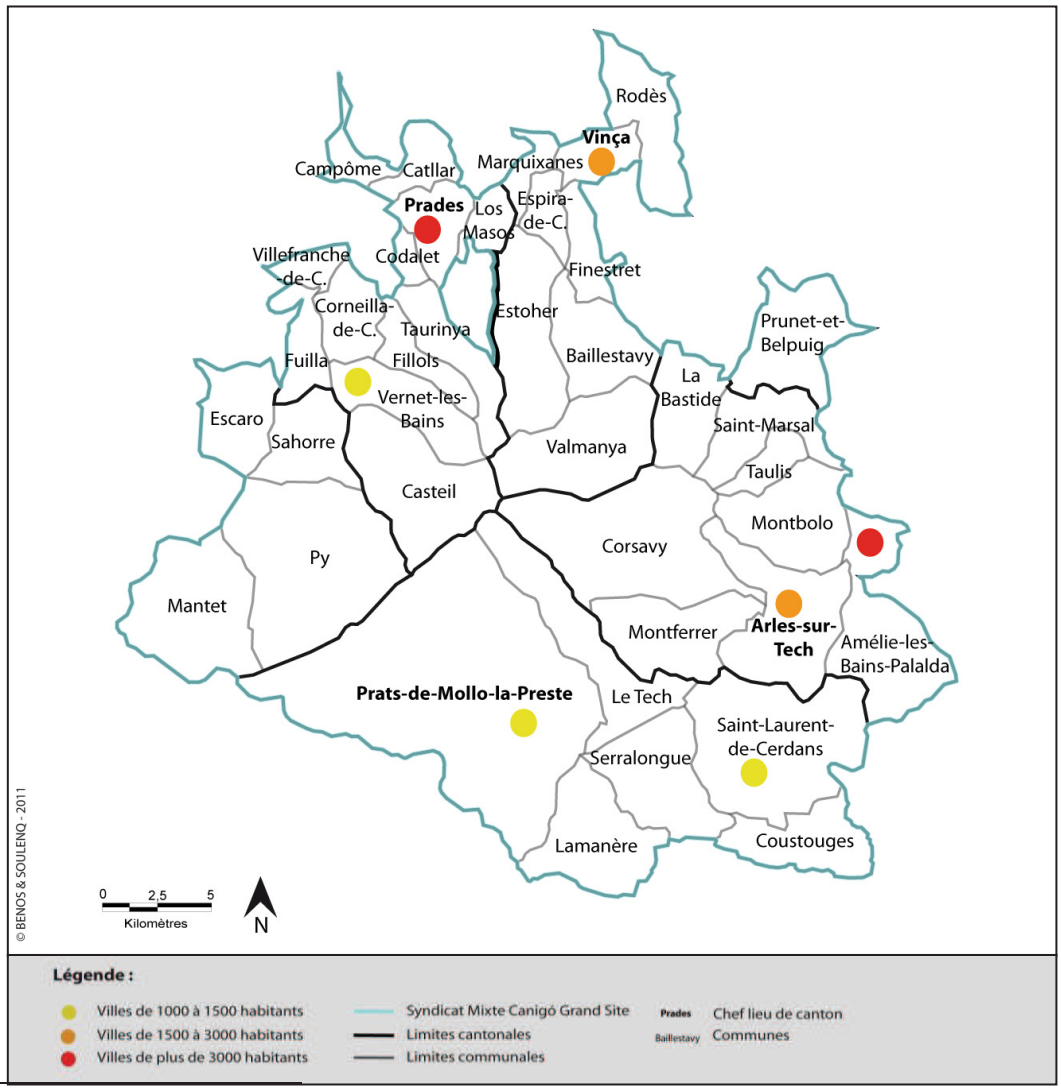
Un premier niveau d'analyse fait suite aux études préalables qui ont distingué trois grands ensembles géographiques dans la première convention : les « villes et vallées », le « piémont et les villages », et « les espaces protégés (site classé, réserves naturelles) ». Ce trio est repris dans la seconde convention. C'est le critère de « l'étagement paysager » qui a été retenu pour distinguer ces grands ensembles. Mais il faut mettre en relation ce découpage et l'approche opérationnelle et fonctionnelle des Opérations Grands Sites telle que nous l'avons présentée dans le chapitre 4 pour en comprendre la signification. La convention Grand Site attribue en effet à chaque ensemble géographique un domaine de valorisation touristique particulier. Les villes et vallées répondent à des objectifs de « *communication et promotion du massif du Canigou dans sa globalité naturelle et culturelle* ». Le piémont et les villages doivent être les moteurs de la « prom*otion d'un tourisme rural de piémont, diffus, mesuré, familial et culturel ; générateur de retombées économiques et d'une moindre pression sur les espaces fragiles (sommet, réserves)* ». Enfin, une démarche qualifiée « *d'éco-tourisme* » fondée sur la « *protection des milieux et des flux de visite contrôlés* » est attribuée aux espaces protégés. Il apparaît ainsi que la mise en récit et la mise en scène des sites, dynamiques que nous avons placées au cœur des

[22] Dans cette perspective, les processus de patrimonialisation s'appuient notamment sur les dispositifs d'affichage et de signalétique (planche photographique n°3, pages 274-275).

processus de patrimonialisation, dépendent des fonctions touristiques attribuées à chacun de ces grands ensembles. La construction de ressources patrimoniales dépend directement des manières de concevoir l'agencement des espaces de pratiques du massif.

Le périmètre de la première convention Grand Site concerne néanmoins l'ensemble des communes membres du SIPARC plus quelques d'autres, ce qui correspond à une surface de 700 km^2. C'est le second niveau d'analyse. Cette superficie englobe les espaces d'altitude et les espaces de piémont qui bordent le massif dans les vallées de la Têt (Conflent) au nord et du Tech (Vallespir) au sud. Ce périmètre a relativement peu évolué depuis 2000 au moment de la signature de la première OGS. En 10 années d'existence, les quelques évolutions sont dues à l'adhésion de nouvelles communes ou à l'inverse, plus rarement, au départ de certaines communes du syndicat mixte. En 2011, 39 communes ont adhéré au SMCGS[23]. Le périmètre de l'OGS s'étend donc de la de la vallée de la Têt au Nord, à la vallée du Tech au Sud, à la vallée de la rivière de Mantet à l'Ouest et à la vallée du Boulès à l'Est. Toute nouvelle adhésion de commune augmente ce périmètre d'action.

CARTE 6 – Les communes du SMCGS (en 2011)



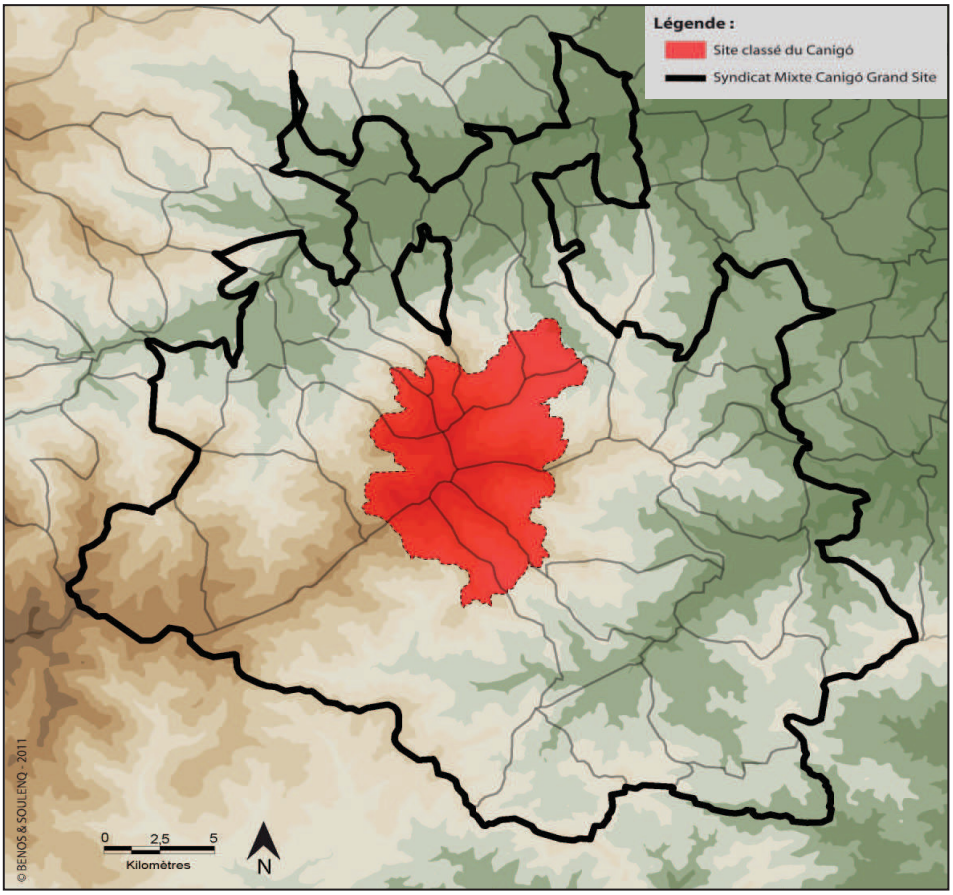
[23] La liste des 39 communes membres du SMCGS au 1er septembre 2011 est présentée en ANNEXE 10.

La problématique du périmètre de l'OGS acquiert une nouvelle dimension avec la seconde convention Grand Site. La première OGS des années 2000 avait fixé le périmètre de l'OGS sur celui de l'adhésion des communes. Il s'agissait alors de lancer la politique Grand Site dans une dynamique de territoire impliquant toutes les communes membres du SIPARC. Mais au moment d'adopter la seconde convention Grand Site[24] en 2007, les enjeux ne sont plus les mêmes : le SMCGS est désormais installé dans le paysage institutionnel local et les communes ont bien intégré la dynamique Grand Site. Le SIPARC est en déclin d'activité et sera même dissout en 2008. Fort de cet élan, la seconde OGS n'a plus pour objectif de lancer une dynamique collective autour du Canigó. Il s'agit désormais de concentrer ses interventions sur les « points noirs » sur lesquels le SMCGS juge qu'il est le seul légitime. C'est la raison pour laquelle la seconde OGS distingue un périmètre d'adhésion (les 39 communes, qui correspond au périmètre du SMCGS et du SIPARC) et un périmètre de réalisation. « *Considérant la grande dénivellation qui sépare le piémont des zones d'altitude, il convient d'envisager un double périmètre. Le premier concentré sur le site classé, se situe à une altitude supérieure à 1700m, doit être considéré comme un périmètre de réalisation susceptible d'être encore appelé zone centrale. Le second étendu aux vallées et au piémont, se situe à une altitude inférieure à 1700m, doit être considéré comme un périmètre d'adhésion dans lequel les communes bénéficient de réalisations portées par le Syndicat Mixte. Le Conseil scientifique sera amené à émettre des avis pour adapter aux différentes contraintes cette côte altimétrique*. *L'articulation entre ces deux zones parfaitement complémentaires et indivisibles pour la valorisation du massif conduira à la recherche de deux modes de développement de ce territoire de montagne dans une vision de gestion durable et unitaire. Pour la zone centrale, l'accent sera mis spécialement sur l'écotourisme, la zone périphérique profitera d'actions centrées sur le tourisme rural et patrimonial* »[25]. Le périmètre de réalisation correspond au périmètre du Site classé qui est exclusivement situé en forêt domaniale (8000 hectares). Il permet au SMCGS de concentrer ses investissements sur la partie sommitale du Canigó, c'est-à-dire sur le Site classé et ses principaux accès : pistes du Llech, de Balaig, de Marialles.

La décision de structurer la politique Grand Site sur la base de deux périmètres d'adhésion et de réalisation a pour objectif de différencier les domaines et les espaces d'interventions du SMCGS dans un paysage institutionnel recomposé par deux Pays (2005), un PNR (2004) et plusieurs communautés de communes (1997-2010).

[24] Le texte de la seconde convention Grand Site est présenté en ANNEXE 9.
[25] SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2007.

CARTE 7 - Périmètres du SMCGS (d'adhésion) et du site classé (de réalisation)



Il s'agit donc pour la seconde convention Grand Site de « *veiller à écarter deux risques identifiés : d'une part le risque de confusion liée à la superposition des acteurs et d'autre part le risque de rejet local du Grand Site s'il était perçu comme une contrainte* »[26]. En instaurant un double périmètre, le SMCGS confirme définitivement que son domaine d'intervention relève des problématiques propres aux espaces d'altitude. « *Des actions pourront être réalisées en intervention directe par les partenaires statutaires ou conventionnels du Syndicat Mixte Canigou Grand Site lorsque la nature de l'opération projetée et sa situation géographique comme altimétrique le commandent* »[27]. A l'inverse, il est envisagé « *d'élargir la réflexion de l'OGS vers les actions Natura 2000 et celles des réserves naturelles* »[28] : les seuls espaces où l'extension de la logique de Grand Site paraît pertinente sont des zones de montagne considérées comme sauvages et naturelles.

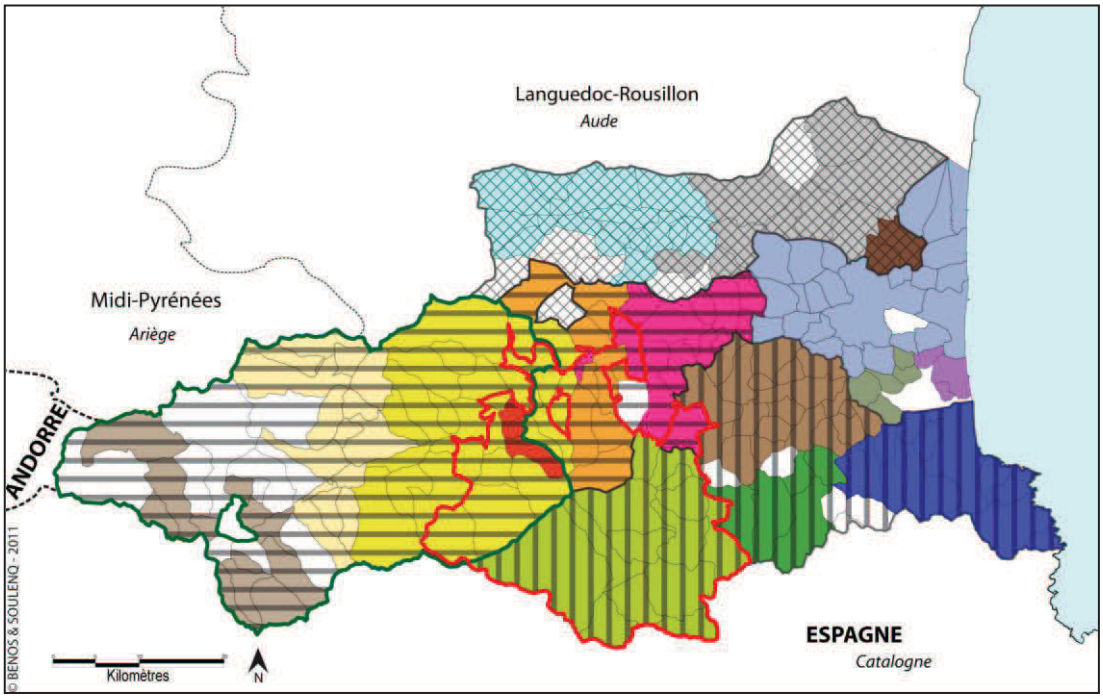
La symbolique « montagne » est depuis longtemps mobilisée par l'action publique sur le massif du Canigó. La première convention Grand Site avait d'ailleurs était signée au chalet des Cortalets, à 2100 mètres et en plein cœur du site classé, le 11 juillet 2000. Mais la

[26] Compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2006 sur le bilan prospectif de l'OGS Canigó (Etape intermédiaire).
[27] SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2007, Article 3.
[28] Compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2006 sur le bilan prospectif de l'OGS Canigó (Etape intermédiaire).

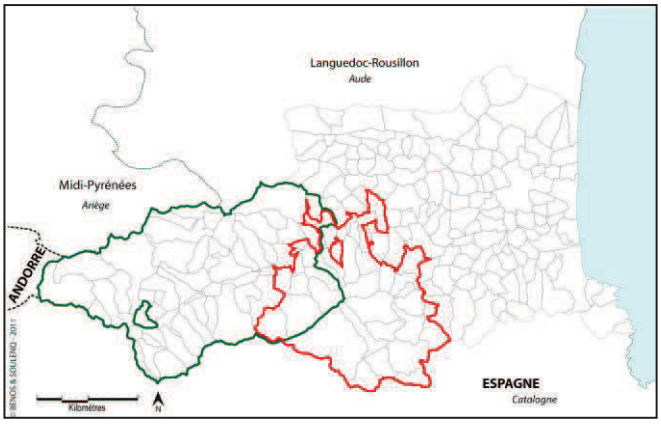
seconde convention marque un tournant décisif car de nombreuses références traduisent une forte volonté de définir un positionnement stratégique associant le SMCGS, l'OGS et la « montagne » avant tout conçue comme limite altimétrique. C'est dans sens qu'il faut analyser la forte présence de la notion de « pyrénéisme » dans la seconde convention Grand Site, tandis qu'elle était totalement absente de la première. On y parle par exemple de « *Valorisation du patrimoine pyrénéen* » au lieu de patrimoine naturel, rural et industriel ; ou encore de « pôle pyrénéen » pour inscrire l'OGS à l'échelle des Pyrénées et le rendre visible aux yeux des instances de la politique de massif (Commissariat à l'aménagement des Pyrénées principalement).

En choisissant de recentrer au maximum les efforts du SMCGS et les actions de l'OGS sur le site classé et les accès qui y mènent, la convention Grand Site constitue un support de patrimonialisation qui limite les possibilités de valorisation des ressources patrimoniales. Ce choix institutionnel et politique est un choix de ressource patrimoniale, correspondant à une logique de positionnement thématique et financier qui caractérise l'action publique territorialisée.

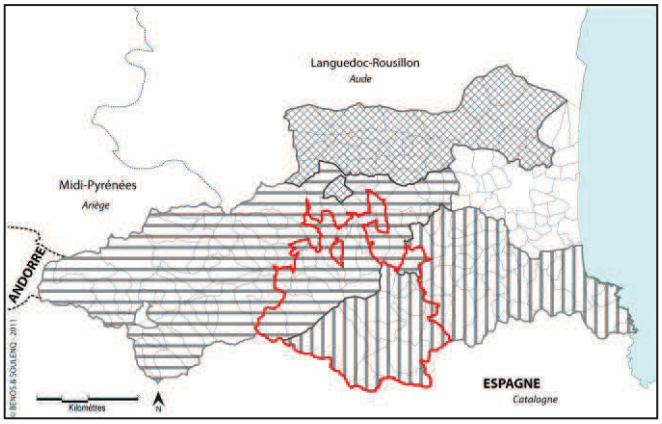
CARTE 8 – Les territoires de projets dans les Pyrénées-Orientales



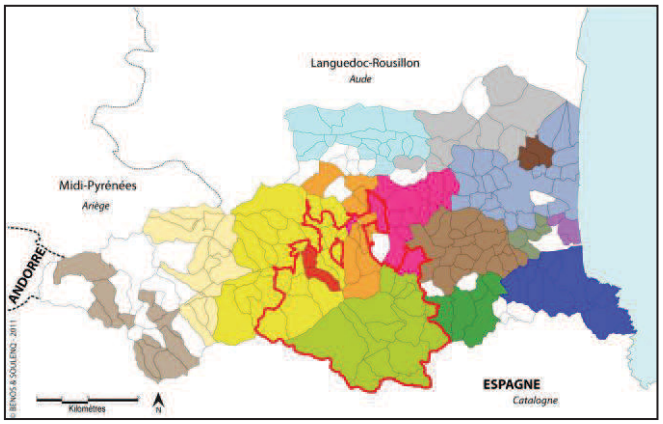
CARTE 9 – Le SMCGS et le PNR des Pyrénées Catalanes



CARTE 10 – Le SMCGS et les trois Pays des Pyrénées-Orientales



CARTE 11 – Le SMCGS et les EPCI des Pyrénées-Orientales



6.1.5 Les conventions Grand Site et le choix de « l'image » du Canigó

Les conventions Grands Sites constituent une dernière forme de support pour les processus de patrimonialisation : elles sont en quelque sorte le lieu de production des mots de la mise en scène du Canigó. L'appareil conceptuel développé au niveau national par le RGSF et les experts depuis le milieu des années 1990 constitue une ressource de premier ordre. L'ensemble du texte est parsemé d'éléments de langage qui en sont directement tirés. Par exemple, la rhétorique de l'urgence est mobilisée pour justifier la « *réhabilitation des sites qui ont le plus souffert de la fréquentation et de la pression touristique* ». Les notions de respect et de fragilité du site sont par ailleurs récurrentes (par exemple « *Il s'agira de bien informer les touristes des possibilités de visite, et de les sensibiliser au respect de l'environnement fragile du massif* »). Enfin, l'ensemble des actions « *ne pourra se faire au détriment de l'intégrité du paysage et de l'esprit des lieux* » ou encore « *dans le respect de l'identité du site* ». On retrouve également l'influence des normes d'intervention dans les sites par le fait que l'idée « d'accueil des visiteurs » soit conçue, dans chacune des deux conventions, à travers le triptyque « *stationnement, information et orientation* ».

Ces éléments de langage témoignent de la ressource que constitue l'arsenal conceptuel de la politique nationale des Grands Sites pour formuler, au niveau local, les objectifs d'aménagement et de protection dans un système de référence cohérent. Mais l'influence de ce réseau conceptuel permet également de mettre en scène le massif du Canigó par l'intermédiaire des codes ayant nationalement permis de proposer une approche de ce qui fait la « grandeur » d'un site :

ENCART 9- Extrait du préambule de la première seconde convention Grand Site

« Le massif du Canigou n'est ni le plus étendu de la région, ni le plus élevé en altitude. Cependant, il a été de tout temps le plus connu et cette notoriété, qui remonte à l'Antiquité, s'est très largement répandue. Des l'époque des grands voyageurs, des botanistes et des cartographes, il est régulièrement cité avec le massif du Mont Perdu comme massif de référence de la chaine, de nombreuses études comparatives témoignent de cet intérêt scientifique et de cette richesse pyrénéenne partagée.

La première particularité du massif est son très net isolement en bout de la chaine pyrénéenne, à plus de 2700 mètres, a une distance très proche de la mer (45 km). Cette singularité est rare en Europe, et le Canigou ne la partage guère qu'avec le Mont Olympe, l'Etna, et la Sierra Nevada. On le surnomme parfois « le Fuji Yama Catalan » : repère pour les marins, il a été observe depuis Notre-Dame-de-la-Garde a Marseille (250 km), lorsque la montagne se détache sur le disque du soleil

couchant (février et octobre). Le Canigou passa aussi pour la plus haute montagne d'Europe, jusqu'au XVIII[ème] siècle. Cette notoriété a été largement relayée dans la littérature, de sorte que cette montagne a conserve une grande valeur symbolique, notamment comme « montagne sacrée » des Catalans. Avec la Pica d'Estats et la Pedraforca, il demeure un lieu de mémoire du Pyrénéisme. Sa hauteur et sa position isolée en font aussi un belvédère de premier ordre.

Aujourd'hui, ses paysages, vallées, sites, et ses villages en font une attraction touristique essentielle et il fait partie d'un ensemble de sites vitrines de la région ».

On reconnaît dans cet extrait le savant mélange de paysagisme, d'histoire, de littérature, de sciences, etc. qui sont à la base de la notion « d'esprit des lieux » et de l'ensemble des réflexions produites par le RGSF, l'ICOMOS et la DTN (Ministère). Il révèle surtout combien le dispositif Grand Site constitue une ressource pour la mise en scène du massif. Le document de la convention lui-même, en tant que support matériel et normatif, alimente la patrimonialisation du Canigó. La production de la convention Grand Site constitue une initiative patrimoniale rarement prise en compte dans les recherches et pourtant essentielle à la cimentation d'une « image ». C'est dans ces termes que nous analysons l'apparition de la problématique de « l'image » dans l'article 9 de la seconde convention Grand Site :

ENCART 10- Article 9 : Gestion de l'image Canigó
(extrait de la seconde convention Grand Site)

ARTICLE 9 : GESTION DE L'IMAGE CANIGÓ

La structure de gestion sera gestionnaire de l'image du massif du Canigou, et une appellation officielle sera déposée, en liaison avec le label " Grand Site de France® ". Elle sera déterminée par les instances de la structure gestionnaire du Grand Site.

Il y a là une évolution majeure entre la première et la seconde convention Grand Site. La première ne se souciait pas explicitement de l'image du massif, tout juste espérait-elle promouvoir « *une nouvelle reconnaissance de l'identité territoriale et rurale* », d'ailleurs en opposition avec la stratégie de positionnement « montagne », quasi exclusive, engagée par le SMCGS depuis 2002. Le principal motif ayant engendré l'article « Gestion de l'image Canigó » dans la seconde convention Grand Site peut surprendre : au moment de sa rédaction, le SMCGS et son Président en tête, sont engagées dans une bataille juridique avec le fabriquant de nourriture pour chien qui commercialise des produits de la marque « Canigou ». Considérant que cela représente une offense faite à tous les catalans pour qui le « Canigou, c'est un mythe », le SMCGS engage en 2006 des négociations auprès de la marque et dépose à son tour la marque « Canigó », en catalan. La presse régionale et nationale se fait l'écho de cette démarche originale[29]. Pour le Président du SMCGS, il s'agit

[29] Un article du journal *Le Parisien* sur le sujet est présenté en ANNEXE 11.

d'un combat sérieux et honorable : « *Oui, je me bats pour l'appellation « Canigou ». […] Je chercherai un accord avec la marque d'aliments pour chiens qui porte le même nom que notre chère montagne sacrée dont je veux sauvegarder l'image* »[30]. La problématique de l'image est ici abordée de manière frontale et cocasse. Mais cet exemple souligne deux paramètres essentiels. D'une part, comme l'a bien montré Michel LUSSAULT depuis quinze ans, la relation entre l'image et le politique est une dimension fondamentale de la production de localité et de légitimité : « *sans conteste, en l'image réside un attribut essentiel du politique, qui concourt grandement à sa mise en forme et en scène et qui lui confère une large portion de sa puissance* »[31]. Les acteurs politiques prennent part aux processus de patrimonialisation à travers « *l'espace pour faire image et sens* »[32]. D'autre part, le contenu des images est un domaine conflictuel parce qu'il peut être mobilisé pour projeter, intentionnellement ou non, quelque chose de nouveau pour un espace donné. C'est notamment le cas du Canigó pour qui le Président du SMCGS s'offusque de la correspondance avec la marque d'aliment pour chien au moment où il entreprend de donner un nouveau visage, si l'on peut dire, à cette « montagne sacrée ». L'image peut en cela révéler des imaginaires géographiques, au sens de Bernard DEBARBIEUX[33] : « *L'imaginaire géographique est par conséquent un moyen d'interroger le réel en le confrontant à d'autres possibles, en proposant des modèles de son fonctionnement et de sa signification et, quand il est mis au service de l'action, un moyen d'agir sur le réel pour le faire ressembler à la fiction* »[34]. C'est particulièrement le cas des lieux touristiques et de la construction de destinations attractives[35].

On le voit, l'Opération Grand Site délimite un cadre d'action qui participe et oriente les processus de patrimonialisation du Canigó. Même « l'image du Canigó » est abordée ! La manière de conduire les études préalables, la mise en œuvre des actions-pilotes et le contenu des conventions Grands Sites contraignent d'emblée les choix qui pourront être fait en termes d'action patrimoniale ordinaire : réhabiliter tel monument, etc. Le dispositif est intégré à ces processus dont il est un support de diffusion majeur.

6.2 Le support des procédures : l'extension du site classé

Le deuxième exemple de support de la patrimonialisation choisi dans ce chapitre est de toute autre nature. Nous avons posé l'hypothèse que la patrimonialisation constitue une forme de cristallisation contemporaine des rapports entre protection et développement en combinant les deux domaines dans l'action. Nous avons montré que la politique Grand Site

30 blog66.blogs.com, 2011, réf. n°1, billet du 13 juin 2006.
31 LUSSAULT M., 1998, p. 52
32 LUSSAULT M., 1998, p. 47
33 « *images individuelles ou collectives, singulières ou combinées, qui ne possèdent pas de correspondance dans le réel spatial* » (DEBARBIEUX B., 1995d, p. 876)
34 DEBARBIEUX B., 1995d, p. 888
35 CAZES G., KNAFOU R., 1995.

illustre ce processus d'un point de vue normatif en reliant les problématiques environnementales, paysagères et touristiques. Dans cet esprit, l'évolution des périmètres de classement du massif du Canigó et la procédure d'extension qui est en court[36]me paraissent particulièrement intéressantes pour montrer un autre support de la patrimonialisation.

Le 11 juillet 2000, la première OGS du massif du Canigó (Pyrénées-Orientales) est signée. Cet acte constitue à la fois l'aboutissement d'une nouvelle mise en récit du Canigó initiée à partir de 1995 et l'engagement d'une nouvelle mise en scène du massif pour les années à venir. Jusqu'alors en effet, le massif du Canigó semblait partagé entre les tentatives d'aménagement d'infrastructures touristiques et les diverses démarches de protection environnementale entreprises pour le protéger. Mais l'on retrouve cette dialectique dans les différentes procédures de classement au titre des sites qui ont concerné le Canigó : le classement de 1951, celui de 1983 et, aujourd'hui, une procédure d'extension (en cours au 1er janvier 2011) qui se déroule dans un contexte bien différent. L'évolution des classements révèle le cheminement de la protection à la mise en scène patrimoniale.

6.2.1 Les classements de 1951 et 1983 comme réaction au développement touristique

Rappelons que le massif du Canigó est à ce jour classé au titre de la loi de 1930 sur 7 820 ha, une procédure intervenue en deux temps. En 1951, la partie sommitale du pic a été classée sur 443 ha. Puis en 1983 une extension très importante est effectuée, multipliant par 20 le périmètre du site pour intégrer les versants directement contigus de la partie sommitale en suivant la cote des 1 700 m, ce qui correspond schématiquement à la partie supraforestière du massif. Ces classements successifs relèvent de logiques différentes qui peuvent être mises en perspective avec l'histoire des sites dans les Pyrénées. La typologie établie par Johan MILIAN met en évidence quatre phases de classement. La première d'entre elles, à laquelle nous rattachons celui de 1951, se caractérise par « *le classement de "monuments naturels remarquables" proches des stations thermales* »[37]. C'est alors le pic qui est classé, selon les codes de l'imaginaire romantique de la montagne alpine porté par les usagers urbains des stations thermales environnantes[38] et soutenu par des organisations telles que le Club Alpin Français (CAF) et le Touring Club de France. Ce classement revêt toutefois une particularité puisque, dans toutes les Pyrénées, le Canigó est le seul sommet qui a été distingué pour lui-même et non pas suivant une logique de site d'observation de tableau paysager que l'on rencontre pour d'autres classements de cette génération comme les Cols du Tourmalet ou d'Aspin. Nous avons vu qu'en 1896, la construction du refuge des Cortalets et de la piste de Balatg qui y mène consacre l'invention touristique du massif. Il s'agit alors de promouvoir, selon les critères de l'époque, un accueil de qualité dans un site considéré comme enchanteur. Cela correspond aux imaginaires associés aux hôtels de luxe

[36] Au 1er janvier 2011
[37] MILIAN, 2007, p. 4
[38] Au nombre de quatre : Amélie-les-Bains, Prats-de-Mollo-La Preste au Sud, Vernet-les-Bains à l'Ouest et Molitg-les-Bains au Nord.

de montagne[39] et au modèle alpin d'aménagement de la haute montagne que le CAF contribue à diffuser, d'où la qualification de « chalet-hôtel » dans les premiers guides touristiques. Le secteur des Cortalets devient ainsi rapidement une destination touristique de premier choix.

Le site est considérablement élargi en 1983. Le nouveau classement correspond pour sa part à la troisième période de la politique des sites dans les Pyrénées, celle du « *classement de "grands ensembles paysagers naturels représentatifs" voués à la prévention et la régulation des aménagements* ». Cette période est marquée par le démarrage des opérations de reclassement et d'extension de sites déjà existants en vue notamment de leur appliquer une lecture plus synoptique des enjeux locaux de protection. Le Canigó s'inscrit dans cette configuration : les regards ont évolué, les moyens de communication et de déplacement aussi, et la fréquentation accrue que connaît le site nécessite de mieux contrôler les aménagements futurs. Nous avons vu combien le « chalet-refuge » des Cortalets et la voiture sont devenus les symboles de la mise en tourisme dans le Canigó. C'est notamment pour contenir l'agrandissement du refuge et, plus généralement, toute nouvelle forme d'urbanisation sur le secteur des Cortalets que le nouveau périmètre intègre cette zone. Le classement de 1983 s'étend d'ailleurs à tous les versants du pic. Cette ceinture, qui encercle le pic et renvoie à ce que Jacqueline MORAND-DEVILLER appelle la théorie de la « *perle et de l'écrin* »[40], doit être mise en perspective avec l'ouverture dans le massif des deux voies carrossables dont nous avons déjà parlé précédemment : la Route intervallées créée par le Syndicat Touristique du Canigou pour relier le Conflent et le Vallespir, et la création par l'ONF d'un nouvel accès aux Cortalets dans le ravin du Llech pour l'exploitation de la forêt. Le nouveau classement est directement lié à la problématique de la fréquentation touristique et de la pénétration automobile. Le périmètre de 183 s'arrête d'ailleurs en bordure de la piste intervallées, comme pour mieux limiter d'éventuels impacts.

Ainsi, les deux classements ont en commun d'être directement liés aux enjeux de développement touristique du massif mais les objectifs poursuivis diffèrent. Celui de 1951 reconnaît la notoriété du pic comme haut-lieu de la villégiature de montagne. Le paysage qu'il protège correspond à une vision muséographique, exercée par un regard éminemment culturel. La vision de 1983 s'inscrit partiellement dans la continuité de cette approche en promouvant l'icône paysagère du pic, mais le centre du regard s'est déplacé à un nouveau point de vue : la contreplongée sur la face Nord-Est du pic, le glacier et les étangs telle qu'elle est admirée depuis les Cortalets. Elle défend également un deuxième objectif, protéger le site contre l'urbanisation. A cet égard l'application de l'outil « site classé » correspond bien à la posture *défensive* que nous avons donnée pour caractéristique de cette

[39] LAGEISTE, 2006.

[40] *« Partant de l'observation qu'une perle si belle soit elle, apparaît comme indissociable de l'écrin qui l'entoure, le site protégé doit « au principal » être de qualité remarquable mais les terrains qui le complètent peuvent être ordinaires, complément indissociable d'un point de vue matériel et aussi fonctionnel de la dépendance principale »* (MORAND-DEVILLER J., 2007, p. 16).

politique[41]. Les projets d'aménagement et de développement touristique s'accommodent ainsi des mesures de protection consenties sur la zone proche du sommet. Le massif se trouve partagé entre ces deux lectures que Mélanie Duval[42] modélise dans ce qu'elle nomme la *dialogique* « touristico-patrimoniale »[43].

6.2.2 L'approche patrimoniale du nouveau projet d'extension du site classé

C'est à ce niveau que les ressorts de la patrimonialisation jouent un rôle actif. La piste intervallée, l'affaire du Pla Guillem, l'action publique à l'échelle des deux versants, le changement de logique de développement, depuis le STC, le SIPARC et jusqu'au SMCGS : tous ces ressorts influencent le lancement d'une procédure d'extension du site classé qui adoptera une approche patrimoniale.

Proposé dès les premières études réalisées en 1995-96, le projet d'extension du site classé n'a pas encore abouti aujourd'hui. Sa conception changeante permet néanmoins de comprendre l'évolution récente des enjeux de protection et de développement dans le massif. La première phase renvoie à l'effervescence autour de la dynamique Grand Site de la fin des années 1990. Elle est directement liée à l'affaire du Pla Guillem qui a profondément marqué les esprits : les élus locaux sont discrédités par l'initiative de certains d'entre eux, la tranchée a des conséquences extraordinairement rapides sur la stabilité des sols qui s'érodent. Dans ce contexte, un classement très élargi du massif devient une évidence pour certains. Une « *Etude paysagère et patrimoniale préalable à l'extension du site classé* » est publiée en 2000 par la DIREN Languedoc-Roussillon, trois mois après la signature de l'OGS, pour identifier les « *sites et paysages susceptibles de classement ou inscription* ». Le périmètre d'extension proposé annonce un changement radical vis-à-vis de la conception de 1983 : c'est toute « l'entité massif » qui est concernée, de sa partie sommitale au piémont ; des villages et des vallées entiers sont intégrés à l'intérieur du périmètre projeté. Cela traduit un double glissement : d'abord, comme le titre de l'étude le suggère lui-même, l'objet qui concerne l'OGS a été redéfini, passant d'un référentiel *paysager* à un référentiel *patrimonial*. D'autre part, si le projet d'extension du périmètre devient logiquement un moyen de protéger le massif contre de nouvelles affaires de type « Pla Guillem », il déborde sur une problématique qui redessinerait complètement la lecture attachée au classement : gérer au moyen de la législation des sites la question du mitage urbain qui se développe sur les bas versants.

Tout semble alors avoir été mis en œuvre pour que l'extension soit engagée dès 2000 mais ce projet passe pourtant au second plan. Il faut en effet du temps pour que la nouvelle

---

41 Cf. Chapitre 4

42 DUVAL M., 2007

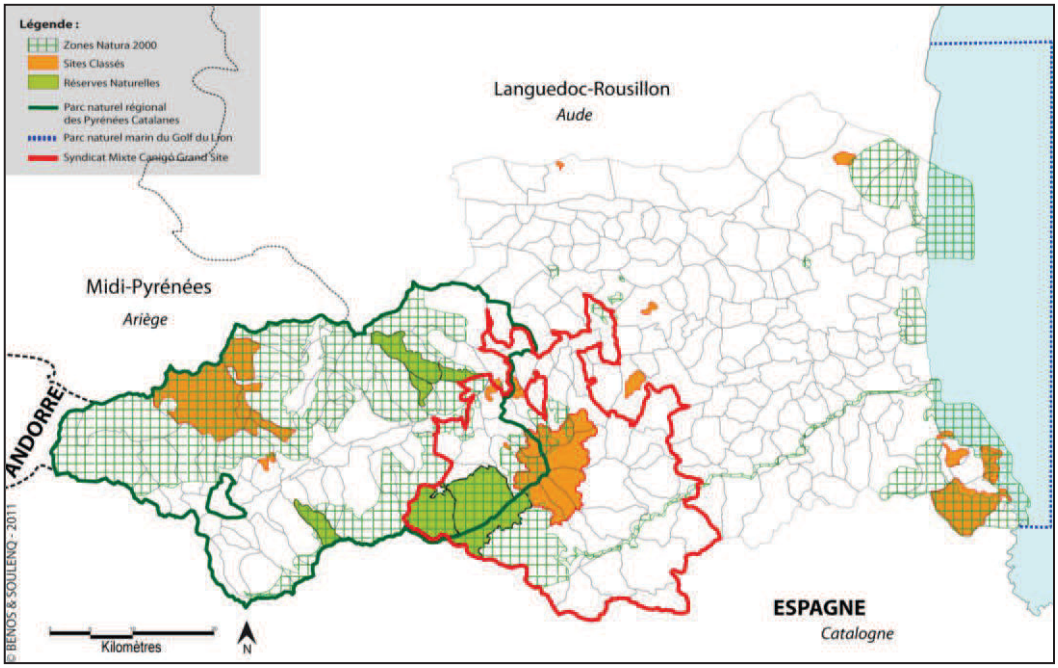
43 L'idée de dialogique désignant pour son concepteur E. MORIN une « *unité complexe entre deux logiques, entités ou instances complémentaires, concurrentes et antagonistes qui se nourrissent l'une de l'autre, se complètent, mais aussi s'opposent et se combattent* » (cité par DUVAL M., 2007, p. 20).

gouvernance du Grand Site se structure, notamment autour du Syndicat Mixte Canigó Grand Site créé en 2002. D'autre part, la présence des services de l'Etat diminue. Enfin une nouvelle problématique arrive dans les Pyrénées-Orientales à partir de 2001 : le projet de ligne Très Haute Tension (THT) entre la France et l'Espagne, qui erre à travers la chaîne depuis quinze ans, est alors envisagé aux confins du Canigó, touchant le périmètre de l'OGS. Le principe d'extension du site classé est malgré tout repris dans la seconde convention OGS signée en 2007. Les administrateurs du SMCGS, qui ont voté une motion de refus de la THT en 2004, se saisissent alors de l'opportunité : « *à l'occasion du Conseil d'administration du 15 novembre 2007, les administrateurs du Syndicat Mixte Canigó ont décidé de mettre en application l'article 2 de la Convention OGS II, relatif à l'intégrité paysagère et à l'extension du Site classé. Une procédure d'extension est désormais lancée au nom de l'intégrité paysagère du massif du Canigó. Il s'agit d'une étape historique pour le Syndicat Mixte Canigó qui marque ainsi la volonté de l'ensemble des élus de préserver nos paysages et de les valoriser* […] *En accélérant ainsi ce processus initié par l'Etat lui-même, le tracé de ligne à très haute tension devient alors impossible dans le Vallespir qui fait l'objet d'une demande de classement* »[44]. Ainsi, cette troisième phase du projet d'extension de site classé se définit par un nouveau rapport de force entre l'Etat et les pouvoirs locaux qui, après une dizaine d'années d'OGS, se sont considérablement structurés : ce sont eux qui maîtrisent désormais la mise en récit et la mise en scène du Canigó.

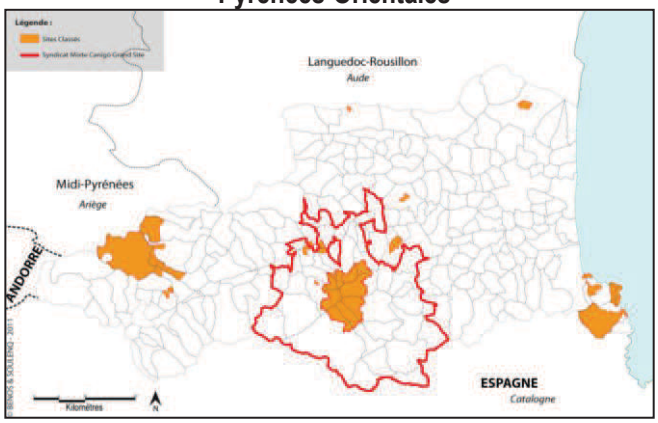
Maître d'ouvrage unique de l'OGS depuis 2007, opérateur Natura 2000 en 2008, le SMCGS s'inscrit dans l'évolution générale de l'ingénierie territoriale[45] en étant porteur de projets patrimoniaux dont les déclinaisons sont indifféremment environnementales, paysagères et touristiques. Cette imbrication des dispositifs de protection et des projets de développement est particulièrement percutante dans les stratégies qui président à la négociation du nouveau périmètre de classement. La menace de la THT ayant disparu en 2009, le classement ne constitue plus le même enjeu. D'un côté, l'administration des sites ne semble plus envisager de classement intégral du massif, peut être pour ne pas handicaper la dynamique actuelle du Grand Site[46]. Cette position rassure le SMCGS qui, de son côté, doit défendre les intérêts de ses communes adhérentes tout en préparant sa candidature à l'obtention du label *Grand Site de France*, ce qui implique de tenir les engagements pris dans les conventions précédentes. La labellisation, démarche qui consacre la bonne gestion environnementale du site et renforce l'attrait touristique, est en partie soumise à l'extension du site classé.

[44] Communiqué de presse publié par le SMCGS le 15 novembre 2007.
[45] GIRAUT F., 2003 ; DEFFIGIER C., 2007 ; VANIER M., 2008.
[46] La procédure étant toujours en cours en janvier 2011, l'administration des sites n'avait pas encore arrêté sa position.

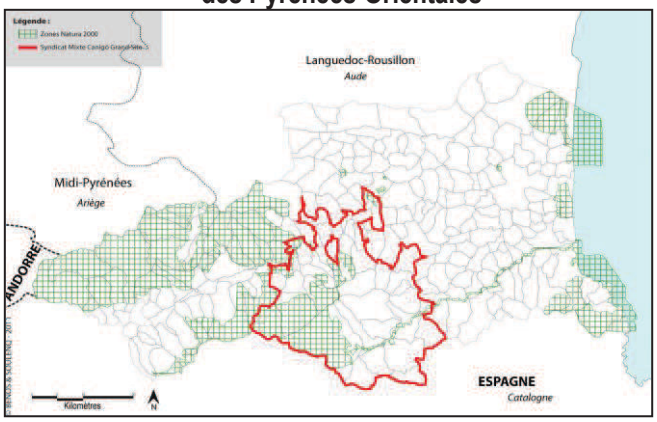
CARTE 12 – Les principaux dispositifs de protection dans les Pyrénées-Orientales



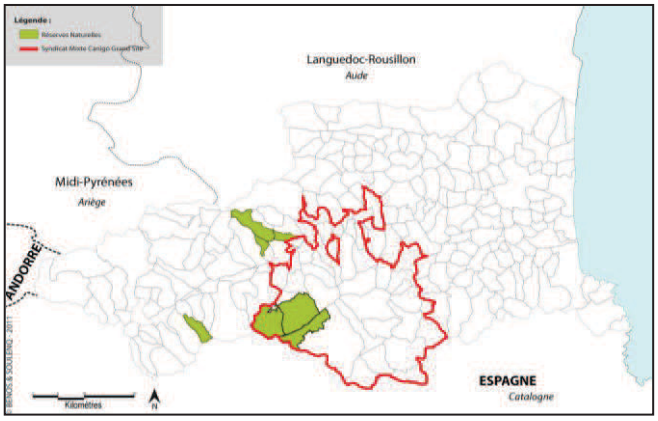
CARTE 13 – SMCGS et les sites classés des Pyrénées-Orientales



CARTE 14 – SMCGS et les zones Natura 2000 des Pyrénées-Orientales

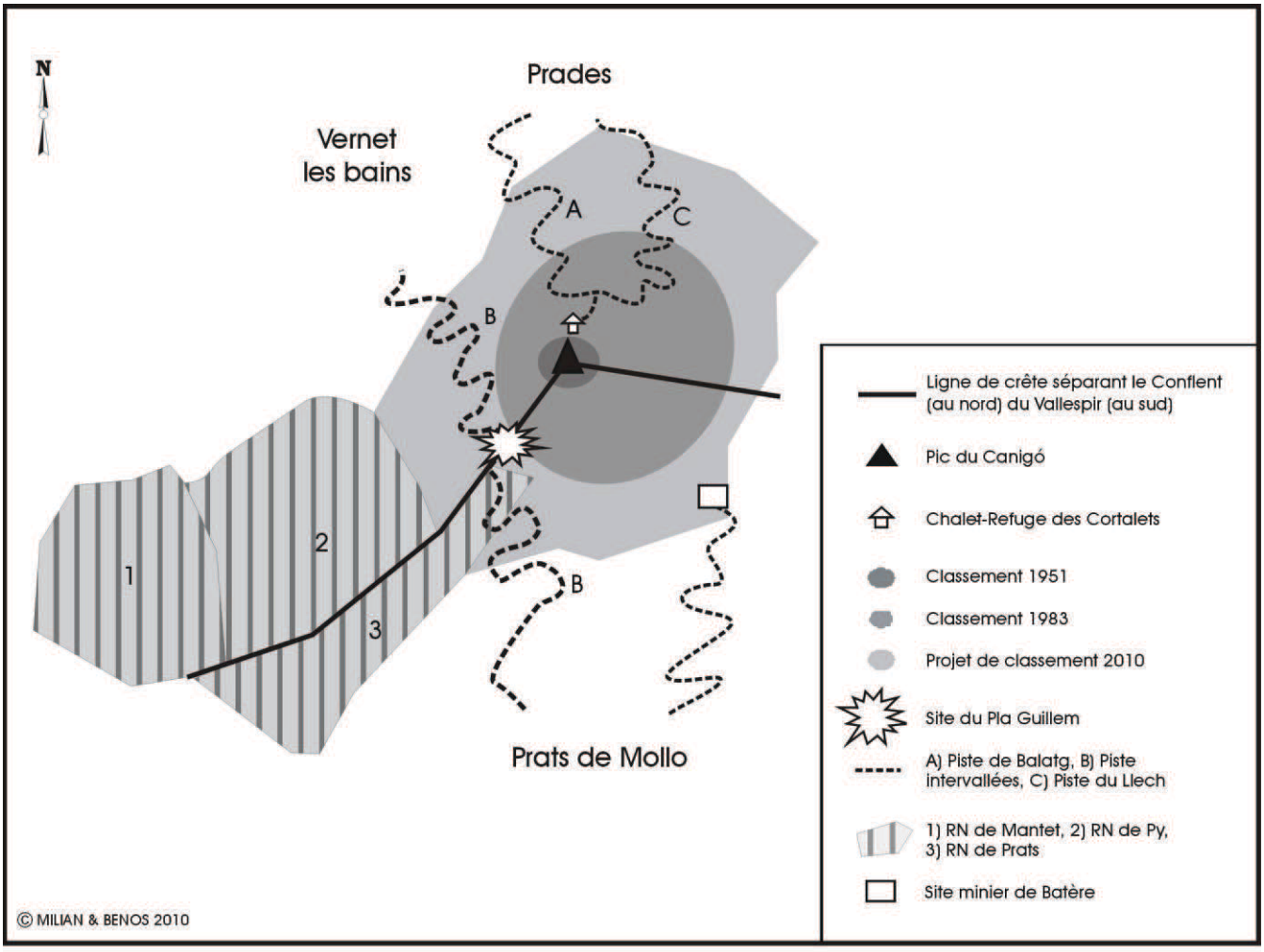


CARTE 15 – SMCGS et les Réserves Naturelles des Pyrénées-Orientales



Le périmètre à l'étude aujourd'hui et vers lequel pourrait se diriger le nouveau classement montre bien l'imbrication des différents registres patrimoniaux mobilisés dans cette démarche Canigó. Trois secteurs éminemment porteurs de sens et de distinction seraient notamment intégrés au classement. Le secteur de Batère, au Sud-Est du périmètre actuel, est un des symboles de l'activité minière traditionnelle qui fait l'objet d'une forte mobilisation associative et citoyenne depuis le lancement de l'OGS 1. Le Pla Guillem représente le symbole de la réhabilitation environnementale du massif et de son changement d'image. Ces deux *lieux* consolideraient la dimension patrimoniale du classement. Enfin, l'intégration des trois réserves naturelles situées au Sud du massif, avec lesquelles une convention de partenariat a été signée par le SMGCS en 2010, agrandirait le périmètre de manière considérable : bien qu'elle ne se justifie pas du point de vue de l'intérêt paysager, la logique de création des réserves relevant de critères différents, elle permettrait de renforcer et de donner une continuité à l'entité massif qui constitue la colonne vertébrale du SMCGS. Bien que toujours fondée sur la notion de patrimoine naturel, la logique de classement donne désormais une place centrale aux enjeux de l'action publique territorialisée.

FIGURE 8. Les trois phases de classement du site du Canigou :
de la logique paysagère radiocentrique à la logique patrimoniale englobante



Ainsi, l'analyse de la procédure d'extension du site classé du massif du Canigó montre comment la patrimonialisation émerge de la dialectique protection/développement et structure un mode d'action publique qui associe les deux registres. C'est en ce sens que l'extension du site classé constitue un support de ces processus, lesquels introduisent une logique de gestion du patrimoine qui renouvelle les cadres d'action et la gouvernance. La patrimonialisation s'érige en référentiel de l'action publique territorialisée.

6.3 Le support des techniques : l'exemple du génie écologique

Après avoir montré que le dispositif OGS constitue l'un des supports majeurs de la patrimonialisation du massif du Canigó et que la procédure d'extension du site classé, à son niveau, contribue à diffuser le processus, on s'intéressera ici au génie écologique. Notre objectif est de montrer que les processus de patrimonialisation reposent sur des supports variés qui les alimentent et les enrichissent d'opportunités et de contenus. On retrouvera ainsi la problématique de l'image du Canigó dans les stratégies de mobilisation du génie écologique observées.

Dès le lancement de la dynamique Grand Site dans le massif du Canigó, c'est-à-dire suite à l'affaire du Pla Guillem et à la reprise en main de l'Etat sur les destinées du Canigó, les premières actions envisagées visent à revégétaliser les zones jugées comme étant les plus dégradées. La mobilisation des techniques de restauration écologique est très courante dans les Opérations Grands Sites. Elle renvoie directement à la rhétorique de la dégradation et de la fragilité des sites, développée par les penseurs de la politique Grand Site. La revégétalisation est appréhendée sur le mode de la réparation, voire du soin médical si l'on s'en tient à la dimension éthique et normative de ces dispositifs. Ce volet opérationnel de la démarche d'Opération Grand Site agit ainsi comme une des dimensions constitutives de la démarche de patrimonialisation qui anime son projet.

Les techniques de revégétalisation sont devenues un des outils clefs du génie écologique de réhabilitation des milieux en zone de montagne, de nombreux chantiers ont été engagés dans ce domaine dans ce massif (notamment par la restauration de pelouses alpines sur domaines skiables etc.)[47]. L'aspect strictement technique des travaux de revégétalisation ne sera pas abordé ici. Ce qui nous intéresse, c'est d'analyser la manière dont un établissement public « *chargé de la protection et de la valorisation du patrimoine pyrénéen du Canigou* » (objet statutaire du SMCGS) se saisit de la revégétalisation comme d'un outil de gestion. Il s'agit de montrer comment ce type d'opération a été conduit dans le cadre d'un dispositif de gestion dite *patrimoniale*, c'est-à-dire du point de vue de l'action publique de développement territorial. L'objectif est d'abord d'assurer la préservation d'une ressource touristique, impliquant le maintien de l'attractivité d'un haut-lieu qui en est le produit support. Le génie

[47] Voir notamment DINGER F., 1997; Collectif, SETRA, 1994; CASSAN S., CAMBECÈDES J., LARGIER G., 2003.

écologique est donc mobilisé dans une approche *fonctionnaliste* : comme nous allons le voir à travers les exemples de restauration réalisés dans le massif du Canigó, l'emprise du végétal est un moyen d'assigner une fonction précise à différents lieux d'un Grand Site. On est ainsi plongé dans la dialectique *protection / développement* puisque la revégétalisation est mobilisée comme réponse technique à des problématiques vives de dégradation d'une part et, d'autre part, comme outil de gestion participant à la remise en scène d'un site.

Ce qui nous intéresse ici, c'est que les OGS aient été conçues pour réhabiliter des sites qui, à un moment donné, ont été considérés comme étant « dégradés ». Autour de cette problématique de la dégradation s'opère une tension entre systèmes de valeurs et systèmes d'acteurs qui trouve un point d'ancrage dans les chantiers de revégétalisation. C'est la raison pour laquelle une OGS, à travers ses opérations de réhabilitation, consiste d'abord à préserver la ressource touristique qui n'est autre que le site lui-même, ce qui implique de maintenir son attractivité. Nous verrons que le génie écologique est mobilisé dans le Canigó selon une approche particulièrement fonctionnaliste, qui répond à des objectifs précis et localisés sur des sites considérés comme les révélateurs de l'état de dégradation du massif[48] : ce que nous avons appelé précédemment des géosymboles.

6.3.1 Trois chantiers, trois logiques patrimoniales ?

Le premier de ces projets consiste à revégétaliser le Pla Guillem[49]. C'est l'une des principales actions pilotes mise en place dès 1997 pour le lancement de l'OGS. Elle marque le début de la prise en main du massif par les autorités. L'état d'esprit est à l'urgence face l'érosion des sols due à la tranchée et à la divagation des véhicules depuis plusieurs décennies. Mais la revégétalisation du Pla Guillem est surtout une action hautement symbolique. Ce projet marque l'arrêt définitif de la fréquentation motorisée sur le Pla Guillem et, au-delà, implique la fermeture de la piste intervallée. C'est un rêve qui s'effondre pour certains, une grande victoire pour d'autres ; avec ce projet débute une politique de « recul » des véhicules dans tout le massif. De symbole de la modernité permettant de faire communiquer deux vallées, la piste est progressivement perçue comme la trace d'un mode de développement touristique obsolète : sa revégétalisation consiste donc à l'effacer.

Conformément aux objectifs que se fixe le dispositif et à l'historique du massif, le second chantier de revégétalisation initié dans le cadre de l'OGS concerne le secteur des Cortalets. Il s'agit là encore d'un programme d'actions pilotes concernant la période 1999-2000, ce qui conforte l'idée que la revégétalisation a été envisagée comme l'un des principaux outils de réhabilitation du massif par les gestionnaires. L'expérience de la revégétalisation commencée sur le Pla Guillem est mobilisée. Il s'agit pourtant d'une opération

[48] Cela correspond aux observations qui ont été faites pour toute OGS qui, à leur lancement, prennent d'abord la forme d'une accumulation d'opérations de réhabilitation concernant des zones de stationnement, de chalandises, de promenade, etc., sans véritable projet territorial (DUVAL M., GAUCHON C., 2007).

[49] Deux clichés récents de cette opération sont présentés dans la planche photographique n°4 (pages 276-277).

fondamentalement différente. Ici, les travaux relèvent d'une approche visuelle et esthétique. Il n'y a pas forcément de grands problèmes d'érosion ou d'instabilité des milieux, même si des justifications d'ordres écologiques sont légitimement avancées. La réhabilitation du site relève davantage de la mise en scène d'accueil du public : il s'agit des Cortalets, haut lieu de fréquentation, de contemplation et de consommation. C'est à partir de ce lieu que le grand public est tenté de juger de l'état du massif dans son ensemble, tout simplement parce qu'il est le plus fréquenté. Au-delà de la pleine saison touristique, les Cortalets revêtent également une forte dimension culturelle pour des formes contemporaines de rites catalans collectifs tels que *la Trobada* (fête de la St Jean) ou individuels (monter au Pic depuis les Cortalets pour fêter un évènement personnel, sous forme de pèlerinage). Monter aux Cortalets c'est, en quelque sorte, déjà être au Canigó. N'oublions pas qu'à cette époque, les véhicules continuent de stationner sur les pelouses aux abords du refuge et en bordure de piste. L'objectif est de limiter l'impact des pratiques et des usages de ce site qui est le plus fréquenté, qu'il s'agisse du piétinement, des places à feu, etc. La revégétalisation est l'une des modalités d'un projet plus global de mise en scène des Cortalets. Elle ne participe pas d'un dispositif de limitation de la fréquentation ou d'interdiction d'une pratique particulière comme sur le Pla Guillem. Il s'agit de rendre le site plus agréable, esthétique, c'est-à-dire de le mettre en conformité avec les représentations monumentales et paysagères qui en font une ressource et le rendent attractif. La revégétalisation permet notamment de canaliser les flux de marcheurs : la présence ou l'absence de végétal indique si le visiteur a la droit de poser le pied en bord de chemin ou non. Suivant en cela les objectifs d'une OGS, il s'agit d'en faire un lieu d'accueil correspondant à l'image qu'en ont les visiteurs, de mettre en cohérence la configuration spatiale du site et les normes esthétiques qui ont présidé aux fonctions touristiques du lieu pour renforcer son caractère « montagne ».

En se préoccupant en priorité de ces deux sites, les chantiers de revégétalisation marquent une rupture politique et conceptuelle portée par l'OGS dans le massif du Canigó. Ce sont deux hauts lieux structurants et complémentaires. Le Pla Guillem est celui de la nature sauvage, trop longtemps souillé par les véhicules motorisés. Depuis 1994, il est indirectement devenu le haut lieu d'une lutte pour une autre montagne que celle des pistes d'altitude. Le site des Cortalets est quant à lui le haut lieu touristique et culturel. C'est la carte postale, l'icône paysagère. L'invention du Canigó comme haut lieu touristique est indissociable de l'invention des Cortalets au début du 20ème siècle par le CAF qui l'équipe de refuge et d'accès routier. Autrement dit, dès leur lancement, ces deux projets de revégétalisation marquent le passage à une nouvelle étape dans l'action publique de protection et de développement du Canigó.

Le troisième et dernier chantier de revégétalisation, de nature différente, n'en est pour l'heure qu'au stade de projet. Il concerne le tronçon "sud" de la route intervallée aménagée au début des années 1970. Située en partie dans la Réserve naturelle de Prats-de-Mollo (piste de Roques Blanques) mais non réglementée, la piste est encore utilisée aujourd'hui pour de multiples usages (tourisme, élevage, etc.). A l'initiative du Syndicat Mixte Canigó

Grand Site, son état technique a fait l'objet d'une étude en 2007 qui a conclu que son impact sur les milieux était majeur et engendrait une forte dégradation. Elle constitue également une « balafre » paysagère pour le Vallespir qui a débouché sur des propositions d'intervention autour de deux volets de génie civil (stabilisation des talus par pose de géotextile, de gabions et enrochements) et de génie écologique (opération de végétalisation de talus par plantation ou repiquage de gispet, fétuque, genévrier, pin à crochet). L'un des enjeux majeurs étant de « cicatriser », selon l'étude, l'impact paysager créé par les hauts talus de la piste[50]. Mais le gestionnaire se montre particulièrement prudent : quinze ans après l'affaire du Pla Guillem, certains acteurs défendent encore l'existence d'une liaison avec le Conflent et ne cessent de rappeler le fait que cet équipement a été financé en partie par la commune pour un usage avant tout pastoral. Pour eux, le risque serait de reconnaître que cette piste est source de perturbations environnementales, ouvrant la voie à l'effacement progressif de l'équipement routier, donc mettre un terme définitif au projet de route intervallée. Dans ce contexte, le projet de revégétalisation revêt une dimension « intermédiaire » et joue un rôle de proposition consensuelle entre le débat manichéen posé en termes de fermeture ou d'ouverture de cette piste. La végétalisation des talus sert d'outil de médiation : le SMCGS ne peut fermer les yeux sur l'un des derniers points noirs du massif en termes de pénétration automobile en altitude. L'administration, la DIREN et le Ministère, sont restés longtemps en attente vis-à-vis du SMCGS. En proposant ce projet de végétalisation en 2007, le SMCGS propose d'agir sans pour autant trancher entre deux options antagonistes et de s'engager en douceur sur un terrain délicat où sa légitimité de gestionnaire n'est pas toujours évidente.

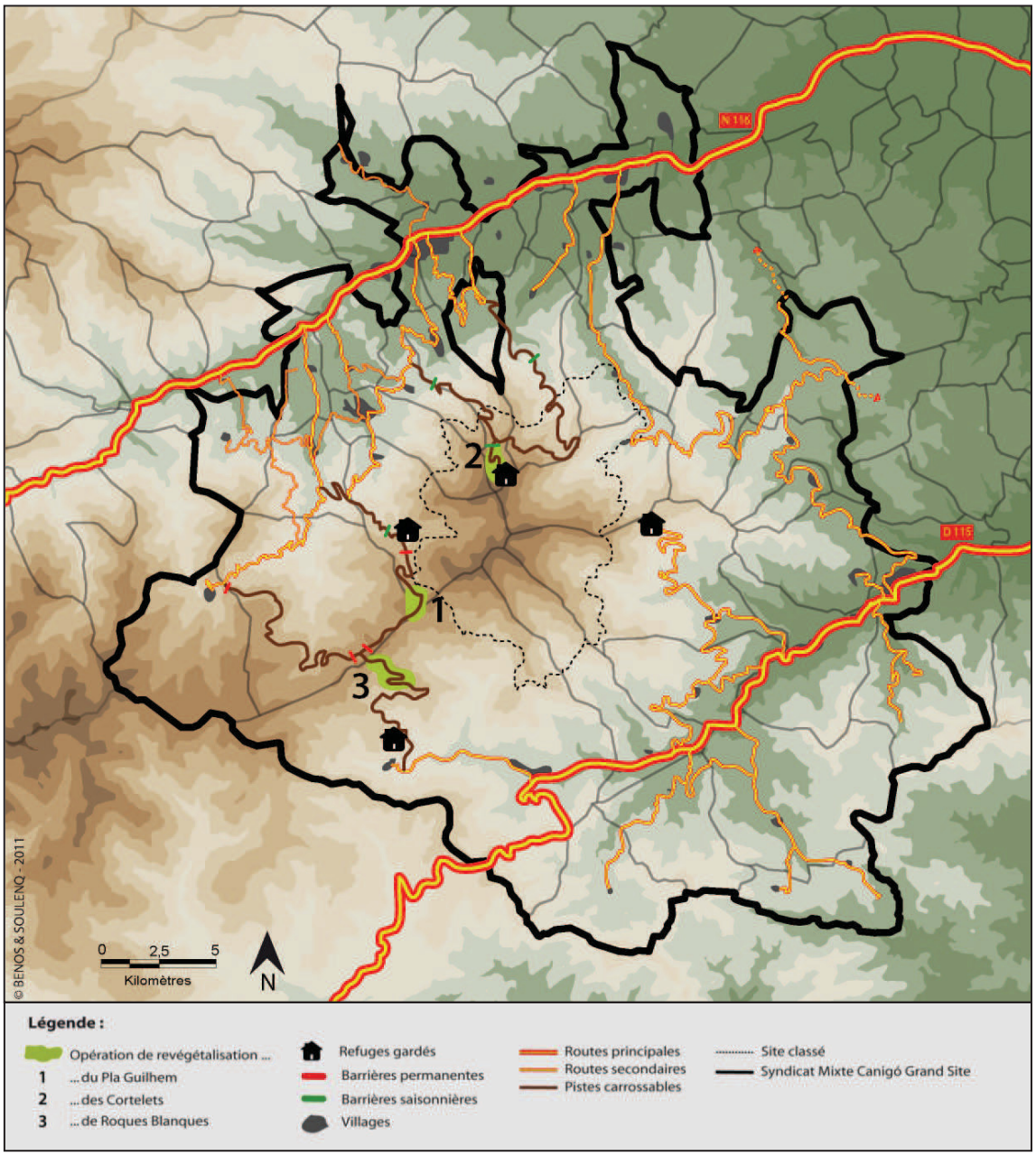
6.3.2 Végétalisation et mise en récit du Canigó

Au delà de leurs spécificités propres, ces trois cas montrent bien le rôle que peut jouer la végétalisation en tant qu'outil de gestion d'un territoire pour une structure qui doit s'inscrire dans un référentiel de haute valeur environnementale et donner à voir ses compétences et ses capacités dans ce domaine. A ce niveau, la végétalisation est un instrument de publicisation des actions entreprises par le Syndicat sur le massif, un affichage de ses compétences de gestionnaire de site. En intervenant directement sur la configuration du substrat géomorphologique, il procède à un véritable marquage du site qui peut être considéré, à la suite de Vincent VESCHAMBRE[51], comme sa « propre signature ». Les travaux de revégétalisation témoignent du changement de gouvernance dans la conduite des aménagements du massif : à la fois du souci des nouveaux gestionnaires d'en faire un moyen pour assoir leur légitimité, et de la volonté de reprise en main par l'Etat faisant à nouveau de l'ONF sa cheville ouvrière. La revégétalisation permet d'aborder les « traces » laissées par la fréquentation du site à travers une dimension que l'on peut qualifier de

[50] La planche photographique n°4 présente également deux clichés de la piste des Roques Blanques (tronçon de la piste intervallées du versant sud, pages 276-277).
[51] VESCHAMBRE V., 2008.

charnelle[52], mais aussi de projeter cette action-pilote dans le référentiel scientifique des Réserves naturelles. Ce dernier oblige en effet à revégétaliser avec des espèces endémiques, ce qui revêt un caractère expérimental pour ce type de milieu de haute-montagne méditerranéenne. Le Canigó devient ainsi un nouveau site pilote de la recherche en génie écologique à l'échelle du massif pyrénéen, légitimé par le partenariat engagé avec le Conservatoire Botanique Pyrénéen et l'Office National des Forêts. Il s'agit de légitimer le gestionnaire dans le domaine de la conservation et donc de l'extraire du seul champ du développement touristique.

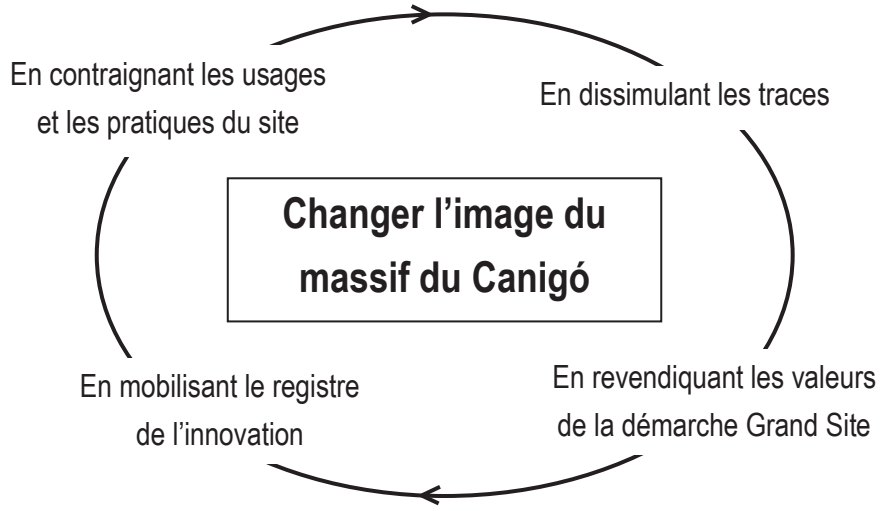
CARTE 16 – Les opérations de revégétalisation menées par le SMCGS



[52] GREISH J., 2003.

La revégétalisation permet par ailleurs d'élargir l'horizon des possibles et d'imaginer de nouvelles orientations, non seulement pour diminuer l'impact visuel des pratiques touristiques et pastorales, mais aussi pour normer les comportements et contraindre les usages du site. De multiples réaménagements sont rendus possibles par les techniques de végétalisation, dans la mesure où les traces laissées par les travaux seront ensuite dissimulées par le végétal. En ce sens, en décidant que le végétal devait désormais reprendre le dessus sur les espaces dégarnis, les acteurs impliqués continuent d'appréhender la revégétalisation à partir d'une approche prométhéenne des rapports sociétés/nature caractérisée par la maitrise de l'homme sur la nature. Après avoir modifié les paysages, les hommes redoublent d'effort pour cacher leurs propres traces.

FIGURE 9 – La dynamique de l'appropriation de l'espace par le changement d'image



6.4 Le support des projets : multiples comme pyrénéisme

Le dispositif OGS, la procédure d'extension du site classé et la mobilisation des techniques de revégétalisation constituent des supports originaux de la patrimonialisation dans le massif du Canigó. Leur mise en œuvre répond à un contexte particulier et semble directement liés aux « ressorts » mis en évidence dans le chapitre 5. Ces ressorts alimentent bien l'une de nos deux hypothèses de recherches : les logiques de protection et de développement paraissent de plus en plus imbriquées. L'hypothèse de la mise en cohérence de l'action publique par les processus de patrimonialisation paraît, à ce niveau, moins avancée. C'est la raison pour laquelle le quatrième est dernier type de support que nous proposons d'analyser est, tout simplement, celui du « projet ». Le projet, que l'on appelle également « action », constitue le cœur de l'action publique territorialisée. C'est d'ailleurs au nombre et à la qualité

des projets réalisés que s'évalue son bilan annuel. Nous allons voir que dans le massif du Canigó, les processus de patrimonialisation sont tout particulièrement supportés par les projets réalisés par le SMCGS. Pour montrer le rôle et la logique de ces projets, de ces réalisations, une thématique a été choisie : celle du « pyrénéisme ». Ce choix repose sur le fait que la mobilisation du pyrénéisme par le SMCGS ne réponde pas forcément à une mémoire sociale et collective revendiquée, mais davantage à des enjeux de positionnement institutionnel. Nous proposons donc d'analyser le processus de mise en récit du pyrénéisme dans la conduite de l'action publique développée par le SMCGS. Il s'agit à la fois d'analyser sa réémergence et son adaptation aux enjeux locaux. Comment ce terme, resté relativement confidentiel et n'ayant pas trouvé beaucoup d'écho auprès du grand public, s'est-il retrouvé au cœur de la politique conduite par un établissement public gestionnaire d'un massif tel que le Canigó ? Nous mobiliserons ici certains matériaux originaux de l'approche ethno-géographique que nous avons tenté d'élaborer, afin de rendre compte de la complexité du processus de patrimonialisation. Cela constitue un outil d'analyse intéressant pour prendre en compte les opportunités, les stratégies et les incertitudes nécessitant de la réactivité de la part des élus et des techniciens.

On notera au préalable que la thématique du pyrénéisme ne représente pas la thématique d'action que le SMCGS met la plus en avant dans le cadre de l'OGS. Son importance vient du fait qu'il a impulsé une dynamique patrimoniale ayant progressivement contribué à la reconnaissance du Canigó. L'intérêt d'analyser le pyrénéisme repose justement sur le fait qu'il était marginal et qu'il a pris de l'importance.

6.4.1 Qu'entend-on par « pyrénéisme » ?

Mon propos n'est pas de mobiliser la notion de pyrénéisme pour elle-même, mais de m'intéresser aux processus qui ont conduit à se référer au pyrénéisme dans le cadre de l'opération grand site. Avant toute chose, il semble utile de rappeler, de manière succincte, le sens ordinaire de cette notion.

Je mobiliserai deux registres différents dans l'objectif de préciser ce qui sous-tend la notion de pyrénéisme. Le premier registre est constitué par les contributions d'érudits et d'auteurs eux-mêmes considérés – et parfois autoproclamés – comme pyrénéistes. Ils nous rappellent que l'auteur du terme « pyrénéisme » est l'œuvre d'Henri BERALDI, historien-géographe bibliophile du début du XX siècle (1849-1931) qui le définit dans son œuvre majeure, *Cent ans aux Pyrénées*. Selon lui, « *L'idéal du pyrénéiste est de savoir à la fois ascensionner, écrire, et sentir. S'il écrit sans monter, il ne peut rien. S'il monte sans écrire, il ne laisse rien. Si, montant, il relate sec, il ne laisse rien qu'un document, qui peut être il est vrai de haut intérêt. Si - chose rare - il monte, écrit et sent, si en un mot il est le peintre d'une nature*

spéciale, le peintre de la montagne, il laisse un vrai livre, admirable »[53]. C'est ainsi qu'il fonde le pyrénéisme. Henri BERALDI le conçoit dans un souci didactique. Avec la bannière des pyrénéistes, il peut rassembler différents personnages ayant à la fois écrits des livres sur les Pyrénées et conquis des sommets encore vierges. Ramond DE CARBONNIERE, le compte Henri DE RUSSEL, Maurice SCHARDER, ont été reconnus « pyrénéiste » à titre posthume : ils ne s'en revendiquaient pas eux-mêmes. Les réflexions d'Henri BERALDI n'opposaient pas l'alpinisme et le pyrénéisme qui demeurent des pratiques sportives consistant à gravir les montagnes par des itinéraires de difficultés nécessitant l'usage d'un matériel et de techniques spécifiques. C'est pourtant à travers l'opposition entre ces deux termes que la notion sera reprise dans les années 1950. Des auteurs pyrénéens opposent encore l'alpinisme (sportif, de vitesse, conquête, etc.) au pyrénéisme (romantique, approche générale de la montagne, démarche intellectuelle)[54]. Cette distinction n'eut que très peu d'écho au-delà des frontières régionales et paraît anecdotique, mais elle me semble importante pour la suite dans la mesure où je montrerai qu'elle fait partie de l'imaginaire des acteurs du SMCGS qui la remobilisent dans le cadre de l'Opération Grand Site.

Le deuxième registre de références relatif à la notion de pyrénéisme est universitaire. Il apporte une mise en perspective historique et sociale indispensable à l'analyse de l'invention des hauts lieux pyrénéens qui connaissent un vaste mouvement artistique, littéraire et scientifique à partir du 18ème siècle[55]. Bouleversant les représentations et les pratiques du massif pyrénéen, « c*e mouvement a été conceptualisé sous le terme de « pyrénéisme » qui recouvre toutes les activités sportives et intellectuelles ayant contribué à la découverte, à l'exploration et à la description des Pyrénées* »[56]. Parti des villes d'eaux, un renversement des valeurs – de la montagne inhospitalière à la haute montagne synonyme d'une virginité pure et naturelle bienfaisante – contribue à la fois à l'invention de hauts lieux et à l'appropriation de la haute montagne pyrénéenne (CHADEFAUD M.[57], DE BELLEFON R.[58]) : « *ainsi les sites institutionnalisés dans l'iconographie et les textes, tels le pic du Midi d'Ossau, le lac de Gaube, le pont d'Espagne, ou le Cirque de Gavarnie comptent encore aujourd'hui parmi les passages obligés du tourisme pyrénéen* »[59]. La référence au pyrénéisme relève d'une démarche de distinction élitiste portée par une bourgeoisie provinciale principalement localisée en Béarn et Bigorre.

Cette brève introduction à la notion de pyrénéisme permet de poser les bases de l'analyse de son utilisation par les acteurs publics : je propose de montrer que s'y référer a pour objectif de s'inscrire dans une démarche qualitative, autrement dit « d'excellence »

[53] BERALDI H. (1849-1931) est un historien-géographe bibliophile. Son œuvre majeure est contenue dans les 7 tomes de « Cents ans aux Pyrénées », Paris, 1898-1904, Rééditions par « Les Amis du Livre Pyrénéen », Pau, 1977, puis par la « Librairie des Pyrénées et de Gascogne », Pau, 2001.
[54] RIBAS J., 1996.
[55] BRIFFAUD S., 1994 ; SOULET J-F, 1987.
[56] DESPIN L., 2003.
[57] CHADEFAUD M., 1987.
[58] DE BELLEFON R., 2003.
[59] DESPIN L., 2003, p. 285.

correspondant aux standards de l'action publique territorialisée contemporaine. Il s'agit d'une démarche de distinction à la fois historique, culturelle et sportive. C'est en ce sens qu'elle constitue un terrain d'analyse particulièrement stimulant pour appréhender les processus de patrimonialisation. La référence au pyrénéisme va permettre aux acteurs publics d'afficher le Canigó aux côtés de Gavarnie, par exemple, et de substituer au poème de Victor Hugo contemplant le fameux cirque ceux de Rudyard KIPLING (pour la dimension internationale) et de Jacint VERDAGUER (pour la dimension identitaire catalane) dans lesquels le Canigó prend une place centrale. Le pyrénéisme contribue ainsi à distinguer le Canigó par rapport à d'autres sites de montagne : « *c'est l'interactivité qui domine, lorsque les montagnes - et tous les autres sites (falaises, murs) -, se localisent les uns par rapport aux autres, jouant chacun leurs cartes touristiques (Himalayisme, Alpinisme, Pyrénéisme, Andinisme, Verdonnisme ...), ce qui a pour effet d'augmenter la concurrence entre ces espaces de pratique* »[60]. Vouloir inscrire le Canigó dans les sites concernés par le pyrénéisme revient à le placer parmi les montagnes de stature internationale. Dans cette perspective, la notion de pyrénéisme va être mobilisée puis réinterprétée en fonction des stratégies portées par le SMCGS pour valoriser cet espace montagnard.

Un dernier élément mérite d'être précisé pour conclure cette brève introduction. En 2007, une étude[61] s'est penchée sur la notion de pyrénéisme dans le massif du Canigó et, plus particulièrement, sur la réception de cette notion auprès des acteurs impliqués dans la politique menée par le SMCGS. Une quinzaine d'entretiens ont été réalisé auprès d'élus et de socioprofessionnels (hôtellerie, guides, gardiens de refuge, etc.) et ont mis en évidence la faible sensibilité des enquêtés sur le sujet. Le pyrénéisme apparaissait localement comme une notion relativement floue. Certaines personnes enquêtées se demandaient pour quelles raisons le SMCGS se mettait à « parler » de plus en plus de pyrénéisme. Compte tenu de la centralité de celle-ci dans l'action du SCMGS à partir de 2010, nous montrerons que l'avènement du pyrénéisme dans le cadre de la politique Grand Site provient d'une volonté forte et d'une construction intellectuelle à travers les procédés de mise en récit et de mises en cohérence des actions.

6.4.2 Quand le « Pyrénéisme » devient un axe de politique de gestion

La seconde convention Opération Grand Site s'avère importante pour l'étude de la mise en récit du « pyrénéisme », car c'est l'un des rares documents officiels à en faire l'affichage institutionnel dans son propre projet de territoire. Le texte de la convention ne comprend pourtant qu'à deux reprises le terme de « Pyrénéisme » : le Canigó est d'abord décrit comme

[60] CORNELOUP J., 1991, p. 389.
[61] Etude du Master 2 ADTM de Foix que je co-encadrais

« *un lieu de mémoire du Pyrénéisme* »[62], puis le pyrénéisme est présenté comme l'un des trois « *éléments majeurs de la politique Grand Site du Canigou* » [63].

Si l'on s'en tient à l'analyse de ce texte seul, il faut replacer ces occurrences dans leur paragraphe pour en saisir le sens donné par les administrateurs.

> « *La première particularité du massif est son très net isolement en bout de la chaîne pyrénéenne, à plus de 2700 mètres, à une distance très proche de la mer (45 km). Cette singularité est rare en Europe, et le Canigou ne la partage guère qu'avec le Mont Olympe, l'Etna, et la Sierra Nevada. On le surnomme parfois « le Fuji Yama Catalan » : repère pour les marins, il a été observé depuis Notre-Dame-de-la-Garde à Marseille (250 km), lorsque la montagne se détache sur le disque du soleil couchant (février et octobre). Le Canigou passa aussi pour la plus haute montagne d'Europe, jusqu'au XVIIIème siècle. Cette notoriété a été largement relayée dans la littérature, de sorte que cette montagne a conservé une grande valeur symbolique, notamment comme « montagne sacrée » des Catalans. Avec la Pica d'Estats et la Pedraforca, il demeure un lieu de mémoire du Pyrénéisme. Sa hauteur et sa position isolée en font aussi un belvédère de premier ordre. Aujourd'hui, ses paysages, vallées, sites, et ses villages en font une attraction touristique essentielle et il fait partie d'un ensemble de sites vitrines de la région. A ce titre, il occupe une place particulière dans le schéma départemental de développement touristique et dans le schéma régional de développement touristique. Les thèmes du fer, du sylvo-pastoralisme et du pyrénéisme doivent être considérés comme des éléments majeurs de la politique Grand Site du Canigou. L'art roman, l'architecture militaire et le thermalisme sont représentatifs de la richesse du massif mais leur valorisation bénéficie déjà de l'appui de structures spécialement dévouées à cette démarche.* »

Ce chapitre a été élaboré sur la base de 4 hypothèses indiquant que le thème du pyrénéisme est utilisé par le SMCGS dans différentes perspectives :

- pour donner une dimension « pyrénéenne » au Canigó ;
- pour donner une dimension « catalane » au Canigó ;
- pour faire valoir le caractère multidimensionnel des intérêts culturels que présente le Canigó : savant, littéraire, esthétique, artistique, sportif, etc. ;
- pour lui donner une profondeur historique en le présentant comme un « lieu de mémoire »[64] pour sa patrimonialisation, relatif aux fondements de la spécificité pyrénéenne.

La convention Grand Site du massif du Canigó signée le 17 mars 2007 est l'un des seuls documents de programmation faisant officiellement du « pyrénéisme » un thème majeur pour la gestion de l'espace montagnard et un atout pour sa valorisation. Il est possible de trouver quelques occurrences dans certains programmes de développement (projets Interreg,

[62] SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2007, p. 4.
[63] SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2007, p. 4.
[64] Considérant, avec Pierre NORA, qu'un « *lieu de mémoire dans tous les sens du mot va de l'objet le plus matériel et concret, éventuellement géographiquement situé, à l'objet le plus abstrait et intellectuellement construit* », 1986

Leader, etc.) concernant des sites tels que Gavarnie : l'ambition diffère alors fortement puisqu'il ne s'agit seulement que d'actions de valorisation patrimoniale d'une thématique spécifique. Ce faisant, elle a contribué à la réhabilitation de cette notion et à l'inscrire dans les axes de développement du massif pyrénéen, comme en témoigne l'avant-projet de charte du Parc National des Pyrénées adopté en janvier 2011. Mais le SMCGS va plus loin : il souhaite en faire un axe de gestion structurant et influençant les décisions prises par les administrateurs puisqu'il figure dans la convention Grand Site.

6.4.3 Comment le pyrénéisme a été affiché dans un tel document ? Le rôle des affinités personnelles de techniciens dans la structuration de l'action publique

Dès le mois de juillet 2006, alors que personne ne savait quelle allait être l'issue des contacts entre mon laboratoire et le SMCGS, il apparut rapidement que mon profil de « pratiquant des sports de montagne » suscitait presque autant d'attention que mes compétences techniques et universitaires. Une longue période d'incertitude liée à l'éventualité d'un financement CIFRE de ma thèse fut rythmée par différentes rencontres plus ou moins officielles. J'eus ainsi l'occasion d'être présenté à plusieurs reprises à des élus locaux, des techniciens d'autres structures partenaires du SMCGS, etc., d'une manière qui associait étroitement mes activités extraprofessionnelles aux compétences strictement professionnelles.

> Extrait Carnet (septembre 2006) :
> *Comme toujours, je suis présenté en grande pompe et il est toujours précisé que je suis un « grand grimpeur, alpiniste et pyrénéiste ». Présentation qui m'oblige toujours à modérer ces qualités. Ce qui est intéressant, c'est de voir que cette partie de mon profil est plus ou moins mise en avant selon l'interlocuteur. Face à l'un des deux Vice-Président du SMCGS, je fus ainsi d'abord présenté en tant que « pyrénéiste ». J'ai vite compris que cet élu est lui-même un passionné d'alpinisme et un pratiquant. Le courant est bien passé entre nous, car nous avons surtout parlé de montagne. Je relève aussi que le fait que je sois « alpiniste » est étroitement associé à ma « grande connaissance de Gavarnie » et à mon engagement antérieur dans la valorisation de ce site. Gavarnie semble fasciner les élus des P-O. et cette caractéristique me donne une certaine légitimité en tant que « montagnard » à leurs yeux.*

Il s'avère qu'en 2007 les responsables du SMCGS sont eux-mêmes pratiquants des ports de montagne et assument à ce titre des responsabilités locales au sein du Club Alpin Français[65] dans les Pyrénées-Orientales. Or ce sont les mêmes qui ont eu la charge de rédiger la convention Grand Site de mars 2007, votée et signée par les administrateurs, laquelle érige

[65] Dans la section locale « Prades – Canigó » comme au Comité départemental de la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne

le pyrénéisme comme l'un des axes directeurs de la politique de gestion du massif. La question du rôle des techniciens dans la rédaction des documents officiels d'un établissement public et de la dimension normative de ces documents est déterminante. La prise en compte du pyrénéisme comme l'un des trois axes directeurs de la gestion du SMCGS résulte ainsi d'un cheminement partant d'une culture personnelle des principaux protagonistes qui s'est diffusé dans l'espace collectif et institutionnel. Mais aussi parce qu'il s'est avéré relativement consensuel, permettant d'éviter les contradictions qu'avaient connues les versions antérieures d'un texte réécrit une dizaine de fois, suite aux relectures des services de l'Etat notamment (DIREN Languedoc-Roussillon). Ce qui fait qu'elle a permis d'aboutir, en mars 2007, à la signature de la convention Grand Site après un long processus de négociation avec la DIREN.

Par ailleurs, l'expérience acquise dans cette structure m'a permis de constater que le travail de réécriture est conduit de manière relativement autonome par les techniciens qui en ont la charge. A eux de trouver les mots, la bonne formulation, l'argumentation la plus acceptable. Les élus jugent les versions une fois qu'elles sont écrites, acceptent ou refusent. Dans le cas présent, le volontarisme qui a mis en exergue le pyrénéisme n'a pas trouvé de farouches opposants, ce qui fait qu'il a été intégré dans la convention Grand Site de manière consensuelle.

6.4.4 Le sens donné au « pyrénéisme » en pratique

Le volontarisme qui a émané de la direction et des techniciens au profit du pyrénéisme ne peut suffire à l'analyse du processus patrimonialisation du massif du Canigó. Au-delà de l'explication relative à l'intégration de la notion dans un document de programmation de type « contrat » ou « convention », c'est le sens qui est donné au pyrénéisme par l'établissement public en tant que personne morale qui importe le plus. Ce sens est accessible au travers des faits, c'est-à-dire à travers l'ethnographie de la conduite de l'action publique, donc des actions réalisées par le SMCGS et pour lesquelles il est fait référence à cette notion dans sa mise en visibilité. Pour ce faire, j'ai choisi d'analyser différents projets jugés représentatifs du processus de mise en patrimoine.

A. « Créer un antécédent »[66] : la démonstration d'escalade de Vernet-les-Bains

La toute première action portée par le SMCGS qui a été revendiquée en tant qu'action liée au thème du « pyrénéisme » est l'organisation d'une démonstration d'escalade sur la commune de Vernet-les-Bains en 2006. Cette opération a directement été le fait de l'initiative du directeur du SMCGS, alors président du CAF Prades-Canigó. C'est la raison pour laquelle il lui a été facile de mobiliser les personnes nécessaires à la réussite de l'évènement, en particulier un moniteur d'escalade professionnel, indispensable pour des questions de

[66] Expression d'usage dans l'action publique territorialisée

responsabilité, avec lequel la section locale du club alpin travaille continuellement (lequel deviendra progressivement pour le SMCGS l'interlocuteur privilégié concernant les sports de montagne) et les grimpeurs faisant la démonstration à proprement parler, recrutés dans la section locale du CAF. Le matériel technique nécessaire était aussi celui du CAF.

Cette démonstration aurait pu avoir l'apparence d'une simple séance d'entraînement en extérieur des jeunes habitants du massif. Mais ce fut pourtant l'un des « évènements » qui a marqué la première étape de l'action publique. La création de l'évènement relève de la conjonction de trois éléments minutieusement choisis : le lieu, la personnalité, l'occasion.

Un site d'escalade fut spécialement équipé. En effet, l'escalade se pratiquait habituellement sur des falaises relativement éloignées du centre-ville de Vernet-les-Bains, ce qui n'aurait pas donné la même visibilité à la démonstration. C'est la raison pour laquelle une petite falaise de rochers surplombant le principal axe routier de la vallée, aux abords immédiats de la partie urbanisée de Vernet-les-Bains, a été spécialement aménagée. Cette falaise n'avait jamais été escaladée auparavant et ne le sera jamais plus puisqu'elle ne présentait aucun intérêt particulier du point de vue du pratiquant sportif. Elle fut par la suite déséquipée. C'est donc à partir d'une volonté politique que cette falaise devint, le temps d'un après-midi, une scène locale de l'escalade et du pyrénéisme dans le Canigó.

La présence de la direction et de la présidence du SMCGS et du CG 66 constitue le second élément producteur de l'évènement. Sa venue « sur le terrain » correspond à des objectifs précis que lui-même et son cabinet politique se sont fixés. Pour le directeur d'une structure telle que le SMCGS, arriver à « avoir » le Président le temps d'un après-midi nécessite des compétences de persuasion en interne (vis à vis des services du Président, du Cabinet principalement). Ce véritable travail n'a aucune visibilité : il participe d'un jeu de concurrence entres structures territoriales (parc, grand site, pays, etc.) qui le sollicitent toutes. Comme pour d'autres occasions, sa participation à cette démonstration d'escalade donne donc une légitimité à la structure (le SMCGS) et à son directeur au sein du champ de l'ingénierie du développement (donc par rapport aux autres techniciens et aux autres territoires de projets). L'enjeu de la direction à la présidence était de mettre un coup de projecteur sur l'escalade comme porte d'entrée à l'affichage du pyrénéisme avant même que cela soit « attesté » dans un quelconque document. L'identification de ces logiques internes de reconnaissance officieuses pourrait paraître anecdotique, car elles tranchent avec les recherches qui se concentrent sur le sens des stratégies de développement des territoires sans descendre à l'échelle du projet et du technicien qui les porte. Or c'est l'un des apports de l'ethnographie de l'ingénierie territoriale que de montrer que ce type de quête de reconnaissance du technicien par le politique constitue l'un des moteurs de l'action publique de développement. Les recherches fondées sur l'analyse cognitive des politiques publiques négligent cette dynamique interne. Dans le cas de la démonstration d'escalade de Vernet, c'est bien la double quête de reconnaissance institutionnelle et personnelle portée par la direction du SMCGS qui est à l'origine de l'évènement et du choix du pyrénéisme comme axe de

développement à connotation patrimoniale. Ce choix original, permet de se distinguer des autres structures territoriales qui valorisent davantage l'art roman, le patrimoine naturel, les oliviers, le petit train jaune, l'architecture militaire, etc. Cette démonstration d'escalade illustre l'appropriation du pyrénéisme par le SMCGS, ce qui a une certaine importance au sein d'un paysage politique, institutionnel et administratif particulièrement occupé par des structures aux logiques de reconnaissance potentiellement concurrentes (PNR, Pays, Pays d'Art et d'Histoire, CG 66, etc.). Cela contribue donc à identifier un champ d'intervention original du SMCGS et à marquer l'espace au sens de Vincent VESCHAMBRE.

Créé en 2002, le SMCGS est encore jeune. Il sera véritablement opérationnel à partir de 2004 et est en recherche de légitimation. Il rencontre quelques difficultés à exister, à s'imposer et à être reconnu en tant que structure de référence par les communes. Il est en quête de visibilité dans le paysage institutionnel alors qu'il dispose de moyens limités, notamment sur le plan des ressources humaines. Dans ce contexte, l'organisation d'évènements phares devient un moyen d'action privilégié : la forte charge symbolique et la visibilité médiatique qui caractérisent l'évènementiel lui permettent de « marquer le terrain » efficacement. C'est la raison pour laquelle une conférence de presse est organisée à l'issue de la démonstration d'escalade, garantissant une publication dans la presse locale. La présence d'élus locaux, mais également de jeunes et de responsables associatifs, principalement le CAF, apportent la preuve au SMCGS que le thème est porteur et fédérateur.

Contrairement aux principes juridiques de la démocratie représentative et élective, ce type d'évènement peut être organisé sans que les administrateurs de la structure, le SMCGS en l'occurrence, ne se soient prononcés sur l'opportunité d'afficher le pyrénéisme comme axe de développement. Sa présence à la démonstration d'escalade marque donc l'importance de l'évènement et vaut publiquement comme officialisation et approbation du « pyrénéisme » comme thème majeur de développement pour l'ensemble des administrateurs du SMCGS. Cet évènement crée ainsi un « antécédent ». Le pyrénéisme peut désormais apparaître dans la convention Grand Site signée le 17 mars 2007, la démonstration de son intérêt ayant été faite à l'occasion de cette journée d'escalade.

B. Val Cady : une stratégie politique de la mobilisation du pyrénéisme

L'organisation de la démonstration d'escalade ne vise pas seulement à créer un antécédent permettant d'afficher le pyrénéisme comme axe de développement du massif du Canigó dans la convention Grand Site. L'ingénierie territoriale n'est pas en marge des stratégies de légitimation traditionnelle du politique. La démonstration d'escalade a été organisée à Vernet-les-Bains, l'une des 5 villes « clés » du massif du Canigó dont la population permanente est supérieure à 1000 habitants. En 2001, cette cité thermale plutôt conservatrice connaît un basculement électoral historique qui voit la liste de gauche remporter les élections. Son nouveau maire, reçoit immédiatement le plus grand soutien du

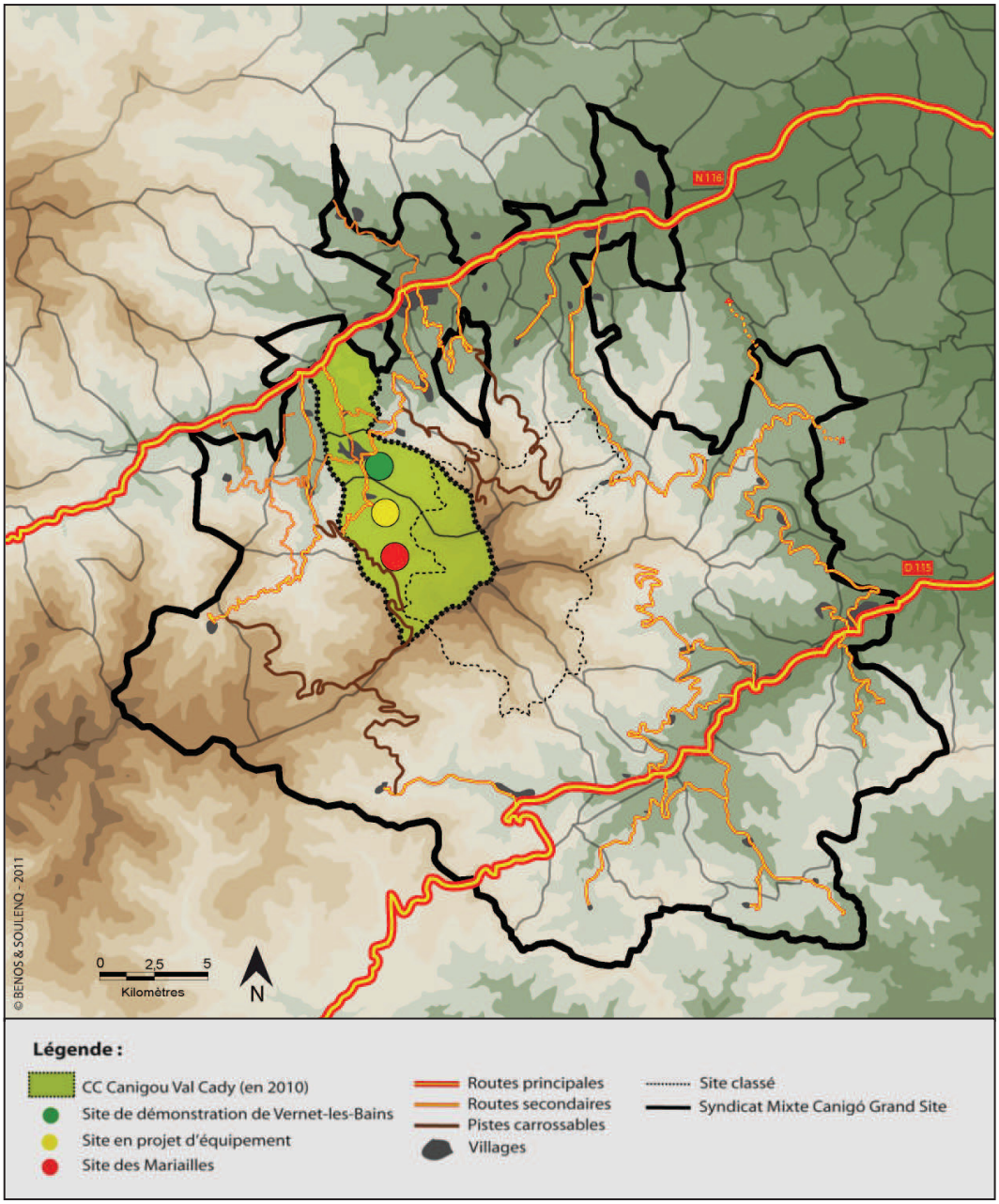
Président du Conseil général qui est aussi celui du Syndicat Mixte (à partir de 2002), du Parc Naturel Régional (à partir de 2004) et premier secrétaire de la fédération des Pyrénées-Orientales du Parti Socialiste.

Dans ce contexte, le SMCGS devient progressivement l'arsenal technique mobilisé pour investir le territoire à travers ses actions. L'objectif est de soutenir le maire de Vernet et de montrer qu'il n'est pas isolé. L'organisation d'évènements fait donc partie d'une stratégie d'occupation de l'espace médiatique de Vernet. Mais la problématique est complexe et ne peut se réduire entièrement aux injonctions électorales. La vallée du Cady constitue pour le SMCGS un joyau unique dans le massif du Canigó : elle est délimitée par le versant du pic le plus photogénique ; elle comprend l'une des deux principales portes d'entrée du Grand Site au niveau du col de Marialles, de son refuge gardé et ses secteurs d'escalade ; elle est parcourue par un torrent tumultueux qui fait le paradis des pêcheurs et des pratiquants du canyoning, creusant des parois prisées par l'alpiniste et l'escaladeur ; elle dispose de plusieurs sites d'intérêt touristiques tels que la cascades des anglais, l'abbaye de St Martin du Canigó, le vieux Vernet, etc. ; et enfin, elle débouche au niveau de Villefranche-de-Conflent, cité militaire classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité. C'est historiquement la vallée du Cady qui est à la base du développement touristique du Conflent et du massif du Canigó.

Extrait Carnet (juillet 2007) :
On vient de longuement m'expliquer le projet de faire du Val Cady un site-pilote pour le massif du Canigó et les APPN. L'idée est de montrer à tout le monde (élus, habitants, administration de l'Etat) ce que le SMCGS peut faire en un temps relativement court et avec peu de moyens. Cela passe par la concentration des actions. On compte sur moi pour m'investir dans ce projet (profil de grimpeur) et pour me rapprocher de l'agent de développement de Vernet-les-Bains qui vient d'être recruté et qui est accompagnateur en montagne. Encore une confirmation du rôle que mes activités extraprofessionnelles ont pu jouer dans mon recrutement.

Le SMCGS prévoit dès 2006 de faire de la vallée du Cady un site-pilote pour le développement des sports de montagne. Une commission « Activités Physiques de Pleine Nature » est d'ailleurs montée en 2007 et la présidence confiée au maire de Vernet-les-Bains. L'idée de « site-pilote » revient au directeur du SMCGS qui justifie la concentration de plusieurs actions et de plusieurs investissements sur un même territoire par le fait qu'il n'aurait de toute façon pas les moyens d'intervenir de manière identique sur d'autres secteurs du massif. Mais ce site-pilote correspond aussi au périmètre de la communauté de communes de Val-Cady qui constitue un enjeu majeur du point de vue politique et électoral. On touche là l'une des combinaisons motrices de l'action publique et de l'ingénierie de développement : la logique de développement s'associe à la logique politique, l'une et l'autre étant interdépendantes.

CARTE 17 – La valorisation de l'escalade dans la vallée du Cady



C. La déclinaison du pyrénéisme dans deux projets

Si la thématique du pyrénéisme est explicitement mobilisée dans les documents de programmation et dans la rhétorique des administrateurs du SMCGS, c'est à travers la mise en œuvre de différents projets s'en réclamant qu'elle est précisée. Ainsi, cette stratégie de site-pilote repose tout d'abord sur le soutien apporté par le SMCGS à deux projets : l'aménagement de parcours dédiés à la pratique du VTT et l'équipement d'un site-école d'escalade.

Le premier projet consiste à faire de Vernet-les-Bains une station VTT reconnue et labellisée par la Fédération Française de Cyclisme, ce qui implique de remplir toutes les conditions d'un cahier des charges spécifique (kilométrage de parcours balisés, diversité des difficultés de parcours, service local de location et de réparation de vélos, aire de nettoyage, points de ravitaillement en eau, etc.). La labellisation de la Fédération garantit aux pratiquants un certain niveau de service et d'entretien des parcours : elle est recherchée par des territoires engagés dans un processus de valorisation touristique basé sur les activités de pleine nature. Il s'agit, en 2007, d'une démarche relativement novatrice puisqu'aucune commune des Pyrénées-Orientales n'a encore obtenu ce label[67]. Le SMCGS soutient la commune de Vernet dans cette démarche qualitative concernant au final plus de 12 circuits et 240 Kms de parcours balisés.

Le second projet qui est lancé en 2007 est l'équipement d'un site-école d'escalade sur la commune de Casteil. Le site en question paraît idyllique : des falaises suffisamment hautes et larges pour proposer un panel de difficultés différentes, situé près du village, aux abords de la route menant au Col de Jou et au refuge de Marialles, en bordure du torrent et d'une aire de pique-nique familiale. Toutes les composantes semblent réunies pour faire de ce site une véritable « école » d'escalade destinées aux jeunes du massif, aux familles et aux touristes non alpiniste. Ce projet part d'un paradoxe constaté par les responsables locaux du Club Alpin Français : les jeunes du Conflent doivent faire plus d'une heure de route en direction du Fenouillède et des Corbières (Vingrau-Tautavel) pour trouver une falaise équipée et adaptée à l'entraînement collectif de l'escalade, alors que le massif du Canigó, réputé pour ses voies d'alpinisme, regorge de sites au potentiel d'équipement intéressant. Le fait que le Canigó n'ait pas de site-école d'escalade est vécu par la direction du SMCGS comme quelque chose d'intolérable. Un haut lieu du pyrénéisme doit aussi être un haut lieu de l'escalade, or vouloir s'adresser au grand public et non pas seulement à une élite restreinte suppose de créer un site-école ouvert au plus grand nombre, dans un souci de démocratisation de la montagne. Le modèle de la montagne « alpine » comme imaginaire[68] dominant des structures publiques porteuses du développement territorial est toujours présent puisque la montagne est principalement conçue comme un espace multifonctionnel dominé par les activités sportives de montagne (ski, alpinisme, etc.).

> Extrait Carnet (avril 2007) :
> *Première réunion à laquelle je participe au nom du SMCGS. Réunion technique, à la mairie, sur le projet de site VTT-FFC porté par Vernet. Je ne savais pas si j'étais seulement là pour confirmer que le projet était intéressant ou pour annoncer que le SMCGS allait subventionner le projet. La question de la maîtrise d'ouvrage (Vernet ou le SMCGS ?) est posée. Ensuite visite du site concerné à Casteil. Site « enchanteur » avec un bon potentiel d'ouvertures. Quelques voies existent déjà. Tout semble réuni pour que ce projet avance rapidement.*

[67] Le label sera obtenu en 2008. 4 autres sites sont aujourd'hui labellisés dans le département.
[68] DEBARBIEUX B., 1995c.

C'est autour de ces deux projets que le SMCGS commence à concrétiser la thématique du pyrénéisme. En soi, l'escalade sportive en falaise et le VTT ne renvoient pas immédiatement au pyrénéisme dans sa définition historique : non seulement parce que ces deux activités sont relativement éloignées, en terme de pratique, de l'exploration au long cours de la haute montagne telle que le permet la marche notamment ; mais également parce qu'elle n'a pas traditionnellement associé à l'activité sportive elle-même la démarche de l'écriture. on va chercher le pyrénéisme comme caution « culturelle » et identitaire pour des projets d'équipement qui sont eux très conjoncturels C'est donc par la mise en récit d'actions très hétérogènes, que le SMCGS va progressivement revendiquer et faire exister une version contemporaine du pyrénéisme dans le Canigó. C'est ce processus de mise en cohérence qu'il s'agit de mettre en évidence.

D. La rencontre des jeunes pyrénéistes

Dans le cadre d'un programme Interreg dans lequel le SMCGS est engagé depuis 2005, une « Rencontre entre jeunes pyrénéistes » est organisée en septembre 2007. Il s'agit de financer un séjour de découverte de 3 jours dans le Ripollès, de l'autre côté de la frontière donc, à des jeunes pratiquants des sports de montagne français. Cette initiative fait suite à l'organisation, durant le mois de juillet 2006, d'une *Caminade*[69] ayant permis à un groupe d'une dizaine d'élus et de techniciens français et espagnols de partager une randonnée itinérante reliant, en 4 jours, le Canigó au Ripollès. Plutôt que de réitérer cette Caminade, il est décidé d'organiser un échange entre jeunes grimpeurs qui sera finalement appelé, sur une inspiration de dernière minute de l'équipe technique du SMCGS, « Rencontre entre jeunes pyrénéistes »[70].

Le changement de terme peut paraître anecdotique au premier abord. C'est pourtant l'un de ces détails qui permet la mise en récit et alimente les processus de patrimonialisation. A partir de cette date, la référence au pyrénéisme deviendra permanente, référence institutionnalisée par l'introduction d'une nouvelle ligne budgétaire pour le SMCGS qui rassemble plusieurs manifestations sportives et/ou culturelles sous la bannière de « Manifestations pyrénéistes ».

[69] L'expression de « Caminade » est utilisée dans les anciennes provinces catalanes françaises (Roussillon, Vallespir, Cerdagne, Capcir, Conflent). Elle semble venir de « cami » (= *chemin* en catalan) et de « camminus » (= *chemin / sentier* en gaulois). *Faire une caminade* revient à se promener, à cheminer sur les sentiers, à randonner.

[70] Cet échange transfrontalier est mis en perspective par les clichés de la planche photographique n°5 (p.278-281)

CARTE 18 –Le SMCGS et son partenaire transfrontalier



E. Les « manifestations pyrénéistes » : un révélateur des procédés de mise en cohérence

L'importance des termes employés est manifeste dans le dossier « Manifestations Pyrénéistes » qui émerge en 2006 dans le budget du SMCGS. Ce dossier correspond en quelque sorte à une enveloppe globale affectée au soutien financier et/ou logistique, de la part du SMCGS, à différentes festivités organisées dans le massif. Rappelons en effet que les communes, les communautés de communes, mais également les associations diverses, que leur siège social soit localisé dans le périmètre d'adhésion du Grand Site ou en dehors (même hors département), peuvent librement décider d'organiser un évènement dans le Canigó sans l'accord du SMCGS[71]. Mais certaines de ces manifestations sportives et/ou culturelles sont soutenues, voire impulsées, par les administrateurs du Grand Site. Il paraît

[71] Je reviendrai sur le rôle de « contrôle » qu'effectue progressivement le SMCGS, parallèlement à sa reconnaissance institutionnelle, dans une autre partie de la thèse.

donc intéressant d'analyser quelles sont celles portées par le SMCGS et, par là, les critères de sélection permettant de choisir parmi les différentes manifestations.

ENCART 11 – Manifestations soutenues par le SMCGS sous l'intitulé « Manifestations Pyrénéistes » (fusion avec les dossiers « Accessibilité au public handicapé » à partir de 2008)

Manifestations		Organisateur
En 2006	- « Journée nationale de la raquette à neige »	Section Catalane du SNAM[72]
	- « Que la montagne est belle ! »	Club Alpin Français
	- « Fête de l'âne à Baillestavy »	Commune de Baillestavy
	- « Trobada a peu »	SMCGS
En 2007	- « Journée de la raquette à neige »	Section Catalane du SNAM
	- « Que la montagne est belle ! »	Club Alpin Français
	- « Fête de l'âne à Baillestavy »	Commune de Baillestavy
	- « Trobada a peu »	SMCGS
En 2008	- « Journée de la raquette à neige »	Section Catalane du SNAM
	- « Que la montagne est belle ! »	Club Alpin Français
	- « Randonnée du Canigó »	Club Alpin Français
	- « Fête de l'âne à Baillestavy »	Commune de Baillestavy
	- « Trobada a peu »	SMCGS
	- « Centenaire des arêtes du Quazémi (Escarra) »	Club Alpin Français
En 2009	- « Journée de la raquette à neige »	Section Catalane du SNAM
	- « Que la montagne est belle ! »	Club Alpin Français
	- « Randonnée du Canigó » & « Rando de femmes »	Club Alpin Français
	- « Fête de l'âne à Baillestavy »	Commune de Baillestavy
	- « Trobada a peu »	SMCGS
	- « Grand Parcours Pyrénéen »	Club Alpin Français
	- « Trobada de Llasserre »	Assoc. Taurinyamuse
	- « Journée de la randonnée »	FFRP
En 2010	- « Journée de la raquette à neige »	Section Catalane du SNAM
	- « Que la montagne est belle ! »	Club Alpin Français
	- « Randonnée du Canigó » & « Rando de femmes »	Club Alpin Français
	- « Fête de l'âne à Baillestavy »	Commune de Baillestavy
	- « Trobada a peu »	SMCGS
	- « Grand Parcours Pyrénéen »	Club Alpin Français
	- « Trobada de Llasserre »	Assoc. Taurinyamuse
	- « Journée de la randonnée »	FFRP

Ce tableau met en évidence l'hétérogénéité des évènements rassemblés sous la bannière de « manifestations pyrénéistes ». Les « *Journée nationale de la raquette à neige* » et

[72] Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne

« *Journée de la randonnée* » sont une déclinaison locale de manifestations nationales, portées par des stratégies institutionnelles de visibilité de la part du Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne et de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre. Elles constituent en quelque sorte une vitrine de leurs prestations et/ou de leurs actions à destination de publics peu sensibilisés à ces pratiques de loisirs et au milieu naturel dans lequel elles évoluent. Le Club Alpin Français (FFCAM) organise également des manifestations nationales que les comités locaux peuvent s'approprier au niveau départemental. C'est notamment le cas de « *Que la montagne est belle !* » qui peut être assimilée à ce groupe que j'appellerai les « manifestations-*sensibilisation* » puisqu'elle s'inscrit dans le cadre d'une manifestation nationale portée par la Fédération Française des Clubs Alpins et de Montagne (CAF). A la différence des deux précédentes, il ne s'agit pas de montrer les actions et les prestations de l'organisateur, mais davantage de sensibiliser les pratiquants aux problématiques environnementales de la montagne. Le « *Grand Parcours Pyrénées* » diffère légèrement des manifestations précédentes dans sa conception même : c'est un rassemblement de grimpeurs et d'alpinistes au cours duquel le CAF met gratuitement à disposition ses compétences d'encadrement en escalade et alpinisme estival.

Egalement qualifiée de pyrénéiste, la « *Fête de l'Ane* » est une manifestation radicalement différente des précédentes. Depuis 15 ans, à l'initiative de l'association « *Els Amics de Vallestàvia* », cette fête est organisée dans le petit village de Baillestavy, au fond de la vallée de la Lentilla. L'objectif est de rassembler des artisans et des producteurs locaux, de faire des promenades à dos d'ânes, de passer une journée conviviale en famille. Cet évènement attire beaucoup de monde par rapport à la population du village (estimée par le Maire de Baillestavy à 2000 personnes pour un village de 95 habitants au dernier recensement 2010). En quoi le SMCGS considère qu'il s'agit là d'un évènement méritant d'être soutenu par les financements réservés dans l'enveloppe « manifestation pyrénéiste » ? Nous avons dit que les « Actions d'accessibilité aux personnes handicapées » ont été intégrées au dossier « manifestation pyrénéiste » en 2008. La fête de l'Ane de Baillestavy était au départ une action de soutien à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Le SMCGS a mis a disposition ses « Fauteuils Tout Terrain »[73] et a engagé un accompagnateur en montagne qualifié qui permet au public d'essayer gratuitement, durant toute la journée, ces engins de découverte de la montagne tractés par un âne et spécialement adaptés aux personnes handicapées. Les Fauteuils Tout Terrain sont ainsi assimilés au VTT et aux loisirs équestres, ce qui permet au SMCGS d'associer cet évènement à toute la problématique plus générale des activités sportives de montagne.

S'agissant des quatre « manifestation-sensibilisations » ou de la Fête de l'Ane, on pourrait croire que le SMCGS limite son approche du pyrénéisme aux différentes pratiques de loisirs en montagne qui se diversifient et se développent depuis une vingtaine d'années (MAO P., 2009[74]). Or, il apparaît par exemple pour la Fête de l'Ane qu'une dimension culturelle et

[73] Cf. description du programme d'introduction des mobilités douces du SMCGS lancé en 2005
[74] MAO P., HAUTBOIS C., LANGENBACH M., 2009.

politique soit fondamentalement constitutive du soutien apporté par le SMCGS. Il existe en effet une véritable race d'âne qui porte le nom d'« âne catalan », reconnue et identifiée en tant que telle. Celle-ci a failli complètement disparaître au XXème siècle et fut sauvée par un groupe de catalans passionnés. La survie de la race est encore fragile, considérant que sa population totale est estimée à 300 individus maximum, principalement présents en Catalogne-Sud. La Fête de l'Ane constitue ainsi une manifestation de soutien à cette race. Le SMCGS apparaît comme un défenseur de cette cause que l'on peut associer à un positionnement dans le champ des revendications identitaires et patrimoniales catalanistes. Car d'un point de vue symbolique, l'âne est devenu depuis plusieurs années l'emblème des Catalans qui singent ainsi le taureau brocardé par la majorité castillane (cf. autocollants des voitures). La mission qui m'a été confié en 2008 de rédiger une fiche-action intitulée « *Réintroduction de l'âne catalan* » et intégrée dans le programme d'actions 2008 du SMCGS témoigne de cet objectif porté par le SMCGS.

Extrait Carnet (2008) :

Ce matin, je découvre dans le dossier synthétisant les actions 2008 qu'une action de « Réintroduction de l'âne catalan » a été intégrée. Répondant à ma demande d'explication, on me précise qu'il s'agit d'une demande du Président, lequel souhaite soutenir la filière « Ane catalan » et faire du massif du Canigó un territoire pionnier en la matière. Je dois alors remplir la fiche-action, c'est-à-dire donner du contenu à ce programme… Il s'agira finalement de soutenir l'acquisition d'une trentaine d'individus confiés aux centres équestres intéressés durant l'année scolaire et mis en estive aux Cortalets et à Marialles durant la saison touristique, parce que les visiteurs de toutes origines qui se rendent au Canigó « doivent (et veulent) voir des ânes catalans ».

Depuis 2008, quelques ânes pacagent désormais sur le site des Cortalets durant la saison estivale et les propriétaires d'ânes sont invités à profiter de l'estive qu'offre le site[75]. Le fameux dispositif de traction animale avait aussi initialement été prévu pour être tracté par des mules issues d'ânes catalans. Autrement dit, tout ce qui gravite autour de l'âne catalan – dont la Fête de l'Ane de Baillestavy – relève d'un certain volontarisme et contient une dimension culturelle marquée : il s'agit d'une forme de mise en scène de la Catalanité mobilisée par l'action publique. Associée à des enjeux de diversité génétique (donc de « biodiversité » selon les codes de l'action publique contemporaine) d'une part, d'accessibilité du milieu naturel aux personnes à mobilité réduite d'autre part et, enfin, de valorisation des activités sportives de montagne dans le massif du Canigó, la Catalanité est saisie par l'action publique et intégrée dans une mise en scène complexe du pyrénéisme localement revisité.

[75] Oubliant d'ailleurs qu'il n'en est que « gestionnaire » et que l'ONF (l'Etat) est propriétaire, lequel ne dit rien pour l'instant.

La dimension culturelle de certaines « manifestations pyrénéistes » du SMCGS apparaît aussi dans le cas de la « *Trobada a peu*[76] ». Cette fête traditionnelle peut être considérée comme un véritable rite catalan[77]. Elle constitue un évènement clé dans la mise en place du dispositif de mobilité douce. Notons d'ailleurs que le SMCGS met là aussi gratuitement à disposition ces FTT et finance l'encadrement d'un professionnel pour permettre au public à mobilité réduite de participer à cette grande fête, « comme tout bon catalan ». Je ne détaillerai pas ici la dimension symbolique de la *Trobada*[78]. Ce qu'il importe de mettre en avant, c'est qu'un tel évènement soit longtemps resté intégré au dossier des « Manifestation pyrénéistes ». Il apparaît ainsi que le pyrénéisme relève pour le SMCGS aussi bien d'une approche sportive, qu'environnementale et culturelle. C'est au croisement de ces dimensions que germe l'idée de patrimoine pour le massif du Canigó. L'analyse des procédés de mise en récit montre ainsi que la manière d'organiser administrativement, au sens de classer les actions dans différents dossiers et de les regrouper, joue un rôle normatif qui alimente les processus de patrimonialisation. Car c'est ainsi que se trame la mise en patrimoine du pyrénéisme dans le Canigó. C'est en regroupant des actions hétérogènes et complémentaires que se construit la référence patrimoniale au pyrénéisme.

L'originalité de la mise en patrimoine du pyrénéisme réside dans le fait qu'il s'agit davantage d'une reconstruction que d'une réinterprétation, tant la thématique était jusqu'alors étrangère à la mémoire collective locale. Cette reconstruction passe par la juxtaposition d'actions qui peuvent sembler ne rien avoir d'autre à partager que de se dérouler dans le massif du Canigó. Le fait que l'ingénierie territoriale les regroupe dans un même dossier sous la bannière « manifestations pyrénéistes » atteste que le technique et l'administratif revêtent une dimension performative. Nous aborderons plus loin la problématique du transfert des codes et des normes de l'ingénierie dans le domaine politique et dans les médias locaux.

F. Les réseaux d'acteurs des manifestations pyrénéistes, révélateurs de la proximité élus/techniciens

Ce tableau met en évidence que le nombre de manifestations soutenues par le SMCGS en tant que « manifestations pyrénéistes » a doublé en 4 ans. Cette tendance s'explique en partie par le fait que les actions portées au nom des « Actions favorisant l'accessibilité aux personnes handicapées » a été intégré aux manifestations pyrénéistes en 2008[79]. Mais

[76] *Trobada a peu* signifie « rencontre à pied » en catalan.
[77] La planche photographique n°6 en présente quelques moments clés (p. 282-283).
[78] Pour en avoir un aperçu, nous avons souhaité publier la « Charte des Feux de la Saint-Jean et de la Flamme du Canigou » en ANNEXE 12. Ce document a été rédigé par le Comité des feux, association incontournable pour la gestion de l'évènement sur le site.
[79] Ce transfert de dossiers d'une ligne budgétaire à l'autre fait suite à une erreur administrative des services d'instruction de la Région qui ont confondu les deux groupes de projets. Le SMCGS a donc préféré regrouper dans un même « pot » les manifestations pyrénéistes et les actions d'accessibilité au public handicapé. Cet exemple montre que l'analyse des processus de patrimonialisation doit prendre en compte les aléas administratifs et budgétaires, afin de ne pas attacher trop d'importance aux seuls intitulés de projets portés par les structures institutionnelles.

d'autres, à l'inverse, n'en font plus parties[80]. Plusieurs raisons complémentaires peuvent être avancées : parmi elles, il apparaît qu'il y a davantage de manifestations organisées dans le massif qu'auparavant. Cela est notamment dû au fait que les structures associatives et les structures institutionnelles comme le SMCGS ont pris l'habitude de travailler ensemble : les unes savent ce qui peut séduire les autres, leurs complémentarités sont établies, les projets sont plus rapidement montés qu'auparavant. D'autre part, le soutien institutionnel est davantage sollicité par les organisateurs potentiels d'évènements. Cela peut être considéré comme une preuve de la reconnaissance du SMCGS par les associations et les habitants, ainsi que par les maires des petites communes.

On constate cependant que ce sont généralement les mêmes associations et les mêmes communes qui sollicitent la participation du SMCGS. Celles-ci correspondent aux communes dont le maire s'investit et participe fortement à la vie du SMCGS (Conseil d'administration, commissions, etc.). C'est notamment le cas du maire de Baillestavy qui est l'un des deux Vice-président du SMCGS. Le maire de Taurinya participe quant à lui à toutes les commissions et prend régulièrement part aux jurys de recrutement du personnel du SMCGS. En novembre 2010, il a été élu Président du Comité de pilotage des sites Natura 2000 dont le SMCGS est opérateur. Ces deux élus ont ainsi développé une sensibilité aux démarches de projets de territoires depuis plusieurs années : ils sont d'ailleurs investis dans d'autres structures comme que le Pays « Terres Romanes », dans le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes ainsi que dans leurs communautés de communes respectives. Il y'a donc émergence d'un nouveau profil d'élus particulièrement familier des structures institutionnelles porteuses de projets de territoire et de leurs problématiques telles que le SMCGS.

Les associations porteuses de « manifestations pyrénéistes » sont elles aussi proches du SMCGS. C'est notamment le cas de l'association « Taurinyamuse » qui est animée par l'adjoint au maire de Taurinya et Président de la Commission « activités physiques de pleine nature » du SMCGS. Le cas du Club Alpin Français est un peu différent mais confirme que l'augmentation du nombre de « manifestations pyrénéistes » soutenues par le SMCGS est liée à l'investissement croissant de certaines personnalités. Nous avons dit que le Directeur du SMCGS de 2004 à 2007, a été successivement Président de la section CAF de Prades puis Président du Comité départemental du Club Alpin Français. A ses débuts, il a sollicité à la fois le SMCGS et le CAF pour que des actions communes soient envisagées : cela correspondait notamment à la quête de visibilité du SMCGS émergeant, dont les moyens financiers et humains étaient limités. Il a ainsi mobilisé les bénévoles du CAF qui, à leur tour, ne pouvait se lancer dans l'organisation de manifestations sportives sans l'impulsion institutionnelle que le SMCGS a pu donner. Au fil des ans, le SMCGS a pris l'habitude de travailler avec les bénévoles du Club Alpin Français, au point de multiplier les évènements[81].

[80] C'est le cas de la « Trobada a peu » qu'organise le SMCGS annuellement : celle-ci s'est vue allouée une ligne budgétaire autonome.

[81] L'un de ces évènements participe tout particulièrement aux processus de patrimonialisation : le centenaire « Escarra » (planche photographique n°5, pages 278 à 281).

Le soutien apporté par le SMCGS aux actions des accompagnateurs en montagne (SNAM) est également la conséquence des réseaux sportifs et extraprofessionnels du Directeur lui-même, par lesquels il a su mobiliser ces professionnels de la montagne dans des projets d'accessibilité aux personnes handicapées notamment[82].

Il apparaît par ailleurs que le SMCGS en tant que structure de gestion de territoire de projet soit toujours en mal de reconnaissance et qu'il ne soit pas identifié par les associations et les habitants en tant que « guichets à subventions », comme peut l'être le Conseil Général notamment. Le SMCGS n'est pas véritablement sollicité : les manifestations qu'il soutient financièrement relèvent davantage d'une « co-construction » entre les différents acteurs. Cette co-construction est la conséquence de relations et d'habitudes de travail qui ont stimulé progressivement une proximité de pensées, de valeurs et de normes guidant l'action. Si l'on en revient à l'exemple des élus de Baillestavy et de Taurinya, ainsi qu'aux bénévoles du CAF, il apparaît que ces personnes ont des contacts réguliers avec le SMCGS et sont des habitués de ses locaux dans lequel ils se rendent souvent pour une réunion, une signature, un dépôt de document, ou tout simplement pour discuter un instant avec le Directeur. Les échanges et les rencontres entre les élus, les techniciens et les administratifs du SMCGS sont très réguliers, de même que leur participation aux instances du SMCGS. Chacun sait ce qui se fait, ce qui se passe ici ou là. Tout cela alimente la créativité et contribue à stimuler les projets. Spontanément, les techniciens sollicitent également davantage ces personnes là, donc ces communes et/ou ces associations là, car les habitudes de travail facilitent l'émergence et la réalisation de ces projets. L'analyse des manifestations pyrénéistes révèle l'existence de réseaux relationnels forts composés d'élus et de techniciens autour du SMCGS.

6.4.5 La revendication du Pyrénéisme comme stratégie de « positionnement »

L'émergence du pyrénéisme comme axe de développement majeur de la politique Grand Site correspond avant tout à une stratégie d'identification et de positionnement du SMCGS dans le paysage institutionnel.

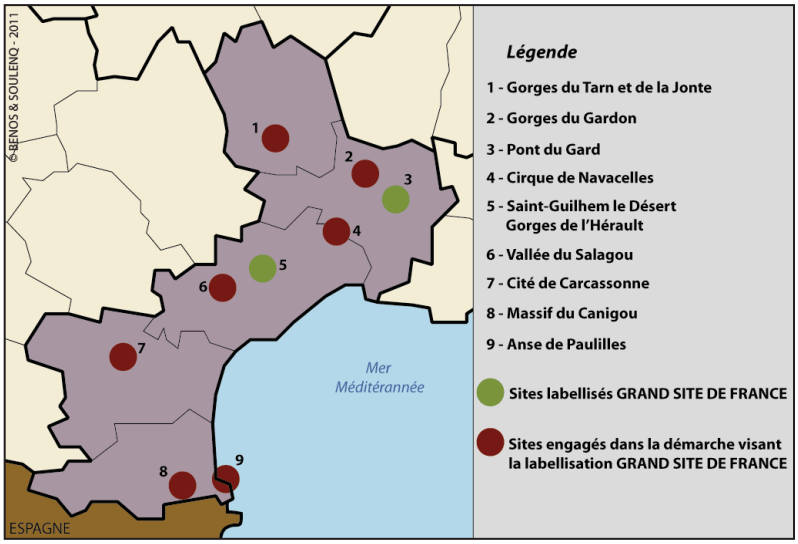
Pour traiter de cette stratégie d'identification et de positionnement, il faut resituer le massif du Canigó dans son contexte géographique, économique et institutionnel. Le massif du Canigó n'est pas concerné par l'industrie du ski. Or le ski demeure l'activité reine du tourisme hivernal pour la montagne française en général, et pour la Cerdagne et le Capcir en particulier. Bernard DEBARBIEUX a d'ailleurs montré combien les représentations sociales de la montagne sont dominées par les images correspondantes au modèle touristique « alpin », fondé sur la « station » comme modèle d'aménagement et sur le « ski » comme moteur de développement touristique[83]. La région Languedoc-Roussillon n'échappe pas à la

[82] Projet d'introduction des mobilités douces via les Fauteuils Tout Terrain notamment
[83] DEBARBIEUX B., 1995c.

règle : c'est d'abord une région méditerranéenne, marquée par des problématiques côtières et un tourisme estival qui représente une manne financière importante. Dans ce contexte, les montagnes de Languedoc-Roussillon semblent périphériques et secondaires du point de vue des politiques publiques et des enjeux de développement. La plupart des zones de montagne de la région relèvent de problématiques de « moyenne montagne »[84], ce qui correspond d'ailleurs à un positionnement touristique ciblé par les collectivités qui veulent faire de cet arrière-pays méditerranéen et rural une destination touristique complémentaire du bord de mer. Autrement dit, les parties lozérienne du Massif Central, héraultaise des Monts de Lacaune, audoise de la Montagne Noire et catalanes du massif des Albères, ne relèvent pas des mêmes problématiques que la partie pyrénéenne, seule zone de haute montagne du Languedoc-Roussillon.

Cette unique zone de haute-montagne est en perpétuelle quête de reconnaissance et de distinction au sein de l'espace régional du Languedoc-Roussillon. Non seulement sur le plan touristique, mais également sur le plan institutionnel pour exister vis-à-vis des collectivités telles que le Conseil Régional, les conseils généraux et les administrations déconcentrées (DREAL, DRAF, etc.). La recherche d'un positionnement stratégique vaut également à l'échelle des Grands Sites de Languedoc-Roussillon : le SMCGS tente de défendre sa spécificité à l'échelle nationale (vis-à-vis du RGSF) et régionale (l'enveloppe financière de la DREAL destinée au co-financement des Grands Sites est partagée entre 9 sites).

CARTE 19 – Les Grands Sites en Languedoc-Roussillon (en 2011)



De ce contexte régional, la Cerdagne-Capcir tire son épingle du jeu : grâce à sa dizaine de station de ski et à son enneigement régulier, elle est clairement identifiée par les habitants et les institutions régionales comme étant la seule zone de haute-montagne, différente des moyennes montagnes de Lozère, de l'Hérault, etc. Par contre, le massif du Canigó se retrouve en position délicate, n'étant ni moyenne montagne, ni montagne à ski. En outre, son

[84] PRATS M., CHARRY J-C., GLASS B., 2000.

accessibilité grandement facilitée par les pistes carrossables qui déposent les visiteurs à moins de 2h de marche du sommet, il ne correspond pas vraiment aux représentations sociales de la montagne et encore moins de la haute montagne. Ces différents éléments concourent à créer un problème d'identification du Canigó. Il y'a en quelque sorte une déconnection entre la renommée du Canigó en tant qu'attraction touristique dominant la plaine du Roussillon, accessible en voiture jusqu'à 2100 mètres d'altitude, extrêmement fréquentée durant la saison estivale, et l'imaginaire de ce massif alimenté par le Conseil général en tant que « montagne sacrée des Catalans », parsemée d'espaces sauvages, protégés, escarpés et difficiles d'accès même pédestres. Plusieurs images renvoyées par le Canigó cohabitent donc, auxquelles est venue s'ajouter la rhétorique du Canigó en tant que « montagne dégradée » à partir des années 1990.

C'est dans ce contexte que le SMCGS a pris en main un re-positionnement du Canigó, en vu de lui redonner une visibilité de zone de montagne et/ou de haute-montagne clairement identifiée en tant que telle. La mobilisation et la mise en avant du pyrénéisme comme axe de développement permet d'associer le massif du Canigó à la haute-montagne pyrénéenne. Cet affichage s'adresse autant aux administrations et aux collectivités qu'aux réseaux techniques dans lesquels le SMCGS est investi : le Réseau des Grands Sites de France principalement, mais également d'autres tels que le Réseau des Espaces Naturels Protégés de Languedoc-Roussillon porté par la DREAL Languedoc Roussillon. C'est aussi – voire surtout – à l'échelle locale et départementale que le pyrénéisme permet au SMCGS de se démarquer dans le paysage institutionnel. Considérant l'inflation récente des territoires de projets dans les Pyrénées-Orientales (deux pays en 2000, SMCGS en 2002, PNR en 2004 notamment), le pyrénéisme à contribué, comme nous allons le voir dans les exemples développés ci-dessous, à mette en visibilité le SMCGS par rapport aux autres structures territoriales locales ainsi que pyrénéennes. En effet, les Pyrénées-Orientales demeurent relativement excentrées des instances et des politiques de massif. Leur configuration géomorphologique (hauts plateaux, facilité d'accès) et leur forte urbanisation (plus de 20 000 habitants en Cerdagne/Capcir) en font des espaces différents des Pyrénées Centrales (Ariège, Luchonnais, Hautes-Pyrénées, Béarn) et des hautes-montagnes pyrénéennes ... A partir de 2004, le SMCGS se donnera pour priorité de reconquérir l'attention du Comité et du Commissariat de massif notamment. Le pyrénéisme a joué un rôle central dans cette démarche. Enfin, la thématique du pyrénéisme permet de circonscrire le champ d'intervention du SMCGS et de le légitimer dans un domaine de compétence laissé libre par les autres structures de projets : celui des activités physiques de pleine nature.

* * *

Cette sixième partie s'est intéressée aux supports de la patrimonialisation. Notre objectif était de montrer différents moyens de diffusion de ces processus. Les exemples que nous avons mobilisés sont particulièrement hétérogènes : ils n'interviennent pas au même niveau et sont

de natures si différentes qu'à la première lecture, la cohérence de notre propos pourrait être remise en cause. C'est pourtant tout l'intérêt de ce chapitre basé sur la notion de « supports ». De nombreux autres exemples auraient pu être développés, d'autres thématiques d'actions analysées, d'autres dispositifs intégrés à l'analyse. Conformément à l'approche globale de la patrimonialisation, appréhendée dès la première partie de cette thèse en tant que référentiel de l'action publique territorialisée dans le massif du Canigó. Cette manière d'aborder la patrimonialisation implique de mettre à jour la complexité de ces processus en identifiant ses mécanismes dans la diversité des registres de la politique conduite par le SMCGS. L'hétérogénéité des illustrations choisies est au fondement de notre argumentaire. Les supports de la patrimonialisation sont multiples mais tous contribuent à faire émerger un ordre patrimonial qui transcende la dialectique protection/développement. C'est également à travers l'analyse de la diversité de ces supports que les mécanismes de mise en récit et de mise en scène des objets géographiques peuvent être mis à jour. Ce chapitre montre ainsi comment les processus de patrimonialisation du massif du Canigó orientent son positionnement en tant que « montagne ».

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE n°3 - La signalétique, entre information et réglementation



Piste de Balaig. Franchissement de la barrière par un transporteur agréé

La piste de Balaig a été construite à la fin du 19ème siècle par le Club Alpin Français pour accéder au refuge des Cortalets. Pour limiter la fréquentation touristique, une réglementation interdit chaque été la circulation des véhicules de tourisme durant la journée. Seules les compagnies locales de transports agréées par l'ONF peuvent alors y circuler.

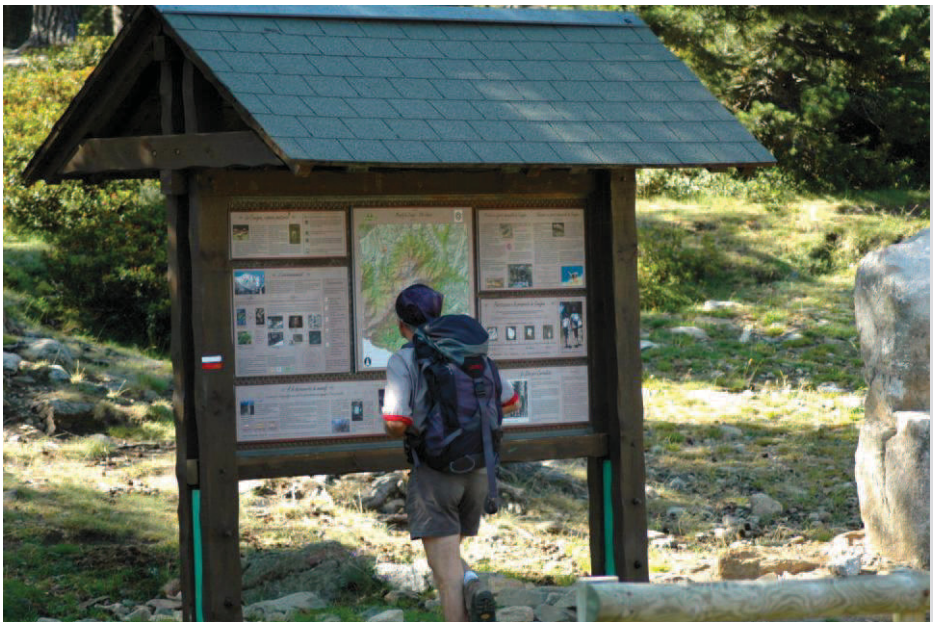
© R. Bénos, 2009



Les 4x4 du Canigó (transporteurs privés)

L'invention touristique du Canigó est étroitement liée à l'accessibilité des véhicules motorisés en altitude. Cela fait plus d'un siècle que les véhicules peuvent monter jusqu'au cœur des Cortalets, situé à 2150 mètres d'altitude en plein cœur du Site Classé. Aujourd'hui en déclin, le transport des visiteurs a constitué une ressource économique importante. Trois compagnies locales sont encore en activité en 2011.

© R. Bénos, 2009



Portique d'interprétation des Cortalets

Dès son lancement en 2000, l'Opération Grand Site a eu pour objectif d'informer les visiteurs sur les différentes réglementations et de les sensibiliser aux problématiques environnementales du massif. Des portiques d'interprétation ont notamment été installés et réhabilités sur les sites les plus fréquentés. L'ensemble de cette signalétique constitue des supports privilégiés de la mise en patrimoine du Canigó.

© R. Bénos, 2010





Réglementation de la circulation sur la piste de Balaig. Panneaux d'information.

Chaque année, un arrêté préfectoral détermine la réglementation de la circulation des pistes de Balaig et du Llech durant la saison estivale. Des panneaux permettent d'en informer les visiteurs sur place. Ces pistes demeurent des itinéraires difficile de montagne le reste de l'année (circulation interdite l'hiver). La réglementation renvoie à la fois aux objectifs de gestion de la fréquentation et à l'obligation d'accueillir les visiteurs dans un site sécurisé.

© R. Bénos, 2007



Panneau de signalisation sur la Route Nationale 116

Des panneaux de signalisation indiquant les différents cols et vallées du massif du Canigó ont été installés en 2006 par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site. Il s'agissait d'une action envisagée dès le lancement de la première opération Grand Site en 2000. Ces panneaux contribuent à faire exister le massif du Canigó aux yeux des habitants et à le rendre attractif auprès des visiteurs qui transitent par cet axe routier, l'un des plus fréquentés du département. La signalétique routière revêt une dimension performative qui correspond à la démarche Grand Site.

© R. Bénos, 2008

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE n°4 –Enjeux de la revégétalisation sur la piste intervallées



Erosion sur le Pla Guillem

L'impact de la divagation des véhicules et de la tranchée réalisée les 6-8 juin 1994 a accélérer les dynamiques de ravinements et d'instabilité.

© R. Bénos, 2010

Revégétalisation sur le Pla Guillem

Quinze ans après « l'affaire du Pla Guillem », la revégétalisation progresse.

© R. Bénos, 2010





La « balafre » paysagère de la route intervallées

Piste de Roques Blanques, Prats-de-Mollo, Versant Vallespir.

© R. Bénos, 2007



Zoom sur la route intervallées

Piste de Roques Blanques, Prats-de-Mollo, Versant Vallespir.

© R. Bénos, 2007

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE n°5 – Le pyrénéisme dans le Grand Site : l'exemple du centenaire « Escarra » et de l'échange transfrontalier



Reconstitution du centenaire « Escarra » :

Un exemple de mise en patrimoine d'un fait d'alpinisme, le parcours de l'arête Quazémi en 1908 par Jean Escarra, grâce à la reconstitution d'une cordée en habits d'époque

© F. Revel, 2008

Comparaison de l'équipement sur l'arête Quazémi

A l'occasion de l'évènement organisé par le SMCGS, une cordée a parcouru l'arête Quazémi en tenue d'époque (à gauche), contribuant à mettre en récit ce fait d'alpinisme de manière bien plus efficace que si les alpinistes avaient été habillé en tenue actuelle sur le même itinéraire (à droite)

© F. Revel, 2008



© R. Bénos, 2006





Lancement des Rondes du Canigó & centenaire « Escarra » :

A l'occasion du lancement de Rondes du Canigó, une conférence de presse est organisée au refuge de Marialle dans lequel le Président et le Vice-président du SMCGS remettent aux gardiens une photo du Centenaire Escarra à installer sur les murs du refuge. Cette photo est légendée ainsi : « *Bienvenu dans un refuge du Grand Site Canigó* ».

© SMCGS, 2009



Centenaire « Escarra » :

Inauguration d'une plaque commémorative de la traversée du Quazémi au refuge des Cortalets par le Président du SMCGS, en présence de plusieurs conseillers généraux et régionaux, à l'occasion du centenaire Escarra. Texte de la plaque : « *1908-2008 / Centenaire de la traversée de l'arête du Quazémi / Hommage à la cordée Escarra – Deixone - Auriol / 5 juillet 2008* ».

© SMCGS, 2008



Initiation du Président du SMCGS à l'escalade à l'occasion du topo « *Les Pyrénées du levant* » recensant tous les itinéraires d'escalade et d'alpinisme des Pyrénées-Orientales

© SMCGS, 2009



Accueil des visiteurs et sensibilisation au Ras des Cortalets

Le dispositif de réglementation de la circulation des accès menant au site classé s'accompagne d'actions d'éducation à l'environnement durant la saison estivale.

© SMCGS, 2007

Cérémonie officielle pour le Centenaire Escarra

Les festivités organisées à l'occasion du Centenaire de l'ascension des arêtes de Quazémi par Jean Escara permettent aux élus du Syndicat Mixte Canigó Grand Site (dont le Président du Conseil général) d'afficher leur intérêt pour le domaine des sports de nature.

© SMCGS, 2008





Sacralisation du « pic » du Canigó
constamment décoré d'emblèmes catalans. Le drapeau catalan contenant la croix rouge est celui des mouvements nationalistes.

© SMCGS, 2009



Echange transfrontalier de jeunes pyrénéistes
Cette photo prise en 2007 à l'occasion d'une des actions du programme INTERREG a par la suite été très régulièrement utilisée dans la communication du SMCGS pour les valeurs de jeunesse, de dynamisme, de renouveau et de sports de nature qu'elle incarne.

© SMCGS, 2007



Les relations avec le Club Alpin Français

Dans le cadre du programme INTERREG, des jeunes du Club Alpin de Prades sont allés escalader près de Ripoll (Catalunya, Espagne). Cette sortie illustre la diversité des partenariats.

© SMCGS, 2007

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE n°6 – La *Trobada*, un rite catalan au cœur du site classé



Affiche de promotion de la Trobada organisée par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site

La Trobada est une fête rituelle catalane qui rassemble chaque année plusieurs centaines de personnes en plein cœur du site classé. De nombreux habitants des provinces de Girona et Barcelona (Catalogne) viennent sur le pic à cette occasion. Les participants se rassemblent par village, association, entreprise ou famille sur le sommet afin de déposer un fagot de bois le week-end précédent la Saint-Jean. (24 juin). Dans l'esprit de l'Opération Grand Site, le Syndicat Mixte organise un cortège incitant les participants à faire l'ascension des 13 Km de la piste de Balaig à pied. Des ânes de bât son mis à disposition pour soulager les plus faibles.

L'affiche de promotion de la Trobada est éditée en français et catalan.
© SMCGS, 2011



Cortège festif arrivant sur le site des Cortalets « a peu » (à pieds)

Monter collectivement et à pieds jusqu'au site des Cortalets renforce la dimension rituelle de la *Trobada*.

© SMCGS, 2009



Fête nocturne de la Trobada (Cortalets)

Une grande veillée nocturne et festive a lieu en plein cœur des Cortalets.

© SMCGS, 2010



Campements de la Trobada (Cortalets)

Chaque collectif monté pour la *trobada* installe un campement en plein cœur du site classé, sous le pic et aux abords du refuge.

© SMCGS, 2010

Fagots déposés sur le pic du Canigó

Les fagots, décorés de doléances personnelles ou collectives, sont déposés au pied de la croix sommitales.

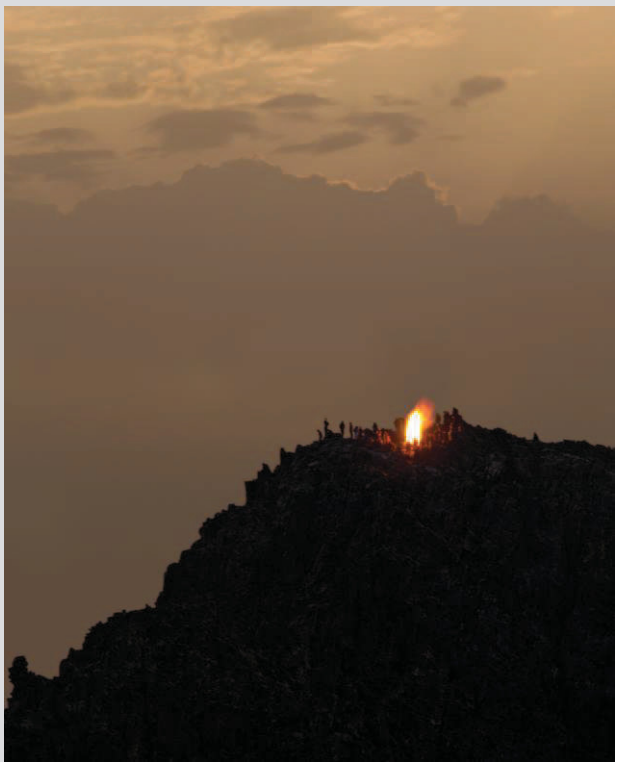
© SMCGS, 2009



Feu de la Saint-Jean au sommet du Canigó

Le 23 juin à minuit, un feu disperse les pensées déposées dans les fagots. C'est la régénération de la flamme du Canigó. Les villages viennent la chercher pour allumer leur propre feu communal.

© F.REVEL, 2010



Chapitre 7
Les figures de la patrimonialisation

L'hétérogénéité des supports de la patrimonialisation a montré toute la complexité de ces processus qui relèvent à la fois de problématiques mémorielles, politiques et techniques. Nous avons choisis de souligner leur diversité pour mettre en évidence les mécanismes par lesquels les processus de patrimonialisation configurent, au sens de mettre en cohérence, l'action publique sur le massif du Canigó. Au seuil de ce dernier chapitre, les procédés de *mise en récit* / *mise en scène* du projet politique et de l'objet géographique « massif du Canigó » commencent à être identifiés. Il nous faut donc déterminer les principales figures produites.

La notion de figure que nous utilisons renvoie avant tout à sa double étymologie latine « *figura* » (« forme, chose façonnée ») et « *fingere* » (« façonner, modeler, représenter, imaginer »). Mais une figure définie aussi une chose ou une personnalité importante, marquante[1]. Les figures de la patrimonialisation constituent ainsi les images caractéristiques et symboliques façonnées par l'ensemble de ces processus.

Comme dans les chapitres précédents, plusieurs figures de la patrimonialisation pourraient être analysées. Nous avons fait le choix de celles qui nous paraissent les plus dépendantes de la politique Grand Site et de la manière dont celle-ci a été localement déclinée par le SMCGS. Par soucis didactique, nous avons qualifié ces différentes figures. La première est celle de la montagne « habitée par une mémoire sociale ». La seconde correspond à la figure de la montagne « protégée, ouverte et accessible à tous ». La troisième et dernière figure est celle de la montagne « destination touristique innovante ».

7.1 La figure de la montagne « habitée par une mémoire sociale »

La filiation théorique de cette thèse présentée dans la première partie aborde la patrimonialisation comme une problématique mémorielle et identitaire. Au-delà des contraintes techniques et des aléas politiques toujours présents, la dimension mémorielle constitue une trame de fond des processus que nous étudions. C'est la raison pour laquelle nous proposons d'analyser la manière dont la thématique du patrimoine minier a émergé dans l'action publique conduite sur le massif du Canigó à travers le projet de Route du fer.

[1] REY A., 2003, p.1066-1067

7.1.1 La Route du fer pour valoriser les villages, la culture et la catalanité

Le projet de Route du fer émerge dès 1994 dans l'objectif de réorienter la stratégie de développement du SIPARC jusqu'alors engagé dans des projets d'équipements structurants tels que la route intervallée et le refuge de Marialles. Il s'agit là d'un changement de cap radical. Avec la Route du fer, les élus souhaitent valoriser la dimension culturelle et sociale du Canigó qu'ils jugent absente des stratégies de développement basées sur les équipements structurants en altitude. C'est une nouvelle conception de la ressource touristique qui est proposée. Promouvoir l'icône paysagère et naturelle du pic du Canigó ne suffit pas, selon eux, à impulser un véritable développement local dont pourraient bénéficier les villages et le piémont. Les fondateurs de la Route du fer ne se reconnaissent plus, ou pas suffisamment, dans la carte postale vendue aux visiteurs. Ils souhaitent promouvoir les ressources identitaires pour impliquer les habitants et enrichir l'attractivité du massif sans porter atteinte à cette montagne qu'ils vénèrent. Le traumatisme du Pla Guillem est encore présent. Plusieurs de ces élus sont de farouches opposants, anciens ou récents, à la piste intervallée. Ce sont des maires de communes qui sont membres du SIPARC mais peu concernées par l'itinéraire de la piste intervallée qui ne traverse pas leur territoire.

Ce collectif d'élus pose le projet de la Route du fer sur la table du SIPARC qui s'en saisit. Il faut dire que depuis l'affaire du Pla Guillem, l'Etat s'est réinvesti sur le massif du Canigó en planifiant l'Opération Grand Site et en soutenant le lancement des études et des premières actions-pilotes. La Route du fer est dès le départ placée dans une perspective de développement local revendiquée. Lancée dans les années 1980, l'effervescence patrimoniale des années 1990-2000 légitime le patrimoine comme ressource de développement local alternatif aux yeux d'élus locaux jusqu'alors timides. Il s'agit de diffuser la dimension identitaire de cette montagne du fer en l'incarnant dans des prestations de qualité en termes d'accueil, de visite et d'animation. Ils perçoivent l'opportunité d'une ressource idéale pour l'intersaison qui ferait du massif du Canigó une destination attractive entre la mer (été) et le ski (hiver) qui le marginalisent. Les élus investis dans le projet souhaitent ainsi reprendre en main les logiques de développement et de donner la priorité aux villages plutôt qu'au site classé, aux zones d'altitude, au Pic, désormais intégré à l'OGS. Avec la Route du fer, le SIPARC se donne une chance d'exister de manière autonome en stimulant un projet fédérateur pour les zones « oubliées » de l'Opération Grand Site.

7.1.2 Une mémoire collective fondée sur vingt siècles d'histoire minière dans le Canigó

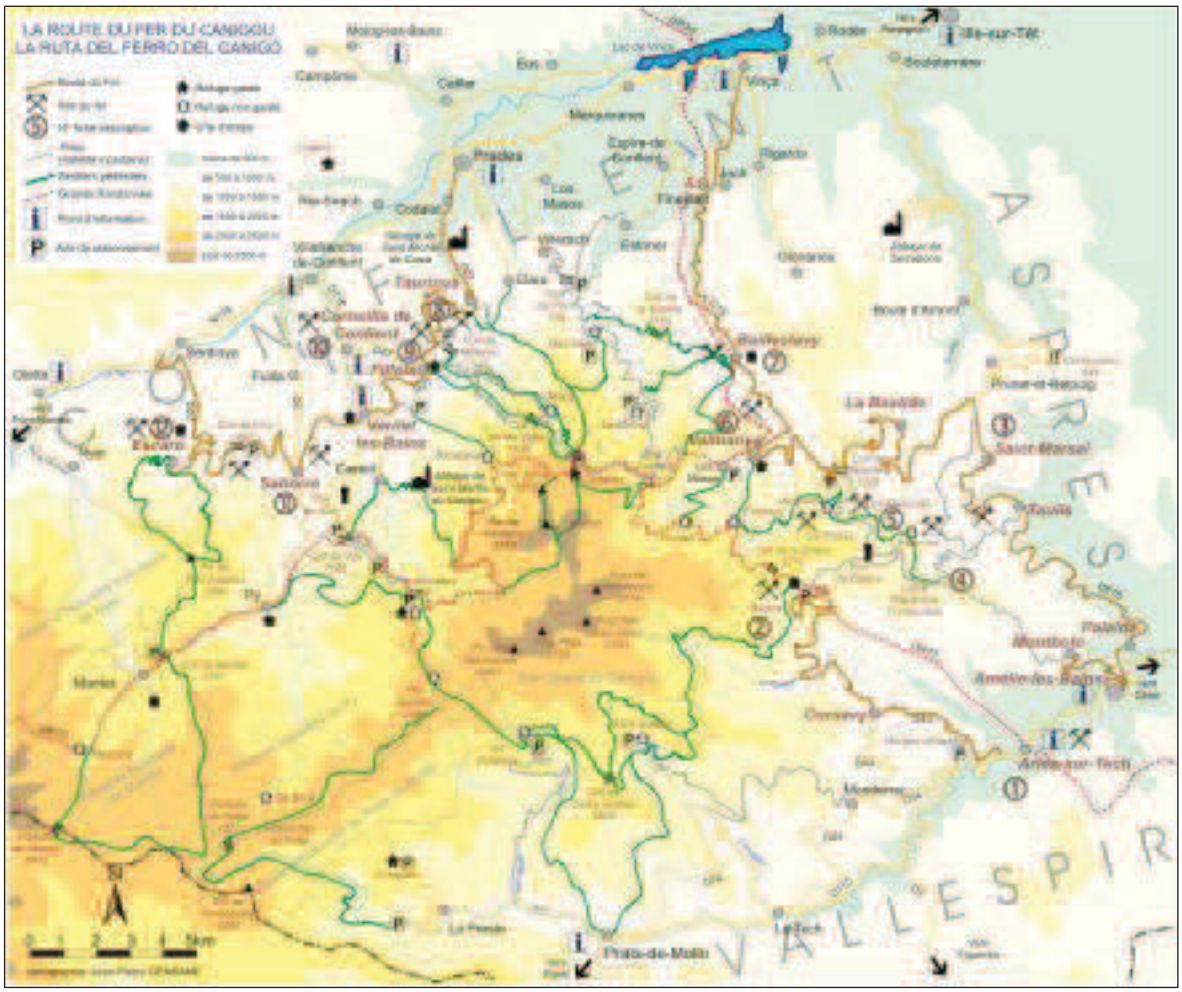
Le projet de Route du Fer nait de cette volonté politique et repose sur une mémoire sociale forte qui a marqué le massif. Le Canigó fut une montagne minière pendant près de vingt siècles. La réputation des forges catalanes permit de créer des armes, des armures, des ferrures, des outils, mais aussi des aciers spéciaux connus pour leur solidité. La concurrence étrangère a mis à mal cette activité dans la seconde moitié du 20ème siècle. La fin des

activités minières a bouleversé les villages du massif sur le plan économique, social et démographique.

Sur les 39 communes adhérentes du SMCGS en 2011, 16 ont un passé minier de premier ordre dans le Conflent (Valmanya, Baillestavy, Taurinya, Fillols, Corneilla-de-Conflent, Sahorre, Escaro, Vernet-les-Bains et Villefranche-de-Conflent) comme dans le Vallespir (Amélie-les-Bains, Arles-sur-Tech, Corsavy, Saint-Marsal, Montbolo, Taulis, La Bastide). Si la dernière mine a cessé toute activité en 1996, le fer et le rapport au fer continuent d'être présents dans les territorialités contemporaines des habitants, des visiteurs et des pouvoirs publics. Les paysages du Canigó sont profondément marqués par l'activité minière qui a conduit à le percer en profondeur, à dépecer son substrat forestier, à l'aménager de sentiers, de carrières, de baraquements, de voies ferrées, de câbles, de trémies, de fours, etc. Le patrimoine minier du Canigó relève de la problématique plus générale du patrimoine industriel : on renverra ici à l'approche du paysage précisément développée par Hélène MELIN pour qui « *l'industrie peut constituer un élément du paysage naturel si l'on se place du côté de l'affection paysagère. La beauté des lieux ne sera pas totalement absente, mais elle peut passer par tous les sens, être ce qui suscite de l'émotion, ravive des souvenirs* »[2]. Ces vestiges ne sont que les traces visibles d'une mémoire collective bien présente. Au-delà des aménagements propres à l'activité minière, les torrents, les forêts, les cultures, mais aussi les hommes ont été engagés dans cette économie longtemps prospère. Ils étaient charbonniers, muletiers, mineurs, forgerons et autres métiers permettant aux populations de vivre. Un temps, les rythmes du Canigó ont été ceux de la mine. La mémoire collective est mémoire sociale[3]. Au point qu'à moindre échelle, l'observation de la mise en patrimoine du fer et de la mine dans le massif du Canigó correspond aux processus analysés par CHAPPOZ et POINSAT dans les régions de vieille industrialisation. Leurs études ont montré que, rejetés par les uns ou idéalisés par les autres, « l*es modes de régulation locale continuent à se construire, au moins en partie, par référence à un temps industriel qui fait partie de l'histoire longue des deux bassins* » de l'Ondaine et du Roannais[4]. Nous allons voir que dans le massif du Canigó, le patrimoine minier est devenu un objet d'action publique dans les années 1995 à travers une double mobilisation, associative et politique, qui a permis de radicalement réorienter les choix de développement jusqu'alors portés par le SIPARC. En s'appuyant sur les témoignages des anciens, les archives et les objets, les sites réaménagés en promenade de découverte, les évènements et les publications, la « Route du fer » vit le jour.

[2] MELIN H., 2010, p. 22.
[3] Pour mesurer l'importance de l'activité minière et ses conséquences paysagères et sociales dans le massif du Canigó, lire la thèse de référence de Véronique IZARD (IZARD V., 1999).
[4] CHAPPOZ Y., POISAT J., 2000, p. 91.

CARTE 20 – Le projet de route du fer du Canigou (en 2005)



7.1.3 1995-2005 : De la mémoire au projet des scientifiques, des associations et des élus

Le projet de Route du Fer s'organise progressivement en trois axes complémentaires : « connaître et faire connaître », « sauvegarder », « faire vivre le fer et du fer ». De 1996 à 2005-2006, chacun de ces axes s'est concrétisé à travers tout un ensemble de réalisations hétérogènes, tout à tour conduites par les communes, des associations, le SIPARC ou le SMCGS à partir de 2002. Nous allons voir que l'idée de Route du fer a surtout impulsé une dynamique politique et associative sans jamais se structurer définitivement en programme d'action et de réalisation caractéristique de tout projet de développement local. C'est la raison pour laquelle une formation-développement a été montée en 2005-2006 pour les élus, les techniciens et les socio-professionnels investis dans le projet. Nous verrons qu'elle constitue en quelque sorte le point d'orgue du projet de Route du fer qui, par la suite, a pâti de la perte d'influence du SIPARC au profit du SMCGS. L'ensemble de ce processus

constitue un formidable exemple de mobilisation mémorielle et de construction de ressource patrimoniale.

La création d'une ressource nouvelle a d'abord nécessité de mettre à jour l'état de la ressource. Un premier inventaire du patrimoine a été réalisé en 1996 par le SIPARC qui se rapproche à cette époque d'une doctorante en géographie, Véronique IZARD, en lui accordant un soutien financier. Celle-ci est reconnue comme spécialiste de l'approche paysagère et histoire des activités minières dans le massif du Canigó[5]. En s'intéressant à l'histoire du fer et de l'impact des activités minières sur les paysages du massif, son travail de thèse a joué un rôle important dans la mobilisation sociale et politique sur la question. Sur le terrain, Le SIPARC a également financé et soutenu des fouilles archéologiques sur les sites miniers et métallurgiques antiques et médiévaux présents dans le massif du Canigó à partir de 2005. Elles ont été conduites par l'archéologue Gérard Mut et ont donné lieu à plusieurs publications[6]. D'autres prospections ont été envisagées en 2006 et 2007 avec des financements SIPARC. Des missions archéologiques ont également été conduites par les communes de Saint-Marsal et de Prunet-et-Belpuig autour de la Route Romaine du Fer qui traversait les villages. Le recours aux scientifiques constitue une étape majeure dans le projet de Route du fer pour mettre à jour les potentialités de la ressource, créer une dynamique sociale et politique autour du projet, mobiliser les populations, donner à voir et à penser. Les scientifiques – et avec, le rapport de confiance qu'ils ont su nouer avec quelques élus admiratifs – ont joué un rôle incontournable dans ce projet. Ils sont encore présents dans les conclusions de la formation-développement qui s'est achevée en 2006 et qui conseille de lancer de nouvelles recherches.

De 1995 aux débuts des années 2000, on assiste par ailleurs à la structuration ou à l'affirmation d'associations travaillant sur le fer dans le massif. Plusieurs associations animent peu à peu les villages du massif autour des thématiques minières et patrimoniales : « *Les Anciens Mineurs de Batère* » et « *Mémoire de la Mine à Escaro* » sont directement liées au passé d'un site ou d'une commune en particulier. C'est aussi le cas de « *Memoria de Sant Andreu de Baillestavy* » qui s'ouvre également à la problématique des chapelles romanes. On citera surtout « *Les Amis de la Route du Fer* » qui deviendra l'association la plus liée au SIPARC et au SMCGS. De manière générale, ces associations sont intimement liées aux élus de chaque commune (les maires en sont généralement adhérents) et au SIPARC qui s'en fait leur porte voix. Celles-ci participent, avec des particuliers, à l'effort de diffusions de connaissances sur le fer en publiant des articles et des ouvrages de différents niveaux. Un livre de poèmes et de photographies sur la Lentilla est notamment publié. Une association se met également à éditer *Le Fil de Fer*, bulletin annuel compilant différentes contributions d'érudits, diffusé à ses adhérents, aux communes, etc. Des conférences sont également organisées par les associations. Des Rencontres de Ferronneries d'Art commencent à être organisées à Arles-sur-Tech et connaissent un certain succès. Elles ont

[5] IZARD V., 1995; IZARD V., 1999; IZARD V., 2005.
[6] MUT G. et *al*., 1985; MUT G., 1988; MUT G., 2001, MUT G., 2005.

aujourd'hui très reconnues dans le milieu[7]. Cet évènement est organisé par l'Association « Ferronnerie Catalane », créée en 1998 à l'initiative de la mairie d'Arles-Sur-Tech et avec le soutien de l'association des anciens mineurs d'Arles-Sur-Tech et de la chambre des métiers. Son objectif est de promouvoir les métiers de la ferronnerie d'art et la ferronnerie catalane en particulier. Il faut comprendre que toute la thématique du fer voit une imbrication totale entre associations et élus locaux qui en sont le plus souvent membres, si ce n'est fondateurs eux-mêmes. Dans ce cas, le rapport entre les associations et les élus locaux ne peut être analysé sur le mode de la domination ou de l'instrumentalisation[8]. C'est au contraire dans la coordination des intérêts communs que réside la clé de lecture de la dynamique associative sur la thématique du fer dans le Canigó.

Plusieurs animations sont organisées pour diffuser les connaissances et donner corps à cette mémoire minière dans l'objectif d'en faire une ressource pour le projet de territoire. L'évènementiel, en tant que temps bref favorisant la proximité spatiale et social[9], doit permettre de favoriser l'appropriation de la thématique par les populations locales auxquelles le SIPARC s'adresse tout particulièrement. C'est dans cet objectif qu'une exposition sur les forges catalanes a été présentée dès 1998 à Ille-sur-Têt. Plusieurs festivités sont également préparées autour du fer comme à Arles et à Escaro. Un rallye du fer a également été organisé à partir de 2004 par le SMCGS, sous l'influence du SIPARC et de son agent de développement qui a joué un rôle crucial dans ce projet de route du fer. Passionnée par la thématique dont elle devient érudite, elle s'est très vite intégrée dans le réseau associatif et les élus du SIPARC lui seront longtemps reconnaissants de son investissement dans le projet[10]. Le réseau associatif joue un rôle primordial dans l'organisation d'animation territoriale autour du fer et de la mine dans le Canigó.

Au-delà de l'approfondissement des connaissances scientifiques et de l'organisation d'évènementiels et d'animations, les associations et les communes s'associent également pour la sauvegarde de ce qu'ils considèrent être un patrimoine à protéger et à valoriser. Des associations et des communes telles qu'Escaro et Taurinya se lancent peu avant les années 2000 dans la collecte d'objets en tout genre : machines, outils, vêtements, etc. Un musée de la mine verra le jour à Escaro. D'autres lieux d'exposition seront mis en place à Sahorre, Valmanya et Arles-sur-Tech. Mais la problématique de la sauvegarde revêt également une dimension spatiale importante. Les vestiges miniers sont nombreux et les ouvrages considérables[11]. Leur état de conservation varie d'un site à l'autre et pour la plupart d'entre eux les conditions de sécurité ne sont pas partout garanties. Des travaux de réhabilitation sont lancés dès 1997 par certaines communes sur leurs fonds propres : c'est notamment le cas du treuil de Sahorre, du four à grillage de Taulis et du remarquable site du Salver de

[7] En 2011 avait lieu la 12ème édition.
[8] REGOURD E., 2009
[9] GARAT I., 2005

[11] C'est le cas du site de La Pinouse, l'un des plus emblématiques du massif, présenté dans la planche photographique n°7 (p.340-343)

Taurinya. Des projets concernent des sites miniers plus importants comme celui des Menerots que la commune de La Bastide a nettoyé. Une ancienne voie ferrée reliant les sites de Rapaloum et Formentera a également été réaménagée en itinéraire de randonnée par les communes de La Bastide et de Montbolo avec le soutien du SIPARC. Un des bâtiments de la mine de Batère a été transformé par la commune en gîte d'étape. La réalisation d'un sentier de découverte du site du Salver à Taurinya a été soutenue par le SMCGS, ainsi que la mise en valeur des fouilles et de la chapelle Sant Andreu de Baillestavy dans le cadre d'un partenariat avec le milieu associatif et la Fondation VEOLIA Environnement.

Le travail de sauvegarde est couteux. Il s'agit là d'une problématique essentielle pour le projet de Route du fer qui, malgré ces différentes initiatives représentatives de cette dynamique, n'est toujours pas véritablement structuré dans un programme pluriannuel en 2004. Certes en 2002, en réunissant l'ensemble de ces différentes initiatives, le SIPARC a publié un dépliant d'interprétation à destination des offices de tourisme. Mais le SMCGS commence à occuper le terrain et à gagner en visibilité à l'échelle du massif. En tant qu'administrateur du SMCGS, le SIPARC lui reverse désormais le montant de ses cotisations. Nous verrons que celui-ci est porteur d'une stratégie de développement différente et que la question de la réhabilitation et de la sécurisation des sites miniers sera continuellement retardée.

7.1.4 2005-2006 : La formation-développement, apogée et recentrage de la Route du Fer

Dans ce contexte, le SIPARC réussit à monter une formation-développement sur la Route du fer en 2005-2006. Celle-ci est soutenue par l'Association de Développement des Pyrénées par la Formation (ADEPFO), créée en 1981 à l'initiative du Commissariat de Massif avec le soutien du Fonds Social Européen (FSE) pour appliquer des méthodes de formation-développement en faveur de la création d'emplois et d'activités dans le massif pyrénéen. La formation-développement a débuté en septembre 2005 et a réuni mensuellement une quinzaine de stagiaires, combinant visite de terrain et séances de travail théorique, sous la conduite d'une consultante. Un comité de pilotage a permis d'y associer les collectivités, les territoires de projets, les socioprofessionnels et les associations. Pour le SIPARC, cette formation-développement doit permettre d'enfin concrétiser la Route du fer à travers un véritable projet structurant.

Cette formation-développement vise à adapter les objectifs initiaux de la Route du fer au marché touristique contemporain. Il s'agit donc de prendre en compte les données nationales et européennes relatives au tourisme patrimonial et culturel pour que la Route du fer corresponde aux tendances de fréquentation, aux pratiques des touristes et des locaux, bref, aux attentes potentielles. La formation doit permettre de créer un véritable produit touristique d'arrière-pays qui se positionne sur une niche thématique jusque là inexploitée,

contrairement à la promotion touristique qui est faite pour le patrimoine roman et militaire, les espadrilles, le musée d'art moderne de Céret, le ski, la randonnée et le Canigó. La formation a pour objectif de structurer tout ce qui relève de l'information, de la sensibilisation, de la promotion et de la communication dans le domaine culturel, à partir de l'entrée privilégiée que constitue le fer, dans une perspective de développement local fortement revendiquée.

Dès le départ, la formation a donc mis sur la table le problème de la réalité du terrain. La participation d'une intervenante extérieure (la formatrice) a permis de dire ce qu'aucune des personnalités investies dans le projet n'avait osé formuler : la Route du fer à une véritable cohérence thématique, mais les sites et les villages sont trop dispersés et difficilement accessibles pour devenir un véritable produit touristique attractif. Les tendances européennes de la fréquentation touristique indiquent depuis plusieurs années que la durée des séjours touristiques a tendance à diminuer et que la demande en tourisme de nature augmente. La Route du fer, dispersée en plusieurs sites et villages du Conflent et du Vallespir, exigerait trop de temps de trajets et de kilomètres à parcourir et découragerait les visiteurs intéressés. Les participants, tous fervents amateurs de la thématique du fer, reconnaissent eux-mêmes qu'ils connaissent mal les sites des autres vallées. Il faut donc envisager la Route du fer autrement qu'en tant que circuit touristique. Les premières réflexions suggèrent de réorganiser la Route du fer par pôles d'activités ou par systèmes de production, selon les sites.

Ce problème de la viabilité « pratique » de la Route du fer pose également la question du nom donné au projet : dans la perspective de structurer un produit touristique, les participants débattent de l'opportunité de davantage mettre en avant les forges à la catalane et le Canigó en général, ce que la notion de « Route du fer » laissait de côté. Au fur et à mesure que la formation avance, les participants décident d'appréhender le massif du Canigó dans son ensemble et de cesser de distinguer les vallées et les sites. L'idée devient de considérer que « la ceinture du Canigou est le monde du fer »[12]. Mais au travers des interrogations portant sur la spatialisation et le nom de la Route du fer, c'est la problématique des cibles d'usagers ou de clientèles visées qui est posée. Depuis son lancement, les élus porteurs du projet souhaitent à la fois s'adresser aux habitants du massif qui ignorent le plus souvent ce patrimoine minier, aux touristes qui pourraient y satisfaire leur envie de découverte culturelle et authentique d'un Canigó identitaire, mais aussi aux scolaires, chercheurs et personnels de l'éducation nationale qui prennent une part considérable dans leurs échanges. La volonté d'impliquer les artisans du fer encore en activité émerge progressivement. Ils organisent des évènements reconnus comme les Rencontres Européennes de Ferronnerie d'Art à Arles-sur-Tech, mais donnent surtout une dimension contemporaine à ce projet patrimonial.

Le problème de la sécurisation des sites et des vestiges miniers préoccupe également les participants à la formation qui se demandent comment financer des travaux permettant de

[12] SMCGS, Compte-rendu de la formation ADEPFO, 10 novembre 2005 - séance N°4.

valoriser les sites et les rendre conformes aux exigences d'accueil du public. Tandis que la dynamique associative est forte et hétérogène, la Route du fer est longtemps confrontée à un problème de réalisme financier et technique notamment pour ce qui concerne les sites eux-mêmes. Les élus, les techniciens et les associations qui participent à la formation se forcent donc à construire un projet à partir de ce qui a déjà été réalisé (Conservatoire de la mémoire, films, publications, animations, etc.) par les communes, le SIPARC ou le SMCGS.

Cinq séances de formation auront permis aux participants de recentrer la Route du fer sur deux axes : la création d'un site Internet et la Sauvegarde/Réhabilitation des sites. Le projet de « Route » à proprement parlé est progressivement abandonné. Une nouvelle conception de la Route du fer voit le jour : ce sera un portail interactif conçu comme vitrine-réseau de l'ensemble des initiatives liées à la mémoire minière dans le massif du Canigó. La création du site Internet va mobiliser toute l'énergie des participants aux projets. Au-delà de la fonction de promotion/communication et de l'intérêt de pouvoir constamment actualiser et « faire vivre » la Route du fer, le site Internet est aussi le moyen choisi pour rendre la base de données du Conservatoire de la mémoire accessible, pour mettre en ligne un musée virtuel. Il doit permettre de tisser des partenariats avec les offices de tourismes, l'hôtellerie et la restauration et les producteurs locaux, conformément aux objectifs de développement local. Plus le projet de site Internet se précise et plus le nom de « Route du fer » pose question, compte-tenu du fait qu'il s'agit d'un itinéraire fictif qui n'aurait aucune matérialité pour les visiteurs sur le terrain. Emerge l'idée de davantage se référer au Canigó, montagne de fer et des hommes. « *Ce projet est conçu comme un projet de développement à vocation territoriale, destiné à la valorisation d'un ensemble de marqueurs identifiant l'histoire et la culture du Massif du Canigou* »[13]. Il s'agir de mettre des mots sur les volontés des élus et des personnes engagées dans le projet de route du fer qui doit permettre « *l'affirmation d'un site patrimonial et culturel, porteur d'une identité sur le thème du Canigou, un massif, du fer et des hommes* »[14]. Le projet avance et fin 2006, le cahier des charges pour le site Internet est rédigé, le contenu défini et déjà bien complété. Tout est prêt pour que le projet soit enfin concrétisé. Un calendrier des manifestations liées au fer du Canigó est envisagé à court terme. La signalétique a été conçue pour être installée prochainement.

7.1.5 Le fer et la mine à la croisée des logiques de développement du SIPARC et du SMCGS

Mais l'observation et les comptes-rendus de la formation permettent de montrer qu'à travers l'objectif de dessiner les contours d'un projet principalement axé sur le fer et le patrimoine minier, il s'agit d'arriver à la fois à se positionner sur le marché touristique et dans le paysage local des projets de territoire. Cela implique donc « *de mettre en avant et de rester sur une ligne conductrice de projet qui identifie bien le patrimoine minier et métallurgique. Les autres*

[13] Synthèse d'avancement de la formation-développement "Route du Fer du Canigou : les Axes du projet", Février 2006.
[14] SMCGS, Compte-rendu de la formation ADEPFO, 24 février 2006 - séance N°7.

atouts du patrimoine (comme l'art roman qui, du reste est lié aux richesses de ce territoire) peuvent se trouver ailleurs, sont traités par d'autres et seront pris en compte comme étant complémentaires et connexes. L'axe central du projet de territoire doit fortement afficher ce patrimoine et cette mémoire qui constituent des atouts uniques qui qualifient ce « pays du fer ». L'identité, pour mémoire, est ce qui différencie des autres, donc cette identité doit afficher ce qui distingue ce patrimoine des autres marqueurs identitaires du territoire »[15]. Cet extrait révèle la volonté d'exister en tant que mémoire collective et structure de projet à la fois. On y retrouve toute la problématique du « positionnement ». Notons qu'à cette date, le projet de Route du fer est totalement dissocié du SMCGS. L'analyse des comptes-rendus de séances de formation se réfère régulièrement au SMCGS, appréhendé comme partenaire potentiel, au même titre que des communes ou le Conseil général. Derrière ce positionnement thématique, c'est l'existence du SIPARC qui est en jeu : n'ayant plus de maitrise d'ouvrage dans le cadre de l'Opération Grand Site et correspondant au périmètre du SMCGS, sa pertinence demeure suspendue à la bonne volonté du Préfet, sensible aux réalisations qu'il pourrait entreprendre, telle que la Route du fer. Le projet de Route du fer doit donc permettre au SIPARC et, par là, aux communes qui y sont attachées, de se positionner dans le cadre plus large de la politique Grand Site qui prend de plus en plus d'importance au milieu des années 2000. Il s'agit de faire émerger un produit touristique, basé sur une mémoire sociale, qui permette d'imposer un axe « patrimoine minier » aux côtés d'autres ressources identifiées dans les différentes études de l'Opération Grand Site (thermalisme et patrimoine naturel notamment).

Le projet de la Route du fer est le projet du SIPARC. Mais comme pour tout projet de développement, se pose rapidement la question de la maitrise d'ouvrage, de la maitrise d'œuvre, du financement, etc. Les participants cherchent alors à inscrire le projet dans le schéma de développement touristique du Conseil général, dans la seconde convention Grand Site que le SMCGS est sur le point d'obtenir fin 2006, dans les programmes portés par le Pays et le PNR. Ils définissent précisément l'état de conservation et les potentialités de valorisation de chaque site et structurent des hiérarchies pour la signalétique afin d'intégrer ces travaux dans la seconde convention Grand Site qui est en gestation. Le partenariat avec le SMCGS est principalement envisagé à travers une dimension technique et financière concernant l'aménagement des sites (sécurisation, signalétique, entretien, accueil des visiteurs). Le directeur du SMCGS confirmera lors du comité de pilotage de 12 décembre 2006 que le patrimoine minier sera bel et bien intégré à la seconde OGS aux côtés du sylvo-pastoralisme et du pyrénéisme. Emerge ainsi le triptyque Fer, Pastoralisme et Pyrénéisme qui structurera finalement la convention pour 2007-2010. Mais la Route du fer, même re-conceptualisée en tant que « vitrine numérique » et recentrée sur les principaux vestiges miniers du massif, ne verra jamais véritablement le jour. Le SMCGS monte en puissance tandis que les moyens d'actions du SIPARC sont de plus en plus limités. La Route du fer ne peut donc se concrétiser qu'à la condition que le SMCGS s'en saisisse

[15] SMCGS, Compte-rendu de la formation ADEPFO, 10 novembre 2005 - séance N°4.

pleinement. Or ce dernier s'inscrit dans une stratégie de développement du Canigó qui renvoie à une approche de l'objet « montagne ».

7.1.6 Avec le fin du SIPARC, fin de la valorisation de la mémoire minière ?

Avec la Route du fer, le SIPARC a souhaité retrouver une légitimité. L'affaire du Pla Guillem a bouleversé les rapports de force au sein du SIPARC qui avait perdu en crédibilité aux yeux de l'Etat. La Route du fer vient clairement prendre le relais de la route intervallée, définitivement condamnée à partir de 1995. Tandis que le massif du Canigó est devenu un objet d'action publique avec la route intervallée et la création du Syndicat Touristique du Canigou, il semble que la rupture de 1994 ait nécessité de trouver une nouvelle forme de liaison pour donner sens à l'action publique. L'idée de Route du fer a véritablement permis de mobiliser les communes engagées dans l'action publique conduite à l'échelle du massif par le SIPARC. Elles se sont investies et reconnues dans une projection partagée collectivement, même si certaines d'entres elles comme Prats-de-Mollo et Vernet-les-Bains, qui portaient le projet de route intervallée, sont quelque peu marginalisées.

Le passage de la route intervallée à la route du fer témoigne de la nécessité que quelque chose les relie, pour reprendre l'heureuse formule d'André MICOUD et Michel PERONI[16]. Ici, la liaison met en relation une quinzaine de villages concernés par l'existence de sites miniers d'exploitation ou d'extraction. Ce ne sont plus les stations thermales de Prats-de-Mollo et Vernet-les-Bains notamment qui structurent le tracé. On passe ainsi d'une activité économique strictement touristique à la mobilisation d'une mémoire sociale et collective incarnée dans les paysages. Les acteurs dominants ont changé : ce sont les petites communes, de quelques centaines d'habitants à peine, et les associations proches de ces municipalités, qui sont à la manœuvre. Les habitants eux-mêmes se saisissent de ce projet initié par des élus. On retrouve ainsi les trois fonctions du patrimoine mises à jour par Maria GRAVARI-BARBAS et reprises par Vincent VESCHAMBRE : « *La fonction identitaire renvoie au lien social, au capital social, à la distinction que permet l'appropriation collective du patrimoine. La fonction valorisante correspond aux retombées économiques (tourisme, valorisation immobilière …) […]. La fonction légitimante est liée aux capacités d'intervention dans la sphère publique, d'infléchissement de l'aménagement de l'espace que confèrent la maitrise d'un patrimoine* »[17].

La route du fer correspond avant tout à une liaison d'ordre culturel, patrimonial et social, qui se substitue à une liaison « lourde » basée sur la création d'une infrastructure. Aucune infrastructure nouvelle n'est envisagée : la Route du fer a été conçue comme une vitrine globale incitant le visiteur à choisir son propre itinéraire à partir de voies de communications existantes. D'un point de vue strictement matériel, l'impact sur l'espace est différent. Les

[16] MICOUD A., PERONI M., 2000.
[17] VESCHAMBRE V., 2008, p. 86.

sites miniers, les musées, les panneaux et de nombreux autres objets matérialisent la Route du fer. Ils constituent de véritables « marques », au sens de Vincent VESCHAMBRE, à la fois symboliques et matérielles. Ces marques agissent en tant que matérialisation d'une appropriation de l'espace ou comme vecteur de légitimation d'une appropriation de l'espace[18]. La dimension symbolique de la Route du fer confère une toute nouvelle image au massif. Du village d'Escaro (Conflent) à celui de Montferrer (Vallespir) en passant par le col de Palomère, c'est l'envers de la piste intervallée qui est mis en valeur. Le pic est en quelque sorte encerclé par la Route du fer sur ses versants Nord, Sud et Est. La route intervallée concernait directement la partie occidentale du massif, tandis que la route du fer est davantage axée sur sa partie orientale.

7.1.7 Le fer entre dans la politique Grand Site

Le SMCGS ne tire pas pour autant un trait sur la Route du fer. La thématique de la mémoire minière a été intégrée à la seconde convention Grand Site dont il est signataire. Le fer a mobilisé un groupe de personnalités importantes dans le massif avec qui le SMCGS travaille quotidiennement, particulièrement les techniciens des autres structures et les élus qui sont aussi administrateurs. Il n'a aucun intérêt à radicalement rompre avec ce projet et ne peut se le permettre politiquement. Nous verrons par la suite que le SMCGS donne d'autres priorités à son action, conformément à l'imaginaire de la montagne qui est le sien. Notons néanmoins qu'au terme de la formation-développement qu'il a soutenu, le SMCGS conduira plusieurs opérations sur la thématique du patrimoine minier.

Parmi elles, conformément aux recommandations de la formation-développement, le SMCGS intègre dans sa programmation financière de 2006 la mission d'une ethnologue du LAHIC (CNRS), Véronique MOULINIE, qui s'intéressa aux processus de constitution d'une mémoire du fer dans le massif du Canigó. La recherche tardera à être lancée et sera finalement présentée en 2009 seulement. Le projet de Conservatoire de la mémoire qui émerge dans les années 2000 et a suscité une véritable dynamique associative et institutionnelle fut également repris par le SMCGS. Une première banque de données fut élaborée par le SIPARC en 2002 avec plus de 1000 photographies et d'archives sonores et écrites. Le SMCGS a soutenu l'association « Les amis de la Route du Fer » pour enrichir ces données et concevoir leur mise à disposition dans un lieu spécifique. L'objectif de ce Conservatoire est de rassembler en un lieu les traces qui disparaîtront avec les derniers mineurs ou enfants de mineurs, afin d'en faire un centre de ressource accessible aux chercheurs, aux étudiants, aux scolaires. Installé dans de nouveaux locaux en 2007, le SMCGS libère une pièce et inaugure, en 2009, ce fameux Conservatoire de la mémoire.

La thématique du patrimoine minier a également permis au SMCGS de conduire deux projets dans le cadre du programme Interreg III-A « *Du Puigmal au Canigó : espace*

[18] VESCHAMBRE V., 2008.

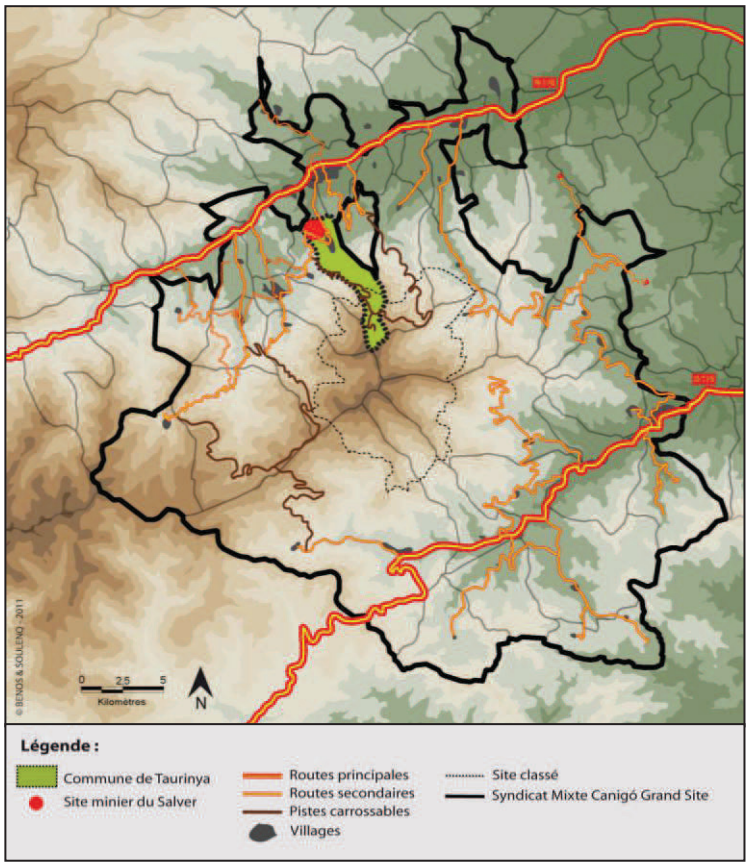
d'échanges touristiques ». Associé à la Comarca du Ripollès (province de Gérone, Catalogne), ce projet visait à favoriser le développement des relations entre les deux versants des Pyrénées et à améliorer l'orientation de la clientèle touristique grâce à des itinéraires transfrontaliers. Parmi les actions de ce programme, un ouvrage bilingue sur le patrimoine minier du Ripollès[19] a été publié et une exposition itinérante sur le Fer dans le massif du Canigó a été réalisée[20]. Ce programme a pris fin en 2008. L'intégration du patrimoine minier au sein de ce programme transfrontalier a fortement contribué à raviver une mémoire sociale partagée des deux côtés de la frontière. Le fer et la mine ont révélé une dimension de la catalanité peu exploitée jusqu'alors, à la fois sociale et paysagère, unifiée par des objets et des savoir-faire partagés. L'exposition itinérante a été réalisée par le SIPARC pour le compte du SMCGS. Cela représente la dernière action du SIPARC qui, sans ressource financière, fut finalement dissout en 2008.

La publication de l'ouvrage et la réalisation de l'exposition itinérante s'inscrivent dans la continuité de la Route du fer. En les menant à terme, le SMCGS a bénéficié d'un certain crédit auprès des acteurs qui s'étaient pleinement engagés dans la Route du fer. L'exposition connait depuis un certain succès auprès des communes, notamment les plus petites, qui y voient l'opportunité de créer une animation à moindre frais notamment durant la saison estivale. Mais le SMCGS, désormais seule structure de projet légitime sur les deux versants du massif, se reconnaît davantage dans un autre projet : l'aménagement d'un sentier d'interprétation sur le site du Salver à Taurinya. Mené par la commune, ce projet va progressivement devenir la principale vitrine du patrimoine minier pour le SMCGS qui a contribué au financement de la signalétique d'interprétation. Proche de Prades et du cœur de village de Taurinya qui accueille depuis 2009 un Bistrot de Pays évoquant le passé minier de la commune, le site du Salver[21] est facilement accessible pour le SMCGS qui y conduit régulièrement ses partenaires en visite. Isolé dans la forêt qui surplombe le village, il faut randonner une quinzaine de minutes sur un bon chemin pour se trouver nez à nez sous les anciens fours particulièrement bien conservés. Le site fait forte impression Le temps de la visite est adaptable à l'emploi du temps des élus et des techniciens. Ces précisions ne sont pas anecdotiques : apparemment loin des principes de la conservation d'une mémoire sociale et collective justifiant la tribune particulière qui est offerte au Salver, elles caractérisent la conduite de l'action publique désormais conduite par le SMCGS. Le fer est désormais entré dans la politique Grand Site et le SMCGS souhaite relier le piémont au site classé. Tandis que la Route du fer s'était indirectement construite à travers l'opposition entre les villages du piémont et le site classé d'altitude, le SMCGS va multiplier ses efforts d'investissements sur ce dernier, haut lieu touristique, conformément à la politique Grand Site. Cela implique de sa part qu'il concentre le peu d'actions réalisées en piémont sur des sites phares, comme celui du Salver pour tout ce qui relève du patrimoine minier. La

[19] Un second volume était initialement prévu pour la partie française, dans le massif du Canigó.
[20] La planche photographique propose des clichés de cette exposition reliant le fer et le Canigó (p.340-343)
[21] De même, plusieurs clichés du site du Salver et du Bistrot de Pays sont proposés sur la planche photographique n°7 (p.340-343)

montagne, en tant qu'objet géographique, n'est pas la même pour le SIPARC engagé dans la Route du fer et le SMCGS.

CARTE 21 – Site du Salver à Taurinya



7.2 La figure de la montagne « protégée, ouverte et accessible à tous »

Nous venons de voir qu'à partir de 2005, la montée en puissance du SMCGS et la perte d'influence du SIPARC avait peu à peu portée atteinte au projet de Route du fer. Ce projet a joué un rôle crucial pour lancer une nouvelle dynamique collective et structurer l'action des élus locaux après l'affaire du Pla Guillem dans les années 1995. Mais l'essoufflement du projet de Route du fer n'est pas directement lié au changement de gouvernance marqué par l'apparition du SMCGS en 2002. Sa création est une conséquence de l'Opération Grand Site lancée en 2000. Le SMCGS contribue à l'incarner, à la diffuser, à lui donner toute sa puissance. C'est la raison pour laquelle on assiste dans les années 2000-2005 à un changement de priorité d'intervention de l'action publique : la légitimité de la thématique du patrimoine minier n'est pas remise en question, mais elle ne représente désormais qu'une des dimensions patrimoniales du Grand Site Canigó que le SMCGS tente d'affirmer.

7.2.1 La priorité donnée à la gestion des véhicules

Nous avons vu que les études préalables et les actions-pilotes de l'OGS avaient été dès le départ des supports essentiels des processus de patrimonialisation dans le massif du Canigó. Ces supports ont redéfini la hiérarchisation des interventions publiques et en 2004 l'objectif devenait clair : le SMCGS devait s'occuper avant tout de gérer la fréquentation automobile, prendre en main la problématique des pistes d'altitude et réhabiliter les sites « géosymboles » des Cortalets, de Mariailles et du Pla Guillem.

C'est dans cet esprit que de nombreuses actions vont être réalisées par le SMCGS sur les pistes et les abords des refuges. Des arrêtés de circulation sont pris depuis 2004 pour canaliser la circulation sur les pistes du Llech et de Balaig[22]. Une signalétique adaptée et dissuasive a été posée à l'entrée des pistes. L'accès y est interdit de nuit, la vitesse limitée à 30 km, et la piste de Balaig n'est accessible aux véhicules particuliers qu'à certaines heures de la journée. Seuls les transporteurs professionnels agréés par l'ONF peuvent l'emprunter à toute heure de la journée. Une Charte de bonne conduite est ainsi signée en 2010 par ces sociétés et des journées de formation ont été dispensées pour améliorer l'accueil de la part des chauffeurs jusqu'alors installés dans une logique de rente de prestation ne correspondant plus à la démarche qualitative dont se revendique la démarche Grand Site.

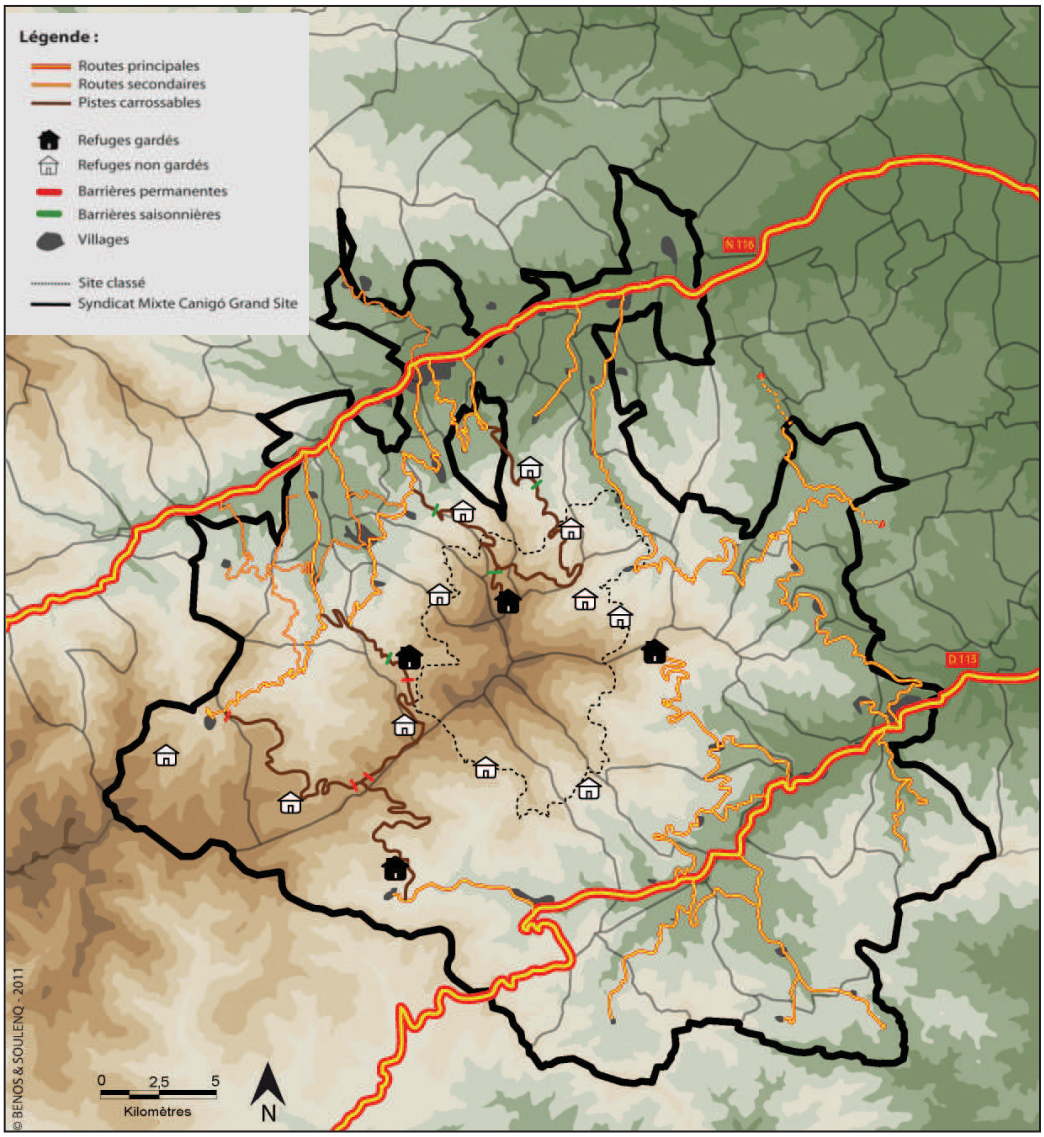
Au-delà de ces arrêtés de circulation, plusieurs aménagements ont été réalisés sur les pistes de Balaig, des Cortalets et de Marialles pour inciter les visiteurs à laisser leur véhicule privé et à prendre de l'altitude en marchant. La pénétration motorisée dans le périmètre du site classé fait particulièrement l'objet de toutes les attentions du SMCGS et de la DREAL qui supervise l'ensemble de ses initiatives. Dans la lignée des aménagements réalisés par le SIPARC avant même l'affaire du Pla Guillem, plusieurs aires de stationnements conçues pour être « dissuasives » ont été créées au départ des pistes. C'est notamment le cas au col de Milières (départ de la piste de Balaig, 2005) et au Col del Forn (départ de la piste du Llech, 2006). Une fois engagés sur la piste, l'arrêt des visiteurs motorisés est à nouveau sollicité par l'aménagement de zones de « fixation », selon la terminologie employée par le SMCGS : le refuge de Balaig, situé à mi-parcours de la piste du même nom a été réhabilité en 2007 et le Mas Malet, situé au premier tiers de la piste du Llech a été réhabilité en 2008. Ces deux aires ont été aménagées pour qu'elles deviennent elles-mêmes des objectifs de promenade et non plus de simples lieux de passages. Des départs de randonnées sont possibles, des tables de pique-nique ont été aménagées et des points d'accès en eau ont été réhabilités. On notera que dans une perspective patrimoniale, plusieurs de ces aménagements ont été réalisés en fer forgé[23].

Enfin, la gestion du stationnement aux abords des refuges a particulièrement été traitée. Depuis l'été 2010, l'accès aux refuges des Cortalets et Marialles est limité aux véhicules. Du

[22] Un exemple d'arrêté préfectoral réglementant la circulation en 2006 est disponible en ANNEXE 8.
[23] La planche photographique n°7 illustre l'exploitation du fer dans les aménagements (p.340-343)

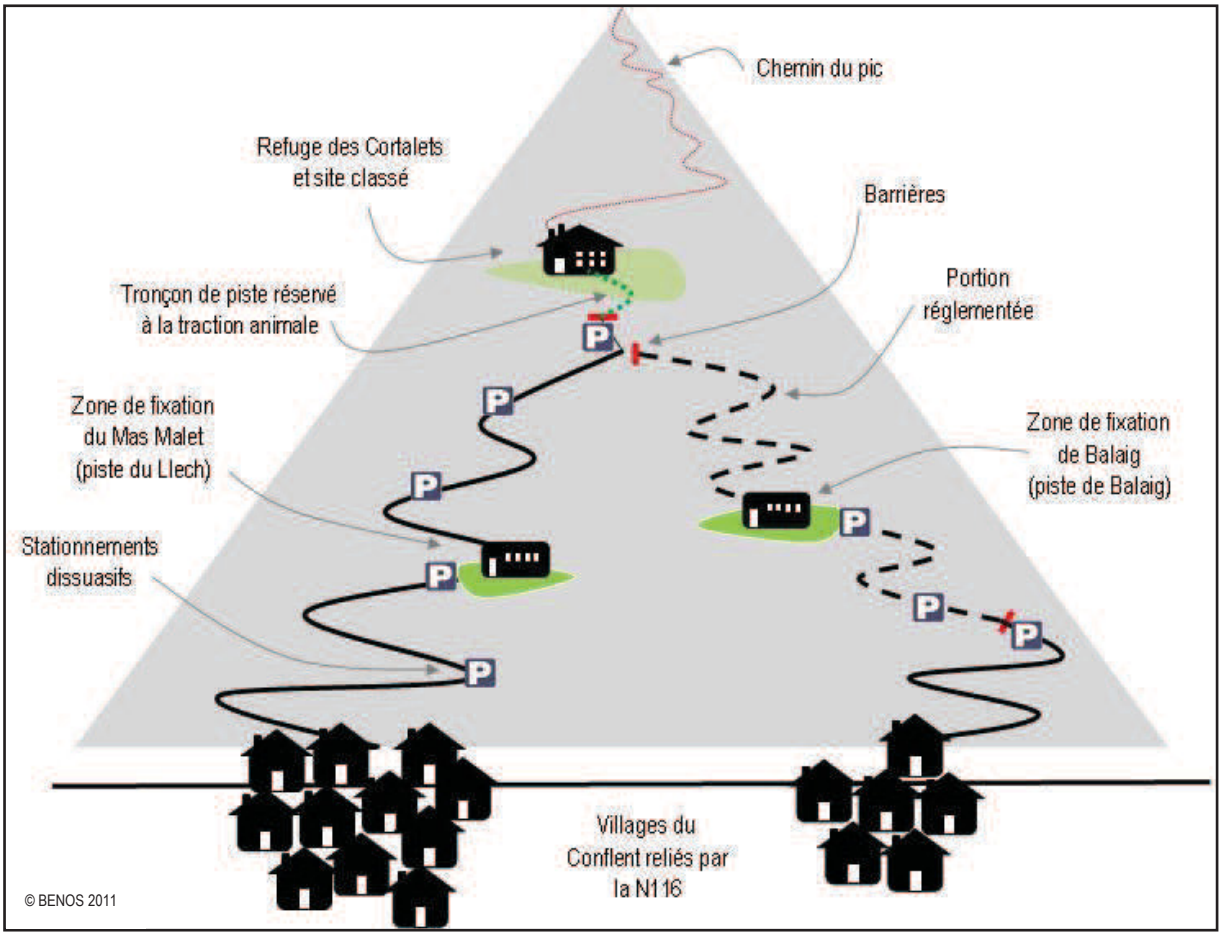
côté de Marialles, l'aire de stationnement du Randé, située à mi-parcours de la piste, a été agrandie en 2010 pour devenir le terminus des véhicules de tourisme durant la saison estivale : les visiteurs doivent désormais effectuer 30 minutes de marche ou monter avec l'une des sociétés de transporteurs habilités à utiliser le dernier tronçon. Du côté des Cortalets, une barrière a été posée à 600 mètres en aval du refuge, obligeant tous les véhicules, y compris les transporteurs agrées, à stationner sur les aires spécialement aménagées à cet effet en 2006 au niveau du Ras des Cortalets[24].

CARTE 22 – Plan de circulation à l'échelle du Massif du Canigou



[24] Lieu de jonction entre les pistes de Balaig et du Llech.

FIGURE 10: Schéma du plan de circulation mis en place sur le secteur des Cortalets (versant Nord)



7.2.2 Un rapport à la voiture paradoxal ?

L'ensemble des actions constitue aujourd'hui une fierté revendiquée par le SMCGS. Dans son dossier de candidature au label Grand Site de France déposé en 2011 auprès du Ministère, le SMCGS utilise ces mots : « *Pour la première fois dans l'histoire du Massif en général et dans l'histoire des refuges gardés en particulier, les zones aux abords de ces lieux de vie ont été totalement désengorgés de tout véhicule à moteur* »[25]. Cet extrait illustre un rapport à la voiture radicalement différent de ce qu'il avait pu être avec le Syndicat Touristique du Canigou. Mais au-delà de cette différence, il apparaît que la problématique du développement touristique dans le massif du Canigó demeure axée sur la fréquentation et l'accessibilité motorisée en altitude.

Cette problématique mobilise aujourd'hui deux imaginaires contradictoires : la nature empaysagée et « sauvage » *versus* la voiture « urbaine » et polluante. Cette opposition caricaturale est notamment diffusée et légitimée par l'arsenal conceptuel développée par le

[25] SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2011

Réseau des Grands Sites de France[26]. Nous avons bien montré que la problématique de la gestion des véhicules avait été mobilisée pour créer du collectif et faire converger des expériences au moment de la création de ce Réseau. Le RGSF est progressivement devenu l'un des experts reconnus au niveau national sur la problématique des mobilités dans les espaces naturels. Des publications, des séminaires, des conférences témoignent des différentes expériences menées par des structures membres du Réseau, au point que celui-ci est aujourd'hui en mesure de revendiquer la thématique des « Ecomobilités » comme l'une de ses spécialités[27].

Au-delà de la dimension caricaturale, la problématique de la présence des véhicules dans les Grands Sites est bien plus complexe que celle d'une opposition duale. Les Grands Sites ont besoin d'être fréquentés pour demeurer « grands », notamment dans le domaine de l'économie touristique. Georges CAZES et Rémy KNAFOU rappellent à ce sujet qu'un lieu touristique « *n'existe que par et pour le tourisme, responsable de son invention* »[28]. L'Opération Grand Site du massif du Canigó ne s'est donc pas limitée à réglementer les pistes d'accès et à dissuader les visiteurs de monter en véhicule jusqu'au site classé. De 2005 à 2008, le SMCGS a engagé de lourds investissements visant à sécuriser les talus et à améliorer la bande de roulement des pistes elles-mêmes. Il s'agissait directement de pouvoir continuer à monter en voiture au refuge des Cortalets, la préfecture des Pyrénées-Orientales menaçant d'en interdire l'accès pour des conditions de sécurité. La menace état prise au sérieux et le SMCGS réalisa les opérations nécessaires. Au moment de la rédaction du bilan d'activités 2005-2007, je me souviens avoir eu du mal, dans le cadre de mes fonctions de chargé d'études, à trouver la bonne formule pour justifier que des parkings de dissuasions soient créés à même temps que la circulation sur les pistes était améliorée. Le document publié et envoyée à la presse et aux élus comportait finalement le paragraphe suivant :

> « *Garantir l'ouverture de notre massif est l'un des principes directeurs du programme d'action mené par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site. Ainsi, un vaste plan d'investissement sur les infrastructures d'accès a été mis en place, notamment sur les pistes du Llech (depuis Villerach), de Balatg (depuis Fillols) et du site des Cortalets, à 2 150 mètres d'altitude. La complexité des problématiques de gestion du massif fait de ce plan d'investissement un ensemble d'actions complémentaires et interdépendantes : sécurisation des falaises, installation de grillages et réalisation de purges préventives pour sécuriser les falaises, pose de revers d'eau et refonte de la bande de roulement pour limiter l'érosion des pistes, création de parkings de dissuasion et signalétique préventive en basse altitude, mise en place du dispositif de traction animale, réaménagement du ras de Cortalets*

[26] Cf. Chapitre 4
[27] grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°10
[28] CAZES G., KNAFOU R., 1995, p. 829

et revégétalisation des talus, restauration et valorisation des sentiers pédestres, etc. Chacune de ces réalisations permet de renouveler progressivement la fréquentation du massif, en reliant plus largement le piémont et les zones d'altitudes qui retrouvent le caractère paysager à l'origine de leur renommée »[29].

Le registre de « l'ouverture » de la montagne était ainsi mis en relation avec la volonté de relier le piémont et les zones d'altitude, conformément à l'objectif de favoriser les retombées économiques dans les communes. Ce registre visait à faire accepter localement les réglementations contraignant la circulation en montrant que le massif du Canigó demeurait une montagne accessible. Pour mieux comprendre cette problématique de gestion essentielle dans la mise en patrimoine du massif du Canigó, il semble pertinent d'analyser plus précisément la mise en place d'un projet original : celui de la traction animale.

7.2.3 La mise en place d'un projet phare : la traction animale

Cherchant à limiter l'impact de la fréquentation touristique sans ferme l'accès au massif du Canigó, le SMCGS a joué la carte d'une action phare mettant en scène un type de mobilité douce par le dispositif de traction animale[30]. La question de la mobilité est abordée par une approche cherchant à augmenter l'attractivité du massif en l'insérant dans une dimension patrimoniale visant à limiter les dégradations et les pollutions tout en l'ouvrant au plus grand nombre, y compris les personnes à mobilités réduites. C'est dans ce contexte que le dispositif traction animale va progressivement permettre de gagner la victoire symbolique de la mise en récit et de la mise en scène du massif.

Le dispositif de traction animale a été lancé en 2005 dans le massif du Canigó. Sa structuration est passée par différentes étapes : un partenariat avec le Haras National d'Uzès ; une formation des cochets et *grums* en 2005 ; la location puis l'acquisition de chevaux par le SMCGS en 2006. Deux voitures hippomobiles ont été spécialement construites pour cette action et ont été acquises par le Syndicat Mixte en 2005. Ces deux calèches font les rotations par demi-journée, du jeudi au dimanche durant la saison estivale sur le dernier kilomètre avant d'arriver au refuge des Cortalets. Ce dispositif sert essentiellement à acheminer les personnes à mobilité réduite, les visiteurs chargés, les enfants en bas âges. Les visiteurs sont préalablement invités à stationner leurs véhicules sur les aires de stationnement qui ont été aménagées en contrebas du point de départ de la traction animale. Nous verrons plus tard que ce dispositif est progressivement devenu une attraction pour elle-même, au point d'interroger le principe initial de protection.

[29] SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2008, p. 16

[30] Des illustrations de ce dispositif sont proposées dans la planche photographique n°8 (p.344-345)

Le transport était initialement payant (2€). Mais la contribution financière était ridicule compte tenu des difficultés de gestion comptables qu'elle engendrait. Depuis 2008, le transport est gratuit et le nombre de passagers a sensiblement augmenté : 1200 personnes ont été transportées durant la saison estivale 2008, 1600 personnes durant la saison 2009, et 3100 personnes durant la saison 2010.

ENCART 12: Extrait du plan de gestion (2010)

Le dispositif de traction animale, concrètement cela s'organise comment ?

Après signature d'une convention de maitrise d'œuvre avec les Haras Nationaux d'Uzès, un appel d'offre est lancé pour choisir un prestataire qui sera en mesure de mettre à disposition du Syndicat Mixte deux grooms et deux cochers, formé à l'attelage (BPJEPS) et qui auront la capacité physique et psychologique de travailler en zone de haute montagne (2000 à 2150 mètres d'alt.). Le personnel est embauché sur des contrats de 35 heures de travail hebdomadaires du jeudi au dimanche, 6 semaines. Le couchage et le repas du soir pour ces agents sont pris en charge par le Syndicat Mixte.

Avant le début de la saison, un contrôle sanitaire des six Mérens est effectué au centre équestre UDSIS de Vernet-les-Bains. Après ce contrôle, les chevaux sont travaillés trois semaines avant le début de la saison – souvent en altitude, à Porta en Capcir. Les deux calèches sont entièrement révisées et les pièces – même légèrement défectueuses – sont changées, avant d'être acheminées sur site. Les écuries démontables (créées en bois et posées sur le sol, en Site classé)[31] sont remontées, les clôtures remises en état, l'eau aux abreuvoirs est rebranchées, du foin est livré trois à quatre fois durant la saison. Ce travail de maintenance est accompli par l'ONF qui groupe ces déplacements avec d'autres travaux prévus sur site ou lors de la descentes des ordures du Chalet-refuge des Cortalets, ceci dans un souci d'économie.

En partenariat avec l'ONF et la sous-Préfecture de Prades, un arrêté de circulation est pris et interdit le passage des voitures particulières lorsque le dispositif est opérationnel. Le passage des transporteurs professionnels est toujours autorisé mais on a pu observer une très bonne articulation entre les chauffeurs des transporteurs et les cochets ; les transporteurs déposant les visiteurs au départ des calèches pour le dernier kilomètre. Le caractère « pittoresque » de la montée aux Cortalets en est ainsi renforcé, pour le plus grand plaisir de tous les acteurs. Pour éviter le piétinement des pelouses aux Cortalets, autour des écuries, les chevaux sont

[31] Symboliques de la gestion d'un site classé, ces installations sont présentées dans la planche photographique n°8 (p.344-345)

descendus – à pied – du dimanche soir au jeudi matin à Fillols où ils sont parqués et surveillés au pré.

A la fin de la saison, les chevaux sont contrôlés par un vétérinaire, déférés et confié au centre équestre. Durant l'hiver, les chevaux et les calèches sont mis à la disposition – gratuitement – des membres statutaires, mais également auprès du prestataire pour des concours hippiques et d'attelages. Le dispositif a également été déployé durant l'hiver pour des manifestations telle que Les Enfants de la Planète, avec Yann Arthus-Bertrand, pour l'inauguration d'une voie verte en Ariège, ou encore pour la journée de la randonnée à Porta.

7.2.4 La problématique de la « gestion de la fréquentation » dans les Pyrénées-Orientales en 2000 : l'affaire du lac des Bouillouses

Dans l'esprit de l'OGS, « gérer » la fréquentation touristique revient surtout à limiter la pénétration automobile en altitude. Mais la problématique de l'accessibilité de la haute montagne est un sujet de conflit récurrent. Pouvoir accéder en véhicule motorisé jusqu'au site des Cortalets a été synonyme de liberté et considéré comme une victoire de la technologie moderne triomphante dans les années 1980. La pénétration automobile symbolisait la fin des contraintes de l'espace/temps de la marche à pied. Tout dispositif dit de développement consistant à faciliter, en tout temps et en tout lieu, la pénétration automobile.

Le massif du Canigó n'a pas échappé à cet engouement, ni à l'opposition caricaturale entre les tenants d'une fermeture de l'accès aux véhicules motorisés (voitures, motos, quads) au nom de la protection de l'environnement et du respect des qualités de la montagne (calme, silence, grandeur intemporelle) et, de l'autre, les tenants d'une liberté de circulation tous azimuts, au nom (ou alibi) de ceux qui ont une motricité réduite : les personnes âgées et les handicapés. Le lancement de l'OGS a donc posé un véritable défi aux responsables locaux qui en sont signataires : celui de surmonter en priorité ces contradictions et d'intégrer les impératifs du développement durable dans une contexte de réchauffement climatique et d'érosion de la biodiversité, à savoir aller vers une limitation maximale de l'usage de la voiture et des pollutions par les carburants, mais aussi des destructions des écosystèmes. Ce n'est donc pas un hasard si l'acceptation sociale des mesures environnementales dans les espaces protégés a été au cœur d'un colloque international en 2009[32].

Le président du SMCGS est particulièrement sensible à l'idée d'acceptation sociale qui est au centre du développement durable. Elu député en 1997, il a perdu son siège en 2002 après avoir été fortement attaqué sur la question de l'accessibilité d'un site emblématique du département : le lac des Bouillouses. Ce Lac des Bouillouses est classé au titre de la loi de

[32] edytem.univ-savoie.fr, 2011, réf. n°1

1930 depuis le 24 juin 1976. Connaissant depuis longtemps les problèmes du stationnement des véhicules sur les rives du lac lui-même, Christian Bourquin, en tant que Président du Conseil Général ayant pour compétence de préserver les espaces naturels, avait alors défendu l'idée d'en fermer l'accès aux véhicules privés pour réguler la fréquentation estivale à partir de l'été 2000. Cette réglementation de la route devait s'accompagner d'un système de navettes, de télésièges et de sentiers pédestres balisés. Ce dispositif a alors connu une opposition tenace des élus locaux qui, d'après l'intéressé, serait responsable de la perte de son siège de député à l'assemblée nationale en 2002. Peu importe qu'elle est la principale explication du résultat de ce suffrage, mais les enjeux qui tournent autour de la question de l'accessibilité aux espaces naturels et aux hauts lieux de montagne des Pyrénées-Orientales sont apparus essentiels mais aussi relevant d'une affaire personnelle pour Christian Bourquin. Rien d'étonnant à ce qu'il n'ait pas souhaité reproduire un schéma identique dans le massif du Canigó. En tant que Président du SMCGS, ses interventions publiques évoquent presque toujours cette défaite électorale pour mieux rassurer les élus locaux qui s'opposeraient à la mise en place d'un dispositif de fermeture identique à celui des Bouillouses dans le massif Canigó. Ce faisant, cela permet au Président de transformer en « courage politique » la défaite du député : il aurait ainsi « sacrifié », selon ses mots, son siège de député pour préserver la qualité paysagère et environnementale de ce haut lieu pyrénéen qu'est le site des Bouillouses[33].

ENCART 13 - Accueil et aménagement sur le site des Bouillouses

Depuis les années quatre-vingt, le site classé du lac des Bouillouses et de ses environs subit une importante fréquentation touristique l'été. Cette surfréquentation a eu pour conséquences une dégradation importante de la propreté des lieux, une circulation difficile et dangereuse sur le Route Départementale 60 étroite et tortueuse et un stationnement impossible.

Depuis l'été 2000, date de la première opération, la circulation sur la RD 60 est réglementée en période de surfréquentation par un arrêté départemental axé sur les deux principes suivants :

- *Interdiction de la circulation entre 7h00 et 19h00*
- *Interdiction de stationnement le long de la portion de route située entre le Pla de Barrès et le barrage*

Après plus de dix étés de fonctionnement nous pouvons aujourd'hui constater les effets bénéfiques de cette opération alliant mise en valeur du site et protection de ses richesses.

Afin de répondre au mieux aux attentes des visiteurs et d'assurer le succès de cette démarche le Conseil Général, a réalisé de nombreux aménagements :

- *L'aire de stationnement du Pla de Barrès située en dehors des limites du site classé permet d'accueillir 600 véhicules. C'est le point de départ du sentier*

[33] Géré par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, le site du « Lac des Bouillouses » est membre associé du Réseau des Grands Sites de France depuis.

d'accès au barrage et des navettes en Juillet-Août, vous y trouverez des toilettes sèches et un bâtiment d'accueil.

- *Le point info du barrage, vous y trouverez des topos de randonnées, ainsi que des toilettes sèches et un point d'eau*
- *Une aire de stationnement sous le barrage.*
- *Des aires de pique-nique et des places à feux bétonnées ont été installées tout le long de la route jusqu'au barrage des Bouillouses*

Source : http://www.cg66.fr/59-les-bouillouses.htm

7.2.5 Le projet de traction animale au service d'un « mobilité propre » pour garder la montagne et le Canigó « accessible » à tous :

C'est dans ce contexte politique du département des Pyrénées-Orientales que le projet d'introduction de la traction animale dans le massif du Canigó a été conçu. Conformément au programme de l'OGS signé en 2000, l'objectif était d'améliorer la gestion des véhicules en altitude et de ne plus donner l'image d'une aire de stationnement aux abords du refuge des Cortalets. Mais la configuration du site et l'état de ses accès ne permettent pas d'envisager la mise en place de navettes collectives sur le modèle du dispositif des Bouillouses. Des études de faisabilité de systèmes alternatifs sont lancées dès 2000 par le SIPARC et l'ONF qui sont alors maîtres d'ouvrage de l'OGS. Elles proposeront deux pistes sont alors privilégiées, la structuration d'un service de taxi 4x4 et l'introduction de la traction animale, mais aucune d'elles ne se concrétisera dans un premier temps. Le système de navettes 4x4 semble inapproprié car peu d'entreprises de transports sont intéressées par le projet[34] et que la viabilité économique du dispositif imposerait une tarification des passagers que les maîtres d'ouvrage de l'OGS jugent excessive. Quant à la traction animale, l'idée n'est pas abandonnée mais l'ampleur du projet rend les responsables locaux dubitatifs à l'idée qu'elle soit effectivement mise en place un jour.

La création du SMCGS va accélérer ce processus. Fondé en 2002 par le Conseil Général et présidé par Christian BOURQUIN, le SMCGS se saisit de la problématique en apportant les moyens humains et financiers qui faisaient jusqu'alors défaut. Les premières années du SMCGS sont consacrées à la structuration de sa gouvernance : il lui faut un local, du personnel, organiser son administration, se faire connaître. Il lui faut surtout faire sa place et trouver le bon équilibre entre le SIPARC, l'ONF et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales qui en sont les trois administrateurs. Peu de projets sont réalisés durant les deux premières années. A partir de 2004, un nouveau directeur arrive au SMCGS avec une feuille de route précise de la part de son président (Christian BOURQUIN) : prendre en main la question de la pénétration automobile du Canigó et faire reculer les voitures durant la saison estivale.

[34] Des conflits entres les entreprises locales potentiellement candidates empêchèrent leur regroupement dans un syndicat des transporteurs du Canigó.

Extrait Carnet (Avril 2007) :

Longue discussion avec le Directeur sur l'histoire du SMCGS en général. Selon lui, « je dois connaitre d'où vient le SMCGS pour bien travailler au SMCGS et pour le SMCGS ».
Il m'indique que lors de son recrutement, le Président lui a donné 3 ans pour obtenir la signature d'une seconde convention Grand Site. C'est la mission qui lui est confiée. Mais selon lui, cela ne pouvait se faire qu'en avançant sur la question de la pénétration automobile du Canigó devenue centrale. Il fallait « faire reculer les voitures », selon son expression, pour obtenir une seconde convention Grand Site mais aussi pour marquer les esprits et montrer que la nouvelle gestion du Canigó était en rupture avec la précédente. D'où l'introduction de la traction animale et qui a fait la une des journaux en affichant : « Des 4x4 aux quatre pattes ».

Au-delà du factuel, l'extrait de carnets de terrain présenté ci-dessus constitue un formidable exemple de mise en récit de l'action publique par les techniciens qui la mettent en œuvre. La situation décrit le dialogue d'une personne impliquée dans le récit qu'elle se propose elle-même de raconter à son interlocuteur pour qu'il se l'approprie. On pourrait donc douter de la centralité apparente qu'a revêtue la traction animale qui relevait plus de l'opportunisme que d'un volontarisme argumenté. Mais le recoupement des observations réalisées durant les trois années suivantes atteste de la montée en puissance du projet de traction animale et des patrouilleurs équestres au point d'apporter une nouvelle visibilité au SMCGS et au massif du Canigó.

La mise en place de la traction animale et de tout son décorum a permis de faire accepter localement que les voitures n'accèdent plus au cœur du site classé (au niveau du Ras des Cortalets). L'évolution annuelle du point de départ offre la possibilité d'abaisser le niveau de la barrière fermant l'accès aux véhicules privés durant la saison estivale. En proposant une solution alternative, Le SMCGS a souhaité montrer que la fermeture de l'accès aux véhicules motorisés ne signifie pas que l'on cherche à faire baisser la fréquentation du massif. La traction animale stigmatise les moyens d'accès motorisés sans pour autant remettre en cause l'objectif de profiter des retombées économiques de l'activité touristique du massif. En ce sens, la traction animale satisfait à la fois aux deux objectifs de protection et de développement du massif : protection de la nature et de l'environnement en limitant les nuisances et autres dégradations liées à la motorisation ; développement local en suscitant une nouvelle attractivité et en créant huit emplois durant la saison estivale.

7.2.6 Des normes et des valeurs conformes à la politique « Grand Site »

Une description de la mise en œuvre du dispositif permettra de mieux comprendre. La publication de l'appel d'offre pour la réalisation de la prestation de la traction animale et du patrouillage équestre est une étape intéressante pour comprendre le processus de diffusion des normes portées par l'ingénierie territoriale. Ces normes sont notamment contenues dans les éléments de langage utilisés et diffusés auprès d'autres acteurs que les techniciens eux-mêmes. L'appel d'offre pour la traction est un document a priori strictement administratif que le règlement des collectivités publiques impose de rédiger et de publier. Il ne représente pas forcément un enjeu, mais nécessite de comprendre le processus de diffusion des normes techniciennes. C'est d'ailleurs l'un des objectifs de l'appel d'offre que d'insister sur le fait que le prestataire doit contribuer à valoriser « l'esprit du lieu » et la démarche « Grand Site » :

ENCART 14 - Extrait Cahier de charge « Patrouilleur équestre » (SMCGS)

> *Le patrouilleur équestre porte les valeurs de l'Opération Grand Site qui se résument dans la formule suivante : « Pour une montagne protégée mais ouverte et accessible à tous ». L'ensemble de ces tâches sera donc effectué dans une approche relationnelle courtoise envers les visiteurs qui découvrent bien souvent la haute montagne. C'est par la sensibilisation et la transmission des connaissances que les comportements pourront progressivement évoluer.*

L'accueil des visiteurs est assuré sur le site des Cortalets par une dizaine de personnes dont la mission est de veiller à limiter l'impact de la fréquentation sur ce milieu fragile. Lors de la rédaction du cahier des charges et de ce paragraphe, l'objectif de l'équipe du SMCGS était d'insinuer, à travers l'expression de « valeurs de l'Opération Grand Site », que le public particulièrement hétérogène, avait besoin d'être informé et préparé. Certains visiteurs se rendent pour la première fois « en montagne » et le SMCGS souhaite leur proposer un accueil convivial et chaleureux, à l'image des représentations sociales et stéréotypales du « montagnard »[35].

Le dispositif de surveillance était auparavant assuré par une prestation de l'ONF : un patrouilleur circulait en 4x4 sur les pistes d'accès aux Cortalets pour comptabiliser le nombre de véhicules et vérifier qu'il n'y en ait pas davantage que la « capacité de charge du site ». Le patrouilleur ONF assurait également une mission de contrôle des usagers du site classé : en tant qu'agent assermenté, celui-ci pouvait dresser des contraventions et était chargé de fermer les pistes en cas d'épisode pluvieux notamment en période de ré-essuyage. Sa présence relevait donc de l'approche sécuritaire du patrouillage. Cette logique a évolué à

[35] DEBARBIEUX B., 1995c.

partir de 2008 : le patrouilleur ONF a été remplacé par un patrouilleur équestre qui n'est plus assermenté et dont la mission principale a été réorientée vers « l'animation »[36].

D'autres étapes administratives ont concouru à la mise en place du dispositif de traction animale. Un arrêté préfectoral est notamment pris, chaque année, pour adapter la réglementation de la circulation sur les pistes du Llech et de Balatg. Préalablement, des discussions ont lieu entre le Directeur du SMCGS, le Sous-préfet de Prades et l'ONF qui sont gestionnaires, pour le compte de l'Etat, des dites pistes. Les premières années du dispositif, cette rencontre fut parfois tendue en raison des doutes du Sous-préfet concernant la pertinence du dispositif et la capacité du SMCGS à gérer la fréquentation sur le site. Ces échanges sont devenus routiniers depuis la saison 2008 qui a confirmé la maturité de l'opération. La publication de cet arrêté permet à l'Etat de contrôler l'application de la réglementation des sites classés et, surtout, d'assurer ses missions régaliennes de sécurité des accès routiers : le texte prévoit notamment la possibilité de fermer les pistes durant 2 jours à la suite de violents épisodes pluvieux. Cela constitue un outil de pression sur le SMCGS qui se donne alors pour mission de réaliser annuellement les travaux d'entretien des pistes, pourtant propriétés de l'Etat, dans l'objectif d'éviter une fermeture de l'accès en altitude en pleine saison touristique.

7.2.7 L'évolution du dispositif révèle l'importance symbolique de la traction

Depuis 2005, le dispositif a évolué à chaque nouvelle saison touristique pour se stabiliser à partir de 2008.

Extrait Carnet (Mai 2008) :

Réunion pour la préparation de la traction animale 2008 dans le bureau avec VP SMCGS, ONF et prestataire 2007. Discussions sur les évolutions à apporter. Selon le prestataire, les visiteurs qui montent avec la traction ne peuvent pas toujours redescendre avec et le regrettent : en effet les chevaux ne peuvent assurer plus de 10 rotations par jour compte tenu de la charge et du dénivelé du parcours. Jusqu'à présent, le cochet attendait qu'une calèche soit pleine (8 places) pour quitter le point de départ en direction du terminus. Donc s'il y a du monde sur le site, ils peuvent faire les 10 rotations rapidement et avoir terminé la journée à 15h, ce qui empêche les visiteurs profitant de la journée pour se promener de redescendre en calèche. Il est donc décidé de fixer des heures de départ dans le sens de la montée (le matin) comme dans le sens de la descente (l'après-midi) pour améliorer la qualité du service, répondre aux attentes des visiteurs et rendre le dispositif plus lisible (grâce aux heures fixes). Cette décision implique de modifier le point de départ et donc le

[36] La planche photographique n°8 illustre le patrouillage équestre (p.344-345).

niveau où opère la fermeture de la piste aux véhicules motorisés, afin de raccourcir le temps de parcours. L'objectif sera d'assurer des navettes toutes les 30 mn.

Pour augmenter les cadences et structurer davantage le dispositif, le point de départ de la traction animale a donc été déplacé chaque année. Or le point de départ de la traction animale correspond au niveau de fermeture de l'accès motorisé pour les visiteurs. Autrement dit, le point de départ de la traction animale est marqué par une barrière en travers de la piste. C'est en cela que le dispositif contribue à la satisfaction des objectifs de « gestion de la fréquentation » portés par l'OGS. Mais pour augmenter les cadences (toutes les 30 mn) avec le même nombre de chevaux et de calèches (l'investissement étant trop grand pour augmenter le cheptel et l'équipement), ce fameux point de départ marquant la fin de l'accès motorisé est – paradoxalement peut-être – progressivement remonté d'année en année. Certains paramètres techniques et logistiques ont également été pris en compte pour faire évoluer le dispositif. Concernant les véhicules privés, il fallait notamment installer la barrière au niveau d'une zone de stationnement suffisamment aménagée pour accueillir de nombreux véhicules. Concernant la calèche elle-même, il fallait une aire de retournement et un pourcentage de pente adapté à la traction des chevaux. Ces deux contraintes sont d'autant plus fortes qu'elles ont lieu dans un milieu fragile et sur des versants raides, ce qui rend les opérations délicates et limite la flexibilité du dispositif. Le choix de l'emplacement du point de départ était donc réduit. Au final, le dispositif est aujourd'hui stabilisé sur un tronçon d'à peine 600 mètres en aval du refuge des Cortalets : pour comparaison, les pistes de Balatg et du Llech font respectivement 13 Km et 17 Km de long. La traction animale est quantitativement anecdotique, si l'on peut dire. Ce qui la rend centrale dans l'action publique du SMCGS, c'est donc son importance symbolique. Ce dernier kilomètre permet de sanctuariser le Pla des Cortalets et de consacrer son statut de haut lieu de montagne, jugé incompatible avec la présence de véhicules motorisés. Peu importe le coût du dispositif financé sur fonds publics : l'essentiel est de retrouver un site de Cortalets correspondant à l'imaginaire et à « l'esprit des lieux » qui lui sont attribués par les responsables du SMCGS notamment. Pourtant, l'invention des Cortalets comme haut lieu romantique est indissociable de l'usage de véhicules motorisés puisque la piste de Balatg a été créée dès pour cette raison précisément. C'est bien une question d'image et d'imaginaire dont il est question ici. L'évaluation des avantages de la traction animale ne se fait pas à partir d'indicateurs de biodiversité ou de facture énergétique : le bilan carbone des véhicules privés qui montent aux Cortalets est quasiment le même que s'il n'y avait pas de traction animale. Ce qui compte, c'est que l'image et le paysage du Canigó proposée aux visiteurs correspondent à celle d'un site précieux et fragile, resté naturel et authentique et qui mérite donc d'être préservé. L'esprit du lieu se diffuse aussi par les odeurs, les bruits et les images qui ne sauraient accepter la présence de véhicules motorisés. De surcroît, la traction apporte une visibilité importante à l'action publique. Les équipes du dispositif arborent les logos du Conseil général 66 et la banderole du SMCGS décore les barrières des enclos à chevaux. Le processus d'appropriation par marquage semble à son apogée.

7.2.8 Patrimonialisation primaire et patrimonialisation indirecte

J'ai avancé l'hypothèse selon laquelle les processus de patrimonialisation mis en œuvre par l'action publique territorialisée ne relèvent pas forcément de dispositifs directement patrimoniaux. Il existerait ainsi des projets dont la vocation patrimoniale est immédiate, tandis que d'autres comprendraient une dimension patrimoniale secondaire, en quelque sorte dérivée. C'est de cette seconde perspective que semble relever la traction animale : il s'agit d'un projet dont la dimension patrimoniale est indirecte : l'objectif officiel et principal étant la gestion de la fréquentation et de l'accessibilité. Mais dans l'esprit de ses protagonistes, la volonté de mettre en patrimoine le Canigó implique de faire reculer la pénétration automobile et de limiter ses souillures, visuelles, matérielles et symboliques. Il y a donc deux niveaux d'intentionnalité : un premier niveau amènerait à traiter le Canigó en tant que patrimoine à préserver, et donc à confirmer le processus de patrimonialisation. Le second est d'apporter de nouveaux facteurs à ce processus et donc à le conforter et à l'élargir. C'est la raison pour laquelle les calèches ont été fabriquées spécialement pour le Canigó et se sont inspirées de la forme des calèches des *trajiners* catalanes. C'est aussi pour cela que les montures initialement prévues étaient des ânes catalans, ce qui aurait permis de surcroît d'afficher une contribution à la pérennisation de la race. Mais pour des raisons pratiques, ils ont dû être remplacés par des chevaux de type mérens, dont on souligne partout l'origine voisine, ariégeoise et pyrénéenne …

7.2.9 La traction animale, diffuseur de reconnaissance, de légitimité et de visibilité pour le Canigó et le SMCGS

Comment expliquer l'importance du dispositif de traction animale dans la politique Grand Site menée sur le Canigó ? Parce que la traction animale constitue le principal point d'ancrage à partir duquel une nouvelle mise en récit et une nouvelle mise en scène a été rendue possible.

Ce dispositif a donné de la légitimité au SMCGS en tant que maître d'ouvrage et structure opérationnelle innovante. C'est l'action qui lui a donné le plus de visibilité locale et nationale. La formule « les 4 pattes remplacent les 4x4 » a frappé les esprits largement relayés par la presse régionale et même nationale. Cette action est plus largement apparue innovante à l'échelle des espaces naturels de montagne, ce qui a suscité un certain intérêt auprès du Ministère en charge de l'environnement et dans le petit monde des gestionnaires d'espaces naturels et des sites touristiques. Là aussi, la presse spécialisée s'est fait l'écho de l'expérience du Canigó en matière de mode de déplacements alternatifs dans les espaces naturels.

Extrait Carnet (Juin 2010) :

Encore un appel téléphonique concernant la traction animale (touriste demandant des précisions). Après 3 ans au sein du SMCGS, je suis toujours surpris de l'écho qu'à ce dispositif. Il donne au Canigó et au SMCGS une visibilité certaine, aussi bien auprès du grand public que des structures gestionnaires : hier, c'est une association vendéenne travaillant avec une réserve naturelle qui souhaitait avoir des renseignements sur le dispositif.

La visibilité et la reconnaissance acquise par l'intermédiaire du dispositif de traction animale repose également sur l'innovation technologique associée à ce projet.

Un projet transfrontalier a été monté pour le développement d'un moteur électrique et solaire qui soulagerait la traction des chevaux, permettant ainsi d'allonger la distance (donc de rabaisser le nombre de voitures) et d'augmenter les cadences. En effet, les capacités physiques des chevaux constituent une contrainte pour l'abaissement du niveau de stationnement des voitures qui implique l'allongement du temps de parcours. Ces contraintes ont tentées d'être contournées par le montage d'une opération de coopération transfrontalière avec la Comarca del Ripollès et *Institut Politecnic Ripolles desenvolupament* dans le cadre du programme LEADER porté par le Pays Terres Romanes. Les partenaires catalans du SMCGS souhaitaient bénéficier de l'expérience du SMCGS à travers des journées de formation et d'échanges (leur but était de monter un produit touristique basé sur la traction animale dans le Ripollès), tandis que le SMCGS espérait bénéficier de leurs compétences techniques et technologiques pour la conception et la réalisation du moteur électrique et solaire[37]. Cette dimension « innovation technologique » associée à la dimension « programme européen transfrontalier » a fortement contribué à asseoir la crédibilité du Syndicat Mixte Canigó Grand Site dans le paysage institutionnel local et donc à légitimer ses actions. Il a dès lors été associé aux mots clés d'innovation technologique, de programme européen et de projet transfrontalier, ce qui a contribué à lui conférer une notoriété croissante. Les structures partenaires doivent désormais compter avec une structure solide et puissante sur le Canigó. Structure qui a désormais, grâce à la traction, mieux balisé son domaine de compétence.

ENCART 15 : Un bilan de la traction animale selon le SMCGS (2010)

Le dispositif d'accueil du public en attelage de montagne a été lancé en 2005 avec l'appui financier de la Région et du Département des Pyrénées-Orientales, il se déroule en partenariat avec le Haras National d'Uzès. Depuis son lancement, il a permis une spectaculaire valorisation du site classé tout en augmentant de manière

[37] Un aperçu de cette technologie est donné dans la planche photographique n°8 (p.344-345)

significative le niveau de protection environnementale (limitation des accès à 100 véhicules/jour ; suppression des déchets ; personnel d'accueil pour la sensibilisation à l'écologie montagnarde ; fermeture d'un ancien parking d'altitude…).

Dans le domaine de la valorisation touristique du site, ce projet a engendré de nombreuses retombées facilement quantifiables avec plus 2 500 personnes transportées durant l'été 2000, la création de 7 emplois de cochers pendant la saison estivale et l'augmentation significative de la fréquentation du refuge. En outre, les offices du tourisme de massif ont bénéficié de l'écho très favorable donné par la presse écrite et la télévision (France 2 et T.V.3 Barcelone). La presse nationale et professionnelle s'est également largement saisie de cette innovation dans la gestion des espaces naturels connaissant des problèmes de fréquentation touristique.

Depuis la saison estivale de l'année 2009 – nouveauté reconduite en 2010 – a été mise en place un service de patrouilleurs équestres pour l'orientation du public, et l'intervention d'un Médiateur-Naturaliste pour l'accueil du public en site classé.

La traction animale a permis de positionner le SMCGS comme structure capable d'allier la tradition et l'innovation, comme le soulève le titre de l'article publié dans la revues *Espaces Naturels* en 2006 : « *L'authentique, c'est très technique* »[38]. Elle s'est progressivement imposée comme l'action phare du SMCGS et de la stratégie de reconnaissance du « Grand Site ». Le Président du SMCGS en a fait le symbole de la notion « d'écologie républicaine » qu'il revendique à l'échelle du département. La traction animale a permis de marquer le changement de politique de gestion dans le massif du Canigó en modifiant radicalement l'image de « montagne à 4x4 » qui lui était attribuée jusque dans les années 1990. Autrement dit, il a été plus simple et plus efficace de mettre des chevaux à la place des 4x4 que de tenter de les interdire de front.

L'analyse du dispositif de traction animale révèle l'interdépendance des impératifs de gestion d'un espace d'une part, des valeurs portées par un dispositif public d'autre part, et enfin des enjeux politiques de l'accès aux hauts-lieux. Ici, la dimension mémorielle des processus de patrimonialisation ne relève pas d'une mémoire sociale telle qu'elle a pu s'exprimer dans le projet de Route du fer. C'est la mémoire de la dégradation et de la fragilité, alimentée par ce que nous avons appelés les ressorts de la patrimonialisation, qui jouent un rôle actif dans l'avènement d'une figure de la patrimonialisation originale : celle d'une montagne protégée mais ouverte et accessible à tous. La dimension spatiale de cette figure est radicalement différente de la figure de la montagne habitée par une mémoire sociale. Ce ne sont plus les villages et les sites miniers qui constituent les « *lieux de condensation* »[39] de la montagne Canigó. Ce sont désormais le site classé et les pistes qui y conduisent. La figure de l'ouverture implique d'agir sur des lieux contrôlés mais n'est pas incompatibles avec celle de

[38] Article dans revue Espaces Naturels, octobre 2006.
[39] DEBARBIEUX B., 1995a

la montagne habitée. Chacune d'elle correspond à des territorialités politiques différentes, celles du SIPARC (post-1995) et celle du SMCGS.

7.3 La figure de la montagne « destination touristique innovante »

La troisième figure de la patrimonialisation que nous proposons de mettre en évidence est la plus récente. Conçue par le SMCGS comme un aboutissement des dix premières années de la démarche Grand Site dans le Canigó, c'est aussi celle qui est le plus ouvertement revendiquée par le SMCGS depuis 2010. Elle est effectivement au cœur de la candidature du SMCGS au label Grand Site de France[40]. Pour l'analyser, nous proposons de mettre en évidence les conditions de son émergence au sein du dispositif des Pôles Touristiques Pyrénéen.

7.3.1 Qu'est-ce qu'un Pôle Touristique Pyrénéen ?

Le dispositif de Pôles Touristique Pyrénéens (PTP) apparaît pour la première fois dans la Convention de Massif des Pyrénées 2007-2013[41] : il s'agit d'une originalité pyrénéenne, issue de l'expérience d'une politique régionale Midi-Pyrénéenne. Ils « *s'inscrivent dans des territoires touristiques, situés en zone de massif, organisés autour de thématiques touristiques fortes ou de sites d'accueil (stations) mettant en exergue des activités ou des produits identitaires du territoire :*

- *les sports d'hiver,*
- *le tourisme vert, estival ou patrimonial,*
- *le thermalisme/thermo ludisme*. »

Les Pôles Touristiques Pyrénéens ont été initiés en 2000 par la Région Midi-Pyrénées. Ils ont ainsi été inscrits dans la convention interrégionale de massif des Pyrénées et dans le volet Massif des Pyrénées du Contrat de Plan Etat-Région Midi-Pyrénées 2000-2006.

Cette première génération de pôle 2000/2006 avait pour objectif de « *permettre aux partenaires publics et privés d'un territoire de s'associer pour élaborer une stratégie de*

[40] Candidature prévue pour la fin de l'année 2011 ou le début de l'année 2012.

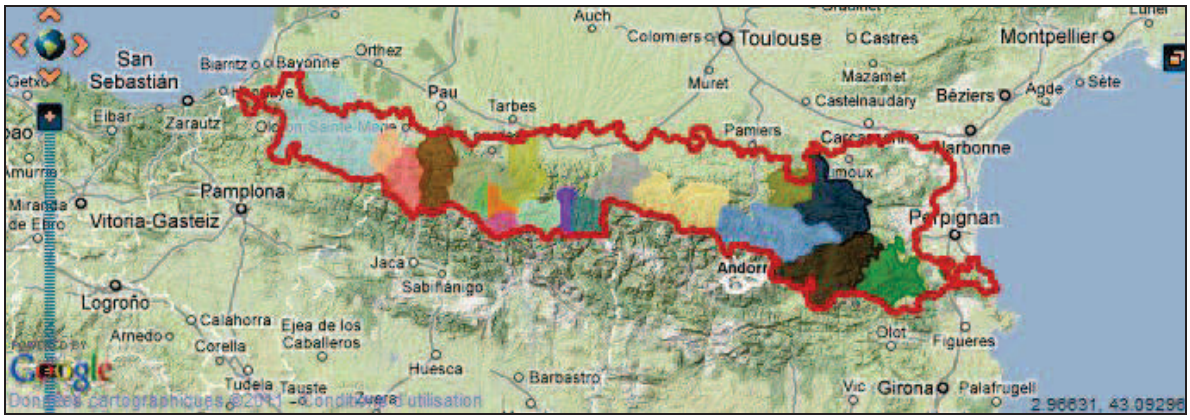
[41] « *Mise en œuvre dans le cadre des contrats de projets établis entre l'Etat et les Conseil régionaux d'Aquitaine, de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées, la Convention Interrégionale du Massif des Pyrénées pour la période 2007-2013 a été signée le 10 septembre 2007 par le Préfet de Région Midi-Pyrénées, coordonnateur de Massif, et les Présidents des trois régions concernées. […] Forts de la concertation et de la démarche partenariale qui ont précédé l'élaboration de ce programme interrégional, l'Etat et les Régions Aquitaine, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont décidé de privilégier quatre axes de développement : accompagner le développement économique et conforter l'attractivité du massif ; préserver et valoriser la biodiversité pyrénéenne, protéger le massif contre les risques naturels ; conforter la filière agro-pastorale et valoriser la ressource forestière ; favoriser les coopérations européennes. Ces quatre axes de développement sont déclinés en six articles, chacun faisant l'objet d'une maquette financière spécifique* » (pyrenees.datar.gouv.fr, 2011, réf. n°1)

développement touristique durable, définir des objectifs à moyen terme et planifier les investissements matériels et immatériels nécessaires ». Ce modèle d'intervention publique a ensuite été reconduit dans la Convention interrégionale de Massif des Pyrénées 2007-2013 qui l'a étendu à l'ensemble de la zone « massif » des Pyrénées (c'est-à-dire sur les trois régions) où de nouveaux PTP (Pôles Touristiques Pyrénéens) ont été créés. Les objectifs de cette deuxième génération de PTP sont :

- *« d'organiser et professionnaliser les acteurs touristiques du pôle ;*
- *de structurer et moderniser l'offre autour de produits et de services de qualité à partir des activités dominantes (sports d'hiver, thermalisme, thermo ludisme, activités de pleine nature, tourisme patrimonial…), dans un souci permanent de répondre aux attentes de la demande et dans une perspective de développement durable ;*
- *de diversifier l'offre, dans l'optique d'allonger la durée moyenne des séjours et de favoriser la fréquentation durant toutes les saisons*. »

Conformément aux normes de l'action publique contemporaine, ce « *programme interrégional en faveur de l'offre touristique s'inscrit résolument dans une démarche de développement durable : valorisation du patrimoine culturel et naturel, implication des acteurs locaux et participation des populations locales aux dynamiques de développement touristique, protection des espaces sensibles, développement des projets respectant les principes de la Haute Qualité Environnementale et actions faisant appel aux énergies renouvelables* ».

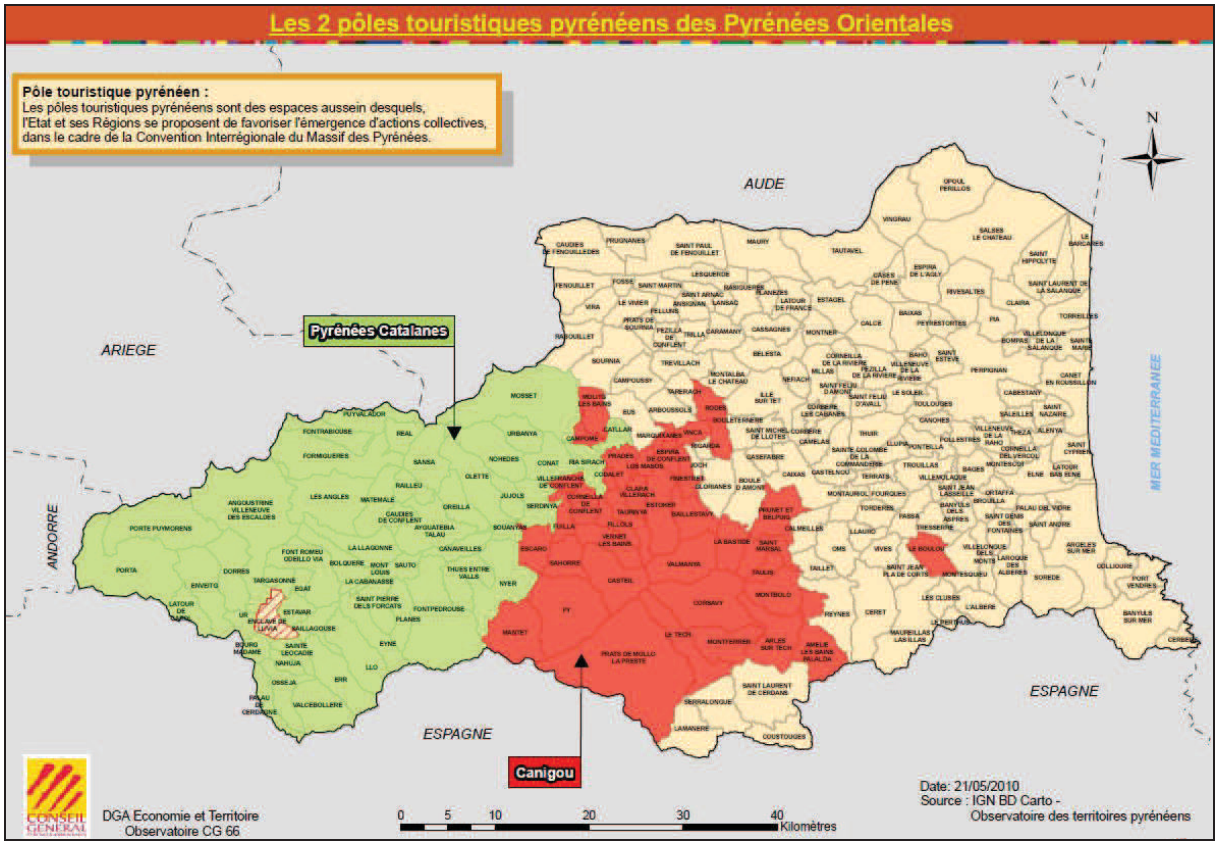
CARTE 23 - Les 19 pôles touristiques pyrénéens



http://www.sig-pyrenees.net/

Au final, dix-neuf conventions de pôles ont progressivement été signées pour la période 2007-2013. Le département des Pyrénées-Orientales en totalise deux : le PTP « Cerdagne-Capcir » et le PTP « Massif du Canigó ».

CARTE 24 - Les 2 pôles touristiques pyrénéens des Pyrénées-Orientales

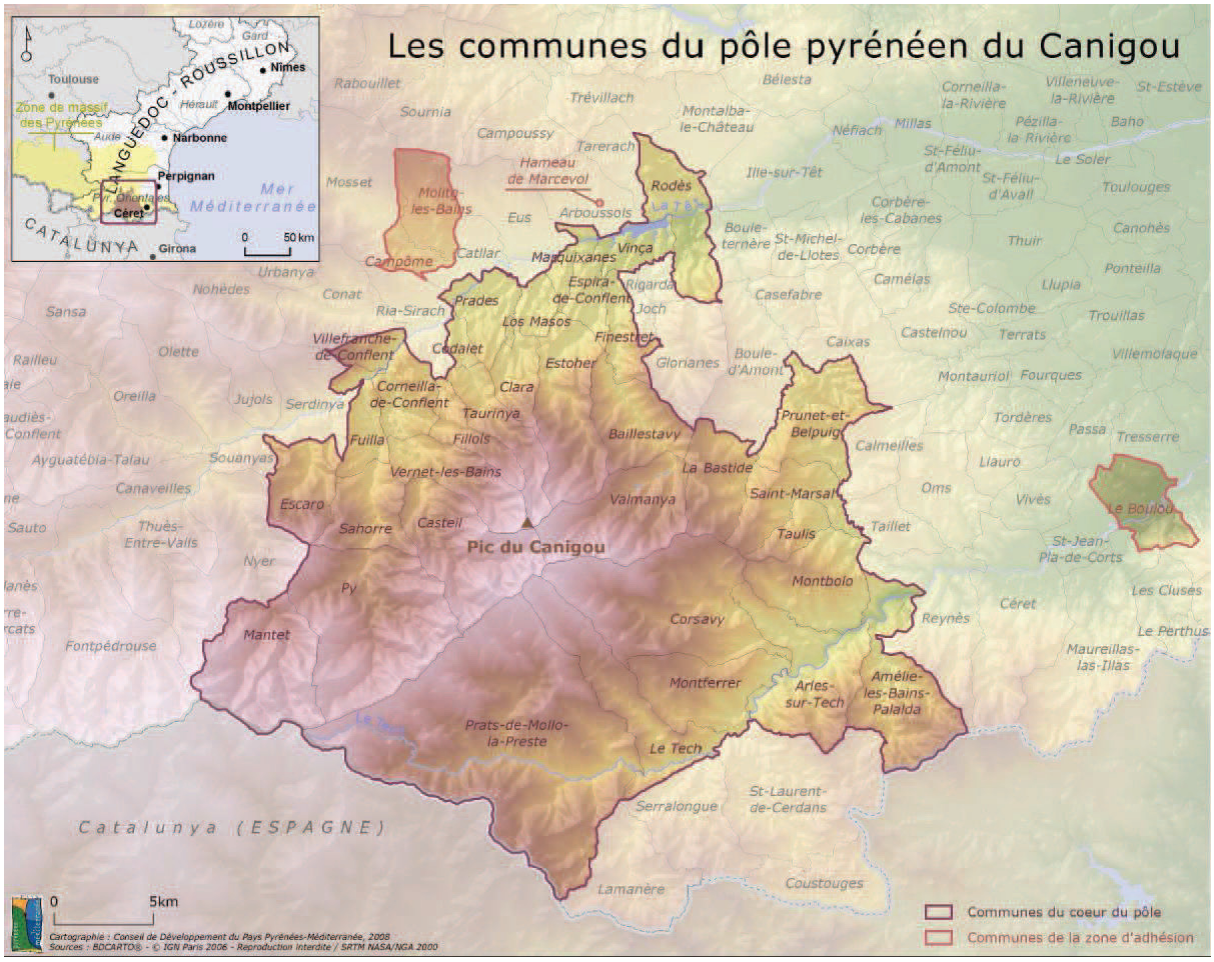


7.3.2 Le Pôle Touristique Pyrénéen « Massif du Canigó » : l'avènement de l'icône « paysagère » comme problématique de l'image des hauts-lieux

Nous proposons dans un premier temps d'analyser l'émergence du Pôle Touristique Pyrénéen dans le massif du Canigó. Son intérêt réside dans les processus de construction de l'action publique territorialisée qui ont été observés durant la phase de structuration de la candidature. La concertation engagée au début de l'été 2008 entre les Pays Terres Romanes en Pays Catalan et Pyrénées-Méditerranée, le SMCGS, l'Etat et la Région a effectivement permis d'aboutir à une programmation validée collectivement, laquelle a été retenue lors du comité de programmation de massif le 18/06/2009.

Si l'on s'en réfère directement à la convention finale (celle qui fut signée le 18/06/2009), elle comprend une présentation cohérente et homogène du PTP Canigó. Celui-ci est porté conjointement par trois structures : le Pays Pyrénées-Méditerranée, le Pays Terres Romanes en Pays Catalan et le Syndicat Mixte Canigó Grand Site. Il s'étend sur 35 communes réparties en 5 cantons, représentant 23.355 habitants dans le cœur de pôle et 2 communes (+1 hameau) en zone d'adhésion (28.632 habitants au total). Ce périmètre correspond à celui du Pôle Touristique Régional défini par la Région Languedoc-Roussillon en 2006, lequel s'était basé sur le périmètre de la première Opération Grand Site. Dans le PTP, deux communes thermales s'ajoutent néanmoins (Le Boulou et Molitg-les-Bains).

CARTE 25 – Les communes du pôle pyrénéen du Canigou



Le dépouillement de cette convention de pôle, dans sa version finale, permet de mieux comprendre la stratégie qui est suivie à la fois par le concepteur de ce dispositif (Commissariat de massif et conseils régionaux) et par tous les partenaires engagés dans le pôle Canigó en particulier. Ces derniers affichent dans la convention l'objectif générale qui les rassemble :

> « *Le Pôle Touristique Pyrénéen du Canigó, s'appuie sur la structuration d'une destination touristique nouvelle et emblématique : « Le Canigó, Montagne sacrée des Catalans ». Cette démarche doit permettre de proposer une activité d'accueil toutes saisons, autour d'une offre diversifiée d'activités patrimoniales, de pleine nature et de bien-être »*[42].

On relèvera ici l'expression de « *structuration d'une destination touristique nouvelle et emblématique* » pour laquelle chaque terme a son importance. Cette ambition semble en effet symptomatique de tout un lot de dispositifs publics tels que les Grands Sites, les Grands Sites de Midi-Pyrénées[43], etc., qui ont pour priorité de valoriser l'image de « hauts-

[42] SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2009, p. 2.
[43] grandsites.midipyrenees.fr, 2011, réf. n°1

lieux ». C'est bien de cela dont il s'agit à travers l'idée de « destination touristique » : le PTP se donne pour objectif de contribuer à faire naître une destination « Canigó », au même titre qu'il existe une destination Barcelone, Côte-d'Azur, Chamonix, par exemple. La problématique de la construction des destinations touristiques est complexe, mon propos n'est pas de la mobiliser de front. Ce qui m'intéresse ici, c'est d'analyser l'argumentaire que mobilisent les différents partenaires pour poser les bases de cette potentielle destination « *nouvelle et emblématique* ». L'expression semble vouloir dire que le Canigó est un véritable « joyau » sous exploité, une ressource qui n'attend qu'à être activée pour que de nouvelles retombées économiques irriguent le territoire. Ce joyau serait « *emblématique* » de la culture catalane considérée comme facteur d'attractivité touristique par les partenaires du pôle et, de manière plus générale, par les acteurs de la filière touristique des Pyrénées-Orientales depuis plusieurs années. L'aboutissement ultime de la démarche initié par le PTP serait que toute l'hôtellerie, la restauration, les fêtes locales, fassent référence à un Canigó sacralisé et porteur d'un imaginaire suffisamment large pour que « tout soit dit » à travers sa seule évocation : beauté des paysages, clémence climatique, richesse monumentale, diversification des activités de nature, etc. Une formule lapidaire relevée au sortir d'une réunion PTP parlait ainsi de créer « *un Canigó des ronds de serviettes et des dessous de table* »[44].

On retrouve ici toutes les réflexions menées sur l'image du Canigó, en tant que haut-lieu et sur la conception du Grand Site. Le PTP est conçu autour de la volonté de soigner – avec tout le sens de cette métaphore médicale que cela peut avoir – l'image du haut lieu « Canigó ». Les extraits de la convention de pôle présentés ci-dessous illustrent l'insistance des partenaires dans ce domaine :

> « *Compte tenu de sa richesse patrimoniale et de son potentiel de valorisation, le territoire du Pôle doit prendre en charge cette question comme support de développement économique et fondatrice d'une histoire culturelle commune du Canigó qui participe à la construction de l'image « Canigó ».*
> *« En effet, pour mettre en avant une spécificité culturelle du Canigó, il convient de valoriser le patrimoine à la fois immatériel et matériel mais également la dimension paysagère du Pôle ».*
> *« L'ensemble de ces champs apporte des clés de lecture pour comprendre la spécificité du pôle et dégager l'image « Canigó », facteur d'attractivité du territoire* »[45]

La dimension structurante du haut-lieu apparaît au cœur du projet de développement qui prévoit que toutes les ramifications thématiques valorisées soient entreprises à partir du Canigó en tant qu'icône paysagère et « image » dominante. Une fiche de synthèse du PTP,

[44] Carnet personnel, note d'octobre 2009
[45] SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2009, p. 31.

annexée à la convention de pôle pour donner une lisibilité d'ensemble au dispositif, présente ce pôle touristique à travers les données suivantes :

> *- 1 massif emblématique : Le Canigou*
> *- 5 stations thermales (42.212 curistes en 2007)*
> *- 1 Opération grand site*
> *- 2 Pays d'Art et d'Histoire (dont un transfrontalier en cours de labellisation (2009))*
> *- 1 important potentiel d'activités de pleine nature (randonnée, escalade (en cours de construction), 1 site VTT labellisé par la FFC comptant plus de 200 km de sentiers, activités d'eau)*

La convention contient également cette déclinaison symbolique et fonctionnelle de l'espace d'action des partenaires du PTP :

> « *Ce territoire compte en effet 2 Pays d'Art et d'Histoire, dont un transfrontalier en cours de labellisation, 2 sites inscrits sur la Liste du Patrimoine mondial, des villages classés, de nombreuses Réserves Naturelles, une Opération Grand Site, une richesse en eaux souterraines, chaudes et sulfureuses… ainsi que des productions fermières de qualité et emblématiques du territoire* »[46].

Ce dernier extrait semble particulièrement intéressant dans la perspective de l'exercice de déconstruction proposé ici. Il apparaît en effet combien la problématique de l'image d'un lieu amène les acteurs à construire une image riche et plurielle autour d'un nom de lieu qui englobe des références de toute nature : labellisations obtenues par des territoires de projet (*Pays d'Art et d'Histoire, Patrimoine Mondial*), politiques publiques (Sites classés), dispositifs opérationnels (*Opération Grand Site*), aires protégées (*Réserves Naturelles*) sont englobées dans une même liste d'aménités et de ressources attractives pour le touristes que les *eaux souterraines, chaudes et sulfureuses,* ou que les *productions fermières de qualité emblématiques du territoire* auxquelles pourraient s'ajouter les parcours de randonnées, les musées, les équipements sportifs, etc. dans l'objectif de montrer toute la richesse et le potentiel d'attractivité du Canigó pour légitimer sa désignation en tant que pôle touristique pyrénéen. C'est par l'accumulation et l'imbrication d'images de lieux, de références paysagères, d'équipements, mais aussi de procédures, de contraintes réglementaires et de dispositifs d'actions publiques que cette attractivité semble validée. Ici, l'action publique contribue à l'objectivation du territoire et à son positionnement dans le marché de l'économie touristique. La candidature au pôle touristique pyrénéen et la convention de pôle opèrent comme lieux de production de sens et de mise en cohérence des différents domaines de l'action publique, au profit de la construction d'une image du Canigó en tant que patrimoine unique et exceptionnel. Le patrimoine revêt ainsi un caractère pluriel, composé d'éléments de natures différentes qui sont mis en cohérence dans le processus de patrimonialisation. La notion contient ainsi toute la dimension cumulative que comprend sa

[46] SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2009, p. 3.

définition juridique et bancaire : peu importe la nature des éléments qui le constituent, le Canigó est un patrimoine fait de lieux, de milieux géographiques, d'équipements, de procédures, de contraintes réglementaires, de dispositifs d'actions publiques, etc. L'action publique territorialisée met en cohérence cette diversité à travers la production de documents de programmation et de promotion, ce qui aboutit à la production d'un « tout » érigé en « patrimoine d'exception ».

7.3.4 L'image du haut lieu « Canigó » et ses lectures en tant que « pôle » et « centre »

Les conséquences de l'importance accordée à la problématique de la construction d'une image de haut lieu transparaissent dans les principaux outils de l'aménagement du territoire en France : « *Les outils de base alternent zonages et polarisation pour traiter au mieux les enjeux de l'aménagement : avec les zonages, l'Etat fixe des priorités territoriales par grands ensembles géographiques alors qu'avec les pôles, c'est la concentration des moyens sur de petits territoires qui est au cœur de la démarche* »[47].

La conception des pôles touristiques pyrénéens renvoie à la logique de pôle. Il s'agit de « *sélectionner des points forts du territoire pour opérer ainsi une focalisation de moyens exceptionnels* »[48], « *les effets de cette concentration devant ensuite dynamiser les territoires proches* »[49]. Ils correspondent à un périmètre d'éligibilité pour le Commissariat de massif et les Conseils Régionaux qui financent la convention de massif. L'éligibilité implique que « *les acteurs locaux inclus dans un zonage doivent monter des projets pour que leur dossier soit retenu lors des comités de programmation qui engagent les financements. L'octroi de financements n'est donc pas automatique mais dépend de la dynamique locale* »[50].

C'est dans ce contexte que la mise en place du PTP « Massif du Canigó » a été réalisée. Au sein des politiques d'aménagement du territoire, parler de « pôle », c'est parler de performance pour les territoires concernés : ce sont à demi-mots les objectifs que se fixe aujourd'hui la politique de massif dans les Pyrénées, comptant sur la capacité à diffuser les dynamiques socio-économiques des pôles sur les autres territoires. La logique de pôle permet à l'Etat de « *laisser les acteurs locaux prendre en main leur destin à partir de projets qu'* [il] *se réserve ensuite le droit ou non de financer. C'est ainsi que l'Etat favorise une logique d'appel à projet qui lui permet de mobiliser les financements en amont, d'animer l'émulation entre collectivités et de choisir les heureux élus après une procédure de sélection qui le place au centre des décisions* »[51].

[47] TAULELLE F., 2010, p. 256.
[48] TAULELLE F., 2010, p. 261.
[49] TAULELLE F., 2010, p. 261.
[50] TAULELLE F., 2010, p. 257.
[51] TAULELLE F., 2010, p. 263.

Extrait Carnet (Septembre 2009) :

Milieu de réunion : débat entre commissariat de massif et représentants des pays. Désaccord sur le fait que la politique de « pôle » serait une politique exclusive, puisque toutes les communes ne sont pas concernées (seulement une partie des communes adhérentes aux deux pays notamment). Le commissariat réfute cette idée : pour lui, PTP est un « coup de pouce pour les problématiques spécifiques à la montagne ». Et il estime que « la montagne, c'est la haute montagne, sinon on fait du développement rural », ce que le commissariat décline à travers les mots clés de « ski », « station », etc. Rappel : PTP = 18 pôles touristiques de station, le Canigou est le seul sans station de ski.

Cette prise de position du Commissariat traduit bien les termes du débat entre pôle et zonage. S'il semble pertinent de faire référence au binôme pôle/zonage, ce n'est pas seulement parce qu'il renvoie à l'une des figures classiques de l'aménagement du territoire mais parce qu'il contient la justification de la logique de pôle, sous-tendue par deux problématiques imbriquées :

- d'une part, le débat relatif au PTP Canigó peut être vu comme une extension de la « *métaphore géométrique du centre et de la périphérie [qui] est souvent utilisée pour décrire l'opposition entre les deux types fondamentaux de lieux dans un système spatial* »[52]. Prolonger la problématique *pôle/zonage* par celle de *centre/périphérie* permet d'intégrer dans notre raisonnement les rapports de domination qui sont à l'œuvre dans les stratégies de valorisation patrimoniale portées par l'action publique territorialisée en fonction des différents lieux qui composent l'espace du PTP Canigó. Tout cela implique qu'il y ait une alimentation du système par tout type de flux, de nature diverse (économiques, écologiques, informationnels), entre le centre et la périphérie ;
- d'autre part, l'une des données sur laquelle se construit cette distinction entre centre (ou zone d'éligibilité du pôle) et périphérie (ou communes ne faisant pas partie du pôle) semble bien relever d'un imaginaire géographique de la montagne spécifique. Autrement dit, le commissariat de massif est porteur d'un imaginaire de la montagne bien particulier qui conditionne sa propre conception de l'action publique, c'est à dire du rôle et des missions que doivent avoir les acteurs publics, au sens large, pour le développement des territoires sur lesquels il s'engage.

Au travers des problématiques de pôle/zonage et de centre/périphérie, ce qui nous importe est de poser les bases sur lesquelles se sont structurées progressivement le système d'acteurs du pôle touristique pyrénéen « Canigó ». Il s'agit de montrer comment les processus de patrimonialisation méritent d'être analysés dans le cadre de la production de l'action publique.

[52] GRATALOUP C., 2004.

7.3.5 Le difficile lancement de la politique des PTP dans les Pyrénées-Orientales :

On retrouve la problématique du pôle *versus* territoire dès le lancement des PTP dans les Pyrénées-Orientales. Il apparaît en effet que cette convention de pôle représente, comme toute production écrite dans le cadre d'une programmation publique, une base minimale sur laquelle les différentes parties ont trouvé un consensus. Mais l'observation et l'analyse de la mise en place du pôle dès ses débuts permettent de montrer combien l'action publique territorialisée est complexe, diversifiée et faite d'opportunités : tout l'enjeu devenant, dans un second temps, de mettre en cohérence des initiatives différentes. Il semble opportun de revenir ici à la première réunion de lancement des PTP dans le département.

> Extrait Carnets (Mai 2009) :
>
> *Réunion PTP au CG. 20 aine de personnes : tous techniciens, pas d'élus. Pas de commissaire non plus car poste vacant. Présentation de toute la politique de massif et des PTP par le Commissariat de massif.*

L'objectif de cette réunion était de présenter la politique de massif et les PTP aux structures potentiellement porteuses. Les structures, dans ce cas, sont uniquement représentées par leurs techniciens : directeurs de Pays, de PNR, du SMCGS, etc. Aucun élu n'est invité à ces premiers échanges, ce qui renvoie à une tendance majeure de **l'ingénierie territoriale conçue comme médiatrice entre les administrations et les élus locaux**. Marion PAOLETTI a bien montré à ce sujet que ce type de « *scène du débat contractuel ne se relie pas directement à la représentation politique élue* »[53]. Le Commissariat considère qu'il faut présenter la politique des PTP d'abord aux techniciens, ensuite seulement aux élus. Cela insinue que les techniciens contribueront à expliquer et à diffuser leur savoir sur la politique des pôles auprès des élus.

Si la mise en place des PTP dans les P-O semble particulièrement révélatrice des enjeux contemporains qui traversent l'action publique territorialisée, c'est parce que plusieurs figures archétypales la structurent.

> Extrait Carnets (Mai 2009):
>
> *Le Commissariat se met à parler de deux PTP pour le département, « Canigou » d'une part et « Cerdagne-Capcir » d'autre part, comme si cela allait de soit. Forte réaction des Directeurs des Pays et du PNR : c'est pour eux une menace. On sent qu'ils étaient informés, la réaction était préparée. Tensions et vifs débats entre la*

[53] PAOLETTI M., 2001.

vision des PTP incarnée par le Commissariat/Région (curieusement) d'un côté et les territoires de projets locaux de l'autre (Pays, PNR). Nous [SMCGS] *ne prenons pas position. En débat : le portage (qui anime ?), le périmètre, le choix et le contenu même des actions financées.*

L'une de ces figures archétypales à partir de laquelle les échanges et les négociations vont se structurer tout au long de la mise en place du PTP relève de l'antique opposition entre l'Etat, via le Commissariat de massif, et le local, via les positions prises par les deux pays et le SMCGS dans une moindre mesure. L'opposition Etat/local doit être utilisée avec toutes les limites qu'elle contient. L'expression du « *jeu du compromis* »[54] permet de la relativiser et de convenir que l'opposition Etat/local est un avant tout un moteur des processus décisionnels, par nature conflictuel. Choisir d'appréhender le processus de patrimonialisation du massif du Canigó à partir d'une entrée conflictuelle permet de le présenter à la fois « *comme une expérience collective de coproduction de l'intérêt général mais aussi une expérience collective de production territoriale* »[55]. Avec toute la dimension symbolique que peut prendre, par ailleurs, cette opposition Etat/local dans les Pyrénées-Orientales et dans les montagnes catalanes en particulier.

7.3.6 La question du périmètre du PTP Canigó ou la négociation d'un positionnement « montagne » pour le Canigó

La question du périmètre cristallise dans tout dispositif d'aménagement du territoire en général et dans l'action publique territorialisée en particulier, la plupart des enjeux portés par les différents acteurs. Dans le cas du Pôle Touristique Pyrénéen « Massif du Canigou », au-delà des systèmes d'acteurs constitués sur des rapports de force dominant/dominé, il y a de réelles divergences sur le sens donné à l'idée de « montagne » par les différents partenaires. C'est en tout cas à travers de vifs échanges sur le sujet que le périmètre du pôle sera finalement fixé. Le PTP Canigó nous fournit à ce titre un exemple qui alimente l'idée que l'objet géographique « montagne » conditionne le périmètre d'une politique publique.

Dans les Pyrénées-Orientales, le Commissariat de massif et le Conseil Régional Languedoc-Roussillon ont initialement prévu de calquer le périmètre des pôles touristiques pyrénéens sur la base des pôles touristiques régionaux adoptés en 2006 par la Région[56]. C'est dire à quel point les Régions influencent la politique de massif menée dans les Pyrénées à travers leur investissement dans les Conventions interrégionales de massif. Elles en sont effectivement les principaux financeurs.

[54] LE LIDEC P., 2007.
[55] MELE P., 2003.
[56] laregion.fr, 2011, réf. n°1

Tandis que la Région avait identifié quatre pôles touristiques régionaux dans les Pyrénées-Orientales en 2006 (l'un d'eux étant pour partie sur l'Aude et pour l'autre dans les Pyrénées-Orientales), la proposition conjointe qu'elle fait avec le commissariat de massif ne concerne que 2 pôles touristiques pyrénéens. La politique de massif ne concernerait donc pas les pôles « Côte Vermeille/ Albères » et « Hautes Corbières/Pays Cathare/ Tautavel », tous deux étant pourtant situés en zone « massif ». Quelles sont les raisons avancées ?

Les discussions liées au périmètre du PTP Canigó échangées lors de la seconde réunion de lancement organisée à Taurinya en apportent des éléments d'explication :

> Extrait Carnets (Septembre 2009):
>
> *Deuxième « grande » réunion PTP. Représentants du Pays Pyrénées-Méditerranée venus avec représentants de la « Chaîne Thermale du Soleil », grand groupe national possédant 4 stations thermales dans les environs. Lobbying … ça promet !*
>
> *Très intéressante discussion autour de « la montagne » provoquée dans le cours de la négociation. Le problème = Pays Pyrénées-Méditerranée veut à tout prix financer du thermalisme dans le cadre du PTP. Or cela impliquerait d'élargir le périmètre envisagé (= souhaité par le Commissariat de massif, à savoir celui de l'OGS 1 en tant que pôle régional) pour que toutes rajouter les communes du Boulou et de Molitg. Le Commissariat de massif.*

Au départ, le périmètre proposé par l'Etat et la Région correspond à celui du pôle touristique régional « Massif du Canigou » décrété en 2006. Il ne correspond donc pas au périmètre d'adhésion du SMCGS, ni au périmètre des deux Pays. Ces derniers, et plus particulièrement le Pays Pyrénées-Méditerranée est gêné par ce projet : de son point de vue, toute division « intra » territoriale remet en question son échelle d'action et rend son action difficilement lisible auprès des communes adhérentes qui seraient non contenues dans le pôle touristique. L'exemple de Céret est mis en avant pour rappeler que l'image du Canigó gagnerait en prestige si elle intégrait le Musée d'art contemporain de Céret, et inversement, que celui-ci aurait tout intérêt à véritablement « jouer la carte Canigó ». Le Pays Pyrénées-Méditerranée souhaite donc élargir ce périmètre pour intégrer un maximum de communes membres. Cette première injonction est confrontée à l'opposition du Commissariat de massif pour qui les zones extérieures au périmètre du PTP envisagé ne correspondent pas à l'imaginaire « montagne » qui lui est cher.

> Extrait Carnets (Septembre 2009) :
>
> *Le commissariat de massif rappelle avec insistance qu'il faut bien s'en tenir aux principes mêmes de la logique de « massif » : 1) parler pour toutes les Pyrénées ; 2)*

trouver une thématique d'intervention qui sera traitée communément à l'ensemble du massif (ex. = le tourisme) ; 3) intervenir sur les spécificités de la « montagne ».

Dans ce contexte, le Pays Pyrénées-Méditerranée négocie à un second niveau : celui des activités thermales. Ce domaine d'activité constitue un secteur économique puissant. La direction du Pyrénées-Méditerranée est d'ailleurs venue à la seconde réunion PTP avec le directeur de « La Chaîne thermale du soleil », société possédant 5 stations thermales proches du Canigó. Sa participation marque la volonté d'intégrer un maximum de stations du département dans le dispositif pour qu'elles puissent profiter des financements de la convention interrégionale de massif. Les stations thermales de La Preste (Prats-de-Mollo), Amélie-les-Bains et Vernet-les-Bains ne posent aucun problème puisqu'elles sont contenues dans le périmètre de pôle envisagé. Mais ce n'est pas le cas des stations de Molitg-les-Bains et, surtout, du Boulou, largement située à l'extérieur de l'emprise historique du massif du Canigó. Il n'y a aucune habitude de travail entre les communes du périmètre de pôle envisagé et Le Boulou, contrairement à Molitg qui a été partie prenante de la dynamique institutionnelle du STC et du SIPARC. La commune du Boulou se trouve représentée à la table des négociations par la volonté du Pays Pyrénées-Méditerranée d'assumer ses missions d'intermédiaires entre projets en attente d'investissement et dispositifs de financements publics. Le Commissariat de massif s'oppose dans un premier temps à l'idée d'intégrer ces deux communes supplémentaires.

Extrait Carnets (Septembre 2009) :

Face à l'opposition de principe du Commissariat de massif, le représentant de « La Chaîne thermale du Soleil » oppose que « ces deux communes sont pourtant en zone montagne ». Ce à quoi le Commissariat réplique que « A ce compte là, Argelès-sur-Mer aussi est en zone montagne ! ». La montagne que le Commissariat souhaite valoriser dans le cadre des pôles touristiques pyrénéens n'est pas celle que représente la « zone montagne » considérée comme étant beaucoup trop large.

Les négociations tournent clairement autour de l'imaginaire géographique associé à l'objet « montagne ». C'est dans ce registre là que les argumentaires des différents acteurs s'affrontent. L'objet montagne constitue ainsi un objet de distinction qui va être remodelé en fonction des représentations de chacun et des phases de négociations. Pourtant, au fond, l'enjeu consiste pour les uns à essayer de profiter de l'enveloppe financière dévolue à ce PTP et, pour les autres, à ne pas la disperser auprès de consommateurs potentiellement conséquents (en l'occurrence La Chaîne thermale du Soleil). La Région Languedoc-Roussillon souhaite pour sa part limiter sa participation aux investissements thermaux, position que le Commissariat de massif a fait sienne[57] durant la négociation du PTP « massif

[57] La Région était d'ailleurs représentée par le chargé de mission du Commissariat de massif lors de la seconde réunion PTP de Taurinya qui parlait en son nom.

du Canigó ». La suite de la discussion va permettre de préciser les attentes du commissariat en posant ce qui fait l'exemplarité du Canigó à l'échelle pyrénéenne.

> Extrait Carnets (Septembre 2009) :
>
> *Rebondissement : Commissariat explique que sur les 19 PTP dans les Pyrénées, seul le Canigó ne serait pas une station (ski et/ou thermes). Originalité et rôle précurseur du point de vue de l'Etat qui veut en faire laboratoire expérimental du développement en montagne au vu des risques de réchauffement climatique. Surprise ! Dans la réunion, le Canigó apparaît d'un coup comme un exemple précurseur qui devra servir d'exemple sur le reste de la chaîne. Ce qui fait son exemplarité, c'est donc tout ce qui tourne autour du tourisme de pleine nature et particulièrement autour du projet des Rondes du Canigó. SMCGS se retrouve aux avants-garde malgré lui ! La montagne défendue ce jour là par le Commissariat de massif est celle de la randonnée, de l'escalade, du canyoning, du VTT, etc.*
> *C'est un discours qui plaît aux participants, l'Etat sait séduire et retomber sur ses pattes. Ca renforce son discours sur le tourisme de montagne et de nature qu'il oppose au thermalisme. Il concède ainsi que le thermalisme et le « bien-être » intègrent le programme du PTP Canigó mais seulement pour des actions s'inscrivant dans le cadre de la valorisation des « Rondes du Canigó ».*

Cette intervention du Commissariat de massif est venue bouleverser radicalement l'état d'avancement des négociations et le fil de la réunion. Les communes du SMCGS et le SMCGS lui-même, plutôt discrètes dans les négociations dont elles ne se sentaient pas concernées tout en identifiant parfaitement la stratégie du thermalisme et du Pays Pyrénées-méditerranée, se retrouvent au devant de la scène. Le registre de discours de l'exemplarité les flatte et séduit les représentants des communes du SMCGS. Le directeur du SMCGS perçoit également toute la reconnaissance qu'il peut tirer de cette situation : le Canigó, seul pôle touristique sans station de toutes les Pyrénées ! Après avoir passé des décennies en tentatives d'équipement et d'infrastructures lourdes, systématiquement rejetées et parfois encore regrettées par les principales institutions locales, voilà ce massif valorisé pour sa « virginité ». Pour la première fois, l'absence de station n'est pas présentée comme un défaut et devient un atout. Et le fait que ce soit l'Etat, par l'intermédiaire du Commissariat de massif, qui tienne ces propos est particulièrement important pour les élus catalans du massif. Le Pays Pyrénées-Méditerranée a perdu la bataille de la réunion et commence déjà à imaginer d'autres fronts pour la poursuivre, à un autre moment. Les deux autres partenaires que sont le SMCGS et le Pays Terres Romanes reprennent de la vigueur et commencent à mener les échanges. Ils alimentent la proposition du Commissariat en projets n'ayant plus qu'à rentrer dans la logique de pôle touristique telle que celui-ci l'a conçue pour le Canigó. Le projet des *Rondes du Canigó*[58] s'affiche progressivement comme le projet-phare autour

[58] Pour mieux comprendre le contenu de ce projet, la première version du dossier de présentation du projet des « Rondes du Canigó » est disponible en ANNEXE 13.

duquel tout le programme d'action du PTP doit être construit. Le thermalisme n'a plus de place dans les discussions, si ce n'est pour dire qu'il pourra occasionnellement intégrer la programmation s'il s'inscrit lui-aussi dans la dynamique du projet des *Rondes du Canigó*. Dans ce contexte, le SMCGS repositionne les échanges autour de l'idée de pyrénéisme qui lui est chère et peu importe si les participants y associent un sens différent. Elle est en conformité avec l'imaginaire « montagne » que le Commissariat veut défendre dans le cadre de ce dispositif.

En bouleversant les cadres de la réunion, l'intervention du Commissariat défendant un Canigó « exemplaire » en tant que haut-lieu de sports de nature, légitimé par la notion de « pyrénéisme », modifie en profondeur la teneur du futur programme d'action du PTP Canigó. Ce qui pourrait relever de l'anecdotique prend ici une dimension structurante de la production de l'action publique territorialisée : les hiérarchies induites au sein du système d'acteurs de ce PTP sont modifiées par la référence à un imaginaire « montagne » qui prend le dessus et s'oppose, projets à l'appui (ici les *Rondes du Canigó*), à ce que pourrait être un PTP largement dominé par l'activité thermale et le tourisme de *bien-être*.

Les stratégies institutionnelles managées par l'appareil d'Etat apparaissent comme adaptation permanente à l'évolution des impératifs (et des contraintes) d'origine diverse, et à la ré-articulation des différents niveaux d'échelle qui en découlent. La perspective sur le développement durable des Pyrénées impose d'intégrer les risques liés au changement climatique. De nouvelles ressources doivent être valorisées, susceptibles de pallier aux manquements prévisibles du tourisme de neige, et de compléter un thermalisme qui semble avoir atteint un développement optimal. Les priorités en matière de développement s'en trouvent inversées, propulsant au premier plan les « sports de nature dans des espaces protégés de montagne » jusqu'ici considérés comme très secondaires car trop proches du tourisme vert en milieu rural. C'est ainsi que le SMCGS s'est propulsé en tant que structure porteuse d'une opération considérée comme expérimentale pour l'ensemble du massif pyrénéen, et que le Canigó a pris valeur d'exemple au-delà de ses spécificités.

ENCART 16 Le projet des Rondes du Canigó selon le Conseil Général[59]

L'objectif des Rondes du Canigó est simple mais ambitieux : élaborer un véritable produit touristique dans le massif du Canigó, clairement identifié en tant qu'itinéraire de randonnée pédestre et équestre, traversant nos montagnes et reliant les richesses patrimoniales de nos villages en plusieurs jours. […] Dans l'esprit de

[59] CG66, 2009, « Canigó, sacrée montagne ! », *L'accent catalan*, n°spécial Canigó, Perpignan. Ce texte a initialement été rédigé en 2008 par le SMCGS dans l'objectif d'échanger, seulement entre techniciens des différentes structures, sur les grandes orientations conceptuelles des Rondes du Canigó. Il a été finalement été utilisé pour la présentation officielle du projet, puis a été publié dans cette revue du Conseil général et tiré à 200 000 exemplaires au moment des fêtes de Noël. Il constitue en cela un formidable exemple de la diffusion des codes et des normes de l'ingénierie territoriale dans le champ politique.

l'écologie républicaine, consistant à protéger tout en ouvrant au grand public, le Conseil Général s'est ainsi attaché à construire un véritable réseau de sentiers couvrant tout le territoire. La randonnée part désormais à la rencontre d'un nouveau public. Nouvelle étape, la réalisation des Rondes du Canigó constitue le « projet phare » du programme d'action du Conseil Général et du Syndicat Mixte. Tout l'objectif du projet consiste à faire de la multiplication des itinéraires, qui représentent un investissement conséquent des collectivités locales, une ressource touristique attractive et cohérente. Les Rondes du Canigó sont donc constituées de quatre itinéraires majeurs : la Ronde de piémont, le Tour du Canigó, le Tour du Haut-Vallespir et le Tour des Réserves Naturelles et de boucles de villages qui s'y raccrochent (25 boucles de piémont). A l'ambition du projet des Rondes du Canigó doit répondre la mobilisation des professionnels du tourisme impliqués dans le massif. Ainsi, le projet prévoit un véritable réseau d'accueil de qualité intégrant les propriétaires motivés de gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, restaurants, Bistrots de pays, campings, avec de nouvelles prestations adaptées (portages, liaisons, etc.) Le Canigó est un massif particulièrement visible, en témoigne le nombre important de reproductions photographiques diverses (couvertures de magazines, cartes postales, livres, publicités, etc.). Cela constitue une force sur laquelle il est possible de fonder une dynamique solide pour un tourisme durable aux retombées économiques réelles pour nos villages. Pour donner une lisibilité à ce produit touristique, les acteurs du massif ont souhaité décliner les richesses patrimoniales valorisées dans les différentes initiatives de ce projet autour du thème fédérateur de la « Catalanité ». Avec la randonnée, le Conseil Général entend donc proposer un véritable outil de développement durable au niveau local, conciliant environnement, développement économique et progrès social.

7.3.7 Système d'acteurs et échelles de reconnaissance : un rapport différent à l'ingénierie de développement

Le PTP « Massif du Canigó » reste longtemps inabouti et sa structuration définitive paraît incertaine. Cette période de latence permet au SMCGS de mûrir son implication dans la démarche et n'endosse pas immédiatement le rôle de chef de file que le Commissariat de massif et les deux autres partenaires potentiels, c'est-à-dire les Pays, attendaient de lui. Son périmètre d'intervention est le seul à avoir une véritable logique de « massif » transcendant les deux vallées et leurs limites administratives. L'expression de cette attente par les partenaires potentiels et par le Commissariat de massif est vécue comme une petite victoire de la part du SMCGS. Il considère qu'il y'a là une preuve supplémentaire de la légitimité qu'il a acquise.

Extrait Carnets (Novembre 2009)

J'ai reçu un nouveau coup de téléphone du Directeur du Pays Terres Romanes au sujet du PTP. Il a eu la Directrice du Pays Pyrénées Méditerranée. Tous deux ne comprennent pas ce que veut faire le SMCGS. J'en parle à Pierre. Selon lui, cette période de latence est une bonne chose pour le SMCGS qui n'a rien à gagner à précipiter le pôle puisqu'il ne veut pas y mettre d'argent, qu'aucune nouvelle action ne sera proposée en dehors de celles qui sont déjà programmées. Donc il n'attend pas d'argent supplémentaire. Selon lui, il faut seulement rester présent dans le jeu en demeurant incontournable : les 2 pays, qui sont en recherche constante de financement, débloqueront la situation à un moment donné. Il estime que ce n'est pas au SMCGS de prendre les choses en main, car c'est le moins bien doté en ingénierie et qu'il a annoncé la couleur aux partenaires dès le début. Je suis en désaccord et ne sais plus que répondre aux deux Pays.

Ces remarques révèlent bien les enjeux de la structuration d'un PTP dans le massif du Canigó. Elles montrent aussi comment l'action publique territorialisée se construit d'ajustements au cas par cas, et qu'il est bien difficile de la cerner d'un point de vue exogène. Des stratégies interterritoriales se mettent en place et prennent forme par l'intermédiaire d'appels à projets et/ou de systèmes de gouvernance de dispositifs financiers pluriannuels. Ce n'est pas le projet lui-même qui précède le partenariat interterritorial ; celui-ci se fait autour d'un programme considéré comme une opportunité de financement nouveau pour lequel tout partenariat interterritorial peut être imaginé. Avant même que le PTP Canigó ne soit définitivement défini, les rapports entre partenaires sont les suivants :

- Le Commissariat de massif est prêt à modifier son projet initial pour qu'un PTP voit le jour dans le Canigó. A ce niveau, il apparaît que la crédibilité de son dispositif sera mesurée à travers son implantation et le nombre de conventions de pôle signées dans chaque département. Une attention particulière est portée aux pôles qui pourraient voir le jour hors de Midi-Pyrénées (ceux des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et des Pyrénées-Atlantiques) car il s'agit de territoires dans lesquels le Commissariat de massif est moins présent. Il est donc prêt à accepter de nombreuses évolutions, tant dans le contenu que dans le système de gouvernance du Pôle Canigó ;
- Les deux Pays Terres Romanes et Pyrénées-Méditerranée jouent, à peu de chose près, la même partition dans cette affaire. Territoires de projets inventés pour capter des financements à redistribuer dans les communes adhérentes grâce à une ingénierie compétente et efficace, ils ne peuvent se permettre de passer à côté de la politique des Pôles. D'autant plus que la structuration d'un PTP permettrait de financer de l'animation, ce qui signifie – dans l'ingénierie territoriale – pérennisé un poste ou en créer un à part entière ;

- Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site, quant à lui, fonctionne à partir de l'adhésion de ses administrateurs et finance ses projets, au cas par cas, avec les subventions de ses partenaires habituels que sont l'Etat (via la DIREN) et les collectivités locales (Conseil Général Pyrénées-Orientales et Conseil Régional Languedoc-Roussillon principalement). Il veut bien capter des financements dans le cadre du PTP pour alléger ces bailleurs traditionnels, notamment le Conseil Général Pyrénées-Orientales. Mais cela ne constitue pas une priorité pour lui. Il estime qu'il n'a pas l'ingénierie pour animer ce pôle. L'enjeu pour lui est donc de s'afficher comme acteur incontournable auprès du Commissariat de massif et de valoriser le fait d'être un PTP au sein du Réseau des Grands Sites de France en vue de la labellisation.

Au niveau local, les trois partenaires s'entendent indirectement sur un point essentiel à leurs yeux : le PTP ne doit pas déstructurer les projets déjà engagés ni les structures qui les portent. Les concurrences intra territoriales sont fondamentales dans l'action publique territorialisée. Dans le cas du PTP, c'est une grande inquiétude pour les deux pays[60] que l'on trouve formulée dans la convention de pôle elle-même :

> *« Le PTP du Canigó, bien que résolument engagé dans une approche innovante, n'a pas vocation à se substituer aux démarches territoriales en place. Il s'agit ici d'un projet partenarial qui apporte de la valeur ajoutée à l'existant, tout en ayant le souci de générer du développement. Aussi, en matière d'animation et de gouvernance, les structures porteuses ont souhaité s'appuyer sur les Pays Pyrénées-Méditerranée et Terres Romanes en Pays Catalan […] Il en est de même pour le Syndicat Mixte Canigó Grand Site […] A ce titre, ces trois structures sont des outils dotés d'ingénierie valorisable dans le cadre du Contrat de Pôle* »[61].

Ce système d'acteurs n'est pas conflictuel, a priori, puisque les stratégies des différents partenaires non seulement ne s'opposent pas mais sont complémentaires. Ce que révèlent ces différentes positions, c'est un décalage sur le rapport à l'ingénierie : le SMCGS et les deux Pays n'attachent ni la même fonction ni la même importance aux différents dispositifs d'ingénierie territoriale. Le SMCGS se comporte en structure d'action, qui règle des problèmes de gestion de l'espace et réalise des projets. La dimension opérationnelle est une constituante de ses missions. A l'inverse, les deux Pays n'ont aucune maîtrise d'ouvrage directe. « *Les tâches dévolues aux agents des Pays sont maintenant bien identifiées : ce sont de vraies compétences qui ne sont pas celles de la maîtrise d'œuvre mais bien du faire faire, à savoir la coordination et la stratégie* »[62]. La différence entre les structures ayant une

[60] Inquiétude partagée par le Parc Naturel Régional des Pyrénées-Catalanes et le pôle touristique pyrénéen « Cerdagne-Capcir-Haut Conflent »
[61] Convention de pôle Touristique Pyrénéen « Massif du Canigou », 2009, p. 3.
[62] TAULELLE F., 2010, p. 24.

maîtrise d'ouvrage directe et celles n'ayant qu'une maîtrise d'ouvrage indirecte apparaît ici fondamentale dans leur rapport au développement.

Si l'on se penche plus particulièrement sur la stratégie du SMCGS, ce système d'acteur met en évidence les multiples échelles de reconnaissance dans lequel il est impliqué. La structuration d'un PTP centré sur le périmètre de l'Opération Grand Site et dans lequel il serait parti prenante constituerait pour le SMCGS une reconnaissance de sa légitimité territoriale et des responsabilités dont il a la charge. Cela lui confère une dimension « pyrénéenne », c'est-à-dire qu'il entre dans le réseau des structures porteuses de projet à l'échelle du massif pyrénéen. En outre, le SMCGS devient ainsi une institution « de montagne », puisque c'est lui qui est garant de cette dimension que ne peuvent pas autant revendiquer les deux autres partenaires. Il est désormais identifié et reconnu par le Commissariat de massif, donc par l'Etat, à un autre niveau que la DIREN Languedoc-Roussillon. Cette reconnaissance « pyrénéenne » l'impose localement vis-à-vis des territoires de projets tels que les deux Pays qui ont les moyens – et l'habitude – de fonctionner sans lui sur d'autres problématiques. Mais sur la montagne, le SMCGS s'impose à eux.

Cette échelle de reconnaissance lui permet également d'alimenter et de renforcer sa visibilité au niveau national, et plus particulièrement au sein du Réseau des Grands Sites de France. On relèvera par la suite combien le SMCGS affiche et revendique le PTP « Massif du Canigó » comme un « label » venant sanctionner la qualité de ses réalisations auprès des instances nationales qui, à leur tour, sont censées reconnaître prochainement son travail en lui décernant le label Grand Site de France. Il s'agit là d'une caractéristique forte de l'action publique contemporaine : la structuration d'un PTP n'est pas une condition indispensable pour l'obtention de ce label national, mais sa mise en place autour de l'Opération Grand Site du Canigó constitue un élément supplémentaire qui renforce sa candidature. La dimension pyrénéenne permet notamment de renforcer l'image de Grand Site « de montagne », élément de distinction qualitative non négligeable dans la course aux labels puisque aucun « Grand Site de montagne » n'a pour l'instant été décerné. Cela donne une nouvelle déclinaison du Grand Site Canigó que le SMCGS ne manquera pas de mettre en avant, au même titre que d'autres (catalanité notamment). Le PTP vient en quelque sorte valider de manière institutionnelle la figure du Canigó des pyrénéistes et la mise en scène faite à ce sujet depuis plusieurs années.

Note rédigée en octobre 2008 à destination des partenaires du SMCGS, intitulée « Contribution du SMCGS au PTP Massif du Canigó »

« *Le massif du Canigó, en tant que rare Site Classé bénéficiant encore aujourd'hui d'une Opération Grand Site dans le massif pyrénéen, et le Syndicat Mixte, en tant que représentant actif de la montagne catalane et pyrénéenne au sein des gestionnaires des Grands Sites de France, paraît constituer un territoire tout*

particulièrement pertinent pour mettre en œuvre les objectifs des contrats de pôles pyrénéens »

7.3.8 La construction d'un programme d'action au coup par coup … ou l'action publique en acte

Comme toute réponse à appel d'offre, le dossier de candidature au Pôle Touristique Pyrénéen est constitué de différentes parties complémentaires et indissociables : présentation du territoire, des structures porteuses, des objectifs du programme, des attentions portées aux contraintes environnementales, etc.

Parmi elles, une partie constitue le cœur du dossier au point que les partenaires et les financeurs ne lisent prioritairement, voire uniquement, celle-là : c'est ce qu'on appelle la programmation. La programmation est composée de fiches-actions souvent annexées au corps de texte. Le corps de texte présente les différentes structures partenaires, propose un rapide diagnostic de territoire, décrit les enjeux, etc. Tandis que les fiches-actions de la programmation détaillent à la fois les projets à réaliser dans le cadre du contrat, leur maîtrise d'ouvrage / maîtrise d'œuvre et, surtout, leur plan de financement. Le nombre de projets à réaliser n'est pas limité. D'évidence, ce sont ces quelques lignes qui importent le plus aux partenaires impliqués dans une telle politique publique. On pourrait donc penser que la programmation fait l'objet d'une attention particulière et d'un travail de conception/concertation/coordination approfondi entre les différents partenaires tout à fait conscients que c'est là, au final, que se joue la réussite finale du pôle « massif du Canigó ».

C'est pourtant l'inverse que l'on observe généralement et tout particulièrement dans le cadre de ce pôle touristique pyrénéen. L'action publique territorialisée fonctionne, à peu de chose près, de la même manière que le monde de la recherche publique et universitaire concernant la réponse à appel d'offre : les échéances pour répondre sont toujours trop courtes, les partenariats sont bienvenus mais toujours difficiles à mettre en place à cause de mondes langagiers différents, les projets toujours trop nombreux pour des moyens humains et financiers limités. La solution consiste donc le plus souvent à agréger des chantiers déjà plus ou moins engagés en fonction des spécialités et des affinités des personnes qui ont un intérêt à s'impliquer dans un projet. La réponse à appel d'offre rend compte d'un bricolage et d'un agencement d'actions hétéroclites que chaque partenaire essaie de financer (totalement ou en partie) : le dispositif des PTP a donc représenté une opportunité, pour chacune des structures impliquées, d'étendre le champ de ses réalisations précédemment prévues et/ou imaginées. C'est là une tendance forte de l'action publique territorialisée, laquelle favorise les territoires de projets animés par des structures dotées d'une ingénierie de développement puissante et compétente.

L'observation du programme d'action définitif du PTP « Massif du Canigó » donne une bonne illustration de ce processus. Sa présentation fait apparaître trois « *axes stratégiques* », eux-mêmes déclinés en « *mesures* » :

Axes stratégiques du PTP « Massif du Canigó » acceptés le 18/06/2009 :

Axe 1 – Structurer l'offre de Tourisme Vert et Patrimonial autour des « Rondes du Canigó »

- ***Mesure 1.1*** *– Investissements nécessaires aux aménagements en lien avec les Rondes du Canigó*
- ***Mesure 1.2*** *– Enrichir les Rondes du Canigó d'une offre culturelle et patrimoniale structurée*
- ***Mesure 1.3*** *– Conforter les Rondes du Canigó à travers une diversification de l'offre de tourisme sportif et de pleine nature*
- ***Mesure 1.4*** *– Structurer une offre « Bien-être » en complément de l'offre de tourisme vert et patrimonial et en appui à la création de la destination Canigó*

Axe 2 – Valoriser, promouvoir et rendre visible l'offre de Tourisme Vert et Patrimonial du Canigó, Montagne sacrée des catalans

- ***Mesure 2.1*** *– Collecter l'offre et l'éditer*
- ***Mesure 2.2*** *– Encourager et Promouvoir les démarches collectives et décloisonnées*
- ***Mesure 2.3*** *– Elaborer des outils de promotion permettant de fédérer les acteurs locaux mais surtout de rendre visible cette offre nouvelle*

Axe 3 – Renforcer l'attractivité et la compétitivité de la destination à travers les démarches collectives ou transversales et décloisonnées

- ***Mesure 3.1 –*** *Actions collectives et mise en réseau des acteurs*
- ***Mesure 3.2 –*** *Faire converger les stratégies de développement du pôle en permettant au territoire de disposer de bases prospectives communes*
- ***Mesure 3.3*** *– Animation du Pôle Touristique Pyrénéen*

La cohérence de l'ensemble tient dans la complémentarité des titres donnés à chaque mesure et à chaque axe stratégique. La conception de ces intitulés et de ces complémentarités constitue l'un des moments clés de la mise en récit pratiquée par l'ingénierie territoriale. Chaque nouvelle programmation ou réponse à appel d'offre est l'occasion de produire de la cohérence et de donner du sens à l'action publique. La patrimonialisation se construit aussi à travers ce type d'exercice.

Ici, la structuration en axes stratégiques, mesures et sous-mesures (souvent) doit être appréhendée comme le résultat d'un processus d'agrégation d'actions. Il ne s'agit donc pas d'une grille d'objectifs agissant comme un filtre pour les actions potentiellement éligibles. Au

contraire, chaque partenaire a dans un premier temps commencé par lister un certain nombre de projets et d'actions, sélectionnés en fonction de deux éléments : les grandes lignes de présentation du dispositif des PTP par le Commissariat de massif d'une part ; la compréhension et le sens donné à ces grandes lignes de présentation du dispositif par les techniciens en charge de la question dans chaque structure d'autre part ! Les mots clés identifiés par le technicien dans l'appel d'offre et mis en avant dans la présentation qui lui en est faite ont une importance considérable sur la sélection des actions à laquelle il va aboutir.

Cette première phase de sélection peut être relativement courte car chaque structure dispose en quelque sorte de son propre « stock de projets » dans lequel elle puise à chaque nouvelle opportunité. Ces projets ont des états d'avancement différents. De manière caricaturale, ils peuvent avoir été seulement et vaguement imaginés au cours de discussions informelles (« *ce qu'il faudrait faire, un jour, c'est …* »), avoir été conçus sans pour autant être programmés, avoir été programmés – ce qui transforme ces projets en « actions » mais ne pas encore avoir été réalisés, avoir été partiellement réalisés – donc financés –, ou même avoir été totalement réalisés : dans ce dernier cas de figure, le fonctionnement du projet réalisé peut justifier la recherche de nouveaux financements.

Concernant les choix du SMCGS, les limites du champ d'action potentiellement programmables dans le cadre du PTP Canigó étaient infimes. La principale d'entre elles étant donnée par la structure elle-même puisqu'il s'agissait de ne pas lancer de nouvelles opérations et de tenter, au contraire, de trouver des financements complémentaires aux opérations déjà programmées dans le cadre de l'Opération Grand Site. Le PTP a donc été appréhendé par le SMCGS comme un complément potentiel de l'OGS, non pas comme un nouveau dispositif renouvelant et bouleversant les orientations et la ligne politiques en cours.

Extrait Carnets (Janvier 2010)

Rédaction d'une note sur le PTP à destination de nos partenaires (surtout 2 Pays) pour que leurs directeurs comprennent mieux notre positionnement. L'occasion de leur faire part des actions que le SMCGS souhaite inscrire dans le PTP. Objectif = profiter de financements supplémentaires, donc pas de nouvelles actions. On attend de recevoir leur liste d'actions envisagées pour adapter. A priori on part sur 3 axes dont un entièrement consacré aux « Rondes ». Hâte de voir ce qu'ils vont mettre dedans.

Cette note devient, dans un second temps, le lieu de production d'une cohérence entre les dispositifs OGS et PTP :

Extraits de la note rédigée en octobre 2008 à destination des partenaires du SMCGS, intitulée « Contribution du SMCGS au PTP Massif du Canigó »

« L'adéquation et la complémentarité entre l'Opération Grand Site et la politique des Pôles Touristiques Pyrénéens n'est plus seulement démontrée et envisageable : elle devient souhaitable ».

La seconde phase est celle de la formalisation des actions sélectionnées pour être intégrées à l'appel d'offre : cela signifie notamment que les actions qui n'en étaient qu'au stade d'une vague idée ont été précisées et qu'un financement à été envisagé. Après avoir mis en récit le bilan du SMCGS et mis en cohérence l'OGS et le PTP, la troisième partie de la note envoyée aux partenaires correspond à la liste des actions que le SMCGS souhaiterait inscrire dans le programme du PTP. Aucun axe stratégique n'a encore été formulé au moment de cette proposition. C'est la raison pour laquelle le SMCGS a recensé 3 de ces principaux champs d'intervention pour lesquels il propose les actions suivantes :

Extraits de la note rédigée en octobre 2008 à destination des partenaires du SMCGS, intitulée « Contribution du SMCGS au PTP Massif du Canigó »

A - « Amélioration de l'accueil des visiteurs en altitude : sécurisation des accès et aménagement de portes d'entrée du Grand Site »

Actions envisagées :

- *Sécurisation de la piste du Llech – Phase 3*
- *Réhabilitation et diversification des usages de la piste de Balatg – Phase 3*
- *Réhabilitation du Mas Malet*
- *Aménagement du Col des Basses*
- *Valorisation des Fontaines en altitude*

B - « Développement des mobilités douces en montagne : innovation et perfectionnement du dispositif de traction animale dans le massif »

Actions envisagées :

- *La traction animale en altitude*
- *L'accessibilité aux personnes handicapées avec FTT*

C - « Les activités de pleine nature : construction de ressources touristiques attractives et valorisation du patrimoine naturel et culturel catalan »

Actions envisagées :

- *Valorisation de la « Ronde et du Tour du Canigó »*
- *Soutien aux manifestations pyrénéistes*
- *Coopération entre Grands Sites pyrénéens : jumelage avec Gavarnie*
- *Équipement d'un pôle des sports de nature en Val Cady*
- *Développement et soutien à l'activité VTT : création de parcours et mise en réseau de sites labellisés*

Cette première liste d'actions envoyée aux partenaires a été faite par les techniciens du SMCGS uniquement. **Le rôle de l'ingénierie ne se limite donc pas qu'à l'instruction des dossiers, elle s'affirme aussi comme force de proposition**. L'aval des administrateurs est indispensable dans un second temps lors de la finalisation du programme d'action qui succède à tous les agencements négociés entre techniciens des structures partenaires.

Les actions qui ont été intégrées dans cette première liste par le SMCGS, correspondent à une grande diversité de motivations :

- la « *Sécurisation de la piste du Llech – Phase 3* » et la « *Réhabilitation et diversification des usages de la piste de Balatg – Phase 3* » correspondent à deux actions structurantes de la politique menée par le SMCGS en terme de sécurisation des accès du massif. Il s'agit de remettre en état la bande de roulement de ces deux pistes qui sont les colonnes vertébrales de l'accessibilité des visiteurs en altitude. L'objectif du SMCGS est alors d'obtenir un financement supplémentaire, qui serait octroyé par l'Etat (à travers le Commissariat de massif) alors même qu'un de ses services, la DIREN Languedoc-Roussillon, en a toujours refusé le principe (le Ministère de l'environnement ne souhaite pas financer d'infrastructures routières). On rappellera pourtant que les pistes sont des terrains domaniaux ;
- Les actions intitulées « *Aménagement du Col des Basses* », « *Coopération entre Grands Sites pyrénéens : jumelage avec Gavarnie* » et « *Équipement d'un pôle des sports de nature en Val Cady* » correspondent à deux projets inscrits dans la programmation de l'Opération Grand Site depuis 2007 mais qui n'ont pas encore été réalisés. Les structures telles que le SMCGS ont toutes des projets en latence, qui ne sont pas encore passés au stade de la réalisation, pour diverses raisons : contexte conflictuel, problématique sensible, ressources financières insuffisantes, etc. Dans ce cas, l'arrivée d'un nouveau dispositif tel que les PTP et les fonds qui vont avec peut débloquer la situation et susciter un passage à l'acte ;
- La « *Réhabilitation du Mas Malet* », la « *Valorisation des Fontaines en altitude* » et la « *Valorisation de la Ronde et du Tour du Canigó* » étaient à cette époque des actions programmées et quasiment réalisées par le SMCGS. Leur inscription dans le PTP ne change rien du point de vue de la réalisation : il s'agit seulement d'une contribution financière supplémentaire ;
- Il en est de même concernant « *La traction animale en altitude* », « *L'accessibilité aux personnes handicapées avec Fauteuil Tout Terrain* » et le « *Soutien aux manifestations pyrénéistes* ». Ces actions sont au cœur de la politique menée par le SMCGS et sont reconduites d'années en années. Les investissements matériels ayant été réalisés il y a plusieurs années, il s'agit principalement de dépenses en fonctionnement pour lesquelles il est difficile au SMCGS de trouver de nouvelles ressources. Le SMCGS tente sa chance, en quelque sorte, avec le PTP ;
- Enfin, l'action de « *Développement et soutien à l'activité VTT : création de parcours et mise en réseau de sites labellisés* » est pour la première fois formalisée et inscrite dans une proposition de programme d'action. Sa création n'est pas contraire à la

stratégie d'assainissement des finances conduite par le directeur du SMCGS car il s'agit d'une action « blanche[63] » : elle ne coûterait rien à la structure qui pourrait cependant en tirer des bénéfices intéressants du point de vue symbolique (puisqu'il s'agit de relier les deux sites VTT-FFC existants sur chaque versant du Canigó, donc sur chaque Pays) et du point de vue de la valorisation touristique (une action de plus à inscrire dans la rubrique « Pyrénéisme » de son rapport d'activités).

On voit bien que les actions n'ont pas été spécialement conçues dans la logique PTP. Cette analyse de la programmation que le SMCGS a proposée à ses partenaires du PTP met en évidence les mécanismes de réception et de réponse aux appels d'offre qui peuvent avoir cours dans l'action publique territorialisée. Ils ne sont pas les seuls : d'autres mécanismes existent et les compétences d'une structure porteuse de projets se jouent d'ailleurs dans leur complémentarité. L'idée qu'il existe un « stock de projets » dans chaque structure – et plus précisément dans la tête des élus et des techniciens – explique aussi la capacité à répondre aux sollicitations telles que le dispositif de PTP. On se trouve alors au cœur des processus de construction de l'action publique territorialisée. La perspective d'un PTP a été accueillie prudemment par le SMCGS qui n'est pas à la recherche de nouveaux projets à réaliser. Le PTP ne représente donc ni plus ni moins une opportunité de financement complémentaire pour des actions sur lesquelles ses financeurs traditionnels (Région, Département, Etat via la DIREN Languedoc-Roussillon) souhaitaient diminuer leur contribution. Pour le SMCGS, les mécanismes de réception et de réponse au PTP ne relèvent donc pas d'une stratégie particulière qui aurait été spécialement élaborée pour se lancer dans cette démarche pyrénéenne. Il s'agit bien ici de l'opportunisme conjoncturel qui caractérise aussi l'action publique territorialisée, faite d'agencements complexes, d'opportunités et d'éléments perturbateurs, qui rendent l'incertitude permanente.

7.3.9 Une mise en patrimoine … sur le papier ?

Il serait donc périlleux pour le chercheur de vouloir identifier les stratégies des structures porteuses de projets à travers le programme d'action du PTP « Massif du Canigó ». L'ingénierie territoriale maîtrise en effet les formules et sait comment regrouper des actions disparates sous des intitulés alléchants. Il s'agit là d'une compétence mal identifiée et pourtant essentielle dans le processus de mise en récit et de mise en scène des territoires et des patrimoines. Le « pouvoir de dire » à un effet performatif indispensable aux processus de patrimonialisation.

L'exemple de la programmation proposée par le SMCGS à ses partenaires nous fournit une illustration de la force des intitulés et des agencements de projets contenus dans les programmes d'action comme celui du PTP Canigó :

[63] Terme utilisé dans les deux structures au sein desquelles j'ai travaillé en tant que chargé de mission-d'études.

- Dans un premier temps, selon l'usage en cours, le SMCGS a présenté ses actions en les regroupant dans trois thématiques structurantes[64]. L'objectif de cette étape est double. Il s'agit à la fois de donner du sens par la mise en cohérence des actions listées, mais également de positionner le SMCGS sur des thèmes forts afin d'asseoir sa légitimité dans certains domaines d'interventions précis qui le distinguent. En mettant en avant les Rondes du Canigó, la traction animale et les pistes d'altitude, le SMCGS marque en quelque sorte son territoire face à deux Pays qui ne travaillent effectivement pas sur ces sujets là ;
- Une fois que les deux Pays partenaires ont fait de même, un nouveau travail d'agencement de l'ensemble des actions est entrepris. Cette seconde étape fait voler en éclat les intitulés de thématiques tels que ceux proposés par le SMCGS : cela ne pose pas de problème puisque ce sont les actions qui comptent et l'enjeu consiste à ce qu'elles soient reprises dans le programme final. Peu importe leur positionnement dans des mesures réorganisées. Le lot d'actions à ré agencer est trié, comme malaxé, jusqu'à ce que chacune d'elles ait réussi à s'intégrer dans un programme définitif.

On observe ainsi l'apparition d'axes stratégiques. De nouveaux intitulés sont créés pour mettre en cohérence la totalité des actions de tous les partenaires : « *Structurer l'offre de Tourisme Vert et Patrimonial autour des « Rondes du Canigó »* (Axe 1) ; « *Valoriser, promouvoir et rendre visible l'offre de Tourisme Vert et Patrimonial du Canigó, Montagne sacrée des catalans* » (Axe 2) ; « *Renforcer l'attractivité et la compétitivité de la destination à travers les démarches collectives ou transversales et décloisonnées* » (Axe 3). Ce travail de mise en cohérence est fortement basé sur le choix des intitulés de programme dont chaque terme a son importance, d'où certaines formules alambiquées. C'est à ce niveau que certaines priorités peuvent être mises en évidence de manière intelligible auprès du financeur : la seule liste d'actions, trop localisées et trop détaillées, compliquerait la compréhension des objectifs poursuivis par les structures porteuses de projet.

Cette mécanique qui relève du dire et de l'écrire est au cœur des processus de patrimonialisation. Les initiatives patrimoniales relèvent autant de la rénovation d'édifices anciens, de la constitution d'archives, de valorisation de savoir-faire, autrement dit de catégories d'actions patrimoniales ordinaires, que d'ingénierie territoriale impliquée dans la mise en cohérence des différentes réalisations. L'exemple de la programmation du PTP montre combien il est possible d'agencer des actions hétérogènes et qu'une dimension patrimoniale peut émerger de l'exercice a priori strictement technique de la formulation d'axes englobant. La définition de la technique que propose Anne-Françoise GARCON va dans ce sens : « *qu'est ce que la technique ? Disons : cette particularité qu'à l'homme d'inventer des outils et des procédés pour agir de manière durable et reproductible sur son*

[64] A - « *Amélioration de l'accueil des visiteurs en altitude : sécurisation des accès et aménagement de portes d'entrée du Grand Site* », B - « *Développement des mobilités douces en montagne : innovation et perfectionnement du dispositif de traction animale dans le massif* », C - « *Les activités de pleine nature : construction de ressources touristiques attractives et valorisation du patrimoine naturel et culturel catalan* ».

environnement. Chaque mot compte dans cette définition : la technique, en tant que capacité humaine repose moins sur la capacité à user d'outils, présente également chez l'animal, que sur la capacité à en mémoriser l'usage, à en reproduire et à en potentialiser les effets […] la technique est un processus complexe qui insère le geste dans un ensemble cognitif plus vaste, qui créée cet ensemble cognitif en conjuguant l'action, la réflexion et la mémorisation […] Il en résulte, et c'est là un point capital, que la technique est par définition un processus normé »[65]. Des catégories patrimoniales naissent, si l'on peut dire, par leur intégration à un programme d'actions en espace montagnard protégé.

* * *

Au final, l'émergence du dispositif des Pôles Touristique Pyrénéens montre combien les processus de patrimonialisation sont étroitement liés aux enjeux de l'action publique territorialisée. Il ne s'agit plus seulement, dans ce cas, de supports de la patrimonialisation qui diffusent les processus. C'est une figure de la patrimonialisation, affirmée, revendiquée et structurant un programme d'action pluriannuel et partenarial qui émerge de la construction de l'action publique. Bien entendu, le projet des Rondes du Canigó existaient préalablement et indépendamment du dispositif de Pôle Touristique Pyrénéen. Mais c'est la mise en place de ce dispositif, plein d'opportunisme financier et d'aléas techniques, qui donne une nouvelle dimension à ce projet et au Canigó aussitôt érigé en site-pilote à l'échelle pyrénéenne.

Les trois figures de la patrimonialisation que nous avons choisis de mettre à jour sont complémentaires. La dernière d'entre elles dépend d'ailleurs des deux précédentes : la figure de la montagne « destination touristique innovante » intègre celles de la montagne « habitée par une mémoire sociale » et de la montagne « protégée, ouverte et accessible à tous ». La patrimonialisation du Canigó est appréhendée de manière globale par la troisième figure et le projet des Rondes du Canigó en constitue le support. Avec cette figure, le massif se donne à voir par la mise en réseau de l'ensemble de ces ressources patrimoniales et la mise en relation de ces différentes « *images identifiantes* », au sens de Marc AUGE[66] : le Canigó minier, le Canigó des Catalans, le Canigó pastoral, le Canigó des pyrénéistes, le Canigó naturaliste, etc. Chacune d'elles semble ainsi nécessaire à la configuration de l'esprit des lieux à partir duquel le dispositif de Pôle Touristique Pyrénéen fonde l'attractivité touristique du Canigó. Ces trois figures réintègrent ainsi des objets caractéristiques d'une rupture patrimoniale qui étaient jusqu'alors écartés des stratégies de développement touristique basées sur les infrastructures d'équipement. Cette rupture patrimoniale vaut également pour les paysages et les équilibres écologiques qu'on voudrait retrouver en effaçant les traces plus ou moins directement liées à la fréquentation touristique et aux aménagements. Les figures de la patrimonialisation représentent les dessins du « *travail patrimonial* »[67].

[65] GARCON A-F., 2005.
[66] AUGE M., 1994.
[67] LAMY Y., 1993, p.74

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE n°7 – Eléments de mise en patrimoine du fer dans le Canigó

Inauguration du sentier d'interprétation. Site minier du Salver (Taurinya)

Le site minier du Salver est l'un des plus facilement accessibles et l'un des mieux préservés. Un sentier d'interprétation a été réalisé pour compléter le dispositif d'interprétation du patrimoine minier. Pour ces raisons, c'est l'un des sites miniers « vitrines » du Grand Site. Ici, le Président du Syndicat Mixte Canigó Grand Site inaugure les travaux réalisés et le sentier d'interprétation en partie financé par le SMCGS et le Conseil général.

© R. Bénos, 2008





Des vestiges au cœur de la montagne

De nombreux ouvrages sont encore observables dans le massif du Canigó. Les fours du site du Salver à Taurinya comptent parmi les mieux conservés.

© R. Bénos, 2009



Px – La problématique de la réhabilitation des sites miniers

Le site de La Pinouse est l'un des plus vastes du massif du Canigó. De nombreux aménagements relient les bâtiments à la montagne. Il symbolise l'ampleur des travaux à entreprendre pour le réhabiliter dans une perspective de développement touristique.

© SMCGS, 2010



Diffuser et animer les villages autour du patrimoine minier

Modules de l'exposition itinérante « Empreintes du fer » réalisée dans le cadre du programme transfrontalier avec la Comarca du Ripolles (Catalunya).

© SMCGS, 2009



La relation intime entre le fer et le Canigó

Module de l'exposition itinérante « Empreintes du fer » représentant le sommet du Canigó. Les visiteurs pénètrent ainsi dans son antre, au sein même de cette armature en fer, dans lequel ils découvrent l'obscurité de la mine et différents outils de mineurs disposés à l'intérieur. Il s'agit là d'une véritable analogie entre le Canigó et la mine.

© SMCGS, 2009



La place du fer dans la modernité architecturale
Le Bistrot de Pays construit par la commune de Taurinya en plein cœur du village présente une architecture innovante faisant honneur au fer et au verre. C'est aujourd'hui devenu l'un des principaux pôles d'accueil du massif en termes de restauration et d'animation. Il s'agit aussi de l'un des lieux privilégiés par les équipes techniques des structures telles que le SMCGS : cœur de village, ouvert le midi, esthétique architecturale et dimension patrimoniale constituent des ingrédients qui le rendent attractifs.

© R. Bénos, 2010



La transmission de la mémoire minière

Jacques Taurinya, Vice-président du Syndicat Mixte Canigó Grand Site, lors de l'une des nombreuses sorties-découvertes qu'il anime bénévolement durant l'année scolaire afin de transmettre la mémoire minière du massif du Canigó.

© J.TAURINYA, 2008



Le retour au fer dans les dispositifs de gestion de la fréquentation

Daniel Baud, Vice-président du Syndicat Mixte Canigó Grand Site, présente l'une des barrières en fer de la piste de Balaig. Jusqu'à présent, les barrières de contraignant la circulation étaient toutes en bois. Plus cher, le fer présente un double avantage : les barrières sont désormais incassables, et il apporte une dimension patrimoniale liée au fer catalan. Cette dimension patrimoniale est revendiquée par les élus du SMCGS qui injectent ainsi un peu de « mémoire minière » dans la gestion de la circulation du massif.

© SMCGS, 2010

Le retour au fer dans la réhabilitation des fontaines.

Fontaine de la Perdrix, réalisée en 2007 par l'ONF. Il s'agissait de rétablir le fonctionnement de points d'eau qui faisaient défaut pour les randonneurs tout en valorisant le patrimoine minier dans le massif.

© SMCGS, 2010





Présence du fer

Détail du portail situé devant le refuge de Balaig, en pleine forêt à 1600 mètres d'altitude.

© SMCGS, 2009

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE n°8 – La traction animale dans le site class



Px –Les écuries amovibles au cœur des Cortalets

Des écuries démontables ont été conçues et achetées par le SMCGS afin de s'adapter à la législation sur les sites classés qui interdit toute construction modifiant le périmètre concerné par le classement.

© SMCGS, 2008



Px – Enclos sur le site classé

Des enclos sont installés pour limiter le piétinement par les équidés des pelouses d'altitude fragiles (ici à l'occasion de la *Trobada* qui rassemble de nombreux ânes catalans).

© SMCGS, 2010



Px – Barrières et caches-containers aux abords du refuge des Cortalets

La réhabilitation du site des Cortalets a commencé par l'installation de barrières en bois interdisant le stationnement sur les pelouses d'altitude. On distingue également au centre de la photo la structure bois qui permet, dans une perspective esthétique, de camoufler la cuve de gaz (ou les poubelles ???) considérée comme « intrus » dans un paysage de carte postale.

© SMCGS, 2006



Px – Patrouilleur équestre sous le sommet

Patrouilleuse posant devant le pic du Canigó arborant les habits floqués au nom du Conseil Général 66.

© SMCGS, 2009



Px – Des calèches tractées par trois mérens, chevaux ariégeois et pyrénéens

Le dernier tronçon de la piste qui mène aux Cortalets est aujourd'hui réservé aux calèches et aux piétons durant la saison estivale.

© SMCGS, 2007



Px – Les calèches déposent et attendent les passagers devant le refuge des Cortalets

Les calèches déposent les visiteurs devant le refuge des Cortalets qui trône au cœur du Site Classé. On remarquera l'aire de retournement et les barrières, spécialement aménagée pour les rotations de la traction animale. Ces aménagements remplacent une vaste aire de stationnement.

© SMCGS, 2007



Px – Entre innovation et tradition. La conception d'un moteur électrique pour les calèches

Gros plan sur le moteur électrique et solaire conçu dans le cadre du programme Interreg pour rendre le dispositif de traction animale plus performant. L'objectif était de soulager les chevaux afin de pouvoir augmenter les distances et ou les cadences.

© SMCGS, 2008

Conclusion Générale

Cette thèse s'est intéressée à l'ensemble des processus de patrimonialisation qui se sont succédés et/ou cumulés sur le massif du Canigó avant de déboucher sur ce que nous avons appelé un processus global de mise en patrimoine. Deux hypothèses ont structuré cette thèse. La première hypothèse consistait à montrer que la dialectique protection/développement qui a longtemps accompagné toutes les interventions en milieu dit *sensible et digne d'intérêt* était aujourd'hui dépassée et remplacée par ce que nous avons appelé un *ordre patrimonial*. La seconde reposait sur l'idée que la patrimonialisation était en train de se généraliser parce qu'elle permettait de mettre en cohérence divers domaines de l'action publique territorialisée.

Sur cette base, et à partir d'une *posture de participation-observante*, nous avons cherché à analyser la complexité des processus de patrimonialisation qui ont débouché sur la mise en œuvre de la politique Grand Site dans le massif du Canigó, appréhendée dans la globalité de ses acceptions, historique, sociale, environnementale, économique et politique, mais aussi dans la dialectique des rapports qu'elle conjugue entre l'idéel et le matériel. Tour à tour nous avons traité *des ressorts, des supports et des figures* de la patrimonialisation, entendus comme les trois niveaux pertinents de lecture.

Cette recherche montre à la fois combien les processus de patrimonialisation sont indissociables de l'action publique territorialisée qui les porte, mais aussi que toute dynamique patrimoniale revêt une dimension mémorielle et identitaire. La mobilisation d'une ou de plusieurs mémoires apparaît comme étant indispensable et préalable à tout projet de mise en patrimoine. Pour autant, la patrimonialisation nous apparaît davantage comme un *détour par* le passé plutôt qu'un *retour au* passé. Dans le massif du Canigó, « la mémoire minière » et « le pyrénéisme » sont les deux principales ressources patrimoniales mobilisées. Elles ont été intentionnellement réactivées par le milieu associatif et les collectivités locales. Ces deux catégories d'acteurs, qui se sont révélées particulièrement proches dans le massif du Canigó, détenaient également une mémoire de l'action publique passée, ce que nous avons appelé les *ressorts* de la patrimonialisation. Ceux-ci se sont progressivement et lentement construits avec les premiers aménagements et la structuration de l'action publique à l'échelle du massif du Canigó. Ils constituent encore *la* référence que les principaux acteurs du processus qui nous préoccupe ont en mémoire aujourd'hui. La dimension mémorielle des processus de patrimonialisation ne peut être appréhendée pour elle-même et gagne à être contextualisée d'un triple point de vue historique, politique et territorial.

Selon ses réalisations, ses discours et ses projets, l'action publique produit différentes *territorialités*, entendues comme étant l'expression de la construction d'agencements

spatiaux intégrant les valeurs qu'elle souhaite associer au territoire[1]. Les processus de patrimonialisation participent à cette production de territorialités et en même temps en dépendent. L'importance des grands projets et des grands équipements dans la structuration de l'action publique en est la preuve. L'exemple du Canigó met notamment en exergue le « Syndicat Touristique du Canigou » et *sa* piste intervallée, le « Syndicat Intercommunal Pour l'Aménagement Rationnel du Canigou » et *sa* Route du fer, le « Syndicat Mixte Canigó Grand Site » et *ses* Rondes du Canigó. Chacune de ces structures et chacun de ces projets a produit des territorialités différentes qui se sont cumulées, entrecroisées ou concurrencées, mais qui ont toutes influencé le processus de patrimonialisation que nous avons analysé. Ces territorialités constituent des ressorts toujours actifs qui enrichissent l'action publique. Dans le massif du Canigó, la volonté de travailler sur les deux versants et de relier le Conflent et le Vallespir est constante, c'est une volonté commune à chaque structure et à chaque grand projet. La patrimonialisation du Canigó s'inscrit dans ces territorialités héritées qui sont à la fois ressources et contraintes. Jusqu'à présent, l'évolution des politiques territoriales et les recompositions institutionnelles n'ont pas bouleversé cette territorialité, alors que l'entité « massif » a été confortée en tant qu'objet d'action publique. De nouveaux enjeux apparaissent désormais à ce sujet avec la montée en puissance probable des communautés de communes à l'échelle nationale.

Nous avons été amenés à nous interroger sur la notion de *haut-lieu* et plus particulièrement sur l'enjeu que représente sa dimension spatiale dans le cadre de la politique Grand Site. Nous avons vu que c'est sur un nombre limité de sites emblématiques (trois) que reposent les valeurs associées au massif du Canigó ainsi que son attractivité. Dans ce contexte, les objectifs de développement local affichés par les acteurs publics posent la question de la relation entre les sites localisés en altitude et les villages localisés en fond de vallée. Nous touchons là à une question vive que connaissent la plupart des zones de montagne où le développement économique basé sur les activités touristiques s'est structuré à partir d'un agencement d'espaces aux fonctions différentes, mais dont les pôles les plus attractifs sont localisés en altitude. Dans le Canigó par exemple, le projet de Route du fer n'a jamais été réalisé à la hauteur de ses ambitions parce qu'il n'était pas suffisamment raccordé aux zones d'altitude sur lesquelles repose l'attractivité du massif et que sa territorialité n'intégrait pas celle du haut-lieu. Toute la force du projet des Rondes du Canigó réside à l'inverse dans sa capacité à intégrer les différentes mémoires et les différentes territorialités qui ont structuré, depuis plus d'un siècle, le massif du Canigó en tant qu'objet d'action publique et en tant que destination touristique. Les processus de patrimonialisation correspondent ainsi à une mise en tension de plusieurs pôles aux fonctionnalités différentes. Par leur capacité à donner du sens et à réinterpréter constamment l'action publique, la patrimonialisation constitue un référentiel à la croisée du sectoriel et du territorial qui doit être interrogé selon des grilles de lectures adaptées aux phénomènes sociaux globaux.

[1] DEBARBIEUX B., SCHAFFTER M., 2008, « Y a-t-il une question périurbaine ? », pp 13-21, LOUDIYI S., BRYANT C.R, LAURENS L., *Territoires périurbains et gouvernance. Perspectives de recherche*, éd. du Laboratoire développement durable et dynamiques territoriale, Montréal.

Trois *figures* de la patrimonialisation ont été mises à jour dans cette thèse. La figure de la montagne « ouverte et accessible à tous » qui nous est apparue très stimulante, nécessiterait d'être approfondie à une autre échelle que celle de cette thèse pour élargir ses référents et la replacer dans le contexte des grandes évolutions sociétales à l'échelle planétaire. En effet, si l'on considère que la population mondiale va continuer de croître, que l'espace terrestre cultivé va diminuer, que certaines ressources énergétiques qui alimentent notre modèle socioéconomique occidental sont menacées d'extinction, la question de l'accessibilité aux espaces naturels protégés va se renouveler et prendre une nouvelle acuité. Il en sera vraisemblablement de même pour la définition de leurs fonctions et des critères qui fonderont leur légitimité, d'autant qu'en Europe, ces espaces protégées sont situés à proximité des villes ; le massif du Canigó constitue d'ailleurs un cas d'école, au point que certains le qualifient de « montagne périurbaine ».

La patrimonialisation répond aux enjeux qui caractérisent l'action publique et fondent sa légitimité politique et institutionnelle. Nous avons à plusieurs reprises parlé de « positionnement » mais sans approfondir cette notion qui nécessiterait un véritable travail spécifique de recherche dans le champ des sciences sociales. A notre connaissance, les seules références existantes ont été publiées par les sciences économiques, plus particulièrement dans le domaine du marketing. La notion de « positionnement » semble pourtant être d'un grand intérêt pour analyser la dimension spatiale des sociétés : elle repose sur une racine éminemment géographique (« position ») et renvoie directement à une lecture des phénomènes sociaux fondés sur les rapports de domination dans un contexte concurrentiel. Notre réflexion a montré que le positionnement « montagne » du massif du Canigó a permit de légitimer l'Opération Grand Site et le SMCGS dans le paysage institutionnel. Les processus de patrimonialisation constituent la clé de ce positionnement par la mise en scène et la mise en récit des multiples initiatives locales. C'est bien l'objet « Canigó », en tant que patrimoine global mis en scène, qui correspond aux enjeux de l'action publique. La notion de positionnement se décline à plusieurs niveaux : positionnement de la structure à différentes échelles (locale, régionale, nationale, etc.), positionnement dans le marché concurrentiel des destinations touristiques, positionnement par rapport aux mémoires locales sélectionnées en fonction des stratégies élaborées. C'est pourquoi, nous proposons en guise de piste de prolongement de cette thèse, l'ouverture de travaux sur ce « positionnement ».

Dès le départ, nous avons fait le choix d'aborder les processus de patrimonialisation à partir d'une double expérience de recherche et d'action dans le domaine de l'action publique territorialisée. Cette posture est originale et mérite d'être discutée pour en spécifier les apports, en mesurer les limites et dresser les perspectives qu'elle offre pour l'analyse des processus de patrimonialisation. Conduire un protocole de recherche tout en étant en situation d'activité professionnelle et d'intervention dans le champ étudié contenait un risque : celui d'être à la fois juge et partie des processus analysés. J'étais initialement le

premier à m'interroger sur ma capacité à prendre suffisamment de recul pour développer une analyse à partir de ma propre pratique professionnelle. Le second écueil à éviter dans ce genre d'entreprise consiste à surestimer son propre rôle où celui de sa structure d'appartenance dans le processus étudié, « le nez n'ayant pas eu assez de temps pour s'éloigner du guidon ». C'est sans doute la raison pour laquelle beaucoup d'importance a été accordée aux individualités et aux affinités des personnes engagées dans l'action publique observée, mais aussi aux aléas techniques et administratifs qui ont inondé ma pratique professionnelle, alors que les réseaux et les jeux du politique, restaient moins accessibles et visibles. Cette méthode d'investigation contient des limites qui lui sont propres. C'est pourquoi nous avons choisi de développer un argumentaire basé sur la diversification des sources et des matériaux : les données extraites de l'observation directe ont été associées à la description des actions et à l'analyse des textes produit dans le cadre de l'action publique. L'analyse de discours a été mobilisée à différentes échelles, puis confrontée aux décisions et aux réalisations effectives.

Cette posture à permis de mobiliser des matériaux de recherche originaux dont la richesse ne serait se limiter à l'exploitation des quelques extraits de carnets de terrain dont nous avons rendu compte dans ce manuscrit. Notre objectif était de montrer que les processus de patrimonialisation s'accompagnent et s'alimentent de phases discrètes et difficiles à analyser, qui ne relèvent pas seulement des acteurs le plus souvent sollicités par les chercheurs, tels que les élus. C'est dans ces moments là que se produit une bonne part de la mise en récit de l'action publique qui permet de relier et de justifier des actions très hétérogènes. Le rôle des compétences des techniciens est primordial pour relier à la fois les normes d'actions publiques, les demandes sociales, les injonctions politiques et la matérialité contraignante du substrat géographique.

En faisant le choix d'alimenter régulièrement un carnet de bord de tout ce qui attirait mon attention et qui me semblait intuitivement faire sens, de nombreux éléments généralement difficiles à obtenir par le chercheur ont été mobilisés dans cette recherche. J'ai ainsi été en posture de capter une quantité d'évènements uniquement observables par la posture d'acteur impliqué dans la conduite de l'action publique. Ces données ont rapidement constitué un matériau très riche relevant d'un registre généralement inaccessible. C'est tout particulièrement le cas de l'analyse de la parole des élus. Cette posture de participation-observante paraît essentielle face à des élus toujours très soucieux des propos enregistrés et défendus publiquement dans le cadre de ce que Marc ABELES appelle le « *spectacle du pouvoir* »[2]. Les élus n'expriment jamais qu'une infime part de leurs idées et n'abordent pas ce qui peut les opposer fondamentalement à d'autres acteurs sociaux et politiques. Ce n'est qu'en étant témoin des multiples situations qui composent la vie politique des élus, en réunion comme dans les échanges officieux, que j'ai véritablement pu étayer les stratégies, les objectifs et les éléments de conflits qui structurent l'action publique. J'ai d'ailleurs pu montrer que ces derniers ne sont pas seulement des conflits d'intérêts. La participation-

[2] ABELES M., 2007.

observante et les méthodes ethnogéographiques permettent de dépasser les comptes-rendus édulcorés, les prises de parole lissées et les conflits institutionnalisés. La dimension conflictuelle de l'action publique m'est apparue autrement plus complexe car il m'a été possible de mettre en perspective les différents registres d'intérêt des élus, la diversité de leurs réseaux d'intervention et des structures publiques dans lesquelles ils s'investissent.

En privilégiant l'analyse de l'étroite et active interdépendance des domaines techniques, administratifs, associatifs et politiques à différentes échelles (du communal au national principalement), cette thèse aura permis de montrer combien la patrimonialisation relève d'agencements multidimensionnels et multifonctionnels qui en font un phénomène social total et très englobant.

Références bibliographiques et sources documentaires

Bibliographie de la thèse

ABELES M., 2007, *Le spectacle du pouvoir*, Carnets de l'Herne, Paris, 174 p.

ALVERGNE C., TAULELLE F., 2002, *Du local à l'Europe : les nouvelles politiques d'aménagement du territoire*, PUF, Paris, 304 p.

AMILHAT-SZARY A-L., 2009, « Ruralité, ethnicité et montagne : le référent andin dans le projet de territoire Aymaras Sin Frontera », [En ligne], *Revue de géographie alpine*, n°97-2, mis en ligne le 24 juillet 2009, <http://rga.revues.org/index913.html>

ARBORIO A-M., FOURNIER P., 2005, *L'observation directe*, Nathan, Paris, 128 p.

ARENDT H., 1983, *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Levy, coll. Pocket, (1ère éd. 1961), Paris, 406 p.

ARNOULD P., CIESLAK C., 2004, « Mise en scène d'objets de nature à Paris et Varsovie : les arbres remarquables de deux forêts périurbaines », *Natures Sciences Sociétés*, Vol. 12, n°2, pp.157-171.

ATOUT FRANCE, 2007, *Valorisation touristique du patrimoine et du paysage dans les territoires de montagne. S'évaluer pour évoluer*, ODIT France, Collection Ingénierie touristique, 124 p.

AUGÉ M., 1994, *Pour une anthropologie des mondes contemporains*, Éditions Aubier, coll. Critiques, p. 197

BALANDIER G., 1992, *Le pouvoir sur scènes*, Firmin Didot, Paris, 1992, 172 p.

BALLOT J-C., HANDKE P., 2010, *Les trente-six vues de la Sainte-Victoire*, Gallimard, 127 p.

BAREL Y., 1979, *Le paradoxe et le système*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 276 p.

BARRUÉ-PASTOR M., 1989, « Interdisciplinarité et recherche-action : quelles avancées, quelles interrogations ? », *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie*, vol. 24,

n°3-4, numéro spécial « L'interdisciplinarité entre Sciences Sociales et Sciences de la Nature : une histoire pour un devenir », pp. 291-304.

BARRUE-PASTOR M., BARRUE M., 1991, *Architecture, élevage et société en montagne, une expérience pilote de développement local intégré dans les vallées pyrénéennes*, éditions du CNRS, Paris, 321 p.

BARRUE-PASTOR M. (Ed.), 2004, *Forêts et développement durable au Chili – entre identité mapuche et mondialisation*, PUM, Coll. « Paysage et environnement », 286 p.

BARTHE L., MILIAN J., TAULELLE F., 2009, *Les pôles d'Excellence Rurale - processus, gouvernance et plus-value dans les trajectoires de développement des territoires*, Convention DIACT/Université de Toulouse-Le Mirail, 135 p.

BARTHE L., 2010, « Transformations et défis de l'ingénierie territoriale », *Territoires*, n°511, pp. 33-35.

BARTHE L., TROGNON L., 2011, « Ingénierie territoriale : des compétences construites au service du développement des territoires », pp. 163-178, dans DAYAN L., JOYAL A., LARDON S. (dir.), *L'ingénierie de territoire à l'épreuve du développement durable*, L'Harmattan, 281 p.

BAWEDIN V., 2009, *La Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) confrontée aux dynamiques territoriales dans le bassin d'Arcachon et sur la côte picarde*, Thèse de géographie, Université de Nantes, 532 p.

BEATO i VICENS F., 1997, « El Centre excursionista de Catalunya i el Canigó abans des la construcció del xalet-refugi de Cortalets », pp.245-268, BREJON DE LAVERGNEE M-E., BOBO J-P., SOUTADE G., *Le Canigou : 1896-1996*, Archives départementales des Pyrénées-Orientales, Perpignan, 358 p.

BEAUCHARD J., 2003, *Génie du Territoire et identité politique*, L'Harmattan, Paris, 144 p.

BEDARD M., 2002, « Une typologie du haut lieu, ou la quadrature d'un géosymbole », *Cahiers de Géographie du Québec*, Vol. 46, n° 127, avril 2002, pp. 49-74

BEHAR D., 2002, « Au-delà de la décentralisation : repenser le pouvoir local », dans FLOQUET C., *Pour en finir avec la dé-centralisation*, Éd. de l'Aube, Paris, Datar, 223 p.

BEHAR D., 2007, « Un objet local mal identifié : l'action territoriale en réseau », *Pouvoirs Locaux*, n°73.

BEHAR D., ESTEBE P., 1999, « Aménagement du territoire : la solution locale », [en ligne], , *L'état de la France 1999-2000*, Ed La découverte, <http://www.acadie-reflex.org/publications/txt103.pdf>

BEHAR D., ESTEBE P., 2001, « Intercommunalité : le local entre en politique », [en ligne], *L'état de la France 2001-2002*, Ed La Découverte, <http://www.acadie-reflex.org/publications/txt131.pdf>

BEHAR D., ESTEBE P., 2009, « Aménagement du territoire : une mise en perspective », *L'Etat de la France 2009-2010*, 19ème édition, La Découverte, pp. 288-297.

BÉNOS R., MILIAN J., 2009, *« Cacher ces traces que je ne saurais voir » : Travaux de revégétalisation et processus de patrimonialisation dans le Grand Site du massif du Canigó*, communication au Colloque international « Les plantes de montagne : regards et débats sur un patrimoine », 6 - 7 – 8 novembre 2009, Université de Toulouse II - Le Mirail, 10 p. [à paraître]

BENOS R., MILIAN J., 2010, « Quel patrimoine naturel pour construire l'action publique ? La "politique" des Grands Sites dans le massif du Canigou », *Sud Ouest Européen*, n°30, pp. 5-18.

BERGER L., 2005, *Les nouvelles ethnologies : enjeux et perspectives*, Armand Colin, Coll. 128, 128 p.

BLANC N., 2008, « Éthique et esthétique de l'environnement », EspacesTemps.net, Textuel, 31.01.2008, 14 p.

BOBO J-P., 1997, « Société montagnarde et classes dirigeantes à la belle époque : l'exemple de la section du Canigou du Club Alpin Français », p.211-244, BREJON DE LAVERGNEE M-E., BOBO J-P., SOUTADE G., *Le Canigou : 1896-1996*, Archives départementales des Pyrénées-Orientales, Perpignan, 358 p.

BOLTANSKI L., CHIAPELLO E., 1999, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, 843p.

BOLTANSKI L., THEVENOT L., 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, Gallimard, Paris, 483 p.

BONARD Y., FELLI R., 2008, « Patrimoine et tourisme urbain », [En ligne], *Articulo*, <http://articulo.revues.org/index719.html>

BONERANDI E., 2000, « La construction d'un territoire improbable. Structures intercommunales et élus locaux en Thiérache », *Politix*, Vol.13, N° 49, pp. 125-154.

BONNEMAISON J., 1992, « Le territoire enchanté : croyances et territorialités en Mélanésie », *Géographie & Cultures,* n° 3, pp. 71-88.

BOURDEAU P., 1991, *Territoire, culture et identité. Recherches sur la territorialité d'un groupe professionnel : les guides de haute montagne en France*, Doctorat en géographie, Université de Grenoble 1.

BOURDEAU P., et *al.,* 2004, « Les interactions entre cultures sportives de montagne et territoires : un état des lieux de la recherche française depuis 1990 » *Cahiers de géographie du Québec,* vol. 48, n°133, pp. 33-46.

BOURDIEU P., 1978, « Sur l'objectivation participante. Réponse à quelques objections », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 23, pp. 67-69.

BOURDIEU P., 2003, « L'objectivation participante », *Actes de la recherche en sciences sociales, n°150,* pp. 43-58.

BOURDIEU P., MAMMERI M., 2003, « Du bon usage de l'ethnologie », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°150, pp. 9-18.
BOYER M., 2002, « Comment étudier le tourisme ? », *Ethnologie française*, n°2, Tome XXXVII, pp. 393-404.

BOYER M., 2005, *Histoire générale du tourisme du XVIe au XXIe siècle*, L'Harmattan, Paris, 327 p.

BOZON M., 1982, « La Mise en scène des différences. Ethnologie d'une petite ville de province », *L'Homme*, tome 22, n°4, pp. 63-76.

BOZONNET J-P., 1992, *Des monts et des mythes, l'imaginaire social de la montagne*, Presses Universitaires de Grenoble, 294 p.

BOZONNET J-P., FISCHESSER B., 1985, *La dimension imaginaire dans l'idéologie de la protection de la nature*, Colloque Protection de la nature : Histoire et idéologie. De la nature à l'environnement, Parc National des Cévennes, Florac.

BREVIGLIERI M., 2004, « Habiter l'espace de travail. Perspectives sur la routine », *Histoire & Sociétés*, n°9, pp.18-29.

BRIFFAUD S., 1994, N*aissance d'un paysage. la montagne pyrénéenne à la croisée des regards, XVIe-XIXe siècles*, Archives des Hautes-Pyrénées/Université de Toulouse, Tarbes/Toulouse, 1994, 622 p.

BROGGIO C., 2002, « La politique de la montagne en France : représentations, discours et montagne », *Hérodote*, n° 107, pp. 147-158

BUREAU M-C., 2010, « Du travail à l'action publique : quand les dispositifs dévaluation prennent le pouvoir », *Cahiers internationaux de Sociologie*, Vol. CXXVIII-CXXIX, pp.161-176.

CARREL M., 2006, « Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire », *Politix*, vol. 19, n° 75, pp. 33-51.

CASSAN S., CAMBECÈDES J., LARGIER G., 2003, « Revégétaliser autrement en montagne pyrénéenne », *Acta Botanica Barcinonensia*, n°49, Barcelona, pp. 393-400.

CAVAILLE F., MILIAN J. (coord.), 2008, « Mobiliser la notion d'acteur en géographie », *Geodoc*, Presses Universitaires du Mirail, n°55, 126 p.

CAZES G., KNAFOU R., 1995, « Le tourisme », pp. 827-844, BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D., *Encyclopédie de géographie*, Economica, 1167 p.

CEFAI D., 1996, « La construction des problèmes publics. Définitions de situation dans des arènes publiques », *Réseaux,* vol. 14, n° 75, pp. 43-66.

CHADEFAUD M., 1987, *Aux origines du tourisme dans les vallées de l'Adour – Du mythe à l'espace : un essai de géographie historique*, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 1010 p.

CHAPPOZ Y., POISAT J., 2000, « Procédures contractuelles de développement local et gestion de l'héritage industriel. Les cas de l'Ondaine et du Roannais (France) », *Revue de Géographie Alpine,* vol. 88, n° 1, pp. 75-92.

CHARTIER D. & RODARY E., 2007, « Géographie de l'environnement, écologie politique et cosmopolitiques », *L'espace politique*, n°1, pp. 37-46.

CHOAY F., 1992, *L'allégorie du patrimoine*, éd. du Seuil, Paris, 272 p.

CLARIMONT S., VLES V., 2004, « Tourisme durable et intercommunalités dans le massif pyrénéen. Analyse comparée transfrontalière », *Bulletin de la Conférence Permanente sur l'Aménagement et l'Urbanisme d'Aquitaine*, n° 40, pp. 22-39

CLERC P., 2004, « Haut-Lieu », www.hypergeo.eu

COGNAT B., 1973, *La Montagne colonisée*, Le Cerf, Paris, 94 p.

COLLADO I BELTRAN P., 1990, « Herois i monstres de la mitologia classica a les tradiciones i llegendes de Catalunya », *Annals de l'Institut d'Estudis Gironins*, Vol. 31 (1990), pp.245-247

COLLECTIF, 1994, *Végétalisation : la végétation, un outil d'aménagement : guide technique*, SETRA, 112 p.

CONSEIL NATIONAL DE L'EVALUATION & COMMISSARIAT GENERAL AU PLAN, 1999, *Rapport d'évaluation de la politique de la montagne*, La Documentation française, Paris, 2 Volumes, 815 p

COPANS J., 1996, *Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie*, Nathan, Paris, 128 p.

CORCUFF P., 2007, *Les Nouvelles sociologies : entre le collectif et l'individuel*, Armand Colin, Coll. 128 Sociologie, anthropologie, (1ère éd. 2004), Paris, 126 p.

CORNELOUP J., 1991, « Escalades et post-modernité », *Aventure-revue internationale "Sociétés",* Dunod, n° 34, pp. 385-395.

COUSIN S., 2003, *L'identité au miroir du tourisme. Usages et enjeux des politiques de tourisme culturel*, Thèse de doctorat en anthropologie sociale et ethnologie, EHESS, Paris, 623 p.

COUTIN P., 1950, « Note sur les travaux de la Commission de la politique de la montagne », *Bulletin de la Société Française d'Economie Rurale*, n°2-1, pp. 11-12.

CRETTIEZ X., 1993, « La mise en scène de la violence politique à travers les conférences de presse du FLNC », [en ligne], Cultures & Conflits, n°09-10, *La violence politique dans les démocraties européennes occidentales*, mis en ligne le 27 janvier 2003, <http://conflits.revues.org/index419.html>

DARVICHE M-S., 2002, « Une identité collective contrefactuelle. Montolieu comme « village du livre et des arts graphiques » », *Politix,* vol. 15, n° 59 pp. 149 - 169

DATAR, 2002, *La montagne*, La Documentation française, Coll. Territoires en mouvement, 95 p.

DE BELLEFON R., 2003, Histoire des guides de montagne. Alpes & Pyrénées (1760-1980), Milan, 552 p.

DE BELLEFON P., CLIN M., BALCELLS ROCAMORA E., LE NAIL J-F., 2000, *Tres serols - Mont-Perdu Mémoire d'avenir,* Editions de l'UNESCO, Lourdes, 167 p.

DEBARBIEUX B., 1993, « Du haut lieu en général et du mont Blanc en particulier », *l'Espace Géographique*, n°1/1993, Belin, pp 5-13

DEBARBIEUX B., 1995a, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *Espace géographique*, n°2, pp. 97-112.

DEBARBIEUX B., 1995c, *Tourisme et montagne*, Economia, Paris, 107 p.

DEBARBIEUX B., 1995d, « Imagination et imaginaires géographiques », pp. 875-902, BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D., *Encyclopédie de géographie*, Economica, 1167 p.

DEBARBIEUX B., 2004, « Penser par objets et par images », *Cahier géographique*, n° 5, pp. 11-17.

DEBARBIEUX B., VANIER M., 2003, *Ces territorialités qui se dessinent*, Ed. de l'Aube, 267 p.

DEBARBIEUX B., FOURNY M.-C. (dir.), 2004, *L'effet géographique. Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, Editions de la MSH-Alpes, Grenoble, 248 p.

DEBARBIEUX B., 2006, « Prendre position : réflexions sur les ressources et les limites de la notion d'identité en géographie », L'*Espace géographique,* 2006/4, Tome 35, pp. 340-354.

DEBARBIEUX B., 2007, « Actualité politique du paysage », *Revue de Géographie Alpine*, n°4, pp 101-113.

DEBARBIEUX B., 2009, « Quand une région de montagne advient-elle ? », *Revue de géographie alpine*, [En ligne], n°97-2, <http://rga.revues.org/index854.html>

DEBARBIEUX B., RUDAZ G., 2010, *Les faiseurs de montagne,* CNRS Editions, 313 p.

DEFFIGIER C., 2007, « Intercommunalité et territorialisation de l'action publique en Europe », *Revue française d'administration publique*, n° 121-122, pp. 79-98.

DESPIN L., 2003, Les Pyrénées centrales : de la redéfinition du rapport à l'espace aux enjeux actuels, Annales de géographie, nº 631 (3/2003), Armand Colin, pp. 279-297

DEVERRE C., MORMONT M., SOULARD C., 2002, « La question de la nature et ses implications territoriales », pp. 217-237, dans PERRIER-CORNET P. (dir.), *Repenser les campagnes*, Ed de l'Aube, DATAR, 279 p.

DI MEO G., 1995, « Patrimoine et territoire, une parenté conceptuelle », *Espaces et Sociétés*, n° 78, pp. 16-33.

DI MEO G., 1998, *Géographie sociale et territoires*, Nathan, coll. Fac. Géographie, Paris, 317 p.

DI MEO G., 2007, *Processus de patrimonialisation et construction des territoires*, communication au colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser », Poitiers, Châtellerault, 19 p.

DI MEO G., BULEON P. (dir.), 2005, *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Armand Colin, Paris, 304 p.

DINGER F., 1997, *Végétalisation des espaces dégradés en altitude*, Editions Cemagref, Paris, 144 p.

DOSSE F., 1998, « Entre histoire et mémoire : une histoire sociale de la mémoire », *Raison présente*, septembre, pp. 5-24.

DUCHASTEL J., LABERGE D., 2011, « La mesure comme représentation de l'objet », SociologieS [en ligne], Théories et recherches, mis en ligne le 11 avril 2011 <http://sociologies.revues.org/index3435.html>

DUMAS P., 1971, « Pourquoi le parc de la Vanoise ? », *Revue forestière française*, n°XXIII, pp. 96-99

DURAN P., 2002, « La contractualisation, inévitable et imparfaite », dans WACHTER S., *L'aménagement en 50 tendances*, L'aube/Datar, Paris, 217 p.

DUVAL M., 2007, *Dynamiques spatiales et enjeux territoriaux des processus de patrimonialisation et de développement touristique*, Thèse de doctorat de géographie, soutenue le 26 octobre 2007 à l'Université de Savoie sous la direction de Christophe Gauchon.

DUVAL M., GAUCHON C., 2007, « Analyse critique d'une politique d'aménagement du territoire, les Opérations Grands Sites », *Annales de géographie*, vol. 2, n° 654, pp. 147-168.

Equipe MIT, 2002, *Tourismes 1, Lieux communs*, Belin, 320 p.

Equipe MIT, 2005, *Tourismes 2, moments de lieux*, Belin, 2005, 348 p.

ESTEBE P., 2008, « Le Languedoc-Roussillon : la mutation des enjeux d'aménagement », *Intercommunalités*, hors-série spécial Languedoc-Roussillon, éd. ADCF, 2 p.

FERRIER J-P., 1998, *Le contrat géographique ou l'habitation durable des territoires*, Éditions Payot Lausanne, Collection « Sciences humaines », Lausanne, 256 p.

FINGER-STICH A., GHIMIRE K., 1997, *Travail, culture et nature : le développement local dans le contexte des parcs nationaux et naturels régionaux de France*, L'Harmattan, Paris, Montréal, 233 p.

FOESSEL M., MONGIN O., 2005, *Paul Ricœur*, Paris, Association pour la diffusion de la pensée française, 104 p.

FOUCAULT M., 1975. *Surveiller et punir*. Paris, Gallimard.

FOURNIER L-S., 2004, « Le patrimoine, un indicateur de modernité. À propos de quelques fêtes en Provence », *Ethnologie française*, Tome XXXVII, Presses Universitaires de France, pp. 717-724

FRABREGAS i TORRENT J., 1987, « Primers contactes de Verdaguer amb els catalans del Rosselló », *Faig arts*, nº 29, págs. 23-38

FRABREGAS i TORRENT J., 1992, « Canigó i el desvetllament de la consciència catalana al Rosselló », *Anuari Verdaguer*, n°7 (1992), 288 pàgines

FRADERA J., 1987, « Entre la muntanya i Babilònia : nota sobre el substrat ideològic del primer Verdaguer », *Actes del Colloqui sobre Verdaguer*, Vic, pp. 131-138

GARAT I., 2005, « La fête et le festival, éléments de promotion des espaces et représentation d'une société idéale », *Annales de géographie,* 3/2005 (n° 643), p. 265-284.

GARCON A-F., 2005, « Les techniques et l'imaginaire », *Hypothèses* 1/2005, p. 221-228.

GAUCHON C., 2002, « Les sites naturels classés entre 1906 et 1930 dans les Alpes du Nord : entre tourisme et protection, bilan et actualité », *Revue de Géographie Alpine*, n° 2, p.15-31.

GERBAUX F., 1989, « La montagne comme lieu de la complexité », *Revue de Géographie Alpine*, Vol 77, pp. 307-323.

GERBAUX F., 1994, *La montagne en politique*, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, Paris, 168 p.

GERBAUX F., 2001, « La montagne entre nature, histoire et sociétés », *Revue de Géographie Alpine*, n° 2, pp. 21-27.

GIDDENS A., 2000, *Les conséquences de la modernité*, l'Harmattan, 192 p.

GIRAUT F., 2003, « The contemporary territorial restructuring in France », [en ligne], dans GIRAUT F., MAHARAJ B. (dir.), *Recompositions territoriales, confronter et innover*, Actes bilingues des rencontres scientifiques franco-sud africaines de l'innovation territoriale, UMR PACTE, Grenoble, <http://www.pacte.cnrs.fr/IMG/pdf_09_GirFrench_ter_restr._doc.pdf>, 11 p.

GODARD, O., 1990, « Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité: analyse de la catégorie de patrimoine naturel », *Revue économique*, n° 41, pp. 215-241.

GODARD O., 2004, « De la pluralité des ordres – Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification », *Géographie Économie Société,* 2004/3, Vol. 6, pp. 303-330.

GRASSET E., LAJARGE R., 1999, « Les mutations en marche 1999 : l'aménagement du territoire français en débat », *Revue canadienne des sciences régionales*, Vol. XXII, n°3, pp. 277-295.

GRATALOUP C., 2004, *Centres/périphéries* [En ligne], Hypergéo, 2 p. <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article10#>

GRAVARI-BARBAS M., 2003, « Le patrimoine territorial ? Construction patrimoniale, construction territoriale : vers une gouvernante patrimoniale », pp. 51-67, dans BEAUCHARD J., *La mosaïque territoriale : Enjeux identitaires de la décentralisation*, Editions de l'Aube, Collection Bibliothèque des territoires, 192 p.

GRAVARI-BARBAS M. (dir.), 2005, *Habiter le patrimoine : enjeux, approches, vécu*, Presses Universitaires de Rennes, Collection Géographie Sociale, 618 p.

GREISH J., 2003, « Trace et oubli : entre la menace de l'effacement et l'insistance de l'ineffaçable », *Diogène*, vol. 1, n°201, pp. 82-106.

GUELLEC A. (de), 2004, « Vivre dans un Grand Site : le pari du développement durable », *Les cahiers de la section française de l'ICOMOS*, n°22.

GUERIN J-P., 1984, « Finalité et genèse de la politique de la montagne en France », *Revue de géographie alpine*, n°72-2-4, pp. 323-327.

GUIGOU J-L., 2008, « Douze convictions pour une nouvelle pensée territoriale », dans JEAN Y., VANIER M., *La France. Aménager le territoire,* Collection U, Armand Colin, Paris, pp.6-18.

GUMUCHIAN H., 1996, « Les enjeux du paysage et le développement territorial : exemples d'application aux montagnes méditerranéennes », *Montagnes Méditerranéennes*, n°4, pp. 9-14.

HERITIER S., GUICHARD-ANGUIS S., 2008, « Le patrimoine naturel, entre culture et ressource », *Géographies et cultures*, n° 66, pp. 3-9.

HERITIER S., LASLAZ L. (dir.), 2008, *Les Parcs Nationaux dans le monde - Protection, gestion et développement durable,* Ellipses, Collections Carrefours, Paris, 328 p.

HEURTIN J-P., TROM D., 1997, « L'expérience du passé », *Politix*, Vol. 10, n°39, pp. 7-16.

HONNETH A., 2006, *La société du mépris : Vers une nouvelle Théorie critique*, La Découverte, 349 p.

JEAN Y., VANIER M., 2008, *La France, aménager les territoires*, Armand Colin, Paris, 335 p.

JEUDY H-P., 2001, *La machinerie patrimoniale*, Paris, éd. Sens et Touka, 127 p.

JONAS H., 1990, *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, 1ère éd. 1979, Ed. du Cerf, 338 p.

KAUFMANN J-C., 2004, *L'entretien compréhensif*, Nathan, 128 p.

KNAFOU R. (dir.), 1997, *L'institut de Saint-Gervais, Une recherche-action dans la montagne touristique*, éd. Belin, Paris, 263 p.

KNAFOU R., STOCK M., 2003, « Tourisme », p.931, LEVY J., LUSSAULT M., (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, éd. Belin, 1033 p.

LABUSSIERE O., 2009, « Les stratégies esthétiques dans la contestation des projets d'aménagement : le milieu géographique entre singularité et exception », *L'information géographique*, n°73, Armand Colin, Paris, pp.68-88

LAGEISTE J., RIEUCAU J., 2006, *L'empreinte du tourisme : contribution à l'identité du fait touristique*, L'Harmattan, 344 p.

LAJARGE R., ROUX E., 2007, « Ressource, projet, territoire : le travail continu des intentionnalités », pp. 133-147, dans GUMUCHIAN H., PECQUEUR B., *La ressource territoriale*, Anthropos, 252 p.

LAMIZET B., 2002, *Le sens de la ville*, L'Harmattan, coll. Villes et sociétés, Paris, 242 p.

LAMY Y., 1993, « Du monument au patrimoine. Matériaux pour l'histoire politique d'une protection », Genèses, n°11, pp. 50-81

LANDEL P-A., 2006, *Entre politique publique et action publique : l'ingénierie territoriale*, communication à la Journée d'étude « Les politiques publiques à l'épreuve de l'action territoriale », Association Française de Science Politique, Institut d'Etudes Politiques de Grenoble, 15 & 16 juin 2006, 11 p.

LAPLANTINE F., 2002, *La description ethnographique*, Nathan, Paris, 128 p.

LARDON S. *et al.*, 2008, « Dispositifs de gouvernance territoriale durable en agriculture Analyse de trois situations en France et au Brésil », Norois 4/2008 (n° 209), p. 17-36.

LARDON S., PIN J-F., 2007, « Itinéraires de territoires », pp. 7-12, dans LARDON S., MOQUAY P., POSS Y. (dir.), *Développement territorial et diagnostic prospectif. Réflexions autour du viaduc de Millau*, Ed. de l'Aube, 377 p.

LARRERE C., 2006, « Ethiques de l'environnement », *Multitudes,* n°24, pp. 75-84.
LASCOUMES P., LE GALES P., 2007, *Sociologie de l'action publique*, Armand colin, Paris, 126 p.

LE GOFF J., 1988, *Histoire et mémoire*, Gallimard, Paris, 409 p.

LE LIDEC P., 2007, « Le jeu du compromis : l'Etat et les collectivités territoriales dans la décentralisation en France », *Revue française d'administration publique*, vol. 1, n° 121-122, pp. 111-130.

LEFEUVRE JC., 1990, « De la protection de la nature à la gestion du patrimoine naturel », JEUDY H-P., *Patrimoines en folie*, MSH Paris, p. 29-76.

LENOIR-ANSELME C., 2008, *Mises en scènes des villes : métropolisation et construction de l'image de la ville. Analyse des théâtralités de l'espace public élargi à Toulouse*, Thèse de doctorat en géographie et aménagement, Université de Toulouse 2, 328 p.

LEVY R., 2005, « Les doctorants CIFRE : médiateurs entre laboratoires de recherche universitaires et entreprises », *Revue d'économie industrielle*, Volume 111, Numéro 1, pp. 79-96.

LUSSAULT M., 1998, « Images (de la ville) et politique territoriale », *Géocarrefour*, Volume 73, Numéro 1, p. 45-53

LUSSAULT M., 2009, *De la lutte des classes à la lutte des places*, Grasset, Paris, 200 p.

MAIGNE J., WHITE K., 2007, *Voir Grand : panorama des grands sites*, Actes Sud / Réseau des Grands Sites de France, Arles, 80 p.

MAO P., HAUTBOIS C., LANGENBACH M., 2009, « Développement des sports de nature et de montagne en France : diagnostic comparé des ressources territoriales », *Géographie, Economie, Société*, n° 11, Lavoisier, Paris, pp.301-313.

MATHIEU N., 2004, « Relations ville-campagne : quels sens, quelle évolution ? », *Revue POUR,* Paris, n°182, pp. 64-70.

MC NEELY J., 2006, « Systems or species ? Approaches of the Conservation for the 21st Century », *Integrative Zoology,* n° 2, pp. 86-95.

MELE P., 2003, « Introduction : Conflits, territoires et action publique » dans MELE P., LARRUE C., ROSEMBERG M., *Conflits et territoires*, Presses Universitaires François-Rabelais, Maison des sciences de l'homme « Villes et territoires », pp. 13-32.

MELE P., 2008, « Territoires d'action et qualifications de l'espace », pp. 15-45, dans MELE P., LARRUE C. (coord.), *Territoires d'action,* Paris, L'Harmattan, 272 p.

MELE P., 2009, « Identifier un régime de territorialité réflexive », pp. 45-55, dans VANIER M. (dir.), *Territoires, territorialité, territorialisation, controverses et perspectives*, Presses universitaires de Rennes, 228 p.

MELIN H., 2010, « Le dualisme nature/culture à l'épreuve du paysage. Regard sur l'industrie comme un élément de paysage naturel », *Sociétés*, n° 109, vol. 3, pp.11-24.

MESSERLI B., IVES J-D. (dir.), 1999, *Les montagnes dans le monde : une priorité pour un développement durable*, Glénat, Grenoble, 479 p.

MICOUD A., 2004a, « Des patrimoines aux territoires durables. Ethnologie et écologie dans les campagnes françaises », *Ethnologie française*, XXXIV, n°1, pp.13-22.

MICOUD A., 2004b, « La patrimonialisation de la campagne », *Pour*, n°182, pp. 71-74.

MICOUD A., 2005a, *« La patrimonialisation ou comment redire ce qui nous relie (un point de vue sociologique) »,* dans BARRERE C., BARTHELEMY D., NIEDDU M., VIVIEN F-D, *Réinventer le patrimoine : de la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?,* l'Harmattan, Paris, 338 p.

MICOUD A., 2005b, « *La biodiversité est-elle encore naturelle ?* », *Ecologie et Politique,* n° 30, pp.17-25.

MICOUD A., 2006, dans DUMAIN A., DEJEANS D., LAMBELET A., 2006, « Entretien avec André Micoud : Un herméneute en prise avec ses objets », [En ligne], Ethnographiques, n° 9, février 2006, <http://www.ethnographiques.org/2006/>

MICOUD A., PERONI M., 2000, *Ce qui nous relie*, Ed. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 374 p.

MILIAN J., 2007, « La politique des "sites naturels" classés dans les Pyrénées : rétrospective des applications et enjeux contemporains », *Cybergéo - Espace, Société, Territoire*, <http://www.cybergeo.eu/index10451.html>

MOINE A., 2006, « Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie », *L'Espace géographique*, Tome 35, 2006-2, pp.115-132.

MORAND-DEVILLER J., 2007. « À la recherche d'une définition de la notion de site protégé », *Tourisme & Droit*, n° 89, pp.14-17.

MORILLON L., 2008, *De l'idylle au détournement, quels apports des CIFRE en Sciences de l'Information et de la Communication ?,* [en ligne], communication au 16ème congrès SFSIC, Compiègne, 11-13 juin, <http://www.sfsic.org/congres_2008/spip.php?page=imprime&id_article=42>

MORIN E., 2001, *La méthode. 5. L'humanité de l'humanité, l'identité humaine*, éd. du Seuil, Paris, 288 p.

MORIN E., 2011, *La Voie : pour l'avenir de l'humanité*, Ed. Fayard, 307 p.

MULLER P., 2000, « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue française de science politique*, 50 (2), avril 2000, p.189-207

NADAI A., 2007, « Degré zéro. Portée et limites de la théorie de l'artificialisation dans la perspective d'une politique du paysage », Cahiers de géographie du Québec, vol. 51, n° 144, pp. 333-343.

NORA P. (dir.), 1986, *Les lieux de la mémoire. Tome I – La République,* Paris, éd. Gallimard, 610 p.

OST F., 1995, *La nature hors la loi - l'écologie à l'épreuve du droit*, La Découverte, 346 p.

PAOLETTI M., 2001, « Renouvellement de l'élu médiateur », *Projet*, vol. 1, n° 265, pp. 89-97.

PERROUX F., 1961, *L'économie du XX*e *siècle*, PUG, Grenoble, 814 p.

PEYRACHE-GADEAU V., 2004, « Ressources patrimoniales, milieux innovateurs, variation des durabilités des territoires », *Montagnes méditerranéennes,* n°20, pp. 7-19.

PILLAS A.F., 2005, *30 ans de politique au service de nos plus prestigieux paysages : comment répondre à la mutation touristique des sites les plus renommés de France ?,* Monuments and sites in their setting-Conserving cultural heritage in changing townscapes and landscapes. 17-21 octobre 2005, Xi'an, China.

PINGAUD M-C., 1980, « Forêt et société », *Études rurales*, n°77, pp. 101-106.

POULOT D., 1998, *Patrimoine et modernité*, L'Harmattan, Collection Chemins de la mémoire, Paris, 314 p.

PRATS M., CHARRY J-C., GLASS B., 2000, Contribution du tourisme au développement durable de la moyenne montagne, Rapport du Secrétariat d'Etat au tourisme, La documentation française, 72 p.

PRIETO M., ASSEN S., 2009, « Évaluation des actifs environnementaux : quels prix pour quelles valeurs ? », *Management & Avenir*, vol. 8, n° 28, pp. 18-36.

RAFFIN F., 2004, *Le symbole et son interprétation – Tome 1 : Comprendre et Interpréter*, Ed. Delagrave, 115 p.

RAULIN A., 1986, « Mise en scène des commerces maghrébins parisiens », *Terrain* [En ligne], n°7, <http://terrain.revues.org/2908>, mis en ligne le 19 juillet 2007.

RAUTENBERG M., 2003, *La rupture patrimoniale*, Ed. A la croisée, Grenoble, 173 p.

RAUTENBERG M., 2004, « La patrimonialisation, entre appropriation sociale et désignation institutionnelle », pp. 71-88, dans DEBARBIEUX B., FOURNY M-C., *L'effet géographique, construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*, MSH-Alpes, Grenoble, 248 p.

REGOURD E., 2009, « Les associations culturelles, porteuses de projet pour de nouvelles ruralités? », Norois [En ligne], 204 | 2007/3, mis en ligne le 01 septembre 2009, URL : http://norois.revues.org/1450

REY A., 2000, *Dictionnaire historique de la langue française*, Ed. Le Robert.

REY A., 2003, *Le Petit Robert,* Ed. Le Robert.

RICHEZ G., 1992, *Parcs nationaux et tourisme en Europe*, L'Harmattan, Paris, 421 p.

RICOEUR P., 1969, *Le conflit des interprétations*, Seuil, Paris, 500 p.

RICOEUR P., 1990, *Soi-même comme un autre*, Le Seuil, Paris 424 p.

RICOEUR P., 2000, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Le Seuil, Paris, 675 p.

RICOEUR P., 2004, *Parcours de la reconnaissance. Trois études*, Stock, 396 p.

RIPOLL F., 2006, « Du "rôle de l'espace" aux théories de "l'acteur" (aller-retour). La géographie à l'épreuve des mouvements sociaux », pp. 193-210, dans SECHET R., VESCHAMBRE V. (dir.), *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, Presses Universitaires de Rennes, coll. «Géographie sociale», Rennes, 397 p.

RODARY E., 2003, « Pour une géographie politique de l'environnement », *Ecologie et Politique*, n° 27, pp. 91-111.

ROMA F., 2002, « Verdaguer i la imatge de la muntanya », COLL., *Desencis d'un paisatge: poesia i natura a través de Verdaguer*. Barcelona, Folgueroles, p. 35-40

SARDAN (de) O., 1995, « La politique de terrain : sur la production des données en anthropologie » [en ligne], *Enquête*, n°1, pp. 71-109, <http://enquete.revues.org/document263.html>, mis en ligne le 01 février 2007.

SEBILLOTTE M., 2000, « Des recherches pour le développement local, partenariat et transdiciplinarité », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n° 3, pp. 535-556.

SIMOES A., 2007, *La réforme agraire en Amazonie brésilienne : innovation et apprentissage social,* Thèse de doctorat en Etudes Rurales, Université de Toulouse 2, 444 p.

SOL M-P., 2007, « La patrimonialisation comme (re)mise en tourisme. De quelques modalités dans les Pyrénées Catalanes », pp. 161-175, dans LAZAROTTI O., VIOLIER P., Tourisme & Patrimoine. Un moment du monde, Presses Universitaires d'Angers, 246 p.

SOPER K., 2001, « Écologie, nature et responsabilité », *Revue du MAUSS*, n° 17, pp. 71-93.

SOULET J-F., 1987, *Les Pyrénées au XIX° siècle. Organisation sociale et mentalités*, Eché, 480 p.

STOCK M., 2005, « Les sociétés à individus mobiles : vers un nouveau mode d'habiter ? », [en ligne], *EspacesTemps.net,* Textuel, 25.05.2005, <http://espacestemps.net/document1353.html>.

STOCK M., 2006, *Penser géographiquement,* [en ligne], Conférence introductive du Géopoint 2006 "Demain la géographie", Groupe Dupont - UMR ESPACE 6012 du CNRS, 15 p., <http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/32/96/22/PDF/Stock_08_geographie.pdf>

SURRELL A.-C., 1841, *Étude sur les torrents des Hautes-Alpes*, Paris, Carilin-Goewy, 283 p.

TAULELLE F., 2010, « Vers la fin des Pays ? », *L'Information Géographique*, n°4, pp.17-28.

THIBAULT J-P., 2009, *Petit traité des Grands Sites : réfléchir et agir sur les hauts lieux de notre patrimoine*, Actes Sud, 220 p.

TIANO C., 2007, *Les fauteurs d imaginaire : construction d'un imaginaire et jeu d'acteurs dans les opérations de requalification urbaine : Euralille, Euroméditerranée et Neptune*, Thèse d'Urbanisme, Aménagement et Études Urbaines, soutenue le 3 décembre 2007 sous la direction d'Alain BOURDIN, Université Paris 8.

TORNATORE J-L, 2007, « Qu'est ce qu'un ethnologue politisé ? Expertise et engagement en socio-anthropologie de l'activité patrimoniale », *ethnographiques.org*, Numéro 12 - février 2007 [en ligne]. http://www.ethnographiques.org/2007/Tornatore.html.

TROM D., 2001, « À l'épreuve du paysage », *Revue du MAUSS*, n° 17, pp. 247-260.

VANIER M., 2008, *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Economica, Paris, 160 p.

VERSPIEREN M-R., 2002, « Quand implication se conjugue avec distanciation : le cas de la recherche-action de type stratégique », *Études de communication,* [En ligne], n°25, <http://edc.revues.org/index658.html>, mis en ligne le 27 mars 2009.

VESCHAMBRE V., 2005, « Le recyclage urbain, entre démolition et patrimonialisation : enjeux d'appropriation symbolique de l'espace », *Norois*, n°195, pp. 79-92.

VESCHAMBRE V., (dir), 2006a, *Penser et faire la géographie sociale*, Rennes, PUR, pp. 211-229.

VESCHAMBRE V., 2006b, « Angers. Patrimoine et développement durable : pléonasme ou contradiction ? », *Urbanisme*, n°348, mai-juin 2006, pp. 57-60.

VESCHAMBRE V., 2007, « Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales », *Les Annales de géographie*, n°656, pp. 361-381.

VESCHAMBRE V., 2008, *Traces et mémoires urbaines. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition,* Presse Universitaire de Rennes, 315 p.

VESCHAMBRE V., RIPOLL F., 2006, « L'appropriation de l'espace: une problématique centrale pour la géographie sociale», SECHET R., VESCHAMBRE V., *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, PUR, pp.295-304.

VIOLIER P., 2008, *Tourisme et développement local*, Belin, 192 p.

VLES V., BERDOULAY V., CLARIMONT S., 2005, *Espaces publics et mise en scène de la ville touristique*, Ministère délégué au Tourisme, Direction du Tourisme, Université de Pau et des Pays de l'Adour, SET-CNRS-UPPA, Rapport final de recherche, 97 p.

VOIROL O., 2005, « Le travail normatif du narratif », [En ligne], *Réseaux,* n°132, pp. 51-71, <www.cairn.info/revue-reseaux-2005-4-page-51.htm>.

VOURC'H A., 1999, *« Vaut le détour ! » Les Grands Sites*, ATEN, Collection cahiers techniques, 75 p.

VOURC'H A., 2004, « Grands sites et économies locales, le bilan des grands sites de France », *Vivre dans un grand site, le pari du développement durable,* Séminaire international en partenariat avec le Réseau des grands sites de France, 17-18-19 juin 2004, pp. 115-119.

VOURC'H A., 2007, « Les Grands Sites de France : L'étude d'identité comme outil fédérateur », *Espaces*, Février, n°245, pp. 24-25.

WHITE K., 2007, « Voir grand. Le rôle des grands sites dans la re-situation de la culture », pp.59-61 dans MAIGNE J., WHITE K., *Voir grand. Panorama des grands sites*, Arles, Actes Sud/Réseau des Grands Sites de France, p. 75.

Bibliographie générale complémentaire

ABEL O., POREE J., 2007, *Le vocabulaire de Paul Ricœur*, Ellipses Marketing, 94 p.

ABELES M., 1988, « Anthropologie des espaces politiques français », *Revue française de Science politique*, Vol. 38, n°5, pp. 807-817.

ABELES M., 1989, « Rituels et communication politique moderne », *Hermès*, n° 4, pp. 127-141.

ABELES M., 1990, « Mises en scène et rituels politiques. Une approche critique », *Hermès*, n° 8-9, pp. 241-259.

ABELES M., 1997, *Terrain sacré*, L'Homme, tome 37, n°143, pp. 61-64.

ABELES M., 2006, *Politique de la survie*, Flammarion, Paris, 241 p.

AMIROU R., 1995, *Imaginaire touristique et sociabilité du voyage*, PUF, Paris, 287 p.

AMIROU R., 2000, *Imaginaire du tourisme culturel*, PUF, Paris, 156 p.

ANDRIEUX J-Y., 1998, « Les nouveaux champs de la mémoire : le patrimoine du travail et de l'industrie à la fin du XXe siècle en France », pp. 215-232, dans ANDRIEUX J-Y. (dir.), *Patrimoine et Société*, PUR, Rennes, 324 p.

ANDRIEUX J-Y., 2003, « Les politiques du patrimoine industriel en France (1972-2000) : bilan et perspectives », pp. 451-468, dans POIRRIER P., VADELORGE L. (dir.), *Pour une histoire des politiques du patrimoine*, Paris, Comité d'histoire du ministère de la Culture ; Fondation Maison des sciences de l'homme, 615 p.

ANTOINE J.-M., MILIAN J. (coord.), 2011, « La ressource montagne, entre potentialités et contraintes », *L'Harmattan,* coll. International, 288 p.

ATTAC, 2001, *Agir local, penser global*, Mille-et-une-nuits, Paris, 96 p.

AUDRERIE D., 1997, *La notion et la protection du patrimoine*, Paris, PUF, 127 p.

AURIAC F., 1986, « Du spatial au social : de la géographie aujourd'hui », pp. 71-81, dans AURIAC F., BRUNET R., *Espaces, jeux et enjeux*, éd. Fayard, Paris, 336 p.

BADY J-P., 2002, *Pour une politique nationale du patrimoine*, Commission patrimoine et décentralisation, Ministère de la Culture.

BARRÈRE CH., BARTHÉLEMY D., NIEDDU M., VIVIEN F.-D., 2005, *Réinventer le patrimoine. De la culture à l'économie, une nouvelle pensée du patrimoine ?*, Paris, éd. l'Harmattan, 331 p.

BARREY S., TEIL G., 2011, « Faire la preuve de l'« authenticité » du patrimoine alimentaire », *Anthropology of food,* [en ligne], 8/2011, mis en ligne le 12 mai 2011, <http://aof.revues.org/index6783.html>.

BARTHE L., 1998, *Processus de différenciation des espaces ruraux et politiques de développement local*, Thèse de doctorat en géographie, Université de Toulouse II - Le Mirail, 432 p.

BARTHE L., 2009, « Le développement territorial dans les espaces ruraux : nouveau défi des politiques publiques », pp. 167-183, COMPAGNONE C. et *al.*, *Conseil et développement en agriculture. Quelles nouvelles pratiques ?,* QUAE, Versailles, 264 p.

BARTHE L., 2010, « Des communautés rurales aux sociétés locales apprenantes », [en ligne], *Territoires 2040*, n°1, DATAR, Paris, pp. 89-93, <http://territoires2040.datar.gouv.fr/IMG/pdf/t2040_n1_article_lbarthe.pdf>

BARTHE L., CAVAILLE F., EYCHENNE C. et J. PILLEBOUE (coord.), 2007, *Habiter et vivre dans les campagnes de faible densité*, Actes du 2e colloque franco-espagnol de géographie rurale, Foix 15-16 sept. 2004, PU de Clermont, CERAMAC n° 23, 785 p.

BARTHE L., MILIAN J., 2011, « Les espaces de la faible densité », [en ligne], *Territoires 2040*, n°3, DATAR, Paris, pp. 141-159, <http://territoires2040.datar.gouv.fr/spip.php?article89&revue=1>

BEAUCHARD J. (dir.), 2002, *La mosaïque territoriale : enjeux identitaires de la décentralisation*, L'Aube/DATAR, 181 p.

BEAUD S., WEBER F., 2003, *Guide de l'enquête de terrain*, La découverte, Paris, 356 p.

BENKO G., 1995, « Les théories du développement local », pp. 36-40, *Sciences Humaines*, « Régions et Mondialisation », Hors-série n°8, 48 p.

BÉNOS R., 2006, *La construction collective d'un sujet de recherche personnel*, Séminaire interne Laboratoire DYNAMIQUES RURALES, 29 juin 2006, Toulouse.

BÉNOS R., CAZENAVE-PIARROT A., MILIAN J., 2008, « « Pyrénées-Mont Perdu » Patrimoine mondial : un espace montagnard à l'épreuve de la protection et de sa gestion », dans MOLINERO HERNANDO F., *Espacios naturales protegidos*, Universidad Internacional de Andalucia, Espagne, pp.46-63.

BÉNOS R., GALLAS A., 2008, « L'intentionnalité : une notion « clé » ? », *Géodoc*, n° 55, avril 2008.

BÉNOS R., LENORMAND P., 2011, « Des postures du chercheur au travail du chargé de mission : le cas des bourses CIFRE dans l'action publique territoriale », Séminaire *Les implicites du développement*, UMR Dynamiques Rurales, 24 mars 2011.

BÉNOS R., MILIAN J., 2001, « Conservation, Valorisation, Labellisation : mise en patrimoine des hauts lieux pyrénéens et recompositions de l'action territoriale », Colloque International *Patrimonialiser la nature : valeurs et processus*, Université de Pau et des Pays de l'Adour, 7-8-9 septembre 2011.

BERARD L., DELFOSSE C., MARCHENAY P., 2004, « Les "produits de terroir" : de la recherche à l'expertise », *Ethnologie française*, Paris, PUF, 2004, 4, pp. 591-600.

BERARD L., HIRCZAK M., MARCHENAY P., MOLLARD A., PECQUEUR B., 2006, « Complexité patrimoniale et territoire : le panier de biens en Bresse », *Economies et Sociétés*, Paris : Les Presses de l'ISMEA, 28, pp. 633-647.

BERARD L., MARCHENAY P. (dir.), 1998, « Patrimoine, montagne et biodiversité », *Revue de Géographie Alpine* : Cent pages Editions, n°4, Vol. 86.

BESSIERE J., 2000, « Valeurs rurales et imaginaire touristique », pp. 71-92, dans R. AMIROU et P. RACHIMON (dir), *Le tourisme local, une culture de l'exotisme*, l'Harmattan, 237 p.

BESSIERE J., 2001, *Valorisation d'un patrimoine gastronomique et dynamiques de développement territorial – Le haut plateau de l'Aubrac, le pays de Roquefort et le Périgord noir*, Paris, L'Harmattan, collection «Logiques Sociales », p. 365.

BILLAUBOT B., « Le territoire et son patrimoine », *Géographie Economie Société*, 2005/1, vol 7, pp. 83-107.

BISET L., 1969, *Problèmes qui se posent aux agriculteurs de montagne : Etude présentée au nom de la Section de l'Agriculture,* Conseil Economique et Social, 18 avril 1969.

BLANC N., ESTEBE P., 2003, « Géographie et politique, le face à face », *Revue Ecologie & Politique*, n°27, Syllepse, Paris, pp. 79-89.

BLANCHET A., 2003, *Dire et faire dire, l'entretien*, éd. Armand Colin, Paris, 172 p.

BLANCHET A., GOTMAN A., 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, éd. Nathan Université, Coll. Sociologie 128, 125 p.

BONERANDI E., 2005, « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour les territoires », *Géocarrefour*, vol 80/2, pp. 91-100.

BONNEMAISON J., CAMBREZY L., QUINTY-BOURGEOIS L., 1999, *Les territoires de l'identité : le territoire, lien, ou frontière ?*, tome 1, L'Harmattan, Paris, 266 p.

BOSSUET L., 2004, « Habiter le patrimoine au quotidien, selon quelles conceptions et pour quels usages ? », pp. 27-39, dans GRAVARI-BARBAS M., *Habiter le patrimoine : enjeux – approches – vécu*, PUR, Collection Géographie sociale, 618 p.

BOURDIN A., 1992, « Patrimoine et demande sociale », pp. 21-35, dans NEYRET R., *Le patrimoine: atout du développement*, Lyon, éd. Presses Universitaires de Lyon, 156 p.

CADIEU P., 1998, « Intercommunalité et tourisme : ressources et limites », *Les Cahiers Espaces*, n°55, pp. 34-46.

CAZES G., 1992, *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Paris, éd. Bréal, 199 p.

CHEVALLIER D., 2002, « Des territoires au gré du patrimoine », *Montagnes Méditerranéennes*, n°15, pp. 25-30.

CHEVALLIER D., CHIVA I., DUBOST F., 2000, « L'invention du patrimoine rural », pp. 11-55, dans CHEVALLIER D. (ed), *Vives campagnes, le patrimoine rural, projet de société*, Revue Autrement Mutations, n°194, 223 p.

CHEVALLIER D., MOREL A., 1985, « Identité culturelle et appartenance régionale », *Terrain*, n°5, pp. 3-5.

CHIVA I., 1994, *Une politique pour le patrimoine culturel rural : rapport présenté à M. Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie*, Ministère de la culture et de la communication, Paris, 53 p.

CHIVA I., 1995, « Patrimoines culturel, naturel et aménagement du territoire rural », dans *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Actes du colloque du 12 et 13 décembre 1994, Paris, éd. la Documentation Française, pp. 108-117.

CROZIER M., FRIEDBERG E., 1981, *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective*, Paris, éd. du Seuil, 500 p.

CUVELIER P., GADREY J., TORRES E., 1994, *Patrimoine, modèles de tourisme et développement local*, l'Harmattan, Paris, 223 p.

CUVELIER P., 1998, *Anciennes et nouvelles formes de tourisme, Une approche socio-économique*, Paris, éd. l'Harmattan, 238 p.

DAVALLON J., 1991, « Produire les hauts-lieux du patrimoine », pp. 85-102, dans MICOUD A. (dir.), *Des hauts-lieux : la construction sociale de l'exemplarité*, Paris, Éditions du CNRS, 133 p.

DAYAN L., JOYAL A., LARDON S. (dir.), 2011, *L'ingénierie de territoire à l'épreuve du développement durable*, L'Harmattan, 281 p.

DEBARBIEUX B., 1995b, « Le lieu, fragment et symboles du territoire », *Espaces et Sociétés*, « Les échelles de l'espace social », n°82-83, pp. 13-35.

DEBARBIEUX B., 2001a, « La montagne : un objet géographique ? », dans VEYRET Y. (dir.), *Les montagnes : discours et enjeux géographiques*, Paris, SEDES, 140 p.

DEBARBIEUX B., 2001b, « Les montagnes : représentations et constructions culturelles», dans VEYRET Y. (dir.), *Les montagnes : discours et enjeux géographiques*, Paris, SEDES, 140 p.

DEBARBIEUX B., 2008, « Le montagnard : imaginaires de la territorialité et invention d'un type humain», *Annales de Géographie*, Paris, n°660, pp. 90-115.

DEBARBIEUX B., 2008, « Cultures et politiques dans les Alpes contemporaines : enjeux de société, de spatialité et de réflexivité », *Revue de Géographie Alpine*, n°4, pp. 37-52.

DEBARBIEUX B., 2009b, « Actualité politique du paysage », *Revue de géographie alpine,* n°95-4, pp. 101-114.

DEBARBIEUX B., LARDON S., 2003, *Les figures du projet de territoire*, La Tour d'Aigues, Editions de l'Aube, 269 p.

DELFOSSE C., 2009, « Patrimoine et territoire : une relation complexe », *Territoires. Villes et pays d'art et d'histoire*, La passe du vent, Lyon, pp. 30-31.

DEPRAZ S., 2008, « Les Parcs nationaux d'Europe centrale au risque du développement durable », dans LASLAZ L., HERITIER S. (dir.), *Les parcs nationaux dans le monde*, Ellipses, Paris, 328 p.

DI MEO G., 2001, « De l'effet de lieu au territoire : la question du sujet et de la territorialité *»,* pp.69-80*,* dans FOURNIER J-M. (dir.), *Faire la géographie sociale aujourd'hui*, MRSH Caen, Presses Universitaires de Caen, Caen, 255 p.

DI MEO G., CASTAINGTS J-P., DUCOURNAU C., 1993, « Territoire, patrimoine et formations sociospatiales », *Annales de géographie*, pp. 472-502.

DOREL G., REYNAUD A., 2005, « Tourisme, géographie et sciences sociales », pp. 11-27, dans AMIROU R., BACHIMON P., DEWAILLY J-M., MALEZIEUX J., *Tourisme et souci de l'autre*, Paris, éd. l'Harmattan, 362 p.

ÉDOUARD J-C., MAINET H., 2005, « Petites villes et enclavement socio-spatial. Le cas du KwaZulu-Natal (Afrique du Sud) », *Espace populations sociétés* [En ligne], n°2005/1, pp. 127-143, mis en ligne le 21 juillet 2009, <http://eps.revues.org/index2760.html>

FAURE A., DOUILLET A.C., 2005, *L'action publique et la question territoriale*, PUG, Grenoble, 300 p.

FAURE A., NEGRIER E. (dir.), 2007, *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale. Critiques de la territorialisation*, L'Harmattan, coll. Questions Contemporaines, Paris, 302 p.

FAURE A., POLLET G., WARIN P. (dir.), 1995, *La construction du sens dans les politiques publiques, débats autour de la notion de référentiel*, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques, Paris, 189 p.

FAURE M., 1998, « Patrimonialisation des productions fromagères dans les Alpes du Nord : savoirs et pratiques techniques », *Revue de géographie alpine*, Vol. 86, n°4, pp. 51-60.

FOURNIER J-M. (dir.), 2001, *Faire la géographie sociale aujourd'hui*, MRSH Caen, Presses Universitaires de Caen, Caen, 255 p.

FRANCOIS H., HIRCZAK M., SENIL N., 2006, « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », *Revue d'économie régionale et urbaine*, 2006-5, pp. 683-700.

GARAT I., GRAVARI-BARBAS M., VESHAMBRE V., 2001, « Emergence et affirmation du patrimoine dans la géographie française : la position de la géographie sociale », pp. 31-40, dans FOURNIER J-M. (dir.), *Faire la géographie sociale aujourd'hui*, MRSH Caen, Presses Universitaires de Caen, Caen, 255 p.

GARCON A-F., 2005, « Les techniques et l'imaginaire : une question incontournable pour l'historien », *Hypothèses*, Publications de la Sorbonne, pp. 221-228.

GAUCHON C., 2007, « Les sites naturels classés entre 1906 et 1930 dans les Alpes du Nord : entre tourisme et protection, bilan et actualité », *Revue de Géographie Alpine*, n° 2, pp. 15-31.

GENTELLE P., 1995, *« Haut lieu », Espace géographique,* n°2/1995, pp. 135-138.

GODARD O., 1990, « Environnement, modes de coordination et systèmes de légitimité : analyse de la catégorie de patrimoine naturel », *Revue économique*, Vol. 41, n°2, pp. 215-242.

GRAVARI-BARBAS M., VIOLIER P., 2003, *Lieux de culture, culture des lieux*, PUR, 301 p.

GREFFE X., 2002, *Le développement local*, Bibliothèque des territoires, Ed. de L'Aube, DATAR, 198 p.

GREFFE X., 2003, *La valorisation économique du patrimoine*, éd. la Documentation Française, Paris, 383 p.

GREFFE X., 2004, « Les enjeux économiques du patrimoine », *Pouvoirs locaux. Les cahiers de la décentralisation*, n°63, décembre 2004, pp. 94-98.

GUERIN J.-P., 2001, « Patrimoine, patrimonialisation, enjeux géographiques », pp. 41-48, dans FOURNIER J-M. (dir.), *Faire la géographie sociale aujourd'hui*, MRSH Caen, Presses Universitaires de Caen, Caen, 255 p

GUILLAUME M., 1990, « Invention et stratégies du patrimoine », pp. 13-20, dans JEUDY P-H. (dir.), *Patrimoines en folie*, Paris, éd. de la Maison des sciences de l'homme, 297 p.

GUILLE-ESCURET G., 1989, *Les sociétés et leurs natures*, Ed. Armand Colin, Coll. « Anthropologie au présent », 182 p.

GUMUCHIAN H., 1991, *Représentations et aménagement du territoire*, Paris, éd. Economica, 135 p.

GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E., 2003, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Economica, Paris, 186 p.

GUMUCHIAN H., PECQUEUR B., 2007, *La ressource territoriale*, éd. Anthropos Economica, 252 p.

HERVIEU B., VIARD J., 1996, *Au bonheur des campagnes (et des provinces),* L'Aube essai, Paris, 155 p.

HERVIEU B., VIARD J., 2005, *L'Archipel paysan : la fin de la république agricole*, La Tour d'Aigues, Éditions de L'Aube-poche, 123 p.

HOUEE P., 1992, *Les territoires ruraux en développement*, Syros, Paris, Paris, 233 p.

HOUEE P., 2001, *Le développement local au défi de la mondialisation*, L'Harmattan, coll. Questions Contemporaines, Paris, 249 p.

JEUDY H-P. (dir.), 1990, *Patrimoines en folie*, Paris, Ed. MSH, 297 p.

KAYSER B., 1990, *La renaissance rurale*, Armand Colin, Paris, 316 p.

KAYSER B., 1996, *Ils ont choisis la campagne*, L'aube, Paris, 205 p.

KNAFOU R. (dir.), 1998, *La planète « nomade », les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Belin, Paris, 247 p.

KNAFOU R. et *al*., 2000, « De la mise en tourisme des lieux *»*, *Mappemonde,* n° 57, pp. 2-6.

LA SOUDIÈRE M. (de), 1991, « Les hauts lieux … mais les autres ? », pp. 17-31, dans MICOUD A. (coord.), *Des hauts lieux ; la construction sociale de l'exemplarité*, Lyon, éd. CNRS, 133 p.

LA SOUDIERE M. (de), 2001, « De l'esprit de clocher à l'esprit de terroir », *Ruralia*, n°8, pp. 159-199.

LA SOUDIÈRE M. (de), 2004, « Lieux dits : nommer, dé-nommer, renommer », *Ethnologie française,* « Territoires en question », n°34, Paris, éd. PUF, pp. 67-77.

LANDEL P-A., 2002, « Patrimoine, territoire et création d'activités : vers une mise en réseau des acteurs », *Montagnes Méditerranéennes*, n°15, pp. 9-13.

LANDEL P-A., SENIL N., 2009, « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 12: Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable, mis en ligne le 20 janvier 2009, <http://developpementdurable.revues.org/7563>.

LASCOUMES P., LE GALES P. (dir.), 2005, *Gouverner par les instruments*, Presses Universitaires de Sciences-Po, Paris, 370 p.

LATARJET B., 1992, *L'Aménagement culturel du territoire*, Paris, DATAR, La Documentation française, 127 p.

LAZZAROTTI O., 2000, « Patrimoine et tourisme : un couple de la mondialisation », *Mappemonde*, n°57, pp. 12-16.

LAZZAROTTI O., 2003, « Tourisme et patrimoine : ad augusta per angustia », Annales de Géographie, n°629, pp. 91-110.

LAZZAROTTI O., VIOLIER Ph. (dir.), 2006, *Tourisme et patrimoine, Un moment du monde*, Angers, éd. Presses Universitaires d'Angers, 246 p.

LE CARO Y., 2007, *Les loisirs en espaces agricoles. L'expérience partagée*, PUR, Rennes, 431 p.

LEVY J., LUSSAULT M., (dir.), 2000, *Logiques de l'espace, esprit des lieux*, *Géographies à Cerisy*, Paris, éd. Belin, 350 p.

LEVY J., LUSSAULT M., (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, éd. Belin, 1033 p.

MERENNE-SCHOUMAKER B., 1996, « La géographie au service du développement local. Le bilan du Colloque de Liège (16-18 novembre 1995) de l'Association des Géographes Français », *Cahiers de géographie du Québec*, vol.40, n°111, 1996, pp.479-484.

MICOUD A. (coord.), 1991, *Des hauts lieux, La construction sociale de l'exemplarité*, Lyon, éd. CNRS, 132 p.

MICOUD A., 1995, « Du “patrimoine naturel de l'humanité” considéré comme un symptôme », *Droit et Société*, n° 30-31, pp. 103-111.

MICOUD A., 1995, « Le bien Commun des patrimoines », *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Paris, La Documentation Française, pp 25-38.

MICOUD A., 1996, « Musée et patrimoine : deux types de rapport au temps ? », *Hermès*, n° 20, Paris, pp. 115-123.

MICOUD A., 1997, « Vers un nouveau patrimoine rural », pp. 195-205, dans GRANGE D-J., POULOT D., *L'esprit des lieux ; Patrimoine et cité,* PUG, Grenoble, 476 p.

MICOUD A., 1998, « Le Reblochon de Savoie, ou comment mettre toute la montagne dans votre assiette », *Revue de Géographie Alpine,* Tome 86, n° 4, « Patrimoine, montagne et biodiversité », pp. 71-80.

MICOUD A., 2000, « La patrimonialisation du vivant », *Espaces Temps,* n° 74/75, « Transmettre aujourd'hui. Retours vers le futur », pp. 66-77.

MICOUD A., 2003a, « Prendre en compte le temps du vivant », pp. 129-139, dans GENDRON C., VAILLANCOURT J-G., *Développement durable et participation publique*, Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal, 408 p.

MICOUD A., 2003b, « Ces bonnes vaches aux yeux si doux », *Communication,* n°74, « Bienfaisante nature », pp. 217-237.

MILIAN J., 2003. « Politiques publiques et protection de la nature – l'exemple des espaces naturels protégés », *Ecologie et politique*, n° 27, pp. 179-192.

MILIAN J., 2007a, « Le dilemme entre développement et protection dans les montagnes du Maroc - le cas des parcs du Moyen Atlas », *Géocarrefour,* vol. 82, n° 4, pp. 177-186.

MILIAN J., RODARY E., 2008, « Les parcs nationaux dans le monde – Un aperçu cartographique », dans HERITIER S., LASLAZ L. (dir.), *Les Parcs Nationaux dans le monde - Protection, gestion et développement durable,* Ellipses, coll. Carrefours, pp. 34-44.

MILIAN J., RODARY E., 2009, « Diffusion et diversification des aires protégées : rupture ou continuité ? », dans AUBERTIN C., RODARY E. (dir.), *Aires protégées, espaces durables ?* IRD Eds, pp. 33-53.

MILIAN J., RODARY E., 2010, « La conservation de la biodiversité par les outils de priorisation - Entre souci d'efficacité écologique et marchandisation », *Revue Tiers Monde*, n°202, pp. 33-56.

MORIN E., 2005, *Introduction à la pensée complexe*, Seuil, coll. Points, Paris, 158 p.

MOSCOVICI S., BUSCHINI F., 2003, *Les méthodes des sciences sociales*, Paris, éd. PUF, 476 p.

MOULINIER P., 2004, « Les associations patrimoniales : une 'armée' mal utilisée ? », *Pouvoirs locaux. Les cahiers de la décentralisation*, n°63, décembre 2004, pp. 120-122.

MULLER P., 2003, *Les politiques publiques*, PUF, 127 p.

MULLER P., 2005, « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique », *Revue française de science politique*, vol. 55, n°1, février, pp. 155-187.

MULLER P., FAURE A., GERBAUX F., 1989, *Les entrepreneurs ruraux*, Paris, L'harmattan, 189 p.

MUSSO P. (dir.), 2002, *Le territoire aménagé par les réseaux*, Bibliothèque des territoires, L'Aube datar, 275 p.

NEYRET R., 1992, « Le patrimoine, valeur ajoutée », pp. 7-17, dans NEYRET R., *Le patrimoine: atout du développement*, Lyon, éd. Presses Universitaires de Lyon, 156 p.

NORA P., 1997, *Science et conscience du patrimoine*, Paris, Fayard, 413 p.

PASQUER R., SIMOULIN V., WEISBEIN J. (dir.), 2007, *La gouvernance territoriale. Pratiques, discours et théories*, L.G.D.J., Droit et Société, Paris, 235 p.

PECQUEUR B., 1989, *Le développement local : mode ou modèle ?*, Syros alternatives, Paris, 140 p.

PECQUEUR B., 2003, *Territoire et gouvernance : quel outil pertinent pour le développement ?*, Actes du colloque international UMR Sagert, 25-27 février, Montpellier, 11 p.

PECQUEUR B., TALANDIER M., 2011, « Les espaces de développement résidentiel et touristique », *Territoires 2040*, n°2, DATAR, Paris, pp. 121-138.

PERON F., 2001, « Patrimoine culturel et géographie sociale », pp. 19-30, dans FOURNIER J.-M. (ed.), *Faire la géographie sociale aujourd'hui*, Presses Universitaires de Caen, coll. Les Documents de la MRSH, n°14, 255 p.

PERRIER-CORNET P. (dir.), 2002, *A qui appartient l'espace rural ?*, Bibliothèque des territoires, L'Aube datar, 141 p.

PERROT M., LA SOUDIERE M. (de), 1998, *La résidence secondaire : un nouveau mode d'habiter la campagne ?* Ruralia, n°2, pp 137-149.

PIVETEAU J.-L., 1995, « Le territoire est-il un lieu de mémoire ? », *Espace géographique,* eg2-1995, pp. 113-116.

POULOT D., 2002, « La patrimonialisation à l'horizon d'attente du XXe siècle », *Téoros*, vol. 21, n°2, pp. 4-9.

QUIVY R., VAN CAMPENHOUDT L., 1995, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, éd. Dunod, 288 p.

RAFFESTIN C., 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, LITEC, coll. Géographie économique et sociale, Paris, 249 p.

RAFFESTIN C., 1986, « Ecogénèse territoriale et territorialité », pp. 173-185, dans AURIAC F., BRUNET R., *Espaces, jeux et enjeux*, éd. Fayard, Paris, 336 p.

RAUTEMBERG M., MICOUD A., BERARD L., MARCHENAY P., 2000, *Campagnes de tous nos désirs*, M.S.H., Paris, 185 p.

RAUTENBERG M., 2005, *Mémoire et patrimoine dans l'imaginaire collectif*, Actes du colloque : Mémoire et diversité culturelle, Strasbourg, 5 avril, pp. 6-9.

RAUTENBERG M., 2007, « Du patrimoine comme œuvre au patrimoine comme image », dans NEMERY J-C., RAUTENBERG M., THURIOT F. (dir.), *Dans Stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine*, L'Harmattan, 150 p.

RAUTENBERG M., MICOUD A., BÉRARD L., MARCHENAY P., 2003, « Et si nous prenions nos désirs en compte ? », *L'Homme*, n° 166, pp. 235-238.

RIPOLL F., VESCHAMBRE V., 2002, « Face à l'hégémonie du territoire : éléments pour une réflexion critique », pp. 261-288, dans Y. JEAN & C. CALENGE (eds.), *Lire les territoires*, Tours : Editions Villes et territoires, 300 p.

RIPOLL F., VESCHAMBRE V., 2005, « Introduction : l'appropriation de l'espace comme problématique », *Norois,* [En ligne], n°195, <http://norois.revues.org/477>, mis en ligne le 05 août 2008.

SARDAN (de) O., 2001, « Les trois approches en anthropologie du développement », *Revue Tiers Monde*, vol 42, n°168, pp. 729-754.

SECHET R., VESCHAMBRE V., 2006, *Penser et faire la géographie sociale. Contributions à une épistémologie de la géographie sociale*, PUR, Rennes, 397 p.

SOL M-P., 2004, *La patrimonialisation comme (re)mise en tourisme : de quelques modalités dans les « Pyrénées catalanes »,* Communication aux journées 2004 de la Commission Nationale de Géographie du Tourisme, « Tourisme et Patrimoine », Saumur, 17-19 mai 2004, 11 p.

THURIOT F., 2004, « La gestion du patrimoine en Europe occidentale », *Pouvoirs locaux. Les cahiers de la décentralisation*, n°63, décembre 2004, pp. 139-145.

TORNATORE J-L, 2007, « Qu'est ce qu'un ethnologue politisé ? Expertise et engagement en socio-anthropologie de l'activité patrimoniale » [En ligne], Ethnographies, n°12, <http://www.ethnographiques.org/2007/Tornatore.html>

TORRE A., BOSSUET L., 2009, « Le devenir des ruralités : entre conflits et nouvelles alliances autour des patrimoines locaux », *Economie Rurale*, 313/314, pp. 147-159

VANIER M. (dir.), 2009, *Territoires, territorialité, territorialisation, controverses et perspectives*, Presses universitaires de Rennes, 228 p.

VIARD J., 1994, *La Société d'archipel ou les territoires du village global*, La Tour d'Aigues, Éditions de L'Aube, 126 p.

VIARD J., 2002, *Le sacre du temps libre, la société des 35 heures*, La Tour d'Aigues, Éditions de L'Aube, février 2002, 210 p.

Bibliographie thématique sur le massif du Canigó de la thèse

CG66, 2009, « Canigó, sacrée montagne ! », *L'accent catalan*, n°spécial Canigó, Perpignan.

IZARD V., 1995, *Le charbonnage des forêts dans la vallée de la Lentilla. Paléo-métallurgie, anthracologie et histoire de l'environnement (Conflent, Pyrénées-Orientales*), Actes du

symposium international sur la forge catalane « La farga catalana en el marc de l'arqueologia siderurgica », Andorre, Ministère des affaires sociales et culturelles, 1995, pp. 177-189.

IZARD V., 1999, *Les montagnes du fer. Eco-histoire de la métallurgie et des forêts dans les Pyrénées méditerranéennes (de l'Antiquité à nos jours)*, Thèse de géographie, Université de Toulouse II, Toulouse, Tome I : 560 p, Tome II : 190 p.

IZARD V., 2005, *La forêt au Moyen-Age : enjeux, gestion et mutation d'un espace menacé. Les forêts nord-catalanes du XIIe au XIVe siècles. Les ressources naturelles des Pyrénées du Moyen-Âge à l'Epoque moderne*, Congrès International RESOPYR 1, PUP, Perpignan, pp. 255-287.

IZARD V., *Rapport de prospection et d'inventaire archéologique de sites sidérurgiques (de l'Antiquité à nos jours)*, département des Pyrénées-Orientales. SRA Languedoc-Roussillon, Montpellier, 87 p. (à paraître)

MUT G., 1988, « Les fourneaux de Vulcain - La forge antique de Saint André de Baillestavy *»*, *D'Ille et d'ailleurs*, Perpignan, janvier 1988, n°9, pp. 9-14.

MUT G., 2001, « Les forges de Baillestavy », pp. 141-153, dans SABLAYROLLES R. (éd.), *Les ressources naturelles des Pyrénées. Leur exploitation dans l'antiquité. Entretiens d'archéologie et d'histoire, Saint-Bertrand-de-Comminges*.

MUT G., 2005, « Notice de prospection sur les communes de Baillestavy, Finestret, Valmanya, La Bastide », *Bulletin de l'A.A.P.O*., n°20, pp. 10-13.

MUT G., PINEDA J., SIRET A., 1985, *Mines et fonderies Antiques et Médiévales du Canigou (Inventaire de la région est)*, mémoire de maîtrise, Toulouse II, 2 vol.

RIBAS J., 1996, « Les Pyrénées toujours recommencées », *Pyrénées-Bulletin pyrénéen*, Numéro 188, Association des amis du musée pyrénéen, Lourdes

SMCGS, 2005, Comptes-rendus de la formation ADEPFO « Route du fer »

SYNDICAT TOURISTIQUE DU CANIGOU, 1966-1983, *Comptes-rendus des conseils syndicaux*

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2000, *Opération Grand Site Massif du Canigou. Convention pluriannuelle d'objectifs,* 10 p.

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2005*, Bilan de l'Opération Grand Site*

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2007, *Opération Grand Site Canigó, 2nd phase de la convention pluriannuelle d'objectifs, 13 p.*

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2008, *Rapport d'activités 2005-2007*, 40 p.

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2009, *Convention de pôle Touristique Pyrénéen « Massif du Canigou »*

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2010, *Plan d'actions 2007-2016*.

SYNDICAT MIXTE CANIGO GRAND SITE, 2011, *Dossier de candidature au label Grand Site de France©*

Bibliographie thématique sur le massif du Canigó complémentaire

ABELANET J., CATALA F., MARICHAL R., 1980, *Trois sites antiques d'exploitation minière dans le massif du Canigou*, Actes du LIe Congrès de la Fédération historique du Languedoc méditerranéen et du Roussillon, Montpellier, CNRS, pp. 31-36.

AGENCE PAYSAGES, 1996, *Opération Grand Site ; tome 1 : diagnostic*, Décembre 1996

AGENCE PAYSAGES, 1997, *Opération Grand Site ; tome 2 : Projet de protection et de développement*, Juillet 1997

AGUERA J-M., GLORY A., 1987, « L'avalanche centenaire de la fin janvier 1986 dans le ravin de Fillols (Massif du Canigou, Pyrénées Orientales) », *Naturalia Ruscinonensia*.

ALAIN B., 1996, *Essai d'évaluation de l'impact des activités de loisirs aquatiques sur les vertébrés sur le Llech et les autres cours d'eau du versant Nord du Canigou*, CENLR-ONF

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SKI NORDIQUE, 1983, *Etude sur le développement du tourisme de randonnée dans la vallée du Cady*

C.A.U.E., 2002, *Le Grand Site du Canigou : les villages dans leur paysage,* (cahiers de recommandations paysagères réalisés dans le cadre de l'OGS)

CABINET DE VISU SIPARC, 2000, *Étude de fréquentation du Canigou – Grand Site catalan*, Octobre 2000

CALVET M., 1996, *Le Pla Guillem Dynamiques érosives actuelles et impacts de l'ouverture d'une piste routière*, CENLR-ONF

CHAMBRE D'AGRICULTURE, DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET, SIME, 1994, *Propositions d'actions pastorales de maintien de la qualité paysagère et d'accueil des zones d'estive dans le département des Pyrénées Orientales. Dossier de synthèse*

COMITÉ INTERNATIONAL DES FEUX DE LA SAINT JEAN, 1993, *23 Juin Feux de la Saint Jean - Fête Nationale des Pays Catalans - Flama del Canigó*

CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MÉDITERRANÉEN DE PORQUEROLLES, 1997, *Massif du Canigou, Analyse de la valeur patrimoniale de la flore*, CBNMP-ONF

CONSTANS J-M., 1993, « La grande eau de 1940 », *Pyrénées Magazine*, Janvier - février 1993, n° 25

DDAF, SOCIÉTÉ D'ÉLEVAGE DES PYRÉNÉES ORIENTALES, 1989, *Bilan et perspectives des améliorations pastorales et de l'utilisation de l'espace par l'élevage dans la zone montagne des Pyrénées Orientales*

DEJAIFVE P-A., PRODON R., 1993, *Définitions des zones de grand intérêt pour l'avifaune dans le massif du Canigou. Rapport préliminaire*, Groupe Ornithologique du Languedoc Roussillon

DEVAU B., 1986, *Etude de quelques biotopes fréquentés par le grand tétras dans les Pyrénées*, Office National de la Chasse

DIACT-PYRENEES, *Convention Interrégionale de massif des Pyrénées*, 2008

DIACT-PYRENEES, *Schéma Interrégional d'Aménagement et de Développement des Pyrénées*, 2008

DORANDEU P., 1991, *Les écosystèmes sensibles. Etude des sites sensibles faune – flore*, SIPARC

FACT CONSULTANT, *Étude économique et juridique de gestion, suivi et animation du Grand Site du Canigou*, Janvier 2000, SIPARC

FACT CONSULTANTS, *Projet d'Aménagement du Mas Cornet : Porte des Terres Romanes, Maison du Canigou*, Décembre 2000, SIPARC

FORT B., 1994, *La route du fer dans le massif du Canigou*, SIPARC

GOMEZ J., 2003, *Les lieux de mémoire du piémont du massif du Canigou : recherche sur la valorisation patrimoniale à partir du témoignage oral*, Rapport de stage de MST du patrimoine

GUITARD G., 1970, *Le métamorphisme hercynien mésozonal et les gneiss oeillés du massif du Canigou (Pyrénées Orientales)*, Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

IZARD V., 1994, « Cartographie successive des entreprises métalurgiques dans les Pyrénées nord catalanes ; support préliminaire à l'étude déco-historique des forêts charbonnées », *Archéologie du Midi Médiéval*, vol. XII

LAPASSAT R., 1963, « Le rôle du Canigou dans l'expansion économique du Conflent », *Revue Conflent*, n° 16.

ONF, 1985, *Massif du Canigou - Département des Pyrénées Orientales - Projet de classement*

ONF, 1999, *Liste des équipements d'accueil du public. Massif du Canigou*

ONF, 2000, *Plan d'Aménagement Forestier de la Forêt Domaniale du Canigou 1998-2012*.

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES CATALANES, 2006, *Charte du Parc*

PAYS TERRES ROMANES EN PAYS CATALAN, 2002, *Charte du Pays*

PAYS TERRES ROMANES EN PAYS CATALAN, *Atlas géographique* 2003-2004

PEJOUAN H., 1983, *La neige et les avalanches.* Contribution à l'étude du climat montagnard. Pyrénées Orientales - Andorre - Aude - Limites de l'Ariège

POLI M., 2006, « L'authentique, c'est très technique », *Espaces naturels*, n°16, pp.10-11.

RANDONNÉES PYRÉNÉENNES, 1994, *Une grande ambition pour le Canigou*

RIBAS J., 1993, *Canigou, Montagne sacrée des Pyrénées*, Loubatières

RUINE M., 1978, *Les unités pastorales du versant nord du massif du Canigou,* Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Pyrénées Orientales

SARDA VERGES C., FOURCADE P. 1991, *Programme triennal - Valorisation économique des potentialités du massif - Protection et aménagement - Conditions économiques et financières*, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Rationnel du Canigou (SIPARC).

SIPARC, 1996, *Étude de fréquentation*

SIPARC, 1996, *Rapport diagnostic*

SIPARC, 1997, *Projet de protection et de valorisation*

SIPARC, 1999, *Fiches-action*

SIPARC, 1999, *Montage financier*

SIPARC, 1999, *Note de présentation synthétique*

SIPARC, 1999, *Opération Grand Site : cahier paysager*

SIPARC, 2000, *Convention d'objectifs et de financement*

SIPARC, 2000, *Etude de fréquentation*

SOCIÉTÉ CATALANE DE BOTANIQUE ET ECOLOGIE VÉGÉTALE / CONSERVATOIRE RÉGIONAL FAUNE FLORE / ESPACES NATURELS DU LANGUEDOC ROUSSILLON, 1992, *Protection et Aménagements - Massif du Canigou*,

SOUTADE G., 1980, *Modelé et dynamique actuelle des versants supra-forestiers des Pyrénées Orientales*

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2008, NATURA 2000 : *Diagnostic Socio-Economique - Natura 2000*

SYNDICAT MIXTE CANIGÓ GRAND SITE, 2009, *Inventaire des habitats - Natura 2000*

Références électroniques

anrt.asso.fr, 2011, réf. n°1 =
http://www.anrt.asso.fr/fr/pdf/plaquette_cifre.pdf

atout-france.fr, 2011, réf. n°1 =
http://www.atout-france.fr/system/files/bibliotheque_contenus/CP_Eden_2011_lancement_valid____2_.pdf

blog66.blogs.com, 2011, réf. n°1 =
http://blog66.blogs.com/christian_bourquin/page/72/

developpement-durable.gouv.fr, 2011, réf. n°1 =
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Fichier-national-des-sites-classes.html
developpement-durable.gouv.fr, 2011, réf. n°2 =
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Qu-appelle-t-on-Grand-Site.html
developpement-durable.gouv.fr, 2011, réf. n°3 =
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-Operations-Grands-Sites.htm
developpement-durable.gouv.fr, 2011, réf. n°4 =
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-label-Grand-Site-de-France-R.html

edytem.univ-savoie.fr, 2011, réf. n°1 =
http://edytem.univ-savoie.fr/esppro2009.html

espaces-naturels.fr, 2011, réf. n°1 =
http://www.espaces-naturels.fr/A-propos-de-l-Aten-detail

fncaue.fr, 2011, réf. n°1 =
http://www.fncaue.fr/spip.php?article1551

grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°1 =
http://www.grandsitedefrance.com/index.php?option=com_content&view=article&id=108%3A100-ans-de-protection-des-sites&catid=25%3A2006&Itemid=68&lang=fr
grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°2 =
http://www.grandsitedefrance.com/images/stories/pdf/presse/RGSF_2006-11-21_discours_min.pdf
grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°3 =
http://www.grandsitedefrance.com/images/stories/pdf/presse/RGSF_2006-11-21_discours_AV.pdf
grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°4 =

http://www.grandsitedefrance.com/index.php?option=com_content&view=article&id=42&Itemid=27&lang=en
grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°5 =
http://www.grandsitedefrance.com/index.php?option=com_content&view=article&id=36&Itemid=37&lang=fr
grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°6 =
http://www.grandsitedefrance.com/index.php?option=com_content&view=article&id=125%3Ale-rgsf-au-l-jeudi-du-mecenat-r&catid=27%3A2008&Itemid=66&lang=fr
grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°7 =
http://www.grandsitedefrance.com/index.php?option=com_content&view=article&id=33%3Aune-uvre-symbole&catid=20%3Ageneral&Itemid=2&lang=fr
grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°8 =
http://www.grandsitedefrance.com/index.php?option=com_content&view=article&id=200%3Atourisme-et-retombees-locales&catid=14%3Athe-cms&Itemid=48&lang=fr
grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°9 =
http://www.grandsitedefrance.com/index.php?option=com_content&view=article&id=176%3Ale-marais-poitevin-reconnu-destination-touristique-europeenne-dexcellence-&catid=29%3A2010&Itemid=64&lang=fr
grandsitedefrance.com, 2011, réf. n°10 =
http://www.grandsitedefrance.com/index.php?option=com_content&view=article&id=240%3Aecomobilite&catid=14%3Athe-cms&Itemid=48&lang=fr

grandsites.midipyrenees.fr, 2011, réf. n°1 =
http://www.grandsites.midipyrenees.fr

international.icomos.org, 2011, réf. n°1 =
http://www.international.icomos.org/world_heritage_fre/icomoswh_fre.htm

laregion.fr, 2011, réf. n°1 =
http://www.laregion.fr/uploads/Deliberations/ConseilRegional/2006/06/09/DELIBERATION/D056P.pdf

parc-marais-poitevin.fr, 2011, réf. n°1 =
http://www.parc-marais-poitevin.fr/index.php/La-presentation-du-Syndicat-mixte/Marais-poitevin-Grand-Site-de-France

poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr, 2011, réf. n°1 =
http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/appel-projets/cahier-des-charges/les-objectifs

polepatrimoine.org, 2011, réf. n°1 =
http://www.polepatrimoine.org/index.php/raison-detre.html

pyrenees.datar.gouv.fr, 2011, réf. n°1 = http://www.pyrenees.datar.gouv.fr/les-programmes-daction/la-convention-interregionale-de-massif.html

Table des encarts

ENCART 1 - Code de l'environnement Art. L 341-15-1.....26
ENCART 2 - Deux manières de quantifier l'observation participante 126
ENCART 3- L'organisation du dispositif d'observation directe de l'action publique territorialisée (adapté de ARBORIO & FOURNIER).....128
ENCART 4 - Types de notes contenues dans mes carnets de terrain (adapté de ARBORIO & FOURNIER).....130
ENCART 5 - Règlement d'usage du label "GRAND SITE DE FRANCE", Article 6 (Version révisée 2010) :.....172
ENCART 6 - Extrait délibération du 02 novembre 1974 du Conseil Municipal de Vernet-les-Bains : 199
ENCART 7- Synthèse des résultats obtenus par les comptages routiers de 1996 et 2000 (Extrait de l'Audit 2005). 222
ENCART 8- Les quatre orientations principales des deux conventions Grand Site.....230
ENCART 9- Extrait du préambule de la première seconde convention Grand Site 237
ENCART 10- Article 9 : Gestion de l'image Canigó (extrait de la seconde convention Grand Site).....238
ENCART 11 – Manifestations soutenues par le SMCGS sous l'intitulé « Manifestations Pyrénéistes » 265
(fusion avec les dossiers « Accessibilité au public handicapé » à partir de 2008).....265
ENCART 12: Extrait du plan de gestion (2010).....303
ENCART 13 - Accueil et aménagement sur le site des Bouillouses.....305
ENCART 14 - Extrait Cahier de charge « Patrouilleur équestre » (SMCGS).....308
ENCART 15 : Un bilan de la traction animale selon le SMCGS (2010).....312
ENCART 16 Le projet des Rondes du Canigó selon le Conseil Général 327

Table des cartes

CARTE 1 – Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site à l'échelle du massif des Pyrénées 114
CARTE 2 Le Réseau des Grands Sites de France 167
CARTE 3 - Les communes adhérentes au Syndicat Touristique du Canigó en 1977.....203
CARTE 4 – Chronologie de construction des pistes carrossables dans le Massif du Canigó 211
CARTE 5 – Lieux-dits et noms des refuges du Massif du Canigó.....214
CARTE 6 – Les communes du SMCGS (en 2011) 232
CARTE 7 - Périmètres du SMCGS (d'adhésion) et du site classé (de réalisation) 234
CARTE 8 – Les territoires de projets dans les Pyrénées-Orientales.....236
CARTE 9 – Le SMCGS et le PNR des Pyrénées Catalanes.....236
CARTE 10 – Le SMCGS et les trois Pays des Pyrénées-Orientales.....236
CARTE 11 – Le SMCGS et les EPCI des Pyrénées-Orientales.....236
CARTE 12 – Les principaux dispositifs de protection dans les Pyrénées-Orientales 244
CARTE 13 – SMCGS et les sites classés des Pyrénées-Orientales.....244
CARTE 14 – SMCGS et les zones Natura 2000 des Pyrénées-Orientales 244
CARTE 15 – SMCGS et les Réserves Naturelles des Pyrénées-Orientales 244
CARTE 16 – Les opérations de revégétalisation menées par le SMCGS 250
CARTE 17 – La valorisation de l'escalade dans la vallée du Cady 261
CARTE 18 –Le SMCGS et son partenaire transfrontalier 264
CARTE 19 – Les Grands Sites en Languedoc-Roussillon (en 2011) 271
CARTE 20 – Le projet de route du fer du Canigou (en 2005) 287
CARTE 21 – Site du Salver à Taurinya 297
CARTE 22 – Plan de circulation à l'échelle du Massif du Canigou 299
CARTE 23 - Les 19 pôles touristiques pyrénéens 315
CARTE 24 - Les 2 pôles touristiques pyrénéens des Pyrénées-Orientales.....316
CARTE 25 – Les communes du pôle pyrénéen du Canigou.....317

Table des figures

FIGURE 1 - La dynamique de la ressource dans l'action publique territorialisée 23
FIGURE 2 - French local government system and demarcations 75
FIGURE 3 - Répartition des CIFRE selon la discipline en 2009.....107
FIGURE 4- « Logothèque » diffusée par le Réseau des Grands Sites de France visant à définir l'esprit des Grands Sites à partir de citations d'auteurs célèbres. 156
FIGURE 5 - Les trois registres de valeurs fondatrices de la politique des Grands Sites. ...161
FIGURE 6: Extrait de la synthèse de l'étude *Les retombées économiques des Grands Sites*, novembre 2007 publiée par le RGSF (page 3) 174
FIGURE 7 – Le projet de Route intervallées reliant le Conflent et le Vallespir via les stations thermales de Vernet-les-Bains et Prats-de-Mollo par le Pla Guillem.....187
FIGURE 8. Les trois phases de classement du site du Canigou :.....245
FIGURE 9 – La dynamique de l'appropriation de l'espace par le changement d'image 251
FIGURE 10: Schéma du plan de circulation mis en place sur le secteur des Cortalets (versant Nord) 300

Table des planches photographiques

Planches	Thématiques	Pages
n°1	L'esprit des Grands Sites	p.182
n°2	Imaginaire touristique du massif du Canigó (1900-1970)	p.216-217
n°3	La signalétique, entre information et réglementation	p.274-275
n°4	Enjeux de la revégétalisation sur la piste intervallées	p.276-277
n°5	Le pyrénéisme dans le Grand Site : l'exemple du centenaire « Escarra » et de l'échange transfrontalier	p.278-281
n°6	La Trobada, un rite catalan au cœur du site classé	p.282-283
n°7	Eléments de mise en patrimoine du fer dans le Canigó	p.340-343
n°8	La traction animale dans le site classé	p.344-345

Table des matières

Remerciements 3
Sommaire 4
Liste des sigles 6
Préambule introductif 9
Introduction générale 14
PARTIE 1 32
Pour une approche globale de la patrimonialisation comme référentiel de l'action publique territorialisée des zones de montagne et du massif du Canigó 32
CHAPITRE 1 33
La patrimonialisation comme cristallisation de la dialectique protection/développent dans l'action publique contemporaine 33
1.1 L'évolution du rapport au développement en zone de montagne 34
1.1.1 L'apparition de la problématique du développement en montagne via les « forestiers sociologues » 34
1.1.2 Entre développement sectoriel et développement territorial : la problématique agricole fait des zones de montagne à « handicap naturel » des territoires en retard de développement 38
1.1.3. La grande épopée du développement touristique de la montagne : les imites d'un développement de type industriel et l'émergence du paradigme de la protection 42
1.2 Développement, conservation et ressources identitaires 46
1.2.1 L'affirmation de problématiques environnementales et l'émergence d'une nouvelle conception du développement dans les zones de montagne et dans les Parcs Naturels Régionaux 46
1.2.2. L'affirmation d'une nouvelle relation entre protection/développement dans la loi Montagne de 1985 : les premiers contours d'une approche patrimoniale du développement 49
1.2.3. Les implicites politiques d'une nouvelle conception du développement pour la montagne 53
1.2.4. 25 ans après la loi Montagne : la fin des grandes orientations porteuses de sens pour le rapport protection/développement de la montagne ? 57
1.3 De la dialectique protection/développement à l'ordre patrimonial 61
1.3.1 Fragmentation des principes de développement et avènement du local 61
1.3.2. La contractualisation, nouveau principe confirmant un renouveau des conceptions du développement 62
1.3.3 L'avènement du « projet » comme catégorie d'action publique 64

1.3.4 Après le développement local, l'émergence d'une ingénierie territoriale dotée de nouvelles normes d'actions 66
1.3.5 L'évolution des politiques de conservation : de l'approche protectionniste à l'approche « gestionnaire » 69
1.3.6 L'hypothèse d'un ordre patrimonial intégrant la dialectique protection/ développement à son fondement même.....71
Chapitre 2 74
La patrimonialisation comme processus de mise en cohérence d'une action publique complexe et incertaine 74
2.1. La patrimonialisation entre effervescence territoriale et la recherche d'un « positionnement » des acteurs via une intense activité symbolique.....75
2.1.1 L'interterritorialité comme dilemme territorial 77
2.1.2 De l'interterritorialité à l'enchevêtrement des dispositifs participants à la patrimonialisation 79
2.1.3 Gouvernance et patrimonialisation 81
2.1.4 Donner du sens à l'action publique à travers la mise en cohérence des projets et de l'identitaire 82
2.2. La patrimonialisation relève avant tout d'une problématique mémorielle et identitaire.....85
2.2.1 Appréhender la patrimonialisation à partir du mémoriel et de l'identitaire 85
2.2.2 Une « rupture patrimoniale » indispensable.....86
2.2.3 De la mémoire comme mise en récit à l'identité narrative 87
2.2.4 La dimension identitaire des processus de patrimonialisation.....89
2.2.5 Identité et mémoire dans la patrimonialisation 92
2.3 Comment la patrimonialisation est une affaire de mise en scène 94
2.3.1 La notion de « mise en scène » dans les travaux portant sur la ville.....94
2.3.2 Les apports d'une métaphore théâtrale pour comprendre les processus de patrimonialisation 95
2.3.3 La mise en scène : entre théâtre, communication et médias 96
2.3.4 Toute mise en scène implique un volontarisme fort, dans le cadre d'un dispositif contrôlé/maitrisé 98
2.3.5 Les individus peuvent eux-mêmes se mettrent en scène dans la cadre d'une dialectique différenciation / intégration 100
2.3.6 Décor et mise en scène : vers une professionnalisation et une autonomisation des manières de mettre en scène l'action publique 101
2.3.7 La mise en scène des éléments remarquables avant tout 102
Chapitre 3 104
De l'objectivation participante comme posture à la description ethno-géographique comme méthode : jalons pour une approche renouvelée des processus de patrimonialisation dans l'action publique territoriale.....104
3.1 Essai d'objectivation des conditions de la recherche en bourse CIFRE 105
3.1.1 Le point de départ de cette thèse : 105

3.1.2 Qu'est-ce qu'une thèse CIFRE ? 106
3.1.3 Objectiver les conditions de possibilités de la recherche 109
3.1.4 L'Objectivation de ma participation : quelle voie entre le théorique et la pratique ? 111
3.1.5 Ce que révèle mon embauche au Syndicat Mixte Canigó Grand Site dans le cadre d'une convention CIFRE 114
3.1.6 D'abord chargé d'études ou d'abord doctorant ? 118
3.1.7 Faire une CIFRE : quelles contraintes sur la posture de recherche ? 118
3.2 Dispositif d'enquête et ethnographie de l'action publique territorialisée 120
3.2.1 La filiation avec la recherche-action : vers une approche minimale 120
3.2.2 De la recherche-action à l'enquête ethnographique : quelle réflexivité ? 122
3.2.3 Le dispositif d'enquête bricolé et la diversité des matériaux recueillis 123
3.2.4 Quatre grandes formes de production de données : description des matériaux de la thèse 124
A. La participation-observante et le Carnet de terrain 124
B. Entre observation participante et participation observante : le dispositif d'enquête 125
C. Les entretiens thématiques 130
D. Les procédés de recension 133
E. La collecte de sources écrites/iconographiques 133
F. Le compte-rendu de réunion 134
G. La demande de subvention 135
H. La note de synthèse 137
I. Les supports de communication 138
Partie 2 141
Ressorts, supports et figures de la patrimonialisation du « Grand Site » Canigó 141
Chapitre 4 142
La politique « Grand Site » 142
4.1. Des sites classés aux « Grands Sites de France » : structuration et émergence d'une politique « patrimonialisante » engagée dans une quête de reconnaissance 142
4.1.1. Des sites classés comme principe de conservation « passive » 142
4.1.2. 1970's : La fréquentation touristique comme problème public et le passage à une protection « active » 144
4.1.3. 1980's – 1990's : Une approche monumentale des sites naturels à « réhabiliter » au cas par cas 145
4.1.4 1990's : Relance et montée en puissance des Opérations Grand Site pour la rupture politique qu'elles apportent 147
4.1.5. Le besoin de redéfinir la politique des grands sites dans les années 2000 148
4.2. Les Grands Sites entre expertise, protection et développement 150
4.2.1 1990's – 2010's : Une politique réorientée par les réseaux d'experts 150
4.2.2 Les Opérations Grand Site comme rupture conceptuelle : esprit des lieux, dégradation, fragilité et authenticité 153

A. Le concept d'esprit des lieux au cœur des Grands Sites 154
B. L'influence de l'idée « d'expérience du lieu » de Kenneth WHITE 157
C. Trois registres de valeurs fondatrices 158
4.2.3 Les Grands Sites, une communauté de problèmes de protection et de développement.....162
4.2.4 Le Réseau des Grands Sites de France aux commandes 166
4.2.5 Le label Grand Site de France, un horizon ultime ? 169
4.2.6 Quête de reconnaissance et croisement des registres économiques, environnementaux et paysagers.....173
Chapitre 5 183
Les ressorts de la patrimonialisation 183
5.1 Le ressort d'une action publique à l'échelle du massif.....186
5.1.1 1966 : Le syndicat fait le choix du tracé par le Pla Guillem 186
5.1.2 Un syndicat créé par les stations thermales et pour le développement touristique à partir des stations thermales 187
5.1.3 Une dynamique à replacer dans le contexte régional et national 188
5.1.4 Quand l'ONF remplace le bulldozer : Les premières actions révélatrices de la césure entre petites et grandes communes.....189
5.1.5 La « diversification des ressources », déjà ….....190
5.1.6 Le double financement du projet.....192
5.2 Le ressort du modèle du développement en débat.....194
5.2.1 La période d'enthousiasme.....194
5.2.2 Les premières tensions apparaissent avec l'ONF 195
5.2.3 Rapports de force au sein du STC.....196
5.2.4 Des conflits apparaissent à partir de l'année 1972 197
5.2.5 Conflits autour de la suite à donner à la route intervallées intervallée.....200
5.2.6 Une lecture spatiale de l'action publique.....202
5.2.7 La diversification des activités du STC : vers une nouvelle approche de l'entité « massif » et de la montagne 203
5.2.8 Le coup d'arrêt du STC : vers une dissociation des deux versants ? 206
5.2.9 De la piste intervallée à l'affaire du Pla Guillem : quand le Canigó devient un « problème public » 209
Chapitre 6 218
Les supports de la patrimonialisation.....218
6.1 Le support du dispositif « Opération Grand Site » 219
6.1.1 Mise en place de l'Opération Grand Site : le support des études préalables219
6.1.2 Le ressort des actions-pilotes pour la mise en scène du Canigó.....222
6.1.3 Le support des textes officiels 225
A. Les conventions Grand Site comme support de la patrimonialisation 226
B. Un dispositif qui dépasse la dialectique protection/développement et aborde le double problème de la fréquentation touristique.....229
6.1.4 Le support de la spatialisation du dispositif.....231

6.1.5 Les conventions Grand Site et le choix de « l'image » du Canigó.....237
6.2 Le support des procédures : l'extension du site classé.....239
6.2.1 Les classements de 1951 et 1983 comme réaction au développement touristique 240
6.2.2 L'approche patrimoniale du nouveau projet d'extension du site classé.....242
6.3 Le support des techniques : l'exemple du génie écologique.....246
6.3.1 Trois chantiers, trois logiques patrimoniales ? 247
6.3.2 Végétalisation et mise en récit du Canigó.....249
6.4 Le support des projets : multiples comme pyrénéisme.....251
6.4.1 Qu'entend-on par « pyrénéisme » ? 252
6.4.2 Quand le « Pyrénéisme » devient un axe de politique de gestion.....254
6.4.3 Comment le pyrénéisme a été affiché dans un tel document ? Le rôle des affinités personnelles de techniciens dans la structuration de l'action publique 256
6.4.4 Le sens donné au « pyrénéisme » en pratique 257
A. « Créer un antécédent » : la démonstration d'escalade de Vernet-les-Bains 257
B. Val Cady : une stratégie politique de la mobilisation du pyrénéisme.....259
C. La déclinaison du pyrénéisme dans deux projets 261
D. La rencontre des jeunes pyrénéistes.....263
E. Les « manifestations pyrénéistes » : un révélateur des procédés de mise en cohérence.....264
F. Les réseaux d'acteurs des manifestations pyrénéistes, révélateurs de la proximité élus/techniciens.....268
6.4.5 La revendication du Pyrénéisme comme stratégie de « positionnement »..270
Chapitre 7 284
Les figures de la patrimonialisation 284
7.1 La figure de la montagne « habitée par une mémoire sociale » 284
7.1.1 La Route du fer pour valoriser les villages, la culture et la catalanité 285
7.1.2 Une mémoire collective fondée sur vingt siècles d'histoire minière dans le Canigó.....285
7.1.3 1995-2005 : De la mémoire au projet des scientifiques, des associations et des élus.....287
7.1.4 2005-2006 : La formation-développement, apogée et recentrage de la Route du Fer.....290
7.1.5 Le fer et la mine à la croisée des logiques de développement du SIPARC et du SMCGS 292
7.1.6 Avec le fin du SIPARC, fin de la valorisation de la mémoire minière ?.....294
7.1.7 Le fer entre dans la politique Grand Site.....295
7.2 La figure de la montagne « protégée, ouverte et accessible à tous » 297
7.2.1 La priorité donnée à la gestion des véhicules 298
7.2.2 Un rapport à la voiture paradoxal ?.....300
7.2.3 La mise en place d'un projet phare : la traction animale 302

7.2.4 La problématique de la « gestion de la fréquentation » dans les Pyrénées-Orientales en 2000 : l'affaire du lac des Bouillouses.....304
7.2.5 Le projet de traction animale au service d'un « mobilité propre » pour garder la montagne et le Canigó « accessible » à tous :.....306
7.2.6 Des normes et des valeurs conformes à la politique « Grand Site » 308
7.2.7 L'évolution du dispositif révèle l'importance symbolique de la traction.....309
7.2.8 Patrimonialisation primaire et patrimonialisation indirecte.....311
7.2.9 La traction animale, diffuseur de reconnaissance, de légitimité et de visibilité pour le Canigó et le SMCGS 311
7.3 La figure de la montagne « destination touristique innovante » 314
7.3.1 Qu'est-ce qu'un Pôle Touristique Pyrénéen ?.....314
7.3.2 Le Pôle Touristique Pyrénéen « Massif du Canigó » : l'avènement de l'icône « paysagère » comme problématique de l'image des hauts-lieux.....316
7.3.4 L'image du haut lieu « Canigó » et ses lectures en tant que « pôle » et « centre » 320
7.3.5 Le difficile lancement de la politique des PTP dans les Pyrénées-Orientales : 322
7.3.6 La question du périmètre du PTP Canigó ou la négociation d'un positionnement « montagne » pour le Canigó 323
7.3.7 Système d'acteurs et échelles de reconnaissance : un rapport différent à l'ingénierie de développement.....328
7.3.8 La construction d'un programme d'action au coup par coup … ou l'action publique en acte.....332
7.3.9 Une mise en patrimoine … sur le papier ?.....337
Conclusion Générale 346
Références bibliographiques et sources documentaires.....352
Table des encarts.....391
Table des cartes.....392
Table des figures.....393
Table des planches photographiques.....394
Table des matières.....395
Annexes.....401

Annexes

Annexes

ANNEXE 1

Portrait de territoire

Conflent



Le Conflent est un bassin en interaction avec les territoires limitrophes. Ses communes les plus peuplées, Prades et Ille-sur-Têt, où sont concentrés les services, ont des aires d'influence qui s'étendent sur les territoires ruraux alentours. La croissance démographique de la partie aval du bassin, dont la RN 116 est un catalyseur, est en grande partie liée à l'extension de l'aire urbaine de Perpignan. Dans le même temps, des communes du haut Conflent se dépeuplent. Se posent ainsi les questions de l'équilibre et des ressorts du développement de ce territoire.

Une économie résidentielle

Une économie tertiaire

Si la substitution de l'élevage aux cultures fruitières et légumières permet de préserver une activité, l'emploi agricole a fortement régressé sur le bassin. Au contraire, l'emploi salarié dans le secteur privé tend à croître en lien avec le développement d'une économie tertiaire sur les communes de Prades et Ille-sur-têt notamment.

A noter : le nombre d'emplois salariés dans le secteur privé représente 10 % de la population. Ce chiffre, un des plus faible du département, est en partie lié à la part des habitants du bassin en âge d'être retraités (plus de 30 % de la population ont 60 ans et plus).

Des foyers fiscaux aux revenus modestes

En 2006, alors que la moyenne départementale est proche de 30 000 €, le revenu net par foyer fiscal imposé est légèrement supérieur à 28 000 € (source INSEE). Au niveau départemental le Conflent est, avec le Fenouillèdes, un bassin où les statistiques concernant l'impôt sur le revenu (pourcentage de foyers imposés, montant des revenus imposables) illustrent la faiblesse des ressources des foyers fiscaux.

Un rebond démographique localisé sur les communes traversées par la RN 116

Près de 27 000 habitants en 2006, soit 2 000 habitants de plus qu'en 1999, la progression démographique du bassin est liée à un solde migratoire largement positif et à un solde naturel en amélioration.

L'augmentation de population se concentre pour près de 60 % sur les communes traversées par la RN 116, notamment à Ille-sur-Têt, Vinça, Bouleternère, Marquixanes et Prades. Quant aux communes, peu peuplées, du haut Conflent, elles perdent de la population.



Le village d'Eus

La structuration du territoire

Les pôles de services

Les populations ne trouvant pas d'offre de service (commerces, services financiers, services de l'État, professions de santé, etc.) sur leur commune se tournent vers une commune avoisinante mieux équipée pour répondre à leurs besoins. **Ainsi l'offre de services s'organise en Conflent** au sein de cinq bassins de services aux périmètres très différents.

L'unité urbaine* de Prades structure un bassin de services qui s'étend de Mantet à la frontière avec **l'Espagne, au haut Conflent, jusqu'au sud-ouest** de l'Aude et du Fenouillèdes.

L'unité urbaine d'Ille-sur-Têt structure aussi bien les déplacements de la population habitant à Boule-d'Amont qu'au sud du Fenouillèdes.

Les dimensions de ces deux périmètres illustrent **les difficultés à maintenir l'offre de services en** zone rurale.

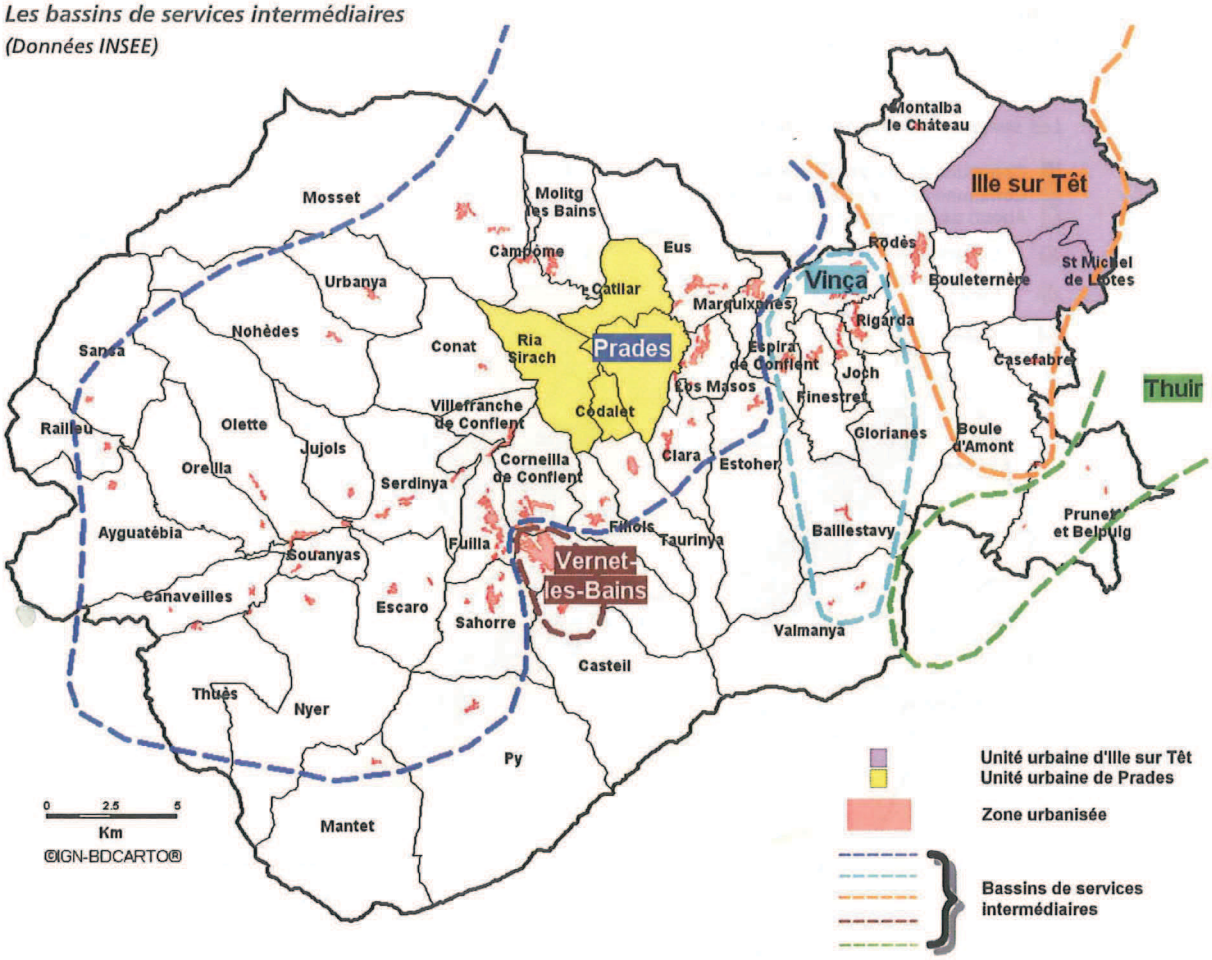
La localisation de services sur la commune de Vinça contribue à son rayonnement vers les communes qui se situent plus au sud. Les habitants de Casteil trouvent à Vernet-les-Bains des services qui leurs sont utiles. Quant aux habitants de Prunet-et-Belpuig ils orientent de manière privilégiée leurs déplacements vers les Aspres.

Les services au public

Dans le cadre des entretiens réalisés au début de l'année 2008 avec les agents de l'actuelle DDEA, les maires du bassin ont exprimé de manière récurrente leurs préoccupations concernant l'allongement des délais d'intervention d'EDF, des services des routes et de la gendarmerie. Ils se disaient aussi préoccupés par le logement des jeunes et la disparition des bureaux de poste.

Ils ont également manifesté leur inquiétude concernant l'organisation de l'offre en matière de services de santé, plus particulièrement par l'éloignement des pharmacies et des médecins.

Les bassins de services intermédiaires
(Données INSEE)



Zoom sur les services de la santé

(Source : DDASS des Pyrénées-Orientales. Avril 2009)

Les services généralistes

La présence des médecins généralistes et des officines de pharmacie est globalement bonne sauf sur le secteur d'Olette, particulièrement fragile.

Concernant le maillage du territoire par les infirmiers libéraux, il est inégal. Vernet-les-Bains est très doté, Prades, intermédiaire et Illes-sur-Têt, sous doté.

Les sept entreprises ambulancières avec un parc de neuf ambulances assurent la couverture du Conflent.

Les établissements

Sur ce territoire un service d'urgences adossé à la clinique de Prades assure un accueil 24 heures sur 24. Il constitue un recours alors que la permanence médicale en nuit profonde (minuit-8 heures du matin) des secteurs de Prades et de Vernet-les-Bains n'est plus assurée. Les situations d'urgence sont basculées sur cette clinique.

Le territoire est bien doté en Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD). L'hôpital local de Prades couvre le Conflent.

Si les cantons de Prades et de Vinça disposent d'un taux d'équipement correspondant à la moyenne départementale, celui-ci est inférieur à la moyenne nationale. Des projets d'extension de capacité sont en cours dans ces deux cantons.

A noter le fonctionnement de 40 lits de soins de longue durée installés à l'hôpital local de Prades.

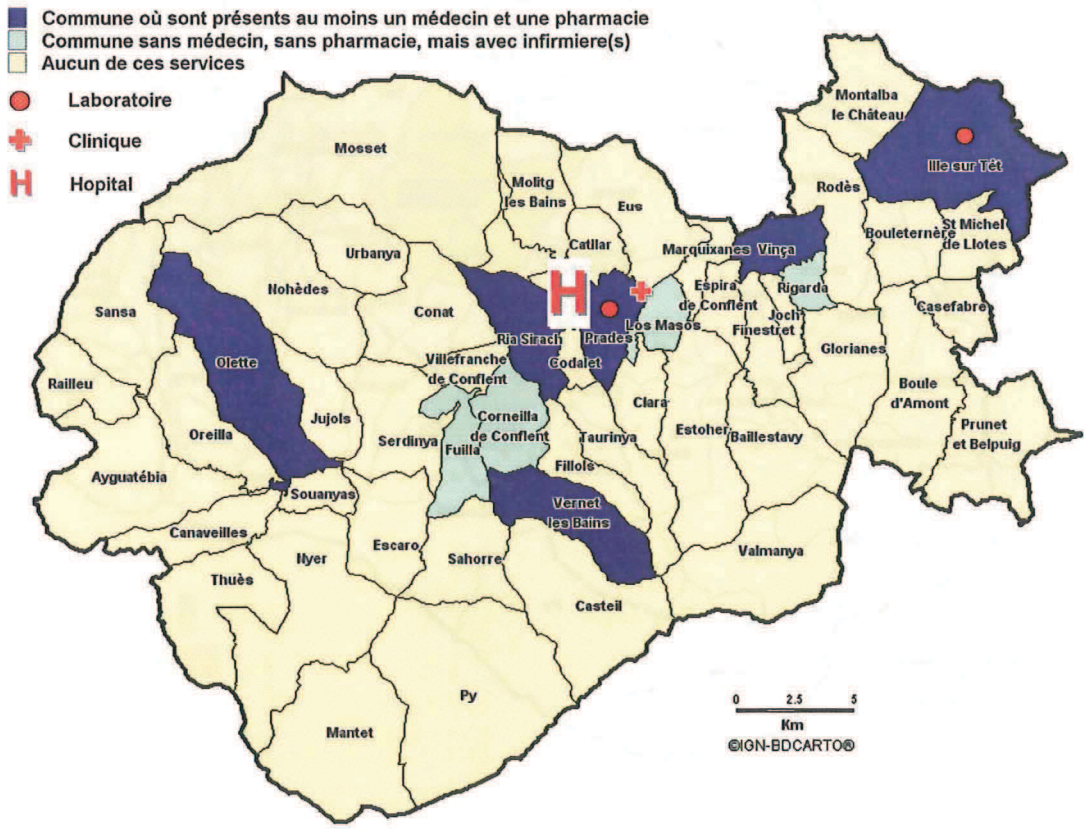
L'émergence d'un réseau gérontologique est dans la logique des développements à venir pour une bonne prise en charge des personnes âgées. De même, l'hospitalisation à domicile sera amenée à s'implanter sous forme d'une antenne sur le Conflent à l'hôpital local de Prades.

Le centre hospitalier de Thuir a développé une activité en direction des enfants et des adultes par la mise en place de deux Centres Médico Psychologique (CMP).

Une antenne du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie de Perpignan pour la prise en charge notamment des toxicomanes va être mise en place à Prades.

Un point d'accueil et d'écoute jeunes est implanté à Prades.

Les services généralistes de santé



La coopération intercommunale

52 des 53 communes du bassin ont transféré des compétences à une des cinq communautés de communes dont le territoire est intégralement ou en partie inclus dans le périmètre du bassin du Conflent :

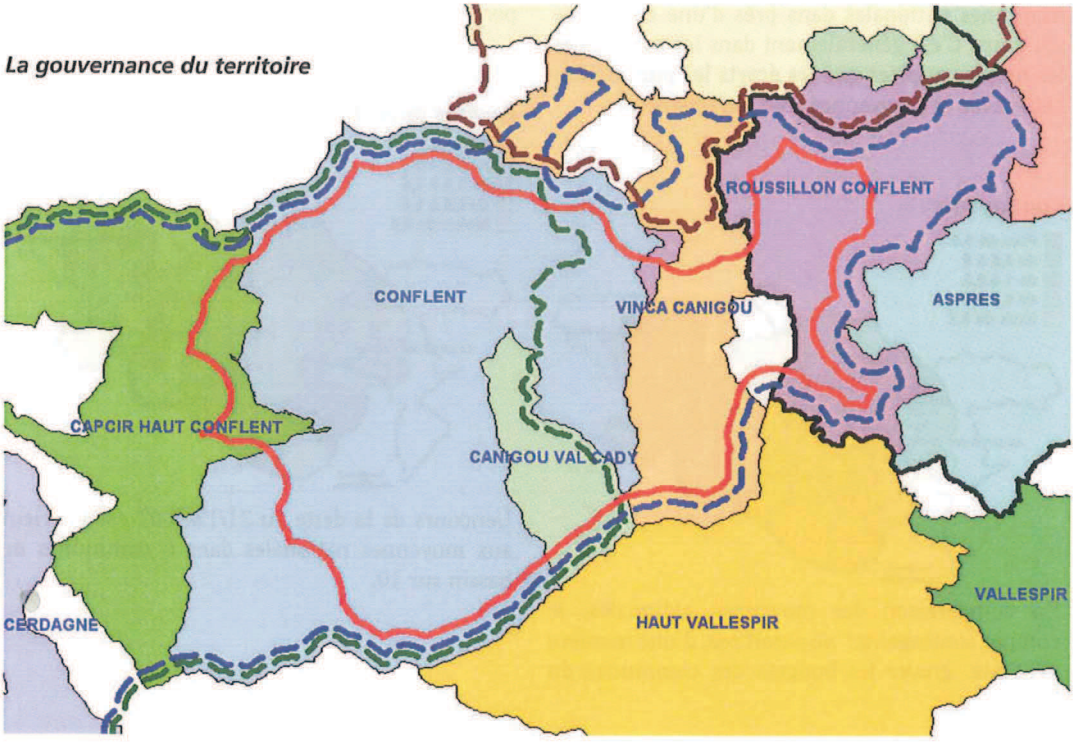
- 29 communes coopèrent avec Fontpédrouse (bassin Cerdagne-Capcir) au sein de la communauté de communes du Conflent dont la création a pris effet au 31 décembre 2008 ;
- 3 communes coopèrent dans le cadre de la communauté de communes Canigou-Val Cady ;
- 9 communes coopèrent avec 6 communes de la Plaine du Roussillon au sein de la communauté de communes Roussillon-Conflent dont la discontinuité territoriale est une particularité (Marquixanes n'est pas adjacente à une commune de la communauté) ;
- 8 communes coopèrent avec 4 communes du Fenouillèdes au sein de la communauté de communes Vinça Canigou
- 3 communes se sont regroupées avec 13 communes du bassin Cerdagne-Capcir au sien de la communauté de communes Capcir-Haut Conflent.

Le conseil municipal de Glorianes conserve l'ensemble de ses prérogatives.

Par ailleurs, divers syndicats permettent aussi des coopérations intercommunales thématiques. Ainsi, une commune du Conflent est adhérente en moyenne à 8 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dont le PNR, qui peuvent eux-mêmes être adhérents à d'autres EPCI de niveau départemental, comme le SYDETOM (traitement et valorisation des ordures ménagères) ou l'UDSIS (activités péri-scolaires, sportives et sociales).

Toutes les communes sont aussi inclues dans le périmètre plus large du Pays Terres Romanes en Pays Catalan, conçu comme un espace fédérateur des différentes échelles de coopérations intercommunales (EPCI et communautés de communes notamment).

La gouvernance du territoire



Communautés de communes

- AGLY FENOUILLEDES
- ASPRES
- CANIGOU VAL CADY
- CAPCIR HAUT CONFLENT
- CONFLENT
- HAUT VALLESPIR
- PYRENEES CERDAGNE
- RIVESALTAIS AGLY
- ROUSSILLON CONFLENT
- VALLESPIR
- VINCA CANIGOU

Pays Terres Romanes en pays Catalan

Pays Vallée de l'Agly

SCOT Plaine du Roussillon

Bassin Conflent

PNR des Pyrénées Catalanes

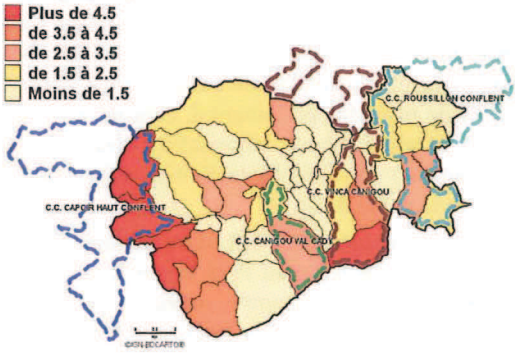
Communauté d'agglomération

Les finances communales

Certains postes du budget principal constituent d'intéressants indicateurs sur la capacité de développement des communes. Dans les cartes qui suivent, chaque commune est comparée à une référence nationale correspondant à une moyenne des communes de même strate*. Lorsque l'indicateur communal correspond au niveau de la moyenne de sa strate de référence, la valeur 1 lui est affectée ; la valeur 2 correspond au double de cette moyenne nationale, et ainsi de suite.

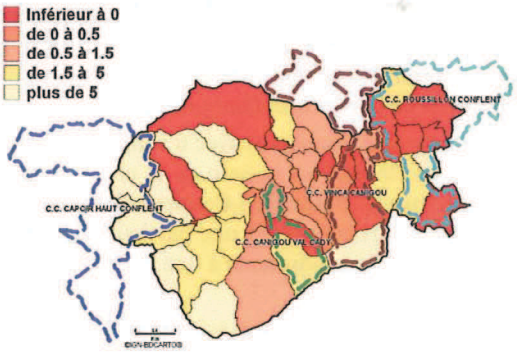
L'examen de ces indicateurs, pour l'année 2007, conduit à constater la diversité des situations communales.

Charges de personnel



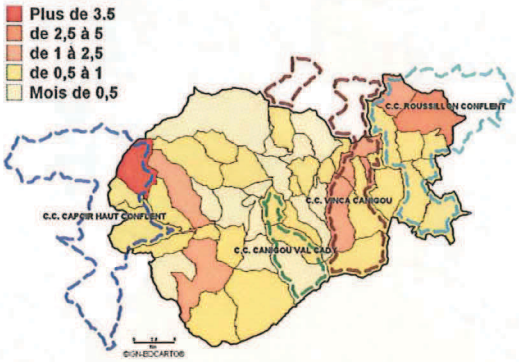
Exprimées en euros par habitant, les charges de personnel* sont inférieures ou proches des moyennes nationales dans près d'une commune sur deux. C'est généralement dans les communes les moins peuplées que les écarts les plus significatifs avec ces moyennes sont enregistrés.

CAF nette



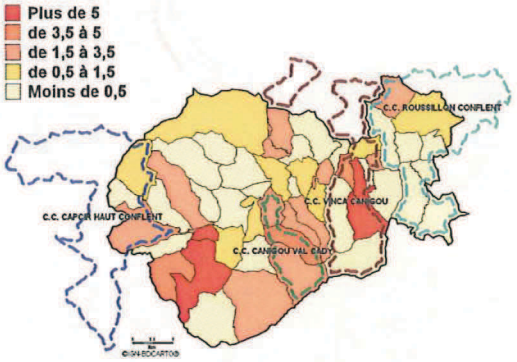
Près des trois-quart des communes disposaient d'une Capacité d'Autofinancement (CAF) nette positive sur leur budget principal de 2007.

Contingents



En comparaison des moyennes nationales, le compte contingents* ne paraît pas, d'une manière générale, grever les budgets des communes du bassin.

Encours de la dette au 31/12/2007



L'encours de la dette au 31/12/2007 est inférieur aux moyennes nationales dans 6 communes du bassin sur 10.

Les territoires limitrophes

Les interactions du bassin avec le Vallespir et l'Espagne ne paraissent pas structurantes. Celles qui le relient à la Plaine du Roussillon, au Fenouillèdes, voire à une partie de Cerdagne-Capcir, semblent être principalement réglées suivant un principe selon lequel le fonctionnement d'une zone rurale est conditionné par celui de l'unité urbaine avoisinante. Ce type de relations semble conférer un statut particulier à l'unité urbaine de Prades.

Des effets structurants de l'agglomération de Perpignan via la RN 116

L'extension de l'aire urbaine de Perpignan en direction du Conflent se traduit par une périurbanisation* qui se manifeste à travers :

- une croissance démographique soutenue des villages traversés par la RN 116 (tendance susceptible d'être renforcée avec les travaux d'aménagement de cette route),
- la croissance simultanée des déplacements entre le bassin et Perpignan (essentiellement en voiture individuelle)

A noter : les trajets professionnels illustrent aussi une influence significative de Millas et Thuir, pôles d'équilibre de la Plaine du Roussillon participant au développement du Conflent.

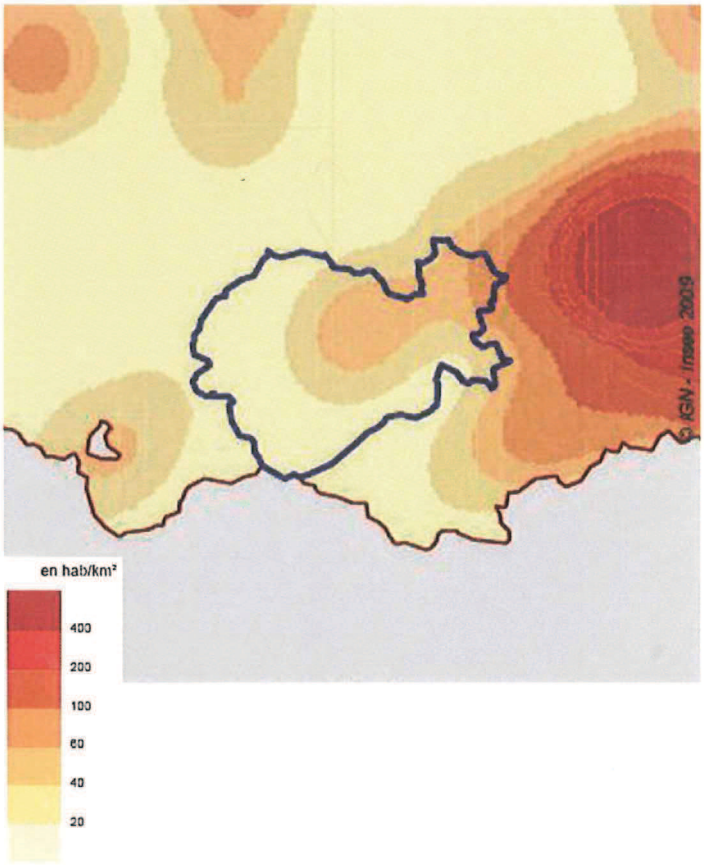
L'influence des unités urbaines du Conflent sur les communes rurales

Les unités urbaines d'Ille-sur-Têt et de Prades contribuent au fonctionnement de communes rurales situées au-delà des limites du bassin du Conflent.

L'unité urbaine de Prades, localisée au centre du territoire, est le principal pôle de service (37 des 53 communes du Conflent sont recensées dans un même bassin de services intermédiaires) et d'emploi (plus de 50 % des emplois) du bassin. Ses effets d'entraînement sont aussi significatifs pour certaines communes rurales de Cerdagne-Capcir et du Fenouillèdes.

Densité lissée de population en 1999

(Source : Insee, recensement de la population 1999, dénombrement - Carte : ©IGN - Insee 2009)



ANNEXE 2

Portrait de territoire

Vallespir



Le Vallespir est un territoire en mutations et en contrastes. Cette vallée fermée est irriguée par une route principale qui hiérarchise les temps d'accès depuis la plaine. Schématiquement, le Bas Vallespir connaît un processus de développement, relativement homogène, influencé par l'aire urbaine de Perpignan et dont les enjeux sont liés à l'accueil de nouvelles populations, alors que le Haut Vallespir, qui paraît plus isolé, moins attractif et davantage confronté à des enjeux de maintien de services, se développe de manière plus différenciée.

Une économie diversifiée

Une économie en mutation

L'économie du Vallespir est relativement diversifiée ; les thermes, l'industrie, la logistique ou encore l'agriculture ou le tourisme ont constitué ces dernières décennies les fondements de son développement. Or, avant même que la crise économique mondiale ne se déclenche, ces différents secteurs semblaient connaître un processus de restructuration. L'industrie, encore forte sur ce territoire eu égard à la situation départementale, perd en effet des emplois salariés. Le nombre d'actifs agricoles décroît également et les évolutions des métiers de la santé et des thermes restent incertaines. Dans le même temps, avec la mise en service de l'autoroute ferroviaire entre Le Boulou et Bettembourg, les signaux émis par les métiers de la logistique et du transport paraissent positifs.

Enfin les potentiels de développement de la filière bois, des énergies renouvelables ou encore de l'écotourisme restent à évaluer.

Les revenus des foyers fiscaux

En 2006, dans le Vallespir, le revenu net par foyer fiscal imposé s'établissait à près de 29 000 € pour une moyenne départementale de 29.789 € ; les ratios des impôts sur le revenu par habitant étaient respectivement de 421 € et 469 € (source INSEE).

La structuration du territoire

Un espace contraint

L'espace défini par la topographie fixe des limites assez nettes aux possibilités d'aménagement.

Les importantes richesses naturelles et patrimoniales du bassin, ainsi que les risques naturels très présents (en particulier incendie et inondation) ont conduit à des mesures réglementaires de protection qui sont parfois perçues comme des entraves au développement.

Les disparités démographiques

Le Haut Vallespir disposait d'une forte économie jusqu'à la fin du XIXe siècle essentiellement grâce à ses nombreuses mines de fer. La démographie des communes de ce secteur, dont Prats-de-Mollo, Saint-Laurent-de-Cerdans et Arles-sur-Tech, a suivi l'évolution de l'activité minière et s'est donc mise à décroître lentement à partir du début du XXe siècle pour se stabiliser récemment.

Les populations des communes varient de 1 à 150 sur l'étendue du bassin du Vallespir et constituent deux groupes bien marqués : 16 communes de moins de 300 habitants d'un côté, et 9 communes de plus de 1 000 habitants de l'autre côté. De tels écarts se traduisent par des problématiques communales différentes, et conditionnent les modalités de coopérations intercommunales.

La commune du Perthus constitue un cas particulier avec une taille intermédiaire (582 habitants) et une baisse régulière de population depuis plus de 40 ans.

Près de 90% de l'augmentation de population se concentre sur un tiers des communes (les 9 communes les plus peuplées).

L'ensemble du bassin se retrouve toutefois autour d'une constante : malgré ses 30 000 habitants et une croissance annuelle de l'ordre de 500 unités, le Vallespir conserve un caractère essentiellement rural. La progression démographique est liée uniquement à un solde migratoire largement positif qui contrebalance un vieillissement accentué de la population.

Les bassins de services

L'INSEE recense trois unités urbaines.

Dans le Bas Vallespir, où les infrastructures routières et l'offre de services sont les plus développées, deux bassins de services intermédiaires se sont constitués autour des deux unités urbaines de Céret et du Boulou.

La commune du Boulou structure un bassin de service, véritable pivot entre Vallespir, Albère-Cote Vermeille et Plaine du Roussillon.

L'unité urbaine constituée par les communes de Céret et Saint-Jean-Pla-de-Corts structure quant à elle un bassin de services intermédiaires s'étendant de Maureillas-las-Illas à Calmeilles.

Sur le Haut Vallespir, quatre bassins de services intermédiaires se sont constitués autour des 4 communes les plus importantes : Amélie-les-Bains (troisième unité urbaine du bassin), Prats-de-Mollo-la-Preste et Arles-sur-Tech (chefs-lieux de canton) et Saint-Laurent-de-Cerdans.

Les pôles de services intermédiaires



Les services au public

Dans le cadre des entretiens réalisés au début de l'année 2008 avec les agents de l'actuelle DDEA, près de 9 maires sur 10 se déclaraient préoccupés à différents degrés (plus d'un sur deux se déclarait fortement préoccupé) par la disparition des services en zone rural.

En matière d'accès aux services de santé (médecin et pharmacie) les communes du bassin constituent un groupe hétérogène. Les maires des communes de la moitié sud-est du bassin (de l'Albère et du Boulou jusqu'à Montferrer) ne relèvent pas de réelle carence en matière d'offre de proximité, ils s'inquiètent cependant de l'éventuel départ en retraite de tel ou tel médecin. Les maires des communes de l'ouest et du nord du bassin se déclarent quant à eux préoccupés par leur éloignement. En fin de semaine, ou en cas d'urgence notamment le manque de médecin ou de pharmacie, est aussi source de préoccupation pour de nombreux maires. La mise en place d'un service itinérant (médecine comme pharmacie) permet de conserver une certaine proximité entre les patients et les professionnels de santé (comme à Oms par exemple).

Pour mettre un terme à cet isolement, des élus considèrent que la desserte routière de leur commune doit être améliorée ou encore que l'organisation des transports en commun doit être reconsidérée.

La disparition, la menace de disparition, la dégradation de la qualité de certains services (déneigement, poste, tribunal, guichet EDF) ou leur capacité insuffisante (école, desserte internet) ont également été pointées par les maires du Vallespir.

Zoom sur les services de la santé

Des services généralistes inégalement répartis

Au regard du ratio moyen du nombre de médecins libéraux rapporté à la population, le territoire peut être considéré comme étant globalement bien couvert. Cette offre de service est cependant inégalement répartie puisqu'une zone va être qualifiée de zone déficitaire par l'Assurance Maladie, celle de Prats-de-Mollo-la-Preste/Arles-sur-Tech/Saint-Laurent-de-Cerdans. C'est en effet dans cette zone que se pose la question de la pérennisation d'une présence médicale suffisante.

Concernant l'offre en infirmiers libéraux, le territoire est qualifié de zone intermédiaire pour toutes les communes à l'exception d'Arles-sur-Tech identifiée zone sous dotée.

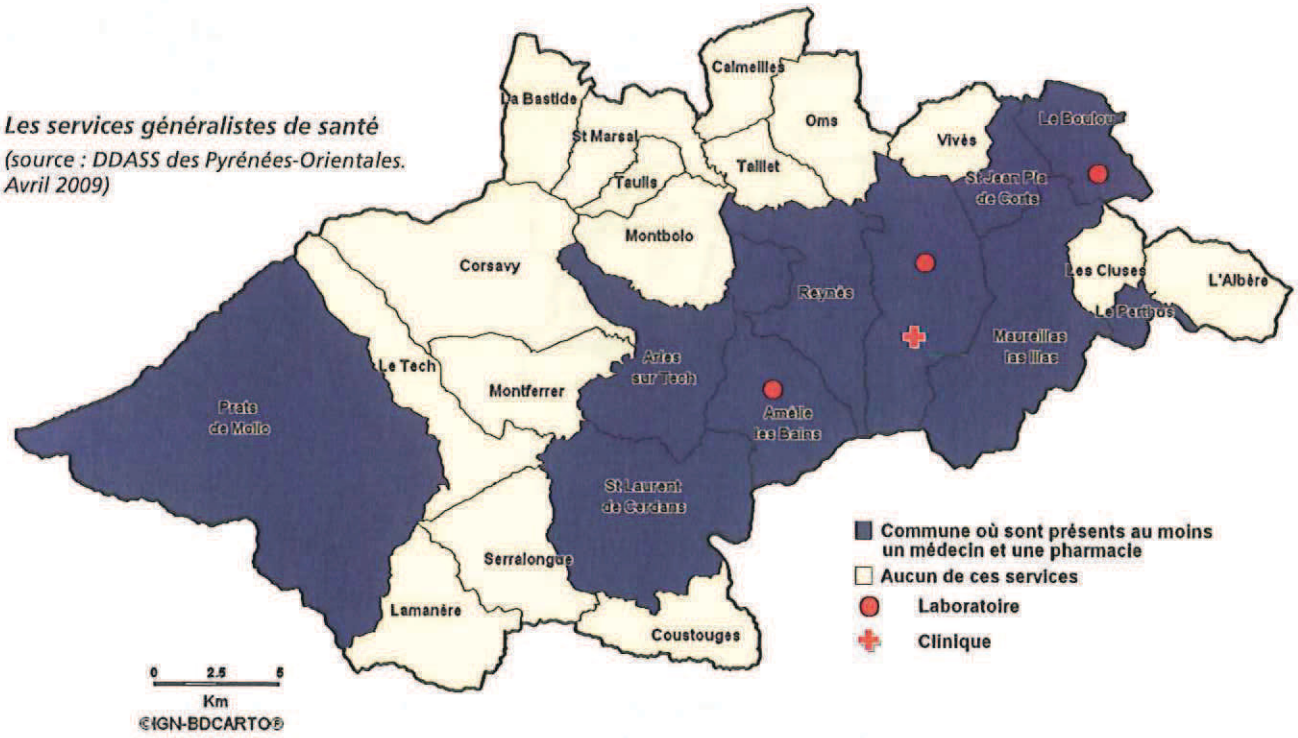
En termes de Services de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD), Céret est bien doté cependant que Prats-de-Mollo-la-Preste et Arles-sur-Tech sont mieux dotés. La présence des SSIAD dans le Haut Vallespir compense la fragilité médicale et paramédicale de cette zone.

L'implantation des officines de pharmacie est correcte puisqu'elle correspond aux principaux bourgs.

Le secteur ambulancier se caractérise par l'implantation de 9 entreprises pour un parc de 17 ambulances. La présence ambulancière est donc bonne.

Dans le secteur du Vallespir une maison médicale adossée à la clinique de Céret fonctionne 24 heures sur 24 et est susceptible d'accueillir les urgences. Un accès aux soins des populations de cette zone géographique est donc garanti même si cela passe par un déplacement des personnes malades en ce lieu.

Les services généralistes de santé
(source : DDASS des Pyrénées-Orientales. Avril 2009)



Des projets pour les établissements spécialisés

Ce territoire est bien pourvu globalement en Établissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), mais sera renforcé au niveau de Céret par extension légère de l'établissement existant et par création d'un établissement programmé à Saint-Jean-Pla-de-Corts.

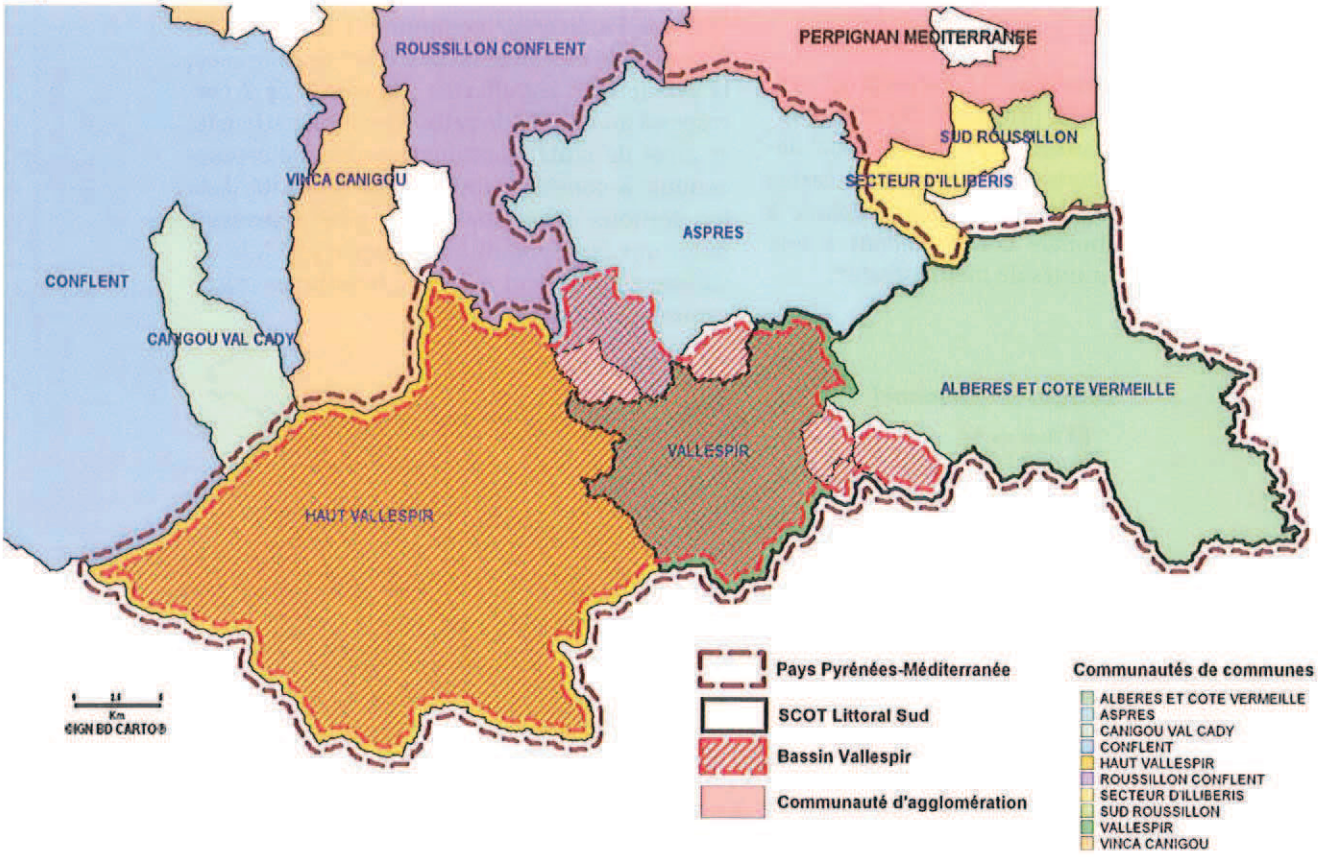
Trois établissements de soins de suite et de réadaptation (Arles-sur-Tech et Amélie-les-Bains-Palalda) répondent à des besoins de réadaptation essentiellement départementaux et non à des besoins de proximité même si la population locale peut en bénéficier.

Une antenne d'hospitalisation à domicile va voir le jour à partir de la clinique de Céret pour couvrir le Vallespir.

Concernant le champ de la psychiatrie, le centre hospitalier de Thuir a implanté un Centre Médico Psychologique (CMP) de psychiatrie infanto-juvénile et un CMP adultes à Céret qui dispose d'un Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) et d'un Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) par ailleurs.

Une antenne du Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie de Perpignan pour la prise en charge des toxicomanes va être mise en place à Céret.

La gouvernance du territoire



Les formes de coopération intercommunale

21 des 26 communes du bassin, qui sont par ailleurs membres de divers EPCI, sont regroupées au sein de trois communautés de communes, la communauté de communes du Haut Vallespir à l'ouest, la communauté de communes du Vallespir à l'est, la communauté de communes des Aspres au nord.

La communauté de communes du Haut Vallespir regroupe plus de 10 000 habitants et 14 communes parmi lesquelles celles dont le passé industriel a marqué l'organisation du territoire.

La communauté de communes du Vallespir regroupe 5 communes, dont Céret et le Boulou qui constituent aujourd'hui les principaux pôles (population, emplois, services) du Vallespir. L'attractivité de ce territoire de près de 20 000 habitants **est en partie liée à l'influence de la communauté** d'agglomération de Perpignan, facilitée par la qualité des infrastructures routières.

Deux communes du Vallespir, Oms et Calmeilles sont regroupées au sein de la communauté de communes des Aspres et sont tournées vers le pôle urbain de Thuir.

Enfin, 5 communes n'adhèrent pas à une communauté de communes : Taillet, contigüe aux 3 communautés de communes citées ci-dessus, Vives, située entre les communautés de communes des Aspres et du Vallespir et L'Albère, Les Cluses et Le Perthus situées entre les communautés de communes du Vallespir et Albères-Côte Vermeille.

Divers syndicats permettent aussi des coopérations intercommunales thématiques. Ainsi, une commune du Bassin Vallespir est directement adhérente en moyenne à 5 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui peuvent eux-mêmes être adhérents à d'autres EPCI de niveau départemental, comme le SYDETOM (traitement et valorisation des ordures ménagères) ou l'UDSIS (activités péri-scolaires et sportives et action sociale). D'autres comme le SIVU pour l'aménagement du Tech couvrent l'ensemble des communes du bassin versant du Tech.

D'autres modalités de coopération intercommunale, comme le SCOT et le Pays, sont organisées à une échelle incluant le Vallespir.

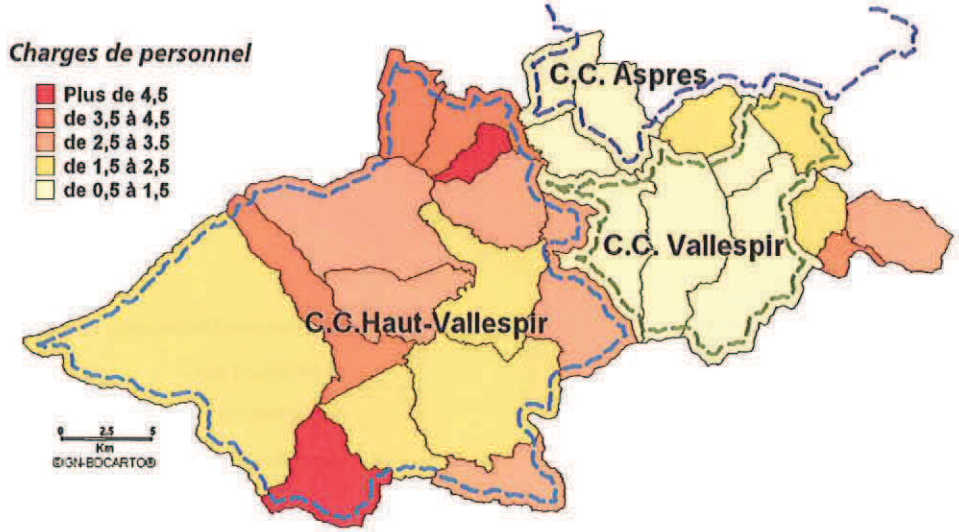
Le territoire du Syndicat mixte du SCOT Littoral Sud regroupe le territoire Albères Côte Vermeille avec le Vallespir, ce qui représente plus de 55 000 habitants.

Le Pays Pyrénées-Méditerranée s'est constitué dans un périmètre élargi autour du Bassin d'Emploi de Céret. Il est porteur de nombreux projets, notamment transfrontaliers, qui caractérisent une dynamique de développement local constituant une alternative à l'attraction de Perpignan.

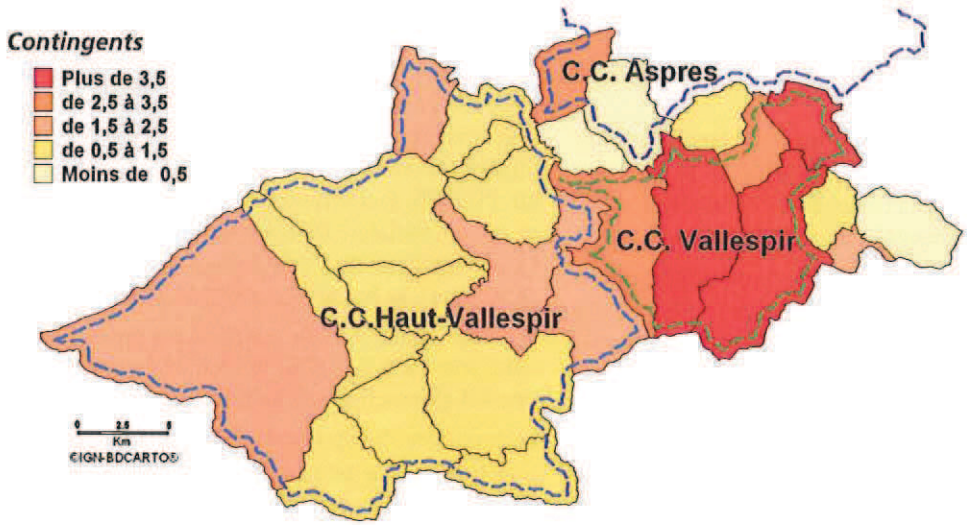
Les finances communales

Les finances communales, et notamment certains postes du budget principal, donnent d'intéressants indicateurs sur la capacité de développement des communes. Dans les cartes qui suivent, chaque commune est comparée à une référence nationale correspondant à une moyenne des communes de même strate*.

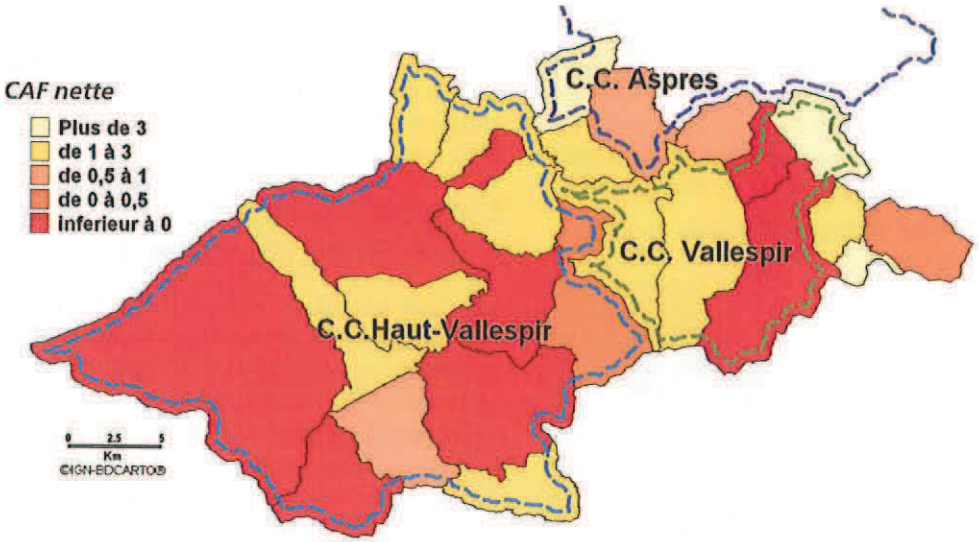
Lorsque l'indicateur communal correspond au niveau de la moyenne de sa strate* de référence, la valeur 1 lui est affectée ; la valeur de 2 correspond au double de cette moyenne nationale, et ainsi de suite. L'examen de ces indicateurs conduit à constater une grande diversité dans les gestions communales. On peut cependant noter que les 5 communes appartenant à la CC Vallespir présentent des caractéristiques relativement homogènes.



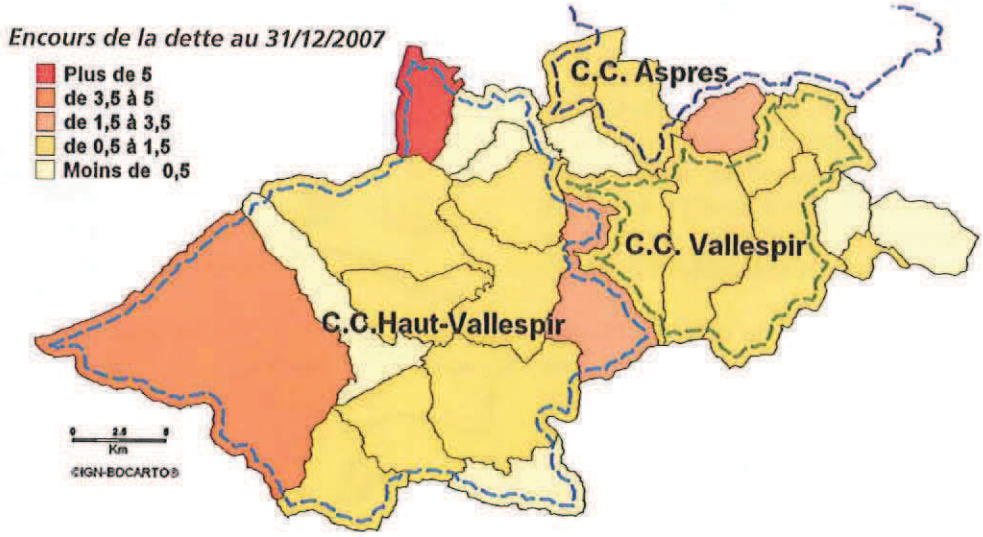
Le montant des charges de personnel* est plus particulièrement maîtrisé par les communes de la CC Vallespir (il est même inférieur à la moyenne de leur strate pour les communes de Céret et Saint-Jean-Pla-de-Corts). Il est globalement plus élevé pour les communes du Haut Vallespir.



Les communes de la CC Haut Vallespir affichent globalement une charge contingents* plus faible que la moyenne de leurs strates respectives. C'est le contraire pour les communes de la CC du Vallespir.



La Capacité d'autofinancement (CAF) nette du remboursement* en capital des emprunts est négative dans 8 communes, indépendamment de leur taille.



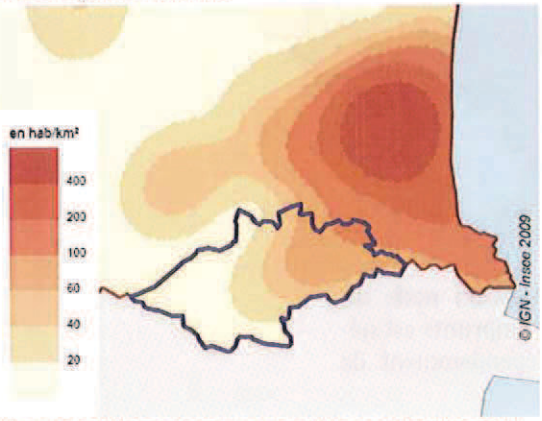
L'encours de la dette* est généralement inférieur à la moyenne de leur strate pour les communes les moins peuplées (à l'exception de La Bastide). Peu de communes affichent en la matière des chiffres significativement plus élevés que les moyennes nationales. On notera l'homogénéité des communes de la CC Vallespir.

Les territoires limitrophes

L'influence de l'aire urbaine de Perpignan

L'aire urbaine de Perpignan étend son influence sur le Bas Vallespir dont la densité de population progresse depuis Le Boulou en suivant le fond de la vallée. Les déplacements domicile-travail (essentiellement en voiture individuelle) confirment l'attractivité de Perpignan comme aire d'emploi.

Le rayonnement de l'aire urbaine de Perpignan illustré par la densité



(Source : INSEE, rencensement de la population 1999, dénombrement - Carte ©IGN - INSEE 2009)

L'espace transfrontalier catalan

Si les liens identitaires du Vallespir avec la Catalogne restent forts, les relations économiques transfrontalières sont plus distendues, même si les communes ont conservé des liens de proximité. Le Perthus, commune transfrontalière, constitue le principal pôle d'échange et de passage de ce bassin avec l'Espagne.

Les réflexions menées dans le cadre de l'Union européenne se concrétisent progressivement dans divers projets de coopération transfrontalière (Eurodistrict et coopération transpyrénéenne). L'Eurodistrict a pour ambition de doter l'espace transfrontalier couvrant le département des Pyrénées-Orientales et les comarques de la province de Gérone d'une stratégie à cette échelle.

Ce territoire va être impacté par l'arrivée de la Ligne à Grande Vitesse qui élargira l'espace transfrontalier jusqu'à l'aire barcelonaise, en reliant prochainement Barcelone et Perpignan. La liaison Perpignan-Montpellier reste à une échéance plus lointaine. Peut-il y avoir une influence de ce rapprochement sur le développement de l'urbanisation et de l'économie du territoire ?

La frontière avec le Conflent

La limite entre les bassins du Vallespir et du Conflent se confond avec la frontière physique des bassins versants du Tech et de la Têt. Les échanges entre ces deux territoires sont donc naturellement et historiquement limités.

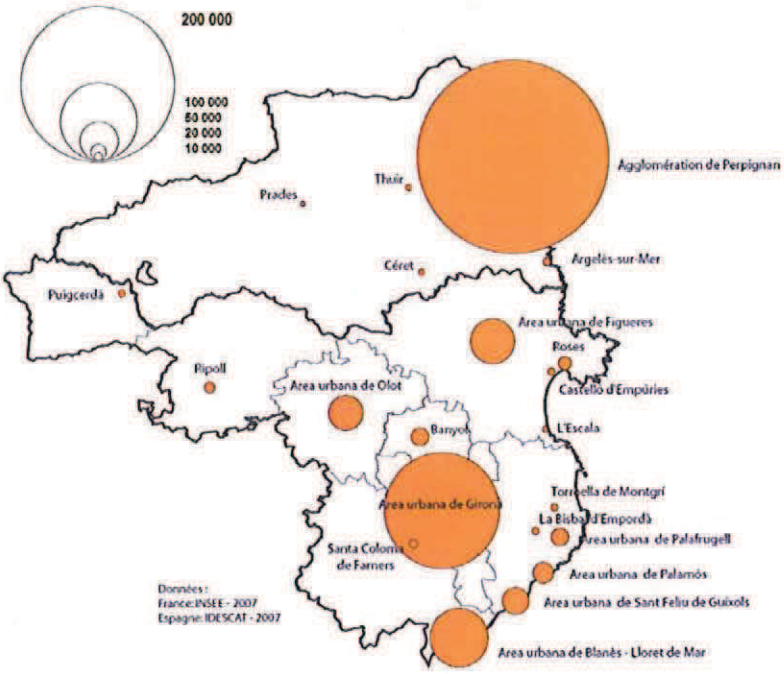
L'appartenance à la vallée du Tech ?

Les deux territoires englobés dans la vallée du Tech (Vallespir et Albères-Côte Vermeille) paraissent relativement indépendants l'un de l'autre.

Le territoire du Vallespir accueille certes une partie modeste du flux touristique en provenance du littoral, mais on ne constate aucun échange d'importance en déplacements domicile-travail entre ces bassins qui sont tous deux tournés vers l'agglomération de Perpignan en tant que zone d'emploi.

L'influence de l'aire perpignanaise sur ces deux territoires est amenée à se développer. Cette attractivité peut-elle trouver un contre-poids dans une communauté d'intérêts qui rapprocherait durablement ces deux territoires ?

Nombre d'habitants



On pourra remarquer que l'armature urbaine est plus équilibrée dans le territoire espagnol limitrophe : la configuration urbaine est réellement polycentrique.

(Source Eurodistrict)

ANNEXE 3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Sous Direction de la qualité du cadre de vie

Bureau des sites et espaces protégés

NOR : [DEVL1027436C]

(Texte non paru au journal officiel)

Circulaire du 21 JAN. 2011 **relative à la politique des grands sites**

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement à :

Pour exécution :
Madame et Messieurs les Préfets de région
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (Ile de France)
Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Outre-mer)
Pour information :
Madame et Messieurs les Préfets de région
Direction régionale des affaires culturelles
Mesdames et Messieurs les Préfets de département
Direction départementale des territoires (et de la mer)
SG du MCC
SG du MEDDTL (SPES et DAJ)

Résumé : La circulaire précise les modalités de mise en œuvre de la politique des grands sites, dont les deux outils sont les « Opérations Grand Sites » et le label « Grand Site de France », inscrit au code de l'environnement depuis la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.

Catégorie : directive adressée par le ministre aux services pour la mise en œuvre de la politique des grands sites		Domaine : Ecologie, développement durable	
Mots clés liste fermée : Environnement		Mots clés libres : Site, paysage, territoire	
Textes de référence : article L.341-15-1 du code de l'environnement ; article 150 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement			
Circulaire abrogée : néant			
Date de mise en application :			
Pièce annexe : Document de référence pour la politique nationale des grands sites			
N° d'homologation Cerfa :			
Publication	☑ BO	☑ Site circulaires.gouv.fr	☐ Non publiée

La Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a introduit dans le Code de l'environnement, à l'article L. 341-15-1, le label « Grand Site de France », qui constituait déjà une marque déposée par l'Etat auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle depuis 2002. Cette disposition est d'application immédiate et encadre désormais les processus administratifs concernant cette politique.

La politique des grands sites fait partie intégrante de la politique de protection des monuments naturels et des sites, instaurée par les lois de 1906 et de 1930. Elle s'intéresse aux sites classés particulièrement renommés ou très fréquentés. Elle vise à définir un projet territorial qui permette à la fois de mieux accueillir les visiteurs, de restaurer et de protéger le site, et de générer des retombées économiques sur le territoire et la région concernés.

Depuis 1976, cette politique a concerné près d'une cinquantaine de sites classés, généralement de grande ampleur géographique, bénéficiant d'une « Opération Grand Site », outil de contractualisation de l'Etat avec les collectivités locales. Cette démarche s'est progressivement affinée pour passer d'une logique d'interventions réparatrices à une logique de projet et de gestion durable. Les Opérations Grands Sites concernent aujourd'hui 21 régions, 44 départements et 375 communes.

Ces sites accueillent 33 millions de visiteurs par an, et constituent un atout exceptionnel tant pour le développement touristique et économique des territoires que pour la préservation des paysages, des ressources naturelles et de la biodiversité. Plusieurs études récentes permettent d'en analyser l'impact socio-économique. Ainsi l'observatoire économique du Pont du Gard, installé depuis 2004, indique que pour l'année 2009 les visiteurs, au nombre de 1 255 000, ont généré 84 millions de retombées économiques sur le territoire et les régions voisines, consolidant 100 emplois directs et 1500 emplois induits.

Quant au label Grand Site de France, il vient reconnaître la qualité de la gestion du site par les collectivités territoriales qui en sont responsables, dans un objectif de développement durable. Depuis 2004, 8 sites ont reçu le label, dont 2 en 2010 : Sainte-Victoire, Pont du Gard, Aven d'Orgnac, Pointe du Raz, Bibracte-Mont Beuvray, Puy de Dôme, Marais Poitevin, Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault.

La politique des grands sites, qui s'inscrit dans un contexte national et international d'attention accrue portée au patrimoine, est aujourd'hui très dynamique et rencontre un succès croissant auprès des collectivités territoriales. L'objectif pour l'Etat est de faire émerger des projets de grande qualité, permettant la restauration, la préservation, la gestion et la mise en valeur des plus beaux fleurons de notre patrimoine national et d'organiser une gouvernance durable en la matière.

Aussi, je vous demande de veiller à la qualité et à l'ampleur des partenariats noués autour de ces projets - dont vous trouverez ci-joint la liste - qui doivent être portés par toutes les collectivités concernées. Les démarches de grands sites ont en effet vocation à se structurer et à s'installer dans le temps, afin de pérenniser une gestion de qualité de ces sites.

S'agissant des financements liés à ces politiques, ils seront à définir annuellement avec les DREAL (ou DRIEE en Ile de France et DEAL dans les départements et régions d'outre-mer) dans le cadre du dialogue de gestion, compte tenu de la spécificité de ces opérations, de leur complexité technique et politique et de la durée de leur mise en œuvre. Si les crédits réservés pour les Opérations Grands Sites ont constitué un effort croissant et constant du ministère depuis de nombreuses années, ils restent et resteront toutefois modestes au regard des financements qui seront à mobiliser. En effet, l'implication financière de l'Etat doit surtout, par un effet levier, permettre de générer des projets et de mobiliser des autorités locales responsables et compétentes, garantes comme l'Etat de la conservation et de la valorisation de ce patrimoine.

Pour aider à la connaissance et à la mise en œuvre de cette politique, un document de référence, que vous trouverez ci-joint, a été établi et mis en ligne. Ce document est très attendu des services des DREAL qui en ont la charge (ou DRIEE en Ile de France et DEAL dans les départements et régions d'outre-mer), ainsi que de leurs partenaires. Il rappelle les concepts et processus utilisés et constituera un guide pour la mise en œuvre de cette politique.

La présente circulaire sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 21 JAN. 2011

Pour la ministre, et par délégation,
Le Secrétaire général

Jean-François MONTEILS

Pour la ministre, et par délégation,
Le Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages

Etienne CREPON

ANNEXE 4

colloque international

« Valeurs universelles, valeurs locales : pour qui, pour quoi un site est-il grand ? »



Maison du Département, Wimille

Grand Site des Deux Caps Blanc-Nez Gris-Nez, Pas-de-Calais

15 et 16 Octobre 2009

Organisé par

ICOMOS FRANCE

RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

En partenariat avec

Pas-de-Calais Le Département

GRAND SITE DES DEUX CAPS PAS-DE-CALAIS

Avec le soutien
du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement Durable et de la Mer,
du Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi,
de Parcs Nationaux de France, du Conservatoire du Littoral



© D-R

« Valeurs universelles, valeurs locales ; pour qui, pour quoi un site est-il grand ? »

Ce colloque propose à des responsables de sites patrimoniaux, français et étrangers, deux jours de réflexion sur la question du partage des valeurs des sites qu'ils gèrent : valeurs vécues par les habitants, valeurs consacrées par les experts et les institutions patrimoniales nationales ou internationales (UNESCO), valeurs perçues par le nombre grandissant des visiteurs et touristes.

Dans une société qui se globalise, les confrontations entre sociétés s'accélèrent, les barrières tombent et de nouvelles valeurs émergent. La richesse du voyage, plus que jamais, est faite de la découverte des patrimoines naturels, culturels et paysagers et de la rencontre avec l'Autre. Le voyage est à la fois interrogation sur l'universel et recherche du local. Il faut pour cela qu'entre le visiteur et le visité, entre l'expert et l'habitant, entre les références universelles et la vie locale, les valeurs s'expriment, se confrontent, s'enrichissent les unes les autres, pour s'harmoniser finalement en un ou plusieurs récits, qui brisent le silence des décors figés.

Le caractère exceptionnel d'un site reconnu au plan national ou international est-il partagé par les habitants et les communautés locales ? Les valeurs qui justifient cette reconnaissance, les mesures de préservation trouvent-elles un écho localement ? Sont-elles acceptées ou bien sont-elles en dissonance ? Comment parvenir à construire une vision commune et à la transmettre dans une relation d'accueil ?

Au travers de témoignages concrets de gestionnaires de sites, d'acteurs de terrain et d'habitants, ainsi que des réflexions d'experts, l'objectif de ce colloque est d'identifier les conditions qui permettront d'établir durablement le dialogue autour des valeurs des grands sites patrimoniaux.

Contacts :

ICOMOS France
Palais de Chaillot
Av, Albert Ier de Monaco
75116 Paris
Tél : 01.47.55.19.07
Fax : 01.47.55.19.61
Marjorie Favre :
icomos.france@wanadoo.fr
http://france.icomos.org

Réseau des Grands Sites de France
9 rue Moncey
75009 Paris
Tél : 01.48.74.39.29
Fax : 01.49.95.01.87
Laure Maraval :
lauremaraval@grandsitedefrance.com
www.grandsitefrance.com

Conseil général du Pas-de-Calais
Opération Grand Site
Maison du Département
et du Développement local
du Boulonnais
Route de la Trésorerie
BP20
62126 WIMILLE
Tél : 03.21.99.05.60
Fax : 03.21.99.05.63
Virgine Malayeude
malayeude.virginie@cg62.fr

mercredi 14

mercredi 14 octobre

- **18h00 :** Conseil d'Administration du Réseau des Grands Sites de France (membres uniquement)
  Accueil des participants au colloque à Wimereux

- **20h00 : Dîner d'ouverture** au Restaurant l'Atlantique à Wimereux


© LM/RGSF

jeudi 15

jeudi 15 octobre

- **9h00 : Ouverture**
  - Dominique Dupilet, Président du Conseil général du Pas-de-Calais
  - Pierre-Antoine Gatier, Président d'ICOMOS France
  - Gérard Voisin, Président du Réseau des Grands Sites de France

- **9h30 : Valeurs locales, valeurs universelles :** principes et textes de référence

Sous la présidence de Catherine Bergeal, Sous-directrice de la qualité du cadre de vie, Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

- « La place des communautés locales dans les Conventions internationales relatives au patrimoine »
  Jean Fosseyeux, Administrateur d'ICOMOS France, Inspecteur Général honoraire des affaires culturelles
- « L'union des valeurs universelles et locales : la gestion d'un avenir durable pour le patrimoine mondial ». Les enseignements de la conférence d'Amsterdam (22-24 mai 2003)
  Carol Westrik, Coordinatrice du programme culture à la Commission Néerlandaise pour l'UNESCO
- « Le partage des valeurs universelles et locales, le point de vue de l'UNESCO »
  Marielle Richon, Spécialiste de programme, Unité de politique générale et de réunions statutaires, section Culture, Centre du Patrimoine mondial

- **11h30 : Pause**

- **11h45 : Valeurs locales et valeurs universelles du Grand Site des Deux Caps Blanc-Nez Gris-Nez**

Présentation
par Hervé Poher, Vice-président du Conseil Général du Pas-de-Calais et président d'EDEN 62

- **12h15-16h30 :** Visites de terrain en groupes et échange avec les acteurs du Grand Site des Deux Caps Blanc-Nez Gris-Nez
  Déjeuner sur le site pendant la visite

jeudi 15

• 16h30 - 19h30 : Atelier 1 « La parole aux habitants »

Grand témoin : Odile Marcel, philosophe, professeur honoraire à l'Université de Lyon III

La prise en compte de l'expression locale des habitants est devenue un impératif pour la gestion durable d'un site protégé. Il n'existe pas de cas types, encore moins de recettes, pour parvenir à mobiliser la parole des habitants et à l'intégrer dans un projet. Il s'agit de comprendre comment s'exerce la circulation de la parole entre habitants de toujours, imprégnés de la mémoire des lieux, nouveaux arrivés dont l'attachement aux lieux, bien que récent, est parfois intense, et administrations publiques nationales et locales. Ce premier atelier examinera divers exemples de prise de parole par les habitants, en mettant l'accent sur les circonstances et les démarches qui ont permis son émergence.

Cet atelier est organisé en trois groupes parallèles traitant du même thème mais sur la base d'exemples différents.

> Groupe A - Animé par Dominique Tremblay, chef de la Mission Val de Loire

Le site des Palais royaux d'Abomey (Bénin)
Léonard Ahonon, conservateur du site

Le Grand Site du Massif du Canigou (Pyrénées-Orientales)
Jacques Taurinya, Maire de Baillestavy

La prise de parole par les Inuits
René Rivard, consultant en interprétation, Québec

La parole des habitants et des acteurs locaux du Grand Site des Deux Caps Blanc-Nez Gris-Nez
Martial Herbert, Conseiller Général et président de la Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps

> Groupe B - Animé par Lassana Cissé, chef de la mission culturelle de Bandiagara (Mali)

Le site de Tokaj (Hongrie)
Gabor Soos, Chargé de mission aux relations internationales, Office National du Patrimoine Culturel de Hongrie

Le Parc National amazonien de Guyane
Vincent Piron, chef de la délégation de l'Oyapock

Le complexe sacré « Te Pô » et le marae international Taputapuatea (Polynésie française)
Richard Ariihau Tuheiava, Sénateur de la Polynésie française et porteur du dossier d'inscription du bien sur la liste du Patrimoine mondial et Joseph Kaiha, Ministre de l'Artisanat et du Patrimoine Culturel de la Polynésie française

> Groupe C - Animé Jean-Marie Petit, directeur de Parcs Nationaux de France

Le site de Lavaux (Suisse)
Bernard Bovy, président du Comité de pilotage Patrimoine mondial

Les Lagons de Nouvelle-Calédonie
Sven Menu, Président du GIE Océanides et expert en droit et gestion de l'environnement et Pascal Hebert, expert en biologie marine

La Grande Brière (Loire-Atlantique)
Jean-Yves Bernard, Directeur Adjoint du Parc Naturel Régional de la Brière

• 20h00 : Dîner aux Jardins de la Baie Saint-Jean à Wimereux



vendredi 16 octobre

Sous la présidence de Michèle Prats, Vice-Présidente d'ICOMOS France

- **08h45 : « Boischaut si tu savais...réflexions sur l'avenir du bocage en Boischaut sud »**
  Projection du film de Philippe Henry pour l'association La Compagnie du Paysage

- **09h15 : « La parole aux habitants » : le point de vue du grand témoin**
  Odile Marcel, philosophe, professeur honoraire à l'Université de Lyon III

- **9h40 - 12h15 : Atelier 2 « Construire une vision partagée et la traduire en récit »**

Grand témoin : Bernard Gérard, Directeur par intérim du Conservatoire du Littoral

Comment articuler la parole locale avec les références du discours patrimonial officiel relatif à un site ? Y a t-il complémentarité, compatibilité, ou opposition entre les différentes versions d'une histoire, toutes attachées au même lieu ? Comment interpréter et intégrer ces différences afin de proposer au visiteur un récit tenant compte de la diversité des valeurs liées au site et qui en explique aussi les fondements ? L'atelier présentera des exemples de co-construction sociale et symbolique, en mettant l'accent sur les méthodes et techniques mises en oeuvre pour interpréter et articuler entre elles ces approches variées.

Cet atelier est organisé en trois groupes parallèles traitant du même thème mais sur la base d'exemples différents.

> Groupe D - Animé par Jean-Louis Luxen, Professeur émérite et ancien secrétaire général de l'ICOMOS

Les sentiers andins
Alberto Martorell, Docteur en droit de la culture, professeur et chercheur, Université San Martin de Porres, Pérou

Oradour-sur-Glane et le centre de la mémoire (Haute-Vienne)
Cécile Faure, Responsable du service accueil

Le Parc National de la Vanoise
Alain Marnezy, Président du conseil d'administration

> Groupe E - Animé par Philippe Defurnes, Directeur du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale

Le Parc National de Cinque Terre (Italie)
Giuliana Biagioli, Directrice du Département d'histoire, Université de Pise

L'avenir d'une mémoire, le site de Paulilles (Pyrénées-Orientales)
Jean Claude Armand, Délégué du Conservatoire du littoral, et Philippe Jacquet, Chef du pôle aménagement et gestion des sites, Conseil général des Pyrénées-Orientales

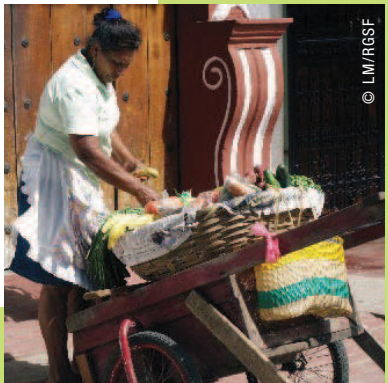
Alpha, le parc des loups du Boréon dans le Parc National du Mercantour
Laurent Delbos, Reponsable d'IN SITU Culture, Tourisme, Evénement, ancien directeur du parc Alpha et Maurice Bunio, Scénographe du parc Alpha

> Groupe F - Animé par Jean-Philippe Grillet, Directeur de Réserves Naturelles de France

L'Ile d'Aix (Charente-Maritime)
Alain Burnet, Maire de l'Ile d'Aix, et Jean-Pierre Chaudet, ancien maire

Le Grand Site de la Vallée de la Clarée (Hautes-Alpes)
René Siestrunck, Maire de Val-des-Prés

La gestion des paysages culturels en Inde
Minja Yang, ancienne représentante de l'UNESCO auprès du sous-continent Indien et ancienne directrice adjointe du Centre du Patrimoine mondial


© LM/RGSF

vendredi 16

• **12h15 : Buffet** à la Maison du Département autour des saveurs du Grand Site, Wimille

Sous la présidence d'Yves Dauge, Sénateur d'Indre-et-Loire et Président de l'Association des Biens Français du Patrimoine Mondial

• **13h30 : « Construire une vision partagée et la traduire en récit » : le point de vue du grand témoin :**
Bernard Gérard, Directeur par intérim du Conservatoire du Littoral

• **14h00 - 15h30 Table ronde « Les passeurs de récits »**

> Animée par Bénédicte Selfslagh, Secrétaire Générale de l'ICOMOS

Comment partager et transmettre le récit co-construit par ce travail de collecte et de réinterprétation ? Peut-on favoriser la simplicité du contact humain plutôt que la complexité des supports multimédias ? Qui seront les passeurs de cette histoire vers les visiteurs en recherche de lien et de partage d'expérience ? Nouvelles figures de gestionnaires ou d'hôtes, maisons de site centrées sur la parole locale, auberges revisitées dans leur conception, autant d'exemples présentés lors de cette table ronde qui révèlent le caractère innovant et profondément démocratique des démarches de médiation fondées sur un récit partagé.

Un habitant : un hôte du Réseau des Greeters du Pas-de-Calais, avec Diana Hounslow, Directrice du Comité départemental du tourisme du Pas-de-Calais

Un aubergiste : Stéphane Serre, Auberge Alta terra, Grand Site du Puy Mary-Volcan du Cantal

Un garde d'un site littoral : Philippe Poiré, Coordinateur des gardes de la Réserve Naturelle de la Baie de Somme

Un directeur de Grand Site : Philippe Maigne, Directeur du Grand Site Sainte-Victoire (Bouches-du-Rhône)

Un Comité Régional du Tourisme : Jean-Philippe Gold, Directeur du Comité régional du tourisme de Picardie

Sous la présidence de Gérard Voisin, Président du Réseau des Grands Sites de France

• **15h30 : Conclusions par Azzedine Beschaouch**,
Conseiller spécial du sous-directeur général de la Culture, UNESCO

• **16h00 : Clôture par Chantal Jouanno**,
Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

• **16h30 : Fin du colloque**

Soutiens

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer

Pas-de-Calais Le Département

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

Parcs Nationaux de France

Conservatoire du littoral

Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Agence PANAMA - 03 85 20 56 41

ANNEXE 5

Liste des Grands Sites de France et des projets encours (Opérations Grands Sites)

Juin 2011

(Les numéros et les étoiles renvoient à la carte)

★ Sites labellisés Grand Site de France

10 - Pointe du Raz - 2004
1 - Aven d'Orgnac - 2004 – 2010
9 - Sainte-Victoire - 2004 - 2011
11 - Pont du Gard - 2004 - 2011
48 - Bibracte Mont Beuvray - 2007
12 - Puy de Dôme - 2008
21 - Marais Poitevin - 2010
27 - Saint-Guilhem-le-Désert Gorges de l'Hérault – 2010
16 – Deux Caps Gris-Nez Blanc-Nez – 2011
32 - Baie de Somme – 2011

Sites engagés dans une Opération Grand Site

Alsace
2 - Ballon d'Alsace – *Haut-Rhin*

Aquitaine
3 - Bastide de Monpazier – *Dordogne*
5 - Dune du Pilat – *Gironde*
49 - Vallée de la Vézère - *Dordogne*

Auvergne
12 - Puy de Dôme – *Puy-de-Dôme*
26 - Puy Mary Volcan du Cantal – *Cantal*

Basse-Normandie
22 - Baie du Mont Saint-Michel – *Manche*
29 - Normandie 44 – *Calvados et Manche*
45 - Cap de La Hague - *Manche*

Bourgogne
31 – Solutré Pouilly Vergisson – *Saône-et-Loire*

Bretagne
22 - Baie du Mont Saint-Michel – *Ille-et-Vilaine*
18 - Massif dunaire de Gâvres-Quiberon – *Morbihan*
10 - Pointe du Raz – *Finistère*

Corse
4 - Bonifacio – *Corse-du-Sud*
20 - Iles Sanguinaires Pointe de La Parata – *Corse-du-Sud*
25 - Porto-Girolata – *Corse-du-Sud*
8 - Vallée de la Restonica – *Haute-Corse*
36 - Aiguilles de Bavella – *Corse-du-Sud*

Franche-Comté
28 - Saut du Doubs – *Doubs*
2 - Ballon d'Alsace – *Territoire-de-Belfort*

Guadeloupe
24 - Pointe des Châteaux

Haute-Normandie
34 - Château Gaillard – *Eure*
6 - Falaises d'Etretat – *Seine-Maritime*

Languedoc-Roussillon
23 - Camargue gardoise – *Gard*
33 - Cité de Carcassonne – *Aude*
15 - Cirque de Navacelles – *Gard et Hérault*
46 - Gorges du Gardon – *Gard*
38 - Gorges du Tarn et de la Jonte – *Lozère*
14 - Massif du Canigou – *Pyrénées-Orientales*
11 - Pont du Gard – *Gard*
27 - Saint-Guilhem-Le-Désert Gorges de l'Hérault – *Hérault*
50 - Vallée du Salagou - *Hérault*

Limousin
35 - Collonges-la-Rouge Turenne – *Corrèze*

Lorraine
2 - Ballon d'Alsace – *Vosges*

Martinique
43 - Salines de Sainte-Anne

Midi-Pyrénées
17 - Cirque de Gavarnie – *Hautes-Pyrénées*
38 - Gorges du Tarn et de la Jonte – *Aveyron*
42 - Rocamadour - *Lot*

Nord-Pas-de-Calais
16 - Deux Caps Gris-Nez Blanc-Nez – *Pas-de-Calais*

Provence-Alpes Côte d'Azur
7 - Domaine du Rayol Jardin des Méditerranées – *Var*
37 - Fontaine de Vaucluse – *Vaucluse*
39 - Gorges du Verdon – *Alpes-de-Haute-Provence et Var*
47 - Massif des Ocres – *Vaucluse*
41 - Presqu'île de Giens Rade de Hyères – *Var*
9 - Sainte-Victoire – *Bouches-du-Rhône*
44 - Vallée de la Clarée et Vallée Etroite – *Hautes-Alpes*

Pays de la Loire
21 - Marais Poitevin – *Vendée*
40 - Marais salants de Guérande – *Loire-Atlantique*

Picardie
32 - Baie de Somme – *Somme*

Poitou-Charentes
13 – Marais de Brouage – *Charente-Maritime*
21 - Marais Poitevin – *Deux-Sèvres et Charente-Maritime*

Rhône- Alpes
1 - Aven d'Orgnac – *Ardèche*
30 - Cirque de Sixt-Fer-à-Cheval – *Haute-Savoie*
19 - Gorges de l'Ardèche – *Ardèche*

ANNEXE 6

Données Grands Sites de France

3 juin 2011

Nom du Grand Site de France	**Date du label**	**Région(s)**	**Département(s)**	**Surface classée** (ha) terrestre	**Surface classée** (ha) domaine public maritime	**Surface** (ha) du Grand Site	**Communes** du Grand Site	**Fréquentation** (visiteurs/an)
Aven d'Orgnac	17 juin 2004 - renouvellement 16 août 2010	Rhône-Alpes	1	390	0	390	2	153 000
Baie de Somme	3 juin 2011	Picardie	1	5 327	6 693	20 000	26	2 000 000
Bibracte – Mont Beuvray	12 décembre 2007	Bourgogne	2	1 478	0	900	3	90 000
Deux Caps Gris-Nez Blanc-Nez	29 mars 2011	Nord Pas de Calais	1	2 982	2 047	5 000	8	1 000 000
Marais Poitevin	20 mai 2010	Poitou-Charentes et Pays de la Loire	3	18 550	0	49 060	24	700 000
Pointe du Raz	17 juin 2004	Bretagne	1	363	0	200	2	650 000
Pont du Gard	17 juin 2004 - renouvellement 28 janvier 2011	Languedoc-Roussillon	1	407	0	165	3	1 255 000
Puy de Dôme	15 janvier 2008	Auvergne	1	320	0	320	2	450 000
Sainte-Victoire	17 juin 2004 - renouvellement 28 janvier 2011	PACA	1	6 522	0	35 000	14	1 300 000
St-Guilhem le désert Gorges de l'Hérault	14 juin 2010	Languedoc-Roussillon	1	3 643	0	10 000	5	700 000
TOTAL	**10 Grands Sites de France** labellisés par décision ministérielle	**10** régions concernées	**13** départements concernés	**29 817 ha classés terrestres**	**8 740 ha classés sur le DPM**	**121 000 ha** (périmètre Grand Site)	**89 communes**	**8 298 000 visiteurs/an**

ANNEXE 7

Logothèque : les mots pour le dire

De tous temps les Grands Sites ont inspiré poètes, écrivains, voyageurs. Artistes renommés ou figures régionales, ils se sont attachés à faire découvrir ce patrimoine inestimable à leurs contemporains et à transmettre leur expérience de ces lieux très forts. Sans aucune exhaustivité, en voici quelques exemples...

SITE	CITATION	AUTEUR
TOUS	Il a compris la nature comme il faut la comprendre, empreinte de réalité et pénétrée d'idéal.	Victor Hugo à propos du peintre paysagiste Paul Huet
TOUS	Un lieu d'où non seulement on peut voir grand mais où l'on peut s'ouvrir à l'univers… Où nous pouvons écouter le monde.	Kenneth White, poète, essayiste contemporain, fondateur de l'institut de géopoétique
BAIE DE SOMME	Une mathématique de la lumière qui est unique.	Alfred Manessier
BAIE DU MONT SAINT-MICHEL	Les flots sont loin, si reculés qu'on ne les voit plus, qu'on n'entend pas leur bruit, mais je ne sais quel vague murmure, insaisissable, aérien, comme la voix même de la solitude qui n'est peut-être que l'étourdissement de ce silence.	Gustave Flaubert, Voyage en Bretagne par les champs et par les grèves
BAIE DU MONT SAINT-MICHEL	La Baie, le Mont, peut-être ne le saviez-vous pas, c'est le monde entier. Visitez la Baie et le Mont et vous ferez cette expérience extraordinaire d'un lieu peut-être prédestiné, conjuguant tous les éléments qui composent le monde.	Yves Berger, Alpha-Baie
BAIE DU MONT SAINT-MICHEL	Au Mont et alentours les heures du paysage sont toutes de belles heures. Le ciel agrandit les grèves, et les grèves paraissent agrandir le ciel.	Emile Bauman
BAIE DU MONT SAINT-MICHEL	Le Mont Saint-Michel, acropole des brouillards, forteresse mystique, récif qui s'achève en prière...	Thierry Maulnier
BIBRACTE - MONT BEUVRAY	Si l'on veut essayer de retrouver quelque chose des Gaulois, j'entends quelque chose que le paysage porte encore, même après tant de siècles, c'est à Bibracte qu'il faut aller, sur ce mont Beuvray dominant les plateaux du Morvan.	Jacques Lacarrière
CAMARGUE GARDOISE	Consonance d'une désolation incomparable ! [...] J'étais saisi par l'émouvante simplicité du paysage. A Aigues-Mortes, l'atmosphère chargée d'eau laisse se détacher les objets avec une prodigieuse netteté et leur donne des colorations tendres qu'on ne trouve qu'à Venise ou en Hollande. [...] Aigues-Mortes, misérable damier de toits de tuiles rouges, était ramassé dans l'enceinte rectangulaire de ses hautes murailles que cerne l'admirable plaine : [...] étangs d'argent et de bleu clair.	Maurice Barrès, Le Jardin de Bérénice
CIRQUE DE GAVARNIE	C'est une montagne et une muraille tout à la fois, c'est l'édifice le plus mystérieux des architectes ; c'est le Colosseum de la nature ; c'est Gavarnie.	Hippolyte Taine, Voyage aux Pyrénées,1863.
CIRQUE DE GAVARNIE	De Luz à Gavarnie il y a six lieues. Il est enjoint à tout être vivant et pouvant monter un cheval, un mulet, un quadrupède quelconque, de visiter Gavarnie ; à défaut d'autres bêtes, il devrait, toute honte cessant, enfourcher un âne. Les dames et les convalescents s'y font conduire en chaise à porteurs. Sinon, pensez quelle figure vous ferez au retour. Vous venez des Pyrénées, vous avez vu Gavarnie? - Non. - Pourquoi donc êtes-vous allé aux Pyrénées ?	H.Taine, Voyage aux Pyrénées,1863.

Siège :
Grand Site de Solutré
BP 80 015
71 012 Charnay
lès-Mâcon
T 03 85 35 82 81
F 03 85 35 87 63
contact@grandsitedefrance.com
Association loi 1901
SIRET : 443 414 040 00016

SITE	CITATION	AUTEUR
CIRQUE DE SIXT FER-A-CHEVAL	L'Homme n'a pas de voix à ce magnifique spectacle, le pinceau tombe des mains et l'écrivain brise sa plume. Le Fer à Cheval compte plus de trente cascades dans son enceinte. Les plus remarquables ont un nom que la poésie ne leur a pas donné.	Joseph Dessaix et Xavier Eyma, Nice, Savoie Haute Savoie, sites pittoresques 1860
DOMAINE DU RAYOL, JARDIN DES MÉDITERRANÉES	Le domaine du Rayol est un jardin où la mise en scène des paysages n'est pas considérée comme une fin en soi mais comme un moyen de rendre intelligible la complexité du vivant. Les jardins ont vocation à révéler la relation qui lie l'Homme à la nature de façon intime et responsable.	Gilles Clément, créateur de jardins avril 1999
GORGES DU GARDON	Lieu du dépouillement et de la plénitude, retraite où tout finit et tout recommence, où tout s'oublie et se redécouvre.	André Chamson
GORGES DU GARDON	Au pont St Nicolas [la route] traversait le Gardon ; c'était la Palestine, la Judée. Les bouquets de cistes pourpres ou blancs chamarraient la rauque garrigue, que les lavandes embaumaient. Il soufflait là dessus un air sec, qui nettoyait la route en dépoussiérant l'alentour. Notre voiture faisait voler d'énormes sauterelles qui tout à coup déployaient leurs membranes bleues, rouges ou grises, un instant papillons légers, qui retombaient un peu plus loin , ternes et confondues, parmi la broussaille et la pierre. Aux abords du Gardon croissaient des asphodèles et dans le lit même du fleuve, presque partout à sec, une flore quasi tropicale.	André Gide, Si le grain ne meurt
GORGES DU TARN ET DE LA JONTE	On ne saurait trouver d'expression pour rendre le charme étrange, exquis et très puissant, de cette solitude ensoleillée, de ce mutisme absolu. L'absence de vie produit une funeste sensation. Et surtout quand on redescend sur le Tarn, la bleue rivière et ses verdures rendent la joie au cœur. (...) Au point de vue pittoresque, les canyons composent les tableaux les plus étranges de la nature : tous les voyageurs s'accordent à proclamer la magnificence des spectacles offerts par ces défilés étroits, souvent obscurs, où la lumière descend verticale, mystérieuse et tamisée ; où les couchers du soleil donnent des reflets fantastiques aux couleurs des roches rougies, jaunies et noircies par les sels de fer.	E.-A. Martel, Millau, capitale des causses, cañons et cavernes ; Causses et gorges du Tarn, Millau, 1925
MARAIS POITEVIN	Il y a dans le Marais, des centaines de canaux semblables ; et l'on a bien le droit de dire que c'est très beau, car plusieurs fois, des messieurs du grand monde qui ont beaucoup voyagé, n'ont point caché leur admiration devant ce coin de pays.	Ernest Perochon, Les Gardiennes 1885-1942, prix Goncourt 1920
MONT VENTOUX	Frais gazon, gais ruisselets, roches mousseuses, grandes ombres des arbres séculaires, toutes ces choses enfin qui donnent tant de charme aux autres montagnes ici sont inconnues et font place à une interminable couche de calcaire fragmentée en écailles, qui fuient sous les pieds avec un cliquetis sec, presque métallique, les cascades du Ventoux sont des ruissellements de pierrailles.	J-H Fabre

Siège :
Grand Site de Solutré
BP 80 015
71 012 Charnay
lès-Mâcon
T 03 85 35 82 81
F 03 85 35 87 63
contact@grandsitedefrance.com
Association loi 1901
SIRET : 443 414 040 00016

SITE	CITATION	AUTEUR
MONT VENTOUX	Et c'est sans crier gare que le Ventoux fut là. Ce tumulus désertique, ce Sahara suspendu, ce pelé, ce galeux (...)	Antoine Blondin, juillet 1973
POINTE DU RAZ	Asseyons-nous à cette formidable pointe du Raz, sur ce rocher miné, à cette hauteur de trois cents pieds d'où nous voyons sept lieux de côtes. C'est ici, en quelque sorte, le sanctuaire du monde celtique. Ce que vous apercevez par-delà la baie des Trépassés est l'île de Sein, triste banc de sable, sans arbre et presque sans abri...Tous ces rochers que vous voyez sont des villes englouties.	Jules Michelet, 1833
POINTE DU RAZ	Trou satanique, bouleversements, replis, indescriptible couleur des roches sous-marines. L'homme n'est pas fait pour vivre là, pour supporter la nature à haute dose. Ce n'est pas un rocher, mais une agglomération de rochers.	Gustave Flaubert, Par les champs et par les grèves, des châteaux de la Loire aux remparts de St-Malo
POINTE DU RAZ	Là, sur ce rocher sauvage, quand le soleil plonge à l'Occident, lorsque la mer s'élève, gronde, annonce une tempête : esprits sublimes, philosophes profonds, âmes fortes et mélancoliques, poètes exaltés, venez méditer en silence.	Chevalier Cambry, 1794
PONT DU GARD	Je m'attendais à voir un monument digne des mains qui l'avaient construit ; pour le coup, l'objet passa mon attente et ce fut la seule fois de ma vie... On se demande quelle force a transporté ces pierres énormes si loin de toute carrière et a réuni les bras de tant de milliers d'hommes en un lieu où il n'en habite aucun...Le retentissement de mes pas sous ces immenses voûtes me faisait croire entendre la voix de ceux qui les avaient bâties. Je me perdais comme un insecte dans cette immensité.	Jean-Jacques Rousseau (1712-1778) Confessions, Livre VI, 1767.
PONT DU GARD	L'art de ce simple et noble ouvrage me frappa d'autant plus qu'il est au milieu d'un désert ou le silence et la solitude rendent l'objet plus frappant et l'admiration plus vive.	Jean-Jacques Rousseau
PONT DU GARD	Reliant les deux flancs de la vallée, a une hauteur infinie, s'étirent les trois étages de ce pont fabuleux. L'effet est si imposant qu'on ne peut le décrire : rien ne saurait etre plus romain. Il est immense, si massif, si inattendu, d'une rectitude si monumentale, que l'on reste bouche bée sur le moment et qu'on ne peut que regarder. On est juste envahi par un sentiment de noblesse et de perfection ; on sent que la grandeur est là.	Henri James Voyage en france, 1877
PUY DE DOME	…Ce joli dé a coudre de 700 toises, voilé, devoilé tour à tour par les nuages qui l'aiment et qui ne peuvent ni le fuir ni lui rester.	Jules Michelet

Siège :
Grand Site de Solutré
BP 80 015
71 012 Charnay
lès-Mâcon
T 03 85 35 82 81
F 03 85 35 87 63
contact@grandsitedefrance.com
Association loi 1901
SIRET : 443 414 040 00016

SITE	CITATION	AUTEUR
PUY DE DOME	Le puy de Dôme était pour l'Auvergne à la fois roi légitime et tyran capricieux. Il était la cime dominatrice de tout le pays. Assurément, avec ses 1465 mètres, elle est moins haute que le puy Mary ou le puy Sancy, mais les anciens ignoraient sans doute cette infériorité et le puy de Dôme devait leur paraître plus grand que tous. [...] il se dresse en face de la plaine même, il y prend presque pied, ainsi que le colosse de Rhodes prenait pied dans la mer [...] On ne peut, dans la Limagne détacher les yeux de la terre sans le voir [...] Il apparaît à l'extrémité de presque toutes les rues de Clermont.	Camille Jullian
PUY MARY - VOLCAN DU CANTAL	Pas un mont pas un puy du cantal n'osera t'affronter pour te livrer bataille, aucun d'eux ne pourra se dire ton egal, quel que soit son profil, quelle que soit sa taille.	Eugène Pagès Détroné
ROCHES DE SOLUTRÉ-POUILLY-VERGISSON	D'ici je vois ce qui va, ce qui vient, et surtout ce qui ne bouge pas.	François Mitterrand (1916 - 1996) - Essai 1978
ROCHES DE SOLUTRÉ-POUILLY-VERGISSON	(...) Deux navires pétrifiés sur une mer de vignes (...)	Alphonse de Lamartine (1790 - 1869)
SAINT-GUILHEM LE DESERT, GORGES DE L'HÉRAULT	Long de la comba de l'Erau lo vent davala dins l'argentum clar dels olius, flume d'oblit. Au long de la combe d'Hérault le vent descend dans l'argent clair des oliviers, fleuve d'oubli.	Ouvrage « St Guilhem du Désert, dix siècles en quatre saisons », Textes de Max Rouquette (1908-2005)
SAINT-GUILHEM LE DESERT, GORGES DE L'HÉRAULT	Comme l'eau du Verdus, la vie des hommes suit sa pente naturelle et coule vers le fleuve et vers la mer... la mer humaine et lointaine. Reste le sanctuaire. Qui les protège à la fois et s'oppose à eux. Tel le signe du présent et, à demi-oublié, de ce que fut le temps. D'une fascination, d'une incantation vers l'image la plus sublime que l'homme se soit jamais faite de lui-même.	Ouvrage « St Guilhem du Désert, dix siècles en quatre saisons », Textes de Max Rouquette (1908-2005)
SAINTE-VICTOIRE	Avec des paysans, tenez, j'ai douté parfois qu'ils sachent ce qu'est un paysage, un arbre. Oui. Ça vous paraît bizarre... J'ai accompagné derrière sa charrette un fermier qui allait vendre des pommes de terre au marché. Il n'avait jamais vu ce que nous appelons vu, avec le cerveau dans un ensemble, il n'avait jamais vu la Sainte-Victoire.	Cézanne, à Gasquet.- cité par Alain Roger dans Cinq propositions pour une théorie du paysage

Siège :
Grand Site de Solutré
BP 80 015
71 012 Charnay
lès-Mâcon
T 03 85 35 82 81
F 03 85 35 87 63
contact@grandsitedefrance.com
Association loi 1901
SIRET : 443 414 040 00016

ANNEXE 8

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

SOUS PREFECTURE DE PRADES

Bureau de la réglementation
affaire suivie par :
Michel TAILLANT
arrêté llech balatg 13 juillet 2006.doc
Tél. : 04.68.05.39.20
Fax: : 04.68.96.29.35
sous-prefecture-de-prades@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

N°. 133 /2006

Arrêté portant réglementation temporaire de la circulation des véhicules à moteur sur les pistes forestières du Llech et de Balaig en Forêt Domaniale du Canigou durant la période du 21 juillet 2006 au 2 octobre 2006

LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code forestier, notamment ses articles L 121.2, R 121.2 et R 331.3

Vu le code général des collectivités territoriales spécialement L 2213.4 et L 2215.3

Vu le code de la route, spécialement ses articles L 110.1, L 130.3, R 110.1, R 130.1, R 411.5, R 411.8, R 413.1

Vu la loi n° 91.2 du 3 janvier 1991, notamment ses articles 1 et 2 et le décret n° 92.258 du 20 mars 1992 pris pour son application,

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié et l'arrêté du 7 juin 1977 relatifs à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'arrêté préfectoral permanent relatif à la protection du Grand Tétras, du 25/10/1983,

Considérant *que les pistes forestières du Llech et de Balaig, sise en forêt domaniale du Canigou, domaine privé forestier de l'Etat, font courir aux automobilistes et autres utilisateurs qui les empruntent des risques graves et manifestes d'accident, tant à raison de l'instabilité des rochers qui les surplombent, des intempéries climatiques particulières en période hivernale et en cas de fortes pluies, qu'à raison de l'importance du trafic automobile en période de tourisme estival alors même que ces voies privées ne sont ni conçues ni adaptées pour un trafic d'une telle importance.*

Considérant, *de surcroît, que le nombre croissant de véhicules empruntant cette voirie forestière d'une part, remet en cause l'esprit même des lieux dont l'attrait réside précisément dans les sentiments de tranquillité, de calme, d'immensité naturelle et sauvage que le public y recherche, d'autre part excède les capacités d'accueil des parcs de stationnement, cette situation conduisant à des risques graves d'atteinte au milieu naturel par suite d'un stationnement anarchique sur les pelouses.*

Considérant *que le milieu naturel auquel donnent accès ces pistes héberge des espèces faunistiques d'intérêt écologique primordial, sensibles au dérangement à certaines périodes (hivernage, reproduction du grand tétras, et du lagopède)*

Considérant *qu'il convient, eu égard aux caractéristiques particulières de ces voies forestières, aux risques d'atteinte à l'environnement et aux périls environnants liés aux conditions climatiques et à l'instabilité des masses rocheuses, de réglementer la circulation du public et des diverses catégories de véhicules sur cette route, ainsi que leur stationnement, ce dans l'intérêt de la sécurité publique et de la protection du milieu naturel tout en préservant une liberté d'accès du public à un des hauts lieux du tourisme pyrénéen,*

SUR PROPOSITION de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Prades.

ARRETE

Article 1 Champ d'application :
A compter du 21 juillet 2006 et jusqu'au 2 octobre 2006, la circulation et le stationnement des véhicules à moteur sur les routes forestières du Llech et de Balaig sont soumis aux dispositions du présent arrêté pour l'intégralité de leurs tronçons situés dans la forêt domaniale du Canigou, domaine forestier privé de l'Etat.

En période d'ouverture à la circulation publique, les dispositions du code de la route sont applicables de plein droit, sous réserve des mesures édictées par le présent arrêté.

Article 2 – Dispositions applicables à la route forestière du Llech en amont du col del Fourn :

Article 2.1 : Dispositions applicables à toute la période du 21 juillet 2006 au 2 octobre 2006:

La circulation est interdite par temps de pluie afin de prendre en compte le risque important lié aux chutes de pierres
De plus après un épisode pluvieux, la circulation sera interdite pendant une période d'une durée de 48 heures après la pluie.
La circulation est interdite du coucher au lever du soleil.
La circulation est interdite aux véhicules de transport en commun (à partir de dix places), aux caravanes et aux campings cars.

En période d'ouverture :

- la vitesse est limitée à 30 km/h ;
- le stationnement est interdit en dehors des aires prévues à cet effet et désignées par une signalisation appropriée.

Article 2.2. : Dispositions spécifiques à la période *du 21 juillet au 4 septembre 2006* :

Durant la période du *21 juillet au 4 septembre 2006* inclus, outre les dispositions prévues à l'article 2.1 qui restent applicables, la circulation et le stationnement des véhicules à moteur dans le massif du Canigou par la route forestière du Llech sont suspendus dès que les véhicules présents sur les deux pistes du Llech et de Balaig et sur les aires de stationnement autorisées jusqu'au rond-point en amont du ras des Cortalets atteignent le **nombre de 100**.

De plus, durant la même période, un dispositif de transport de personnes par traction animale est mis en place entre le Clot de l'Estabell et le refuge des Cortalets entre 9 h et 16 h, tous les jours. **Durant cette plage horaire de 9 h à 16 h,** le tronçon de la route forestière du Llech compris entre le Clot de l'Estabell et les abords du site des Cortalets est **interdit à toute circulation** (sauf services habilités cités au 4.1 ci-après et les véhicules à moteur affectés au transport public de personnes). Toutefois, les véhicules particuliers, présents sur le site du ras des Cortalets avant 9 h du matin, sont autorisés à emprunter la piste du Llech à la descente, dans le strict respect des dispositions de l'article 2.1 et du dispositif de transport de personnes par traction animale.

Durant la même période, dans les conditions fixées à l'article 2.1 ci-dessus et en dehors de la plage horaire de 9 h à 16 h, la circulation sur le tronçon de piste entre le rond-point situé en amont du ras des Cortalets et le chalet des Cortalets n'est autorisée que pour les véhicules à moteur affectés au transport public de personnes (autorisés selon les modalités et conditions fixées par le Directeur de l'Agence départementale de l'Office National des Forêts) et pour les véhicules particuliers des personnes titulaires d'une réservation auprès du refuge CAF (Club Alpin Français) des Cortalets.

Les personnes, impliquées dans l'opération expérimentale de réintroduction de la traction animale portée par le Syndicat mixte du Canigou, sont chargées de veiller à la bonne application des dispositions du présent article.

Article 2.3 : Dispositions **spécifiques à la piste du Llech** après un épisode pluvieux :

Lorsque, en application de l'article 2.1 du présent arrêté, la période de réessuyage sera engagée sur la piste du Llech, les véhicules particuliers pourront être évacués à toute heure du jour, par convoi organisé dans le cadre des mesures d'urgence prévues à l'article 4.2 ci-après.

Article 3 – Dispositions applicables à la route forestière de Balaig :

Article 3.1 : Dispositions **applicables à la période du 21 juillet au 2 octobre 2006 :**

La circulation est interdite du coucher au lever du soleil.
La circulation est interdite aux véhicules de transport en commun, aux caravanes, aux campings cars et aux véhicules de transport de personnes d'un nombre supérieur à 8 places passagers
En période d'ouverture :

- la circulation est interdite aux véhicules de plus de 3,5 tonnes ainsi qu'aux véhicules de plus de 2,20 mètres de hauteur **du col de Millères jusqu'au refuge de Balaig ;**
- la vitesse est limitée à 30 km/h ;
- le stationnement est interdit en dehors des aires prévues à cet effet et désignées par une signalisation appropriée.

Article 3.2 : Dispositions **spécifiques** à la période du **22 juillet 2005 au 4 septembre 2006 :**

Durant cette période de fréquentation maximale du massif, **la circulation est interdite de 9 heures à 18 heures** à tous les véhicules, sauf ceux affectés au transport public de personnes (jusqu'à 8 places passagers) et autorisés selon des modalités et conditions fixées par le Directeur de l'Agence Départementale de l'Office National des Forêts en vue de garantir la sécurité des personnes transportées.

Article 4 – Dispositions générales communes s'appliquant aux deux pistes du Llech et de Balaig :

Article 4.1 : Services habilités :

Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules de l'Office National des Forêts (ONF), aux véhicules des ayants droit de l'ONF dans le cadre de l'activité leur conférant leur qualité d'ayants droit, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), à ceux des services de police, de la gendarmerie nationale et des services de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 4.2 : Mesures d'urgence :

En cas de péril imminent, nécessitant des mesures d'urgence manifeste, le Directeur d'Agence de l'ONF peut prendre immédiatement les dispositions propres à assurer la sécurité publique. Il en informe le Préfet dans les 24 heures.

Article 5 – Références et personnes physiques et morales chargées de l'exécution du présent arrêté

Article 5.1 : Référence de l'arrêté abrogé :

Le présent arrêté abroge et remplace les arrêtés préfectoraux n° 46/2006, en date du 18 mai 2006, relatif à la circulation sur les pistes de Balaig et du Llech et n°64/2006, en date du 13 juin 2006, relatif à la circulation sur la piste de Balaig

Article 5.2 : Exécution de présent arrêté :

Les services de l'ONF sont chargés d'apposer la signalisation correspondant aux prescriptions fixées par le présent arrêté.
Le contrôle des flux de circulation est assuré financièrement par le Syndicat Mixte Canigou Grand Site.

Article 6 –

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Monsieur le Sous-Préfet de Prades, Monsieur le Lieutenant Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales, Monsieur le Directeur du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile, Monsieur le Directeur des Relations Locales, Monsieur le Directeur d'Agence Départementale de l'Office National des Forêts, Monsieur le Chef du Service de Restauration des Terrains en Montagne, Monsieur le Président du Syndicat Mixte Canigou Grand Site, Monsieur le Président du SIPARC, Monsieur le Directeur de l'Office National de la Chasse et de la faune sauvage sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Prades, le 13 juillet 2006

LE PREFET
p. le Préfet et par délégation
LE SOUS PREFET DE PRADES

Signé

MICHEL POSSY BERRY QUENUM

pour ampliation

P/Le Sous-Préfet
Le Chef de Bureau délégué,
M. TAILLANT

PRÉFECTURE DE PRADES – P.O. 521 – SOUS

ANNEXE 9

Site Classé du massif du Canigó

OPERATION GRAND SITE du CANIGÓ

Seconde phase

CONVENTION PLURIANNELLE D'OBJECTIFS

PRÉAMBULE

Le massif du Canigou, patrimoine naturel et culturel remarquable, constitue un site naturel emblématique de la chaîne pyrénéenne et des montagnes catalanes et, à ce titre, doit bénéficier d'une attention toute particulière de la part de l'Ėtat et de l'ensemble des collectivités et partenaires concernés : Conseil Régional, Conseil Général, communes regroupées au sein du Syndicat Mixte Canigó Grand Site et l'ONF.

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site s'étend sur 37 communes du massif et a pour objet la réalisation des objectifs déterminés dans le programme de l'Opération Grand Site. Créé en septembre 2002 cette structure dispose de moyens humains et financiers, lui permettant de pérenniser une politique de développement à long terme du massif, grâce à la démarche Grand Site, point de départ d'un partenariat élargi et opérationnel entre les différents acteurs. Son rôle est d'améliorer l'accueil du public dans le massif, de conforter l'économie touristique tout en maîtrisant son évolution et de faire évoluer l'image, la gestion et l'état du site du Massif du Canigó vers une labellisation Grand Site de France.

Le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, dans le cadre de sa politique environnementale et de sa politique de développement des zones rurales de montagne, intervient à l'échelle du massif en qualité de membre statutaire fondateur.

Le SIPARC (Syndicat Intercommunal pour la Protection et l'Aménagement Rationnel du Canigó) est le partenaire local dont la mission et l'objet pourraient être prochainement reprécisés.

L'Office National des Forêts est responsable de la gestion intégrée et durable des Forêts Domaniales et communales du Massif du Canigou et du Haut-Vallespir. Au titre des quatre missions d'intérêt général qui lui sont confiées par l'État : la protection (gestion des risques naturels et création de réserves naturelles et biologiques), l'exploitation forestière, la gestion de l'accueil du public en forêt (aménagement, information et sensibilisation à l'environnement) et le partenariat au service de tous les responsables de milieux naturels. Son intervention pour la mise en œuvre des actions de l'Opération Grand Site sera précisée dans une convention de partenariat avec le Syndicat Mixte Canigó Grand Site.

La Direction régionale de l'Environnement, dans le cadre de sa politique de protection et de valorisation des sites naturels classés, intervient à l'échelle de la région dans son domaine de compétence.

Le Conseil Régional du Languedoc Roussillon, dans le cadre de sa politique touristique, environnementale et patrimoniale, intervient à l'échelle de la région dans son domaine de compétence. Il sera susceptible de contribuer au financement de la seconde phase de l'Opération Grand Site dans la mesure où les projets s'inscriront dans les objectifs

des politiques régionales et en particulier dans ceux de la charte du pôle touristique « Massif du Canigou ».

Le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, dans le cadre de sa politique environnementale et de sa politique de développement des zones rurales de montagne, intervient à l'échelle du département dans son domaine de compétence.

Les Réserves Naturelles de Py, Mantet, Prats-de-Mollo ont pour objet la protection des milieux naturels de grande valeur, en y favorisant la sensibilisation du public. L'intervention de leurs gestionnaires pour la mise en œuvre des actions de l'opération grand site pourrait être précisée dans une convention de partenariat avec le syndicat mixte Canigou Grand Site.

Le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes intervient pour partie sur une zone de superposition de son périmètre avec celui du Grand Site. Son intervention pour la mise en œuvre des actions de l'Opération Grand Site sera précisée dans une convention de partenariat avec le syndicat mixte Canigou Grand Site.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière intervient sur la gestion de la forêt privée, son intervention pour la mise en œuvre des actions de l'opération grand site sera précisée dans une convention de partenariat avec le syndicat mixte Canigou Grand Site.

Le paysage des structures intercommunales s'est modifié avec la création de deux pays, de communautés de communes et récemment du Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes.

Le Canigó constitue une entité paysagère majeure et un site d'un grand intérêt écologique. Classé au titre des articles L. 341 et suivants du Code de l'environnement, sur sa partie sommitale dès 1951, et en 1983 sur 7820 ha. Une très grande extension est en cours de réalisation en application du programme de la première convention d'Opéraiton Grand Site de juillet 2000 ; quant aux Réserves Naturelles, elles couvrent au total 9941 ha. Le massif est également inscrit dans sa plus grande partie à l'inventaire des ZNIEFF et de la directive européenne Habitat, il dispose de deux zonages Natura 2000.

Le massif du Canigou n'est ni le plus étendu de la région, ni le plus élevé en altitude. Cependant, il a été de tout temps le plus connu et cette notoriété, qui remonte à l'Antiquité, s'est très largement répandue. Dès l'époque des grands voyageurs, des botanistes et des cartographes, il est régulièrement cité avec le massif du Mont Perdu comme massif de référence de la chaîne, de nombreuses études comparatives témoignent de cet intérêt scientifique et de cette richesse pyrénéenne partagée.

La première particularité du massif est son très net isolement en bout de la chaîne pyrénéenne, à plus de 2700 mètres, à une distance très proche de la mer (45 km). Cette singularité est rare en Europe, et le Canigou ne la partage guère qu'avec le Mont Olympe, l'Etna, et la Sierra Nevada. On le surnomme parfois " le Fuji Yama Catalan " : repère pour les marins, il a été observé depuis Notre-Dame-de-la-Garde à Marseille (250 km), lorsque la montagne se détache sur le disque du soleil couchant (février et octobre). Le Canigou

passa aussi pour la plus haute montagne d'Europe, jusqu'au XVIIIème siècle. Cette notoriété a été largement relayée dans la littérature, de sorte que cette montagne a conservé une grande valeur symbolique, notamment comme « montagne sacrée » des Catalans. Avec la Pica d'Estats et la Pedraforca, il demeure un lieu de mémoire du Pyrénéisme. Sa hauteur et sa position isolée en font aussi un belvédère de premier ordre.

Aujourd'hui, ses paysages, vallées, sites, et ses villages en font une attraction touristique essentielle et il fait partie d'un ensemble de sites vitrines de la région. A ce titre, il occupe une place particulière dans le schéma départemental de développement touristique et dans le schéma régional de développement touristique. Les thèmes du fer, du sylvo-pastoralisme et du pyrénéisme doivent être considérés comme des éléments majeurs de la politique Grand Site du Canigou. L'art roman, l'architecture militaire et le thermalisme sont représentatifs de la richesse du massif mais leur valorisation bénéficie déjà de l'appui de structures spécialement dévouées à cette démarche.

Site classé de grande notoriété, le massif du Canigou fait partie, à ce titre, des Grands Sites nationaux depuis 1989. Dès 1991, le SIPARC réfléchit à un projet de protection et de valorisation du Grand Site. En novembre 1995, les études sont lancées par le SIPARC et le Ministère de l'Environnement, avec la volonté de travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires - collectivités, organismes et associations - concernés par l'évolution du massif du Canigou.

Les actions retenues dans le programme de l'Opération Grand Site devaient permettre d'atteindre et de maintenir les objectifs suivants :

1 - définir les conditions d'une gestion pérenne adaptée à la réalité du site,

2 - réhabiliter les espaces naturels fragiles, notamment pour la maîtrise de la fréquentation automobile,

3 - mettre en valeur le massif dans toute sa diversité,

4 - organiser un accueil du public digne de la renommée du site,

5 - susciter localement des retombées économiques plus conséquentes.

L'étude préalable a fait apparaître un étagement paysager correspondant à des milieux, des niveaux de fréquentation et des besoins de préservation différents ; à partir de cette différenciation, des objectifs généraux ont pu être définis pour :

• **les villes et vallées** : communication et promotion du massif du Canigou dans sa globalité naturelle et culturelle, et comme un espace rare et précieux. Veiller, par ailleurs, à la qualité paysagère des grands axes routiers.

• **le piémont et les villages** : découverte et mise en valeur du patrimoine. Promotion d'un tourisme rural de piémont, diffus, mesuré, familial et culturel ; générateur de retombées économiques et, d'une moindre pression sur les espaces fragiles (sommet, réserves).

• **les espaces protégés** (site classé, réserves naturelles) propices à l'éco-tourisme : protection des milieux et flux de visite contrôlés. Définition d'un plan d'accueil touristique cohérent.

En conséquence, cette première convention d'objectifs et de financement avait fixé les grandes orientations de l'Opération Grand Site Canigó, soit :

• réduire la pression sur les espaces fragiles : il s'agit de favoriser les mesures de protection sur les sites sensibles, tout en évitant la pénétration automobile sur certaines secteurs.

• redéployer les flux touristiques dans l'espace rural pour favoriser la création de ressources économiques. C'est la résultante directe de la restriction de l'accès en altitude.

. protéger le paysage en veillant tout particulièrement à éviter son enfermement naturel (maintien du pastoralisme et gestion forestière durable) tout autant que son artificialisation.

• accueillir, orienter, informer par des moyens de communication appropriés pour valoriser rationnellement les aménagements entrepris.

L'existence de pistes d'altitude avait développé sur des espaces fragiles une fréquentation touristique importante et incontrôlée. Celle-ci contribuait à la dégradation de l'environnement et bénéficiait insuffisamment au développement local des villages de piémont. De même, il manquait une bonne information des touristes et cette absence de communication ne favorisait ni la diffusion des visiteurs sur l'ensemble du massif, ni une attitude respectueuse.

Pour remédier à cette situation, l'Etat, en étroite collaboration avec les élus locaux, a proposé de mettre en œuvre une Opération Grand Site afin de réhabiliter et valoriser le massif avec un double objectif :

- définir les mesures propres à restaurer et à pérenniser les équilibres physique, écologique, et paysager.

- déterminer des modalités de fréquentation du site qui puissent bénéficier au développement local.

La signature d'une convention d'Opération Grand Site, le 11 juillet 2000, avait permis de concrétiser les engagements des partenaires pour la réalisation de ces objectifs grâce au programme d'actions retenu.

Au terme de la première phase de l'Opération Grand Site, en décembre 2005, un audit a été réalisé pour faire le bilan des réalisations entreprises puis dresser les perspectives pour une seconde phase.

A la lumière des éléments traités par l'audit, force est d'admettre que des avancées significatives ont été accomplies notamment dans les domaines de la protection des zones naturelles sensibles situées en altitude, de la maîtrise des flux de fréquentation, de la valorisation du patrimoine pyrénéen et de la mise en cohérence des différentes initiatives locales en faveur du massif.

Le taux de réalisation de la première phase de l'Opération Grand Site a manifestement permis de créer une dynamique de territoire et une implication des différents acteurs locaux, qu'ils soient politiques, professionnels ou associatifs, comme peuvent en témoigner la grande richesse des conventions conclues. Ce contexte s'avère donc particulièrement propice à une authentique appropriation locale de la politique des Grands Sites à l'aube du lancement de la seconde phase.

* * * *

Conformément aux termes du travail d'audit et de concertation qui a été mené, la seconde phase de l'Opération Grand Site permettra la mise en œuvre d'une politique de massif reposant sur cinq axes stratégiques et trois pôles. Précisément, il s'agira des axes suivants : protection des paysages du Grand Site, valorisation du patrimoine pyrénéen, protection du patrimoine naturel montagnard, maîtrise des flux de fréquentation, fonctionnement du Grand Site (sécurité, salubrité, accueil).

En raison de sa cohérence paysagère, culturelle, économique et touristique, l'espace retenu pour l'Opération Grand Site, 700 km^2, est maintenu dans cette seconde phase de l'Opération. Il englobe le massif, ainsi que les espaces de piémont qui l'entourent, entre la vallée de la Têt au Nord et celle du Tech au Sud.

Considérant la grande dénivellation qui sépare le piémont des zones d'altitude, il convient d'envisager un double périmètre. Le premier concentré sur le site classé, se situe à une altitude supérieure à 1700m, doit être considéré comme un périmètre de réalisation susceptible d'être encore appelé zone centrale. Le second étendu aux vallées et au piémont, se situe à une altitude inférieure à 1700m, doit être considéré comme un périmètre d'adhésion dans lequel les communes bénéficient de réalisations portées par le Syndicat Mixte. Le Conseil scientifique sera amené à émettre des avis pour adapter aux différentes contraintes cette côte altimétrique.

L'articulation entre ces deux zones parfaitement complémentaires et indivisibles pour la valorisation du massif conduira à la recherche de deux modes de développement de ce territoire de montagne dans une vision de gestion durable et unitaire. Pour la zone centrale, l'accent sera mis spécialement sur l'écotourisme, la zone périphérique profitera d'actions centrées sur le tourisme rural et patrimonial.

Les trois pôles du projet peuvent être résumés en :

- un pôle national incarné par l'obtention du label Grand Site de France®,
- un pôle pyrénéen concrétisé par une convention de jumelage avec le Grand Site de Gavarnie – Mont Perdu,
- un pôle européen qui trouve son fondement dans la convention INTERREG III A signée avec la communauté de communes de Ripoll (*Espagne – province de Gérone*) et intitulée « du Puigmal au Canigó – espaces touristiques d'échanges ».

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération Grand Site – phase II, le maître d'ouvrage s'attachera à définir annuellement les actions qui conduiront à la labellisation en veillant à ce que ces dernières s'inscrivent dans une stricte conformité avec le Schéma régional de développement touristique et la charte de pôle touristique régional du Canigó.

En application de ces orientations générales :

L'État, représenté par M. Thierry LATASTE, Préfet du département des Pyrénées-Orientales,

La Région Languedoc-Roussillon, représentée par M. Georges FRECHE, son Président,

Le Département des Pyrénées-Orientales, représenté par M. Christian BOURQUIN, son Président,

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site, représenté par M. René ALA, son vice-Président pour le Vallespir et M. Jacques TAURINYA, son vice-Président pour le Conflent,

Conformément à la mise en place de l'Opération Grand Site conventionnée le 11 juillet 2000, les partenaires sus-nommés, conviennent de la mise en place d'une deuxième convention pluriannelle d'objectifs selon les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Les partenaires signataires de la présente convention d'application, approuvent les objectifs de l'Opération Grand Site tels qu'ils sont rappelés en préambule, s'engagent à mener à bien le programme d'investissement nécessaire à leur mise en œuvre et à y prendre part d'un point de vue financier selon les modalités et les montants qui seront définis chaque année par des conventions annuelles de programmation.

ARTICLE 2 : AXES D'INTERVENTION

Le programme de l'Opération Grand Site Canigou est regroupé dans les cinq axes thématiques suivants :

Le paysage du Grand Site

La qualité et l'authenticité des paysages sont un motif de séjour touristique pour une grande partie de la clientèle et, à ce titre, une donnée fondamentale de l'économie du massif. Il y a donc lieu de veiller à ce qu'ils ne perdent pas leur attractivité. L'objectif poursuivi est de maîtriser l'évolution des paysages de l'opération grand site et de garantir une intégrité paysagère dans le respect de l'identité du site.

Mise en valeur du patrimoine pyrénéen

Espaces naturels

Si un certain nombre de sites sont déjà connus du public, d'autres sont restés confidentiels ou presque. Le caractère naturel de ces espaces doit être préservé, tout en y organisant l'accueil du public dans de bonnes conditions : stationnement, information et orientation des visiteurs en font partie intégrante.

Les sites qui feront l'objet d'une intervention ont été sélectionnés en raison de leur fréquentation actuelle et de la sensibilité du milieu. Cette appréciation sera confortée par une expertise scientifique ainsi que par la définition de zones à enjeux Natura 2000.

Patrimoine rural et industriel

L'Opération Grand Site vise à réhabiliter les sites et monuments oubliés, dégradés, et néanmoins capables d'occuper une grande place dans la stratégie touristique du massif. Ils ont une valeur historique au moins égale à bien des monuments protégés et participent

étroitement à une nouvelle reconnaissance de l'identité territoriale et rurale. Pour les visiteurs, ce sont autant de buts de découverte, générateurs de dispersion dans l'espace touristique. Cependant, ils risquent de disparaître, faute de restauration et d'entretien.

Protection du patrimoine naturel

L'ensemble du massif présente une très grande richesse paysagère et écologique dont une partie reste inconnue du public. La question essentielle est la préservation de ces espaces, ce qui suppose une gestion plus efficace, l'adaptation des outils de cette gestion avec notamment la création d'un Conseil scientifique, ainsi que la réhabilitation des sites qui ont le plus souffert de la fréquentation et de la pression touristique. Cette démarche s'inscrira en concordance avec les prescriptions de l'opération Natura 2000 et des plans de gestion des deux réserves biologiques, l'une dirigée, l'autre intégrale, gérées par l'ONF.

Maîtrise des flux et de la circulation

La pression automobile sur les espaces protégés et sensibles d'altitude sera réduite par l'incitation des visiteurs à se garer dans des parkings de dissuasion et à emprunter les sentiers ou à louer les services d'un transporteur agréé, ou encore à utiliser un mode alternatif de transport.

Les parkings de dissuasion au bas des pistes les plus fréquentées pourraient devenir à terme obligatoires ; un itinéraire de liaison inter-vallées de moyenne altitude sera restauré et mis en valeur sur le versant Est du massif par la vallée de la Llentilla.

La mise à disposition du public d'un réseau de sentiers balisés et entretenus sera un facteur de dispersion de la fréquentation. Les itinéraires du Tour du Canigou et de la Ronde du Canigou seront reliés par des pénétrantes pédestres pour renforcer l'offre de promenade et de randonnée.

Information et interprétation

Il s'agira de bien informer les touristes des possibilités de visite, et de les sensibiliser au respect de l'environnement fragile du massif, en particulier par la mise en valeur dans les villages de lieux d'accueil rassemblant toutes les informations disponibles afin de susciter de leur part une attitude respectueuse. De même, la population locale doit être informée du projet et de ses objectifs, et ainsi pouvoir se l'approprier et y collaborer activement.

Outre ces grands axes d'intervention, d'autres actions font partie intégrante de l'Opération Grand Site :

- le projet **d'extension du site classé**, et l'étude d'un site inscrit complémentaire ;
- la création d'une **Réserve biologique domaniale** (actuellement en cours de réalisation);
- la **réglementation progressive de la circulation** sur les pistes ouvertes au public ;

ARTICLE 3 : FINANCEMENT DE L' OPÉRATION

Le plan de financement des actions sera défini annuellement avant la fin du premier trimestre et antérieurement au vote du budget du Syndicat Mixte **sous réserve de leur approbation par les instances délibératives compétentes (Conseil régional, Conseil général, Syndicat Mixte Canigou Grand Site, Etat), et de la disponibilité des autorisations d'engagement et crédits de paiement correspondants.**

Conformément aux termes de la délibération 01.30 du 21 décembre 2006 relative aux conditions d'intervention de la Région sur les Opérations Grands Sites, l'engagement financier du Conseil régional sera limité à hauteur de l'engagement financier de l'Etat.

Des actions pourront être réalisées en intervention directe par les partenaires statutaires ou conventionnels du Syndicat Mixte Canigou Grand Site lorsque la nature de l'opération projetée et sa situation géographique comme altimétrique le commandent.

En l'occurrence :

- Pour l'Office National des Forêt, en application de la convention de partenariat concernant les coûts d'entretien de certaines infrastructures situées en forêt domaniale et à usage mixte, lorsque lesdits coûts excèdent anormalement le montant de la cotisation statutaire.
- Pour les communes et/ou les communautés de communes lorsque les actions se situent en piémont dans le périmètre d'adhésion pour des opérations qui excèdent anormalement le montant de la cotisation statutaire du Syndicat intercommunal ;
- Pour le Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes lorsque les actions se situent dans la zone de superposition et en application de la convention de partenariat.
- Pour les Réserves naturelles lorsque les actions envisagées se situent en dehors du programme d'actions de l'opération grand site et de la compétence de l'opérateur Natura 2000, en application de la convention de partenariat.

ARTICLE 4 : CALENDRIER DES RÉALISATIONS

La réalisation de la deuxième phase de l'Opération Grand Site se déroulera sur une durée de trois ans à partir de la signature de la présente convention, durée qui pourra être prolongée de 2 ans.

Dans le souci de pérenniser les actions engagées puis de consolider les orientations stratégiques, le maître d'ouvrage réalisera, dès la première année, un plan pluriannuel de gestion et une charte de massif. Cette dernière aura vocation à définir des engagements partagés pour une gestion durable du Canigó, prenant nettement partie pour la sauvegarde du massif en le mettant à l'abri des velléités de toute création d'infrastructures lourdes attentatoire aux espèces, habitats et spécialement aux paysages remarquables ; elle veillera également à définir puis à inscrire les modes de pratique des diverses activités humaines dans le respect des usages séculiers et des libertés individuelles.

ARTICLE 5 : MODALITES DE SUIVI DE LA CONVENTION

Un Comité de suivi, réunissant les mêmes partenaires que le comité de pilotage précédemment mis en place, se réunira périodiquement et au moins une fois par an pour s'assurer du bon déroulement des différentes phases du programme des travaux. Il donnera son avis sur les programmations annuelles d'actions nécessaires à l'élaboration des plans annuels de financement.

Sa composition est la suivante : M. le Préfet ou son représentant ; M. le Président du Conseil Régional, M. le Président du Conseil Général, M. le Président de la commission tourisme du Conseil Régional, M. le Président de la commission environnement du Conseil Général, M. le Président du SIPARC ou son représentant ; trois représentants élus du Conflent, membres du SIPARC ; trois représentants élus du Vallespir, membres du SIPARC ; deux conseillers régionaux ; deux conseillers généraux ; M. le Directeur régional de l'Environnement ou son représentant ; trois représentants de l'ONF ; le chef du Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant ; M. le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant ; M. le Chef du Service de restauration des terrains en montagne ou son représentant ; M. le Directeur départemental de l'Equipement ou son représentant ; M. le Directeur départemental à la Jeunesse et au Sport ou son représentant ; M. le Directeur de l'Office National des Forêts ou son représentant ; M. le Directeur du Comité départemental du Tourisme ou son représentant.

Le Comité de suivi pourra s'adjoindre, en tant que de besoin, toute personne dont la contribution serait utile à l'exercice de sa mission. La composition dudit Comité s'effectuera en concordance avec le Comité de suivi Natura 2000.

Un Conseil Scientifique est créé. Instance consultative de la structure gestionnaire du site, il donnera un avis dans son domaine de compétences sur toutes les actions menées dans le cadre de l'Opération Grand Site dans l'année écoulée et d'une manière générale sur la mise en œuvre de toute action d'aménagement prévue par le programme de l'opération. A partir des indicateurs d'évolution qu'il aura déterminés (indicateurs d'évolution du paysage, du milieu naturel, de l'économie), il sera chargé d'évaluer la gestion et l'évolution annuelles du site. La structure de gestion adressera au Ministère de l'Environnement pendant une durée de dix ans un rapport annuel d'évaluation du site élaboré avec le concours du Conseil Scientifique.

Le Comité de suivi, après avis du Conseil d'administration, définira les modalités de la présidence et édictera les règles de fonctionnement comme de saisine du Conseil scientifique, sa composition est la suivante : SIPARC, ONF, DIREN, Conseil général, Conseil régional, DDAF, RTM, CRPF, Association Charles Flahaut, Conservatoire Régional des Espaces Naturels, Laboratoire Arago, Office pour l'Information Eco-entomologique, Université de Perpignan, Université de Toulouse, Réserves Naturelles de Py, Mantet, et Prats-de-Mollo, SIME, CNRS Montpellier, Groupement Ornithologique Roussillonnais, Société Catalane de Botanique et toute association bénéficiant d'un agrément environnemental.

Le Conseil Scientifique pourra s'adjoindre, en tant que de besoin, toute personne dont la contribution serait utile à l'exercice de sa mission.

Groupes de travail thématiques

Le Syndicat Mixte s'engage à pérenniser les groupes de travail thématiques déjà mis en place par le S.I.P.A.R.C. Le rôle et les moyens des groupes thématiques sont désormais définis par le Comité de suivi qui oeuvrera en faveur d'une concertation effective et efficace au rythme de l'avancée des projets et du calendrier des conseils d'administration.

Les groupes thématiques sont désormais les suivantes : commission patrimoine, commission paysages et environnement, commission infrastructures, commission activités physiques de pleine nature, commission dynamique du territoire. Elles furent initialement créées pour le suivi des projets, elles constitueront à présent de véritables cellules internes de réflexion, associant des organismes et personnalités extérieures. Leurs conclusions seront transmises régulièrement aux membres du comité de suivi.

Conventions partenariales à programmer pendant la durée de la présente convention.

Des conventions partenariales seront signées par le Syndicat Mixte afin de définir les modalités d'action et de financement sur les territoires de superposition des acteurs suivants : l'Office National des Forêt, le Centre Régional de la Propriété Forestière, le Parc Naturel régional des Pyrénées catalanes, le gestionnaire des réserves naturelles.
D'autres conventions partenariales pourront être mises en œuvre si nécessaire avec d'autres acteurs impliqués dans la réalisation des actions de l'opération grand site.

ARTICLE 6 : GESTION DE L'OPERATION GRAND SITE CANIGOU

Le Syndicat Mixte Canigou Grand Site est chargé en tant que Maître d'Ouvrage de la mise en œuvre de cette convention.

ARTICLE 7 : FINANCEMENT DE LA GESTION ET DE L'ENTRETIEN

La programmation et la conduite des travaux d'entretien des équipements strictement définis et affectés à la réalisation de la présente convention seront assurées d'une manière générale par le maître d'ouvrage des programmes d'investissement.

On distingue :

- Les équipements d'accueil du public proprement dits : parkings, relais information services, tables, bancs, places à feux, tables d'orientation, aires de jeu, portiques d'information…
- Les refuges et les orris, qui resteront accessibles au public.
- Les pistes ouvertes au public à usage touristique.
- Les sentiers, le balisage, et la signalétique : il s'agit des sentiers intégrés dans le programme d'investissement, pénétrantes et sentiers d'altitude.

Il sera recherché par la structure de gestion des retombées économiques permettant d'assurer l'entretien de l'ensemble des équipements d'accueil ainsi que le financement des postes formant l'équipe de la structure de gestion et d'animation.

Cette recherche de contributions financières complémentaires ne pourra se faire au détriment de l'intégrité du paysage et de l'esprit des lieux.

ARTICLE 8 : PUBLICATIONS

La commercialisation des guides et brochures réalisés est à la charge du maître d'ouvrage. Leur édition sera soumise à l'approbation d'un Comité de lecture, composé du Syndicat Mixte Canigou Grand Site, de l'ONF, du SIPARC, de la DIREN, du Conseil général et du Conseil régional.

ARTICLE 9 : GESTION DE L'IMAGE CANIGÓ

La structure de gestion sera gestionnaire de l'image du massif du Canigou, et une appellation officielle sera déposée, en liaison avec le label " Grand Site de France® ". Elle sera déterminée par les instances de la structure gestionnaire du Grand Site.

ARTICLE 10 : DURÉE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RÉVISION

La durée de la présente convention est de trois ans (3 ans) à partir de la date de signature, avec une prorogation possible de deux ans. Le programme de protection et de valorisation " Opération grand site du massif du Canigou " prendra donc officiellement fin au bout de ces 3 ans, à défaut de renouvellement de la dite convention.

Les signataires pourront, d'un commun accord, et sous réserve des procédures qui les ont autorisés à la signature de la présente convention, réviser le programme en cours d'exécution, notamment pour les opérations d'investissement, à l'issue des études techniques.

Ils pourront également associer à la convention de nouveaux partenaires qui en feraient la demande.

Cette révision éventuelle sera subordonnée à la justification, par le demandeur, des raisons qui la motivent et sera entérinée par un avenant à la présente convention.

FAIT A PRADES, LE 19 mars 2007

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Thierry LATASTE

Le Président du Conseil Régional du Languedoc Roussillon,

Georges FRÊCHE

Le Président du Conseil Général des Pyrénées-Orientales,

Christian BOURQUIN

Le vice-Président du Syndicat Mixte Canigó Grand Site pour le Vallespir,

René ALA

Le vice-Président du Syndicat Mixte Canigó Grand Site pour le Conflent,

Jacques TAURINYA

ANNEXE 10

Liste des 39 communes du Syndicat Mixte Canigó Grand Site

Actualisée le 1er septembre 2011

1. AMELIE LES BAINS
2. ARLES SUR TECH
3. BAILLESTAVY
4. CAMPOME
5. CASTEIL
6. CATLLAR
7. CODALET
8. CORNEILLA DE CONFLENT
9. CORSAVY
10. COUSTOUGES
11. ESCARO
12. ESPIRA DE CONFLENT
13. ESTOHER
14. FILLOLS
15. FINESTRET
16. FUILLA
17. LA BASTIDE
18. LAMANERE
19. LE TECH
20. LOS MASOS
21. MANTET
22. MARQUIXANES
23. MONTBOLO
24. MONTFERRER
25. PRADES
26. PRATS DE MOLLO - LA PRESTE
27. PRUNET ET BELPUIG
28. PY
29. RODES
30. SAHORRE
31. SAINT LAURENT DE CERDANS
32. SAINT MARSAL
33. SERRALONGUE
34. TAULIS
35. TAURINYA
36. VALMANYA
37. VERNET LES BAINS
38. VILLEFRANCHE DE CONFLENT
39. VINCA

ANNEXE 11

Claude Massonnet, 2006, « La Guerre du Canigou est déclarée », *Le Parisien*, 07 juin 2006

le Parisien
Aujourd'hui en France

La guerre du Canigou est déclarée

Perpignan (Pyrénées-Orientales)
07.06.2006

LE CONSEIL général des Pyrénées-Orientales vient de déposer la marque Canigó, Canigou en catalan, afin d'exploiter et de mettre en valeur l'image de cette fameuse montagne du département. « Le Canigou, c'est un mythe », martèle Christian Bourquin, président du conseil général, qui lance une offensive juridique pour récupérer le nom... Canigou. Et oui, Canigou, la célébrissime marque de pâtés pour chiens, qui fait l'objet depuis plus de 20 ans d'un dépôt auprès de l'Inpi (Institut national de la protection industrielle) par la multinationale américaine Masterfoods. La firme a protégé le nom en déposant cette marque dans 28 des 52 classes d'usage de l'Inpi. Une belle bataille en perspective. « *Le contexte juridique est délicat. En déposant dans les autres classes qui nous intéressent, notamment celles des services, nous redoutons des poursuites de la part du détenteur de Canigou pour concurrence déloyale et parasitisme. L'idéal, ce serait de trouver un accord à l'amiable afin que le département puisse déposer dans certaines classes et mettre en valeur le mont Canigou* », estime Me Jacqueline Amiel-Donat, l'avocate du conseil général.

Quant au président Christian Bourquin, il brûle d'impatience de bouter « *les colonisateurs* » hors de la montagne sacrée. Mais marque déposée ou pas, le mont Canigou, le Fuji-Yama des Catalans, a déjà remporté une précieuse victoire d'image. Dans les moteurs de recherche sur Internet, elle enfonce littéralement les boîtes de pâté pour chiens. Les Catalans français se sont découvert une passion quasiment religieuse pour ce pic qui domine la plaine littorale et qui culmine à 2 782 m d'altitude.

Claude Massonnet

ANNEXE 12

La Charte des feux de la Saint Jean et de la Flamme du Canigou

Par Comité des feux de la Saint-Jean Trobada des Pyrénées-Orientales

IDENTITE DE LA FLAMME DU CANIGOU

- C'est la flamme allumée en 1964 au Castillet de Perpignan par Joseph Deloncle et Jean Iglésis du Cercle des Jeunes, à laide d'une loupe concentrant les rayons du soleil sur des branchages d'olivier et de laurier cueillis dans le jardin de Jacint Verdaguer.
- C'est cette même flamme depuis lors, gardée au Castillet.
- C'est cette même flamme depuis, tous les ans, le 23 juin, prise au Castillet et montée au sommet du Canigou afin d y être régénérée avec la flamme des fagots apportés par tous.
- Toute autre n'est que récupération.

LE THEME

- Fête de l'amitié et du solstice d'été qui nous vient de la nuit des temps.
- Fête s'exprimant à travers des traditions et gestes de convivialité propres à sa culture.
- Fête dont le ciment est la Flama del Canigó.
- Adaptable à toutes les cultures, elle va en divers lieux de France et du Monde.

CE QUI INDUIT L'APPROCHE SUIVANTE

- Essayer de faire trouver, retrouver, connaître et aimer avec tolérance les spécificités de son pays :
  - Sa langue
  - Sa culture
  - Ses coutumes
  - Sa mémoire
  - Ses racines
- Les partager avec ceux qui le désirent et les respectent.

CE QUI EXCLU

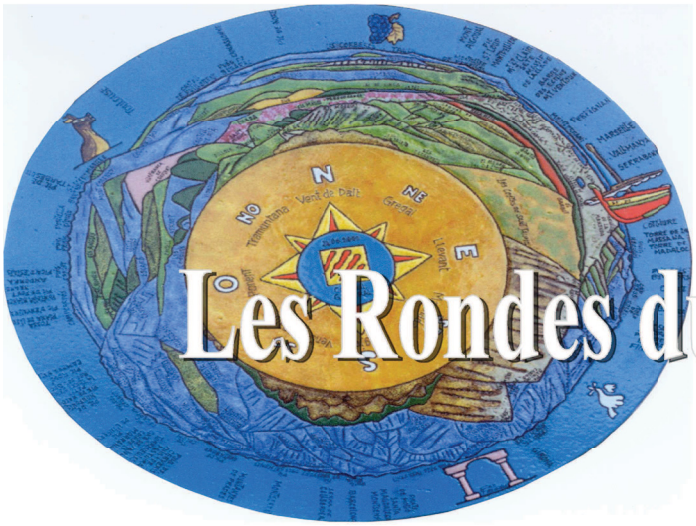
- Toute intolérance ou xénophobie
- Toute récupération politique ou religieuse

LES MOYENS

- Faire se rencontrer et œuvrer ensemble le plus de monde possible afin que se réalisent :
  -
    - Les congrès
    - La montée des fagots au Canigou
    - La régénération de la flamme le 23 juin à 0h au sommet du Canigó
    - La fête la nuit du 23 juin

Comité des feux de la Saint-Jean Trobada
des Pyrénées-Orientales

ANNEXE 13





Les Rondes du Canigó



Document de travail

Synthèse du travail réalisé en commissions thématiques du Syndicat Mixte Canigó Grand Site et lors des réunions « Rondes du Canigó »

Mars 2009

CONSEIL GENERAL
PYRENEES-ORIENTALES

CANIGÓ GRAND SITE

SYNDICAT MIXTE



Contacts :

Pour le Conseil Général des Pyrénées-Orientales :

• **Jean DELMAS – *Chargé de mission***

04.68.85.82.15

jean.delmas@cg66.fr

Pour le Syndicat Mixte Canigó Grand Site :

• **Pierre LISSOT – *Directeur***

04.68.96.45.87

canigougrandsite@wanadoo.fr

• **Rémi BENOS – *Chargé d'études***

04.68.96.45.87

canigougrandsite@wanadoo.fr



I- Présentation Institutionnelle du projet

A- Présentation de la compétence du Conseil Général et du PDIPR

Le Conseil Général dans sa délibération du 15 mai 2006 a pris la décision de créer un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Le **PDIPR** est un outil permettant de :

- Protéger le patrimoine des chemins ruraux ;
- Faciliter la pratique de la randonnée en garantissant la continuité des itinéraires ;
- Elaborer une politique durable d'aménagement du territoire basée sur la promotion d'une activité touristique de randonnée maîtrisée.

En 2007 le Conseil Général a déterminé le réseau armature du PDIPR comprenant les GR 10, 36, 83T, les GRP (Grands Tours de Pays) et un certain nombre d'itinéraires de liaison permettant de donner une cohérence au réseau armature.

Dans ce cadre-là, en août 2008, le Conseil Général et le Syndicat Mixte Canigó Grand Site ont considéré que le contexte était favorable pour reprendre l'ancien dossier de la Ronde du Canigó et lancer une opération de promotion de la randonnée à l'échelle de la totalité du massif.

Les atouts du Canigó sont nombreux et majeurs : sommet emblématique pour les Catalans du Nord et du Sud, dernier grand sommet avant la Méditerranée, il est par ailleurs parfaitement individualisé, sauvage, encore en grande partie peu parcouru et porte toutes les valeurs de la catalanité.

L'objectif premier est de proposer quatre Grands Tours de Pays :

- le Tour du Canigó
- le Tour du Vallespir
- le Tour des Réserves Naturelles
- la Ronde du Canigó sur laquelle s'articuleront des boucles desservant villages de piémont, sites historiques culturels ou patrimoniaux : itinéraires tant équestres que pédestres.

La Ronde du Canigó, les boucles PR (Promenade et Randonnée) de piémont et le Tour du Vallespir doivent être quasiment praticables toute l'année (sauf entre le refuge de Las Conques et Mantet)

Ce réseau remis en état, balisé, signalisé sera naturellement raccordé aux grands axes de randonnée actuels pédestres ou équestres : GR10 au Col del Pal, sentier Vauban à Olette et Villefranche, GR36 en provenance de l'Aude, GR10 en direction de Banyuls, Amédite en provenance de l'Aude et se dirigeant vers l'Espagne, GR83T en provenance de Mataró, raccordement aux itinéraires d'Ull de Ter et de Nuria.



B- Présentation du Syndicat Mixte Canigó Grand Site, maître d'ouvrage de l'Opération Grand Site

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site a été créé par le Conseil Général en 2002, dans l'élan de l'année internationale de la montagne proclamée par l'O.N.U. Cet établissement public réunit le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, les 37 communes du massif et l'Office national des forêts. Il exerce ses compétences sur un territoire de 75 000 hectares, soit 22 000 habitants, comprenant notamment un site classé de 8 000 hectares, trois sites Natura 2000 et trois réserves naturelles.

La signature de la première opération Grand Site, en 2000, affirmait avant tout la volonté d'enrayer la spirale de détérioration du Site Classé, et du massif en général : face à l'augmentation continuelle des flux de véhicules motorisés jusqu'à 2200 mètres d'altitude, face aux ravinements catastrophiques des sentiers érodés par la fréquentation massive des sentiers menant au pic, face à la création anarchique de nouvelles pistes et autres infrastructures routières dans le massif, une mobilisation d'acteurs décidés à changer l'ordre des choses trouvait là une marque de reconnaissance. Il s'agissait d'abord d'inverser la dynamique, en pariant sur le renversement des valeurs qui ferait du massif du Canigó, de ses villages isolés, de cette montagne mal desservie et peu équipée, une ressource future pour un tourisme de nature privilégié. L'objectif était de redonner au Canigó l'esprit des lieux qui fit, dès le XIXème siècle, sa réputation et son attractivité.

Le projet de Rondes du Canigó s'inscrit ainsi parfaitement dans la démarche Grand Site. Action en faveur de la mobilité douce, elle contribue à la maitrise des flux de circulation, valorise l'esprit des lieux tout en étant une démarche fondamentale de développement économique pour le piémont du massif.



II. OBJECTIFS DU PROJET

Sur la base de cette présentation, l'objectif de ce projet est simple mais ambitieux : **il s'agit d'élaborer un véritable produit touristique dans le massif du Canigó, clairement identifié en tant qu'itinéraires de randonnée pédestre et/ou équestre traversant nos montagnes et reliant les richesses patrimoniales de nos villages en itinérance de plusieurs jours**.

Schématiquement, on peut estimer que ce projet des *Rondes du Canigó* cherche à s'éloigner de ce que vendent les plaquettes touristiques internationalement diffusées, vantant la beauté d'espaces finalement survolés discrètement, par des groupes toujours plus nombreux mais dont les retombées sur l'économie locale demeurent aléatoires. Ce projet vise au contraire à **promouvoir un tourisme de découverte et d'évasion, humble et grandiose à la fois, fondé sur la rencontre** entre les visiteurs et les habitants-acteurs de la filière touristique locale, entre les visiteurs et la mémoire collective du Canigó, entre les visiteurs et ces paysages de montagne si caractéristiques des Pyrénées catalanes et méditerranéennes. Ainsi, la notion de « produit touristique » mérite d'être précisée : conformément à l'esprit de la politique Grand Site et des commissions du Syndicat Mixte qui l'alimentent depuis plusieurs années, l'ensemble du projet sera réalisé *avec* et *pour* les communes et les socioprofessionnels du massif, dans le souci de structurer une économie touristique basée sur la randonnée.

Le projet de *Rondes du Canigó* est non seulement une belle idée mais une réelle nécessité, car **le Canigó est une montagne ainsi qu'une image qui « donne envie »**. Chacun peut percevoir l'intérêt de faire référence au Canigó, de quelque manière que ce soit : pour situer rapidement notre environnement de montagne méditerranéenne par exemple, ou encore pour mobiliser tout un ensemble de références et d'imaginaires qui donnent du sens à la présence – en tant qu'habitant ou visiteur – dans le massif et dans nos vallées. Fidèle à l'Opération Grand Site qui veille à l'esprit des lieux du massif et inséré dans le Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (**PDIPR**) que porte le CG66, les *Rondes du Canigó* contribuent à la valorisation du patrimoine naturel et culturel, minier, pastoral et pyrénéiste du massif.

Dans cet esprit, le projet des *Rondes du Canigó* est structuré autour de trois entrées méthodologiques.

A- La structuration d'un réseau d'itinéraires de randonnée

A l'échelle locale, pyrénéenne et nationale, la multiplication des itinéraires de randonnée peut représenter un obstacle à la bonne lisibilité des *Rondes du Canigó*. Comment en faire un atout ?

Tout l'objectif du projet consiste à faire de la multiplication des itinéraires, qui représentent un investissement conséquent des collectivités locales, une ressource touristique attractive et cohérente. Les *Rondes du Canigó*, composées de **quatre**



itinéraires majeurs (Ronde du Piémont, Tour du Canigó, Tour du Vallespir, Tour des Réserves Naturelles), constituent une première ossature d'un ensemble d'itinéraires de randonnée plus vaste, qui intègrent d'autres boucles (de villages notamment) et sont autant de ramifications indispensables à la structuration d'un tel produit touristique.

Ce projet doit en effet répondre à deux impératifs :

- Dans un souci de lisibilité, relier et « donner un sens » à une multitude de sentiers de manière hiérarchisée ;

- Dans un souci d'attractivité et d'adaptation à la demande, décupler les possibilités de combinaisons d'itinéraires permettant une itinérance d'un week-end, d'une semaine voire plus.

C'est dans la relation entre les quatre itinéraires majeurs et les boucles secondaires que réside la force du projet des *Rondes du Canigó,* garantissant l'union de la richesse paysagère de la montagne catalane et la diversité patrimoniale du piémont et des villages du massif ;

B- La structuration d'un réseau d'accueil de qualité

À l'ambition du projet « *Rondes du Canigó* » doit répondre la mobilisation des professionnels du tourisme impliqués dans le massif. La constitution d'un tel produit touristique rend la volonté politique et territoriale dépendante de la motivation des professionnels, et inversement. Ainsi, ce projet prévoit, dès 2009, la structuration progressive d'un véritable réseau d'accueil de qualité intégrant les propriétaires motivés de gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, restaurants, Bistrots de pays, campings, etc. Dans la perspective d'un tourisme durable dans les espaces naturels et patrimoniaux pyrénéens, l'existence de ce réseau permettra d'assurer aux visiteurs attirés par les *Rondes du Canigó* un séjour itinérant de qualité sans avoir à se soucier, par exemple, du portage des affaires personnelles que les professionnels mis en réseau se chargeront de transférer d'un village à l'autre.

C- La mise en cohérence des lieux et des prestations autour d'un thème culturel fédérateur

Le Canigó est un massif particulièrement visible, en témoigne le nombre important de reproductions photographiques diverses (couvertures de magazines, cartes postales, livres, publicités, etc.). Cela constitue une force sur laquelle il est possible de fonder une dynamique solide pour un tourisme durable aux retombées économiques réelles pour nos villages. Mais le tourisme en zone de montagne est relativement trop épars pour que la lisibilité de ce produit touristique soit suffisante : une thématique patrimoniale et/ou culturelle doit y être associée pour que les *Rondes du Canigó* répondent aux attentes et aux besoins des acteurs du massif. Déclinée collectivement par tous les acteurs impliqués, cette thématique améliorera le positionnement de la Ronde et contribuera à la mise en cohérence de la richesse



patrimoniale et paysagère du massif traversée par cet itinéraire de randonnée ;

A la suite de cette présentation théorique générale et de ces trois « chantiers » méthodologiques (structuration d'un réseau d'itinéraires de randonnée, structuration d'un réseau d'accueil de qualité, mise en cohérence des lieux et des prestations autour d'un thème culturel fédérateur), **plusieurs initiatives concrétiseront rapidement la démarche** : Définition et homologation des itinéraires (autorisation de passages, déclarations, etc.) ; Balisage et entretien des sentiers ; Animation de la concertation et de la mobilisation des socioprofessionnels ; Réalisation et publication d'un topoguide dans une double approche, pratique (itinéraires, cartes, adresses hébergement/restauration, animations, etc.) et pédagogique (découverte du patrimoine pyrénéen, naturel et culturel du Canigó) ; Mise à disposition d'ânes catalans pour le portage des sacs, soulager les enfants, afin de contribuer à la conservation et au renouvellement de « l'esprit des lieux » du Canigó (l'âne catalan fut un moyen de mobilité pour les anciens mineurs) ; etc.



III- STRUCTURATION D'UN RESEAU D'ITINERAIRES DE RANDONNEE

Ce réseau d'itinéraires de randonnée pédestre et équestre sera structuré en deux phases : dans un premier temps, en constituant une armature reposant sur quatre itinéraires majeurs (**A**) ; dans un second temps, en identifiant les boucles communales qui intègreront les Rondes du Canigó (**B**).

A- Une armature constituée de quatre itinéraires majeurs

Les Rondes du Canigó représentent l'armature d'un vaste réseau de sentiers de qualité parcourant la montagne sacrée des Catalans à travers ses pics, ses forêts, ses landes, ses villages et hameaux, ses mines ancestrales et ses légendes.

Tout ce réseau de sentiers est lui-même relié aux itinéraires majeurs de la montagne pyrénéenne, et notamment du GR36, du GR10, du GR 83-T, du sentier « Vauban » qui traverse les Pyrénées Catalanes et relie le Canigó au Parc Naturel Régional ainsi que les itinéraires équestres de l'AMEDITE (Association Méditerranéenne du tourisme Equestre

Ainsi, ce projet pédestre et équestre des Rondes du Canigó s'inscrit à l'échelle départementale, interrégionale et transfrontalière, ce qui justifie son rayonnement dans tout l'arc méditerranéen et le sud-ouest européen.

L'accueil et la restauration gastronomique de terroir seront articulés autour de ce parcours, via notamment une *charte qualité* et la création d'une centrale de réservation ou d'information. Une attention particulière sera portée sur la valorisation de la filière courte d'approvisionnement des hébergements et de la petite restauration.



1) La « Ronde du piémont »

La *Ronde du piémont* constitue l'itinéraire le plus long et le plus complexe du Grand Site. Praticable toute l'année, c'est à partir de ce grand tour du massif du Canigó que s'insèrent les boucles des communes qui ne sont pas directement traversées par cette Ronde. Toutes les richesses patrimoniales, architecturales et paysagères du massif du Canigó sont ainsi parcourues et valorisées dans le cadre d'un cheminement unique et cohérent pour les visiteurs et les habitants.

Par un système de liaisons inter-sentiers, le promeneur et le randonneur peuvent composer leur propre itinéraire et le renouveler indéfiniment selon les possibilités et les désirs de chacun. Ces découvertes peuvent se décliner de la journée à la semaine en fonction du programme que les professionnels pourront construire sur un tel parcours. L'accueil et la restauration gastronomique de terroir seront articulés autour de ce parcours, via notamment une *charte qualité* et la création d'une centrale de réservation ou d'information. Une attention particulière sera portée à la valorisation de la filière courte d'approvisionnement des hébergements et de la petite restauration. Sur le Haut-Vallespir, cette Ronde du Piémont offrira la découverte de lieux intimes proposant un hébergement en dehors des cœurs de villages (La Boadelle et Les Conques).

Cette Ronde sera adaptée à la randonnée pédestre mais aussi équestre. Les communes qui le souhaiteront – par délibération – pourront s'engager sur un accueil équestre de qualité en fournissant notamment leur point de fixation (centre équestre, prés, barre d'attache, point d'eau, foin, voire granulés), s'assurant ainsi une fréquentation de randonneurs à cheval en pleine croissance depuis plusieurs années et en cohérence avec l'Opération Grand Site et la réintroduction de la traction animale dans le massif comme moyen de mobilité douce en espaces naturels.

Une Charte de qualité encadrera et certifiera l'ensemble de ces éléments.

La Ronde du Piémont résumée en quelques chiffres ...

... **145 km** de parcours ;

... **16 cœurs de villages-étapes** à découvrir (Vernet – Fillols – Taurinya – Clara Villerach – Estoher – Baillestavy – Valmanya – La Bastide – Amélie les bains – Montbolo – Arles sur Tech – Saint Laurent de Cerdans – Lamanère – Mantet – Py – Escaro – Sahorre) ;

... **dont 11 « villages du fer »** (Escaro – Sahorre – Vernet les Bains – Fillols – Taurinya – Valmanya – Baillestavy – Corsavy (Batère) – Arles s/ Tech – La Bastide – Amélie les bains).



2) Le « Tour du Canigó »

Le Tour du Canigó, c'est un trek grandiose sur des sentes escarpées de haute montagne méditerranéenne. Cette extraordinaire boucle offre de très larges vues sur la Méditerranée, de Sète à la baie de Roses, de la Plaine du Roussillon aux Corbières. Sans oublier que la situation méridionale de la montagne sacrée des Catalans permet au randonneur d'embrasser de ses yeux toujours plus grands ouverts les immenses perspectives de la chaîne pyrénéenne, des hauts plateaux cerdans aux reliefs du Capcir et de l'Ariège, de la Sierra de Cadi aux altitudes andorranes et de l'Aragon.



Itinéraire trois saisons, le Tour du Canigó a été conçu pour des randonneurs confirmés souhaitant s'évader cinq jours à 2000 mètres d'altitude. Cette boucle itinérante peut inclure l'ascension du Pic del Canigó, soit en traversée pour le montagnard chevronné (présence de névés et pose des mains nécessaires dans une cheminée) ou en une journée supplémentaire sans difficulté, au départ des refuges de Marialles ou des Cortalets. Les gardiens sauront conseiller le visiteur sur les compétences techniques requises pour l'un ou l'autre de ces itinéraires, ainsi que sur l'ensemble du Tour du Canigó qui peut nécessiter, en début de saison, l'utilisation du matériel de randonnée alpine en cas d'enneigement (crampons / piolets).

Itinérance conseillée au départ de Mariailles (Conflent) ou de Batère (Vallespir).

Le Tour du Canigó résumé en quelques chiffres ...

... **66 Km**,

... en **5 jours**,

... grâce à un **réseau de 4 refuges** de haute montagne (Les Cortalets – Batère – Sant Guillem – Marialles),

... pour découvrir sous toutes ses faces et ascensionner **un seul et même joyau**, les 2784 mètres du **Pic du Canigó**.



3) Le « Tour du Vallespir »

Louvoyant entre les balcons chauds et secs du flanc sud du Canigó, et les crêtes frontalières traversant pacages et forêts accueillantes, le Tour du Vallespir est un itinéraire de moyenne montagne méditerranéenne fondé sur une découverte authentique des hommes et du paysage unique qu'ils habitent. Le Tour du Vallespir parcourt les balcons de cette haute vallée de confins où la bruyère côtoie le hêtre, toujours guidé par le Canigó, vigie catalane. Durant les quatre saisons (sauf en présence de neige), il relie ainsi les village du Vallespir historique et tout leur patrimoine minier, leur forte tradition festive, leurs contes et légendes toujours vivaces et marqués dans la toponymie.

Comme la Ronde du Piémont, dont une partie est commune, les sentiers constituant le Tour du Vallespir se combinent aisément selon les possibilités et les envies d'évasion, de découverte et les ambiances que chacun recherche. Le principe de boucles balisées donne à chaque cœur de village l'opportunité d'être un point de départ approprié pour s'en aller, en itinérance de plusieurs jours comme à la demi-journée, sur les hauteurs du Vallespir et du massif du Canigó.

Le Tour du Vallespir résumé en quelques chiffres ...

... **98 Km** parcourus

... dont **7 « cœurs de villages »** traversés (Prats de Mollo – Corsavy – Montbolo – Amélie les bains – Arles sur Tech – St Laurens de Cerdans – Lamanère).

... avec **3 refuges ou gîtes isolés** (Sant Guillem, Batère, la Boadelle).



4) Le « Tour des Réserves Naturelles »

Au delà de sa symbolique catalane et de son épaisseur culturelle, le massif du Canigó est un joyau naturel internationalement reconnu pour sa richesse faunistique et floristique unique en Europe. Plusieurs Réserves Naturelles ont pour mission de la conserver, de la valoriser et de la faire découvrir aux visiteurs souhaitant profiter des marges sauvages qui bordent le Canigó. Avec le Tour des réserves Naturelles, il sera désormais possible d'en traverser quatre et de profiter, en 5 jours, de l'intimité de ces milieux d'exception où la curiosité du marcheur s'accommode de la grandeur de la montagne catalane.



Plateaux d'altitude, zones d'estives, forêts méditerranéennes, gorges et vallées encaissées se succèdent pas à pas en direction des Maisons des Réserves de Py, de Mantet, de Prats et de Nyer. Cette boucle itinérante ne laisse pas de côté la découverte des villages et des pratiques locales qui ont façonné ces richesses et qui doivent contribuer à sa préservation : les nuitées en refuge de montagne alternent avec l'accueil traditionnel des gîtes de village. Le Tour des Réserves est un itinéraire de moyenne montagne « trois saisons », encore peu pratiqué, hors des sentiers battus fréquentés durant la saison estivale. La présence d'un accompagnateur professionnel ou d'un guide des Réserves est vivement conseillée pour percevoir toute la finesse de ces espaces sauvages et isolés, et découvrir les êtres vivants – dont de nombreuses espèces endémiques des Pyrénées.

Itinérance conseillé au départ de Py (Py – Mariailles – Les Conques – Mantet – Nyer – Py *via* Escaro).

La *Charte qualité* encadrera et conseillera les visiteurs sur les recommandations et les précautions à adopter lorsque l'on se rend en RN.

Le « Tour des Réserves Naturelles », résumé en quelques chiffres ...

... **71 Km**,

... **en 5 jours**,

... à la découverte de **quatre Réserves Naturelles.**



B- Une armature solide, pour mettre en cohérence les autres itinéraires de randonnée pédestre et équestre de qualité

Les quatre itinéraires détaillés ci-dessus (Ronde du Piémont, tour du Canigó, Tour du Vallespir et Tour des Réserves Naturelles) constituent donc une armature solide pour la structuration d'un réseau de sentiers cohérent et facile à identifier, fidèlement regroupés sous la houlette du Canigó.

A partir de la valorisation et de la structuration de ce réseau armature, une **deuxième étape** constitutive de ce projet des *Rondes du Canigó* vise à **raccorder les itinéraires de randonnées (boucles de la demi-journée à la journée) des communes** qui ne sont pas directement traversées par ce premier réseau armature. Il s'agit de rétablir l'ancien réseau de chemins reliant entre les différents villages, y compris ceux qui ne sont pas intégrés à la Ronde (ex. anciens chemins muletiers, vicinaux etc.).

La remise en état de ce réseau permettra de découvrir l'ensemble du **patrimoine local du massif**, chaque commune contribuant ainsi au renforcement de la destination « Canigó » et à **l'image du Grand Site**.

L'ensemble de ces chemins de promenades et de randonnées seront sous maitrise d'ouvrage des communes et/ou des communautés de communes en ayant la compétence et feront l'objet d'une **sélection pour l'inscription au PDIPR**. Cette inscription aura pour conséquence de leur faire bénéficier d'une aide substantielle de la part du Conseil Général pour l'entretien dudit sentier. **Un appel est fait aux communes** pour commencer à remettre « à niveau » les sentiers qu'elles auront jugés les plus typiques et dignes d'intérêt dans l'esprit du projet des *Rondes du Canigó*, conformément à la charte qualité du PDIPR du Conseil Général. Certaines **précisions techniques** peuvent d'ores et déjà être soulignées : la remise à niveau passe notamment par la remise en état de l'assise, le débroussaillage, l'élagage à 2,50 mètres du sol (conformité des chemins équestres), le balisage, la signalétique.

Ces boucles bénéficieront d'une promotion touristique de qualité à travers la **publication d'un topoguide** conforme aux exigences de la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP). Un groupe de travail sera consacré à son contenu, qui pourrait consacrer une page de ce topoguide à chaque itinéraire.



IV- STRUCTURATION D'UN RESEAU D'ACCUEIL DE QUALITE

Parallèlement à la consolidation de ce réseau-armature d'itinéraires qui matérialisent, sur le terrain, l'avancée du projet *Rondes du Canigó*, un deuxième « chantier » vise à progressivement structurer un véritable réseau d'accueil touristique de qualité.

Il s'agit plus précisément d'intégrer les propriétaires et les gestionnaires de refuges, gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, restaurants, Bistrots de pays, campings, etc., qui souhaitent s'impliquer dans ce projet. Cette implication consistera à mener une réflexion collective sur les prestations rendues par ces professionnels et celles attendues par le randonneur pédestre et équestre venu profiter des *Rondes du Canigó*. Ces réflexions prendront en compte les nouvelles attentes stimulées par la constitution d'un produit « *Rondes du Canigó* » achevé, c'est à dire remarquablement identifié au niveau national et européen : l'arrivée de nouveaux visiteurs, toujours plus différents les uns des autres, mais surtout séduits par une description des itinéraires à laquelle ils ont pu avoir accès à distance (et bien souvent sans jamais être venu dans les Pyrénées-Orientales), aura pour conséquence de créer de nouveaux besoins.

C'est la raison pour laquelle l'imagination et l'inventivité des socioprofessionnels du massif doivent dès aujourd'hui être mises à contribution dans le cadre d'une discussion collective permettant d'échanger les expériences locales, de renforcer les réseaux au sein même des vallées et, enfin, de trouver des pistes de diversification des prestations. Dans ce but, un appel aux socioprofessionnels intéressés est lancé par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site, que les maires de chaque commune pourraient relayer.

A- Vers la constitution d'une Charte Qualité « Rondes du Canigó »

Entreprises dès le début de l'année 2009, ces réflexions permettent aujourd'hui de travailler autour de l'élaboration d'une « Charte Qualité ».

Cette charte aura plusieurs objectifs :

- **mettre en cohérence et en complémentarité** les prestations et les prestataires du massif ;
- assurer une **qualité suffisante et homogène d'accueil** digne d'un Grand Site sur l'ensemble des Rondes du Canigó ;
- favoriser **l'immersion du visiteur** dans le massif grâce à des formes d'accueil touristique particulièrement soucieuses de transmettre l'esprit des lieux, la culture de ce pays et l'identité catalane.



La Charte Qualité des Rondes du Canigó sera **élaborée avec l'ensemble des professions concernées et des professionnels souhaitant s'impliquer dans le projet** (accompagnateurs de moyennes montagnes, gardiens de refuges, gérants de bistrots de pays, hébergeurs, restaurateurs, transporteurs et acteurs de la filière équestre).

Il s'agira d'un **document digne d'engagement** de la part de chaque professionnel qui devra fournir les prestations citées dans cette charte et s'inscrire pleinement dans l'état d'esprit du projet *Rondes du Canigó*. Cet engagement permettra au professionnel d'**être référencé dans l'ensemble des supports de communication des *Rondes du Canigó*** (plaquettes touristiques, presse, site Internet, etc.), et donc d'être présent dans l'ensemble du réseau de professionnels impliqués et certifiés « *Rondes du Canigó* ».

QuickTime[a] et un
dŽcompresseur
sont requis pour visionner cette image.

Quelques pistes avancées dans le cadre de l'élaboration de cette *Charte Qualité* peuvent illustrer cette présentation :

- L'hébergeur s'engagerait par exemple à ...

  • proposer des possibilités de réservation,

  • assurer un point météo-montagne

  • fournir des informations sur les conditions en montagne et les itinéraires envisagés par les visiteurs,

  • assurer une liaison avec les autres hébergeurs du parcours que suivent les visiteurs,

  • ainsi qu'avec les transporteurs en cas d'itinérance sans retour au point de départ (itinérance en traversée) : dans ce cas, une prestation « relais bagages » pourrait permettre au visiteur de retrouver ces affaires personnelles sans avoir eu besoin de les transporter en montagne.

- Le restaurateur devrait quant à lui ...

  • proposer une cuisine gastronomique locale (catalane) préférentiellement issue de la filière courte,



• mettre à la vente des cartes de randonnées et les topoguides des *Rondes du Canigó,*

• dans le meilleur des cas, ouvrir sur réservation.

Ces pistes de travail méritent bien entendu d'être complétées et alimentées par l'expérience incontournable des professionnels du massif. C'est la raison pour laquelle le Syndicat Mixte organise des réunions thématiques « Charte Qualité », destinées à tous les prestataires souhaitant prendre part à ce projet d'envergure. **Un appel aux professionnels est ici renouvelé** pour que cette Charte soit élaborée conformément aux capacités et aux compétences disponibles autour du Canigó.

A l'issue de ce travail collectif, un **document unique** centralisant l'ensemble des informations nécessaires sera réalisé par l'équipe du Syndicat Mixte qui le remettra gratuitement aux professionnels, afin de s'assurer un maximum de cohérence et de diffusion de l'information.

B- Des prestations innovantes dans le domaine de la traction animale

Grâce à l'Opération Grand Site, la traction animale a fait sa réapparition dans le massif du Canigó depuis plusieurs années. Une certaine expérience s'est ainsi développée en terme d'accueil touristique spécifique aux zones de montagne et d'ingénierie des mobilités douces en milieu naturel. Il s'agit là d'une véritable volonté politique, partagée par l'ensemble des administrateurs du Syndicat Mixte.

Le soutien et la valorisation de la traction animale se concrétisent ainsi dans trois domaines – attelages en altitudes, fauteuils tout terrain, aide au portage –, ce dernier étant amené à véritablement se structurer grâce aux *Rondes du Canigó* :

- **Attelages en altitude** : depuis 2005, des attelages tractés par des chevaux de type « Mérens » permettent à tous les publics de se rendre aux Cortalets, en plein cœur du site classé, durant la saison touristique estivale. Ce service mis en place par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site, gratuit pour les visiteurs depuis 2008, a permis de véritablement valoriser le paysage du Grand Site en évitant la concentration des véhicules de tourismes aux abords immédiats du refuge des Cortalets. Ce dispositif est en adéquation totale avec le projet des *Rondes du Canigó* qui contribuent également à découvrir les montagnes du Canigó autrement qu'en véhicule motorisé ;

- **Fauteuils Tout Terrain (FTT)** : depuis 2006, le Syndicat Mixte Canigó Grand Site a acquis trois FTT qu'il met gratuitement à la disposition des professionnels qualifiés durant toute l'année. Cette initiative a permis de développer la pratique de la montagne pour les personnes à mobilité réduite. Certains ont pu participer, pour la première fois, à des manifestations telles que la *Trobada* del Canigó grâce à l'utilisation de ces engins et à un encadrement spécialisé. Pour encourager cette pratique, le Syndicat Mixte Canigó Grand Site a notamment réaliser dans la vallée de la Lentilla (Baillestavy) un sentier spécialement aménagé pour des



FTT tractés par des ânes durant les phases d'ascension. Les professionnels qualifiés participent d'ores et déjà à l'élaboration des *Rondes* dans l'objectif que certains itinéraires et certaines boucles soient également accessibles aux personnes handicapées profitant ainsi de l'engouement pour ce projet ;

- **Aide au portage** : contrairement aux deux précédentes, la pratique du portage de matériel et de bagages à dos d'âne/de cheval n'avait pas encore été trop développée dans le massif. Elle sera désormais au cœur du projet des *Rondes du Canigó*, contribuant ainsi à diversifier toujours plus l'accessibilité douce et la traction animale que l'Opération Grand Site s'efforce de développer. Complémentaire aux formes classiques du tourisme équestre, l'aide au portage à dos d'âne pourra se présenter sous la forme de prestations particulières. Ces prestations peuvent constituer un produit particulièrement attractif pour le tourisme de type familial comme c'est le cas dans les Cévennes ou, plus encore, dans les treks du Maroc par exemple (chameaux). Ce projet de nouvelles prestations révèle tout l'enjeu de l'amélioration des sentiers et des infrastructures d'accueil en terme d'alimentation en eau/foin et d'abris suffisants pour que les bêtes puissent passer la nuit en sécurité.

C- Des moyens de promotion accrus

Une fois rendues lisibles, cohérentes et matérialisées sur le terrain, les *Rondes du Canigó* seront largement médiatisées. C'est la raison pour laquelle ce deuxième « chantier » visant à structurer un réseau d'accueil de qualité comprend également toute une réflexion sur les moyens d'assurer une promotion efficace des *Rondes*.

Un certain nombre de pistes de travail ont d'ores et déjà été formulées :

- Une **charte graphique** comprenant l'adoption d'un **logo** propre aux *Rondes du Canigó*, pourrait être décliné à l'ensemble des prestations et des prestataires impliqués, dans l'objectif d'améliorer la visibilité et la cohérence des itinéraires et de l'accueil tout en valorisant les spécificités de chacun ;

- Un **Site Internet** sera consacré aux *Rondes du Canigó* : référencé à partir de sites incontournables (CDT 66, CG 66, CR L-R, FRNC, Confédération Pyrénéenne du Tourisme, RGSF, etc.), il diffusera l'esprit dans lequel ont été conçus ces itinéraires et le type d'accueil et de prestations disponibles, en spécifiant l'ensemble des coordonnées propres aux professionnels impliqués dans la Charte Qualité ;

- **Participation aux salons promotionnels** : conformément à l'envergure de ce projet fondé sur le développement d'une économie touristique à partir de la randonnée dans le Canigó, la participation à de grands salons promotionnels (types Salon du tourisme durable, salons des espaces naturels, etc.) est envisagée dans le but de mieux faire connaître les *Rondes* ;

- **Intégration au Réseau des Grands Sites de France** : le RGSF est un puissant réseau national particulièrement actif sur le plan de la diffusion des



expériences de valorisation des espaces naturels et des Grands sites comme le Canigó. Grâce à la participation active du Syndicat Mixte au sein de ce Réseau, les rondes du Canigó seront présentes sur le site national RGSF et ainsi, par un système de liens, seront reliées aux sites prestigieux que sont le Cirque de Gavarnie, la montagne Sainte-Victoire, la dune du Pilat, la baie du Mont Saint-Michel, le Cirque de Navacelles, le pont du Gard, etc.

RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

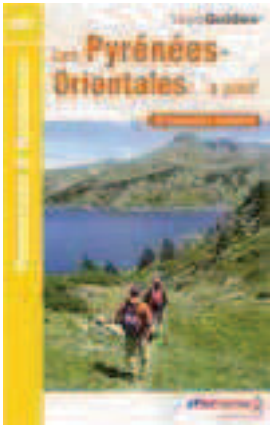
– Enfin, la valorisation du projet sera réalisée à la fois dans la **presse nationale générale et spécialisée** (montagne, voyages-trek, nature, etc.) et dans la presse technique (gestion des espaces naturels, ingénierie touristique, etc.).

D- Conception et édition d'un topo-guide

Les *Rondes du Canigó* seront détaillées et présentées dans un format de type **topoguide** à partir de l'été 2010. D'ici là, une démarche collective permettra aux professionnels et aux communes impliqués de prendre part à la conception et à la rédaction de ce(s) futur(s) ouvrage(s), dans le souci de valoriser aussi bien les ressources patrimoniales (paysagères, écologiques, culturelles, etc.) que sportives (activités de pleine nature, etc.) de chaque commune et chaque territoire.

Deux publications distinctes sont envisagées dans le projet des Rondes : un topoguide sur les quatre itinéraires du réseau-armature (GR) ; un second topoguide sur l'ensemble des boucles et des pénétrantes qui relient les communes aux *Rondes* (PR)

FFRandonnée www.ffrandonnee.fr



Cette publication sera réalisée selon le cahier des charges de la **Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP)**, afin d'être bien identifié (format adopté par une grande majorité des topoguides français, reconnu à l'étranger, voir ci-contre pour l'édition du département) et d'être distribué à l'échelle nationale.

Les itinéraires qui seront présentés dans le topo devront être inscrits au PDIPR préalablement. Tous ne seront pas décrits dans le même sens de progression. Par exemple : le Tour du Canigó sera décrit dans le sens Mariailles / Cortalets / Batère / Sant Guillem (dans le sens des aiguilles d'une montre) ; la Ronde du Piémont sera décrite dans le sens inverse des aiguilles d'une montre ; le Tour des Réserves Naturelles sera aussi bien décrit au départ de Prats de Mollo qu'au départ de Py ; etc.



V- MISE EN COHÉRENCE DES LIEUX ET DES PRESTATIONS AUTOUR D'UN THÈME CULTUREL FÉDÉRATEUR

Le **troisième et dernier grand « chantier »** du projet *Rondes du Canigó* a pour objectif de mettre en cohérence les lieux et les prestations autour d'un thème culturel fort. Autrement dit, il s'agit d'**unifier l'ensemble des initiatives** entreprises dans le cadre de la structuration du réseau-armature d'itinéraires de randonnées d'une part, et de la structuration du réseau de prestataires du tourisme dans le massif d'autre part. C'est au travers des réflexions menées dans ce volet que les *Rondes du Canigó* seront véritablement **bien identifiées** et mises en visibilité par rapport à l'ensemble des autres grands itinéraires de randonnées pyrénéens, français et européens.

A- Éléments patrimoniaux

C'est également à travers ce volet « Mise en cohérence autour d'un thème fédérateur » que toute **l'épaisseur culturelle et identitaire** qui rassemble les vallées, les villages et les habitants du massif et de la Catalogne se diffusera au sein même des *Rondes*. Les premières réflexions collectives ont permis de lister un certain nombre d'**éléments patrimoniaux – matériels et immatériels – que les *Rondes* contribueront à valoriser**. En voici quelques uns résumés ici :

• *Le patrimoine minier* : Cf. « *La route du fer* »

• *Le patrimoine mythique* : valorisation des contes et légendes, en partenariat avec le Réseau Culturel Terre Catalane. Des conteurs, des chanteurs et des circuits découvertes pourront être expliqués par du son (MP3) ou directement sur site.

• *Le patrimoine militaire* : Villefranche-de-Conflent, Amélie-les-Bains, Prats de Mollo, fortifications de Corneilla et Fuilla (Vauban). La Ronde se raccroche au sentier Vauban par la porte d'entrée qu'est Villefranche, en partenariat avec le PNR Pyrénées-Catalanes ;

• *Le Patrimoine roman* : Saint Michel de Cuxa, Saint Martin du Canigó, etc. ;

• *La Catalanité, en partenariat avec l'UCE ;*

B- La Catalanité comme thème fédérateur

L'ensemble de ces éléments patrimoniaux fait partie de la richesse et de la magie du Canigó. Il paraît donc incontournable de **les intégrer aux Rondes** dans l'objectif de stimuler leur découverte et d'encourager le visiteur à y revenir. Aussi bien dans les différentes formes d'accueils et de prestations touristiques que dans le choix des itinéraires, il s'agit précisément de **transmettre l'idée que tout ce patrimoine valorisé, c'est l'histoire d'un pays, c'est un art de vivre, c'est un passé qui a**



une présence, ici et maintenant, transmis par l'ensemble des interlocuteurs locaux à destination des visiteurs.

De l'ensemble de ces éléments patrimoniaux qui seront déclinés à travers les prestations et les itinéraires émerge progressivement un thème culturel fédérateur qui servira de guide pour l'élaboration des *Rondes* : La Catalanité.

C'est aujourd'hui autour de cette notion que les premières réflexions collectives amènent les acteurs impliqués dans le projet *Rondes du Canigó* à travailler. La Catalanité devient ainsi le fil conducteur de l'élaboration globale et des différents « chantiers » : choix des itinéraires, déclinaisons thématiques, prestations touristiques, menus gastronomiques, valorisations des sites, promotion et communication, charte de qualité, etc.

C- Conception du « diplôme des Rondes du Canigó »

Avec son réseau armature de quatre itinéraires, balisés sur plus de 450 km, traversant une trentaine de villages et reliant des sites patrimoniaux très diversifiés, le projet des *Rondes du Canigó* a été conçu pour que cette multitude de richesses invitent à la découverte durant un ou plusieurs séjours. L'objectif étant *in fine* que les visiteurs séjournent dans le massif et surtout, qu'ils aient envie d'y revenir et qu'ils transmettent cette envie à leur entourage : aucun agent publicitaire n'a encore trouvé de formule plus efficace que le bouche-à-oreille pour stimuler un public, d'autant plus lorsqu'il s'agit de paysage, de culture, d'ambiance et de partage.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le Syndicat Mixte Canigó Grand Site a imaginé la **mise au point d'un « Diplôme du Canigó », ou « Diplôme des Rondes du Canigó »**, qui se présenterait sous la forme d'une petite carte ou d'un petit format papier. Le concept est le suivant : tout visiteur s'organise pour récupérer son diplôme au début du séjour (à l'Office de Tourisme, chez les commerçants, les professionnels du tourismes, etc.), **afin de le faire estampiller à chaque étape/site par un tampon « officiel » des Rondes du Canigó**. Ainsi, le visiteur pourrait par exemple valider son parcours complet du Tour des Réserves Naturelles, en attendant de valider prochainement le Tour du Haut-Vallespir ou celui du Canigó. Ce diplôme doit être conçu dans l'esprit de celui que les pèlerins des **chemins de Compostelle** ont dans les mains.

Ce diplôme ne représente pas seulement une « trace » matérielle à garder en souvenir d'un séjour dans le massif achevé ; c'est également un **outil de médiation privilégié** pour susciter l'échange, pendant toute la durée du parcours, entre visiteurs à la recherche des « tampons » et habitants-professionnels chargés de le leur fournir.



VI- PRESENTATION DES MOYENS

A - Les moyens humains

Il s'agit d'un projet commun entre le CG66 et le Syndicat Mixte Canigó Grand Site. Le Conseil Général met à disposition pour la réalisation de ce projet un chargé de mission (qui y consacre 25% de son temps de travail) ; le syndicat mixte met à disposition un chargé d'étude (30% de son temps de travail), un chef de projet (20% de son temps de travail) et une assistante pour le secrétariat (10% de son temps de travail).

Le Conseil Général, pour les sentiers dont il est maitre d'ouvrage, travaille en collaboration avec le Comité départemental de Randonnée Pédestre qui met à disposition ses équipes de bénévoles. Les gros travaux de bûcheronnages et de remise en état feront l'objet d'appels d'offre et de commandes publiques (appel à des chantiers écoles, de réinsertion, ONF, etc.).

Les Communautés de Communes portent leurs efforts sur les sentiers d'intérêt communautaire, et notamment les Communautés de Communes du Haut Vallespir et de Vinça-Canigó pour la valorisation de la Ronde du Vallespir.

Pour les sentiers de compétence communale ou communautaire, l'appel au bénévolat dans les communes est privilégié. Des sorties dominicales sont organisées pour du débroussaillage et de la remise en état.

L'Office National des Forêt se positionne en partenaire et conseil pour la partie domaniale des rondes, des pénétrantes et des boucles. L'Office s'engage à réaliser l'étude économique du refuge de Sant Guillem.

B - Les moyens financiers

Le PDIPR, relevant de la compétence du CG66, le Conseil Général assure la maitrise d'ouvrage des rondes (GRP) et des itinéraires de liaisons (en particulier les pénétrantes qui relient le Tour à la Ronde du Piémont en forêt domaniale).

Lorsque les sentiers communaux ou communautaires seront inscrits au PDIPR, le Conseil Général subventionnera l'entretien à hauteur de 70% si ce sont des sentiers communautaires et à hauteur de 50% si ce sont des sentiers communaux (à hauteur de 50 euros du kilomètre).

Le Conseil Général est maitre d'ouvrage des topoguides reprenant les sentiers inscrits au PDIPR.

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site a la charge d'assurer la liaison dans la réalisation de ce projet entre les deux vallées (Conflent et Vallespir). Il assurera la promotion et la valorisation patrimoniale et touristique (édition d'une carte gratuite à



l'échelle du Département). Par ailleurs, le Syndicat Mixte Canigó Grand Site assurera tous les surcouts engendrés par une signalétique supplémentaire auprès des communes dans la limite de son objet statutaire. Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site s'engagera à valoriser ce produit à travers un site Internet et en mettant du personnel à disposition pour la transmission des informations nécessaires à l'accueil des visiteurs.

Par ailleurs, les administrateurs du Grand Site, conscients de l'ampleur du projet, porteront leurs efforts et leurs actions Opération Grand Site autour des Rondes (parkings, fontaines, traction animale, signalétique, promotion et communication).

Les Communautés de communes, pour les sentiers d'intérêt communautaire, assureront le financement total nécessaire à leur inscription au PDIPR et participeront à leur quote-part à l'entretien des boucles.

Les communes et les Communautés de communes financeront la signalétique de leurs sentiers communaux et d'intérêt communautaire.

C – Les Rondes du Canigó, projet pilote de la candidature au Pôle Touristique Pyrénéen du Canigó

La politique des Pôles Touristiques Pyrénéens est portée par la DIACT-Pyrénées (Commissariat à l'aménagement des Pyrénées) pour la période 2007-2013, en partenariat avec les trois Régions et les six Départements du massif pyrénéen.

Il s'agit d'un programme de développement touristique d'envergure qui soutient prioritairement :

- « *la préservation, la valorisation et l'organisation des grands sites touristiques pyrénéens qui connaissent une forte fréquentation touristique (gestion des flux et de la mobilité des visiteurs axées sur la protection de l'environnement, centres d'interprétation et de pédagogie du patrimoine naturel et culturel avec une priorité donnée à l'accueil des enfants et des jeunes…)* » ;

- « *la requalification des hébergements touristiques (modernisation, extension, diversification des établissements qui devront répondre aux critères du référentiel Qualité Tourisme et aux dispositifs qualitatifs)* » ;

- « *la valorisation d'itinéraires favorisant la découverte du massif (randonnées, route des cols, circuits à thèmes…)* » ;

- « *l'offre de séjours dans les stations de montagne en diversifiant les produits, en favorisant leur fréquentation sur l'ensemble de l'année (thermoludisme, loisirs sportifs et de pleine nature…) en renforçant l'adaptabilité des équipements au changement climatique et à l'atténuation de ses effets* ».



Ainsi, le massif du Canigó a rapidement été pressenti comme l'un des deux futurs Pôles Touristiques Pyrénéens (PTP) des Pyrénées-Orientales. C'est donc dans le cadre d'une **démarche partenariale regroupant le Syndicat Mixte Canigó Grand Site avec les Pays « Terres Romanes en Pays Catalan » et « Pyrénées-Méditerrannée »** qu'un dossier de candidature a été déposé au mois de mars 2009. L'ensemble de ce dossier est tourné autour des Rondes du Canigó qui en constituent la colonne vertébrale, à partir de laquelle tous les autres projets portés dans les deux vallées (Conflent et Vallespir) et par les autres partenaires ont impérativement dû se raccrocher.

La possibilité que les *Rondes* soient au centre du prochain Pôle Touristique Pyrénéen du Canigó atteste de la **pertinence de ce projet** et devrait surtout lui fournir des **moyens financiers et humains supplémentaires**, gages d'une réalisation globale performante. C'est donc toute une **dynamique de développement territorial** qui est en cours d'élaboration pour plusieurs années, dynamique que les **communes** et les **socioprofessionnels** du massif ont tout intérêt à intégrer dans le cadre des réunions et des commissions du Syndicat Mixte.

Relevons, enfin, que parmi les 18 pôles touristiques pyrénéens, celui du Canigó est **le seul pôle à présenter une candidature appuyée sur un projet alternatif à l'industrie du ski et aux stations hôtelières**. Cette originalité est conforme au souhait formulé par l'État et l'ensemble des acteurs de la chaîne des Pyrénées de tester d'autres formes de développement en montagne dès aujourd'hui, car le réchauffement climatique pourrait avoir des conséquences dramatiques pour l'économie touristique des Pyrénées dans la prochaine décennie. Ainsi, le projet des Rondes du Canigó prend une **autre dimension à l'échelle pyrénéenne** : sa validation en tant que Pôle Touristique Pyrénéen ferait de lui un **modèle innovant de développement touristique durable** alternatif que d'autres territoires de la chaîne seraient progressivement amenés à se saisir.



VII- CALENDRIER DE REALISATION ET DE VALORISATION

Ce projet a été amorcé en aout 2008.

¤ Au **1er juillet 2009**, balisage signalétique (98 poteaux indicateurs) des 435 km des sentiers (les 4 boucles) sous réserve d'un déneigement précoce et sous réserve d'un état des lieux qui n'aurait pas trop souffert du passage de la tempête de l'hiver 2009.

Edition d'une carte gratuite éditée par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site, bilingue.

Important : Dégâts liés à tempête Klaus

La tempête du 24 janvier 2009 a concerné l'ensemble du département, certains secteurs du massif étant particulièrement touchés. Les dégâts sont par endroits très importants : assises de sentiers ravinées, troncs et branchage effondrés en grande quantité, etc. Les itinéraires des Rondes prévus au balisage pour juin 2009 n'ont pas été épargnés. C'est la raison pour laquelle une mobilisation exceptionnelle sera indispensable au printemps 2009 pour que le projet puisse être matérialisé sur le terrain avant la saison estivale.

¤ **2e semestre 2009** : travail de concertation avec tous les acteurs socio-professionnels du massif pour les sensibiliser à la démarche qualité et à la mise en conformité avec la charte.

¤ **Novembre 2009** : compte rendu de l'étude économique de faisabilité de création d'un refuge gardé à Sant Guillem et lancement de la construction du refuge de Sant Guillem (maitrise d'ouvrage Comcom Haut Vallespir, ou commune du Tech sous réserve des cofinancements).

¤ **1er semestre 2010** : Valorisation à travers un site internet et constitution d'un topoguide.

¤ Au **1er juillet 2010** : Edition d'un topoguide GRP édité à 4000 exemplaires et diffusée à l'échelon national ; diffusion d'un topoguide PR.

¤ **2010-2011** : mise en place d'une centrale de réservations ou d'informations. Cette structure d'accueil du public centralisera toutes les informations d'accueils et des conditions d'accès. Elle devra être déconcentrée en Conflent et en Vallespir. Le syndicat mixte pourrait assurer cette mission à condition d'en avoir les moyens humains.

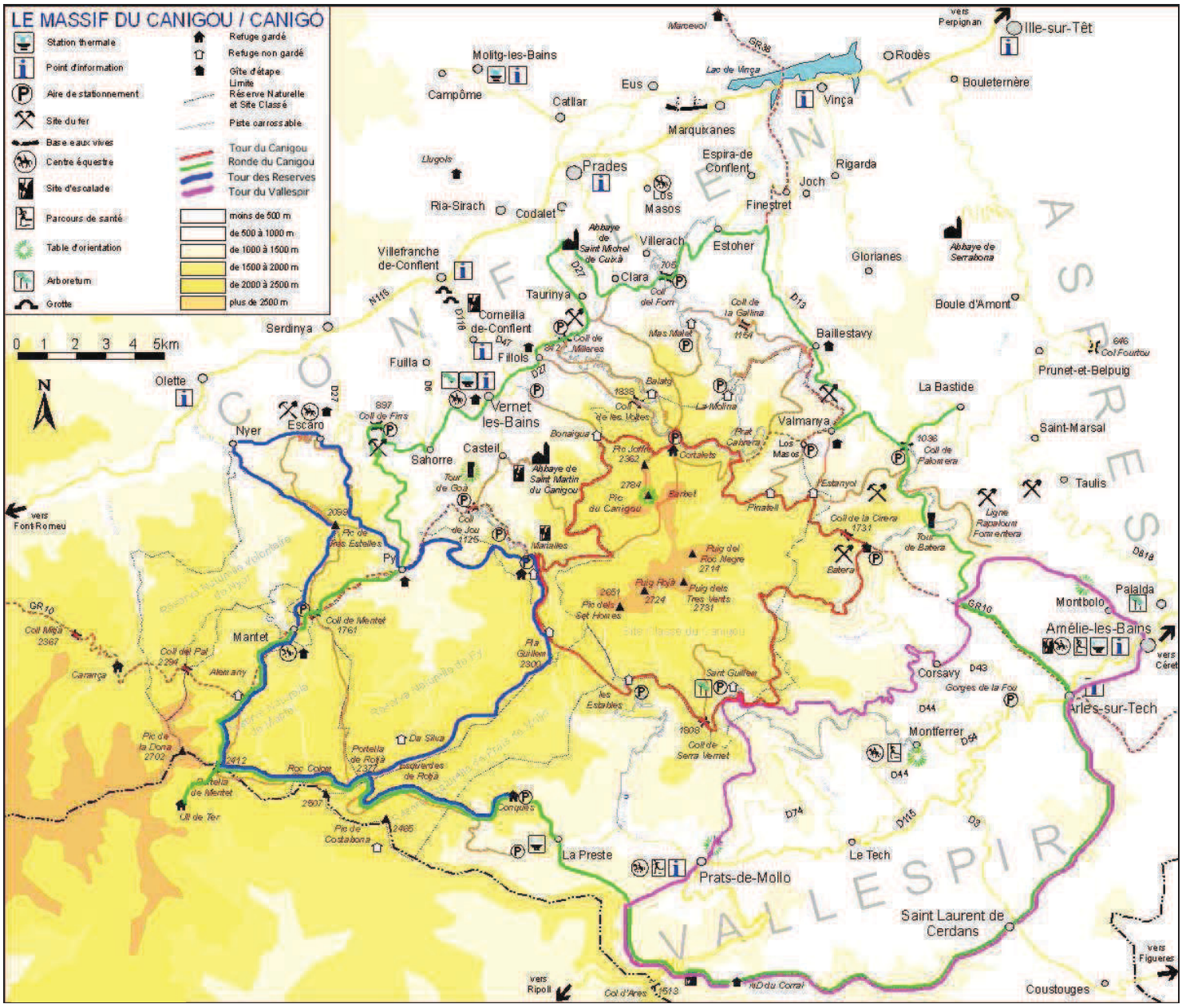
¤ **2011** : Inauguration du refuge Sant Guillem et Labellisation Grand Site de France©.



VIII - LES ACTEURS ET PARTENAIRES CONCERNÉS

- *La Région Languedoc-Roussillon*
- *La DIREN LR*
- *La DDJS*
- *Le Commissariat de Massif*
- *Le Pays Pyrénées-Méditerranée (Vallespir)*
- *Le Pays Terres Romanes (Conflent)*
- *Le Fédération des Réserves Naturelles Catalanes*
- *Le Réseau Culturel Terre Catalane*
- *L'APPAM 66*
- *La Fédération Départementale de Randonnée Pédestre*
- *La Fédération Départementale de Randonnée Equestre*
- *Le Club Alpin Français*
- *Les bistrots de pays*
- *Les transporteurs*

IX – CARTE DES RONDES DU CANIGÓ



- SOMMAIRE -

Contacts Page 2

I. PRESENTATION INSTITUTIONNELLE DU PROJET Page 3

A- Présentation de la compétence du Conseil Général et du PDIPR Page 3

B-Présentation du Syndicat Mixte Canigó Grand Site, maître d'ouvrage de l'Opération Grand Site Page 4

II. OBJECTIFS DU PROJET Page 5

A- La structuration d'un réseau d'itinéraires de randonnée Page 5

B- La structuration d'un réseau d'accueil de qualité Page 6

C- La mise en cohérence des lieux et des prestations autour d'un thème culturel fédérateur Page 6

III- STRUCTURATION D'UN RESEAU D'ITINERAIRES DE RANDONNEE Page 8

A- Une armature constituée de quatre itinéraires majeurs Page 8

1) La « Ronde du piémont » Page 9

2) Le « Tour du Canigó » Page 10

3) Le « Tour du Vallespir » Page 11

4) Le « Tour des Réserves Naturelles » Page 12

B- Une armature solide, pour mettre en cohérence les autres itinéraires de randonnée pédestre et équestre de qualité Page 13

IV- STRUCTURATION D'UN RESEAU D'ACCUEIL DE QUALITE Page 14

A-Vers la constitution d'une Charte Qualité « Rondes du Canigó » Page 14

B- Des prestations innovantes dans le domaine de la traction animale Page 16

C- Des moyens de promotion accrus Page 17

D- Conception et édition d'un topo-guide Page 18

V- MISE EN COHÉRENCE DES LIEUX ET DES PRESTATIONS AUTOUR D'UN THÈME CULTUREL FÉDÉRATEUR Page 19

A- Éléments patrimoniaux

B- La Catalanité comme thème fédérateur

C- Conception du « diplôme des Rondes du Canigó » Page 20

VI- PRESENTATION DES MOYENS Page 21

A- Les moyens humains Page 21

B - Les moyens financiers Page 21

C – Les Rondes du Canigó, projet pilote de la candidature au Pôle Touristique Pyrénéen du Canigó Page 22

VII- CALENDRIER DE REALISATION ET DE VALORISATION Page 24

VIII - LES ACTEURS ET PARTENAIRES CONCERNÉS Page 25

IX – CARTE DES RONDES DU CANIGÓ Page 26

Sommaire Page 27

ANNEXE 14

MEEDDM– Mission Grands Sites
Massif du Canigou
3 et 4 septembre 2009

Compte-rendu

rédigé par Nathalie Vicq-Thepot avec relecture par Didier Rochotte le 3/11/2009

Version 5 novembre2009

Suivi du site :
DIREN Languedoc-Roussillon : Didier Rochotte, inspecteur des sites ; Marie Guibert, responsable unité sites et paysage, Jacques Regad, chef du service sites, paysage et biodiversité
Bureau des sites et espaces protégés, secteur Languedoc-Roussillon : Valérie Lyons

Participants :
Pierre Lissot, directeur du SM et Rémy Benos, doctorant et chargé d'études au SM depuis 3 ans sur l'OGS.
Plusieurs maires et conseillers généraux délégués au syndicat mixte : Jacques Taurinya et Daniel Baux, vices-présidents, JL Alvarez, délégué, Juliette Cases, maire…
Jean Delmas, Chargé de mission PDIPR et activités de pleine nature au CG66
Florence Lespine, directrice de la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes
Plusieurs responsables de l'ONF acteurs du site : Jean-Louis Raynaud, Directeur de l'agence interdépartementale Aude-P-O, Sylvie Dupré, responsable de l'UT Canigou, MM.Latour et Hamelin, agents patrimoniaux
Florian Chardon, Directeur du Pays des Terres Romanes en Pays Catalan
Didier Rochotte et Jacques Regad, DIREN
Nathalie Vicq-Thepot, en charge du dossier Grands Sites au MEEDDM.

Déroulement des deux journées :

Jeudi 3 septembre :
10h – A Perpignan, rencontre au siège du Conseil Général avec Marcel Mateu, vice président du Conseil Général en charge de la catalanité représentant M. Christian Bourquin, président du Syndicat Mixte du Grand Site, et avec Hermeline Malherbe, Conseillère générale en charge du développement durable. Présence également à cette rencontre d'autres élus et de responsables du CG, et des responsables du CDT des Pyrénées orientales.

12h – Déjeuner à l'auberge Saint Paul, à Villefranche-de-Conflent (Site Unesco – territoire du PNR et de l'Opération Grand Site), en compagnie des élus maires et conseillers généraux membres du syndicat mixte du grand site, du responsable ONF Aude-Pyrénées Orientales et de nombreux autres acteurs du projet.

14h – Départ vers le refuge de Marialles en 4x4, sur le flanc ouest du massif.

16h à 19h 30 – Montée au Pla Guillem à pied, visite et échange autour des résultats des travaux de revégétalisation des plats d'altitude.

20h – Dîner au refuge de Marialles

21h à 23h – Réunion de travail autour de l'avancement de l'Opération Grand Site :
Organisation du Syndicat Mixte (réforme statutaire) ; travaux en cours, nouvelles actions, entretien ; fonctionnement du Grand Site ; état d'avancement du plan de gestion.

Vendredi 4 septembre:
7h00 - Départ pour le pic du Canigou. Découverte des principaux aspects et spécificités du site classé, avec un accompagnateur de montagne, Antoine Glory, également Président du syndicat des accompagnateurs de montagne (l'APAM66).

14h – Déjeuner au refuge des Cortalets, au nord du massif.

15h /**17h** - Redescente en transporteurs 4x4 par la piste de Balatg ; puis retour à Perpignan depuis Villefranche.

Quelques chiffres

Le pic du Canigou est situé à 45 km de la mer et monte à 2785 m d'altitude, ce qui en fait la grande spécificité (un sommet si haut et si près de la mer).

Protections : elles sont nombreuses.
Les principales :

- Site classé en 1983 : 7 788 ha (environ le quart le plus haut du massif du Canigou)
- 3 abbayes classées (prieuré de Serrabone, Saint Martin du Canigou, Saint Michel de Cuxa)
- Le réseau Lachambre (souterrain), classé au titre des sites également
- 3 réserves naturelles contigües au site classé, sur une surface totale de 9941 ha (1984)
- 3 zones Natura 2000, dont le SM est opérateur(ZPS Canigou- Conques de la Preste sur 20 224 ha, SIC Massif du Canigou sur 11 746 ha, SIC Conque de la Preste sur 8436 ha)

Périmètres : on en distingue deux (cf. nouveaux statuts du syndicat mixte, 2009 et convention Opération Grand Site II, 2007):

- Périmètre du site classé, 7788 ha (altitude, au-dessus de 1700 m environ), dit zone de réalisation de l'OGS
- Périmètre du Grand Site, environ 70 000 ha, dit zone d'adhésion sur 37 communes et une population de 25 000 habitants.

Fréquentation :

- Ensemble du Massif : 400 à 500 000 visiteurs par an (données INSEE)
- St Martin de Canigou : 50 000 visiteurs/an

Extension importante du site classé du massif envisagée, mais non aboutie à ce jour. Procédure relancée fin 2007. Une première proposition cartographique a été transmise par le Syndicat Mixte à la DIREN-LR en décembre 2009.

Impression générale

Cette visite a permis, non pas de voir toutes les réalisations du site ni celles qu'il faudrait y faire, mais de se faire une idée du territoire, avec ses difficultés et ses atouts, et de la mobilisation autour de ce projet. On peut être rassuré sur ce point : le Grand Site du Canigou suscite l'intérêt de ses acteurs, notamment le conseil général, les communes, l'ONF, le conseil régional, le commissariat de massif et les territoires voisins ou parties prenantes du territoire (PNR, Pays). La présence active des membres du syndicat mixte au cours de ces deux jours a été particulièrement importante, et laisse augurer d'un soutien et d'un engagement qui sont nécessaires dans un tel projet.

Par ailleurs, beaucoup de petites réhabilitations ont été réalisées au cours des années passées, et les sentiers sont en bon état (pour ceux que nous avons empruntés). Nous n'avons pas eu le temps de voir les villages de piémont, en dehors de Villefranche.

Historique de l'Opération Grand Site sur le Massif du Canigou

Première Opération Grand Site : 1989-2005

Le Massif du Canigou a fait partie de la liste des sites susceptibles de faire l'objet d'une Opération Grand Site dressée lors du comité ministériel pour l'aménagement du territoire ***du 22 Novembre 1989.***

Un groupe de réflexion a été constitué, un pré-projet retenu, mais le programme présenté fut repoussé en 1991, en raison notamment d'un projet de liaison inter-vallée par une nouvelle route d'altitude. Ce projet a été partiellement réalisé, puis abandonné, laissant une cicatrice importante dans le site du Pla Guillem (voir réhabilitation plus loin).

L'Opération Grand Site a été relancée par l'Etat et le syndicat intercommunal (SIPARC) en 1995, avec la constitution d'un comité de Pilotage Etat – élus - associations sous l'égide du Préfet.

Des études préalables, à partir d'une analyse de la fréquentation et d'un diagnostic, confiées à l' Agence Paysage d'Avignon, ont permis de préciser le contenu du nouveau programme. **L'un des principaux objectifs était la nécessité de maîtriser la fréquentation sur les espaces sensibles d'altitude, et de redéployer les flux touristiques sur les villages de piémont.**

- L'art roman, la route du fer et la randonnée en pleine nature étaient les thèmes de travail retenus.
- L'accent a été mis sur la nécessité de concevoir des accès au site cohérents et en rapport avec les nécessités d'exploitation de l'ONF (routes forestières/pistes forestières, ouvertes ou non aux touristes, espaces réservés aux 4×4 entraînant la nécessité d'étudier des parcs de délestage ou des navettes...).
- Des sites à enjeux écologiques à préserver ont été identifiés: les gorges du Llech (lieu de canyoning), le refuge des Cortalets, le Pla-Guillem, les hautes vallées du Cady et de la Llipodère.
- Par ailleurs, l'étude recommandait de veiller à la qualité des entrées de villes/villages (panneaux publicitaires non réglementaires et multiples) ainsi qu'aux abords des routes d'accès, mais la problématique paysagère dans son ensemble n'était pas traitée.

Le programme a été approuvé en 1997, et sa mise en œuvre a aussitôt commencé. Son montant s'élevait à 3,5 MF. Mais à la demande du ministère de l'Environnement, des compléments d'étude ont été réalisés, pour étoffer le programme en matière de réhabilitations paysagères et de parkings de dissuasion.

Le ***programme définitif*** comportant une cinquantaine d'actions (19 MF) à réaliser sur 3 ans par les maîtres d'ouvrage (SIPARC, ONF, Conseil Général) a été validé par le Comité de pilotage puis a reçu un avis favorable de la Commission supérieure des Sites le 9 septembre 1999. Celle-ci a insisté sur l'importance de donner rapidement une meilleure assise à l'OGS : créer une structure (Syndicat mixte) associant les 3 maîtres d'ouvrage et capable d'assumer la gestion. Elle a demandé également de renforcer les protections réglementaires (extension du site classé).

La ***Convention d'objectifs et de financement a été signée le 11 juillet 2000 par les 5 partenaires*** (CG, SIPARC et ONF, plus Région et Etat partenaires financiers) avec 3 annexes (programme synthétique, tableaux financiers, fiches-actions). Elle a été mise en œuvre au cours des années 2000-2005.
Le Syndicat mixte Canigou Grand Site a été créé en 2002, structure de gestion de l'opération qui regroupe désormais les trois partenaires techniques. Pendant cette période sont nés deux pays, plusireurs communautés de communes et le PNR des Pyrénées catalanes.
Depuis 2005 est expérimenté pendant la saison estivale, sur un bref trajet, l'accès à un des chalets refuge par traction animale ; cette action est très populaire auprès du public et des médias.

Seconde Opération Grand Site : 2007- aujourd'hui

En 2006, un audit de l'Opération Grand Site a été réalisé : il révèle que l'ambitieux programme de 19 millions de Francs n'a été réalisé que pour 50 % environ. Il souligne cependant deux « belles réussites » :

- La réhabilitation des patrimoines et la protection des milieux naturels, comme la revégétalisation du Pla Guillem notamment,
- La régulation de la circulation, avec la limitation de la circulation, les parkings, le système de navettes 4x4.

Cependant, il pointe la nécessité d'un meilleur suivi et d'un recentrage des actions, avec une proposition d'un double périmètre (réalisation 7000 ha, adhésion 70 000 ha).

En 2006, des axes sont proposés pour une ***seconde Opération Grand Site,*** qui sera scellée par une ***convention-cadre signée le 19 mars 2007*** pour 4 + 2 ans par l'Etat, la Région, le Conseil Général, le Syndicat mixte et l'ONF. Un programme d'actions est défini avec 13 fiches actions (financement Etat 25 %).
En parallèle, le syndicat mixte a développé d'autres actions : il a notamment participé à un programme Interreg avec d'autres partenaires, qui s'est achevé en 2008. Par ailleurs, le Massif du Canigou a été retenu par la Région Languedoc-Roussillon comme pôle touristique régional, et comme Pôle Touristique pyrénéen par l'Etat.

Un projet fédérateur et attendu : les Rondes du Canigou

Dans le cadre de l'Opération Grand Site en cours, un ambitieux projet autour de la randonnée est en train de se mettre en place, les « Rondes du Canigou », ensemble de 480 km de sentiers pédestres devant permettre la découverte du massif, de son piémont et de ses deux vallées, dans le cadre du PDIPR (partenariat CG, PNR et 2 pays et Comcom).

Il s'agit d'un projet conçu comme structurant et intégrateur pour le grand site, permettant à la fois le développement de la randonnée et du tourisme qui lui sera associé, une valorisation du massif, une nouvelle offre de loisirs pour les habitants, et un redéploiement des flux vers le piémont. Les itinéraires seront labellisés GR et GRP et reportés sur les cartes IGN. 4 boucles ont été choisies, avec des barreaux et des itinéraires de raccordement aux autres sentiers structurants de la zone :

- Le tour du Canigou en altitude
- Le tour du Vallespir au sud
- Le tour des réserves naturelles à l'ouest
- La ronde du Canigou en piémont.

A l'origine, ce projet est venu d'une volonté du conseil général des Pyrénées Orientales de donner une envergure beaucoup plus grande à la randonnée sur son territoire. La décision a été prise de faire porter l'effort sur le massif du Canigou. C'est ce projet pilote de randonnée qui a permis au Grand Site d'être retenu en 2009 parmi les 17 « pôles touristiques pyrénéens » par le Commissariat du massif pyrénéen, avec un co-financement Conseil Général/Région/ Commissariat de Massif.

Le travail à conduire consiste en un aménagement et une réhabilitation des sentiers (qui existent pour la plupart), la création et la pose d'une signalétique cohérente, l'édition de 2 topo-guides, un plan de communication, une mise en cohérence associée des équipements touristiques et une impulsion pour en combler les manques. La ronde du piémont sera l'axe structurant pour des petites randonnées (25 boucles viennent se raccrocher à la Ronde), qui seront subventionnées par le conseil général mais dont la maîtrise d'ouvrage sera faite par les communes ou les communautés de communes.

Ce projet est associé à celui des « bistrots de pays », conduit parallèlement par le Pays : ceux-ci permettront de proposer aux randonneurs des étapes chaleureuses et conviviales, basées sur la « catalanité » avec des activités culturelles associées. Il en existe 12 sur le territoire du Grand Site sur les 22 labellisés à ce jour dans le cadre du projet bistrots du Pays.

Pour les autres acteurs touristiques, il faut encore que les entreprises privées se saisissent de cette trame de randonnée pour développer l'hébergement, la restauration, les services rendus et ce, tout au long de l'année. Jusqu'à présent, les professionnels ont participé aux diverses réunions de choix des itinéraires, de balisage etc.

Calendrier du projet Rondes du Canigou :
Le projet a démarré en aout 2008 et s'est déroulé de manière assez dynamique. Les réhabilitations de sentiers sont bientôt achevées, la signalétique sera posée au cours de l'automne-hiver 2009/2010, les topo-guides enrichis de l'écriture d'artistes et d'acteurs locaux seront prêts pour la saison 2010.
C'est un projet qui ne génère pas de conflits et se révèle très fédérateur pour tous les villages adhérents au syndicat mixte. La conviction est forte que ce projet va favoriser la venue des

randonneurs dans les villages. Il y a aussi une grande satisfaction de voir remis en service des sentiers anciens, parfois millénaires.

Un problème toujours délicat : l'accès motorisé au massif

La situation actuelle a été semble-t-il bien améliorée par rapport à la situation qui préexistait avant la première Opération Grand Site. Il y a une réglementation pour 3 des 4 accès au pic du Canigou, qui a permis de diviser par 3 le nombre de véhicules par an sur le site classé (de 75 en moyenne en 2005, à 25 pour la saison 2009). Cette régulation a fini par être à peu près acceptée par les pratiquants du site, à la fois pendant la saison estivale, et au moment de l'afflux festif de population (Troubada et feux de la Saint Jean, en juin). Le souhait des administrateurs est de pérenniser et de renforcer ce fonctionnement.

Le trafic de 4x4 - autorisé pour un certain nombre de professionnels agréés qui véhiculent les grimpeurs sur deux pistes actuellement - ne peut pas être supprimé : les distances sont longues et on ne voit pas actuellement comment remplacer ces véhicules par un transport doux (14 & 23 kilometres pour les deux accès aux Cortalets). Les équipages de chevaux qui complètent ce transport pendant cinq semaines environ en été sur le site des Cortalets ne font que de très courts trajets (quelques km) et sont assez coûteux, mais ont permis de supprimer tout le stationnement sauvage devant les Cortalets, à 2150 m d'alt.)

Les pistes que nous avons évoquées pour améliorer les choses, notamment dans la perspective de la labellisation Grand Site de France ® *(qui garantit « que le site est préservé et géré selon les principes du développement durable ») :*

- Il serait envisageable de faire en sorte que les 4x4 stoppent nettement avant les refuges (à 1/2h, 3/4h, 1h ou 1h ½ de marche par exemple). Cela ne pourra se faire que progressivement, mais peut être un objectif à inscrire dans le temps.

- D'autre part, la qualité de la flotte de véhicules est particulièrement mauvaise : anciens, bruyants, polluants, peu confortables, et certainement très gourmands en carburant. Actuellement il reste 4 sociétés (l'une venant de stopper l'activité), qui estiment que cela ne vaut pas le coup de changer les véhicules. Il faudrait faire une analyse revenus-coûts pour voir ce qu'il en est, et identifier ce que l'on peut proposer pour aller dans le sens de trajets plus « durables » : une charte ? un appel d'offres avec des conditions en matière d'écoresponsabilité ? Il faudrait y inclure l'écoconduite, ainsi qu'une capacité du conducteur à accueillir les touristes et à leur donner des informations sur le paysage et les sites traversés.

- Le dispositif de traction animale : très populaire, il fait beaucoup pour l'attractivité du site (articles dans les médias…). Actuellement, il est gratuit, les chevaux sont la propriété du SM. Il serait souhaitable de l'étendre aux deux mois d'été et aux grands week-ends, mais la question du financement se pose… Un moteur électrique pour soulager la traction est en expérimentation au lycée de Prades.

- Une demande existe de limiter l'accès des voitures particulières avant le refuge de Marialles : cela peut être étudié.

Les nouveaux statuts du syndicat mixte

Le syndicat mixte « Canigo Grand Site » a fonctionné pendant 6 ans, depuis sa création en 2002, avec pour membres le CG, le SIPARC et l'ONF. Depuis avril 2009 et l'adoption formelle des nouveaux statuts, le SIPARC a disparu en tant que syndicat intercommunal, et les communes sont invitées à adhérer directement au SM. Le SIPARC s'est transformé en un « collège intercommunal », qui reste bien utile pour que les communes des deux vallées (le Vallespir et le Conflent) continuent à se retrouver dans une structure commune, ce collège étant le seul lien entre elles. Il porte désormais le nom de CIPARC, avec le C pour collège à la place du S pour syndicat.

Les communes doivent délibérer préalablement à leur adhésion : le SM pense qu'il va plutôt gagner des communes qu'en perdre. Par ailleurs l'intégralité du territoire sera couverte par 5 communautés de

communes. L'objet statutaire du nouveau SM est le suivant : Mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel en veillant à « l'esprit des lieux ».

Comme conseillé dans l'audit, il y a deux zones pour le déploiement de l'activité du SM, qui sont inscrites dans les statuts :

- la zone de réalisation, qui correspond au site classé, soit 7788 ha (altitude, au-dessus de 1700 m environ)
- la zone d'adhésion, d'environ 70 000 ha.

4 commissions : infrastructures, patrimoine pyrénéen, environnement, activités de pleine nature et animations (dont Rondes du Canigou)

Le budget de fonctionnement est de 300 000 €, avec jusqu'à 8 personnes en saison estivale au total.

Remarque : attention à ce que les adhésions correspondent bien à la zone pertinente pour le projet du Grand Site.

Calendrier pour la suite

Formalisation du programme d'action et présentation en Commission Supérieure des sites, Perspectives et Paysages

Lors de la signature de la convention, il n'y a pas eu de programme global complet annexé, et pas de présentation du projet à la Commission supérieure des sites, perspectives et paysage (CSSPP). Or ce point est un passage obligé désormais pour les Opérations Grands Sites : il est donc impératif à ce stade de faire aboutir dès que possible la formalisation du projet grand site, précisant les enjeux, les axes stratégiques et le plan d'action, lequel devra être présenté d'abord en commission départementale des sites, puis en CSSPP.

Où en est-on à ce jour sur le programme ?
Une centaine de fiches-actions existent. Elles doivent être présentées dans les commissions du SM. Leur échéance est comprise entre 3 et 6 ans suivant les thèmes.
Il est prévu de bien préciser le fonctionnement du syndicat mixte pour le Grand Site : lieu, cotisations, missions des agents, mise à disposition des agents de l'ONF et du CG…
Il est également prévu d'élaborer les conventions avec les partenaires que prévoyait la convention de 2007.
Fin 2009, une première version du programme sera disponible.

Lien avec les autres activités de protection et de mise en valeur du site
Il est important, dans un tel projet, de bien préciser ce qui est globalement le projet pour le grand site (avec ses enjeux, ses objectifs, ses axes stratégiques…), et quels sont les programmes qui vont permettre de contribuer à la mise en œuvre de ce projet. Ici, il y aura le programme de l'OGS, mais sans doute aussi les programmes des zones Natura 2000, ceux des réserves naturelles, et les actions sur les forêts hors OGS. Pour y voir clair, il est nécessaire de bien préciser ce qui est inscrit dans le programme de l'OGS et ce qui est inscrit ailleurs, tout en précisant comment ces actions se complètent ou se confortent mutuellement.

Tableaux et cartes :
Il faudrait dresser un tableau de toutes les actions, en signalant le taux de réalisation pour celles qui ont déjà été mises en œuvre depuis 2007.
Il faudrait aussi pouvoir proposer aux commissions des cartes territorialisant les actions.

Budget :
Sur les 5 dernières années, 3 M€ ont été consommés pour le fonctionnement et l'investissement du Grand Site (550 000 € par an dont 250 000 € en fonctionnement et 300 000 € en investissement). Le programme à venir sera basé sur des chiffres semblables et sur 6 ans, soit un total de l'ordre de 3,5 M€..
Avec le programme et ses fiches actions rédigées, on devrait pouvoir être plus précis…

Extension du site classé :
Le travail a avancé sur ce sujet. Un périmètre est actuellement en discussion au sein du syndicat

mixte. M. Lissot procède à des réunions, par le biais de la commission environnement du SM (présidée par l'ONF) en vue de recueillir un assentiment sur un périmètre d'extension actualisé par rapport à celui correspondant grosso modo à celui de l'étude Cordoleani (octobre 2000), établi sur une nouvelle carte. L'intégration des réserves naturelles est déjà admis, tout comme l'intégration de la Forêt privée de l'Ecureuil à Py, ainsi que les hauts plateaux de Sant Guillem. Une 1ère réunion de validation est prévue en décembre 2009.

Calendrier pour l'adoption programme détaillé de l'OGS :
Adoption formelle du programme d'actions de l'Opération Grand Site par le SM
Présentation en CDNPS : février 2010
Présentation en CSSPP : à prévoir pour juin 2010 (avec une visite d'inspection générale au printemps)

Labellisation Grand Site de France ®
La convention actuelle a été signée en mars 2007. Elle s'achève donc avant prorogation en mars 2010, et après prorogation en mars 2012. Il faudra que le SM et la DIREN étudient conjointement la manière dont on pourrait envisager la candidature à la labellisation, compte tenu des éléments précisés ci-dessus, et afin de répondre au principe suivant : pour demander la labellisation, il n'est pas nécessaire que tout le programme soit mais en œuvre, mais il faut que l'accueil du public soit « à la hauteur du Grand Site ».

Il est proposé que l'on attende la fin de la convention prorogée, soit en 2012, pour une candidature au label. Catherine Bergeal (DGALN) et Didier Rochotte (DIREN) sont favorable à cette option. Elle permettra d'avoir deux saisons de fonctionnement des Rondes du Canigou, ainsi qu'une amélioration de l'accès automobile 4x4.

Organisation de la journée paysage de la DREAL en 2010 :
Le SM a été pressenti pour cette mission en 2010. Très motivé pour sa réalisation, il devrait proposer des éléments d'organisation en janvier 2010, sachant que seraient abordés les thèmes du pastoralisme et du tourisme de randonnée en montagne. 100 participants seraient attendus. Le site des Cortalets est pressenti, en juin ou septembre.

Natura 2000 :
Les difficultés liées à deux conventions problématiques engagées en 2005/2006 devraient être résolues fin 2009. Il sera alors possible reprendre le déroulement du DOCOB à la suite de cette interruption : échéances pour les COPIL, repositionnement du SM, de l'ONF et des réserves naturelles catalanes sur ce dossier.
Objectif : achever le DOCOB en 2010.
Cette composante de l'activité du SM sera intégrée aux orientations de gestion de l'OGS, compte tenu de la complémentarité attendue dans les outils de gestion Natura 2000 et Grand Site.